This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fn 18,5

Harvard College Library.

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,
OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For books relating to Politics and Fine Arts."

18 May–13 Jul, 1896

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT ET UNIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE ET UNIÈME

Mai-Août 1896.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1896

Digitized by Google

F218.5
~~XIII.574~~
76-21
73

1896, May 18 — Jul 13
Summer fund

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
MAY 18 1896
CAMBRIDGE, MASS.

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT ET UNIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE ET UNIÈME

I. — Mai-Juin 1896.

SOMMAIRE.

M.-A. Roger. Chronologie du règne de Postumus.
P. Imbart de la Tour. Les paroisses rurales dans l'ancienne France, du IVe au XIe siècle; *suite et fin.*
J. Lemoine. Du Guesclin à Jersey.
E. Wertheimer. Un projet de divorce entre Louis Bonaparte et la reine Hortense.
Bulletin historique : France, par A. MOLINIER et G. MONOD. — Danemark, par J. STEENSTRUP. — Bohême, par J. GOLL.
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso.*)
Publications périodiques et Sociétés savantes.
Chronique et Bibliographie.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE.

121

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS

DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Vicomte D'AVENEL. Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800. **(E. Castelot.)**
Max RUEDINGER. Die Universalhistorie im Alterthume. **(Ch. Lécrivain.)**
E. HEYMANN. Das Vorschützen der Verjährung. **(Id.)**
G. STRAKOSCH-GRASSMANN. Geschichte der Deutschen in Œsterreich-Ungarn. **(E. Sayous.)**
Colonel BORELLI DE SERRES. Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe s. **(Ch. Petit-Dutaillis.)**
J. FINOT. Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen âge. **(Fr. Funck-Brentano.)**
Dr Ed. BODEMANN. Briefe der Herzogin Elisabeth-Charlotte v. Orléans an ihre frühere Hofmeisterin A.-K. v. Harling... und deren Gemahl. **(G. Depping.)**
S. ASKENAZY. Die letzte polnische Kœnigswahl. **(M. Marion.)**
J. MASSE. Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. **(Ch. Dufayard.)**
K. GRUENBERG. Die Bauernbefreiung und die Auflœsung des gutsherrlichbæuerlichen Verhæltnisses in Bœhmen, Mæhren und Schlesien. **(Georges Blondel.)**
H. FAZY. Les Suisses et la neutralité de la Savoie, 1703-1704. **(Ch. Dufayard.)**
R. BONFADINI. Vita di Francesco Arese con documenti inediti. **(L.-G. Pélissier.)**
Ém. MICHEL. Études sur l'histoire de l'art. **(R. Peyre.)**
H. VON SYBEL. Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I. **(A. Guilland.)**
E. D'EICHTHAL. Souveraineté du peuple et gouvernement. **(G. Weill.)**

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

L. Auvray. Les négociations de la paix de San Germano entre Frédéric II et Grégoire IX (1229-1230), d'après de nouveaux documents.
Louis Batiffol. Le Châtelet de Paris vers 1400.
G. Desdevises du Dezert. Le régime foral en Espagne au XVIIIe siècle.
G. Dupont-Ferrier. La captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême.
Paul Fabre. Les patrimoines de l'Église romaine avant Charlemagne.
Jean Guiraud. Le monastère de Prouille au XIVe siècle.
H. Hauser. Étude critique sur la *Rebeine* de Lyon, 1529.
Ch. V. Langlois. Documents relatifs à l'histoire de France au temps de Philippe le Bel. II. Documents aragonais.
G. Monod. La légende de la Loi Salique et la succession au trône de France au XIVe s.
X. Mossmann. La France en Alsace après la paix de Westphalie.
Albert Pingaud. Le congrès de Vienne et la politique de Talleyrand.
F. de Rocca. Les Assemblées politiques dans la Russie ancienne. *Deuxième article :* les Sobors.

N.-B. — ***La Direction de la Revue Historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.***

LA REVUE HISTORIQUE

PARAIT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 15 A 16 FEUILLES ET FORME TROIS VOLUMES DE 500 PAGES ENVIRON PAR AN.

Abonnements et Administration : librairie FÉLIX ALCAN, Paris.

Bureau de la Rédaction, 108, boulevard Saint-Germain (librairie FÉLIX ALCAN). Il est ouvert le vendredi, de 2 heures 1/2 à 5 heures.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Un numéro . . . . . 6 fr.

Un an pour Paris, 30 fr. — Départements et étranger, 33 fr.

Les années écoulées se vendent séparément 30 francs, et par fascicules de 6 francs. Les fascicules de la première année se vendent 9 francs.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE HISTORIQUE sont interdites.

Il sera rendu compte de tous les ouvrages et publications périodiques dont il sera envoyé un exemplaire au bureau de la REVUE.

La Librairie FÉLIX ALCAN se charge de fournir franco à domicile, à Paris, en province et à l'étranger, tous les livres publiés par les différents éditeurs de Paris, aux prix de catalogue.

N. B. *MM. les libraires-éditeurs d'Allemagne sont priés d'adresser les livres sur la* REVUE HISTORIQUE *soit directement à la* **Librairie Félix Alcan,** *soit par intermédiaire de* **M. Max Rube,** *libraire-éditeur à Leipzig.*

Digitized by Google

MAY 18 1906
CAMBRIDGE MASS.

CHRONOLOGIE

DU RÈGNE DE POSTUMUS

La chronologie du règne de Postumus est une des questions les plus obscures de l'histoire des empereurs gaulois du IIIe siècle. Nous avons essayé dans les pages qui suivent d'en éclaircir les points essentiels. Nulle part les difficultés ne sont amoncelées en plus grand nombre.

Tout d'abord, aucun texte ne nous permet d'établir d'une façon directe le moment où Postumus, gouverneur des Gaules, fut appelé à l'Empire. Nous devrons donc, quelque singulière que cette méthode puisse paraître au premier abord, commencer par la fin et déterminer en premier lieu le moment de la mort de Postumus ; nous aurons ensuite à évaluer la durée de son règne ; et c'est seulement d'après les solutions fournies par ces deux premières recherches que nous pourrons arriver à fixer la date de l'avènement et des faits essentiels qui nous serviront de points de repère.

Nous nous demandons d'abord à quel moment Postumus a été tué : c'est déjà une question fort débattue. Tillemont[1] et Bréquigny[2] donnent le commencement de 267 ; Eckhel[3] et Mommsen[4] la fin de cette même année ; Schiller[5] et M. Héron de Villefosse[6] le commencement de l'année 268 ; Düntzer[7] l'automne de

1. *Hist. des emp.*, III, p. 277 et 702.
2. *Hist. de l'emp. Postumus éclairée par les monnaies* (*Mém. Acad. Inscr.*, XXXII).
3. *Doct. numism.*, VII, p. 446.
4. *Geschichte des Römischen Münzwesens*, p. 351.
5. *Gesch. d. röm. Kaiserzeit*, I, p. 828.
6. *Rev. arch.*, 1879, II, p. 266 et suiv. C'est également la date indiquée par Goyau, *Chron. de l'emp. romain*, p. 319.
7. *Bonner Jahrbücher*, XLIII, p. 213 et suiv.

Digitized by Google

la même année; Pagi[1] le milieu de l'année 269. C'est en effet entre ces deux extrêmes, commencement de 267 et milieu de 269, que se place la mort de Postumus; mais nous pouvons arriver à une approximation plus exacte.

La base de nos calculs doit être la date de l'avènement de Claude II, dit le Gothique. Cette date, que nous connaissons d'une façon qui paraît certaine, est le 24 mars 268[2]. Cherchons si le premier empereur gaulois a péri avant l'avènement de Claude ou bien postérieurement.

Zonaras, après avoir raconté la mort de Gallien et montré toutes les difficultés qui entourent son successeur, prête ces paroles à Claude : « La guerre contre Postumus n'intéresse que moi, la guerre contre les barbares intéresse l'État, et c'est l'intérêt de l'État qu'il faut regarder avant tout[3]. » Selon Zonaras, Postumus aurait donc encore été vivant à la date du 24 mars 268. Par malheur pour les historiens modernes qui ont voulu suivre son récit, le témoignage de l'historien byzantin, tout formel qu'il est, se trouve directement contredit par tous les autres auteurs. Pollion parle expressément d'une guerre de Gallien contre Lollianus[4]. Marius, dans un discours que lui prête le même historien après son usurpation, fait allusion aux mœurs efféminées de son adversaire Gallien[5]; enfin, dans un troisième passage, Pollion se montre encore plus explicite, et son récit est d'une précision de détails qui lui donne un singulier caractère de vérité. Il décrit l'élection de Claude[6] d'après des mémoires contemporains, relatant ce qui s'est passé au sénat le jour de cette élection; et, le plus souvent, il semble ne faire que transcrire. Il rapporte jusqu'aux différentes formules d'invocation et de serment employées par les sénateurs et nous apprend combien de fois chacune de ces formules fut répétée. Il en cite une qui fut, paraît-il, prononcée sept fois et où il était

1. *Dissertatio de imperatorum consulatu*. 1682, p. 269. (Cité par Tillemont, III, p. 703.)

2. Nam cum esset nuntiatum VIII kl. Aprilis ipso in sacrario Matris sanguinis die Claudium imperatorem factum (*Vit. Claud.*, 4).

3. Zonaras, XIV, 26, 15.

4. Constat... Gallienum... post decennalia pugnatum contra Posthumum, contra Lollianum (*Gall. duo*, 21-25). Lollianus (ou plutôt Lœlianus) et Marius sont successeurs de Postumus.

5. Non vino, non floribus, ut facit Gallienus, indignus patre suo, etc. (*Trig. Tyr.*, VIII, 9).

6. *Vita Claudii*, 4.

Digitized by Google

dit : « Claude, délivre-nous de Zénobie et de Victoire; Claude, Tetricus n'est plus rien[1]. » Ce témoignage de Pollion, plein de détails circonstanciés, se trouve confirmé par celui d'Aurelius Victor[2] et celui d'Eutrope[3] qui nous montrent Tetricus déjà couronné du vivant de Gallien. Il paraît dès lors impossible d'attacher la moindre valeur à la narration de Zonaras. L'erreur de celui-ci s'explique d'ailleurs facilement : Zonaras semble ignorer Victorinus, Marius, Tetricus ; on comprend qu'il ait continué d'attribuer à Postumus tout ce qui s'est passé dans les Gaules jusqu'à leur réunion à l'Empire par Aurélien. Mais du même coup sont renversées toutes les supputations de Pagi et de Düntzer qui, sur la seule foi de Zonaras et pour les besoins de leurs systèmes, prolongent le règne de Postumus, le second jusqu'en 268 et le premier jusqu'en 269[4].

Postumus était mort à l'avènement de Claude ; nous regardons ce fait comme parfaitement démontré. Mais de combien de temps sa fin précéda-t-elle celle de Gallien? La distance qui sépare les deux événements ne peut être mesurée que d'une manière, à savoir : par la durée que nous attribuons aux règnes des successeurs de Postumus, Lollianus, Marius, Victorinus et à la courte partie du règne de Tetricus qui précéda le 24 mars 268. Bréquigny n'évalue pas ce temps à moins d'une année entière : « Quelque brefs, dit-il, qu'on suppose ces règnes, ils n'ont pu occuper moins d'un an. » L'argument n'est pas décisif. Trebellius Pollion, Aurelius Victor et Eutrope sont en effet unanimes à nous faire savoir que les successeurs de Postumus se suivirent avec la plus grande rapidité. Il semble cependant bien difficile, sinon impossible, de faire entrer dans l'étroit espace qui s'étend du 1er janvier au 24 mars 268 : 1° les événements qui amenèrent la mort de Postumus ; 2° les règnes éphémères de ses trois premiers successeurs ; 3° le temps nécessaire pour que la nouvelle de l'avènement de Tetricus parvînt des Gaules à Rome et s'y répandît. Pour ces raisons, nous croyons, contrairement à l'opinion de Schiller

1. « Claudi Auguste, Tetricus nihil fuit, dictum septies. » Le ms. du Vatican donne *nihil fuit ;* le ms. de Bamberg *nihil fecit* (*Vit. Claud.*, 4).

2. Tetricum Victoria imperatorem facit... At Romæ Gallienus pacata omnia ignaris publici mali, improbe suadebat (*Caes.*, XXIII. Cf. *Epit.*, XXXIV).

3. IX, 10.

4. « Quis decidat in his et dissidiis et tenebris ? » dit Eckhel, VII, 447. La question est en effet obscure, mais elle n'est pas insoluble.

Digitized by Google

et de M. de Villefosse, que la mort de Postumus est antérieure au 1er janvier 268, et nous la plaçons, sans prétendre, en l'absence de textes suffisamment précis, assigner à cette date une détermination plus rigoureuse, dans la seconde moitié de l'année 267 et plutôt en automne[1].

Connaissant le moment de la mort de Postumus, il nous reste, comme nous l'avons vu, pour retrouver la date de son avènement, à déterminer la durée de son règne.

Ici encore nous nous heurtons tout d'abord à une grave difficulté : Trebellius Pollion, l'auteur le plus proche des événements et notre guide le plus sûr pour toute l'histoire de cette période, répète, en trois endroits différents, que le règne de Postumus a duré sept années[2]; or, ce témoignage est infirmé par celui d'Eutrope[3] et d'Orose[4], qui, généralement exacts pour la chronologie, attribuent trois ans de plus au même règne, soit en tout dix années. De là, une grande divergence d'opinions chez les modernes. Tillemont[5], Banduri[6] et plusieurs autres savants de leur époque, ayant pour suspectes les assertions d'Eutrope et d'Orose, s'en sont tenus au témoignage de l'historien des Trente Tyrans. De nos jours, leur opinion a été reprise et soutenue avec quelques arguments nouveaux par l'Allemand Bernhardt[7]. Au contraire, Bréquigny au XVIIIe siècle, et plus récemment le baron de Witte, rejetant le témoignage de Pollion, se sont attachés au système adverse. Grâce aux lumières fournies par la numismatique, les raisons qu'on peut faire valoir en faveur de la dernière thèse nous paraissent décisives.

Si le choix, en effet, ne se posait qu'entre les assertions différentes d'Eutrope et de Pollion, des vraisemblances, tirées tout entières de la durée supposée des événements du règne, pourraient seules déterminer notre réponse. Mais un témoignage d'une valeur qui le rend irréfutable vient s'ajouter à celui d'Eu-

1. C'est, on l'a vu, l'hypothèse admise par Mommsen, non toutefois sans quelque doute, « nicht ohne einem Fragezeichen. »

2. Per annos septem Postumus imperavit et Gallias validissime vindicavit (*Gall. duo*, 4; et *Trig. Tyr.*, III, 4; VI, 4).

3. IX, 1.

4. VII, 22, 10.

5. III, p. 702. Il réfute l'opinion du P. Pagi qui ne plaçait l'avènement de Postumus qu'en 261.

6. *Numismata Imp. rom.*, IV, p. 480-486.

7. Dans sa *Geschichte Roms von Valerian bis zu Diocletians Tode*, p. 86.

Digitized by Google

trope. Parmi les monnaies que nous possédons au nom de Postumus, un grand nombre présentent une indication qui équivaut à la notation de l'année du règne. C'est le chiffre de la puissance tribunice dont l'empereur se trouve revêtu. Or, parmi les pièces ainsi datées, les unes portent le chiffre I, les autres le chiffre II, et ainsi de suite jusqu'au chiffre X[1]. Dès lors, Postumus aurait bien régné dix ans; il faut donc ou prendre parti contre Pollion ou nier l'authenticité des monnaies.

Personne n'a entrepris de nier cette authenticité; les monnaies avec mention d'année tribunice sont trop nombreuses et forment une série trop bien liée pour être l'œuvre de faussaires. Mais on a imaginé plusieurs manières de tourner la difficulté et d'établir une sorte de conciliation entre le témoignage de Pollion et les indications fournies par les monnaies.

Les uns, sans contester l'origine authentique des monnaies, veulent qu'elles aient été frappées, quant au revers, avec des coins ayant servi pour d'autres empereurs; de cette façon, les dates que nous lisons à l'exergue n'auraient aucun rapport avec les années du règne de Postumus. Il ne faut pas répondre, comme le fait Bréquigny, « qu'une telle supposition, si elle était admise, détruirait toute certitude numismatique. » Car, non plus en histoire qu'en aucune autre science, un principe général ne saurait prévaloir contre une vérité particulière une fois prouvée. Mais l'hypothèse en question ne s'appuie sur aucun fondement. Il est impossible que Postumus, qui régna dans les Gaules en maître plus absolu que Gallien ne régnait à Rome, qui avait sous sa dépendance les grandes fabriques de Cologne, de Mayence et de Trèves, ait été chercher d'anciens coins pris au hasard et sans même en changer les chiffres.

Toutefois, s'il paraît tout à fait invraisemblable que Postumus ait employé des coins venant de ses prédécesseurs, il est certain qu'il a fait surfrapper à sa propre marque les monnaies de plusieurs empereurs précédents. Les collections nous offrent un grand nombre de ces pièces sur lesquelles non seulement on aperçoit encore les traces des anciennes têtes, mais on lit même très distinctement une partie des légendes antérieures. Dira-t-on alors que les chiffres qui nous permettent d'attribuer dix années au règne de Postumus sont les restes des premières dates de quelques

1. L'année VIII seule nous manque encore.

Digitized by Google

monnaies surfrappées? Nous répondons, d'après l'avis autorisé de Mangeart[1] et de Bréquigny[2], que rien n'est plus facile que de discerner, dans les monnaies surfrappées, l'ancienne empreinte de la nouvelle. Il est impossible de s'y méprendre, si peu versé qu'on soit dans la science numismatique. De toute façon, d'ailleurs, la confusion paraît impossible; ce n'est en effet sur aucune des pièces surfrappées que se trouvent les chiffres qui accusent la IXe et la Xe année du règne de Postumus.

Les érudits contemporains qui sont restés fidèles au témoignage de Pollion ont trouvé de nouveaux arguments; pour sauver une cause à peu près perdue, ils ont imaginé qu'un grand nombre de ces monnaies frappées au nom et sous le règne de Postumus ne pouvaient fournir aucune donnée chronologique. M. Bernhardt apporte ainsi deux hypothèses, dont l'une ou l'autre, suivant lui, suffirait à démontrer l'inexactitude des légendes. Dans une de ces hypothèses, Postumus aurait fait frapper ses premières monnaies (celles qui portent les années I, II et III) quand il n'était pas encore empereur. Il s'y serait néanmoins attribué déjà la puissance tribunice et aurait distribué ces pièces mensongères dans l'intention soit d'égarer l'opinion, soit de la préparer à son avènement. Selon l'autre supposition, due également à M. Bernhardt, des monnaies appartenant à trois séries de dates successives auraient été frappées et lancées en même temps pendant la seconde partie du règne. Le but de cette supercherie aurait alors été de faire croire aux populations et peut-être à l'histoire que Postumus avait déjà sept ans de règne quand réellement il n'en avait que quatre.

Ces deux explications ne résistent pas au moindre examen. Personne en Gaule n'aurait été dupe de la fraude grossière imaginée dans la seconde hypothèse. Comme dit M. Düntzer[3], c'est prêter à Postumus une pure folie. Quant à montrer Postumus préparant trois ans à l'avance sa future grandeur et, dans ce dessein, frappant de la fausse monnaie, c'est aller directement contre le témoignage des auteurs. Comme nous l'avons vu, le mouvement qui porta Postumus au trône se produisit en quelque sorte spontanément et ne fut nullement prémédité.

1. *Introd. à la science des médailles.* Paris, 1763, p. 63.
2. *Op. cit.*
3. *Bonner Jahrb.*, XLIII, p. 214 : « Das wäre eine Tollheit. »

Digitized by Google

Je crois d'ailleurs que, si l'on veut à tout prix tenir compte des textes de Pollion, il n'est pas besoin de recourir aux hypothèses plus ou moins fantaisistes que nous venons d'examiner. Il suffit de supposer que, dans la pensée de l'auteur des vies des Trente Tyrans, le règne de Postumus n'a commencé réellement qu'après le siège de Cologne, la mort du jeune Valérien et la reconnaissance du nouvel empereur par les populations des Gaules, c'est-à-dire trois années peut-être après que les soldats l'eurent revêtu de la pourpre impériale[1].

Considérons comme un point définitivement acquis que Postumus a régné pendant dix ans; nous savons d'autre part que la fin de son règne se place dans la seconde moitié de l'année 267. Nous pouvons donc déterminer la date de son avènement. Mais auparavant quelques remarques sont nécessaires.

Nous rappelons : 1° que, les empereurs renouvelant chaque année leurs pouvoirs de tribuns, c'est par les années tribunices que nous devons compter la durée de leur principat[2]; 2° qu'à partir de Trajan, l'usage est de faire partir du 10 décembre cette année tribunice[3]; 3° qu'un empereur élu, ne fût-ce qu'un seul jour, avant le 10 décembre, considère comme sa première année tribunice la période plus ou moins courte qui s'étend avant cette date.

Nous connaissons les habitudes constantes de Postumus et le soin qu'il mettait à suivre en toute chose les traditions impériales. Nous croyons donc avoir le droit d'appliquer à l'étude de son règne les principes généraux qui nous permettent de reconstituer la chronologie des autres empereurs.

Si donc nous reprenons les deux hypothèses exposées plus haut sur la date de la mort de Postumus, nous pouvons établir les correspondances suivantes :

1° Ou le meurtre de Postumus est, comme le veulent Schiller et M. Héron de Villefosse, du commencement de 268 (et dans cette hypothèse rentre le cas où Postumus aurait été tué entre le 10 décembre 267 et le 1er janvier 268). Alors son avènement se placerait entre le 11 décembre 258 et le 10 décembre 259;

1. C'est l'opinion soutenue par A. Deville dans la *Revue de Numismatique*, en 1861. Mais l'auteur semble attacher à son hypothèse une certitude qu'elle ne comporte point.

2. Dion Cassius, LIII, 17.

3. V. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 157.

Digitized by Google

2° Ou Postumus est mort plus de trois mois avant Gallien, c'est-à-dire avant le 10 décembre 267. Dans ce cas, son règne a dû commencer entre le 11 décembre 257 et le 10 décembre 258.

C'est cette dernière hypothèse que nous croyons vraie; outre les raisons que nous avons exposées précédemment, elle a pour elle l'avantage de se trouver indirectement confirmée par une inscription de Modène[1], de laquelle, selon Mommsen[2], on peut conclure avec certitude que le fils aîné de Gallien est mort en 259, par conséquent une année après l'avènement de Postumus.

Quant à déterminer avec plus de précision le moment de cette année 258 où Postumus monte sur le trône, nous ne le chercherons pas, nous ne pourrions raisonner que par vraisemblances et par à peu près.

Dans ce qui précède, nous avons tenu compte uniquement de l'indication des diverses puissances tribunices. Or, à la mention d'un tribunat correspond le plus souvent celle d'un consulat. Les empereurs, en effet, comme les simples particuliers, pouvaient être nommés consuls et autant de fois qu'ils le désiraient. Mais Postumus, imitant encore en cela les usages impériaux, n'a pas cru devoir chaque année faire renouveler ses pouvoirs consulaires; de plus, avant d'être revêtu de la pourpre, il avait déjà été une fois consul suffect[3]. On trouve donc un complet désaccord entre les chiffres des tribunats et ceux des consulats. Néanmoins, grâce aux nombreuses monnaies que nous possédons du premier empereur gaulois, il est possible d'établir un synchronisme certain entre les années de sa puissance consulaire et celles de sa puissance tribunice. Et si nous rapprochons de nos conclusions précédentes, relatives au commencement du règne, les indications fournies par la numismatique, nous pouvons dresser le tableau suivant de la chronologie de Postumus[4] :

1. *Corp. Inscr. lat.*, XI, 296.
2. *Hist. rom.*, trad. franç., IX, p. 211, n° 1.
3. Nous avons une inscription au nom de Postumus consul. Voir Jullian. *Inscr. de Bordeaux*, t. I, ch. I.
4. Il ne faut pas oublier que les années consulaires commencent le 1er janvier, soit vingt jours après les années tribunices. Il ne nous est point resté de monnaies frappées dans ces intervalles où le chiffre de la puissance tribunice est changé quand celui de la puissance consulaire ne l'est pas encore. Celles que nous pourrions posséder porteraient :

TR. P. III. COS II
TR. P. VIIII COS III
TR. P. X COS IV

Digitized by Google

Exergue des monnaies.	N° dans le recueil de Witte (Postumus).	Puissance tribunice.	Année de notre ère.	Puissance consulaire.
PM. TR. P COS II PP	210	I	(Du... [après le 10 déc. 257] au 16 déc. 258.)	II
TR. P. II COS II DES III PM	215	II	Du 10 déc. 258 au 16 déc. 259	II
TR. P III. COS III PM PP	216	III	Du... 259 au — 260	III
PM. TR. P. IIII COS. III. PP.	222	IV	Du — 260 au — 261	III
PM. TRP. IMPV. COS III PP	228	V	Du — 261 au — 262	III
PM TR. P. VI COS III PP	229	VI	Du — 262 au — 263	III
PM. TR. P. VII. COS III PP	230	VII	Du — 263 au — 264	III
Manque	Manque	VIII	Du — 264 au — 265	III
PM. TR. P. VIIII. COS IV. PP	236	IX	Du — 265 au — 266	IV
PM. TR. P. X. COS V PP	240	X	Du — 266 au — 267	V

M.-A. Roger.

Digitized by Google

LES PAROISSES RURALES

DANS L'ANCIENNE FRANCE

DU IVe AU XIe SIÈCLE.

(Suite.)

Chapitre III. — *Formation de la paroisse.*

Nous avons jusqu'ici étudié les causes qui ont provoqué la fondation des églises rurales. Ces églises furent-elles, dès l'origine, le centre d'une paroisse? *Villa*, *vicus*, où elles sont établies, forment-ils, dès la fin du IVe siècle, une communauté distincte, autonome, séparée de l'église-mère de la cité? Au contraire, cette organisation fut-elle lente et progressive? Nous voudrions à l'aide des documents rechercher comment ce régime paroissial s'est constitué.

La plupart des historiens lui ont attribué une existence assez tardive. Bouix, après Thomassin, lui assigne comme origine la fin du Ve et la première moitié du VIe siècle. Lœning a la même opinion[1]. « Autant, dit-il, que les documents très incomplets que nous avons sur les origines des paroisses rurales nous permettent d'en juger, on ne trouve pas en Occident une organisation arrêtée des paroisses jusqu'à la fin du Ve siècle. Il n'est encore question ni d'une division du pays en districts paroissiaux, ni d'une autonomie juridique du clergé établi dans les églises rurales. » Ces opinions sont-elles fondées? Mais elles ne tiennent pas compte d'une hypothèse. La paroisse s'est peut-être constituée peu à peu, comme par degrés, et il est utile de démêler les éléments divers qui l'ont formée : une circonscription, un presbytérat, un patrimoine. Cherchons donc comment ces éléments ont pris place dans son histoire.

Le plus ancien paraît bien être la circonscription territoriale.

1. Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. I, p. 166.

Digitized by Google

Le premier mot qui la désigne est celui de *dioecesis*. Au commencement du ve siècle, le terme *parochia*[1] s'applique surtout au diocèse. Encore à l'époque de Sidoine, puis du concile d'Agde, les *dioeceses* sont les paroisses. C'est au vi^e siècle seulement que, par une interversion assez curieuse des mots, le district d'un diocèse, celui d'une église rurale ont reçu les noms qu'ils portent aujourd'hui.

Quelle fut l'origine de cette division ? Nous ne le savons pas exactement. Lœning l'attribue seulement à la fin du ve siècle, mais les documents qui la signalent sont bien antérieurs. A Tours, dès l'époque de saint Martin, Sulpice Sévère nous parle de la *dioecesis* de Candes[2], et elle n'était pas la seule. Les églises créées dans les campagnes semblent avoir déjà reçu une circonscription déterminée[3]. En 417, les églises de Ceyreste et de Garguier dans le diocèse d'Arles sont des « paroisses. » A l'époque de saint Hilaire, le diocèse d'Arles est bien divisé en districts ruraux. Voyez encore les lettres de Sidoine : il nous parle des *dioeceses* de Clermont qu'il traverse. D'autres documents nous signalent les visites pastorales faites par les évêques dans leurs paroisses[4]. Il n'est pas douteux que la *dioecesis* rurale ne soit très ancienne. Elle remonte assurément à l'origine même des églises, puisque, dès le ive siècle, nous la trouvons établie.

Quelle était la nature, l'étendue de cette circonscription ? Nous ne le savons pas exactement. Lamprecht a opposé au district paroissial, *Pfarreigrenzbeschreibung*, ce qu'il appelle une démarcation d'autel, *altar terminatio*. Mais il ne donne aucune preuve à l'appui de cette distinction et, au ve siècle, les textes ne la signalent pas. Une décision du concile de Tours (461) nous fait seulement supposer que ces limites étaient anciennes, que sur les frontières mêmes de leur cité, les évêques s'étaient préoccupés de les fixer d'un commun accord[5]. Malgré tout, ces divi-

1. Le mot *parochia* se trouve déjà dans les lettres pontificales de Zozime (417) et d'Hilaire (462); *M. G. H. Epistolarum*, t. III, p. 6 et 27; dans le concile de Riez, c. 4. Mais il ne paraît pas usité en Gaule, hors de la Narbonnaise, pour désigner les paroisses; c'est le terme *dioecesis* qui est employé.

2. Migne, t. XX, p. 181 : « Causa extitit qua Condatensim dioecesim visitaret. »

3. Id., ibid., p. 177 : « Cum ad dioecesim quamdam pro solenni consuetudine... Martinus venisset. »

4. Sidoine Apollinaire, Lettres, IX, 16 : « Nam peragratis dioecesibus cum domum veni. »

5. Tours, 461, c. 9 : « Placuit observari ut si quis episcopus in jus fratris sui

Digitized by Google

sions territoriales donnèrent fréquemment naissance à des conflits. Nous avons rappelé ceux de l'évêque d'Arles et de l'évêque de Marseille en 417 : en 450, le pape est encore obligé d'intervenir. La *dioecesis* de Jumillac placée sur les confins de la cité de Limoges et de la cité de Périgueux est disputée par les deux évêques, Ruricius et Gronopius. Le concile de Tours avait dû s'opposer à de tels empiétements. Au vi^e siècle, les conciles de Lyon (516-523), de Clermont (535) règlent des différends entre évêques sur les limites de leurs diocèses, tant les circonscriptions religieuses sont encore mal assurées[1].

Il ne paraît donc pas que l'établissement des paroisses ait eu lieu sans hésitation et ce fait en suppose un autre. C'est que les évêques, en établissant les paroisses, n'ont pas dû trouver dans l'organisation civile de cadres bien déterminés. On a cherché à identifier ces anciennes paroisses avec les divisions territoriales de la cité, la *centena*, le *pagus*. Nous devons voir si ces opinions ont quelque fondement.

La première est celle de M. Lamprecht[2]. Étudiant l'organisation des paroisses dans les pays du Rhin, il a prétendu que « dans quelques localités, la paroisse, à l'origine, paraissait bien avoir été identique à la centenie. » On sait combien cette théorie de la *centena* territoriale est chère à certains écrivains allemands. Nous pensons pourtant les raisons de Lamprecht insuffisantes, car le seul document qu'il allègue n'est pas concluant. Il cite en effet un texte bien connu de Walafrid Strabon qui rapproche la *centena* de la paroisse. Mais il faut lire tout ce passage pour en bien peser la valeur[3]. Voulant faire un parallèle entre la hiérarchie religieuse et la hiérarchie politique, Walafrid Strabon compare le pape à César, les patriarches aux patrices, les archevêques aux rois. Il continue : « Les centeniers, qui sont « établis dans les *pagi*, peuvent être comparés aux prêtres titu- « laires des églises baptismales et qui ont juridiction sur les églises

suam conatus fuerit inserere potestatem ut aut dioeceses alienas transgrediendo terminos a patribus constitutos pervadat. » Nous pensons que par *dioecesis*, conformément à l'usage du temps, il faut entendre les paroisses.

1. Lyon, c. 2 (*M. G. H.*, *Concilia*, p. 33). Clermont, c. 10, *Id.*, *ibid.*, p. 67.

2. *Deutsches Wirthschaftsleben im Mittelalter*, t. I, p. 238-253.

3. *De rebus ecclesiasticis*, Migne, t. CXIV, p. 964 : « Centenarii qui et centenariones vel vicarii, qui per pagos statuti sunt, presbyteris plebium qui baptismales ecclesias tenent, et minoribus presbyteris praesunt conferri queunt. »

Digitized by Google

« d'ordre inférieur. » Remarquez ces mots. Walafrid ne dit pas que la *centena* et la paroisse soient identiques, il dit seulement qu'il y a analogie entre le centenier et le chef de la paroisse. Ce n'est même là qu'une théorie et il faut se défier des ressemblances qui existent plus souvent dans l'esprit que dans les faits.

D'ailleurs, un texte carolingien nous renseigne mal sur une institution du ve ou du vi^e^ siècle. Qu'était alors la *centena?* Existait-elle? Quels exemples peut-on donner d'une division territoriale qui apparaît seulement sous les Pépins? Or, à cette époque, les paroisses étaient fondées depuis longtemps. S'il y a eu un rapport, ce que nous ne croyons pas, entre ces deux circonscriptions, ce n'est pas la paroisse qui sort de la centenie, c'est la centenie qui a été calquée sur la paroisse.

Trouverons-nous plus sûrement une identité entre la *dioecesis* et le *pagus?* M. Longnon a cru la reconnaître dans la cité de Reims[1]. Relevant dans le testament de saint Remi la mention de quatre églises qui portent le nom des *pagi* où elles se trouvent, *Mosomagensis, Vongensis, Catarigensis, Porcensis,* il conclut ainsi : « Voilà donc, en dehors du Rémois, quatre *pagi* du « diocèse donnant chacun à l'époque franque leur nom à une église « dont le pouvoir s'étendait naturellement sur le ressort de chacun « de ces *pagi*. » Mais ce document ne renferme pas une telle conclusion[2]. En tenant même pour authentiques les renseignements qu'il nous donne, il ne prouve pas que le *pagus* ait formé une paroisse; nous savons au contraire qu'il y avait dès l'époque de saint Remi d'autres paroisses que les paroisses dotées par cet évêque. Flodoard nous parle de l'église du *vicus Calmiciacus*. L'explication du texte montre bien qu'il s'agit là d'une paroisse. Peut-être le *vicus Sindrenus*, mentionné au ve siècle, est-il aussi dès cette époque le centre d'un district religieux[3]. M. Longnon voit, il est vrai, dans le *pagus*, la paroisse primitive, dont toutes les autres se sont peu à peu détachées, et qui a formé le doyenné. Mais au vi^e^ siècle, les doyennés ruraux n'existaient pas : ceux

1. *Étude sur les « pagi » de la Gaule,* 2e partie. *Les « pagi » du diocèse de Reims*, t. II, p. 6, 7.

2. Il faut remarquer que saint Remi, parlant dans une de ses lettres de l'église de Mouzon, ne l'appelle pas l'*ecclesia Mosomagensis pagi*, mais bien *loci Mosomagensis*. *M. G. H. Epistolarum*, t. III, p. 115.

3. Flodoard, I, 8; *M. G. H. Scriptores*, t. XIII. Il est question un peu plus loin du *presbyter loci*.

Digitized by Google

même qui se sont formés plus tard dans le diocèse de Reims sont très loin de répondre aux anciens *pagi* de cette cité.

Nous ne pouvons donc, sur le seul témoignage invoqué par M. Longnon, établir de relation entre le *pagus* et la paroisse[1]. En revanche, nous avons au vr^e siècle deux listes assez complètes de paroisses rurales : celle de Tours, qui nous est donnée en partie par Grégoire, celle d'Auxerre, qui nous a été conservée par l'*Historia Episcoporum*. Nous n'y trouvons aucun rapport entre les *pagi* et les paroisses. Celles-ci sont établies dans un *vicus*, plus rarement dans une *villa*, mais leur territoire ne répond jamais aux grandes divisions régionales de la cité. Il est probable que le chef-lieu du *pagus* a dû avoir de bonne heure son église, que cette église eut une certaine influence en raison même de sa situation et de son origine. Nulle part on ne voit qu'elle ait été la seule, encore moins qu'elle ait eu une juridiction sur les paroisses qui furent alors établies.

Comme pour l'église rurale, c'est bien dans le *vicus* qu'il nous faut chercher le centre le plus ancien, le plus fréquent de la paroisse[2]. Nous connaissons un grand nombre de ces *vici* qui semblent bien former des *parochiae*. On peut même remarquer que Grégoire de Tours et les Vies des saints ne signalent guère les églises paroissiales que dans les *vici*. C'est sous le titre de *presbyteri vicani* que le concile de Tours (567) désigne les prêtres ruraux[3]. Aussi, M. Fustel de Coulanges a-t-il prétendu que dans la langue du vr^e siècle, le mot *vicus* signifiait, non pas un village, mais une paroisse. Nous lui trouvons, en effet, ce sens quelquefois[4]. Mais cette appellation, loin de contredire notre thèse, nous montre combien, pour les écrivains du temps, l'identité était fréquente entre le *vicus* et la paroisse. Toutefois, elle n'est pas absolue. D'une part, il y a des *vici* au vr^e siècle qui n'ont pas d'églises. Nous en avons signalé quelques-uns, le

1. Un autre rapprochement peut être tiré de la *Vita Siviardi* (Boll., mars, t. I, p. 66) : « Natus est in pago Cenomannico, in parochia Deablintica. » Mais, ici, rien ne prouve que la *parochia Diablintica* ait été uniquement formée par le *pagus* de ce nom, et le texte en question paraît très postérieur à l'époque mérovingienne.

2. Grégoire nous en signale une quarantaine.

3. Tours, 567, c. 20. *M. G. H.*, *Concilia*, p. 127.

4. Notamment dans Grégoire, X, 31. Cf. également la *Vita Maurilii* (Boll., sept., t. IV, p. 73). Ce saint bâtit une église, « ipsamque postmodum fore vicum instituit. » Mais ailleurs Grégoire distingue l'*ecclesia* du *vicus*.

Digitized by Google

vicus Argentomagus, le *vicus Berberensis*, etc. De l'autre, la hiérarchie n'hésitait pas à transformer en circonscriptions ecclésiastiques des domaines privés.

Si le *vicus*, en effet, à l'époque romaine ou mérovingienne, fut ordinairement le siège de la paroisse, parfois la *dioecesis* rurale s'établit dans la *villa*. C'est là un fait que nous démontrent les documents et qu'explique la très grande étendue des domaines. Nous avons vu, au début même du ve siècle, l'existence d'églises dans les propriétés. Quelques-unes au moins comme la *villa Riontium*, comme plus tard l'*ager Succentrionis*, appartenant à l'église d'Arles, ont donné naissance à des paroisses[1]. La *parochia Arronnaco*, mentionnée dans une lettre de Sulpitius de Bourges à Verus de Rodez, semble bien établie dans une *villa* de l'église de Cahors[2]. Le *fundus Epponiacus*, où saint Germain bâtit un oratoire, est au VIIe siècle une des paroisses du diocèse d'Auxerre. Mais la législation conciliaire témoigne elle-même de cette institution. Un canon du IVe concile d'Orléans nous parle des paroisses établies dans les terres des grands. Un autre canon reconnaît à tout propriétaire le droit d'avoir une paroisse sur son domaine; il pose seulement comme condition le don d'un patrimoine pour l'entretien de l'église et du clergé. On voit, par ces textes, qu'il y avait déjà des paroisses établies sur une grande propriété.

Ainsi, ne saurait-on identifier complètement le *vicus* et la paroisse. Comme l'église rurale, la paroisse s'est établie partout où une agglomération d'hommes, libres ou non, propriétaires, artisans ou colons, a rendu nécessaire sa création. Il est dès lors naturel de conclure que les limites du *vicus* et de la *villa*, ou un groupe de *villae*, furent ses limites. Ce n'est pas dans les cadres

1. Grégoire, *Gloria Confessorum*, 47. L'existence d'un *baptisterium* dans cette église prouve bien qu'il s'agit là d'une paroisse. *Vita Caesarii*. — Migne, t. LXVII, p. 1033 : « Agrum ubi et dioeceses sunt quod Succentriones vocatur. » *M. G. H. Epistolarum*, t. III, p. 205.

2. Concile d'Orléans, c. 26 : « Si quae parrociae in potentum domibus constitutae sunt. » — C. 33 : « Si quis in agro suo aut habit aut postolat habere diocessim... » *M. G. H.*, *Concilia*, p. 93, 94. — Nous ne pensons pas toutefois que ces paroisses établies dans les *villae* soient bien nombreuses. Nous avons beaucoup d'actes de ventes, de donations, du VIe et du VIIe siècle. Parmi les édifices et les terres qui composent le domaine, il est fait très rarement mention de l'*oratorium* ou de l'église. Il n'en sera plus de même à l'époque carolingienne.

Digitized by Google

d'une division administrative ou régionale que la *parochia* s'est installée. L'unité sociale, bourg ou domaine, a préparé l'unité religieuse. Voilà le fait général. Nous verrons plus loin qu'il n'en fut pas toujours ainsi, que la paroisse a été plus grande ou plus petite. Mais c'est toujours dans ces cadres qu'il en faut chercher la formation[1].

La création d'un clergé rural, autonome, devait se faire plus lentement.

A l'origine, l'établissement d'églises hors de la cité n'avait pas rompu l'unité première du *presbyterium*. Dans les églises ainsi fondées, l'évêque déléguait un de ses prêtres ou de ses diacres pour administrer la nouvelle communauté. Nous avons cité les constitutions du concile d'Arles (314) relatives à ces clercs ruraux. Il est très difficile d'établir la nature de leurs fonctions et l'étendue de leurs pouvoirs. Il est probable que la communauté rurale gardait avec l'église-mère des rapports très étroits. En Narbonnaise surtout, où les cités étaient rapprochées, l'église épiscopale pouvait rester le centre du culte. Les grandes fêtes devaient encore être célébrées en présence de l'évêque. C'était sa parole que l'on devait entendre ; l'assemblée primitive se trouvait ainsi reconstituée. Peut-être même les sacrements n'étaient-ils conférés que dans la *civitas*, les prêtres ou diacres portant aux fidèles des campagnes l'Eucharistie consacrée par l'évêque. Nous ne le savons pas, mais le fait qu'un certain nombre de ces églises avaient un diacre à leur tête prouve qu'elles n'avaient pas un culte complet et permanent.

Deux causes surtout devaient former le clergé paroissial et lui donner cette autonomie qu'il n'avait pas.

La première fut la conception que l'on se fit de la paroisse. Elle se présenta très tôt comme une assemblée régulière de fidèles, un centre religieux distinct de la grande église de la cité. Là aussi devait se célébrer le culte, s'offrir le sacrifice. La vie chrétienne aurait vite disparu des campagnes si elle n'avait eu comme aliment le mystère de l'autel. Mais le sacrifice est le pouvoir essentiel du sacerdoce. Un diacre pouvait bien administrer les

1. Il est impossible d'évaluer, à cette époque, l'étendue d'une paroisse. Si on remarque pourtant que nombre de paroisses carolingiennes furent créées par le démembrement de la paroisse primitive, on pensera volontiers que ce district était considérable. D'après le règlement de l'évêque Aunaire, Auxerre ne compte que trente-six paroisses à la fin du VIe siècle.

Digitized by Google

biens, conférer le baptême, distribuer l'eucharistie, visiter les malades, secourir les pauvres ; il ne pouvait pas consacrer[1]. Ces idées devaient avoir leur importance. A cette église rurale, il faut un « prêtre. » L'Église fut donc entraînée à multiplier les sacerdoces locaux, bien qu'elle ait d'abord hésité sur le choix de ce pasteur. Fallait-il mettre à la tête de ces communautés celui qui avait la plénitude du sacerdoce, l'évêque? Il est probable qu'on y songea. En Occident comme en Orient, nous voyons s'installer des évêchés hors des *civitates*, dans les bourgs ou les *castra*. Encore au ve siècle, l'évêque de Marseille, Proculus, installe deux évêques, Ursus et Tuentius, dans les grandes paroisses de Ceyreste et Garguier[2]. Des *castra* importants deviennent églises épiscopales. Ainsi, l'Église tâtonnait ; mais elle comprit promptement qu'étendre ainsi l'épiscopat était l'affaiblir. Cet essai de décentralisation fut promptement arrêté. Une constitution du concile de Sardique (343) fixa sur ce point la discipline ; il fut interdit d'établir des évêques, sauf certains cas, hors des cités[3].

En Orient, l'Église avait constitué dans les κῶμαι des chorévêques. En Gaule, ce fut le simple prêtre qui fut appelé au gouvernement de la paroisse. Par contre-coup, l'institution du culte entraîna l'exclusion des diacres de ce gouvernement. Leur présence à la tête des paroisses devint de plus en plus rare. Les conciles leur rappelèrent même la soumission qu'ils devaient aux prêtres[4]. On leur interdit de distribuer la communion en leur présence, de s'asseoir devant eux, de conférer le baptême à une autre époque qu'au temps pascal[5]. Leurs fonctions furent nettement limitées. Ils n'eurent plus aucune juridiction dans la paroisse ; ils devinrent partout des auxiliaires. Nous ne savons pas comment se fit cette transformation. Elle n'était pas encore achevée au vi^e siècle. A cette époque, le concile d'Agde parle des diacres qui ont la direction d'une église[6]. L'église d'Issoire est

1. Ils avaient cherché à le faire cependant, comme le prouve un canon du concile d'Elvire : « De diaconibus quos cognovimus multis locis offerre. »

2. Lettre de Zozime ; *M. G. H. Epistolarum*, t. III, p. 7.

3. Sardique, c. 6 : « Non licere... simpliciter episcopum constituere in aliquo pago vel parva urbe cui vel unus presbyter sufficit, ne episcopi nomen et auctoritas vilipendatur. »

4. Arles (452), c. 15.

5. Synode romain de 402. Mansi, t. III, p. 1133.

6. Agde (506), c. 59 : « Libertos quos sacerdotes, presbyteri, vel diaconi de ecclesia sibi commissa facere voluerint. »

Digitized by Google

gouvernée par un diacre, Cautinus. Mais cet exemple est le dernier que nous connaissions. S'il est fait mention des diacres attachés aux églises rurales, nous trouvons toujours au-dessus d'eux un ou plusieurs prêtres chargés du gouvernement de la communauté.

En même temps, s'étendaient les attributions de ce presbytérat. Dès 402, le synode romain du pape Innocent avait reconnu aux prêtres le droit de baptiser à toutes les époques de l'année[1]. Une des innovations capitales fut de leur accorder le pouvoir d'enseigner. Le *magisterium* était en effet une des attributions essentielles de l'évêque; le concile de Vaison (529) le partagea avec les prêtres en leur donnant le droit de prêcher, c'est-à-dire d'instruire. On leur reconnut vers la même époque le droit de bénir le peuple, les maisons, les champs. Or, dans les idées de ce temps, on comprend le respect qui dut s'attacher à leur personne, par cela seul qu'ils étaient capables d'attirer sur les peuples les faveurs du ciel. Le concile d'Arles (554) leur attribue enfin la surveillance et le gouvernement du clergé inférieur de la paroisse. Ils purent, avec l'assentiment de l'évêque, déposer les diacres ou les autres clercs soumis à leur juridiction. Ainsi les prêtres ruraux avaient-ils obtenu un certain nombre de pouvoirs d'ordre ou de discipline exercés d'abord par l'évêque. Le droit de confirmer seul leur fut refusé. Il fallut même empêcher leurs empiétements. Le concile d'Orléans (533) leur interdit de donner des *apostolia*, de bénir des diaconesses. Ce furent là les rares privilèges liturgiques que se réserva l'épiscopat.

Par l'extension des pouvoirs du presbytérat, la paroisse devient donc peu à peu un organisme indépendant, une église autonome dans la grande Église. L'obligation pour ses fidèles de célébrer avec l'évêque les grandes fêtes de l'année se perdit bientôt. Au VIe siècle, une décision du concile de Clermont (535), en la maintenant pour les clercs attachés aux *oratoria*, nous prouve qu'ailleurs elle n'existait plus[2].

Une seconde cause devait affranchir le clergé des paroisses de la tutelle de l'épiscopat. De bonne heure, l'Église considéra toute fonction ecclésiastique comme un *titre*, et ce titre comme perma-

1. Mansi, t. III, p. 1134.

2. *Concil. Arvernense*, c. 15. *M. G. H.*, id., p. 69. Grégoire nous parle également de la célébration de la fête de Pâques dans l'église de Chinon, V, 17.

Digitized by Google

nent. Nous avons vu cet usage en vigueur dès l'époque du concile d'Arles. Une autre règle s'établit; c'est que tout dignitaire d'une église dut être pris parmi les clercs, tout clerc, parmi les fidèles de cette église. Le recrutement de la communauté se fit dans la communauté.

Ici, la loi civile avait devancé le droit canonique. Une constitution célèbre d'Honorius en 398 avait déclaré qu'à l'avenir les clercs attachés à l'église d'un *vicus*, d'une *villa* ou d'une localité quelconque devaient être pris dans cette localité, cette *villa*, ce *vicus*[1]. La loi romaine ne cherchait ainsi qu'à assurer sur les clercs, par la fixité du domicile, la perception de l'impôt. Mais l'Église s'associa à son tour à cette mesure et pour d'autres idées. C'était une tradition ancienne que celui qui devait gouverner une église devait appartenir à cette église. Il connaissait mieux les fidèles, il en était mieux connu. L'opinion publique pouvait répondre de sa vie et de ses mœurs et, ayant vécu au milieu de ses frères, leur nouveau chef pouvait mieux connaître leurs sentiments et leurs besoins. Cette règle, appliquée aux évêchés, fut étendue aux paroisses. Le pape Célestin[2], écrivant aux évêques de la *Viennensis* et de la Narbonnaise, leur avait interdit d'élever à la cléricature « des étrangers, des inconnus, des hommes ignorés du peuple. » Le concile de Vaison[3] précisa. Il donna l'ordre aux prêtres établis dans les paroisses d'avoir autour d'eux (c'était l'usage en Italie) de jeunes lecteurs, de leur apprendre le chant des Psaumes, les Leçons, les Écritures. Chaque paroisse devait ainsi se suffire à elle-même, elle n'avait pas seulement son culte, mais son clergé.

Ce fut là une des causes qui rendirent ce clergé presque indépendant. Le prêtre n'était pas ce qu'il est trop souvent de nos jours, un étranger envoyé dans une église qu'il doit quitter tôt ou tard. Il était né, avait grandi dans sa paroisse. Il sortait du milieu qu'il était appelé à gouverner. Mille liens, en dehors même des liens religieux, ceux de la famille, des intérêts, les souvenirs de

1. *Cod. Theodos.*, XVI, 2 : 33 (398) : « Ecclesiis quae in possessionibus, ut assolet, diversorum, vicis etiam vel quibuslibet locis sunt constitutae, clerici non ex alia possessione vel vico sed ex eo ubi ecclesiam esse constituit eatenus ordinentur. »

2. Célestin I; Jaffé, 2e édit., n° 369.

3. Vaison, 529, c. 1.

Digitized by Google

l'enfance l'attachaient à ses fidèles[1]. Il pouvait être un chef, parce qu'il restait toujours un ami; et, comme l'évêque dans la cité, il pouvait se dire le représentant naturel d'hommes dont il était en même temps le concitoyen. Si on se rappelle maintenant qu'il ne pouvait espérer de changement, qu'il était pour la vie attaché à sa paroisse, qu'autour de lui se groupait un clergé, diacres, sous-diacres, clercs inférieurs, qu'il avait recruté et instruit, on comprend l'influence qu'il dut avoir. C'est par ces mesures surtout que le presbytérat rural s'est constitué.

Une dernière transformation était nécessaire pour assurer à la paroisse son existence. Elle devait avoir son patrimoine distinct des biens de l'église épiscopale. C'est surtout à la fin du ve et pendant le vi^e^ siècle que cette évolution s'est accomplie.

Primitivement, la communauté épiscopale, seule organisée, était seule propriétaire. Ses biens ne formaient qu'une masse administrée directement par l'évêque et ses diacres. Mais, lorsque les églises rurales furent établies, cette masse se divisa. Les évêques durent assigner à ces églises quelques biens déterminés, pour l'entretien de leur clergé et les frais du culte. D'autre part, les fidèles commencèrent à porter leurs offrandes, à donner des terres à ces églises. En 412, une constitution d'Honorius[2] fait encore supposer que l'église de la cité seule possède un patrimoine. Quelques années plus tard, il n'en est plus ainsi. Le concile d'Arles (452) mentionne avec précision l'usage suivi par les évêques de doter les églises qu'ils élevaient sur leurs domaines[3]. En 506, le concile d'Agde parle des biens-fonds possédés par les paroisses[4]. Les *Statuta ecclesiae antiqua* nous les signalent également[5]. Ainsi, dès le ve siècle, en Gaule comme en Afrique, l'église rurale a-t-elle son patrimoine; elle peut acquérir des terres, des bois, des vignes, des esclaves. Déjà même s'établit la règle qu'aucune église ne peut être fondée sans un *libellus dotis*.

1. Telle était aussi la discipline de l'Église d'Afrique. Cf. *Codex canonum ecclesiae Africanae*, c. 90; Hefélé, *Hist. des Conciles*, t. II, p. 303.
2. *Cod. Theodos.*, XVI, 2 (loi de 412). Cf. Lœning, *ouvr. cit.*, t. I, p. 246.
3. Arles (452), c. 36.
4. Agde (506), c. 4, 5.
5. *Statuta ecclesiae antiqua*, c. 31 (Bruns, I, p. 144) : « Diacones et presbyteri in parochia constituti nihil audeant commutare quia res sacratae Deo esse noscuntur. »

Digitized by Google

Le concile de Vaison avait formulé ce principe pour les *oratoria;* il n'est pas douteux qu'il n'ait été appliqué aux paroisses[1].

Mais ce partage n'affranchit pas immédiatement de la juridiction de l'évêque les biens de l'église rurale. Le prêtre, le diacre, le clerc, attachés à une paroisse, n'eurent d'abord aucun droit sur ses terres ou ses revenus. L'évêque, en les nommant, leur distribuait, à titre de bénéfice, une part de ce domaine. Lui-même se réservait la libre disposition des biens ou des offrandes qu'il n'avait pas affectés à l'entretien du clergé. Seul aussi, il pouvait aliéner ce patrimoine, en distraire une partie, et ce pouvoir presque absolu se maintint assez tard[2]. Au début même du VIe siècle, le concile d'Orléans (511) décrète que les donations faites aux paroisses par les fidèles, en terres, vignes ou esclaves, doivent rester, suivant les anciens canons, sous le pouvoir de l'évêque[3]. C'est cette juridiction que le droit canonique allait peu à peu limiter.

La première règle qui s'établit fut que l'évêque ne pourrait rien distraire des biens donnés ou affectés à une paroisse. Ce principe fut inspiré aussi bien par la force des choses que par des prescriptions légales. Il a été d'abord une des conséquences de ce culte du saint qui tendait alors à se répandre. Les donations avaient changé de caractère. Elles ne se faisaient plus à cette unité vague, abstraite, la communauté, mais à une personne. Cette personne, capable de recevoir un domaine, était aussi, croyait-on, capable de le défendre. En tout cas, nul, pas même l'évêque, ne pouvait la déposséder. Ainsi, le droit épiscopal devait-il être limité par le droit du saint. Mais à cette croyance s'ajouta encore l'intérêt bien entendu. C'est un fait que le respect absolu de la donation non moins que la liberté de donner sont les meilleurs moyens de provoquer la générosité des hommes. L'Église s'inspira très vite de cette idée. Sans même y être invitée, comme en Orient, par la loi civile, elle affirma ce principe que la volonté du donateur devait être accomplie. Dès 452, le concile d'Arles[4], parlant des

1. Orléans (541), c. 33 : « Si quis in agro suo... postolat habere diocessim, primum et terras ei deputet sufficienter. »

2. Agde (506), c. 22.

3. Orléans (511), c. 15 : « De his quae parochiis... quicunque fedelis obtulerint, antiquorum canonum statuta serventur, ut omnia in episcopi potestate consistant. »

4. Arles (452), c. 36 : « Et si quid ipsi ecclesiae fuerit ab episcopo conditore

Digitized by Google

églises fondées par un évêque sur un territoire étranger, ajoutait : « Si quelque bien a été donné à cette église par l'évêque qui « l'a fondée, l'évêque du diocèse n'a aucun pouvoir de toucher à « cette donation. » Cet article ne s'appliquait qu'aux églises dotées par leur patron. Il devait favoriser les fondations des oratoires et des basiliques. Il s'étendit bientôt à toutes les paroisses. Or, le patrimoine ainsi constitué devenait inviolable. L'évêque n'y pouvait toucher sans violer en même temps la justice et la loi. En fait, au VIe siècle, cette propriété des paroisses fut si bien reconnue que la législation conciliaire n'eut plus à la formuler ni à la défendre.

La coutume assigna donc à chaque église son domaine; mais, du même coup, elle lui garantit, suivant certaines règles, la libre disposition de ses ressources. Celles-ci étaient doubles. Chaque église recevait des offrandes (*oblationes*) déposées devant l'autel au moment du sacrifice, ou faites par les fidèles en souvenir des morts, en l'honneur des saints. Ces offrandes consistaient en pain, vin, huile, cire, qui servaient au culte, ou simplement en dons d'argent[1]. Les revenus fonciers, des prés, terres, vignes, les esclaves, constituaient une autre part de ce patrimoine des paroisses. La législation conciliaire commença à régler leurs droits.

Les évêques semblent avoir laissé volontiers à ces églises les offrandes de l'autel, mais, encore au commencement du VIe siècle, ils prétendent mettre la main sur les produits des terres. Le concile d'Orléans (511) laissa à la disposition de l'évêque les biens fonciers et les esclaves; mais elle ne lui attribua que le tiers des offrandes, en reconnaissant aux églises la propriété

conlatum, is in cujus territorio est, auferendi exinde aliquid non habeat potestatem. »

1. Un règlement du pape Gélase (494) pour les églises d'Italie avait assuré aux clercs des paroisses rurales le quart des offrandes. L'évêque n'avait droit qu'à un quart, le reste était affecté aux pauvres et à l'entretien de l'église. Nous avons une lettre curieuse de saint Remi qui nous apprend qu'un de ses collègues, Falco, usurpait les redevances des colons et les produits des champs de l'église de Mouzon. Le saint ajoute que ces biens lui reviennent de droit, mais qu'il en a fait remise à cette paroisse. Ainsi, au temps de saint Remi les églises rurales n'avaient pas encore la libre jouissance de leurs domaines. Cf. *M. G. H. Epistolarum*, t. III, p. 115 : « Mandas, ut audio, colonorum tibi tributa portari et praecipitis ut reditus deferantur agrorum... quae ego ad quem jure veniebant remisi potius quam quaesivi. »

Digitized by Google

de ces oblations. Bientôt, on fit un pas de plus. Ce fut le pouvoir même de l'évêque sur les autres revenus qui fut réglé strictement par les canons. Le concile de Carpentras (527) établit[1] que tout bien donné ou légué à une paroisse devait être affecté à l'entretien de son église et de son clergé. Il admet pourtant un tempérament à cette règle. Si l'église épiscopale était pauvre, si la paroisse était riche, l'évêque pouvait employer à son usage l'excédent des ressources. Dans tous les cas, le fonds restait intact et il ne pouvait en disposer. Cette dernière clause ne fut pas maintenue. Le IIIe concile d'Orléans (538) déclara[2] que toutes les donations faites à l'église épiscopale devaient être laissées à la disposition de l'évêque : les biens donnés aux paroisses devaient être administrés suivant les usages locaux. Toute réserve générale faite en faveur de l'évêque fut ainsi supprimée. Les biens de la paroisse furent désormais attribués à la paroisse. L'évêque n'eut plus sur eux d'autres droits que ceux qui lui furent laissés par la coutume encore plus que par les canons.

Cette transformation devait être complète le jour où la juridiction temporelle de l'évêque fut elle-même restreinte au profit du chef de l'église rurale. Cette dernière décentralisation devait se faire à mesure que se multipliait le nombre des paroisses. L'évêque dut partager un pouvoir qu'il n'était plus capable d'exercer seul. Les conciles d'Agde (506) et d'Epaone (517) marquent bien le point de départ de ce changement[3]. Ce dernier reconnut aux prêtres et aux diacres, chargés d'une église rurale, le droit d'affranchir les esclaves de cette église, à condition pourtant que ces affranchis demeurassent sous la tutelle de cette église. Il leur permit également d'acheter, de faire des échanges : la seule interdiction qui fut promulguée fut celle d'aliéner ou d'engager les biens qui leur étaient confiés. Le IVe concile d'Orléans (541) leur attribua pourtant ce dernier droit, mais il exigea, pour que l'aliénation fût valable, l'assentiment *écrit* de l'évêque. Ce fut la seule garantie qu'il crut utile de maintenir. L'évêque conserva un droit de contrôle, mais désormais les paroisses purent administrer elles-mêmes leur patrimoine et en disposer. En 614, le concile de Paris sanctionna ces transformations.

1. Carpentras (527), c. 1.
2. Orléans (538), c. 5.
3. Agde (506), c. 49. Epaone (517), c. 7, 8.

Digitized by Google

« Que tout ce qui a été légué aux églises pour leur entretien, » dit le canon 8, « soit sous le pouvoir de leur chef, ou évêque, ou « prêtre, ou clerc attaché au service des lieux saints. » Par là, était reconnue formellement la juridiction du chef de l'église rurale. L'indépendance économique de la paroisse était accomplie.

L'évolution dont est sortie la paroisse était donc terminée à la fin du VIe siècle. Ce n'est pas que toutes les paroisses aient eu la même condition, une autonomie aussi complète. Nous verrons que celles qui furent alors constituées sur un domaine, en patronat, ont eu une destinée un peu différente. Mais, dans ses traits généraux, la paroisse est constituée. Elle a ses fidèles, son clergé et son culte, ses terres, ses ressources, ses institutions de bienfaisance et de prières. L'*autel,* le *baptistère*, le *patrimoine :* voilà ses éléments auxquels s'ajouteront un peu plus tard les dîmes[1]. Ainsi organisée, elle devient l'unité religieuse, elle sera bientôt l'unité sociale par excellence. A mesure que la société se dissout, seule elle reste compacte et une. C'est dans son enceinte que les hommes naissent, grandissent, se marient et meurent. C'est l'église qui est le centre de leurs croyances et de leurs intérêts. C'est près de l'autel que les hommes se réfugient, c'est à ses pieds qu'ils s'agenouillent dans les troubles et les désordres des temps. Ses biens même sont le patrimoine commun de tous[2]. La paroisse prend ainsi conscience d'elle-même. Elle est le *legitimus conventus* de la population chrétienne. C'est sur de telles assises que reposera au moyen âge tout l'édifice social ou religieux.

Chapitre IV. — *L'archiprêtre mérovingien.*

La création des paroisses avait eu pour résultat le démembrement définitif de l'église épiscopale. Mais établies dans les *vici* ou dans les *villae,* ces paroisses étaient d'étendue et d'importance inégales. Les prêtres qui les dirigeaient, tout en ayant les mêmes pouvoirs religieux, n'avaient pas toujours la même influence : au VIe siècle, une distinction s'établit entre eux. Ceux qui avaient

1. La présence des fonts dans une église marque bien sa juridiction paroissiale. Ces *tituli* sont déjà appelés *ecclesiae baptismales,* par opposition aux simples chapelles et aux basiliques. Dès le VIIe siècle, il est interdit aux monastères d'avoir un *baptisterium* (conc. incerti loci, ann. 614), p. 194.

2. Orléans (548), c. 11 : « Rem cunctis fratribus debitam. »

Digitized by Google

sous leur juridiction un certain nombre de clercs, de basiliques, d'*oratoria*, prirent un titre nouveau : celui d'archiprêtre. Nous devons étudier les origines et l'importance de cette fonction.

Les origines en sont obscures. Le plus ancien texte conciliaire qui nous parle des archiprêtres est un canon du concile de Tours (567)[1] qui les oblige à réprimer les fautes de leur clergé et les punit, s'ils se refusent à les punir. Les conciles d'Auxerre (v. 580), de Paris (614), de Clichy (621) contiennent divers règlements relatifs aux archiprêtres. En se référant à ces textes, Lœning a pu dire que leur institution n'était pas antérieure à la seconde moitié du VIe siècle[2]. Quelques documents nous permettent pourtant de la reculer. Nous savons par Grégoire que le diocèse de Nîmes avait déjà des archiprêtres sous le gouvernement d'Ara, préfet de Théodoric (507-526). Les archiprêtres sont établis dans le diocèse de Clermont dès le pontificat de saint Gall (527-551)[3]. Si on rapproche ces témoignages des textes qui nous montrent l'extension des églises, l'accroissement des clercs ruraux, l'autonomie des paroisses dans la première partie du VIe siècle, on peut en conclure que l'institution d'archipresbytérat se rattache à ces faits. Elle est le complément naturel de la hiérarchie qui s'établit entre les clercs d'une église rurale. C'est par elle qu'à la fin du règne de Clovis, et sous le règne de ses fils, l'organisation religieuse fut achevée.

L'institution des archiprêtres a-t-elle entraîné une division nouvelle du diocèse? L'archiprêtre fut-il le chef d'un district formé par la réunion de plusieurs paroisses? Y eut-il, en un mot, un archiprêtré mérovingien? — Quelques érudits l'ont prétendu.

M. Sohm[5] a identifié cet archiprêtré avec le *pagus minor* dont parlent quelques documents[6]. « Les cités de l'époque romaine, dit-il, « se sont transformées en districts épiscopaux. Au petit *pagus* « correspond le doyenné ecclésiastique, district d'un archiprêtre. « Régulièrement le *pagus minor* et le doyenné se confondent.

1. Le concile de Vaison (529) parle uniquement des *presbyteri in parrociis constituti* (c. 1), celui d'Orléans (541, c. 6) des *parochiani clerici*.

2. Lœning, t. II, p. 347 : *Seit der Mitte des* 6 *Jahrhunderts führt der an der Parochialkirche angestellte Priester den Titel Archipresbyter*.

3. Grégoire, *Gloria martyrum*, c. 77. Il s'agit bien ici d'un archiprêtre rural.

4. Pour Brioude, cf. *Mirac. S. Juliani*, c. 22.

5. *Gerichtsverfassung*, p. 203, 204.

6. Mettez en regard de cette formule une formule mérovingienne. *Form. Bituricenses*, 5, Zeumer, p. 170 : « Committimus tibi vico illo... »

Digitized by Google

« Grégoire de Tours nous parle de l'institution d'un archiprêtre « au bourg de Tonnerre, c'est-à-dire dans le *pagus minor* du « même nom. Il est clair que le petit *pagus* est un district qui « comprend plusieurs paroisses. » Nous n'avons pas à discuter ici la question encore débattue de l'identité du doyenné et du *pagus*. De l'assertion de M. Sohm nous retenons un seul fait : l'existence de l'archiprêtré territorial dès l'époque mérovingienne. Or, un examen des textes nous permet de croire que cette assertion n'est pas fondée.

M. Sohm cite à l'appui de sa thèse un texte de Grégoire de Tours et une formule. La formule parle bien en effet d'un *pagus* gouverné par un archiprêtre, mais cette formule appartient au recueil de saint Gall. Elle est de la fin du IXe siècle. Elle ne prouve donc pas que trois siècles plus tôt l'archiprêtré fût établi. Nous avons relu le texte de Grégoire. Il ne dit pas ce que lui fait dire M. Sohm. Grégoire nous apprend que Mondéric, sacré évêque du vivant même de Tetricus, évêque de Langres, fut envoyé au *castrum* de Tonnerre pour y exercer les fonctions d'archiprêtre et y faire sa résidence[1]. Aucun mot n'indique que Tonnerre fût le siège d'un district ecclésiastique identique à un *pagus* et plus étendu qu'une paroisse[2]. C'est là une conclusion personnelle. On peut très bien comprendre qu'une église ait eu à sa tête un archiprêtre, sans que cet archiprêtre ait eu sous sa juridiction plusieurs églises.

Nous avons dans Grégoire plusieurs textes où il est question des archiprêtres. Mais Grégoire nous parle des *vici* qu'ils administrent : il ne nous parle jamais d'un archiprêtré territorial. S'il nous dit qu'Austrapius est placé à la tête d'un district comprenant plusieurs paroisses, il nous fait entendre que cette mesure est exceptionnelle et transitoire. A la mort du titulaire, l'évêque de Poitiers se fait rendre ces paroisses. Nulle part non plus les hagiographes du VIe ou du VIIe siècle ne nous signalent l'existence de l'archiprêtré[3]. Les textes conciliaires ne sont pas moins précis. Ils nous mentionnent fréquemment la *dioecesis*, la *parochia*,

1. Grégoire, V, 5.

2. Remarquons même les termes dont se sert Grégoire : « Tornodorensem castrum ut archipresbiter regerit. » Grégoire ne dit pas : « Tornodorensem pagum. »

3. Remarquons qu'au VIIe siècle, il y a vingt-six archiprêtres dans le diocèse d'Auxerre. Or, ce diocèse ne comprenait qu'un seul *pagus*.

Digitized by Google

signalent les conflits relatifs à leurs limites, nous donnent quelques détails sur leur organisation, les devoirs, les prérogatives, les fonctions de leurs chefs. Ils ne nous parlent pas d'une division intermédiaire entre le diocèse et la paroisse. Le terme même d'*archipresbyteratus* ne se trouve pas à cette époque. Il serait étrange qu'un tel district eût existé et que les contemporains n'eussent trouvé aucun mot capable de le définir.

En réalité, il en est de l'archiprêtré comme de la *centena* administrative. La circonscription est probablement postérieure à l'office. Nous la trouvons seulement à l'époque carolingienne. Mais on comprend comment elle s'est alors formée. Le grand nombre de paroisses nouvelles, la hiérarchie établie par les Carolingiens dans les institutions religieuses comme dans les institutions civiles, lui ont donné naissance. L'archiprêtré s'est constitué quand de petites églises rurales se sont groupées autour d'une plus ancienne, d'une plus puissante, qui leur a servi de chef-lieu.

Nous ne saurions donc considérer l'archiprêtre comme le chef d'un district religieux, supérieur à la paroisse. Il est le chef d'une paroisse; mais chaque paroisse a-t-elle été, depuis le milieu du VIe siècle, gouvernée par un archiprêtre? Il est moins aisé de répondre avec certitude à cette question. Lœning et Hinschius ont soutenu cette doctrine. Quelques documents du VIIe siècle semblent également la justifier. Un règlement de l'évêque d'Auxerre, Tetricus, relatif aux offices religieux imposés aux chefs des monastères et des paroisses, donne aux premiers le titre d'abbés, aux seconds celui d'archiprêtres[1]. Le concile de Chalon (650) rapproche également ces dignitaires ecclésiastiques[2]. Abbés et archiprêtres, tels seraient les chefs du clergé régulier et du clergé rural. Mais nous ne croyons pas que cette théorie soit tout à fait conforme à la réalité.

Examinons nos documents. Il est douteux d'abord que les institutions ecclésiastiques aient été aussi régulières. L'existence, les prérogatives du patronat, avaient déjà fait brèche à l'unité de juridiction. Au commencement même du VIe siècle, nous avons vu encore des diacres administrer des églises. Assurément, l'uni-

1. Migne, t. CXXXVIII, p. 244.

2. Chalon, c. 11 : « Invitatione abbatis aut archipresbyteri in ipsa monasteria vel parrochias. » *M. G. H. Concilia*, p. 210.

Digitized by Google

formité s'établit peu à peu dans le gouvernement des paroisses; dès le milieu du VIe siècle, toutes ont à leur tête un *presbyter*. Ce terme est encore le plus général dont se servent les conciles ou les historiens pour désigner leurs chefs. En 600 le synode d'Auxerre, en 614 le concile de Paris prennent plusieurs dispositions relatives aux « prêtres ruraux. » Ces prêtres sont des curés. Grégoire, qui nous parle si souvent des églises rurales, nous les montre administrées par des *presbyteri*. Sept fois seulement il nous parle des archiprêtres. Lisons surtout le règlement de Tetricus (v. 670). Ce document énumère les vingt-six *tituli* des archiprêtres diocésains d'Auxerre. Ces *tituli* sont-ils les seules paroisses? On en peut douter, si on rapproche de cette liste celle de l'évêque Aunaire (573-603). Celle-ci nous apprend qu'à la fin du VIe siècle le diocèse d'Auxerre comprenait trente-six paroisses[1]. De ce nombre, vingt-trois seulement sont représentées dans le réglement de Tetricus. On ne peut croire que les treize autres aient disparu. On les retrouve à l'époque carolingienne et d'autre part l'accroissement du nombre des paroisses est, au VIIe siècle, un fait constaté. Il faut donc admettre que la plupart des paroisses de la *Civitas Autisiodorensis* étaient administrées par les archiprêtres; mais toutes ne l'étaient pas.

Voici un autre fait. Le concile d'Orléans (541) nous dit expressément qu'il y avait des paroisses constituées dans les *villae*. Or, dans les documents du VIe ou du VIIe siècle, c'est toujours à la tête des *vici* que nous trouvons les archiprêtres. Grégoire nous parle des églises qu'ils administrent : Tonnerre, Artonne, Néris, Brioude[2]. Ces localités sont un *castrum* ou un *vicus*. Le concile de Tours fait également du *vicus* leur résidence[3]. Voyez encore la formule de leur institution : « Nous vous confions le gouvernement de ce *vicus*, *committimus tibi vico illo*. » Dans aucun cas, il n'est dit qu'une église, une paroisse établie dans une *villa*, ait eu un archiprêtre pour la gouverner.

1. *Historia episcoporum Autissiodorensium*. Migne, t. CXXXVIII, p. 233 et 244.

2. Grégoire, V, 5. — *Vitae Patrum*, IX, 3. — *Gloria Confessorum*, 5. — *Liber de virt. sancti Juliani*, 22.

3. Tours, 567, c. 20 : « Archipresbyteri vicani... archipresbiter seu in vico manserit seu ad villam suam ambulaverit. » — *Vicus* a bien ici son sens ordinaire et non celui de paroisse. Il n'en est pas de même, croyons-nous, dans le texte suivant (Zeumer, *Formulae Bituricenses*, 5). Ce dernier sens prouve les rapports étroits de la paroisse et du *vicus*.

Digitized by Google

On peut conclure de ces remarques : 1° que le *castrum* ou le *vicus* mérovingien a été, en général, au ve siècle, le *titulus* d'un archiprêtre ; 2° que d'autres *tituli* sont établis dans les *villae* administrées par un simple *presbyter* (*tituli minores*). Il ne semble pas que ces derniers aient été bien nombreux. En réalité, la paroisse de l'archiprêtre est le centre habituel de la vie, des institutions religieuses, du culte rural. Elle est la plus agglomérée et elle est aussi la plus étendue. Encore ne faut-il pas se l'imaginer comme les paroisses rurales de nos jours. Son district comprenait non seulement le bourg, mais un certain nombre de *villae* voisines[1]. Celles-ci avaient souvent une église, et cette église était dotée par le maître ou les hommes du domaine. Mais ces chapelles n'avaient pas d'autonomie. Il leur manquait ce qui crée la paroisse : les fonts baptismaux et un prêtre ayant juridiction. Elles étaient desservies le plus souvent par le clergé même de l'église principale qui venait y chanter les offices, y célébrer le culte. C'était à l'église du *vicus* qu'il fallait demander les sacrements, porter des offrandes. La paroisse de l'archiprêtre est vraiment la grande paroisse et aussi la paroisse libre, car elle ne dépend que de l'évêque et de l'archidiacre, non d'un grand.

Pour desservir cette église et les chapelles ou oratoires qui gravitaient autour d'elle, il fallait tout un ensemble de prêtres, diacres ou clercs. Ce clergé formait vraiment un collège, et ce collège, l'archiprêtre en est le chef. A vrai dire, les conciles ne lui ont donné aucune juridiction spéciale. Son titre est surtout honorifique. Il est le premier de ses clercs, comme l'archiprêtre urbain est le doyen du *presbyterium* épiscopal. Il a moins des droits que des devoirs. Il doit donner l'exemple de la pureté des mœurs ; s'il s'absente de son église, avoir toujours auprès de lui un diacre ou un clerc. Lui-même doit veiller sur le clergé qui lui est confié. Il est responsable des délits commis par ses prêtres ou ses clercs. S'il néglige de les connaître, s'il hésite à les poursuivre, il peut être, pendant trente jours, privé de la communion. Si lui-même est coupable, il sera pendant le même délai enfermé dans

1. C'est à ces *villae* sans doute que se rapporte le 14e canon du concile de Chalon (v. 650) : « De oratoriis que per villas fiunt. » Mais le sens n'est pas clair. Ces *oratoria* sont-ils des églises paroissiales ? rien ne le dit. Généralement *oratorium* désigne une chapelle. D'autre part, il semble bien que ces *oratoria* soient autonomes, puisqu'ils ont un prêtre et ne relèvent que de l'archidiacre.

Digitized by Google

un des monastères de la cité. Aussi a-t-il sur la paroisse un devoir spécial de surveillance. C'est en raison même de ses fonctions qu'il doit être informé des procès intentés par un laïque à un clerc de son église. Mais là s'arrêtent ses droits. Il n'a pas le pouvoir disciplinaire. S'il réprimande, dénonce, surveille, il ne punit pas. L'évêque et l'archidiacre restent les juges naturels de son clergé.

Nous pouvons définir maintenant le rôle et les fonctions de l'archiprêtre. Il est le chef d'une église et d'un clergé établis dans un bourg libre ou un *castrum;* mais, s'il y avait des *parochiae* établies dans les domaines, quelle était leur condition? Étaient-elles dans la dépendance de l'archiprêtre? soumises à l'église du *vicus* comme une filiale à l'église mère?

La réponse à cette question n'est pas aisée. Il faudrait connaître exactement la composition du *vicus* mérovingien. Était-il autre chose qu'une agglomération rurale, un centre d'échanges? Avait-il à sa tête un représentant du comté? Formait-il un district englobant les *villae* voisines, comme le canton englobe aujourd'hui les communes? Nous ne le savons pas. Le *vicus* paraît bien au contraire n'avoir été qu'un bourg, non une circonscription. Et, dans l'organisation administrative, la *villa* semble indépendante.

En était-il de même des paroisses établies dans les *villae?* Nous inclinons à le croire. Le concile d'Orléans nous les montre soumises seulement à la juridiction de l'archidiacre. Rien non plus ne nous indique que ces paroisses aient été incomplètes. Elles ont leur presbytère; on y prêche, on y sacrifie, on y baptise. Hinschius a prétendu, il est vrai, que l'église de l'archiprêtre était la seule église baptismale. Elle seule eût été ainsi vraiment une paroisse. Mais aucun document ne nous le dit. Nous avons vu, au Ve siècle, des *baptisteria* établis sur des domaines. Cet usage se retrouve en Italie vers la même époque. Au VIIIe siècle, les textes carolingiens marquent nettement la différence du *vicus* et de l'église baptismale[1], et Hincmar nous parle du baptême

1. Sur la différence entre le *vicus* et l'église baptismale, voir Zeumer, *Formulae Senonenses*. Une église est fondée dans une *villa* à laquelle sont rattachés les habitants de *villae* voisines : « Ad missas veniendi et ad baptismum vel praedicationem. » — Cf. Meaux, 844, c. 8 : « Ut nemo presbyterorum baptizare praesumat nisi in vicis et ecclesiis baptismalibus. » — Mayence, 813, c. 4 : « Sacramenta... baptismatis volumus ut... in singulis parochiis, secundum romanum

Digitized by Google

administré dans les églises des *villae* par le prêtre qui les dessert.

Nulle part, enfin, nous ne voyons dans le *vicus* de l'archiprêtre un centre officiel autour duquel les *minores tituli* se soient groupés. Cette hiérarchie ne se retrouve pas dans les institutions religieuses de l'époque. Toutes les paroisses paraissent isolées les unes des autres. Toutes sont égales devant le droit, toutes n'ont qu'un seul chef religieux : leur prêtre, qui administre les sacrements, prêche, enterre, sacrifie et répond de sa gestion à l'archidiacre ou à l'évêque. Notons enfin les termes de la formule que nous avons citée : « Nous vous mettons à la tête de ce *vicus*, nous vous confions... le gouvernement de ses biens, de ses ministres. » Rien dans ce texte ne laisse supposer que l'archiprêtre ait une juridiction sur d'autres paroisses. Cette hypothèse n'est pas conforme à la vérité des documents.

Elle est contraire aussi à des usages et à une institution que nous connaissons bien : le patronat. Ces églises de *villae* ne paraissent pas devoir leur origine à un démembrement de la grande paroisse. Créées dans les domaines, un peu au hasard, sans plan régulier, elles ont été fondées par le maître du domaine. La plupart, bâties sur les terres de l'Église, dépendent d'un évêque ou d'un abbé; d'autres, d'un grand qui a obtenu que sa *villa* formât une paroisse. En tout cas, le premier pouvoir supérieur à celui de leur curé n'est pas celui de l'archiprêtre, mais celui de leur patron. C'est à lui que le prêtre de la *villa* doit d'abord l'obéissance, car c'est lui qui a élevé l'église, présenté le titulaire et doté le saint. Au-dessus même du patron, ces églises rurales ne reconnaissent plus qu'une seule autorité, celle de l'évêque.

L'institution des archiprêtres ne pouvait supprimer ou amoindrir ces titres anciens et solennellement reconnus. Peut-être cependant, par cette réforme, l'église a-t-elle cherché indirectement à combattre le patronat. Si l'archipresbytérat a achevé l'organisation du clergé des grandes paroisses, affermi la hiérarchie et la discipline, il a pu aussi, dans la pensée des évêques, contribuer à étendre son influence. Faire du *vicus* un centre religieux, donner plus d'importance à son clergé, plus d'éclat à son culte, lui rattacher ainsi plus étroitement les intérêts et les consciences, tels pouvaient être les résultats attendus de l'institution

ordinem... celebrentur. » C'est à tort qu'Hinschius (*Kirchenrecht*, t. II, p. 266) a fait des églises baptismales les *tituli* des archiprêtres. Au IXe siècle, le baptême est administré dans toutes les paroisses.

Digitized by Google

nouvelle. La grande lutte entre l'Église et le laïcisme commençait. L'aristocratie laïque allait-elle s'affranchir de la tutelle des évêques, comme elle songeait à s'affranchir du pouvoir du roi? Maîtres de leurs domaines, les grands allaient-ils devenir les maîtres de leurs églises? Transformer leurs prêtres en chapelains? Conquérir leur autonomie religieuse comme leur indépendance politique? Et déjà, à plusieurs reprises, les conciles avaient dû prendre des mesures pour arrêter ces empiétements. De nombreux canons interdisent aux prêtres de rechercher la protection des grands, de se mettre à leur service, de se révolter contre leur évêque. On peut croire que l'institution des archiprêtres ne fut pas étrangère à ces idées. Elle répondait d'abord aux idées d'ordre, de hiérarchie, de discipline qui animaient l'épiscopat. Elle permettait surtout de concentrer toute la vie, toutes les institutions religieuses, dans de grandes paroisses indépendantes du patronat, affranchies du laïcisme.

En tout cas, cette illusion dut être courte. A leur tour, les laïques mirent la main sur ces *tituli;* dès le VIIe siècle, ils prennent le titre d'archiprêtre. A quatre reprises, à un concile postérieur à 614, à Clichy (v. 626), à Reims (v. 627), à Chalon (v. 650)[1], l'Église dut les écarter de ces fonctions. Mais la fréquence de ces mesures prouve combien le mal était enraciné et combien l'épiscopat était impuissant à le détruire. Nous retrouverons plus tard, à l'époque féodale, les mêmes usages.

Nous pouvons maintenant nous faire une idée complète de l'organisation religieuse du diocèse mérovingien : 1° grandes paroisses ou paroisses libres établies dans les *castra* ou les *vici,* ayant à leur tête un archiprêtre, et, sur leur territoire, un certain nombre d'églises ou chapelles desservies par leur clergé; 2° paroisses établies, mais en petit nombre, semble-t-il, dans les *villae* et soumises presque toujours au patronat. Voilà comment s'est décomposée la cité ecclésiastique. Assurément, le nombre de ces communautés rurales n'était pas très grand. Elles se trouvaient surtout sur les voies publiques, au bord des rivières, partout où étaient groupés les hommes[2]. Elles étaient souvent séparées

1. *Conc. incerti loci*, post 614 : « Nec saecularis archipresbyteri ponantur. » Clichy, c. 21 : « Ut in parrociis nullus laïcorum archipresbyter praeponatur. » Reims, c. 14. — Chalon, 5.

2. Pour la distribution des paroisses dans le diocèse d'Auxerre au VIIe siècle, voir Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. II, p. x (carte).

Digitized by Google

les unes des autres par de grands espaces et des déserts. Elles ne couvraient qu'une petite partie du sol de la France. Mais, dès le VIIe siècle, et surtout à l'époque carolingienne, leur nombre devait s'étendre. Voilà le fait que nous devons décrire et dont les conséquences seront utiles à signaler.

Chapitre V. — *Extension du régime paroissial.*

Que le nombre des églises et des paroisses rurales se soit beaucoup accru, du VIIIe au IXe siècle, des documents nous permettent de l'affirmer. Les capitulaires et les conciles parlent à plusieurs reprises des églises nouvelles fondées dans les *villae*. Nous possédons un traité d'Hincmar sur le démembrement des paroisses. A ces témoignages s'ajoutent les formules et les chartes relatives à des consécrations d'églises. La plus ancienne est insérée dans les *Formulae imperiales* et remonte à 803. Les autres sont réparties entre les diverses provinces de la Gaule. Sept d'entre elles concernent la *marca hispanica*, quatre le diocèse de Mâcon, deux les terres de l'abbaye de Brioude, une le diocèse d'Autun, une autre le diocèse de Toulouse. Toutes remontent à l'époque carolingienne. L'ensemble de ces textes est concluant. C'est bien du VIIIe au Xe siècle que le régime paroissial s'est généralisé dans tout notre pays.

Ce fait est dû à plusieurs causes.

La première fut, dès le VIIe siècle, les progrès de la prédication et de la vie religieuse dans certaines régions peu civilisées. Le christianisme avait eu beau triompher dans les cités ou les grandes agglomérations, faire sentir son influence dans les lois et dans les idées, le paganisme rural se défendait encore contre ses conquêtes. Il s'était maintenu dans des contrées entières : le Jura, les Vosges, le pays de Caux, les *pagi* des Warasci, de la Moselle ou de la Meuse. Les Flandres étaient à peine entamées par la religion nouvelle. Ce n'est pas que dans ces régions le paganisme fût très fort. Il n'était guère plus qu'un ensemble de superstitions et de pratiques, mais l'influence chrétienne n'y avait pas pénétré ; ces populations n'avaient ni églises ni prêtres. Elles ne pouvaient pratiquer une religion qu'elles ne connaissaient pas.

Leur conversion fut l'œuvre du monachisme. A saint Columban et aux moines irlandais revint l'honneur de l'entreprendre : saint Waleri dans les *pagi* de la Somme ; saint Remacle dans les

Digitized by Google

Ardennes; saint Amand dans les Flandres, le Brabant, le nord du Beauvaisis; Eustasius dans la Séquanie, reprirent l'œuvre des grands évêques missionnaires du IVe et du Ve siècle[1]. Favorisés par les rois austrasiens, comme Sigebert II, et plus tard par les maires du palais, ils détruisirent les dernières idoles et, sur leurs débris, élevèrent des autels. Le VIIe siècle, si troublé par les luttes politiques, fut une belle époque dans l'histoire de la conquête chrétienne. Un grand nombre de monastères de la Gaule franque : Luxeuil, Stavelot, Malmédy, Gand, Saint-Omer, Saint-Bertin, Saint-Riquier, Jumièges, Saint-Wandrille, Chelles, furent créés de 600 à 680, et, à leur tour, ces puissantes communautés fondèrent des églises ou provoquèrent leur fondation.

Cette œuvre leur était facile. Les progrès du culte furent la conséquence naturelle des progrès de leur patrimoine. Dans les domaines qui leur furent donnés par les rois, les évêques ou les grands, les religieux élevèrent presque toujours une église. Nous ne pouvons suivre en détail ces transformations, mais nous en connaissons au moins les résultats. Un certain nombre de chartes nous parlent des églises fondées par les moines. Une formule y fait allusion. Dès le VIIIe siècle, ces fondations sont assez nombreuses pour que certains monastères insèrent dans leurs chartes d'immunités des clauses relatives à la consécration des églises, du saint chrême, à la nomination du desservant par l'évêque diocésain. Au IXe siècle, Hincmar nous parle des églises construites en son temps sur les terres des abbayes[2]. Les polyptyques de Saint-Germain, de Saint-Rémi, de Saint-Bertin nous montrent la plupart de leurs fiscs ou domaines pourvus d'un sanctuaire et d'un prêtre. Nous pourrions faire ailleurs la même observation, si nous avions des documents plus complets sur les monastères carolingiens.

C'est grâce aux efforts du monachisme surtout que s'est répandu dans les campagnes, au nord de la Neustrie, dans la Gaule austrasienne, le culte chrétien. Et on peut se rendre compte de l'impor-

1. *Vita Walerici* (Boll., avril, t. I, p. 21). — *Vita Remacli* (*H. F.*, t. III, p. 545). — *Vita Amandi* (Boll., févr., t. I, p. 861-863). — *Vita Eustasii* (Boll., mars, t. III, p. 785).

2. Églises fondées par des couvents, *Diplomata*, n° 413; église fondée par saint Denis, « in villa Chrausobaco » (690). — *Cart. de Saint-Bertin*, pars Ia, n° 48. La charte d'immunité de Bertoën pour Montier-en-Der (692) parle des paroisses possédées par le couvent (*Diplomata*, n° 423).

Digitized by Google

tance de ses conquêtes, si l'on remarque que, dans une foule de diocèses, de nombreuses paroisses sont restées soumises au patronat des abbayes. Vers la même époque, évêques ou clercs, continuant l'œuvre de leurs devanciers, dotèrent d'églises leurs domaines ou les domaines ecclésiastiques. Nous avons conservé le souvenir de quelques-unes de ces fondations[1]. Elles montrent qu'il faut chercher dans l'extension du patrimoine de l'Église une des causes des progrès de l'organisation paroissiale[2].

Mais ces causes religieuses ne sont pas les seules. Il y en eut d'autres, peut-être aussi profondes, et qui se rattachent à la vie économique de ce temps. Deux faits, à la fin du VIIIe ou au commencement du IXe siècle, ont provoqué la naissance de nouveaux centres religieux : l'extension du nombre des domaines et l'idée nouvelle que l'on se fit de leur organisation.

Il n'est pas douteux que l'époque carolingienne n'ait été jusqu'aux invasions normandes une ère de prospérité. Cette richesse fut créée surtout par le progrès général de la production, c'est-à-dire de la culture, par la mise en valeur de terres désertes, par la fondation de *villae* nouvelles. Et là encore, à l'origine de ces progrès, trouvons-nous l'influence du monachisme. L'établissement des abbayes dans les forêts ou les déserts eut son importance économique. Ces centres religieux étaient aussi des colonies agricoles. Les moines ont défriché, dès le VIIe siècle, une grande partie des terres incultes de la Gaule. Ils ont fait naître des agglomérations nouvelles dans les forêts des Vosges, des Ardennes, dans les grandes solitudes de la Flandre, dans les pays encore inhabités de la basse Seine ou de la Champagne[3]. Au IXe siècle, les moines de Banyuls défrichent les terres de Capestang, de Millières[4]. Les exemples de ces défrichements sont trop nombreux pour que nous puissions les énumérer tous. Autour des centres monastiques se formèrent ainsi des bourgs ou des domaines. Ce pro-

1. Rebais, *Diplomata*, n° 275 (636). La charte est suspecte. — Flavigny, *id.*, n° 587 (746).

2. *De ecclesiis et capellis* (Gundlach, *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. X, 1889, p. 92 et suiv.) : « Nam et in praediis aliarum ecclesiarum tam de episcopiis quam et de monasteriis in antiquo edificatae sunt et aedificantur ecclesiae... »

3. *Vita Columbani*, H. F., t. III, p. 477. — *Vita Remacli*, id., p. 544. — *Vita Geremari*, id., p. 551. — *Vita Frodoberti* (Boll., janv., t. I, p. 508). — *Diplomata*, n°s 275, 360, 399, 403.

4. *Marca hispanica*, p. 820.

Digitized by Google

grès, peut-être aussi considérable que l'institution des villes franches et des sauvetés du XIe siècle, nous est malheureusement moins bien connu. Quelques documents nous le montrent cependant, et nous savons que l'exemple des moines fut bientôt suivi par la royauté.

Ce fut probablement à la suite des guerres de Saxe, lors de l'établissement en Gaule de colonies germaines, que se créèrent ces domaines nouveaux. L'empereur avait, par le capitulaire *de villis* et un capitulaire de 813, réglé les conditions de défrichement dans les forêts royales[1]. Nous le voyons également concéder des terrains dans la marche d'Espagne aux *Hispani* qui viennent y résider. Dans quelle mesure les grands ont-ils à leur tour étendu leurs domaines? Nous le savons moins. Mais le capitulaire d'Aix (818), qui nous parle des *villae* nouvelles créées dans le pays, montre bien que l'extension de la culture était un fait général. Dans les chartes carolingiennes se trouvent aussi des *villae novae* qui peuvent bien remonter à cette époque. La création de nouveaux domaines se manifeste encore par les progrès du travail libre. L'augmentation du nombre des tenures ingénuiles, des *hospicia*, semble prouver que la culture ancienne des colons ou des serfs ne suffisait plus à la mise en valeur du sol[2].

Ces *villae* nouvelles furent-elles dotées d'églises? Le capitulaire de 818 le dit expressément[3]. Mais sans parler même des motifs religieux qui poussaient le maître à avoir sa chapelle, cette institution était conforme aux intérêts du séniorat. La féodalité grandissait avec sa conception économique. Vivre sur son domaine ou tout au moins obliger ses hommes à vivre sur le domaine, faire ainsi de chaque *villa* un organisme ayant ses fonctions, son indépendance, capable au besoin de s'isoler des autres, de se suffire à lui-même, tel sera l'idéal social qui triomphera avec la décadence et le démembrement de la puissance royale. Et, dans les couches profondes de cette société en apparence centralisée, cet idéal s'ébauche. La seigneurie est en germe dans la *villa*, quand elle-même nous apparaît, dès cette époque, comme un centre de production, de travail, d'industries et d'échanges. Le maître y fixe ses tenanciers non seulement par

1. *Capit. de villis*, a. 36, Boretius, p. 86. *Capit.* de 813, a. 19, *id.*, p. 172.
2. Cf. Inama Sternegg, *Deutsche Wirthschaftsgesch.*, t. I.
3. *Capit.*, 818, a. 12 (Boret., p. 277).

Digitized by Google

leur condition, des contrats à long terme, mais encore par les intérêts, les nécessités mêmes de l'existence. Et, comme la vie matérielle, il leur doit assurer la vie morale. La croyance est pour eux un besoin. Pour lui, elle est une force; par la terre, il tient les corps; par l'église, les âmes. Ainsi l'individualisme économique se complète par l'individualisme religieux.

Chaque *villa* ou chaque groupe de *villa* appartenant à un même maître aura donc son église. Celle-ci, souvent simple *oratorium*, est construite sur la partie réservée au maître, le *mansus indominicatus*. Elle est desservie habituellement par un serf affranchi, élevé à la prêtrise, ou un clerc recommandé. Mais ce qu'il faut retenir, c'est l'existence même du sanctuaire. Ce qui était une exception à l'époque mérovingienne devient la règle. Le roi a dans ses fiscs des églises auxquelles les hommes fiscaux doivent porter leurs dîmes[1]. De même les grands dans leurs domaines. Les documents nous montrent des églises fondées aux VIIIe, IXe et Xe siècles par des particuliers[2]. Leur ensemble surtout est concluant. Jusqu'à la fin du VIIe siècle, dans tous les actes de vente, d'échange, qui énumèrent les dépendances de la *villa*, on ne trouve pas l'église parmi ces dépendances. Il n'en est plus de même au IXe siècle : sous Louis le Pieux et surtout sous Charles le Chauve, cette mention se trouve presque partout. Cette remarque a sa valeur. La transformation des formules prouve bien un changement dans les institutions. C'est que l'église est devenue un des rouages nécessaires du domaine rural.

La dévotion, la crédulité populaire, la renaissance du culte des saints et des reliques, la piété des fidèles contribuèrent également à étendre le nombre des oratoires et des autels[3]. Au commencement du IXe siècle, le nombre de ces sanctuaires devint même assez considérable pour qu'un capitulaire dût interdire l'établissement des autels inutiles[4]. La progression du nombre

1. *Capit. de villis*, c. 6 (Boret., p. 83). Une des plus anciennes mentions d'églises construites dans les fiscs royaux se trouve dans un diplôme de Childebert III (706). *Diplomata*, n° 456.

2. Cf. *Vita Geremari*, H. F., t. III, p. 551. *Diplomata*, n° 559 (739) : « Domus... cum ecclesia sto Petro quam parentes nostri ibidem construxerunt. » — N° 562 (741). « Dungo cum basilica inibi constructa quam ego... aedificavi. » — N° 587 (746). Cf. *Cartul. de Mâcon*, n° 227.

3. Églises fondées par des fidèles. Cf. *Vita Ansberti* (Boll., févr., t. III, p. 356).

4. *Capit. de Thionville*, 803, c. 17. — *Capit. missorum*, 803, c. 1. « De eccle-

Digitized by Google

des paroisses devait suivre naturellement la progression du nombre des églises. Les unes, établies dans des *villae* nouvelles, vinrent s'ajouter aux paroisses déjà fondées; les autres, au contraire, furent formées par le démembrement, *divisio*, de l'ancienne paroisse. Ces créations durent se faire peu à peu[1]. Aucune mesure générale ne les décida; elles furent laissées à l'initiative de chaque évêque. Aussi ne pouvons-nous dire à quelle époque elles commencèrent. Si nous observons pourtant que la plupart des églises rurales furent fondées dans la seconde moitié du VIIIe siècle et la première du IXe, nous pensons que ces circonscriptions nouvelles furent établies dans le même temps. L'histoire religieuse des Carolingiens nous permettra peut-être de vérifier cette hypothèse.

La première preuve du nombre croissant des paroisses, à la fin du VIIIe siècle, nous est donnée par la réorganisation des diocèses carolingiens. Celle-ci dut se faire peu à peu à la suite de la réforme ecclésiastique entreprise par Pépin et saint Boniface en 744, et poursuivie par Charlemagne. On doit lui rattacher l'institution du chorépiscopat, puis des archidiaconés et des décanies rurales. L'établissement des chorévêques en Gaule remonte assurément à la fin du règne de Pépin. On les trouve mentionnés dès 768[2]. Les archidiacres ruraux et leur district paraissent bien désignés par le concile de Chalon (813). Un texte du concile de Paris (829) nous fait connaître plus clairement leur existence[3]. Quant aux *decaniae*, elles sont signalées seulement au concile de Toulouse (844). Nous croyons pourtant que leur origine est plus ancienne, que les *parochiae* des archiprêtres dont parle le concile de Paris

siis emendandis et ubi in unum locum plures sint quam necesse sit, ut destruantur. »

1. Les documents relatifs aux *novae ecclesiae* sont nombreux de 800 à 818. Cf. *Capit. incerti anni* (IXe s.). Boretius, p. 232. — Concile de Mayence, 813, c. 41. — *Capit.* de 813, c. 19 (Boret., p. 173). — Zeumer, *Formulae recentiores*, n° 12. — « Cessio ad ecclesiam a novo aedificatam » (808). — *Capit.* de 818, c. 12 (Boret., p. 277) « ... de villis novis et ecclesiis in eisdem noviter constructis. » Le nombre de ces églises dut devenir si considérable qu'il fut impossible de les doter toutes. *Relatio episcoporum*, 820, id., p. 329 : « Pleraeque ecclesiae aut nihil parum quid exterius habentes. ».

2. *Gesta episcoporum Virdunensium*, 13 (*M. G. H.*, SS. t. IV, p. 44). — Dans les pays de missions les chorévêques sont plus anciens. Cf. Hinschius, *Kirchenrecht*, t. II, p. 164, note 7.

3. Chalon, 813, c. 15. Les *parochiae* des archidiacres paraissent bien désigner des archidiaconés ruraux. — Paris, 829, c. 25.

Digitized by Google

en 829 désignent ces districts, et qu'elles furent créées probablement à la même époque que les archidiaconés ruraux ou suivirent de près leur création[1].

Cette organisation a dû répondre au nombre croissant des paroisses. Remarquez les attributions des chorévêques. Ils doivent ordonner les prêtres et les clercs ruraux, consacrer les églises de campagne, réconcilier dans les *villae* ou les bourgs les pénitents, y confirmer les enfants et les adultes. Attachés à un *titulus*, ils sont les coadjuteurs de l'évêque dans le gouvernement spirituel de son diocèse. En les instituant, l'épiscopat voulut sans doute se décharger de fonctions rendues trop lourdes par le nombre croissant de clercs et de fidèles. C'est la même pensée qui a provoqué dans la plupart des diocèses la création des archidiaconés et des décanies. Clergé et paroisses étaient assez nombreux pour former de petits groupes, ayant à leur tête d'abord l'ancien archiprêtre et, au-dessus, l'archidiacre rural. De ces faits, on peut conclure que, de 768 à 840, le nombre des paroisses rurales s'est beaucoup accru.

Les discussions relatives à la dîme, vers la même époque, précisent encore cette conclusion. Le capitulaire de Salz (803)[2], le concile de Mayence, réuni en 813, eurent à se prononcer sur la répartition des dîmes entre les églises anciennes et les églises nouvelles. Ils déclarèrent que la dîme devait être portée à l'église qui en avait joui autrefois. Cette décision fut assez importante pour être insérée dans un capitulaire formé de canons ecclésiastiques et prendre place dans le recueil d'Anségise. Les conflits mêmes qui la provoquèrent prouvent bien quel était le nombre des églises nouvelles et la nécessité de régler leur condition.

Ainsi, il y eut sous le règne de Charlemagne, de 768 à 814, plus spécialement de 800 à 814, un accroissement notable du

1. Toulouse, 844, c. 3. Paris, 829, c. 25. L'interprétation de ce canon dépend de celle que l'on donne au 3e canon de Toulouse. Celui-ci n'est pas clair. Hinschius pense que les archiprêtres dont il est question ne sont pas les chefs de la décanie, mais sont établis dans la décanie. Guérard (*Divisions territoriales*, p. 97) identifie l'archiprêtré et la *decania*. Cette opinion paraît conforme à des textes postérieurs qui ne font pas de distinction entre le doyen et l'archiprêtre. Les textes manquent pour se prononcer avec certitude sur cette question.

2. Salz, 803 (Boret., p. 119) : « De decimis ubi antiquitus fuerunt ecclesiae baptismales et devotio facta sit. » — Mayence, c. 41 : « Ecclesiae antiquitus constitutae nec decimis nec aliis possessionibus priventur ita ut novis oratoriis tribuantur. »

Digitized by Google

nombre des paroisses. Ce progrès répond assurément à la politique religieuse de l'empereur, à la lutte entreprise contre les dernières pratiques du paganisme, à la réforme des institutions ecclésiastiques; il est aussi une conséquence de ses mesures économiques, la mise en valeur de terres nouvelles, l'établissement de colonies saxonnes dans la Gaule. Mais le mouvement ne s'arrêta pas à sa mort. Il fut continué, pendant le IXe et le Xe siècle, par l'initiative des fidèles, des seigneurs ou du clergé. Au IXe siècle surtout, sous Louis le Pieux, pendant la première partie du règne de Charles le Chauve, une foule de paroisses nouvelles furent établies.

Il semble bien que la plupart des paroisses créées sous les Carolingiens aient dû leur origine à un démembrement de la *dioecesis* mérovingienne. Les décisions des conciles de 813 et 819 relatives aux *ecclesiae novae*, le quatrième canon du concile de Toulouse, le petit écrit d'Hincmar *De ecclesiis et capellis* nous font entrevoir ou nous signalent nettement cette *divisio*. Comment s'est-elle faite? Nous l'ignorons. On peut croire que la grande paroisse, celle de l'archiprêtre, a été démembrée, que les chapelles ou églises construites dans les *villae* et rattachées au *titulus* ont reçu leur autonomie et ont été érigées en églises baptismales. Et peut-être est-ce à la suite de cette division que s'est formée la décanie, l'archiprêtre gardant un droit de surveillance sur les paroisses détachées de son église. Nous ne le savons pas. En tout cas, si cette origine nous paraît la plus commune, elle ne fut pas la seule. La *divisio* porta également sur des paroisses établies ailleurs que dans le *vicus*. Le concile de Toulouse nous parle de *villae* découpées en paroisses. Le seul fait que nous devions retenir est que l'étendue des paroisses primitives rendit presque toujours et presque partout nécessaire leur division.

Nous connaissons un peu mieux les règles établies par l'Église pour la création de ces nouveaux districts. En principe, les canons ne l'autorisaient que dans certains cas : l'étendue trop grande du territoire, l'impossibilité pour un groupe de fidèles de se rendre à leur église[1]. Aussi, quand les habitants d'un *vicus*, d'une *villa* ou le propriétaire d'un domaine demandaient à l'évêque

1. Toulouse, 844, c. 7 : « Ut si longitudo, aut periculum aquae, aut silvae, aut alicujus certae rationis, aut necessitatis, poposcerit ut populus... ad ecclesiam principalem non possit occurrere... »

Digitized by Google

le droit d'avoir une église et une paroisse, l'évêque devait procéder à une enquête[1]. Il la confiait à l'archidiacre ou à un de ses clercs, chargeant en outre son délégué de désigner lui-même l'emplacement de l'église nouvelle. Si l'enquête était favorable, il donnait par écrit son assentiment[2]. Il ne semble pas que l'autorisation du roi ou du fonctionnaire royal ait été nécessaire. Il n'en sera pas toujours ainsi à l'époque féodale. Les comtes interviendront dans la formation des paroisses. Au IXe siècle, l'évêque seul est consulté.

Seul aussi, l'évêque diocésain a le pouvoir de consacrer l'église nouvelle. Les conciles avaient défendu énergiquement cette prérogative, à l'époque mérovingienne, contre les évêques étrangers; sous Louis le Pieux et Charles le Chauve, contre le chorépiscopat. Le concile de Paris (829)[3] n'avait reconnu aux chorévêques le droit de bénir les églises qu'en vertu d'une délégation de l'ordinaire. Le concile de Meaux (845) leur retira même cette faveur. Ce fut une règle absolue qu'aucun édifice ne pouvait être livré au culte, même sur une terre privée, sans l'intervention de l'évêque du diocèse. Quelques monastères pourtant firent insérer dans leurs chartes d'immunité une clause leur réservant le choix du prélat consécrateur.

L'inauguration d'une église était un acte solennel auquel prenaient part les habitants de la paroisse, les notables ou les seigneurs du pays[4]. Avant la cérémonie religieuse, l'évêque réunissait les fondateurs. Conformément aux canons, il s'assurait que la nouvelle église avait reçu sa dot. Cette dotation était contenue dans un acte écrit (*libellus dotis*) que devaient souscrire les donateurs et les témoins. La charte énumérait les biens-fonds, terres, vignes, prés, forêts, pâquis donnés à l'église, le nombre des serfs qui lui étaient attachés, la nature des offrandes et des dîmes. Parfois, une dotation spéciale était affectée au cimetière, à l'entretien du luminaire et du clergé. En tout cas, les biens cédés devaient être quittes de toute charge et de tout droit. Le donateur s'engageait à ne pas les reprendre, et une clause pénale frap-

1. Sur la *petitio plebis*, voy. le concile de Toulouse, id., ibid. — *Marca hispanica*, p. 824.

2. *Capit. Hincmari archidiaconibus data*, c. 7 (Migne, t. CXXV, p. 802).

3. Paris, c. 27. Meaux, c. 44.

4. Voyez notamment l'acte de la fondation de l'église Saint-Étienne de Baltarga, un des plus complets que nous ayons (*Marca hispanica*, p. 824).

Digitized by Google

pait les héritiers qui auraient songé à les revendiquer. Assurément, ces garanties n'étaient pas toujours observées. Nous verrons ailleurs combien le clergé eut à souffrir des convoitises du sénioral. Mais il était de règle que chaque église eût son patrimoine et que ce patrimoine fût déclaré libre à une époque où un grand nombre de terres ne l'étaient plus.

Cette lecture terminée, l'évêque consacrait l'église. Peut-être faisait-il alors planter les croix ou les pieux qui marquaient les limites de la paroisse. Il donnait également au prêtre nommé une investiture solennelle par les clefs, la corde des cloches et l'Évangile. Ces actes finis, il faisait rédiger un procès-verbal dont lecture était donnée à l'assemblée des fidèles. Nous avons quelques-unes de ces chartes. Elles mentionnent le nom des fondateurs, la consécration, la dotation de l'église; elles décrivent très exactement les limites de la paroisse, les territoires qu'elle renferme, les dîmes qui lui sont dues. Ainsi créée, la paroisse avait sa circonscription, ses biens, son chef. La vie religieuse y commençait.

Il n'est pas douteux que ces créations de paroisses n'aient, en beaucoup de cas, répondu aux vœux des populations rurales. Mais c'est un fait intéressant de voir l'épiscopat lui-même, sous Louis le Pieux et Charles le Chauve, prendre l'initiative, ériger en système la *divisio*, multiplier volontairement le nombre de ces petits districts ecclésiastiques. En 844, le concile de Toulouse dut intervenir et, dans un de ses canons, interdire le démembrement des paroisses sans raisons graves. Hincmar eut à son tour à lutter contre ces tendances du corps épiscopal. Un des reproches qu'il fait à son neveu Hincmar de Laon est d'avoir précisément morcelé des paroisses anciennes. Dans son petit traité *De ecclesiis et capellis*, il s'était prononcé déjà contre les mesures semblables prises par Rothade de Soissons et Prudence de Troyes. Il exige enfin des évêques qu'ils sacrent la promesse de ne pas toucher, sans motifs, à l'organisation ecclésiastique de leur diocèse[1]. Sur cette question, sa doctrine est précise. « De même que « l'évêque a le gouvernement général de son diocèse avec toutes « les paroisses rurales, de même chaque prêtre a le droit, sous le « contrôle et la juridiction de l'évêque, de gouverner sa paroisse

1. *De ecclesiis et capellis* (Gundlach, *loc. cit.*). — *Litterae canonicae ad Hedenulfum datae* (Migne, t. CXXVI, p. 272).

Digitized by Google

« et les biens affectés à son église. » Ce principe n'autorise la *divisio* que dans certains cas précis prévus par les canons. Encore faut-il préférer au démembrement la création d'*oratoria* ou chapelles de secours desservies par les clercs de l'église paroissiale.

Ces décisions des conciles, ces plaintes répétées d'Hincmar nous prouvent bien que la *divisio* fut au IXe siècle l'œuvre réfléchie, systématique, d'une partie de l'épiscopat. L'intérêt des fidèles, les progrès de la religion ne suffisent pas à l'expliquer. Ces mesures furent souvent inspirées par des motifs moins nobles que le salut des âmes. Peut-être, en dédoublant les paroisses directement soumises à leur juridiction, les évêques voulurent-ils opposer un clergé plus nombreux, plus compact au clergé établi sur les terres des grands ou des monastères. Surtout, ce fut un intérêt fiscal qui les décida. N'oublions pas que chaque paroisse avait ses dîmes et ses offrandes et que l'évêque en prenait sa part; que chaque prêtre, à l'époque du synode ou de la visite, devait à son chef un cadeau en argent ou en nature. Les dons, volontaires à l'origine, se transformaient en véritables redevances. En multipliant le nombre des églises, les évêques multipliaient donc leurs revenus. Quand une paroisse était ainsi « divisée, » ils se gardaient bien de dégrever l'église à qui ils enlevaient une partie de ses habitants et de son patrimoine[1]. Plus petites, plus restreintes, partant plus nombreuses, les paroisses étaient d'un rapport meilleur. Et, comme l'évêque, l'archidiacre rural trouvait son compte à ce démembrement. Il est curieux de remarquer que quelques-unes de nos paroisses ont dû peut-être leur origine à la décision d'un prélat avide et besoigneux.

Ainsi, du VIIIe au Xe siècle, à ce progrès des églises, à la dislocation de la grande paroisse travaillaient à la fois et les croyances religieuses et les forces sociales et économiques. Poursuivie par la royauté, l'épiscopat, le monachisme, le séniorat, cette œuvre devait surtout leur profiter. Comme la plupart de ces églises s'étaient fondées sur un domaine, le système du patronat s'était étendu au détriment des églises libres. Et déjà, entre les églises privées, se précise la distinction que nous avons signalée dès le Ve siècle, en raison même de leur origine et de la juridiction dont elles dépendent. Royales, épiscopales, abbatiales, seigneuriales, elles sont nettement séparées et leur régime ne se ressemble pas.

1. Toulouse, 844, c. 7.

Digitized by Google

De ce fait même qu'une paroisse ancienne est démembrée s'établit une forme nouvelle du patronat : celui d'une église sur une église. On peut dire que toutes les formes de la paroisse sont venues au jour.

Alors, malgré les efforts de la hiérarchie, commencent le désordre, l'enchevêtrement des institutions religieuses, comme celui des institutions politiques, des paroisses soumises à des juridictions diverses, souvent hostiles, opposées, l'unité de direction, de gouvernement, brisée par les immunités, le patronat, le laïcisme. Voilà l'état de chaque diocèse à la fin du IXe siècle. Prenons garde que nous touchons ici au morcellement féodal. L'Église mettait peu à peu ses cadres en harmonie avec ceux de la société civile. Une même force mystérieuse et immuable travaillait partout à résoudre l'État et l'Église en petits groupes. Cette transformation se fit dans l'un par la seigneurie, dans l'autre par le monastère et la paroisse. C'est là une des conséquences des changements survenus. Il y en a une autre. L'extension prodigieuse du patronat a donné à la plupart de ces églises un maître. Que ce maître soit ecclésiastique, laïque, abbé, évêque, prêtre ou grand propriétaire, peu importe : il sera toujours un maître. Des rapports nouveaux s'établiront entre la paroisse, son prêtre et son seigneur. C'est par l'histoire de la paroisse à l'époque carolingienne qu'on peut expliquer comment l'Église est entrée dans le régime féodal.

IMBART DE LA TOUR.

(*Sera continué.*)

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DU GUESCLIN A JERSEY.

(1373-1376.)

Également voisines de la Normandie et de la Bretagne, les îles anglo-normandes ne pouvaient manquer d'être l'objet de fréquentes compétitions, à une époque où ces deux provinces étaient les théâtres les plus ordinaires de la lutte entre la France et l'Angleterre. La guerre de Cent ans était à peine commencée qu'une flotte française s'emparait, en septembre 1338, des îles de Guernesey, Serk et Aurigny que les Anglais ne devaient recouvrer complètement qu'en 1346[1]. La suprématie que ceux-ci exercèrent dès lors sur la mer et le découragement que jetèrent en France les défaites de Crécy et de Poitiers semblent avoir garanti les îles d'une nouvelle occupation jusqu'au traité de Brétigny[2]. Mais, quand Charles V voulut, en 1369, réparer les pertes du règne précédent, il revendiqua la suzeraineté « des isles endroict Normandie » au même titre que celles de Bordeaux et de la Guyenne[3]. Quelques mois plus tard, le 12 novembre 1369, Édouard III ordonnait de tout préparer pour repousser une attaque[4].

1. Rymer, R. II, p. II, 1193; L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 208; Duncan, *History of Guernesey*, p. 583.

2. Il convient toutefois de mentionner une tentative faite en 1352 contre Guernesey et sur laquelle le compte de Jean Mautravers, alors gardien des îles, nous fournit les indications suivantes : « Idem computat... in vadiis diversorum marinariorum locatorum tam pro passagio dicti custodis, Willelmi de Blaunkeneye et Thome Durant euntium de Anglia ad dictas insulas pro quibusdam negotiis regis ibidem expediendis quam pro quodam viagio facto versus partes Britannie cum hominibus ad arma ibidem euntibus ad comburendum et destruendum diversas naves dominorum de Vaucler et Rocheford in partibus predictis, qui voluerunt dictam insulam de Gerneseye comburere et destruere inter quartum diem maii dicto anno XXVI° et quintum diem junii proximo sequentem... » (Record Office, *Foreign Rolls*, 42-51 Edw. III).

3. G. Dupont, *le Cotentin et ses îles*, t. II, p. 405.

4. Record Office, *French Rolls*, 42 Edw. III.

Digitized by Google

La précaution n'était pas inutile. Au printemps de 1372, un aventurier au service de la France, descendant, dit-on, des anciens rois gallois, Ywain de Galles, s'emparait en partie de Guernesey, mais échouait devant Château-Cornet[1]. L'année suivante, Du Guesclin, plus heureux, débarquait à Jersey, occupait le château de Montorgueil et soumettait les habitants à une dure rançon dont on retrouve encore un écho dans les réclamations que, trois ans plus tard, Édouard III adressait aux conservateurs des trêves de Bruges.

Les historiens semblent avoir été jusqu'ici peu disposés à ranger parmi les exploits du connétable cette expédition, dont aucun témoignage digne de foi ne garantissait l'authenticité. On ne la trouve en effet mentionnée que dans une seule chronique contemporaine où elle est accompagnée de circonstances tellement invraisemblables qu'elles suffisaient pour faire mettre en doute l'ensemble du récit[2]. En 1373, Du Guesclin, revenant du Poitou, aurait rapidement traversé la Bretagne pour surprendre le duc à Brest, puis, ne l'ayant pas trouvé, serait revenu à Quimper-Corentin, « qui estoit une place dont on voyoit les isles de Jarsee et de Grenesie, qui confrontent entre Angleterre et Bretaigne, » et, sur les instances du duc de Bourbon, aurait fait armer quatre vaisseaux qui se trouvaient au port de Brest et tenté un débarquement. Les îles auraient été soumises et seraient restées en la possession des Français « tant que le bon admiral de Vienne vesquit. » Un historien breton, de beaucoup postérieur, Bertrand d'Argentré, reprenait deux siècles plus tard, en le développant, le récit de Cabaret d'Orville et plaçait l'expédition en 1374[3]. En contrôlant, à l'aide des documents publiés par Rymer, ces témoignages dans lesquels M. Julien Havet déclarait voir « une part beaucoup plus grande d'erreur que de vérité[4], » M. Dupont avait déjà pu conclure qu'une attaque avait vraisemblablement été dirigée contre les îles dans le courant de l'année 1373[5]. Plusieurs documents, que d'heureuses recherches nous ont fait récemment découvrir à Cambridge et à Londres et que nous publions plus loin, nous permettent d'affirmer que l'expédition eut réellement lieu et fut diri-

1. Froissart, édit. Luce, t. VIII, p. XXVIII; L. Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, p. 181; Dupont, *le Cotentin et ses îles*, p. 415; *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 230-231.

2. *La Chronique du bon duc Louis de Bourbon par Cabaret d'Orville*, édit. Chazaud, p. 45.

3. Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, liv. VII, ch. CCLXXV, p. 593.

4. *Série chronologique des gardiens et seigneurs des îles normandes* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXVII, p. 216).

5. *Le Cotentin et ses îles*, t. II, p. 443.

Digitized by Google

gée par Bertrand du Guesclin, et, en même temps, d'en déterminer, dans une certaine mesure, les circonstances et les résultats.

Outre les comptes des receveurs et des gardiens des îles que nous avons pu retrouver au Record Office pour cette époque et qui nous renseignent sur les attaques dont elles furent l'objet, deux documents attestent d'une manière positive la part qu'y prit Du Guesclin. Le premier est une lettre de rémission accordée par le roi Richard II à un notable habitant de Jersey, Jean de Saint-Martin, accusé d'avoir, en 1373, livré à Bertrand du Guesclin le château de Montorgueil; le second est une lettre adressée en 1376 par Édouard III aux cardinaux conservateurs des trêves de Bruges et dans laquelle le souverain anglais se plaint des ravages que le connétable du roi de France, en dépit des trêves, ne cesse de commettre à Jersey. Ainsi, ce n'est pas d'une expédition unique qu'il s'agit, comme sembleraient l'indiquer les récits des chroniqueurs que nous venons de mentionner, mais d'une sorte de mainmise exercée par Du Guesclin sur les îles pendant au moins trois années et qui s'affirme par son intervention à Jersey à trois reprises différentes.

Le 25 mars 1372, Edmond Rose, écuyer d'Édouard III, était nommé gardien du château de Montorgueil et de l'île de Jersey. Le 1er avril suivant, par une « endenture » passée avec son souverain, il s'engageait à entretenir avec lui vingt hommes d'armes et vingt archers pour la défense de l'île; enfin, le 2 mai, il prenait possession de sa nouvelle charge, et remise lui était faite du château et de l'île par Geoffroy de Saint-Martin, lieutenant de Gautier Huet, précédent gardien. Edmond Rose occupa sans interruption ces fonctions jusqu'au 3 juin 1373, date à laquelle il fit remise de Jersey et du château de Montorgueil entre les mains de Guillaume d'Asthorp, chevalier, nommé par un acte du 20 avril précédent gardien de toutes les îles pour une durée de neuf années[1]. L'attaque contre les îles n'a donc pu avoir lieu que postérieurement à cette date.

1. Ces indications, tirées du compte d'Edmond Rose que nous publions plus loin, diffèrent sur certains points de celles, parfois hésitantes ou contradictoires, que M. Julien Havet a données d'après diverses séries d'actes émanés de la chancellerie anglaise (*Série chronologique des gardiens et seigneurs des îles normandes*). Il est toujours utile, surtout pour cette époque et pour cet ordre de faits, de contrôler par les Comptes de l'Échiquier les actes de chancellerie. Dans ceux-ci en effet les nominations d'officiers sont souvent indiquées comme faites pour un temps indéterminé : *quamdiu Regi placuerit;* d'autres fois, la durée de la fonction est déterminée, mais se trouve ensuite abrégée pour diverses causes qui ne laissent de traces que dans les comptes; enfin, ceux-ci donnent toujours ce que l'on ne trouve jamais dans les actes de chancellerie : la date de la prise de possession.

Digitized by Google

D'autre part, un mandement d'Édouard III, du 16 août 1373, adressé aux amiraux Philippe de Courtenay et Raoul de Ferrers, leur enjoint de se rendre sur-le-champ à Jersey, de revendiquer et, au besoin, de reprendre par la force des armes l'île et le château de Montorgueil[1]. C'est donc entre le 3 juin et le 16 août 1373 qu'il convient de placer l'expédition de Du Guesclin à Jersey. Un examen attentif de son itinéraire à ce moment va nous permettre de serrer cette date de plus près. De nombreux actes nous le montrent en effet occupé au siège de Brest pendant tout le mois de juin et jusqu'au 6 juillet 1373[2]. On sait que, par une capitulation datée de ce jour, Jean de Neuville, Robert Knolles et Thomas de Melbourne, commandant à Brest pour le duc de Bretagne, s'engageaient à rendre la ville au duc de Bourbon et à Bertrand du Guesclin si, dans un mois à pareil jour, ils n'avaient pas reçu de secours d'Angleterre. Cet arrangement condamnait le connétable à l'inaction pendant un mois. C'est ce temps qu'il mit à profit pour tenter un débarquement à Jersey. Nous le trouvons encore à Tréguier le 11 juillet et le lendemain 12 à Moncontour[3]. C'est donc en dernière analyse entre le 12 juillet et le 16 août 1373, et, suivant toute vraisemblance, dans la seconde moitié de juillet[4] qu'il entreprit son expédition.

Le fait que Brest était alors occupé par les Anglais et leurs alliés ne permet pas d'admettre le récit de Cabaret d'Orville et de d'Argentré, d'après lequel le connétable se serait embarqué à Brest; sa présence à Moncontour le 12 juillet, à Rennes le 28 suivant semble

1. « Rex dilectis et fidelibus suis Philippo de Courtenay, admirallo flotae nostrae navium versus partes occidentales, et Radulpho de Ferrers, chivaler, salutem. Sciatis quod quibusdam de causis nos specialiter moventibus, assignavimus vos conjunctim et divisim ad statum insulae nostrae de Jereseye ac castri nostri de Gurry in insula predicta supervidendum et liberationem castri illius nostro nomine ab illud occupantibus petendam et illud ingrediendum, tenendum et occupandum et, si resistentia aliqua in hac parte fuerit, ad rescussum inde faciendum, ac pro salva et secura custodia ejusdem... disponendum. Teste rege apud Westm. XVI° die Augusti » (Nouv. Rymer, t. III, p. II, 990). — Nous ne savons pourquoi Duncan (*History of Guernesey*, p. 585) et Dupont (*Le Cotentin et ses îles*, t. II, p. 442), qui citent cet acte d'après Rymer, lui donnent des dates différentes, le premier le 18, le second le 28 août.

2. Froissart, éd. Luce, t. VIII, p. LXXVI, note 1.

3. Ibid., p. LXXXV, note 3.

4. Nous le trouvons en effet à Rennes le 28 juillet (Ibid.). — C'est sans doute à la tentative contre les îles que se rapporte la mention suivante relative à deux messagers envoyés vers Jersey le 24 juillet : « Johannes de Conyngton et Petrus de Pounte qui pro quibusdam negociis versus insulas de Jereseye, Serk et Aurenye profecturi sunt, habent litteras regis de salvo conductu. » Record Office, *French Rolls*, 47 Edw. III, m. 10.

Digitized by Google

bien plutôt indiquer que Saint-Malo fut le point de départ de l'expédition. Quels compagnons d'armes Du Guesclin emmena-t-il avec lui? C'est ce que les documents ne permettent pas de déterminer. Quoi qu'il en soit, toute cette partie de la mer se trouvant alors sillonnée par les flottes anglaises que commandaient Raoul de Ferrers, Philippe de Courtenay et le comte de Salisbury, la tentative était périlleuse. La situation intérieure des îles à cette époque va nous montrer comment cette tentative put réussir en dépit de sa témérité.

Manquant d'argent et de soldats pendant toute cette dernière partie de son règne, Édouard III n'avait pu mettre les îles dans l'état de défense nécessité par leur importance et par leur position. Les fréquentes pétitions que lui adressent alors les habitants sont pleines de demandes de secours auxquelles le souverain ne pouvait répondre que par des promesses. Les comptes, que nous publions plus loin, nous montrent en effet qu'en 1373 vingt hommes d'armes et vingt archers seulement étaient affectés à la garde de Jersey et du château de Montorgueil; à Guernesey, Guillaume d'Asthorp disposait pendant l'été de trente hommes d'armes et de trente archers, mais ces chiffres étaient réduits de moitié pendant l'hiver. A cette cause de faiblesse, il en faut joindre une autre plus grave encore, la division des îles en deux grands partis, l'un dévoué aux intérêts anglais, l'autre partisan des Français. De nombreuses rixes éclatèrent entre eux, dont nous trouvons plus d'une trace dans les actes de la chancellerie d'Édouard III. Aussi voyons-nous ce dernier tenir fortement la main à ce qu'aucun bénéfice, dépendant d'abbayes normandes, ne soit occupé par des étrangers[1]. Dans la seule année 1374 et dans la seule île de Guernesey, le produit des biens confisqués sur les habitants qui ont forfait et « adhéré à l'ennemi » s'élève avec quelques autres menus revenus à la somme de 1,353 livres sterling. Le fait d'ailleurs le plus caractéristique de cet état de choses est l'accusation portée contre un notable habitant de l'île, Jean de Saint-Martin, d'avoir livré à Du Guesclin le château de Montorgueil. Or, ce Jean de Saint-Martin avait été nommé bailli de Jersey le 12 août précédent[2], et Geoffroy de Saint-Martin son frère avait, comme nous l'avons vu, exercé la charge de lieutenant de Gautier Huet, ancien gardien des îles. Jean de Saint-Martin fut, il est vrai, reconnu innocent par le conseil d'Édouard III, mais le fait même de l'accusation portée contre lui confirme bien l'existence des rivalités qui s'agitaient dans l'île[3].

1. Nouv. Rymer, t. III, p. II, 960, 996, 997.
2. Record Office, *French Rolls*, 46 Edw. III, m. 14.
3. Cette famille de Saint-Martin semble d'ailleurs avoir toujours été suspec-

Digitized by Google

Une dernière circonstance devait encore favoriser l'entreprise du connétable. Nous avons vu qu'Edmond Rose avait, le 3 juin, fait remise entre les mains de Guillaume d'Asthorp du château de Montorgueil. Le 6 juillet, le même Edmond Rose était à Londres et, par une « endenture » datée de ce jour, Édouard III lui confiait le commandement d'une nef importante, qui lui avait été récemment offerte par les bourgeois de Londres et sur laquelle devaient prendre place, en plus des vingt hommes d'armes et des vingt archers fournis par Edmond Rose, trente arbalétriers génois commandés par Ayton Doria. Ainsi donc, à partir du 3 juin 1373, c'est à Guillaume d'Asthorp seul qu'incombe la défense de toutes les îles. La tâche eût été dure en temps ordinaire, elle devint écrasante le jour où Guillaume d'Asthorp eut à lutter contre Du Guesclin.

On ne peut douter que ce dernier, aux termes mêmes de la lettre de Richard II, n'ait occupé le château de Montorgueil, soit de vive force, soit par suite de la trahison de quelques-uns de ses défenseurs. D'après d'Argentré, la prise du château fut précédée d'un combat acharné : « A l'arrivée, ils pillèrent et ravagèrent l'isle, mirent le feu partout et prirent prisonniers les autres qui peurent se sauver au chasteau nommé Gournay, aujourd'hui Mont Orueil, grandement fort et beau. Le connestable l'assiégea et y fist donner plusieurs assaults, mais il fut vaillamment défendu par ceux de dedans, lesquels blessèrent et tuèrent grand nombre d'assaillans... Finalement, les Anglois furent contraints de quitter les murailles et se retirèrent au donjon. Les murailles gagnées, les assiégez traitèrent de se rendre dedans la feste Saint-Michel, s'il ne leur venoit secours, et de ce baillèrent ostages et fournirent des vaisseaux pour rapporter l'armée de Bretagne[1]. » Du Guesclin ne put-il, comme le prétend d'Argentré, s'emparer du donjon et traita-t-il avec les habitants pour une reddition conditionnelle dans un délai déterminé? C'est ce que sembleraient faire supposer les termes mêmes du mandement d'Édouard III adressé aux amiraux Raoul de Ferrers et Philippe de Courtenay, par lequel il les charge de réclamer en son nom

tée d'attachement à la France. Un siècle plus tard, en 1461, nous la trouvons mêlée à une autre histoire de trahison à Jersey. « *De insula de Jersey per comitem de Maulevrier capta.* Anno M CCCC LXI captum fuit castrum insule de Jersey per quemdam capitaneum regis Francie vocatum Flocquet qui illud emerat (ut fertur) a Guilletto de Sancto Martino, Radulfo, Guidone et Johanne de Sancto Martino, fratribus, qui tunc erant in maximo favore cum Johanne Nanfan, tunc capitaneo insulae et castri predicti » (*Mss. Chronicles of Jersey* citées par Falle, *An account of the island of Jersey*, p. 293).

1. *Histoire de Bretagne*, liv. VII, ch. CCLXXV, p. 597.

Digitized by Google

la délivrance du château de Montorgueil. Rien d'ailleurs de plus fréquent à cette époque que ces sortes d'engagements, dont la capitulation de Brest le mois précédent est elle-même un exemple. Quoi qu'il en soit, Du Guesclin ne resta pas longtemps à Jersey. Nous le trouvons en effet à Rennes le 28 juillet et, dans la première moitié du mois suivant, aux environs de Brest. C'est donc à une compagnie d'hommes d'armes, laissés par lui à Jersey, que fut confié le soin de garder le château de Montorgueil et, le cas échéant, de le rendre aux envoyés d'Édouard III. Nous ne savons si cette remise se fit de bonne grâce; elle fut du moins rapide. Le mandement adressé aux deux amiraux anglais est du 16 août; le 2 septembre suivant, ils avaient repris Montorgueil et, ce jour-là même, en confiaient la défense à Edmond Rose. Guillaume d'Asthorp, précédemment nommé pour neuf ans gardien de toutes les îles, était destitué de sa charge au bout de quelques mois, et, par ses lettres du 20 novembre 1373, Édouard III nommait de nouveau Edmond Rose gardien de Jersey et du château de Montorgueil.

Après quelques semaines, les îles se trouvaient donc délivrées de leurs agresseurs et rendues à la domination anglaise. A partir de cette date, nous trouvons sans interruption des capitaines anglais commandant à Jersey et à Guernesey. Jamais peut-être cependant les îles ne furent sujettes à plus de luttes à l'intérieur, à plus de ravages de la part de leurs voisins de Bretagne et de Normandie.

Le château de Montorgueil était à peine repris que, comme nous l'avons vu, l'ancien bailli de l'île, Jean de Saint-Martin, accusé d'avoir livré ce château à Du Guesclin, était jeté en prison et conduit à la Tour de Londres. Enfin, après un long procès, le conseil du roi le reconnaissait innocent, et, par ses lettres du 1er février 1374, Édouard III le nommait de nouveau bailli et contrôleur de Jersey[1]. Par des lettres du même jour, adressées aux bailli et jurés de Jersey, le souverain anglais reprochait sévèrement à ceux-ci d'avoir, « par leur négligence, par leur rébellion et leurs réponses frivoles, » causé la ruine de l'île, d'avoir empiété sur son domaine en prétendant connaître de causes relatives à la guerre, et leur enjoignait strictement de ne plus s'entremettre à l'avenir d'affaires qui n'étaient pas de leur compétence[2]. La protection du roi, aussi hautement accordée à Jean de Saint-Martin, semble l'avoir garanti pour un temps de nouvelles poursuites et arrêté le déchaînement des luttes intestines. De plus graves préoccupations devaient d'ailleurs attirer l'attention des habi-

1. Record Office, *French Rolls*, 48, Edw. III, m. 21.
2. Rymer, t. III, p. II, 997.

Digitized by Google

tants, car les Français venaient de paraître de nouveau dans les îles.

Les comptes de Thomas d'Appelby, receveur des îles, mentionnent en effet pour les années 1374 et 1375 l'impossibilité de lever certaines impositions, à cause des fréquentes incursions des ennemis et des ravages qu'ils commettaient de toutes parts[1], brûlant les maisons et les moulins. D'autre part, il résulte de la lettre qu'Édouard III adressa en 1376 aux cardinaux délégués à Bruges pour la prolongation des trêves, que, le 2 avril 1374, Bertrand du Guesclin concluait avec les habitants de Jersey un arrangement en vertu duquel ceux-ci s'engageaient à lui payer une certaine rançon, moyennant laquelle ils ne seraient plus inquiétés à l'avenir. Pendant deux ans, nous apprend la lettre d'Édouard III, les paiements furent régulièrement faits. Le second engagement, conclu également pour un an, prenait fin le 2 avril 1376. Or, à cette date, les trêves conclues l'année précédente étaient encore en vigueur. Le connétable de Charles V n'en exigea pas moins les rançons accoutumées et, en juillet 1376, entreprit d'y contraindre les habitants « par dures incarcérations de mort et d'arsure. » On se représente aisément quelle pouvait être à ce moment la situation des îles. Les châteaux de Montorgueil à Jersey, de Château-Cornet et de Beauregard à Guernesey étaient bien occupés par des garnisons anglaises, mais, celles-ci se trouvant trop faibles pour protéger efficacement tout le territoire des îles, les habitants étaient contraints d'acheter, au prix de lourdes impositions, le privilège d'être exemptés de ces incursions et de ces pillages périodiques, dont Du Guesclin semble, pendant quelques années, s'être attribué la direction et les principaux bénéfices.

Conformément aux réclamations d'Édouard III, la question de Jersey et de Guernesey fut, le 12 décembre 1376, examinée par les conservateurs des trêves réunis à Boulogne et classée parmi les « attemptats contre les trêves, » sur lesquels il devait être statué[2]. C'est en cette année que nous trouvons trace de la dernière intervention de Du Guesclin dans les îles, mais il est plus que probable que les décisions plutôt platoniques des conservateurs des trêves ne mirent pas fin aux incursions des Bretons et des Normands et que ceux-ci continuèrent à faire des descentes périodiques qui expliquent le récit du chroniqueur du « Bon duc Louys de Bourbon, » d'après lequel « les François occupèrent les îles tant que le bon admiral de

1. « Cum per inimicos suos ad insulas predictas sepius accedentes certa molendina insularum predictarum et certi redditus earumdem insularum destructi existant... »

2. Rymer, t. III, p. II, 1068.

Digitized by Google

Vienne vesquit. » Cette année fut d'ailleurs marquée par la reprise de la lutte entre les partis. Hugh de Calviley ayant remplacé Edmond Rose dans la charge de gardien de Jersey, les ennemis de Jean de Saint-Martin s'empressèrent de dénoncer au nouveau gardien sa prétendue trahison de 1373 et de lui reprocher une seconde fois d'avoir vendu à Du Guesclin le château de Montorgueil. L'infortuné bailli fut de nouveau jeté en prison ; revenu à Jersey, il envoya sa femme à Londres plaider sa cause auprès du Conseil du roi, et, n'ayant aucune nouvelle du résultat de ses démarches, il finit par tromper la surveillance de ses gardiens, s'échappa de sa prison et vint lui-même à Londres pour se justifier. C'est là que nous le trouvons, dix ans plus tard, obtenant enfin, le 10 janvier 1387, du Conseil de Richard II une nouvelle attestation d'innocence, en même temps qu'une lettre de pardon pour sa fuite.

Il serait possible, à l'aide des comptes conservés au Record Office, de retracer l'histoire de ces luttes intestines et de ces incursions étrangères qui n'ont cessé de désoler les îles anglo-normandes pendant la plus grande partie de la guerre de Cent ans. Nous nous sommes bornés à en rappeler un épisode, auquel l'intervention de Du Guesclin donne un intérêt particulier. Si incomplètes que soient les indications fournies par les documents que nous publions plus loin, elles permettent du moins d'apprécier quelle lumière une pareille histoire pourrait jeter sur les événements militaires et maritimes dont les côtes voisines de Normandie et de Bretagne ont été le théâtre pendant toute cette période.

Jean LEMOINE.

I.

(1372.) — *Réponse d'Édouard III à une pétition des habitants de Jersey demandant des secours*[1].

Très chiers et bien amez foialx. Nous avons receu et entendu voz lettres, queles vous nous avez envoiez par nostre esquier Esmon Rose,

1. *Cambridge Univ. Mss.* Dd. III, 53, p. 170. La plus grande partie de ce manuscrit, longuement décrit dans le Catalogue des Mss. de l'Université de Cambridge, comprend un formulaire d'actes des chancelleries d'Edouard III et de Richard II. Par suite, on n'a conservé la date d'aucune de ces pièces. Celle-ci semble devoir être datée de l'année 1372, car elle contient une allusion à l'expédition qu'Édouard III prépara cette année avec l'intention de passer lui-même en France, et, d'autre part, elle est postérieure à la nomination d'Edmond Rose comme gardien du château de Montorgueil, nomination qui, comme nous l'apprend l'acte suivant, est du 25 mars 1372.

Digitized by Google

gardein de nostre chastel de Gurry, et vous remercions très chierement de cuer de vostre bon port, dont ledit Esmon nous ad bien informez. Et vous en prions de bon continuance pour amour de nous et si come nous nous fions de vous, et si nous troverez toutditz par tant si bon seigneur et si gracieus en toutz choses que vous pourront toucher, et lesqueles vous averez affaire devers nous, que vous ent deverez resonablement agreer. Et touchant leverees de gentz pour la garnison dudit chastel, dont vozdites lettres font mencion, vous fesons savoir que nous sumes de present touz prestz sur nostre passage en une viage sur la mer ovesque nostre poair roial, lequel nous esperons qu'il suffera pur le temps, si Dieu pleste, pur la sauntee (*sic*) de noz isles et de noz chastelx et ffortz estantz en ycelx, et après ledit viage fyny nous pensons, par avis de nostre conseil, d'ordener assez suffisentement, ove l'eide de Dieu, pur la garde de noz chastelz et fortz avantditz, par manere que nous avons chargé nostredit esquier de vous dire de nostre part. Donné, etc. A noz chers et bien amez foialx, baillifz, jurez, gentilzhommes et communs de nostre isle de Jereseye[1].

II.

(1372-1375.) — *Extraits du compte d'Edmond Rose, gardien de Jersey*[2].

Compotus Edmundi Rose, scutiferi regis, nuper custodis castri regis de Gurry et insule de Jereseye tam de receptis suis hominum ad arma et sugittariorum secum existencium tam super salva custodia castri predicti quam supra mare in bargea Londiniensi per diversas vices annis XLVI°, XLVII°, XLVIII° et XLIX° dicti regis avi, per breve ejusdem avi patens datum xxv° die martii predicto anno XLVI°, per quod idem avus commisit prefato Edmundo custodiam castri predicti... juxta formam indenture inde confecte, cujus data est primo die aprilis eodem anno XLVI°, per quam predictus Edmundus retentus fuit penes ipsum regem Edwardum avum custos castri predicti per unum annum, et quod idem Edmundus secum haberet super custodia dicti castri durante anno predicto x homines ad arma, x homines armatos et xx sagittarios..., nec non per aliam indenturam inter predictum avum et dictum Edmundum confectam, cujus data est vi° die julii predicto anno XLVII°, in qua continetur quod dictus Edmundus retentus fuit penes ipsum regem avum capitaneus predicte bargee Londiniensis ad serviendum eidem avo in eadem bargea cum xx hominibus ad arma et xx sagittariorum de retinentia sua, pro termino quatuor mensium... et de tempore quo, virtute cujusdam alie indenture inter Philippum de Courteneye et Radulfum Ferrers, milites, tunc admirallos ipsius avi

1. Des lettres identiques furent adressées aux habitants de Guernesey.
2. Record Office, *Foreign Rolls*, 1-4 Rich. II.

Digitized by Google

et ipsum Edmundum, IIo die septembris anno XLVIIo confecte, idem Edmundus extitit custos ejusdem castri cum dictis hominibus armatis et sagittariis qui fuerunt in predicta bargea et cum XX hominibus ad arma ultra...

Idem computat in vadiis suis... per breve ipsius regis avi... thesaurario et baronibus scaccarii directum, in quo quidem continetur quod computent cum predicto Edmundo a IIo die maii anno XLVIo, quo die predictus Edmundus recepit custodiam castri et insule predictorum de Galfrydo Seint Martyn, locumtenente Walteri Huet, nuper custodis eorumdem castri et insule, usque diem veneris ante festum Pentecostes IIIo die junii anno XLVIIo, quo die liberavit castrum et insulam predicta Willelmo de Asthorp, militi, cui predictus Rex per breve patens, cujus data est XXo die aprilis anno XLVIIo, commisit custodiam omnium insularum regis de Gerneseye, Jereseye, Serk et Aureneye ac predicti castri de Gurry et castri de Cornet necnon turris de Beauregard, habendam per IX annos..., necnon de predictis exitibus de Jereseye a IIo die decembris anno XLVIIo, quo die idem Edmundus recepit custodiam predicti castri de Gurry et insule de Jereseye de predictis Philippo Courteneye et Radulfo Ferrers...

Idem recepit computum de CLXV l. XIIII s. IIII d. st. tam super vadiis suis guerre, XX hominum ad arma et XX sagittariorum tunc profecturorum in obsequio regis avi supra mare, quam super sustentatione Antonii de Aurea et XXX sociorum balistariorum de Janua profecturorum in obsequio regis in predicta bargea Londoniensi termino Pasche predicto, anno XLVIIo die IIo julii, per manus proprias.

Et in feodis Galfridi Seint Martym baillivi XIII l. VI s. I d.

Et in bargea predicta a predicto XVIo die julii predicto anno XLVIIo usque XIIum diem Augusti proximo sequentem...

III.

(1373-1374.) — *Extraits du compte de Guillaume d'Asthorp, gardien de Guernesey, Serk, Aurigny et Herm* [1].

Particule compoti Willelmi de Asthorp, chivaler, nuper custodis insularum de Gerneseye, Serk, Aureneye et Erme ac castri de Cornet et turris de Beauregard in dicta insula de Gerneseye, a XXIo die decembris anno XLVIIo usque primum diem februarii proximo sequentem, anno regis Edwardi XLVIIIo, quo die idem rex E. per alias litteras suas patentes constituit Thomam de Appelby receptorem et approvatorem suum in insulis predictis, scilicet per XLII dies.

... *Firma molendinorum.* Et reddit computum de XVI l. X s. de quarta parte firme molendini Maen.

1. Record Office, *Exchequer Accounts. Queen's Remembrance,* 89/27.

Digitized by Google

Et de III l. XIII s. III d. de quarta parte firme molendini de Petibo.

Et de XI l. VI s. de quarta parte firme molendini de Petymolyns.

Et de XIX l. XIII s. de quarta parte firme molendini de Grant Molyns.

Et de aliquibus exitibus aliquorum aliorum molendinorum in insula predicta per tempus hujus computi non recepit, eo quod omnia alia molendina a diu destructa fuerunt per guerras, ita quod nichil valent nec valere potuerint absque ingenti reparatione.

... *Magna custuma.* Nec recepit de magna custuma navium ibidem per tempus predictum, eo quod nulle naves extranee ibidem applicuerunt per idem tempus causa guerre.

... *Firmae insularum de Aureneye, Serk et Erme.* Et de XVI l. II s. de tertia parte firme insule de Aureneye solvende ad tres terminos... et non plus, eo quod plura edificia et proficua insule predicte sunt combusta et destructa per guerram.

Et de CXII s. de tertia parte firme insule de Serk et non plus, eo quod dicta insula in tanto est destructa per guerram ita quod non est aliquid proficuum emergens de eadem insula nisi solummodo de fuga ovunculorum.

Et de XXV s. de tertia parte firme insule de Erme.

Et de CLXXIII pullagiis receptis de quodam redditu ad finem Natalis Domini de diversis bordagiis et feodis... et non plus, eo quod tenementa situata infra bordagia predicta sunt per inimicos destructa et combusta...

IV.

(1374-1377.) — *Extraits du compte de Thomas d'Appelby, receveur des îles anglo-normandes*[1].

Compotus Thome de Appelby, receptoris et approvatoris regis Edwardi tertii, avi regis hujus, in insulis de Jereseye, Gerneseye, Serk, Aureneye et aliis parvis insulis eisdem adjacentibus, per breve dicti avi de magno sigillo patens datum primo die februarii anno regni sui XLVIII°, super hunc compotum restitutum, per quod breve idem avus constituit ipsum Thomam receptorem et approvatorem suum in insulis predictis...

Jereseye. Recepta. Idem recepit computum de M CCC LXXXXIIII l. IIII s. VII d. de certis redditibus... una cum aliis diversis proficuis in predicta insula de Jereseye accidentibus per predictum tempus hujus computi... per predictum breve avi regis hujus patens, datum primo die februarii anno regni sui XLVIII°, annotatum supra in titulo hujus computi, et per aliud breve ejusdem avi de magno sigillo, datum VI° die decembris anno regni sui L°, thesaurario et baronibus hujus scaccarii directum, in quo quidem continetur quod predictus receptor et approvator insularum predictarum monstravit dicto avo quod, cum per inimicos suos ad insu-

1. Record Office, *Foreign Accounts*, 1-4 Rich. II.

Digitized by Google

las predictas sepius accedentes certa molendina insularum predictarum combusta et certi redditus earumdem insularum destructi existant et ad manum regis in decasu jam advenerint..., per quod breve idem avus mandat eisdem thesaurario et baronibus quod si per inspectionem rotulorum contrarotulatoris dictarum insularum legitime eisdem thesauraris et baronibus constare poterit hujusmodi proficua molendinorum et redditus tempore ipsius Thome non esse ac... ipsum Thomam hujusmodi proficua molendinorum ac dictos redditus ad regem in dictis insulis ab antiquo pertinentia propter arsuras et destructiones inimicorum regis non levasse nec levare potuisse, tunc ipsum Thomam ad respondendum regi de proficuo dictorum molendinorum ac dictorum redditum... in computo suo nullatenus onerent, sed ipsum Thomam prout justum fuerit exonerari et quietum esse faciant, et per visum et testimonium predicti Johannis de Sancto Martino, contrarotulatoris ibidem, ac per sacramentum predicti receptoris et approvatoris...

Gerneseye, Serk et Aureneye. Recepta. Idem accepit computum de M CCC LIII l. VIII s. IIII d. st. de certis redditibus diversorum tenementorum regis in predicta insula de Gerneseye... et de forisfactura diversorum adherentium inimicis Regis...

Expense. Idem computat in diversis rebus necessariis emptis et expenditis circa diversas operationes in castro regis de Gurry ac molendinorum regis in predicta insula de Jereseye per inimicos combustorum, una cum cariagio earumdem rerum de diversis locis ubi emebantur usque ad castrum, et molendina predicta... XLV l. VI s. I d. st.

Et Edmundo Rose, custodi castri regis de Gurry in predicta insula de Jereseye, de prestito super vadiis ipsius Edmundi, hominum ad arma, balistariorum et sagittariorum de retinentia sua commorantium in eodem castro super salva custodia ejusdem per predictum tempus hujus computi DCC LXXXIII l. VIII s. VIII d. st.

Et Johanni de Sancto Martino, baillivo regis ibidem, capienti XXX l. st. pro feodo suo ac eidem Johanni, contrarotulatori regis ibidem, capienti X l. st. per annum pro feodo suo...

Idem computat in maeremio, ferro, clavis et aliis diversis necessariis particulariter ad diversa pretia emptis in operationibus supradictorum castri de Cornet et turris de Beauregard in predicta insula de Gerneseye, necnon emendatione batelli dicti castri per tempestatem maris diruti, ac diversorum molendinorum regis ibidem nuper per inimicos regis combustorum...

Et Willelmo de Asthorp, militi, nuper custodi predictorum castri et turris in predicta insula de Gerneseye, super vadiis suis, hominum ad arma et balistariorum suorum existentium super salva custodia eorumdem castri et turris XII l. XIII s. st.

Et Thome de Beauchamp, custodi castri et turris predictorum, de prestito super vadiis suis, hominum ad arma et balistariorum secum existentium super salva custodia eorumdem castri et turris...

Digitized by Google

V.

(1374-1375.) — *Extraits d'un autre compte de Thomas d'Appelby*[1].

Ce sont les parcelles de mises, custages et despenses faites en l'isle de Jeresey par la vewe et consent de Jehan de Seint-Martyn, contrerolleur de nostre seigneur le roy en ladite ille de Jeresey depuis le secound jour d'avril l'an de grâce M CCC LXXIIII.

C'est assavoir, premierement, paié pour le louage d'un batel pour aler à Gernesey, le VIIIe jour d'avril, II fr. IIII s. t.

Item, paié pour le louage d'un batel quant Janyn Sauney venist pour ministrer, II fr.

Item, paié pour le louage d'un batel tout arragé (*sic*) quant Thomelyn de Appelby, recevour et approvour des isles, fut naffré, III fr.

Item, paié pour le louage d'un batel quant jeo envoia les novelles et les ordenances de la court à Jehan de Saint-Martyn, II fr.

Item, paié pour le louage d'un batel quant Thomelin Appelby venist à la requeste de conestable, II fr. VI s.

Item, paié pour le louage d'un batel pour baillier les pescheries quant Thomelyn Appelby fust en prisone, II fr.

Item, paié pour le louage d'un batel pour envoier garant à Janyn Sauney pour ce que ledit Thomelin ne poiast venir, II fr.

Item, paié pour les despenses de mons. Thomas Beauchamp pour venir à treter à les Engles du chastel, par consent et conseil des officiers du roy, IX fr. XII s. VI d.

Item, paié à Janyn Sauney pour aler à Londres pour certifier l'estat des ysles à noz seignours, XLII fr.

Item, paié pour le louage d'un batel, par Jehan de Saint-Martyn, pour envoier novelles à Gernesey coment les gagers du chastel ne lui veulent souffrir tenir plees, II fr.

Item, paié pour ledit Johan pour envoier querre respons et novelles quaunt mons. Thomas Beauchamp venist à treter à les gagers du chastel, II fr.

Lesquelles parcelles avant dites faites par Thomelin de Appelby, resceivour et approvour nostre seignour le roy ès ysles de Gernesey, Serk et Aureny pour le profit nostre seignour le roy, jeo, l'avandit Johan de Seint-Martyn, contrerollour nostre seigneur le roy en ladicte isle de Jeresey, tesmoigne et recorde estre vraies et loiaus. En tesmoignance desquelles choses, à cestes presentes lettres ay mis mon seal.

Escript à Jeresey, le segound jour de juin l'an de grâce M CCC LXXV.

(Sceau.)

1. Record Office, *Exchequer Accounts. Queen's Remembrance*, 89/29.

Digitized by Google

VI.

(1375-1376.) — *Extraits d'un autre compte de Thomas d'Appelby*[1].

Sachent touz, moi, Jehan de Saint-Martyn, contrerollour nostre seigneur le roi, avoir surveu et contrerollé les parcelles subséquentes faites en la isle de Jereseye, pour les negoces et profitz nostre seigneur le roi, par Thomelyn de Appelby, recevour et approvour nostredit seigneur le roi es isles de Gernesey, Jeresey, Serk et Aureney, depuis le XVIe jour de janver l'an de grâce M CCC LXXV, tan que le premier jour d'august l'an de grace M CCC LXXVI.

... Item, en expenses faites du dener de taxer les amentes, IX l. VIII s.

Item, paié pour le fret d'un vessel pour querer conyngs à Serk pour ledit dener, XXV s.

Item, en la graunnt dener du roy après Nowel, primer en payn, XXXIIII s...

Item, les reparacions du chastel par la lettre du roy, X l. II s.

Item, pour mises faites à Saint-Heler pour sustenir le droit du roy en la presence de Esmond Rose, IIII l.

Item, paié pour custages d'un homme d'aler à Loundres pour certifier l'estat des isles, XV fr.

... Item, paié pour le grant dener du roy après Pasques, primer en payn, XXVIII s...

Item, paié pour le louuage d'un batell pour aler à Gernesie pour certifier l'estat de Bretram Claykin, VI fr.

... Escript à Jeresey, le VIIIe jour d'august l'an de grâce M CCC LXXVI.

VII.

(1376.) — *Lettre d'Édouard III aux cardinaux délégués pour la prolongation des trêves, par laquelle il s'excuse de n'avoir pu envoyer ses députés au jour fixé et se plaint de ce que Bertrand du Guesclin, en dépit des trêves, continue de lever des rançons sur les habitants de Jersey*[2].

Excusatio nunciorum non venientium ad tractatum die statuto. Reverentz piers en Dieu et noz grantz amys, combien solonc l'acorde que se prist en vostre presence par entre les deputez messages de nous et de nostre adversaire de France, assemblez darreinement à Bruges en Flandres à cause de tretee de pees, nous eions ordenez certains persones queux nous avons constitué conservatours de nostre part de lez trieves prises et prorogées par entre nous et nostredit adversaire, et reparours

1. Record Office. *Exchequer Accounts. Queen's Remembrance*, 90/8.
2. *Cambridge Univ. Mss.* D d III, 53, fol. 163.

Digitized by Google

des mesprisions faitz et attemptez à l'encontre d'avoir estez à Saint-Maheu en Bretagne ovesques les conservatours, pour la partie de nostredit adversaire, à la feste de Saint-Michel proschein venant pour fere reparer tieux attemptez, niantmeins, par cause de contrariousetée de vent et pur certains autres uschesons, nous ne les avons peu sitost envoier audit lieu de Seint-Maheu, come nous avions ensi ordenez, mez d'une moys deinz après meisme la feste, toust impediment cessant illocqes lesdiz conservatours de nostre part par la cause susdit. Si vous (*sic*) veullez partant avoir pur excusez, en ce cas fesant assavoir à ceux ce que nous vous ensi escrivons.

De redempcione insule de Jerseye. D'autre part, très chers amys, veullez savoir coment nous avons de certein entenduz que Bertran de Guesclin, conte de Longville, ovesque lequel les gentz noz subgiez et lieges de nostre isle de Jereseye composerent nadgairs d'une certein raunceon pour un an tant soulement et autrefoitz d'une autre certein raunceon pur un autre an tant soulement, finantz le seconde jour du moys d'avrill darrein passez, et lui ent firent paiement entier as termez assignez, ad de nouvel puis mesmes les trieves, c'est assavoir en cest darrein moys de juillet, artez par ses lettres et par dures incarcerations de mort et d'arsure lesditz gentz de leur obliger à lui en un autre ranceon pour un an, sanz nostre scieu, contre l'effect de les treves avant dictes, dont ilz nous ont supplié de remedie. Et or ce vous prions et requerons que vous veullez escriure audit conte et faire tant que de celle tierce raunceon fait de novel puis et contre lezditz treves rienz ne soit demandez ne levez desditz gentz ne de l'isle avant dit, tant que les deputez et messages de nous et de nostre adversaire, les queux seront ordenez, si come vous savez, de estre à Bruges en Flandres à la Tousseintz prochein venant, et que par eux et selonc leur discretions lequele dicelle raunceon novelle paiement se ferra ou meyns considerées deument les trieves avauntdites, équité et justice. Donné, etc.

VIII.

(16 *janvier* 1387.) — *Lettres de rémission de Richard II, roi d'Angleterre, en faveur de Jean de Saint-Martin, autrefois accusé d'avoir livré à Bertrand du Guesclin le château de Montorgueil, à Jersey*[1].

De perdonacione Seynt Martin. Rex... Omnibus ad quos, etc... Sciatis quod, cum Johannes de Seint Martyn de insula nostra de Jereseye nobis humiliter conquerendo monstraverit quod, licet idem Johannes nuper de eo quod ipse castrum nostrum de Gurry in insula predicta in vita carissimi domini nostri E., nuper regis Anglie, avi nostri, cuidam inimico ipsius avi nostri Bertramo Claykin, chivaler, vendi debuisset, eidem avo nostro accusatus et per preceptum suum ex hac causa captus

1. Record Office, *Early chancery Rolls. French Rolls*, 10 Rich. II, m. 15.

Digitized by Google

et in prisona sua Turris Londoniarum detentus et postmodum coram consilio ipsius avi nostri inde allocutus, auditisque hinc inde tam pro ipso avo nostro quam pro eodem Johanne allocutionibus, responsionibus et rationibus super premissis, declaratum fuisset per idem consilium ipsum Johannem de hujusmodi proditione penitus fore immunem, idemque avus noster, in recompensationem injuste captionis et incarcerationis ipsius Johannis in hac parte, ipsum Johannem baillivum et contrarotulatorem insule predicte fieri fecisset, idem tamen Johannes, qui ad sinistram informationem quorumdam sibi invidentium pro una et eadem causa qua prius, ut predictum est, captus, incarceratus et postmodum declaratus fuit inimicus per dilectum et fidelem nostrum Hugonem de Calvyle, custodem insule predicte, iterum captus et prisone nostre castri predicti commissus et sub arta carcerali custodia detentus extitit, uxorem suam ad nos et consilium nostrum in Angliam pro deliberatione sua in hac parte impetrando transmitti fecisset, uxore sua predicta pro hujusmodi deliberatione in hac parte prosequente, ipsoque Johanne de expeditione sua in premissis minime certificato datoque sibi intelligi predictos sibi invidentes quamdam commissionem nostram pro deliberatione ipsius Johannis super premissis sibi impetrasse, et per hoc ipsum Johannem mortem evadere aliqualiter non debere, in salvacionem vite sue a castro et prisona predictis cum Dei adjutorio evasit et incontinenti ad consilium nostrum predictum fecit accessum et se reddidit, eidem declarando causam adventus sui et evasionis predicte ex causa predicta, humiliterque supplicando eidem consilio nostro eamdem evasionem ex causa hujusmodi non in malum admittere sed cum eodem Johanne in hac parte, mediante favore, agere gratiose, super quo idem consilium nostrum, habito respectu ad accessum et redditionem ipsius Johannis ad ipsum consilium in forma predicta, et habita inde postmodum deliberatione plenaria coram dicto consilio nostro, visum eidem consilio nostro ipsum Johannem de proditione predicta fore immunem ipsumque minus juste in hac parte captum fuisse et incarceratum; nos, ad hoc ac declarationem nominis ac gestus ipsius Johannis coram consilio ipsius avi nostri in premissis, sicut predictum est, que quidem declaratio super deliberatione coram dicto consilio nostro, ut predictum est, inde habito in omnibus continet veritatem, sicut certitudinaliter nobis est certificatum, considerationem habentes, de gratia nostra speciali, de avisamento dicti consilii nostri, perdonavimus eidem Johanni evasionem predictam et quidquid ad nos pertinet seu pertinere poterit ex causa predicta, ei firmam pacem nostram inde concedimus, nolentes quod idem Johannes ex causa premissorum seu alicujus eorumdem per nos vel ministros nostros aut alios quoscumque futuris temporibus impetatur, molestetur aliqualiter, seu gravetur. Et hoc vobis omnibus et aliis quorum interest innotescimus per presentes. In cujus, etc... Teste rege apud Westmonasterium xvi° die januarii.

Per ipsum regem et consilium.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS SUR LE DIVORCE

PROJETÉ ENTRE

LE ROI LOUIS BONAPARTE ET LA REINE HORTENSE.

Hortense de Beauharnais, la fille de l'épouse de Napoléon Ier, semblait, par son esprit, la grâce de sa personne et le charme de sa conversation, être créée pour enchanter le monde entier. Et cependant elle eut le malheur d'être liée à un homme qui ne voyait en elle que le tourment et la misère de sa vie. La pire infortune qui pût l'atteindre, elle qui en aimait un autre, c'était d'être épousée par le frère cadet du consul Bonaparte. C'est en résistant et en se défendant que celui-ci lui avait offert sa main en janvier 1802, car tous ses rêves, tout son cœur appartenaient à une autre femme à laquelle il avait été contraint de renoncer par son frère et sa belle-sœur Joséphine. Il aimait et aurait voulu épouser une amie de pension de sa sœur Caroline, Émilie de Beauharnais[1], celle-là même qui, sur l'ordre du premier consul, dut épouser son adjudant, Lavalette, — qui fut plus tard directeur général des postes, — peu de temps avant le départ de celui-ci pour l'Égypte. Ce premier rêve d'amour resta toujours comme une ombre entre Louis et Hortense, et le souvenir d'Émilie, qu'il conserva fidèlement toute sa vie, empêcha en lui l'éclosion d'un sentiment de tendresse pour Hortense. C'est donc une erreur, contre laquelle protestent les assertions de Louis lui-même, de prétendre, comme on l'a fait encore récemment, qu'au début son union ait été heureuse. L'aversion se manifesta tout de suite et ne fut qu'avivée plus tard par ses propres sœurs, qui aigrirent et excitèrent leur frère contre sa femme par toutes sortes de méchants commérages. S'il faut en croire Mme de Rémusat, Louis, qui s'est fait un nom dans l'histoire comme roi de Hollande, était « le plus tyrannique des époux. » Il était jugé de même par l'empereur Napoléon, qui lui écrivait le 4 avril 1807 :

Vous avez la meilleure femme et la plus vertueuse, et vous la ren-

1. C'est Méneval qui, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier, vol. I, p. 104, désigne formellement Émilie de Beauharnais comme le premier amour de Louis.

Digitized by Google

dez malheureuse... Vous êtes trop vous dans votre intérieur... Malheureusement vous avez une femme trop vertueuse : si vous aviez une coquette, elle vous mènerait par le bout du nez. Mais vous avez une femme fière, que la seule idée que vous puissiez avoir mauvaise opinion d'elle révolte et afflige. Il vous aurait fallu une femme comme j'en connais à Paris. Elle vous aurait joué sous jambe et vous aurait tenu à ses genoux. Ce n'est pas ma faute, je l'ai souvent dit à votre femme.

Louis manquait d'égards, était dur, quelquefois même cruel envers Hortense, non pas, comme on l'a cru, par pure jalousie, mais parce qu'il voyait en elle l'épouse imposée, l'obstacle au bonheur rêvé avec une autre. En 1807, la mort de leur fils aîné, enlevé soudainement par une épidémie, rapprocha les deux époux. Cette épreuve, qui poussa presque Hortense au désespoir, faillit lui conquérir le cœur de Louis! C'est à cette réconciliation que le futur empereur Napoléon III dut son existence; Louis lui-même confirme avoir, à cette époque, vécu avec sa femme dans l'intimité conjugale et nous autorise par là à démentir tous les bruits qui ont couru sur la naissance illégitime de Napoléon III. Mais ce fut la dernière fois que Louis et Hortense éprouvèrent l'un pour l'autre des sentiments de tendresse. A partir de ce moment, Louis chercha à se séparer de sa femme, et il espéra que le divorce de l'empereur et de Joséphine pourrait être mis à profit par lui pour se débarrasser à tout jamais d'Hortense. A la fin de mars 1810, Napoléon parut disposé à y donner son consentement. Les dissentiments politiques qui éclatèrent vers cette époque avec plus de violence entre les deux frères, et que la fuite de Louis en Autriche termina d'une façon aussi brusque qu'inattendue, repoussèrent la question du divorce à l'arrière-plan. Mais les deux époux vivaient complètement séparés, et il ne leur manquait que de remplir les formalités nécessaires pour dénouer leur union. En 1816, Louis fit les premiers pas en vue de faire déclarer la nullité de son mariage avec Hortense, démarches qu'il n'arrêta qu'en 1819 sur les instances pressantes de ses frères et sœurs. C'est à ces pourparlers que se rapportent les lettres inédites qui suivent :

Louis Bonaparte à la comtesse Lipona[1], *à Hainbourg, en Autriche.*

Rome, ce 20 décembre 1815.

Ce n'est pas à vous, ma chère sœur, que je peux et dois faire un mystère de mes affaires dérangées. Il me manque une pièce essentielle et ce serait une déclaration de vous conformer au modèle ci-joint. Si

1. Caroline Murat.

Digitized by Google

vous voulez me l'envoyer, vous me ferez beaucoup de plaisir et vous contribuerez à me rendre un peu de tranquillité. Tout ce que je demande est conforme à la vérité, et même au-dessous. Faites donc, je vous prie, que cela me parvienne bientôt; vous obligerez un frère qui, comme vous le savez, a passé toute sa vie à souffrir de toutes parts.

La pièce.

Par-devant X, notaire en cette ville, je soussignée certifie et déclare sous serment ce qui suit :

Dans l'année 1798, me trouvant avec ma mère à Milan un peu avant l'époque de la paix de Campo-Formio, je fus témoin des propositions que ma belle-sœur Joséphine fit à mon frère Louis pour le marier avec sa fille Hortense, proposition que celui-ci refusa constamment. En 1799, à Paris, je fus témoin que ces instances se renouvelèrent avec plus de force et que mon frère les rejeta avec persévérance. Il me confia ses peines et me fit part de toutes les démarches qu'il avait faites pour obtenir la permission de s'absenter et de voyager en Prusse sous prétexte d'assister aux manœuvres de Potsdam, dans l'espoir que, celle qu'on lui destinait étant mariée, on le laisserait tranquille.

Il est à ma connaissance qu'au retour de ce voyage, dans le printemps de l'année 1800, il me témoigna sa vive peine de se voir encore pressé pour ce mariage non seulement par sa belle-sœur, mais encore par son frère aîné, mari de celle-ci, qui avait été son tuteur et son général et était le chef du gouvernement. Je certifie que, par la volonté bien décidée de ceux de qui nous dépendions, il se trouvait dans la nécessité de se brouiller avec toute la famille et de quitter son pays et son état s'il ne voulait céder aux vives sollicitations qui lui étaient faites, et que c'est pour sortir de cet embarras qu'à l'aide de ses amis il sollicita et obtint l'ordre de faire partir son régiment pour le Portugal.

Je certifie que, s'étant rendu à la Malmaison pour prendre congé de son frère, il y fut retenu pendant quinze jours par sa belle-sœur qui renouvela ses instances pour le mariage, auquel il résista avec plus de fermeté que jamais, et, ne pouvant obtenir la permission de partir pour se rendre à l'armée, il quitta la Malmaison de nuit sans prendre congé et rejoignit son régiment à Bordeaux.

Il est à ma connaissance qu'aussitôt après son retour à Paris, on répandit tout à coup le bruit de son mariage, quoiqu'il n'en fût plus question depuis longtemps. Ma belle-sœur Joséphine pressa plus que jamais Louis de s'unir à sa fille et décida son mari à déclarer que, comme chef de la famille et son tuteur, il voulait absolument ce mariage.

Je certifie que mon frère Louis se trouva dans l'alternative d'obéir à la force ou d'émigrer et de perdre son pays, son état et sa famille.

Je certifie qu'avant, pendant et après son mariage, il me fit part de sa douleur et de sa répugnance et de son intention de recourir à la justice du Saint-Siège dès qu'il le pourrait, parce qu'il ne regardait pas son union légitime sous le rapport du sacrement.

Digitized by Google

Je déclare que c'est par les circonstances majeures qui lui avaient arraché un consentement forcé qu'il cohabita avec Hortense les premières semaines de son mariage et qu'il me témoigna sa répugnance et sa douleur qui lui firent quitter Hortense peu de temps après pour se rendre dans le midi. Je déclare que, depuis cette époque jusqu'au mois de septembre 1807, il fut dans la nécessité de cohabiter deux fois avec sa femme par les raisons majeures qui l'y avaient forcé la première fois. Ces deux dernières et courtes cohabitations eurent lieu la première au camp de Compiègne, en 1804, et la seconde durant le mois d'août 1807[1], pendant leur voyage de Toulouse à Paris.

Je certifie que, depuis cette époque, ils ont été constamment séparés, Louis ayant été maître de lui, et que le court séjour qu'Hortense fit en Hollande en 1810, du consentement de mon frère, eut lieu uniquement par égard à l'isolement d'Hortense après le divorce de sa mère, et à condition que cela ne changerait rien à leur ancienne séparation.

En foi de quoi, etc.

Louis à Élise Bacciochi.

Albano, ce 17 octobre 1816.

Je dois te prévenir que tu seras probablement questionnée sur mes relations domestiques, ainsi que je te l'ai fait pressentir dans ma précédente lettre[2].

Je te renouvelle la prière que je te fis alors de déclarer conformément à la vérité tout ce dont tu peux t'être aperçue de la situation malheureuse dans laquelle je suis depuis longtemps à cet égard. Je te prie d'insister sur la lettre que je t'écrivis des eaux de Barèges peu de temps avant mon mariage pour savoir si je pouvais revenir à Paris sans crainte d'être encore tourmenté pour le mariage projeté...

Je t'aurai la plus grande obligation du service que tu voudras bien me rendre dans cette circonstance et que j'ose attendre de toi parce que la connaissance de la vérité mettra enfin un terme à une souffrance si longue qu'on peut dire qu'elle a occupé toute ma vie[3].

1. Louis confirme lui-même par là que l'empereur Napoléon III, né le 20 avril 1808, est bien réellement son fils.

2. Je ne connais pas ce document.

3. Il ressort d'un rapport du comte Chotek (Trieste, 24 octobre. Arch. des œsterr. Minist. des Innern) qu'Élise répondit à Louis qu'elle lui déconseillait de faire des démarches en vue du divorce, des événements de ce genre étant de nature à donner une publicité desagréable à leurs affaires de famille, tandis qu'il était convenable pour eux, justement alors, de se faire oublier en menant une vie tranquille et retirée. Chotek mentionne encore plus loin que Louis introduisit à Rome son action en divorce, et dans d'autres rapports il est dit que le Saint-Siège était prêt à y donner suite.

Digitized by Google

Louis à la comtesse Lipona, à Hainbourg, en Autriche.

Albano, près Rome, le 16 octobre 1816.

Ma sœur, j'ai reçu votre réponse du 24 du mois passé[1]; elle n'est pas de vous et cette persuasion m'a consolé de ce que la première lettre que vous m'écrivez d'une main étrangère est précisément celle relative à ce que j'ai de plus secret et de plus important.

Vous m'avez cruellement blessé, ma sœur, en traitant de simple opinion et ainsi comme une affaire légère l'affaire la plus délicate de ma vie. Depuis l'âge de vingt-deux ans, c'est-à-dire durant toute ma jeunesse, j'ai été la victime des projets et des systèmes étrangers à mon opinion et à mes sentiments; j'ai supporté en silence les douleurs les plus cuisantes qu'un homme sensible et honnête puisse éprouver, et il n'y a que des êtres sans mœurs et sans âme qui puissent ne pas reconnaître que mes malheurs domestiques peu communs sont de cette nature.

Vous reconnaissez que j'ai toujours eu beaucoup de répugnance pour mon mariage avec Hortense, que vous avez été témoin de mes plaintes. Eh bien! affirmez au moins cela sans rien dire de contraire sur une affaire qui intéresse aussi vivement l'honneur, le repos et le reste des jours de votre frère. Songez à la grande part que vous eûtes à mon malheur. Songez que vous saviez mon attachement pour Mme de Lavalette[2]. Rappelez-vous le mariage forcé qu'on lui fit faire et qu'après mon retour d'Égypte je refusai constamment la main d'Hortense; que pour être tranquille j'affectai une répugnance invincible pour le mariage, tandis qu'il faisait et fit toujours l'objet de tous mes vœux. Songez que c'est vous qui m'arrachâtes mon secret en nous promenant dans le parc de la Malmaison et que depuis lors, jusques à ce bal de la Malmaison où vous étiez ainsi que Mme Campan, je n'eus plus de repos en ne cessant pas d'être tourmenté pour mon mariage avec Hortense. Enfin, ma sœur, songez que depuis quinze ans de mariage j'ai été à peine trois mois avec elle, encore à trois reprises et après des intervalles de plu-

1. Malheureusement, nous n'avons pas cette lettre sous les yeux. Louis écrivait à ce sujet à Jérôme, le 15 octobre 1816 (Arch. des österr. Minist. des Innern) : « Cette lettre m'a mis dans une telle agitation que je ne puis écrire moi-même... Je te prie, dis-je, de ne pas suivre son (de Caroline) exemple et d'aider ton frère à obtenir enfin quelque repos vers la fin de sa carrière. » Là-dessus Jérôme répond (Hainbourg, le 22 novembre 1816. Ibid.) : « J'ai reçu, mon cher ami, la lettre dans laquelle se trouvait la copie de celle à Caroline. J'ignore encore à l'heure qu'il est ce qu'elle a écrit, mais je puis t'assurer que, dès que l'on me le demandera, j'affirmerai ce qui est et ce que je sais, sans oublier qu'au conseil de famille c'est moi (et certes, mon ami, c'était à bonnes intentions) qui me suis opposé au divorce que tu demandes avec tant d'embarras... »

2. Mlle Émilie de Beauharnais, nièce de la future impératrice Joséphine.

Digitized by Google

sieurs années; songez qu'elle n'a jamais cohabité conjugalement avec moi en Hollande; songez que le parti que j'ai pris n'est point scandaleux et fera moins de bruit que la position singulière dans laquelle j'ai toujours été avec la princesse et dans laquelle je ne puis cesser de rester sans cela; songez enfin que le désespoir peut m'entraîner à un parti plus violent et plus désespéré. Songez que ceci n'est point un projet formé depuis les malheurs de ma famille, mais bien de l'époque même de mon mariage; nul ne le sait mieux que vous, dans le sein de laquelle je versai des larmes dès cette époque même. Vous demeuriez alors à l'hôtel qui fut depuis la secrétairie d'État au Carrousel. Vous êtes la maîtresse de faire tout ce que vous voulez, mais soyez convaincue que par là vous allez contre le but même que vous vous proposez. Est-ce de bonne foi, ma sœur, que vous me demandez si je connais beaucoup de ménages où l'on n'ait pas remarqué de dissension et s'il faut en tirer la conséquence que les sentiments des époux ont été violentés? Je réponds à cela que vous savez trop bien, vous, que les rapports entre Hortense et moi sont autre chose que de simples dissensions et que par conséquent ce n'est pas à cause *des dissensions* que mon mariage a été contracté malgré moi. Je vous demanderai à mon tour si vous connaissez un seul mariage à Paris, ou à Naples, ou partout où vous avez été, qui ressemble au mien. Je vous demande si c'est un mariage volontaire, celui qui a été contracté avec les marques les plus visibles de répugnance, de tristesse et dans les larmes, après une longue résistance et qu'ont toujours suivi ou la séparation ou des marques de désunion et d'opposition connues de Paris et on peut dire de toute la France.

Croyez-vous, ma sœur, que la libération que je réclame, et dont j'ai absolument besoin avant de mourir, soit seulement pour moi une affaire civile ou une simple affaire du monde? Détrompez-vous, c'est une affaire de conscience; sans cela il y a longtemps que les lois protestantes de la Hollande m'en auraient libéré; mais je n'ai jamais reconnu le droit légitime de le faire aux lois civiles ou à d'autres autorités qu'à celles de l'Église, dans le sein de laquelle je me suis bien informé enfin, quand j'ai eu la possibilité de le faire, et qui m'autorisent à considérer en conscience mon mariage comme nul dès le moment que je suis certain de l'existence du cas dirimant qui le rend tel.

J'ai toujours été victime, parce qu'on m'a toujours compté dans la famille pour sot et nul, mais il est temps, à l'âge que j'ai, de songer à ma triste situation. Je suis bien certain, ma sœur, que la réponse que vous m'avez adressée n'est pas de vous, cela seul me console[1].

1. Quelqu'irrité que fût d'abord Louis contre Caroline, il lui rendit justice plus tard, comme il ressort des lignes suivantes : « Je suis bien heureuse, lui écrit-elle de Frohsdorf (Autriche), le 10 juillet 1817 (Arch. des œsterr. Minist. des Innern), d'avoir recouvré toute votre amitié et de voir que vous me rendez

Digitized by Google

Louis à Hortense, à Augsbourg.

A Marienbad, en Bohême (sans indication du jour), 1819.

J'ai lieu de craindre que nous ne nous soyons compris. D'abord, si j'ai chargé l'abbé Paradisi de vous rappeler que j'attendais une seconde réponse, c'est que votre lettre, écrite après l'arrivée de Napoléon à Augsbourg, semblait me le promettre; du moins je me le suis imaginé en lisant ces mots : « Il est minuit, mais je vous répondrai à quelques articles de votre lettre que je relirai avec plus d'attention. » Je suis fâché de cette méprise, puisque cela vous a causé de la peine, ainsi que je puis en juger; croyez que telle n'était point mon intention. Je suis trop âgé pour me laisser emporter par quelque passion que ce soit; je suis froid par principe et par caractère et je désire vivement arriver à la fin de ma carrière sans faire de mal à personne, principalement à la mère de mes enfants.

J'ai lu tout ce que vous m'avez dit sur l'éducation de Napoléon et vos conseils sur les moyens de trouver le bonheur dans notre position. Je rends justice à l'esprit qui vous distingue, mais si je m'accorde avec vous sur plusieurs points, j'en diffère sur d'autres fort essentiels. Je n'entrerai pas cependant dans cet examen, je sortirais de la modération que je me suis imposée depuis longtemps si je n'évitais pas tout ce qui pourrait me ramener malgré moi à la dernière phrase de votre lettre : *s'il n'est pas donné à quelqu'un de rendre heureux, on a toujours la malheureuse faculté de faire souffrir.*

Est-ce bien à votre mari que s'adresse un si grave reproche? N'avez-vous pas craint que je vous le renvoie avec autant de raison peut-être *et est-ce à l'époque où votre mari renonce volontairement, après onze ans de soins et d'espérances, à tout espoir de rompre à jamais des liens qui l'ont rendu si malheureux,* que vous pouvez lui adresser ce reproche cruel et bien gratuitement cruel, puisqu'il renouvelle toutes ses souffrances? Je sais que le monde se raille de l'homme qui met toute son existence, tout son intérêt, tout son bonheur dans ses liens domestiques; mais quel que soit l'esprit et le génie des rieurs, il est vrai cependant qu'il n'y a point de maux plus cruels, plus cuisants et par conséquent plus grands que ceux-là, parce que tous portent au cœur de quelque part.

Venant ensuite aux autres articles de votre lettre qui témoignent les mêmes désirs sur ce qui nous concerne, nous voyons si opposés, si dis-

la justice qui m'est due. Croyez que la vérité seule m'a fait agir et que jamais aucun intérêt ne pourra me la faire retirer. » C'est pendant le séjour qu'il fit avec ses sœurs à Marienbad en 1819 que Louis semble avoir définitivement abandonné ses projets de divorce. La lettre suivante à Hortense en témoigne.

Digitized by Google

cords dans les moyens d'y parvenir! Il faut de toute nécessité que l'un de nous ne soit pas sincère; cependant je proteste à la face du ciel, qui me voit et m'entend, que je fus toujours sincère. J'ai cru et je crois encore que j'ai fait un grand sacrifice, une nouvelle abnégation de moi-même, à nos enfants et à mon nom, en renonçant à la dissolution de mon mariage, ce qui seulement pouvait me donner quelque espoir de bien-être pour le reste de ma vie, car je diffère en cela totalement de vous. Je ne désirais ma liberté que pour la perdre plus heureusement et je ne vois de bien-être que dans le mariage et un intérieur aimable et honorable. En y renonçant à cet avenir, c'est au moins à notre commune tranquillité que j'ai voulu pourvoir. Je vous proposai d'adopter un système le plus possible conforme à celui de votre mari; de vous arranger de manière à être également à portée de veiller sur nos deux enfants en cas de mort de l'un de nous; de supprimer un titre[1] que votre mari n'a pas joint à son nom, ce qui lui ferait faire une sotte figure s'il ne vous avait défendu de le porter; de convenir de *légitimer* notre séparation par un acte légal, car cette séparation, qui existe de fait presque depuis l'époque de notre mariage, n'a jamais été expliquée; vous-même en convenez dans votre lettre du 19 octobre 1809, que vous m'envoyâtes à Amsterdam par M. Target. Depuis, cette séparation n'a été fondée que sur un billet de l'empereur non signé, et en tout cas insuffisant aux yeux de l'Église pour constater l'état d'un lien béni par elle. Mais en cela, dites-le franchement, est-ce que je témoigne vouloir vous priver de votre liberté? Veux-je vous faire souffrir? Vous parlais-je de demeurer avec moi? Ne vous ai-je pas toujours témoigné l'impossibilité qui existe pour cela? Est-ce donc ma faute si vous revenez toujours sur des objets pénibles? Je ne vous reproche point le duché de Saint-Leu, je ne vous reproche pas le nom qu'on vous donne, je vous reproche de continuer *à prendre vous-même* un titre différent de celui de votre mari que vous ajoutez à son nom cependant, comme s'il appartenait à ma femme de changer mon nom. Il faut que vous soyez conséquente, et si vous vous croyez en conscience séparée de votre mari, prenez un autre nom que le sien ou portez-le tel qu'il le porte. Surtout je vous conjure de ne point me répondre ou de me répondre sincèrement; vous pensez que je pourrais avoir à vous écrire sur nos enfants par la suite.

Si vous ne voulez pas quitter la Bavière, restez-y, mais dans quelque temps il faudra que Louis vienne aussi près de moi. Peut-être mes enfants seraient-ils mieux élevés près de vous, mais comme ce sont deux garçons, c'est à moi de prendre ce fardeau, et je ne transigerai pas avec le premier de mes devoirs. Je vous dirai franchement à cet égard que je diffère totalement avec vous et que ce n'est point une éducation *fort comme le siècle* que je veux donner à mes enfants, mais

1. Duchesse de Saint-Leu.

Digitized by Google

je veux qu'ils soient avant tout honnêtes et religieux. Je sais qu'on s'est moqué de ce que je faisais pratiquer à mon fils tous les devoirs de la religion et de ce que je lui ai fait apprendre à savoir la messe, mais on aurait dû se rappeler que lorsqu'il m'a rejoint à Rome, il m'offrait le spectacle plus risible sans doute d'un enfant de onze ans tranchant sur tout ce qu'il y a au monde de plus grave et de plus respectable, traitant les prêtres de canailles et de sots. Je n'ai usé d'aucune aigreur envers mon fils, c'est mon système et mon caractère; chacun a le sien, mais vous me rendrez la justice de dire qu'il est maintenant plus raisonnable, plus réfléchi, plus religieux. Si je n'ai pu déraciner les défauts qu'il a contractés dès l'enfance, ce n'est pas qu'il les ait contractés chez moi; on me dit qu'il les avait bien plus à son arrivée et que Louis en est infecté bien plus que lui : c'est une suite sans doute des circonstances dans lesquelles ces enfants se sont trouvés, une suite de la société du valet de chambre.

Si je vous ai parlé des défauts de mon fils, ce n'est ni pour m'en plaindre ni pour vous les reprocher ni pour demander de l'appui, mais parce que, devant rester plusieurs mois près de vous sous une direction meilleure peut-être, mais diverse de celle à laquelle il était accoutumé, il était indispensable de vous mettre entièrement au fait. Je n'ai nullement été satisfait à Livourne du ton de l'abbé Bertrand envers Louis; j'avoue même que j'en ai souffert et que si je n'ai pas éclaté, c'est que Louis devait rester encore. L'indocilité, l'extrême bavardage, les mauvaises habitudes qu'il a plus que Napoléon m'ont affligé. Je ne vous aurais pas parlé de cela si vous ne m'aviez pas mis sur ce chapitre. Au résumé, Madame, restez où vous voulez, considérez-vous comme vous voulez, séparée ou non séparée légalement, mais ou portez mon nom comme je le porte ou changez-en. Quant aux enfants, je désire absolument savoir si votre frère[1] veut s'engager à donner une de ses filles à Napoléon à l'âge et quand cela lui conviendra; j'ai besoin d'une réponse pour ma règle.

Je désire avoir un entretien avec vous quand je pourrai reprendre mon fils, cependant dans le seul cas où cela ne vous dérange pas. Il faut absolument bien convenir du sort et de l'avenir de mes enfants et cela une fois pour toutes. Croyez cependant qu'à leur égard je ne veux rien faire que de concert avec vous; je suis assez juste pour que vous n'ayez aucun doute à cet égard.

Je me dispense de répondre à ce que vous appelez votre pauvreté, à laquelle je ne puis croire; ce serait à s'indigner si vous n'aviez deux cents louis à votre disposition pour faire le voyage d'Italie. Qui veut trop prouver ne prouve rien ou prouve le contraire. Ce n'est pas ma faute non plus si les gens d'affaires nous ont grugés. J'ai fini par faire tout ce que votre agent, le fameux Rey, a voulu, et le résultat a été

1. Eugène Beauharnais.

Digitized by Google

pour moi que j'ai cédé mes biens patrimoniaux, dont j'avais été privé injustement depuis 1810, pour la moitié de leur valeur, ce que je n'aurais jamais accepté sans la nécessité de céder à mes enfants. Adieu, Madame; excusez ma franchise, elle était inévitable ici. Je passerai le plus près possible de votre demeure pour reprendre mon fils aîné (Napoléon) et pour rester avec l'autre (Louis) au moins un jour; je vous avertirai à temps.

Les lettres ci-jointes sont empruntées aux Archives impériales et royales du ministère de l'Intérieur autrichien à Vienne. Je dois une vive reconnaissance au directeur, M. le Dr Fellner, ainsi qu'à l'employé des Archives, le Dr Schuster, pour m'avoir autorisé à en prendre connaissance.

Édouard Wertheimer.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Ouvrages nouveaux. — Moyen age. — Les Bollandistes ont depuis quelques années entrepris de dresser l'inventaire des textes hagiographiques conservés dans les principales bibliothèques de l'Europe; tantôt le résultat de leurs recherches prend place dans les *Analecta Bollandiana*, tantôt, quand il s'agit de collections étendues, les éditeurs le publient sous forme de volumes séparés. Après avoir dépouillé le fonds latin à la Bibliothèque nationale, ils viennent, grâce à la précieuse collaboration de M. H. Omont, de donner l'inventaire du fonds grec du même dépôt[1]. C'est un travail extrêmement important et qui rendra service à tous les médiévistes; beaucoup de ces vies grecques ont été de bonne heure traduites, souvent assez mal, en latin, et par suite elles ont pu servir de thèmes pour ainsi dire, de modèles aux hagiographes d'Occident. La critique de ces textes n'est encore qu'ébauchée, on s'est donc contenté dans le présent volume de donner l'indication exacte et le temps de chaque copie des textes, sans chercher à étudier ceux-ci en eux-mêmes. Pour d'autres raisons très justes et que les éditeurs expliquent élégamment dans la préface, on n'a indiqué ni les synaxaires et ménologes, qui encombrent les rayons de la Bibliothèque nationale, ni les vies de saints dues aux pères grecs, tels que saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, etc., qui abondent à Paris comme à Rome.

L'ouvrage du P. Lapôtre, *l'Europe et le saint-siège à l'époque carolingienne*[2], est, à tous égards, fort remarquable. La forme en est vive et acérée, le fond excellent. La première partie, seule parue, renferme une longue étude sur la politique de Jean VIII, lequel occupa le trône pontifical de 872 à 882. Durant ce règne de dix ans, les événements se pressent et s'accumulent; la papauté, dont Nicolas Ier a fait définitivement la directrice de la conscience chrétienne, est en butte à des dangers de tout ordre. A l'heure même où se pré-

1. *Catalogus codicum hagiographicorum graecorum Bibliothecae nationalis Parisiensis*. Bruxelles et Paris, Leroux, 1896, in-8°.
2. Paris, Picard, 1895, in-8°.

Digitized by Google

pare le schisme de Photius, où il surveille l'accession à la foi chrétienne des Bulgares et des Moraves, le pape doit veiller à la sûreté de Rome, que menacent d'un côté les Sarrasins, maîtres de la mer Intérieure, de l'autre les princes italiens, désireux d'arrondir leurs États au détriment du patrimoine de saint Pierre. A ces soucis supérieurs, à ces dangers tout proches s'ajoutent, pour Jean VIII, la lutte contre ceux qui l'entourent, contre les factions qui se disputent le pouvoir à Rome même, et dont les chefs, prélats et laïques, sont, pour la plupart, des êtres sans scrupules, passionnés et capables de tous les forfaits. C'est au milieu de ces difficultés que doit se débattre le pape, dont le P. Lapôtre refait l'histoire. Le livre n'est pas une apologie au sens propre du mot, le savant auteur n'a pas essayé de justifier toutes les décisions de son héros; il s'est seulement efforcé de montrer qu'en prenant telle ou telle détermination, qui paraît aujourd'hui singulière, Jean VIII a été logique et a obéi aux nécessités du moment. Ce pape ne paraît jamais avoir eu en vue que l'intérêt supérieur de l'Église qu'il dirigeait, mais sa politique a été absolument opportuniste, dans le meilleur sens du mot, et sans s'abuser sur la valeur morale des agents qu'il était trop souvent réduit à employer, il s'est servi de ces mêmes agents qui pouvaient lui permettre d'atteindre le but proposé. Grand ennemi des Allemands, il combat partout leur influence, en Moravie comme dans la péninsule italique; et pourtant, quand la mort a enlevé l'empereur de son choix, Charles le Chauve, il se résigne à donner la couronne impériale au misérable Charles le Gros. Pour convertir le roi de Moravie, Swatopulk, il emploie Méthode et Cyrille, tous deux Grecs, et se montre moins exigeant que son entourage sur des questions de liturgie et de forme qui auraient pu, à trop insister, conduire à un schisme et rendre stériles les efforts des saints missionnaires.

C'est par une étude attentive du fameux registre de Jean VIII, jadis transcrit par les moines du Mont-Cassin, que s'ouvre le travail du P. Lapôtre; pour expliquer les lacunes de ce précieux document, les fausses interprétations auxquelles certaines des lettres ont donné lieu, il recourt à diverses hypothèses, la plupart très vraisemblables. Le registre original aurait été mutilé dès le IXe siècle par les partisans du célèbre Formose, qui, proscrit par Jean VIII, occupera plus tard à son tour le siège pontifical. Dans les chapitres suivants, l'auteur, groupant les faits, étudie successivement les rapports de Jean VIII avec le monde slave, avec les princes italiens, avec l'empire. On ne saurait analyser l'ouvrage entier; signalons seulement tout d'abord des pages excellentes sur Byzance; le P. Lapôtre réagit à son tour contre l'opinion trop courante, qui fait du nom de Byzan-

Digitized by Google

tin le synonyme de corruption et de décadence; des portraits tout à fait vivants des princes slaves, du Bulgare Boris, du Morave Swatopulk, âmes grossières et naïves, barbares que la grâce chrétienne n'a pu entièrement transformer. Un peu plus loin, une étude minutieuse d'un texte fameux, le *Libellus de imperatoria potestate*, permet à l'auteur de restituer à ce document son véritable caractère; pour lui, l'ouvrage a été composé, non pas au xe siècle, comme on l'a dit, mais à la fin du IXe, entre les années 894 et 898, probablement à Rieti, par un Lombard aux gages de l'impératrice Ageltrude. L'auteur, on le voit, n'accepte pas facilement les théories toutes faites et les idées courantes; dans le dernier chapitre surtout, cette tendance se marque très heureusement à notre gré. Le P. Lapôtre explique d'abord avec beaucoup de finesse pourquoi, dès le IXe siècle, l'idée impériale a peu de partisans dans le royaume gaulois, pourquoi le clergé et la noblesse de France tiennent peu à voir leur chef chargé d'une couronne inutile, estimant que celle de France doit suffire à un homme et vaut toutes les autres. Puis, cherchant à justifier le choix de Charles le Chauve comme empereur, choix si souvent reproché à Jean VIII, il montre que ce prince ne fut point l'être mou, incapable et même tant soit peu ridicule que peignent la plupart des historiens. Il eut à lutter contre des difficultés vraiment inouïes, et, s'il ne put arrêter la décadence de l'empire commencée avant lui, il n'en fut pas moins un prince remarquable, supérieur à sa fortune, et les historiens français, même les meilleurs, ont trop souvent suivi la version, passablement haineuse, donnée par les annalistes de Fulda. Ce sont là autant de pages excellentes, dont on doit recommander la lecture à quiconque aime à réfléchir. Le P. Lapôtre a l'horreur des idées convenues, des jugements tout formulés, mais il connaît trop bien les sources, il a trop l'habitude des documents pour se laisser entraîner au paradoxe. Pour conclure, livre excellent, plein de faits et de vues nouvelles, écrit et composé dans le plus libre esprit qu'on puisse rêver.

Tout médiéviste peut se rendre aisément compte de la valeur de l'ouvrage du P. Lapôtre; pour porter un jugement motivé sur le travail de M. L. Cahun[1], il faudrait connaître plusieurs langues orientales et avoir la pratique d'une foule de sources d'un usage difficile et dont le texte original n'est abordable qu'à des spécialistes. Mais tout lecteur peut louer l'art infini avec lequel l'auteur a disposé son récit. La matière était rude; tous ces noms de paladins turcs et mongols sont d'apparence quelque peu rébarbative, et, nous autres Euro-

1. *Introduction à l'Histoire de l'Asie. Turcs et Mongols.* Paris, A. Colin, in-8°.

Digitized by Google

péens, nous sommes encore un peu comme les pèlerins du XIe siècle; nous avons peine à admettre l'existence de qualités et de défauts analogues aux nôtres chez des individus dotés par la nature d'un nez camard et d'une peau jaunâtre. M. Cahun réussira peut-être à faire perdre, à quelques-uns de ses lecteurs, ces sots préjugés; en tout cas, tout le monde trouvera un plaisir extrême à lire ces descriptions pittoresques et savoureuses, écrites d'une langue nette, sobre et de belle allure. Ces princes nomades, dont le nom est en exécration, Tchinghiz-Khan, Timourleng, apparaissent là tout autres qu'on ne se les figure. Ce ne sont point, sans doute, des âmes tendres et compatissantes, il ne faut pas demander à ces rudes chevaliers des sentiments trop modernes; ils sont bien de leur temps et de leur pays. Mais aussi quelle activité, quelle connaissance pratique des hommes et des choses! On comprend l'admiration de Marco Polo et de Rubruquis pour ces héros tartares; on se rend compte également des causes de cette puissance extraordinaire, plusieurs fois ruinée et toujours renaissante. Quoi de plus étonnant, par exemple, que cette course échevelée d'un Souboutaï, du fond du Turkestan aux bords de l'Adriatique? C'est à leur organisation militaire supérieure, doublée d'une excellente bureaucratie, que ces hardis chevaliers durent leurs succès; fort heureusement, le système politique était moins parfait, sans quoi peut-être aujourd'hui l'Europe entière serait réduite à l'état des pays slaves d'il y a deux cents ans.

Sur quelques points toutefois, il nous est impossible d'accepter les idées de l'auteur. Il a pu nous rendre sympathiques, dans une certaine mesure, certains de ces héros mongols; il n'a pu obtenir le même résultat pour la race même. C'est à la longue domination de cette race que l'Europe orientale est malheureusement redevable de son infériorité actuelle. La nation mongole a été une force brutale qui a beaucoup détruit, qui a exploité et pressuré les pays conquis, mais qui n'a rien fondé de durable. Bien plus, partout où elle s'est établie, où elle a dominé longtemps, elle n'a laissé que la mort et le désert. Qu'a-t-elle fait de l'Asie-Mineure, de ces thèmes byzantins, si florissants jadis, où elle règne depuis le Xe siècle? De la Syrie et de la Palestine, si prospères au temps des croisades? De la Perse, si brillante sous les dominations sassanide et arabe? Admirons en *dilettanti* les beaux faits d'armes de tous ces hardis chevaliers; reconnaissons qu'ils n'étaient ni plus cruels ni plus brutaux que les chevaliers croisés, mais convenons aussi que ces derniers appartenaient à des races mieux douées, d'esprit plus délicat, plus accessible aux jouissances intellectuelles. Ce que la race jaune a produit de plus remarquable, c'est, en somme, la Chine actuelle, et la civili-

Digitized by Google

sation chinoise, même jugée avec impartialité et sans idées préconçues, peut-elle être comparée à nos civilisations européennes ? Mais c'est là affaire d'opinion, presque de goût; on ne saurait reprocher bien sévèrement à M. Cahun de s'être engoué de ses brillants héros; l'histoire des guerres mongoles est par instant aussi extraordinaire que celle des guerres du premier empire, et l'enthousiasme pour Tchinghiz-Khan et Timourleng est, on le reconnaîtra, moins dangereux que l'engouement pour la légende napoléonienne; il sera à coup sûr moins contagieux.

M. l'abbé Féret, dans le troisième volume de la *Faculté de théologie de Paris*[1], traite l'histoire de l'Université au XIVe siècle. Ce nouveau tome s'ouvre comme les précédents par un exposé général de l'histoire de la Faculté durant ces cent ans : fondations de collèges, rôle du corps enseignant de Paris lors du grand schisme; questions doctrinales débattues dans la Faculté; à noter les chapitres sur la vision béatifique et les erreurs soutenues par le pape Jean XXII, juriste expert plutôt que théologien, et sur l'Immaculée conception. C'est en effet vers 1383 qu'un dominicain espagnol, Jean de Monçon, fidèle à l'enseignement de saint Thomas, ose attaquer ce dogme, l'un des derniers créés par l'Église. Il ose qualifier cette doctrine, jadis tournée en ridicule par saint Bernard, d'erreur contre la foi. Si l'Église devait attendre plusieurs siècles avant d'imposer à tous ses fidèles la croyance à la Conception immaculée, dès lors, cette même doctrine était acceptée par la majeure partie des chrétiens, en France tout au moins, et enseignée par une foule de docteurs. N'oublions pas de plus que Jean de Monçon était un dominicain, et, la Faculté, puis l'Université, ne pouvaient laisser échapper si belle occasion de faire payer aux frères mendiants leurs anciennes usurpations. Le docteur téméraire est âprement censuré, la cour d'Avignon l'excommunie après quelques hésitations et tous ses partisans sont sévèrement poursuivis. Les Dominicains contumaces resteront dix-sept ans exclus de l'Université et ne pourront rentrer dans le corps enseignant qu'en 1403, après une humble et entière soumission.

La seconde partie du volume, la plus étendue, renferme la biographie sommaire des principaux docteurs de la Faculté de Paris pendant ce siècle. Le classement de tous ces écrivains était assez difficile; M. Féret les a répartis en Sorbonnistes, Navarristes, Franciscains, Dominicains, etc., rapprochant dans chaque section les auteurs originaires du même pays. Beaucoup de ces docteurs, illustres dans leur temps, sont aujourd'hui bien oubliés, et leurs œuvres, consa-

1. Paris, Picard, 1896, in-8°.

Digitized by Google

crées presque toutes à la théologie scolastique la plus abstruse et au droit canon, trouveraient difficilement des lecteurs parmi les modernes. Leur nom mérite néanmoins d'être sauvé de l'oubli. Les uns ont joué un rôle politique dans l'Église et dans l'État; d'autres ont, dans de volumineux traités de casuistique, montré de la finesse et de la force, d'autres encore, tels que Nicolas de Lyre, ont tenté de réagir dans la mesure du possible contre la lamentable méthode allégorique appliquée jusqu'alors aux livres saints; enfin à quelques-uns nous devons des chroniques, des lettres et des traités de polémique, utiles pour connaître les idées et les faits de cette période du moyen âge. L'auteur a parcouru bon nombre de ces traités, et il peut se vanter d'être un des seuls en France à avoir eu ce courage; il en a été récompensé, car aucune production de l'esprit, ou bien peu s'en faut, n'est inutile à qui s'occupe d'histoire. Quel homme aurait aujourd'hui le courage de lire les romans publiés en France de 1780 à 1820? Et pourtant la pratique de toutes ces pauvretés est indispensable à quiconque veut connaître à fond l'âme des gens qui ont vécu et agi pendant ces quarante ans.

Depuis déjà longtemps, M. Valois préparait un ouvrage étendu sur le grand schisme, et il avait déjà publié quelques études préliminaires sur la question. Mais rien dans ces travaux de détail ne permettait de connaître, même partiellement, les conclusions de la future histoire. L'ouvrage vient de paraître[1]; ce n'est encore qu'un début; en deux forts volumes, M. Valois n'a étudié en détail que l'histoire du pontificat de Robert de Genève (Clément VII), de 1378 à 1394; c'est dire quel développement il a donné au récit des faits et à l'exposé des négociations.

Le sujet est difficile pour une foule de raisons; la rivalité des deux papes a été par essence une affaire européenne; les deux prétendants, comme leurs successeurs, se sont ardemment disputé l'obédience des rois et des peuples, et ces malheureuses compétitions, cause de scandale pour la conscience des fidèles, ont exercé sur la politique des souverains du temps une action extraordinaire. La première question à résoudre est celle de la légitimité; d'Urbain VI ou de Clément VII, quel était le vrai pape? M. Valois remarque que jamais l'Église ne s'est prononcée à cet égard; s'il y a aux yeux d'un catholique présomption en faveur d'Urbain et de ses successeurs directs, il n'y a jamais eu à ce sujet décision formelle. Les éléments, pour promulguer pareille décision, manquent à vrai dire en partie; si dès le XIVe siècle des contemporains ont pu s'y tromper, se rattacher avec ardeur et

1. *La France et le grand schisme d'Occident*. Paris, Picard, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

conviction à la cause de tel ou tel des souverains pontifes, il serait bien imprudent à un historien du XIXe siècle de se montrer affirmatif. Choisir, comme le faisait saint Bernard au XIIe siècle, le plus digne des deux prétendants, ne serait pas beaucoup plus sûr; Clément VII est certainement beaucoup moins antipathique que son rival, mais, ni à la cour d'Avignon ni à celle de Rome, il ne faut chercher un vrai vicaire de Jésus-Christ; l'un et l'autre, Robert comme Barthélemy, se montrent beaucoup plus préoccupés de leurs intérêts personnels que du sort de l'Église, et tous deux pour défendre leur cause font appel aux plus mauvaises passions de leurs contemporains. Urbain VI a pour lui le grand avantage d'avoir été élu le premier. M. Valois expose il est vrai, sans aucune réticence, les circonstances extraordinaires au milieu desquelles eut lieu le scrutin; mais si tumultueuse qu'ait été cette élection, y avait-il lieu de la regarder comme nulle? ce n'était pas la première fois que la force avait joué un rôle en pareille circonstance. Jean XXII n'avait-il pas été élu dans des conditions presque analogues? Sans doute encore, le nouveau pape Urbain VI a tout fait pour détacher de sa cause les cardinaux qui lui avaient donné leurs voix, sans aucun empressement d'ailleurs, mais si l'élection de Clément VII amène plus tard le schisme, il faut s'en prendre surtout à la politique tout à fait imprudente de Charles V.

Ce prince, en condamnant l'élection d'avril 1378, paraît avoir été sincère; il a cru l'élection irrégulière et viciée dans la forme. Mais il n'en est pas moins l'auteur responsable de ce malheureux schisme et des désastres qui l'ont suivi. Sans lui, la cause de Clément VII n'aurait jamais obtenu pareil succès, et, pendant près de douze ans, la politique de la France aura pour but principal de faire triompher le parti du pontife avignonnais. Cette politique se transforme plusieurs fois; tant que vit Charles V, c'est par des négociations habilement menées que le gouvernement français essaie de rallier à la cause qu'il a faite sienne les autres puissances européennes; il échoue d'ailleurs sur plus d'un point. L'Allemagne et les pays du nord, d'une part, l'Angleterre et la Flandre, de l'autre, restent obstinément attachés à la faction urbaniste. Charles V mort, aux négociations succède l'intervention à main armée, *la Voie de fait*, comme on disait alors. Louis d'Anjou, qui veut à tout prix se créer un royaume indépendant, descend en Italie, pour conquérir sur les Urbanistes et sur leur principal défenseur dans la péninsule, Charles de Duras, le royaume de Naples, dont la reine Jeanne l'a fait héritier. L'expédition est désastreuse pour la France, qu'elle épuise inutilement, pour l'Italie, champ de bataille des deux partis, pour l'Église enfin qu'elle

Digitized by Google

ruine et appauvrit. Et tout cela pour un succès d'un jour, suivi de revers et de désastres sans nom. La nouvelle maison d'Anjou n'en rapportera que de vaines prétentions sur une partie de la péninsule, prétentions que Charles VIII et Louis XII feront plus tard valoir, au prix de quels sacrifices, on le sait.

Mais toutes ces guerres inutiles fatiguaient l'Église et les fidèles; la mort d'Urbain VI (1389) et l'avènement de Boniface IX, pontife moins violent et moins décrié, les efforts de Philippe de Bourgogne, l'intervention de l'Université de Paris, toutes ces causes amènent un nouveau changement dans la politique de Charles VI. On renonce à *la Voie de fait*, on commence à douter de la légitimité des droits de Clément VII et on cherche à terminer à l'amiable cette fâcheuse affaire du schisme. Pierre de Luna, lui-même, qui bientôt va devenir le grand obstacle à l'apaisement, adopte un instant cette nouvelle manière de voir. Clément VII se sent menacé, et, quand il meurt, en 1394, il a perdu en France même une partie de l'autorité que lui avait value l'appui dévoué de Charles V et des frères de ce souverain.

C'est à cette date que s'arrête le livre de M. Valois; cette brève analyse indique suffisamment, croyons-nous, l'intérêt du sujet traité. Sur presque tous les points, même les plus essentiels, l'auteur a pu apporter des conclusions nouvelles; admirablement renseigné, il connaît à merveille les sources manuscrites comme les ouvrages imprimés et, qualité fort rare, quand il ne sait pas, il a le courage d'avouer son ignorance, d'indiquer les points douteux. L'exposition est claire, élégante et impartiale; c'est bien certainement un des meilleurs ouvrages historiques dont puisse actuellement s'honorer l'école scientifique française. Espérons qu'il aura auprès du grand public autant de succès que dans le monde des érudits.

Au nombre des ouvrages utilisés par M. Valois figure un poème français sur le grand schisme, œuvre d'un certain docteur Jean le Petit, que l'on suppose être le fameux Jean Petit, le célèbre apologiste de Jean Sans-Peur. On a du même rimailleur plusieurs autres poèmes que M. Le Verdier vient de publier pour la Société rouennaise de bibliophiles[1]. Ce joli volume renferme *le Livre du champ d'or*, poème en l'honneur des Martel de Basqueville, composé en 1389, le miracle de Basqueville et la vie de saint Léonard. De ces trois morceaux, le premier seul a un certain intérêt historique; c'est une longue dissertation morale sur les vertus obligatoires pour tout chevalier; on trouve au milieu de tout ce verbiage quelques

1. *Le livre du champ d'or*... Paris, Welter, 1896, in-8°.

Digitized by Google

traits utiles, par exemple un éloge enthousiaste de Du Guesclin. L'édition de M. Le Verdier nous a paru faite avec soin; nous relevons pourtant une légère erreur dans la préface (p. XXXVII); l'ost de Foix de 1272 ne fut point une croisade, mais une expédition militaire, entreprise par le roi contre un vassal désobéissant. A cette date, depuis déjà longtemps, les hérétiques albigeois étaient trop peu menaçants pour obliger l'Église et l'État à une nouvelle croisade; on se contentait d'en brûler beaucoup, d'en incarcérer encore davantage, et le tribunal de l'inquisition suffisait largement à cette tâche.

Histoire des mœurs. — *Les Mémoires du marquis de Franclieu*, publiés par M. L. de Germon[1], ignorés hier encore, vont certainement prendre une place honorable dans la collection, déjà si riche, des mémoires sur l'histoire de France. L'auteur, Pasquier, marquis de Franclieu, appartenait à une famille noble, mais peu fortunée, de l'Ile-de-France. Son père, aventurier d'humeur peu casanière (il resta quinze ans loin de chez lui sans seulement donner de ses nouvelles), lui avait communiqué son goût pour les voyages et la vie militaire, et à peine âgé de dix-sept ans, le jeune marquis, abandonnant sa mère, qu'il ne devait plus revoir, faisait ses premières armes au siège de Barcelone (1697). Jusqu'en 1710, il sert dans les armées françaises en Italie, en Flandre, sur le Rhin; mais il était d'un caractère difficile, toujours en querelle avec ses supérieurs; en 1710, il vend le régiment, dont son manque de patrimoine lui rend l'entretien onéreux, et va chercher fortune en Espagne auprès de Philippe V. Il prend une part brillante aux dernières opérations de la guerre de succession d'Espagne; en grande faveur auprès du roi et de la princesse des Ursins, il paraît un instant en passe d'obtenir une haute position dans l'armée espagnole, et, oublieux de son pays d'origine, il reste au service du roi Philippe lors de la guerre entre ce prince et le gouvernement français. Mais le marquis de Franclieu était, nous l'avons dit, d'un caractère ombrageux; il se brouille avec les ministres espagnols et doit se résigner à rentrer en France, où il obtient, non sans peine, l'autorisation de s'établir. Dans l'intervalle, il s'est marié avec Mlle de Busca et se fixe à Lascazères, dans le pays de sa femme. Alors commence dans cette vie si bien remplie d'aventures de guerre et de cœur, une nouvelle phase; l'ancien officier de fortune, après avoir joué un rôle si brillant en France et en Espagne, est réduit à se contenter de l'existence de gentilhomme campagnard, vivant modestement sur ses terres de ses modestes revenus et ne sachant trop com-

1. *Archives historiques de la Gascogne*, 2e série, fasc. I. Paris, Champion, 1896, in-8°.

Digitized by Google

ment remplir ses longues journées. Soigner ses propriétés, chasser, lire, élever ses enfants, autant d'occupations qui font passer quelques heures, mais il lui manque l'excitation mondaine, il trouve bien plates les conversations de ses voisins, bien nulles leurs préoccupations, il a la nostalgie de la vie de cour, et certains des jugements assez amers qu'il porte sur la noblesse de Béarn et de Gascogne se ressentent de cette disposition d'esprit. C'est pour se distraire, pour revivre ces belles années, définitivement évanouies, qu'il écrit ses mémoires; c'est aussi, affirme-t-il, pour servir de leçon à ses enfants, pour leur éviter les déboires que lui-même a subis. L'intention est excellente et l'auteur n'a pas manqué de faire suivre de sages réflexions le récit de la première de ses innombrables aventures galantes. Mais le naturel ne tarde pas à reparaître, et le bon marquis, oubliant bientôt qu'il écrit pour ses enfants, se laisse aller à raconter dans le menu tous les orages de sa vie, et Dieu sait ce qu'il avait eu de passions ou plutôt de liaisons. Il y a là un certain manque de réserve qui ne laisse pas de choquer nos idées modernes; mais il faut tenir compte des habitudes d'esprit du temps. Ce que le marquis de Franclieu raconte à ses enfants pour leur instruction ne saurait être comparé aux confidences de Montaigne sur son père et sur lui-même, et il sait toujours ou presque toujours respecter les bienséances. Le tout, écrit un peu à la diable, forme un tableau vivant et pittoresque de la vie d'un officier de fortune au dernier siècle; on y trouve nombre de renseignements curieux sur quelques affaires d'Espagne que l'auteur a pu connaître à fond; enfin, la dernière partie est une peinture fort curieuse de l'existence de la noblesse du Midi il y a cent cinquante ans. On doit remercier l'éditeur de nous avoir donné ce texte à la fois savoureux et instructif.

Nous parlons plus haut des confidences un peu risquées du marquis de Franclieu. Pour juger équitablement ce défaut, il faut comparer à ces légères indiscrétions les propos qu'un roi tel qu'Henri IV se permettait devant son fils le futur Louis XIII; on se rend compte ainsi plus aisément des progrès moraux faits par la classe polie de France en un siècle. M. Franklin, dans un nouveau volume de sa *Vie privée d'autrefois* (Paris, Plon, in-18), s'est proposé d'étudier la manière dont on élevait jadis l'enfant durant les premières années; il donne maints détails curieux sur la naissance, le baptême, la première éducation matérielle et morale. Il est donc tout naturellement conduit à parler de l'éducation des princes, et particulièrement de Louis XIII. Or, nous avons sur le sujet un document inestimable, bien souvent cité, le journal du médecin Héroard. M. Franklin en a extrait tout ce qui se rapportait à son sujet, et ces passages ainsi rapprochés

Digitized by Google

sont décisifs. Si Louis XIII a été le prince que l'on sait, il faut s'en prendre à la singulière éducation qu'il reçut de son entourage. Il est impossible d'entrer dans des détails; marquons seulement l'impression générale qui ressort de cette lecture. On parle toujours, et non sans raison, de l'immoralité du XIXe siècle, mais, pour notre part, nous doutons si, dans les classes les plus ignobles de la basse population des grandes villes, on pourrait trouver aujourd'hui beaucoup de pères tenant devant leurs fils les propos que se permettait le roi de France. Il y a là un excès de grossièreté qui dépasse tout ce que renferment les romans naturalistes les plus osés; les héros les plus célèbres de ces derniers sont des modèles de réserve à côté d'Henri IV. Les dires d'Héroard, qui rapporte toutes ces infamies le plus placidement du monde, sont corroborés par certains documents authentiques, notamment par des dépêches diplomatiques qui donnent une triste idée des habitudes personnelles de Louis XIII et de l'entourage immédiat de ce prince.

Dans un autre volume de la même série, intitulé, comme plusieurs des précédents : *les Magasins de nouveautés*, M. Franklin traite de quelques détails du costume et des mœurs de l'ancienne France : couleurs des étoffes employées autrefois, livrées, règles du deuil, jadis si rigoureuses et si sottement compliquées; teintureries de Paris, etc. Puis l'auteur passe à la chapellerie, masculine et féminine, à la bonneterie, etc. Le tout, souvent fort amusant et présenté avec goût, prouve une fois de plus la frivolité des hautes classes de tous les temps; inutile d'ajouter que c'est à la fin du XVIIIe siècle que la palme appartient sous ce rapport. Ce fut, on le sait, une débauche de couleurs bizarres, le plus souvent mal associées : à distance, tous ces vêtements bigarrés nous paraissent charmants; une assemblée d'hommes et de femmes vêtus de ces couleurs hétéroclites devait faire sur l'œil l'effet d'une vraie cacophonie.

Histoire provinciale. — L'ouvrage de M. Bonvalot, *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés* (Paris, Pichon, in-8°), est un travail considérable, fruit de recherches fort étendues. Avant de signaler les bonnes parties du livre, un mot tout d'abord des taches qui le déparent. Avant tout deux fautes de plan. M. Bonvalot veut faire l'histoire des institutions des deux provinces, de 843 à 1431; la période est longue, et l'auteur ne marque pas toujours d'une façon suffisamment nette les modifications apportées par les siècles aux institutions qu'il étudie. De plus, commençant au traité de Verdun, par lequel a été constitué le royaume de Lotharingie, il a cru nécessaire d'exposer dans le détail toutes les institutions publiques de l'époque carolingienne. Ces institutions

Digitized by Google

dans la future Lorraine sont les mêmes que dans le reste de l'empire franc; était-il bien nécessaire de leur consacrer un si grand nombre de pages? Voilà deux erreurs de plan à notre avis; on trouvera en note quelques remarques sur certains points de détail[1].

Quand M. Bonvalot arrive à la constitution du duché de Haute-Lorraine en faveur de Gérard d'Alsace, il reprend ses avantages. Il connaît fort bien la bibliographie du sujet et principalement les sources juridiques (plus que les sources diplomatiques), et, sur presque tous les points, il arrive à des conclusions nouvelles et bien établies. Tout d'abord sur la position particulière du duc par rapport à l'empire; la Lorraine est terre impériale, nul ne saurait le contester; les ducs sont princes d'empire, c'est un fait certain, mais nulle part on ne trouve trace d'un hommage prêté par eux à un empereur quel qu'il soit; ils ne relèvent de ces souverains que pour quelques fiefs épars, et le duché lui-même est une terre libre, un alleu. Les ducs sont donc suzerains directs et uniques de tous les fiefs lorrains; mais l'exercice de leur autorité est entravé de mille façons. La chevalerie lorraine, fortement constituée dès l'origine, prend une part active à l'administration du duché; elle règle dans des assemblées fréquentes le droit public du pays et sait imposer sa volonté au souverain. Contre cette haute aristocratie, volontiers turbulente et envahissante, les ducs cherchent un appui dans la population urbaine, qu'ils comblent de privilèges; les bourgeois lui prêtent une aide puissante et un secours efficace, mais ils font payer chèrement leur concours. C'est en somme une sorte de monarchie constitutionnelle, où la volonté personnelle du souverain se heurte chaque jour à mille obstacles, venant de la coutume, des privilèges octroyés, de la résistance active et passive des grands vassaux. L'administration ducale n'en est pas moins très compliquée et fortement organisée; héritiers des rois de Lotharingie, les descendants de Gérard d'Alsace ont leur cour de justice, leurs tribunaux, grands et petits; sur leurs domaines propres, ils sont souverains et seuls maîtres. Tous, nobles et rotu-

1. Page 19. L'auteur ne connaît pas les dernières théories sur l'origine des fausses Décrétales, théories qui en attribuent la falsification aux clercs d'Aldric, évêque du Mans. — P. 37. Sur le formulaire de Marculfe, M. Pfister a émis une théorie presque semblable à celle de M. Bonvalot. — P. 119 et suiv. Pourquoi ne pas citer les grands ouvrages publiés en Allemagne sur l'origine de la féodalité, et notamment l'ouvrage classique de Waitz? M. Bonvalot connaît d'ailleurs et cite plus loin l'*Histoire de la constitution allemande*, qu'il aurait dû mentionner à cette place. — Dans ces cent cinquante premières pages, la seule partie qui se rapporte particulièrement à la Lorraine est le chapitre sur les avoueries ecclésiastiques; il est excellent et nous a paru très complet.

Digitized by Google

riers, leur doivent le service militaire, souvenir de l'ancienne organisation carolingienne, mais l'exercice de ce droit est gêné par une foule de privilèges personnels ou généraux. Ils ont leur budget particulier, alimenté par les revenus du domaine direct, par les taxes levées sur tous leurs sujets en certains cas que la coutume détermine. C'est, en un mot, un gouvernement complet et bien organisé, dont le livre de M. Bonvalot donne une idée très précise. Cette partie de l'ouvrage, la plus étendue, est excellente, et on aurait peine à trouver pour la France meilleure étude sur les institutions provinciales à l'époque de la féodalité.

La province de Nivernais a été une des dernières en France à conserver des traces de l'ancien servage; jusqu'à la Révolution, il y eut dans ce pays des mainmortables, et des marques sensibles de l'ancienne organisation de la petite propriété rurale y ont encore été notées par des jurisconsultes au courant de ce siècle. M. Boucomont vient d'étudier cette curieuse institution de la mainmorte[1] dans cette petite province. Comme l'indique le titre de l'ouvrage, l'auteur distingue deux mainmortes, l'une personnelle, conséquence de la naissance servile de tel ou tel cultivateur, l'autre réelle, obligation imposée au détenteur d'une terre déterminée. Le travail est purement juridique, et composé principalement à l'aide des anciennes coutumes du Nivernais et des provinces voisines. L'auteur est au courant des travaux parus sur la matière et connaît les plus récentes théories émises en France sur l'origine du servage et les vicissitudes subies depuis l'époque romaine jusqu'au XVIIIe siècle par la classe rurale. Sans nier l'influence que les idées chrétiennes ont pu exercer sur la condition des anciens esclaves romains, il attribue plutôt à des causes économiques l'amélioration du sort de ces classes inférieures. Enfin, dans l'appréciation des lois révolutionnaires, supprimant les dernières traces du servage, il se montre également indépendant et ne cache pas ce que ces lois, inspirées par un sentiment généreux, avaient d'arbitraire et quelles difficultés leur application devait amener.

On sait qu'en 1666, pour augmenter le rendement des tailles, Colbert ordonna une recherche générale des nobles du royaume. Des commissaires parcoururent les diverses généralités, obligeant tous ceux qui jouissaient de l'exemption d'impôt personnel à fournir leurs titres de noblesse. Beaucoup de faux nobles ne se présentèrent même pas, et nombre d'autres ne répondirent à la convocation des commissaires que pour se désister de leurs prétentions. On n'a jamais

1. *Des mainmortes personnelle et réelle en Nivernais*. Paris, Larose, 1896, in-8°.

Digitized by Google

publié dans leur ensemble les procès-verbaux de cette vaste enquête; les résultats en sont d'ailleurs suffisamment connus par les travaux d'histoire locale et par les recherches des généalogistes du dernier siècle. MM. l'abbé Chambois et P. de Farcy, ayant trouvé un exemplaire original de cette *Recherche pour la généralité de Tours,* n'ont pourtant pas jugé inutile d'en imprimer le texte[1], en y ajoutant les notes de d'Hozier de Serrigny. Le recueil est fort intéressant pour l'histoire des familles de cette partie de la France, mais c'est un peu affaire de vanité. A un autre égard, il pourrait donner lieu à de curieuses remarques que les éditeurs se sont d'ailleurs dispensés de faire. Faible dans ce vaste répertoire est le nombre des familles, à proprement parler, historiques; très rares également sont celles dont la noblesse authentique remonte au delà du XVIe siècle; la plupart doivent leur qualité à l'exercice d'offices judiciaires. Les éditeurs ont pris soin de faire reproduire beaucoup des blasons décrits, et l'ouvrage rendra par suite quelques services aux archéologues et aux bibliophiles.

Le tome XXIV des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (Paris, Picard, 1895, in-8°) est tout entier occupé par d'anciens registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély, publiés par M. Denys d'Aussy. Le volume s'ouvre par une courte introduction sur l'organisation municipale de la ville et surtout sur les privilèges judiciaires du corps municipal. On sait que Saint-Jean d'Angély, comme beaucoup d'autres villes du duché de Guyenne, avait reçu des Plantagenets la charte municipale de Rouen, plus ou moins modifiée. A la suite de l'introduction, on trouve d'abord sept actes isolés, dont un diplôme visiblement faux de Hugues Capet; ce document est un acte absolument informe et la composition n'en est certainement pas antérieure au XIIe siècle. Le morceau principal du recueil est le registre de l'échevinage de 1332 à 1396, monument inestimable pour l'histoire politique, judiciaire et sociale de cette partie de la France. Le tribunal échevinal connaissait au civil et au criminel de toutes les affaires intéressant les habitants de la ville; c'était à la fois un prétoire de simple police, une cour d'assise et un tribunal civil. De plus, il avait la juridiction gracieuse, et une foule d'actes privés devaient être enregistrés devant lui pour recevoir le caractère légal. De là l'intérêt de ce curieux registre, à la fois registre de justice et registre communal. Les affaires de mœurs y sont nombreuses; on y trouve beaucoup de causes civiles; enfin on y parle de tous ces menus faits d'histoire locale si justement prisés des érudits et qui, mieux que les grands événements, permettent de se faire une idée de

1. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1895, in-4°.

Digitized by Google

la vie publique et privée au moyen âge. On a publié beaucoup de ces registres depuis quelques années; aucune de ces publications n'est à dédaigner, et le jour où tous ceux du XIVe siècle, encore existants, auront vu le jour, on pourra enfin se faire une idée un peu précise de l'influence désastreuse de la guerre de Cent ans sur le développement de la civilisation en France.

Nous éprouvons quelque embarras à rendre compte du livre de M. G. Bonnejoy : *Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et dans le département du Puy-de-Dôme*[1], et nous craignons que le volume n'ait été adressé par erreur à la *Revue historique*. La majeure partie du volume est consacrée à la période toute contemporaine, et elle se compose presque uniquement de biographies des administrateurs passés et présents du Puy-de-Dôme. On ne voit pas très bien de quelle utilité peut être pareil recueil; la plupart de ces notices personnelles sont visiblement dues aux intéressés, et n'ont, par suite, qu'une valeur toute relative. Jamais historien sérieux ne se fiera à des renseignements aussi suspects; autant vaudrait employer les recueils de biographies départementales et parlementaires qui pullulent depuis quelques années. Enfin le caractère tout spécial de l'ouvrage, caractère sur lequel nous n'avons garde d'insister, est marqué par les nombreux portraits qui l'accompagnent; ces portraits peu artistiques ne sont là que pour flatter la vanité des intéressés, et l'histoire n'a aucun profit à tirer de cette galerie de *dii minores*, de politiciens et d'administrateurs éphémères.

En 1670, les paysans du Vivarais, écrasés sous le poids de taxes, qui nous paraissent aujourd'hui bien minimes, mais d'autant plus odieuses qu'elles étaient mal réparties et brutalement levées, se révoltèrent et tinrent un instant tête aux soldats du roi. Cet épisode de l'histoire du Languedoc est mal connu; on a longtemps appelé le chef des mutins Jacques Roure, et on a cru que c'était un simple paysan. Dans un intéressant mémoire, écrit malheureusement d'un style trop précieux[2], M. René de Vissac rétablit les faits en utilisant des papiers de famille. Le chef des révoltés s'appelait Antoine du Roure et était un noble, apparenté aux meilleures familles du Vivarais, aux Vogüé entre autres. La révolte avait déjà commencé, quand il prit le commandement des insurgés, et il essaya dans une certaine mesure d'empêcher les excès et les pillages de ses partisans. Arrêté sur la frontière d'Espagne, au moment où il allait gagner un asile sûr, il fut condamné à être roué et exécuté le 29 octobre 1670. Cette révolte fut-elle, comme le voudrait l'auteur, un signe précurseur de

1. Paris, Lechevalier, 1895, in-8°.
2. *Anthoine du Roure et la révolte de* 1670. Paris, Lechevalier, 1895, in-8°.

Digitized by Google

la Révolution de 1789? il serait téméraire de l'affirmer. Elle prouve tout au moins, comme celles de Gascogne et de Béarn, de Roussillon et de Bretagne, quelle affreuse misère se cachait sous une apparence florissante, et combien, même sous Colbert, était défectueuse l'organisation financière de la France.

M. Belin, recteur de l'Académie d'Aix, a entrepris, sur un plan extrêmement vaste, l'histoire de l'ancienne Université de cette ville; le premier volume, seul publié, atteint l'année 1679, date de la réforme des études juridiques par Louis XIV[1]. Cette Université n'est pas fort ancienne, et fut longtemps assez languissante. Fondée en plein schisme par le comte de Provence, Louis II, roi de Sicile, elle est dotée des privilèges ordinaires par le pape Alexandre V en 1409, mais il faut de longues années d'efforts persévérants pour faire perdre aux jeunes provençaux l'habitude de fréquenter les vieux *studia* de Montpellier et de Toulouse. La Faculté la plus importante fut dès l'origine, — et la chose n'a rien d'étonnant dans un pays de droit écrit, — la Faculté de droit; aussi les autres branches d'enseignement y étant trop languissantes, les docteurs en droit changent bientôt l'organisation de l'Université; ils forment un collège fermé, où fleurit le népotisme et qui se recrute suivant des règles fort étroites. En 1557, au collège de droit s'ajoute un collège de médecine, mais les études théologiques sont toujours assez peu suivies, et la Faculté des arts n'existe pas. En effet, créer cette dernière aurait été prendre une peine inutile; il existait depuis longtemps à Aix des écoles florissantes qui tenaient lieu de cette faculté et dont la municipalité s'occupait sans relâche; en 1543, on en fait un collège, dont la direction passe aux Jésuites en 1593. Tel était l'état des choses quand, en 1603, Henri IV, sans tenir aucun compte des fondations antérieures, établit à Aix une Université de plein exercice, avec les quatre Facultés, de nombreuses chaires et une organisation calquée sur celle des autres Universités du royaume. La nouvelle institution jouera un rôle important dans la vie sociale à Aix, mais elle n'exercera qu'une influence bien restreinte sur le développement des études; dès ce moment, l'enseignement supérieur est en pleine décadence; la bourgeoisie, de plus en plus, se contente de l'enseignement secondaire des collèges des Jésuites, et les querelles intestines entre Facultés rivales, dans chaque Faculté entre professeurs, ne sont point faites pour relever le prestige de l'Université. La réforme de 1679 aura du moins l'avantage de rendre un peu de vie à l'une des Facultés, à celle de droit.

A. Molinier.

1. *Histoire de l'ancienne Université de Provence.* Paris, Picard, in-8°.

Digitized by Google

Histoire moderne. — M. P. Gauthiez a eu une idée heureuse en prenant *L'Arétin* pour sujet de sa thèse de doctorat (Hachette). L'infamie de quelques-unes des œuvres de L'Arétin a été cause qu'on a enveloppé dans le même mépris tout ce qui est sorti de sa plume et qu'on a longtemps négligé de tirer de sa correspondance les précieux renseignements qu'elle contient sur l'histoire de la Renaissance. On est plus juste aujourd'hui. On reconnaît en L'Arétin un des bons écrivains du XVIe siècle, un esprit d'une vivacité extraordinaire, prodigieusement inventif et qui a, non seulement beaucoup d'esprit, mais de l'éloquence et une brillante imagination. S'il a été le familier des princes et des plus illustres artistes de son temps (le seul Michel-Ange a eu trop de fierté pour lui rester ami), si ce pamphlétaire, qui maniait la plume comme un poignard, ce poète obscène et débauché, qui se faisait gloire de vices qu'on ne peut nommer, a failli être cardinal, ce n'est pas seulement parce qu'il faisait trembler ses contemporains par l'audace de ses chantages, mais parce qu'il les séduisait par son talent. L'amitié du Titien et de L'Arétin, si elle reste une tache pour la mémoire du grand peintre, est pour L'Arétin un titre d'honneur qui le relève aux yeux de la postérité.

L'Arétin, auteur dramatique, est un peintre de mœurs, de mauvaises mœurs, qui n'est pas sans pénétration ni sans vigueur, et il y a dans son théâtre des étincelles de génie; dans ses *Ragionamenti*, il a renouvelé le genre ancien de la *Nouvelle* en en faisant une satire de mœurs; comme épistolier, il est un maître. Enfin et surtout, il a le sens le plus vif, le plus délicat et le plus étendu des choses de l'art. Comme collectionneur et comme critique, il nous surprend par la sûreté de son goût et la spontanéité de son amour du beau. — M. Gauthiez lui a consacré un livre d'une composition un peu incertaine, mais amusant et vivant, où il a habilement mis en œuvre, pour la biographie de L'Arétin, les récents travaux italiens, en particulier ceux de M. Luzio, dépouillé avec soin les renseignements que fournit la correspondance sur les relations de son héros avec les princes et les artistes, rendu hommage à ses dons d'observateur et de peintre de mœurs par l'analyse de son théâtre et de ses dialogues. On peut reprocher à M. Gauthiez d'avoir, par le titre de son livre : *l'Italie au XVIe siècle. L'Arétin,* fait attendre au lecteur un travail d'une portée plus générale que ce qu'il lui a donné en réalité et, d'autre part, d'avoir fait tort à l'Italie de la Renaissance, en présentant L'Arétin comme le représentant authentique de son esprit et de ses mœurs. On peut lui reprocher aussi de n'avoir pas assez évité les répétitions, d'avoir composé son ouvrage de morceaux juxtaposés,

Digitized by Google

insuffisamment fondus, où ni la personne ni le talent de L'Arétin n'apparaissent dans leur unité et leur ampleur, si bien que la conclusion du livre manque de largeur, de netteté et d'autorité. Mais ces défauts ne doivent pas nous empêcher d'apprécier l'intérêt d'un travail qui fait pour la première fois connaître L'Arétin au public français, et si un érudit aussi compétent que M. Müntz a, dans un excellent article de la *Revue bleue*, rectifié et complété sur plusieurs points les jugements de M. Gauthiez, celui-ci a le droit en même temps d'être fier des éloges que lui a décernés le plus autorisé des critiques.

J'ai un faible pour Rivarol, et je suis tout porté à bien accueillir ceux qui l'aiment. Aussi ai-je lu avec infiniment de curiosité et de plaisir le livre spirituel, trop spirituel peut-être, que M. A. Le Breton a consacré à *Rivarol, sa vie, ses idées, son talent* (Hachette). Rivarol avait en lui tout ce qu'il faut pour être un brave homme, un penseur et un écrivain. Il a gaspillé avec une insouciance effrontée, dont la responsabilité revient, autant qu'à lui, à son éducation, à sa société et aux événements de son temps, sa vie, ses idées et son talent. Au lieu de concentrer en un foyer intense le feu qui était en lui, il a laissé tous les vents du siècle l'éparpiller en étincelles. Les fusées de son esprit, je dirais presque de son génie, nous causent l'enchantement mélancolique des feux d'artifice éblouissants, fugitifs et inutiles. Quelques critiques ont assez durement reproché à M. Le Breton quelques inadvertances historiques qui n'ont au fond aucune conséquence. Je suis plus disposé à lui en vouloir d'avoir, par un perpétuel effort, cherché à éviter la banalité, à parler avec légèreté et esprit du plus léger et du plus spirituel des pamphlétaires, d'avoir, par le décousu apparent dans lequel il présente ses idées, par son style sautillant, brillanté et maniéré, dissimulé tout ce qu'il y a de recherches originales et de réflexions sérieuses dans son livre. Il a eu entre les mains les carnets de Rivarol et ce qui reste de ses papiers et de sa correspondance; il a fouillé les journaux que Rivarol remplissait de sa verve intarissable; il a trouvé dans les archives diplomatiques des documents inappréciables pour la vie de Rivarol, en particulier la correspondance de Thauvenay avec d'Avaray. Il a le premier essayé une bibliographie critique des écrits de Rivarol. Aussi, malgré ce qui manque au livre de M. Le Breton comme méthode et comme solidité de construction, il est incomparablement supérieur à tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur Rivarol; il nous apporte une foule de notes inédites précieuses, et surtout il nous rend sensible tout ce qu'il y eut dans ce causeur incomparable, dans ce journaliste qui fait songer à la fois au Neveu de Rameau et à Diderot, de talent gaspillé, de grandes idées entrevues, de puissance inemployée.

Digitized by Google

Le volume de *Souvenirs* du comte de Montgaillard, publié par M. C. de Lacroix, n'offrait qu'un très faible intérêt, bien que l'on trouvât des détails curieux dans l'esquisse biographique qui précédait les Souvenirs. — Nous recommandons par contre la lecture des *Mémoires diplomatiques de Montgaillard* (Ollendorff), publiés par le même éditeur. Il y a peu à prendre dans les extraits des rapports adressés par cet agent secret à Louis XVIII; mais les mémoires adressés à l'empereur de 1805 à 1808 contiennent des renseignements très précieux sur la situation de l'Europe à cette époque et des vues politiques dignes de remarque. Montgaillard était un des apôtres de la politique de conquête à outrance qui a conduit Napoléon à sa ruine; il demande l'anéantissement de la puissance anglaise, et, dès 1805, le blocus continental, la spoliation des Bourbons d'Espagne, l'occupation de Rome, le démembrement de l'Autriche, le rétablissement de la Pologne; mais en même temps il prévoit que l'abaissement de l'Autriche va donner à la Prusse un rôle prépondérant en Allemagne et finit par demander qu'on détrône les Hohenzollern; il devine son avenir comme aussi celui de la Russie. Montgaillard a-t-il eu quelque influence sur les conceptions de Napoléon, ou n'a-t-il fait que donner les conseils audacieux qu'il savait devoir plaire? Il est difficile de le dire; mais nulle part on ne sent mieux que dans ses Mémoires diplomatiques la fatalité qui empêchait Napoléon de s'arrêter dans ses conquêtes et ses violences.

Le comte de Saint-Chamans n'était ni un grand esprit ni un grand caractère, mais c'était un bon militaire, un homme du monde frivole et brillant et un homme d'esprit. Ses *Mémoires* (Plon) sont une lecture très agréable et qui ne laisse pas d'être instructive. Ils ajoutent des traits précieux à ce que nous savons sur Soult, dont Saint-Chamans fut l'aide de camp. Il admire son chef, ses rares talents d'organisateur; il n'a pas une moralité assez haute pour se scandaliser beaucoup des vilenies de ce même chef. Son témoignage sur la conduite de Soult en Espagne, sur son avidité, son ambition sans scrupule, n'en est que plus accablant. Saint-Chamans était à Eylau, et les pages consacrées à cette effroyable tuerie sont parmi les plus frappantes des *Mémoires*. On y voit que, dès 1807, l'armée était lasse de la guerre. Les chapitres IV à VII sur la campagne d'Espagne viennent compléter et corroborer les récits de Thiébault. L'histoire de la guerre d'Espagne est peut-être la partie des campagnes impériales qui a été la plus enrichie par les récentes publications de mémoires. Saint-Chamans ne prit qu'une part secondaire à la campagne de Russie, et ses souvenirs de Leipzig n'ont rien de bien frappant; mais les chapitres sur la Restauration, à laquelle il se rallia dès la première heure, sont remplis de curieux détails sur la guerre d'Espagne de

Digitized by Google

1823, sur la vie aux Tuileries où Saint-Chamans remplit les fonctions de gentilhomme de la chambre, sur les journées de Juillet, où il fit aussi brillamment qu'inutilement son devoir. On a l'impression en le lisant que Charles X, avec un peu de prévoyance et d'énergie, eût pu aisément réprimer le mouvement insurrectionnel.

Les *Études sur le second empire* (C. Lévy), de M. E. Lamy, sont un livre de philosophie politique en même temps qu'un chef-d'œuvre de narration historique. Rien de plus beau, de plus émouvant que le récit intitulé : *la Fin*, et consacré au dernier ministère, à la dernière armée et au dernier jour. Dans le chapitre intitulé : *la Politique extérieure*, M. Lamy a dressé avec une précision éloquente le lamentable bilan des erreurs d'une politique aussi dépourvue de principes que de perspicacité, et concentré en quelques pages les leçons que M. Rothan a exposées avec un admirable détail dans ses volumes sur la diplomatie impériale. — Le morceau sur *le Second empire et les ouvriers* est une précieuse contribution à la psychologie de l'empereur et aussi à l'histoire du mouvement socialiste en France. Le second empire a trouvé en M. Lamy un juge sans prévention, mais dont la sentence a d'autant plus de poids. Malgré les fautes et les maux de vingt-cinq années de République que nous venons de traverser, M. Lamy, instruit par le souvenir des vingt années de despotisme qui les ont précédées, reste immuablement fidèle à la cause de la liberté et de la démocratie.

G. Monod.

P.-S. — Nous regrettons que l'espace trop restreint dont nous disposons nous oblige à mentionner sommairement des livres qui mériteraient une critique plus développée, mais il nous paraît surtout important de les annoncer sans tarder à nos lecteurs.

M. L. Marillier nous apporte une excellente traduction du livre de Lang, *Mythes, cultes et religions* (Alcan), ouvrage qui marque une date dans les théories sur l'histoire religieuse. M. Lang a porté des coups décisifs à l'explication naturaliste des mythes indo-européens, du moins dans ce que cette explication avait de trop étroit et de trop ingénieusement conjectural. — Il a d'une part montré, par une étude très compréhensive et très complète de toutes les idées religieuses des races les plus diverses, les ressemblances frappantes des conceptions religieuses et les a ainsi ramenées bien plus à des sentiments et des idées universels qu'aux impressions causées par des phénomènes physiques et particuliers, transformées ensuite en mythes par l'influence du langage ; d'autre part, il a grandi le rôle des hommes et des groupes d'hommes qui ont consciemment donné une forme particulière aux idées et aux sentiments religieux de l'hu-

Digitized by Google

manité. Comme il arrive toujours, on peut trouver qu'il y a quelque excès dans cette réaction contre l'école de Max Muller, et que le système, qu'on pourrait appeler *folk-loriste*, a aussi ses périls ; mais nous devons être reconnaissants à M. Lang d'avoir ramené sur le terrain des faits des recherches qui s'enfermaient par trop sur le terrain des mots.

M. L. Bourdeau a ajouté un volume intéressant sur l'*Histoire de l'alimentation* (Alcan) à sa série si consciencieuse d'*Études d'histoire générale*, où il retrace l'évolution des arts utiles. Les livres de M. Bourdeau n'ont pas toute la réputation qu'ils méritent ; mais ils peuvent attendre avec confiance leur heure. Elle viendra le jour où l'on sera bien convaincu en France, comme on l'est déjà dans les Universités des États-Unis, que la science sociale est non seulement la seule base solide de l'histoire, mais la partie essentielle de l'histoire. On s'étonne que la France soit le pays où les vues géniales d'A. Comte sur la sociologie aient jusqu'ici porté le moins de fruit.

Dans son livre sur l'*Art byzantin dans l'Italie méridionale* (librairie de l'Art), M. Diehl a apporté une contribution importante aux études sur l'Italie byzantine auxquelles l'ouvrage de François Lenormant sur la grande Grèce a donné une si vive impulsion. Ce n'est pas les archéologues seuls qui trouveront leur profit dans le livre de M. Diehl, mais aussi tous ceux qui cherchent à connaître les caractères intimes du christianisme byzantin.

La traduction si remarquable de l'ouvrage de Janssen sur l'*Allemagne et la Réforme*, par Mme E. Paris, s'est augmentée d'un quatrième volume consacré à l'*Allemagne depuis le traité de paix d'Augsbourg en 1555 jusqu'à la proclamation du formulaire de concorde en 1580* (Plon). Il ne reste plus que deux volumes à traduire.

M. Abel Lefranc, que ses belles études sur la jeunesse de Calvin et son livre sur le Collège de France ont fait connaître de tous ceux qui s'occupent du XVIe siècle, vient d'acquérir un nouveau titre à la reconnaissance des érudits en découvrant et en publiant un recueil de poésies inédites de Marguerite de Navarre[1] qui, par la plus singulière des destinées, était resté inconnu, bien qu'il figurât avec un titre très explicite au fonds français de la Bibliothèque nationale. Ce recueil, qui contient deux compositions dramatiques, dix épîtres en vers, dont trois de Jeanne d'Albret, deux grands poèmes, « le Navire » et « les Prisons, » plus de nombreuses poésies diverses, ajoute des

1. *Les dernières poésies de Marguerite de Navarre*. Colin. Publication de la Société d'histoire littéraire de la France.

Digitized by Google

traits nombreux et significatifs à la figure de la plus sympathique des princesses du XVIe siècle. M. Lefranc a montré avec talent, dans son introduction et dans des articles de la *Revue d'histoire littéraire* et de la *Revue bleue*, tout ce que sa découverte apporte de nouveau à la biographie et à la psychologie de la Marguerite des princesses. Il aurait peut-être mieux fait de réserver l'introduction de son volume à un examen détaillé et précis du manuscrit qu'il publiait. Il aurait évité ainsi plusieurs des critiques qui ne manqueront pas de lui être adressées au sujet des lacunes qu'il a laissées dans son édition et des incorrections qui s'y rencontrent et qui proviennent en partie de l'état même du manuscrit. Il est facile d'ailleurs de trouver en faute le premier éditeur de 12,000 vers inédits conservés dans un manuscrit du XVIe siècle, d'une lecture très difficile et rempli de ratures. Une seconde édition, qui ne peut manquer d'être prochaine, corrigera ces imperfections. Telle qu'elle est, la publication de M. Lefranc est un brillant début pour la *Société d'histoire littéraire de la France*, dont la *Revue* nous a déjà apporté tant de choses neuves et intéressantes. On s'étonne qu'une société, qui devrait avoir pour adhérents tous les amis de notre littérature des trois derniers siècles, et en particulier tous nos professeurs de lettres, ne compte encore que 300 membres. Ce petit nombre d'adhésions n'est honorable ni pour notre personnel enseignant ni pour notre public lettré, surtout quand on songe à tous les services que la Société pourrait rendre, si elle avait des ressources un peu larges.

La thèse très copieuse de M. Bernardin sur *Tristan L'Hermite, sieur du Solier, 1601-1655* (Picard), mérite d'être signalée aux historiens, car Tristan a joué un rôle militaire et politique, d'abord comme page de la cour, puis comme secrétaire du marquis de Villars et du duc de Mayenne, comme gentilhomme à la suite de Louis XIII, enfin comme gentilhomme de Monsieur. Sa vie, très mouvementée, a trouvé en M. Bernardin un habile biographe, comme le poète dramatique et lyrique un critique qui a su indiquer avec tact dans quelle mesure Tristan est un précurseur de Racine.

On trouvera, dans le charmant recueil d'articles de M. Lanson, *Hommes et Livres* (Lecène et Oudin), des morceaux d'un réel intérêt historique : *Étudiants et mœurs universitaires du XVIe siècle; l'Érudition monastique aux XVIIe et XVIIIe siècles; Albéroni, une victime de Saint-Simon; Mélanges inédits de Montesquieu.* A une connaissance très sûre et très personnelle des faits et des œuvres, M. Lanson joint une tournure philosophique de l'esprit qui donne beaucoup de portée et de saveur à tout ce qu'il écrit.

L'édition du *Contrat social* (Alcan), que vient de nous donner

Digitized by Google

M. Dreyfus-Brisach, est un véritable monument, tel qu'on pouvait l'attendre d'un des plus fervents admirateurs et des plus exacts connaisseurs du philosophe de Genève. Nous trouvons là, non seulement l'histoire de la composition et des manuscrits du Contrat social avec toutes les variantes des textes, mais une étude très approfondie des sources auxquelles Rousseau a puisé. On trouvera en note tous les passages des auteurs dont Rousseau s'est inspiré et tous ceux des œuvres de Rousseau lui-même qui peuvent éclairer le Contrat social. Cet *apparatus* critique, si complet et si bien présenté, permet de mettre le Contrat social à sa vraie place dans les écrits de Rousseau et au milieu des écrits politiques antérieurs ou contemporains, d'en apprécier la véritable portée et de ne pas le considérer comme un *monstrum sine matre creatum*, ainsi qu'ont fait souvent amis et ennemis.

Le petit volume de M. Léo Claretie sur *Rousseau et ses amies* (Chailley) n'apprend rien de très nouveau sur le malheureux génie qui a si bien peint l'amour et qui a été un si pitoyable amoureux; mais il est très agréablement troussé, et la grande étude sur Mme d'Houdetot, qui en forme plus de la moitié, est un morceau vraiment intéressant.

M. Maxime Kovalewsky, qui vient de faire paraître en russe le premier volume d'un ouvrage très important sur *les Origines de la démocratie contemporaine* (Moscou, Mamonto) où il étudie avec l'érudition la mieux informée et une grande largeur de vues l'état social et les doctrines politiques depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'en 1789, a publié en même temps à Turin, chez les frères Bocca, le premier volume d'un recueil très précieux des *Dépêches des ambassadeurs vénitiens en France pendant la Révolution*. Ce premier volume s'étend du 14 juillet 1788 au 25 août 1792.

Les publications de documents sur la Révolution française, en se multipliant, nous apportent constamment des preuves nouvelles des incertitudes et des erreurs qui empêchent encore de bien connaître les événements capitaux de cette époque. M. A. Brette est un des hommes qui apportent à l'étude de la Révolution la critique la plus pénétrante. On s'en convaincra en lisant la remarquable introduction qu'il a mise en tête du premier volume du *Recueil de documents relatifs à la Convocation des états généraux de 1789*, qui fait partie de la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*. M. Brette, en étudiant les documents relatifs aux états généraux, a mis en lumière des faits très curieux sur l'organisation administrative, judiciaire et religieuse de l'ancienne France et surtout l'incroyable ignorance où était le gouvernement de l'ancien régime sur

Digitized by Google

les institutions mêmes du pays. — Dans la Collection du conseil municipal, M. E. Charavay, après avoir publié les procès-verbaux de l'assemblée électorale du département de Paris de 1791, nous donne, dans un second volume, ceux de l'*Assemblée électorale de Paris du 26 août 1791 au 12 août 1792* (Quantin). Ces détails précis sur toute la cuisine électorale de la période décisive de la Révolution rendent singulièrement vivante l'histoire de cette époque. — La plus récente des publications de la *Société de l'histoire de la Révolution française* est consacrée au *Registre des délibérations du Consulat provisoire* que M. Aulard nous donne pour la première fois d'après le manuscrit des Archives nationales. M. Aulard a vu qu'il y avait encore beaucoup à dire sur cette période singulière qui a suivi le 18 Brumaire, où il eût été possible à Bonaparte, s'il eût eu autant d'honnêteté que de génie, de sauver la France de l'anarchie sans l'écraser par la tyrannie. Il a donné, dans la *Revue de Paris* du 1er avril, une très originale étude sur le 18 Brumaire, où il présente sous un jour vraiment nouveau la physionomie de ce grand événement.

M. Join-Lambert a tiré des papiers de Mme Roland, donnés il y a huit ans à la Bibliothèque nationale, par Mme Chaley, la correspondance échangée de 1777 à 1780 entre Marie Phlipon et Roland de la Platière[1]. Ces lettres ont un grand intérêt psychologique, encore que l'éloquence à la Rousseau de ces âmes romaines ait quelque monotonie. Mais le recueil déposé à la Bibliothèque contient des documents plus importants encore, et nous sommes heureux d'apprendre qu'une publication intégrale en sera donnée dans la *Collection des documents inédits* par M. Perroud.

M. E. Spuller, qui a pris dans ces dernières années une place si éminente parmi nos publicistes par la solidité des connaissances historiques et l'élévation des idées philosophiques qu'il apporte dans l'étude des questions politiques et religieuses, a donné, dans la collection des *Grands écrivains français*, un remarquable essai sur *Royer Collard* (Hachette) et réuni, sous le titre *Hommes et choses de la Révolution* (Alcan), une série d'articles, qui se recommandent par leur sérieuse impartialité à l'attention des historiens comme des hommes politiques. Nous recommandons en particulier les articles de doctrine : *Esprit de la Révolution ; Qu'est-ce que la Révolution ? De la Contre-Révolution*, et ceux sur *le 14 Juillet*.

La réimpression des *Mémoires de Mademoiselle Avrillon, femme de chambre de l'impératrice Joséphine* (Garnier), sans offrir un intérêt capital, ne manquera pas de trouver des lecteurs par ce temps de

1. *Le Mariage de Madame Roland. Trois ans de correspondance amoureuse.* Plon.

Digitized by Google

Napoléomanie et de reportage. On aime à voir les personnages célèbres en déshabillé. Mlle Avrillon d'ailleurs ne déshabille sa maîtresse qu'avec toute la réserve et tous les égards possibles.

M. Félix Bourcier a tiré des archives de la guerre un très émouvant récit de l'*Invasion de l'Alsace et des Vosges par les alliés en décembre 1813 et janvier 1814*[1]. Il commence ce récit à l'entrée des alliés en Alsace et le termine à l'arrivée de Napoléon au plateau de Langres. Il pense que Napoléon, en ne défendant pas l'Alsace, a laissé échapper sa principale chance de victoire.

Nous devons à M. Joseph Reinach un nouveau recueil d'articles : *Démagogues et Socialistes* (Chailley), écrits en 1894 et 1895, qui auront plus tard une valeur documentaire pour l'histoire de notre temps.

Le nouveau volume d'articles de M. de Vogüé, *Devant le Siècle* (Colin), est en grande partie consacré à l'histoire. M. de Vogüé fait revivre par la magie de son imagination et de son style le comte d'Antraigues, Laréveillère-Lépeaux, Ney, Canrobert, la Journée de Sedan. — Les *Quatre portraits* (Lévy) de Lamartine, Lavigerie, Renan et Guillaume II, par M. J. Simon, sont, comme tout ce qui sort de la plume de cet admirable et infatigable vieillard, des chefs-d'œuvre d'éloquence, de grâce, d'émotion et de malice.

Sous le titre *le Conclave* (Lethielleux), Lucius-Lector nous donne un exposé très complet, très précis, très bien informé, surtout pour tout ce qui touche l'époque moderne, d'une des questions les plus importantes de droit constitutionnel mi-religieux mi-laïque. C'est un livre essentiellement utile qu'on peut recommander aux diplomates dans un temps où les traditions historiques sont perdues ou ignorées.

M. Léon Muel a obtenu un succès mérité avec son livre sur les *Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis 1789*. — Ce succès l'a engagé à lui donner comme suite un *Précis historique des assemblées parlementaires et des hautes cours de justice de 1789 à 1895* (Guillaumin, Pedone). Ce nouveau volume ne sera pas moins utile que le précédent.

Nous recommandons vivement le nouveau volume du cours de géographie de MM. Schrader et Galloudec sur la *France et ses colonies* (Hachette). Il est impossible de trouver un précis plus clair et plus attrayant. C'est en son genre un petit chef-d'œuvre. L'ouvrage contient dans le texte des croquis et des cartes coloriées qui sont d'une exécution remarquable.

G. M.

1. *Les Premiers combats de* 1814. Cerf.

Digitized by Google

DANEMARK.

Antiquité et moyen age. — Un ouvrage qu'on a attendu avec impatience et qui fera grand honneur à son auteur est le livre de M. Ludvig Wimmer, sur les monuments runiques du Danemark[1]. Cet ouvrage avait été demandé il y a vingt ans à M. Wimmer par la Société des antiquaires du Nord, mais l'éminent érudit répondit alors qu'il ne voulait s'en charger qu'à condition de pouvoir examiner lui-même toutes les pierres runiques, accompagné d'un artiste en état d'en faire les dessins. M. Wimmer a donc entrepris ces voyages, assisté par un excellent artiste, M. Magnus Petersen, qui a fourni à l'ouvrage présent de superbes illustrations d'une fidélité extraordinaire. M. Wimmer a donc vu de ses propres yeux les documents; une longue pratique lui a donné un coup d'œil fin et sûr, qui lui permet de discerner les enfoncements naturels de la pierre d'avec la ligne artificiellement gravée; il a, en outre, scrupuleusement étudié le côté artistique et technique de la gravure des runes; aussi, les illustrations de cet ouvrage et la reproduction des textes marquent-elles un progrès remarquable sur ce qu'on avait déjà fait dans ce domaine. Ajoutez que M. Wimmer est un linguiste éminent, qu'il connait à fond l'histoire des langues germaniques, enfin qu'il possède une grande sagacité unie à une force particulièrement heureuse d'invention.

Les pierres runiques du Danemark forment un groupe particulier dans le monde scandinave. Tandis que celles de la Norvège et de la Suède remontent jusqu'aux ve et vi^e^ siècles et nous montrent une très ancienne forme de la langue scandinave, en Danemark, — à part quelques inscriptions sur des fibules, etc., — nous n'avons d'inscriptions runiques sur pierres qu'à partir du ixe siècle. C'est du ixe et du xe siècle que datent les pierres danoises les plus remarquables, et, pour cette époque, notre pays est représenté d'une manière au moins aussi riche et intéressante que la Norvège et la Suède. Quant au nombre des pierres runiques, le Danemark est bien inférieur à la Suède; l'ouvrage présent renfermera cependant deux cent vingt-quatre inscriptions. Comme, sur ce nombre, cent cinquante ont été découvertes seulement dans le cours des soixante-dix dernières années, on aime à croire qu'on pourra en trouver encore davantage.

1. L. Wimmer, *De danske Runemindesmærker*, I, 1895 (Gyldendal).

Digitized by Google

Dans le premier volume de l'ouvrage, M. Wimmer a recueilli toutes les inscriptions traitant des personnes et des événements historiques. On y trouve ainsi les remarquables pierres runiques de l'ancienne frontière méridionale du Danemark, les pierres de Vedelspang et de Danevirke, de même les célèbres pierres de Jellinge qui ont été dressées sur les tombeaux du roi Gorm et de sa femme Thyra Danmarkarbot. — Il nous reste encore à ajouter que, dans un programme de l'Université, M. Wimmer a rendu compte de son procédé pour examiner les inscriptions; il raconte également l'histoire de la science des lettres runiques qui date du temps où Oluf Worm en aborda l'étude en 1643[1]. Il vient enfin de publier le résultat de ses recherches sur les inscriptions runiques, gothiques et allemandes[2], dont, comme on le sait, on connaît quinze seulement, toutes sur des fibules ou autres objets d'un usage domestique.

M. Axel Olrik a publié la seconde partie de son livre sur les sources de Saxo Grammaticus, portant aussi pour titre : « Sagas norraines et légendes danoises[3]. » Nous avons déjà mentionné la première partie du livre et les efforts de l'auteur pour séparer les légendes islandaises de la tradition danoise et montrer comment Saxo a puisé maintes fois dans ces légendes les récits dont il a orné notre histoire nationale. L'auteur connaît à fond les mythes et les traditions scandinaves, il sait trouver l'âme vraie et la substance idéale du récit, et son livre est écrit avec autant d'esprit que de chaleur. A vrai dire, nous croyons que si l'auteur avait étudié les renseignements fournis par les sources étrangères sur l'époque des vikings au lieu de s'absorber dans des comparaisons avec les sagas islandaises d'une époque bien postérieure, il aurait trouvé que beaucoup de récits de Saxo proviennent directement des traditions nationales danoises; en d'autres termes, l'auteur renvoie trop souvent des narrations de Saxo aux chroniqueurs islandais. Dans bien des cas cependant, l'auteur montre d'une manière fine et juste les rapports de Saxo avec les autres légendes scandinaves ou européennes; aussi faut-il rendre pleine justice à ce travail très méritoire. — M. Axel Olrik a publié aussi (dans les *Aarbøger f. n. Oldkyndighed*, 1894) des fragments d'une histoire de l'antiquité danoise et suédoise, écrite par Arngrim Jonsson en 1597 environ, dont le grand intérêt consiste dans l'usage

1. L. Wimmer, *Om Undersøgelsen og Tolkningen af vore Runemindesmærker*, 1895.

2. *De tyske Runemindesmærker*, dans les *Aarbøger f. n. Oldkyndighed*, 1894.

3. A. Olrik, *Kilderne til Sakses Oldhistorie*, II. Norrøne Sagaer og danske Sagn, 1894 (Gad).

Digitized by Google

qu'a fait l'auteur de la Skjoldungasaga, maintenant perdue. L'éditeur y a ajouté un fort instructif avant-propos.

Nous appelons l'attention sur une traduction des Vies des Saints danois que M. Hans Olrik vient de publier. Le livre, annoté avec soin, nous fait connaître pour la première fois toute une série de miracles accomplis auprès du tombeau du roi Erik Plovpenning, en outre des fragments de l'ouvrage de Robert, traitant de la vie de Knut Lavard, lesquels ont été trouvés dans la bibliothèque de l'Université par M. C. Gertz. On y voit que ce Robert n'a pas été évêque d'Elgin en Écosse, comme on l'avait cru jusqu'ici, mais qu'il était moine au couvent d'Ely en Angleterre. M. Gertz nous communique une série de corrections fort heureuses au texte de la Vie de saint Knut, écrite par Ælnoth[1].

M. Ludvig Holberg a publié sur la capitulation et les ordonnances du roi Erik Glipping un volume qui sera le tome Ier d'un grand ouvrage sur le roi et l'assemblée des Danois aux XIIIe et XIVe siècles[2]. Les sources relatives au règne de ce souverain sont peu nombreuses et d'une extrême sécheresse, de sorte qu'il faut examiner le plus scrupuleusement possible les annales et les diplômes de cette époque pour débrouiller l'écheveau embrouillé des événements et des luttes qui ont causé les remarquables ordonnances d'Erik Glipping et fini par le meurtre du roi. Les solides et ingénieuses recherches de M. Holberg ont conduit à ce résultat que ce sont surtout des querelles concernant le partage des biens de la famille royale qui aboutirent à ces ordonnances. En outre, la noblesse s'est récriée contre certaines de ces ordonnances comme ayant été sanctionnées sous des formes illégales; et comme le roi lui-même s'était lié les mains par la capitulation de 1282, les chefs de l'opposition s'efforcèrent d'obtenir un pouvoir encore plus étendu et presque sans bornes. N'ayant pu y réussir, ils formèrent un complot et assassinèrent le roi dans la grange de Finderup. Ce ne sont que des sources et des chansons très postérieures et sans force probante qui indiquent un amour illicite du roi comme étant la cause du meurtre.

Un livre, qui certainement comblera une lacune dans la littérature, est l'« Histoire de la littérature ancienne noroise, » de M. Finnur Jonsson, dont le premier volume comprend les Eddas et les chants des scalds islandais[3]. On sait avec quelle rigueur certains érudits ont appliqué à ces poèmes les principes de critique des textes établis

1. H. Olrik, *Danske Helgeners Levned i Oversættelse*, 1893-94 (Schœnberg).
2. L. Holberg, *Konge og Danehof i det* 13. *og* 14. *Aarhundrede*, I, 1895 (Gad).
3. F. Jonsson, *Den oldnorske og oldislandske Litteraturs Historie*, I, 1894 (Gad).

Digitized by Google

par la philologie moderne : à les entendre, ces poèmes sont d'une date plus récente qu'on ne l'avait cru jusqu'ici; on a même soutenu que des mythes de l'antiquité classique, des chansons irlandaises et des idées chrétiennes ont exercé sur eux une grande influence. M. Jonsson soutient en somme que les chansons des Eddas, dont il fait remonter les plus remarquables à l'époque de 900 à 950, portent incontestablement le caractère d'œuvres originales, qu'elles n'ont point subi l'influence de modèles ou d'idées étrangères; il arrive à la même conclusion pour les chants des scalds islandais, dont les plus anciens sans doute remontent au commencement du IXe siècle. Ces conclusions, si contraires aux théories de M. Sophus Bugge, ont provoqué le célèbre érudit de Christiania, qui vient de publier des « Études relatives à l'histoire de la poésie la plus ancienne des scalds. » Il est curieux de voir qu'un savant, aussi islandais, M. Bjœrn Olsen, a porté les armes contre son compatriote, parce que celui-ci considère les chants des Eddas comme composés, pour la plupart, en Norvège et non en Islande[1]. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces controverses; nous nous bornerons à noter que même les adversaires de M. Jonsson lui accordent une connaissance profonde de la vieille poésie scandinave, unie à une fine et sagace interprétation de ces chansons assez obscures. Son livre est écrit avec une chaleur qui en rend la lecture agréable et attrayante. L'auteur est pénétré d'une vive admiration pour l'ancien art poétique, et l'on partagera son enthousiasme pour les Eddas, tandis qu'on ne saurait admirer sans réserve les chansons des scalds islandais, qui sont remplies de métaphores et de périphrases.

Le siècle de Christian IV, de Frédéric III et de Christian V. — Sous ce titre étrange : « Le Navire de Christian IV sur le lac de Skanderborg, » M. Troels Lund raconte en deux volumes la minorité de ce prince de 1588 à 1596[2]. Comme le jeune roi n'avait que onze ans à la mort inattendue de son père Frédéric II, la régence fut confiée à quatre membres du Rigsraad. Sans avoir part au gouvernement, la reine douairière, Sophie, devait représenter l'État et la famille royale et également régler les rapports personnels du roi élu et des enfants moins âgés. Quant aux duchés, elle en fut élue tutrice générale, mais ce furent néanmoins les conseillers holsteinois et le stathouder Henrik Rantzau qui en eurent le gouvernement. La reine

1. Dans *Timarit hins islenzka bokmenntafjelags*, XV. On trouvera dans les volumes XIII-XV de cette Revue divers traités sur l'ancienne mythologie par B. Grœndal, V. Gudmundsson et S. Eyjolfsson.

2. Troels Lund, *Christian den Fjerdes Skib paa Skanderborg Sø*, I-II, 1893 (Reitzel).

Digitized by Google

était une femme intelligente et énergique, avec du penchant à l'intrigue; elle avait pleinement le sentiment de sa propre dignité, la modeste position qu'on lui avait laissée n'était donc point de son goût. Nous la voyons agir en toute occasion et par tous les moyens possibles pour étendre son pouvoir et celui du jeune roi. Toujours assistée par son père, le duc Ulrik de Meklembourg, et conseillée par des jurisconsultes allemands qu'elle engageait à son service, elle pria maintes fois l'empereur Rudolphe de déclarer son fils majeur et capable de prendre le gouvernement en Holstein. Les conseillers holsteinois avaient déjà laissé à la reine en 1590 le gouvernement de la partie royale des duchés, mais c'est seulement en 1593 qu'elle obtint que Christian pût prendre en personne le gouvernement des duchés. Il lui restait encore d'être couronné roi de Danemark, mais, le gouvernement de tutelle ne voulant pas lâcher prise, il dut attendre d'avoir accompli sa dix-neuvième année. M. Lund nous donne quantité de renseignements, trouvés dans les archives, sur les nombreuses complications et intrigues de cette période, peu connues des contemporains mêmes.

Suivant la tradition populaire, le roi Christian, tant qu'il fut ainsi maintenu en tutelle, eut sur le lac de Skanderborg un navire équipé comme vaisseau de guerre, et c'est là qu'il acquit l'habileté et l'expérience maritimes qui, plus tard, firent de lui, comme on sait, un célèbre marin et un constructeur naval remarquable. M. Lund n'ajoute point foi à cette légende, car le roi séjourna rarement à Skanderborg, tandis que nous le voyons, encore enfant, occupé soit en mer, soit à l'arsenal de Copenhague. Si le livre, néanmoins, a tiré son nom de ce navire, c'est que l'auteur y a vu comme un symbole de la situation du jeune roi. On a donné ce joujou au roi qui connaissait à fond la navigation et était lui-même un marin passionné. Le Rigsraad traita tout à fait en enfant ce roi précoce et instruit qui avait été déjà proclamé majeur dans les duchés et qui devait être majeur, suivant les lois du royaume. A part l'idée bizarre qui a créé le titre de l'ouvrage, il faut faire l'éloge de ce livre instructif qui donne un tableau intéressant des divers partis en lutte pendant cette période.

On trouvera un jugement fort avantageux et sympathique pour Christian IV dans quelques mémoires remarquables trouvés dernièrement dans les archives d'Haseldorf en Holstein par M. Louis Bobé et publiés par ses soins[1]. L'auteur, Ditlev Ahlefeldt, qui, pendant la guerre de Trente ans, s'était d'abord mis au service des Danois, puis

1. *Af Geheimeraad Ditlev Ahlefeldts Memoirer, Dagbogsoptegnelser og Brevbæger. Udgivne ved* Louis Bobé, 1895 (Hœst).

Digitized by Google

à celui des Hessois, fut un brave soldat et un habile diplomate. Après la guerre, il fut nommé préfet à Flensbourg; de même, le gouvernement danois l'employa comme ambassadeur auprès des cours de l'Allemagne du Nord. Conteur fidèle et exact, il est un observateur ingénieux et profond. Ajoutez à cela que les expressions hardies mais frappantes se présentent souvent au bout de sa plume, et l'on comprendra l'incontestable valeur de ces mémoires, même au point de vue littéraire; mais en outre ils renferment beaucoup de renseignements sur l'époque de la guerre de Trente ans et celle des guerres suédoises. Un épisode particulièrement intéressant se passe en Hollande où nous voyons Ahlefeldt occupé à délivrer de la captivité son parent Frédéric Ahlefeldt, qui avait été mis en prison à cause d'un homicide. Ces mémoires sauront sans doute aussi intéresser vivement les historiens de l'étranger.

Mlle Thyra Sehested vient de peindre un autre des hauts fonctionnaires du roi Christian, le chancelier Christen Thomesen Sehested[1]. L'auteur s'est contentée de publier tout ce que ses recherches assidues et solides aux archives et dans les livres lui ont fourni d'intéressant, mais elle s'abstient de tout jugement personnel. De la masse des détails, le lecteur saura néanmoins dégager un portrait fidèle de l'habile, honnête et pieux chancelier.

Un des meilleurs et des plus copieux ouvrages qui aient été publiés depuis longtemps sur l'histoire de toute une époque est celui de M. J. A. Fridericia sur « les derniers jours du régime aristocratique, » à dater de la mort de Christian IV, en 1648, jusqu'à l'établissement de l'absolutisme en 1660[2]. Le livre nous donne un tableau complet du temps, et l'époque dont il s'agit est une des plus significatives, car elle embrasse les guerres malheureuses entre le Danemark et la Suède, l'abolition de la vieille forme du gouvernement entièrement aristocratique et l'établissement d'un nouveau système. Comme on le sait, l'auteur a jadis publié un ouvrage considérable sur la politique étrangère du Danemark, de 1629 à 1645. Le présent ouvrage renferme bien des renseignements nouveaux sur notre politique extérieure; çà et là M. Fridericia a peut-être suivi les fils diplomatiques un peu plus loin qu'il n'était nécessaire; il raconte les événements, expose en excellents termes la composition de la société et le mouvement des idées qui pénétrèrent alors les classes différentes. Nous appellerons, par exemple, l'attention sur l'importance croissante que prit l'idée de noblesse : il était plus noble d'être roi

1. Thyra Sehested, *Cantsler Christen Thomesen Sehested*, 1894 (Gad).
2. J. A. Fridericia, *Adelsvældens sidste Dage* (1648-1660), 1894 (Philipsen).

Digitized by Google

comme il était plus noble d'être gentilhomme; dominée par ce sentiment, la noblesse devait naturellement se sentir portée à se séparer encore plus nettement des autres classes de la nation, à réclamer ses privilèges d'une manière plus vigoureuse, et à se réserver le droit d'occuper toutes les fonctions supérieures. Ainsi, elle réussit à devenir une caste tout à fait séparée des autres classes sociales. Nous signalerons aussi la peinture qu'a faite l'auteur de la situation financière et économique; il démontre que les principes du mercantilisme ont été pratiqués de très bonne heure dans notre pays, trente ou quarante ans avant le célèbre tarif de Colbert. Mais l'auteur s'attache surtout à indiquer comment les anciennes institutions se montrent impuissantes et comment on entrevoit les indices d'une époque nouvelle. Le moment est très favorable au roi pour accroître ses pouvoirs : le Rigsraad ne suffit plus à sa tâche, il peut même arriver qu'il entre en conflit avec la noblesse; quant à celle-ci, elle est trop peu nombreuse et sa situation économique est trop précaire pour qu'elle se maintienne aux affaires, tandis que la bourgeoisie commence à lever la tête. Aussi voit-on le roi Frédéric insister sur son titre de roi héréditaire de Norvège, il fait un séjour de plus d'une année entière dans les duchés pour échapper, autant que possible, au Rigsraad. En 1658, il étend sa souveraineté sur la partie royale du Slesvig, et, après avoir dirigé avec autant de bravoure que d'énergie la défense de Copenhague durant la dernière guerre, il réussit à gagner une popularité générale, et le pouvoir tombe entre ses mains. L'auteur est très sévère dans son jugement sur le roi Frédéric en rejetant sur lui la responsabilité de la déclaration de guerre contre la Suède, malgré le misérable état où se trouvaient les forteresses, l'armée et la flotte, et malgré le manque d'alliances sûres. Mais une responsabilité au moins aussi grande tombe sur la noblesse, qui n'avait pas su mettre le pays en état de défense. En outre, M. Fridericia reproche vivement au roi les voies détournées qu'il suivit pour tromper son peuple et transformer son pouvoir royal en absolutisme. Car ces deux idées étaient bien différentes l'une de l'autre, et ce n'était qu'un nombre très restreint de professeurs de droit public qui, s'inspirant de Bodin, identifiaient la souveraineté et les droits de la majesté. Ainsi, en Angleterre, pendant les luttes sur la constitution, on s'était servi du mot souveraineté pour indiquer les prérogatives royales, sans que pourtant le roi prétendît à un pouvoir absolu. De royaume électif, le Danemark était devenu un royaume héréditaire, mais ce qui aggrave la politique royale c'est que, par un acte de 1661, Frédéric se fit donner, par une sorte de plébiscite, le pouvoir absolu, sans donner aux états ni aucun privilège ni le droit de contrôler les

Digitized by Google

impôts. L'aversion de notre auteur pour la période de l'absolutisme semble avoir contribué à rendre son jugement sur le roi trop sévère; et, cependant, il ne faut pas oublier que l'absolutisme était tellement dans l'air en Europe que le Danemark ne pouvait s'y soustraire. Du reste, il va sans dire que l'argumentation de M. Fridericia est partout solide et approfondie, et qu'il ne s'est jamais rendu le travail facile. Par ses profondes recherches dans un grand nombre d'archives de l'étranger, de même que dans les nôtres, l'auteur s'est procuré de riches matériaux, et il les a étudiés avec soin et à différents points de vue. Ici, comme dans les autres publications de M. Fridericia, la netteté et la vigueur de la pensée sont des traits dominants et caractérisent sa manière d'écrire l'histoire.

Parmi tous les hommes d'État du Danemark, aucun n'a certainement eu une renommée aussi brillante et un sort aussi malheureux que Griffenfeld, dont M. A. D. Jœrgensen vient de traiter l'histoire dans un ouvrage en deux volumes[1]. C'est ce même ministre que Louis XIV, dans un entretien avec un envoyé danois, déclarait un des plus grands hommes d'État du monde. Fils d'un riche marchand de vin, Peter Schumacher, — c'est son nom de baptême, — fut immatriculé à l'Université à l'âge de douze ans et brillait déjà comme une merveille de talent. Plus tard, il passa plusieurs années à des voyages d'études à Leyde, à Oxford et à Paris. La France est sans doute le pays qui a le plus influé sur son esprit et son âme. Il s'appropria tout à fait l'éducation française, sachant écrire le français avec une élégance admirable; quant à la politique, la France lui semblait toujours le royaume principal et le modèle de l'Europe. Après avoir visité l'Espagne et l'Italie, il retourna en Danemark en 1662, après une absence de huit années entières. Le voilà revenu dans un pays tout nouveau : les trois provinces de l'Est étaient perdues; par un nouveau système du gouvernement le pouvoir avait été arraché des mains de la noblesse et remis à celles d'un roi absolu. Schumacher fut nommé bibliothécaire et archiviste du roi Frédéric; plus tard, il obtint des fonctions dans la chancellerie, et le roi se servit de lui comme secrétaire privé. En 1671, il fut membre du Conseil privé, puis anobli sous le nom de Griffenfeld, pour finir en 1673 comme chancelier du royaume après avoir reçu le titre de comte. Il était devenu successivement presque le seul ministre du pays; en tout cas, les puissances étrangères le regardèrent comme tel. Le roi Christian V lui témoigna la plus grande confiance. Il était arrivé au comble du bonheur. Mais voici que cet équilibre, cette

1. A. D. Jærgensen, *Peter Schumacher Griffenfeld*, I-II, 1893-94 (Gyldendal).

Digitized by Google

patience et cette prudence, qui dès le commencement avaient constitué les traits les plus parfaits du caractère de Griffenfeld, commencèrent à lui faire défaut. On lui avait proposé un mariage avec une princesse d'Augustenbourg, mais, au dernier moment, Griffenfeld se retira pour demander la main de la princesse française de Tarente, Charlotte-Amélie de la Trémouille. D'autres circonstances encore excitèrent les soupçons du roi; en 1676, il fut arrêté et accusé pour ses procédés d'administration. Condamné à mort pour corruption et haute trahison, le roi lui fit grâce à l'échafaud; il fut relégué dans une prison perpétuelle.

Sous beaucoup de rapports, l'auteur de ce livre chaleureux et ingénieux diffère de l'ancienne opinion qui faisait de Griffenfeld un génie incomparable et extraordinaire. Il admet sans doute que Griffenfeld était doué de talents remarquables et qu'il a bien mérité du gouvernement et de la patrie, mais il refuse de voir en lui un politique de premier rang : esprit très assimilateur, il lui manquait les facultés créatrices. Lui qui parlait six des langues vivantes et connaissait à fond le latin, le grec, l'hébreu, l'arabe et le persan, il n'a écrit aucun ouvrage scientifique. En matière d'administration, il faut le dire, aucune réforme d'une portée générale ne saurait être attribuée à son initiative. Il en est de même pour la politique extérieure : diplomate accompli, Griffenfeld savait parfaitement prendre des arrangements, mais les vues larges et avancées lui faisaient défaut. M. Jœrgensen blâme encore fortement Griffenfeld d'avoir fondé et défendu un absolutisme sans bornes, tel qu'il paraît surtout dans la *lex regia* dont Griffenfeld a été sans doute le rédacteur. Cette loi porte la date de 1665, mais, selon l'hypothèse de M. Jœrgensen, elle a été antidatée et ne date en réalité que de 1668. Pour Griffenfeld, la royauté est le seul point ferme et constant, tandis que le pays et son droit historique, le peuple et sa langue n'ont qu'une importance secondaire. Voilà pourquoi Griffenfeld ne comprend point les efforts qui avaient été faits avant lui pour rattacher les parties royales du Slesvig au royaume; il est tout occupé à faire obtenir au roi le pays allemand d'Oldenbourg, sans réfléchir au grand danger qu'on courait en donnant en compensation la moitié de l'île d'Als en fief héréditaire à la maison de Sœnderborg. De plus, M. Jœrgensen reproche vivement à Griffenfeld son irrésolution pendant la guerre de 1676, et il met en doute l'opinion généralement reçue que c'est lui qui ait mené à bien la conquête de Wismar. D'autre part, il conteste avec force que Griffenfeld se soit rendu coupable de quelque trahison, bien que maintes fois il ait agi légèrement. Ses vices étaient une arrogance sans bornes et une avidité sans scrupule; il recevait

Digitized by Google

de toutes mains et se perdit de réputation, jusque chez l'étranger même. L'auteur nous semble souvent assez injuste dans son appréciation des facultés du célèbre ministre et des résultats obtenus par lui dans son administration. M. Jœrgensen se laisse influencer plus qu'il n'est équitable par le principe moderne de nationalité; il nous présente également les adversaires de Griffenfeld sous un jour trop favorable. Mais son livre contient tant de portraits bien tracés, tant d'excellents tableaux de la vie sociale, qu'il faut le regarder comme une acquisition précieuse pour notre littérature historique[1].

Le XVIIIe et le XIXe siècle. — M. G. Grove a rendu un réel service en publiant le Journal de l'amiral Just Juel, écrit pendant le voyage qu'il fit pour se rendre auprès du tsar Pierre et pendant son séjour à la cour impériale de 1709 à 1711[2]; le livre est accompagné de fort bonnes notes de l'éditeur. Il a déjà conquis l'attention de l'étranger par la peinture singulièrement sobre et vraie qu'il donne de la vie privée et des mœurs de la Russie à cette époque, mais surtout par l'abondance de détails caractéristiques qu'il nous fournit sur la personne même du tsar et sur sa multiple activité.

M. K. C. Rockstroh vient d'écrire une bonne monographie de l'histoire du corps danois qui prit part aux guerres d'Italie (1701-1703) et de Hongrie (1704-1709)[3]; l'auteur s'est servi des documents conservés dans nos archives et dans celles de Vienne.

M. Edvard Holm nous donne un nouveau volume de sa grande « Histoire du Danemark et de la Norvège au XVIIIe siècle, » il embrasse le règne de Christian VI[4]. Cette période nous est généralement représentée comme celle du piétisme et du germanisme; M. Holm, qui porte en général le même jugement, y ajoute cependant quelques modifications. Cette époque en effet n'a pas été aussi

1. Dans le *Nordisk Tidskrift* pour 1894, M. J. Fridericia a écrit un essai instructif sur le livre de M. Jærgensen, dont il admire vivement le beau style et la richesse des idées nouvelles. Il croit pourtant que l'auteur ne rend pas toujours justice à l'esprit d'initiative de Griffenfeld, même dans la politique étrangère. Les efforts des prédécesseurs de Griffenfeld pour rattacher l'île d'Als au royaume ne datent certainement pas des idées nationales; on voulait qu'elle pût aller de pair avec les provinces sur lesquelles le roi avait un pouvoir plus absolu.

2. *En Reise til Rusland under Tsar Peter. Dagbogsoptegnelser af Just Juel*, 1709-11. Ved G. L. Grove, 1893 (Gyldendal). Cfr. le compte-rendu de M. Alfred Rambaud dans le *Journal des Débats* du 3 avril 1894. Une traduction en russe sera publiée par la Société historique de Moscou.

3. K. C. Rockstroh. *Et dansk Korps Historie* (1701-9), 1895 (Gyldendal).

4. E. Holm, *Danmark-Norges Historie under Kristian VI* (1730-1746), 1894 (Gad).

Digitized by Google

dépourvue de gaîté, la discipline ecclésiastique n'a pas pesé aussi lourdement sur la population qu'on l'a dit; tantôt on a mal interprété les ordonnances, tantôt on ne s'est pas rappelé que maints règlements édictés par le gouvernement existèrent seulement sur le papier et ne furent nullement observés. Il est encore vrai qu'à la cour l'allemand était la langue principale et que le roi conféra des emplois aux étrangers, principalement aux Allemands, surtout à ceux qui professaient la vraie foi piétiste. D'autre part, M. Holm ne peut accepter l'avis de ceux qui blâment le roi d'avoir congédié Ivar Rosenkrantz, d'ancienne noblesse danoise, et mis à sa place des Allemands, tels que Schulin et J. L. Holstein. A coup sûr, Rosenkrantz était un homme habile et consciencieux, mais nullement d'un talent extraordinaire. L'ambassadeur de France, le comte de Plélo, fut même étonné de trouver ce ministre, dont on lui avait fait de grands éloges, si bavard et ennuyeux. De plus, il lui manquait de la netteté dans l'esprit, de l'énergie dans le caractère, de la discrétion dans les affaires. Schulin, fils d'un pasteur du pays rhénan, était un esprit cultivé et vif; ardent à son travail, il possédait la précision de la pensée et avait l'œil sur tout. Comme ministre des Affaires étrangères il sut acquérir une autorité et une influence considérables. Il s'attacha vivement au Danemark, il épousa une danoise et parvint à parler dans la perfection notre langue; enfin, il ne chercha pas non plus à attirer les Allemands dans notre pays. On pourrait en dire autant de Holstein. Homme énergique et fidèle à son devoir, il fit tout pour faire oublier son origine allemande. Entré au service danois, il vendit ses terres en Mecklembourg et se maria avec une danoise. Il avait appris notre langue qu'il parlait comme sa langue maternelle et il montra beaucoup de zèle à faire publier en danois nos écrits scientifiques. — Il est maintenant admis que, du matin au soir, le roi Christian travaillait à la prospérité de son peuple. Maintes bonnes dispositions furent prises pour développer l'instruction publique, pour favoriser l'Université, pour répandre la piété et la morale dans le peuple; on réussit à créer une flotte excellente et à mettre l'armée en meilleur état. On lui a reproché le grand nombre de châteaux qu'il fit construire; mais il ne faisait en cela qu'obéir aux idées alors régnantes sur ce qui convenait à un roi ou sur ce qui pouvait mettre l'argent en circulation. La loi qui interdisait l'importation des grains étrangers en Norvège a été souvent censurée; elle était, en réalité, de peu d'importance, l'importation ayant toujours été minime. Le point le plus faible de cette administration concerne la misérable situation des paysans. Les grands propriétaires se regardaient tellement comme les soutiens du pays que, sans y réfléchir, ils chargeaient

Digitized by Google

de lourdes obligations les autres classes de la société. Malheureusement l'État se fit l'allié des propriétaires, et le sinistre résultat fut qu'à partir de 1733 les paysans furent attachés à la glèbe. Nous avons tant de fois signalé la solidité, les vastes aperçus et la clarté qui distinguent les ouvrages de M. Holm, que nous ne répéterons pas nos éloges. Nous nous bornerons à constater que sous aucun rapport ce gros volume n'est inférieur aux précédents.

M. Marcus Rubin a publié un gros et savant volume, qui fait suite à son livre : « 1807-1814 ; » il a pour titre : « l'Époque de Frédéric VI, depuis la paix de Kiel jusqu'à la mort du roi (1814-39). Études économiques et historiques[1]. » En mentionnant le premier de ces ouvrages, nous avons déjà fait observer que, si l'auteur est avant tout un statisticien, il se livre aussi aux recherches historiques et qu'il y apporte un talent remarquable. On ne saurait assez se féliciter qu'un spécialiste, voué aux chiffres et aux affaires financières, s'attache à étudier une époque dans laquelle les questions économiques ont joué un si grand rôle, où le misérable état des finances pesait sur toute la population. En janvier 1813, le gouvernement se vit obligé de déposer son bilan et d'établir un nouveau système monétaire, en déclarant que six rigsdalers en circulation ne seraient comptés que pour un des billets nouveaux. En 1814, la paix fut conclue ; mais les sept années de guerre, la perte de la Norvège, l'interruption du commerce d'outremer, la faillite de beaucoup de maisons de commerce, d'autre part, le bas prix des grains et la lourdeur des impôts contribuèrent à réduire le pays à la dernière misère. Le seul remède était de pratiquer la plus grande économie. En 1818, le gouvernement établit la Banque nationale qui fut placée sous une administration indépendante, et celle-ci réussit peu à peu à rétablir l'ordre qu'une série de grands emprunts, contractés à des conditions assez favorables, ne cessa de fortifier. M. Rubin dit toujours franchement son opinion ; sa franchise est même parfois trop vive. Assurément, on ne saurait l'accuser d'être nourri de préjugés nationaux. C'est pourquoi aussi l'exposé qu'il fait de la situation des duchés pendant la grande crise financière est plein d'intérêt. Le parti slesvig-holsteinois s'est vivement plaint, — on peut entendre ces plaintes encore de nos jours, — d'avoir été entraîné dans cette crise. Par des calculs fort exacts et minutieux, M. Rubin montre que, ni par ses impôts ni par la répartition des dettes entre les différentes parties de la monarchie, le gouvernement n'a fait tort aux duchés. A première

1. M. Rubin, *Frederik VI's Tid. Fra Kielerfreden til Kongens Død.* Œkonomiske og historiske Studier, 1895 (Philipsen).

Digitized by Google

vue, on serait tenté de croire qu'on leur avait trop pris : la banque d'Altona avait été supprimée et un établissement nouveau, commun à tout le pays, avait été fondé, des emprunts forcés avaient été levés, même dans les duchés, qui avaient été traités aussi d'une façon particulière pour l'assiette des impôts et la répartition des emprunts. Mais, malgré cette différence de traitement, la distribution fut égale ou plutôt même avantageuse pour les duchés. Sans doute, ceux-ci, ayant obtenu, en 1819, de se délivrer de la dépendance de la Banque nationale et d'être placés sous une institution particulière à Altona, éprouvèrent une amertume nouvelle parce que, à la fin du règne, il devint très avantageux d'être actionnaire de la Banque nationale. Mais les mécontents oublièrent alors qu'ils avaient demandé eux-mêmes l'émancipation. Tout en louant la bonté du cœur, l'honnêteté et les efforts sincères de Frédéric VI, M. Rubin le juge sévèrement comme souverain, et, se laissant dominer par des idées toutes modernes, il se montre dur pour le gouvernement absolu. Outre les questions économiques, son ouvrage traite de l'état de la société à beaucoup d'autres points de vue, ainsi de l'administration et des employés, des mouvements politiques et religieux, de la moralité et de la littérature, et partout il présente des observations fines et justes; les portraits qu'il trace sont bien réussis.

Histoire de la civilisation. — Cette branche de l'histoire a fait chez nous de remarquables progrès. Le grand développement qu'a pris la science archéologique et la richesse croissante de nos musées y ont contribué. Nous avons une littérature, même très abondante, dans certaines parties de notre histoire intérieure, par exemple sur le domaine de l'histoire de l'industrie. Pas un corps de métier, pas une corporation ne peut célébrer le centenaire, l'anniversaire bisséculaire ou trisséculaire de sa fondation, sans qu'un historien soit chargé d'y consacrer un livre d'érudition; ce sont souvent des ouvrages volumineux et pleins de valeur[1]. Aussi a-t-on établi depuis quelques années un annuaire spécial pour ce que nous appelons la « Culturhistorie[2]; » il s'est proposé de peindre la vie intime et journalière surtout de la bourgeoisie et des paysans d'autrefois. Les volumes déjà publiés comprennent de bonnes descriptions sur l'état social des temps anciens, en approfondissant de préférence l'état et les mœurs des paysans; ce sont ou des souvenirs personnels ou des recherches fondées sur les documents.

1. O. Nielsen, *Urte-og Isenkræmmerlavet* (1693-1893), 1893. Id., *Vintapperlavet* (1694-1894), 1894.

2. *Aarbog for dansk Kulturhistorie* (1891-92) (Lehmann et Stage), 1893-94, Aarhus (Jydsk Forlagsforretning).

Digitized by Google

M. Dietrich Schæfer, professeur à l'Université de Tubingue, a mentionné ce goût particulier des Danois pour l'étude de leur histoire intérieure; dans de véhémentes brochures parues il y a quelques années, il a soutenu que le véritable objectif de l'historien est et doit être l'histoire politique. Il a pris pour exemple la grande Histoire de Danemark et de Norvège par M. Troels Lund : bien que cet auteur ne traite que de la fin du XVIe siècle, il n'avait pas encore dans son onzième volume dépassé l'histoire intérieure de ces pays. Dans son excellente Histoire du Danemark sous les règnes de Frédéric Ier et Christian III, publiée en 1893, M. Schæfer a répété son sévère jugement sur l'ouvrage de M. Lund. Celui-ci n'a point hésité à y répondre. Dans une brochure sur l'histoire de la civilisation[1], dont la forme est admirable, il a attaqué les idées générales du professeur allemand; il a montré le point de vue prussien, je dirais presque bismarckien auquel se plaisait l'auteur des brochures, et plus encore celui de l'Histoire du Danemark. Sur ce dernier point, M. Schæfer a mérité les critiques que M. Lund lui a prodiguées. D'autre part, comme nous-mêmes, dans nos Bulletins, tout en rendant hommage aux éminentes qualités de M. Lund, nous avons insisté sur l'étendue démesurée et sur la disproportion de son ouvrage, nous ne pouvons, quant au fond, qu'approuver les observations de M. Schæfer. A un point de vue plus général, nous oserons dire que le savant allemand a rendu service en conjurant les savants modernes de ne pas trop s'éloigner de la substance réelle de l'histoire. Du reste, les ouvrages ci-dessus mentionnés de MM. Fridericia, Jœrgensen, Holm et Rubin prouvent que les historiens danois savent bien trouver et traiter les grands problèmes de l'histoire. — Quant à cette branche de l'histoire de la civilisation, qu'on appelle le folk-lore, elle a son organe dans une revue intitulée : *Dania*, revue qui contient aussi des articles de linguistique. Elle est rédigée par des savants éminents : MM. Otto Jespersen et Kristoffer Nyrop. A notre avis, le folk-lore vise souvent trop haut, et les vieilles parties de l'histoire de la civilisation, telles que l'histoire de la religion, des institutions et de la littérature, ont une base bien autrement solide. La tradition populaire ne remonte souvent pas à une époque très reculée, ou bien elle est peu autochtone. La *Dania* contient plusieurs traités bons et instructifs sur ces sujets; d'autres ont provoqué la critique par différents côtés. Nous citerons un article, inséré dans la *Dania* même, par M. Oluf Nielsen, où il y a des renseignements intéressants sur les origines et le caractère mobile des légendes

1. Troels Lund, *Om Kulturhistorie*. 1894 (Reitzel).

Digitized by Google

populaires. Ainsi, il fait remarquer que les rapports communiqués par les pasteurs de nos paroisses, soit à Oluf Worm, vers l'an 1630, soit à Resen, un demi-siècle plus tard, puis à Pontoppidan, au milieu du XVIIIe siècle, diffèrent d'une manière si singulière les uns des autres que les paroisses semblent contenir à chaque siècle d'autres traditions que celles qu'elles ont eues avant ou après. Il montre combien sont fausses maintes légendes locales comparées au témoignage des documents authentiques, et il nous raconte ce trait curieux qu'un article historique, inséré par lui dans un journal, avait cours trente ans plus tard comme tradition et fut publié comme tel. Le rédacteur de la revue, M. Nyrop, confirme l'avis de M. Nielsen, en déclarant aussi qu'on ne saurait avoir assez de prudence et de critique en exploitant les légendes populaires.

Publication de textes. — Sur nos archives ont paru les deux ouvrages suivants : 1° « l'Administration civile et centrale et ses fonctionnaires depuis 1848[1]; » 2° « Description des édifices des archives provinciales de Danemark; » il s'agit de nos trois grands dépôts de Viborg, d'Odense et de Frederiksberg, près de Copenhague, qui sont maintenant en plein exercice. Ce livre est accompagné de plans et gravures[2].

La Société royale pour l'histoire de la patrie et de la langue danoises a commencé cette année, en mémoire de sa fondation en 1745, un recueil de lettres écrites par son célèbre fondateur, l'historien Jacques Langebek[3].

La Société pour la publication des sources de l'histoire du Danemark a achevé l'édition des travaux préparatoires du code danois de Christian V[4] et continué la publication des ordonnances de Christian IV[5]. Pour la même Société, M. Kr. Erslev vient de publier, en collaboration avec M. W. Christensen et Mlle Anna Hude, le premier volume d'un travail important pour l'étude de l'histoire du moyen âge, à savoir un catalogue descriptif de toutes les lettres écrites en Danemark au moyen âge ou envoyées de l'étranger à des Danois et qui sont conservées en Danemark soit en autographes, soit en copies, soit en extraits, avec des analyses ou fragments des lettres encore

1. G. N. Kringelbach, *Den civile Centraladministration* (1848-93), 1894 (Reitzel).

2. *De danske Provinsarkivers Bygninger*, 1893 (Reitzel).

3. *Breve fra Jacob Langebek*, ved Holger Rœrdam, cah. 1, 1895 (Gyldendal).

4. *Forarbejderne til Christian V's Danske Lov*. Ved V. A. Secher og Chr. Stœchel, I-II, 1891-94 (Gad).

5. *Forordninger, Recesser og andre kongelige Breve*, 1588-1660. Ved V. A. Secher, III, IV, Hœfte 1, 2 (Gad).

Digitized by Google

inédites[1]. Enfin, M. C. Nyrop a publié pour la même Société un recueil des statuts des corps de métier au moyen âge[2].

L'état-major a continué sa publication de documents tirés des archives militaires, en communiquant cette fois des lettres relatives à la guerre du Holstein en 1813[3]. Nous glanerons des renseignements sur la même guerre et sur l'expédition du corps danois auxiliaire en France dans un petit livre qui comprend les notes d'un officier[4], ainsi que dans le journal et les lettres d'un auditeur du régiment[5]. M. Birket Smith a mené jusqu'à 1740 l'édition des registres matriculaires de l'Université et a provisoirement terminé cet ouvrage[6].

Biographies. — Il faut nommer au premier rang le *Dansk biographisk Lexikon*, publié par M. C. F. Bricka, ouvrage qui compte parmi ses cent collaborateurs nos premiers érudits et qui maintenant est arrivé au mot *Kock*. On trouvera aussi de bonnes biographies dans l'ouvrage maintenant terminé sur la famille de Bille[7]. Dans ses « Collections et études historiques » M. H. Rœrdam donne des documents et des études concernant divers personnages historiques; nous citerons, par exemple, son mémoire sur le duc Ulrick, fils de Christian IV, qui était très bien doué et qui, en 1633, fut assassiné près de Schweidnitz[8]. M. G. L. Wad a publié un excellent recueil de lettres concernant le célèbre couple Herluf Trolle et Birgitte Gjœe[9]. M. H. E. Friis a réuni des détails sur les frères et sœur du tsar Ivan, détrôné en 1741 par l'impératrice Élisabeth; ces princes et princesses ont séjourné pendant plusieurs années à Horsens[10]. On trouvera en note les titres d'une série d'autres ouvrages biographiques[11].

1. *Fortegnelse over Danmarks Breve fra Middelalderen*. Ved Kr. Erslev, W. Christensen og Anna Hude, I (1085-1350), 1895 (Gad).

2. *Samling af Danmarks Lavsskraaer fra Middelalderen*. Ved C. Nyrop, cah. 1, 1895 (Gad).

3. *Meddelelser fra Krigsarkiverne*, vol. VI, VII, cah. 1, 1894-95 (Reitzel).

4. C. F. Frisenberg, *Fra Krigen* 1807-19, 1894 (Gyldendal). Traduit dans la *Revue de Paris* du 15 juin 1895.

5. *Geheimeraad Brœstrups efterladte Papirer fra* 1813-14, 1894 (Gyldendal).

6. *Kjøbenhavns Universitets Matrikel*. Udgivet af S. Birket Smith, 1890-94 (Gyldendal).

7. W. Mollerup og Fr. Meidell. Bille-Ættens Historie, I-II, 1887-93 (Gyldendal).

8. H. Rœrdam. Historiske Samlinger og Studier, II, 1893-95 (Gad).

9. Breve til og fra Herluf Trolle og Birgitte Gjœe, udgivne ved G. L. Wad, I-II, 1893 (Thaning et Appel).

10. H. E. Friis, *Det russiske Fyrstehof i Horsens* (1780-1807), 1895 (Hœst).

11. A. Abrahams, *Minder fra mine Forældres Hus*, 1894 (Schubothe). V. Andersen, *Poul Mœller*, 1894 (Gad); N. Bœgh, *Christian Winther*, I, 1893 (Gad);

Digitized by Google

Ouvrages divers. — Citons d'abord les titres de quelques excellents manuels et tableaux généraux : « l'Histoire du moyen âge, » par M. Kr. Erslev[1]; la « Description des temps préhistoriques du Danemark, » par M. Sophus Müller[2]; « l'Histoire du droit danois, » par M. H. Matzen[3]. M. O. H. Aagaard a fait un portrait de l'empereur Alexandre II où il a soigneusement recueilli quantité de renseignements sur la vie privée du tsar[4]. Dans un programme de l'Université, publié à propos des noces d'argent du prince royal et de la princesse sa femme, M. J. L. Ussing a étudié l'histoire des bâtiments à colonnades grecques[5]. En mémoire du jeune érudit W. Sporon, enlevé par une mort précoce, sa famille vient de publier un travail de lui sur Jean Rotrou, sa vie et ses œuvres, écrit avec chaleur et avec soin[6]. M. V. Bergsœe a publié un catalogue descriptif de médailles et de jetons danois des temps modernes, accompagné de précieuses illustrations[7]. On trouvera enfin cités ci-dessous les titres de quelques autres ouvrages traitant des matières historiques[8].

Johannes Steenstrup.

Julius Clausen, *Jens Baggesen*, 1895 (Salmonsen); E. Hannover, *Maleren Chr. Kæbke*, 1893 (Philipsen); *Peder Hjort*, 1893 (Gyldendal); S. Kjær, *Præsten i Veilby*, 1894 (V. Pio); F. L. Liebenberg, *Nogle Optegnelser om mit Levned*, 1894 (Gyldendal); J. Michaelsen, *Fra min Samtid*, 1890-93 (Salmonsen); Fr. Nygaard, *Frederik Sneedorff*, 1893 (Schœnberg); J. W. Sœdring, *Erindringer*, 1894 (Gyldendal); *Tietgen*, 1895 (Gyldendal); O. Vaupell, *Læssœes Levned*, 1895 (Hagerup); A. Wilde, *Memoirer* (1850-53), 1893 (Gyldendal); id., *Lidt Rejseliv i Europa*, 1894 (Gyldendal); id. *Paa begge Sider Atlanten*, 1894 (Gyldendal).

1. Kr. Erslev, *Oversigt over Middelalderens Historie*, I-III, 1891-95 (Erslev).
2. Sophus Müller, *Vor Oldtid*, cah. 1-6, 1894-95 (Philipsen).
3. Henning Matzen, *Forelæsninger over den danske Retshistorie*, I-III, 1893-95.
4. O. H. Aagaard, *Til Minde om Kejser Alexander II*, 1894 (Schou).
5. J. L. Ussing, *Den græske Sœilebygnings Udvikling*, 1894.
6. W. Sporon, *Jean Rotrou*, 1894 (Gyldendal).
7. V. Bergsœe, *Danske Medailler og Jetons* (1789-1891), 1893.
8. S. A. Christensen, *Mathematikens Udvikling i Danmark og Norge i det XVIII Aarhundrede*, Odense, 1895 (Hempel); J. Larsen, *Bidrag til den danske Folkeskoles Historie* (1784-1818), 1893 (Thaning et Appel). H. Degenkolv, *Gammelholm i ældre Tid*, 1895 (Lehmann et Stage); A. P. Gaarboe, *Fortidsminder fra Vendsyssel*, Aarhus, 1893 (Jydsk Forlagsforretning); O. Nielsen, *Skodborg og Vandfuld Herreder*, 1893 (Wroblewski).

Digitized by Google

BOHÊME.

Un certain nombre de publications relatives aux sources, dont j'avais rendu compte dans mon dernier bulletin de la *Revue* (t. LI, p. 348 et suiv.), ont été continuées; je commencerai par indiquer ces suites. Le 5e volume des *Fontes rerum bohemicarum* (1893) contient de nouvelles éditions de textes, qu'on nous présente en partie sous une autre forme. Ceci s'adresse en particulier au *Chronicon Bohemiae* de Pulkava (XIVe siècle), publié par J. Emler, et qui rend tout à fait inutile l'édition plus ancienne de Dobner (*Mon. Boh.*, III). Le travail très soigné d'Emler contient une analyse des sources de la chronique, mais démontre en même temps que cette compilation nous offre peu de choses que l'on ne puisse retrouver dans des sources connues. J. Gebauer a publié le vieux texte bohême de la chronique de Pulkava. Le reste du volume est formé par des sources du XVe siècle, éditées par l'auteur du présent bulletin; outre l'importante chronique de Laurent de Brezowa (1414-1421), on y trouvera un *Carmen*, du même auteur, qui a été composé après la défaite de l'armée des croisés (1431), mais dans lequel la description de cet événement est reléguée à l'arrière-plan par une apologie du hussitisme et une satire contre ses adversaires. Ces deux ouvrages du plus remarquable historien de l'époque hussite, de même que la compilation connue sous le nom de *Chronicon Universitatis Pragensis*, avaient été auparavant (1856) publiés par C. Hœfler dans les *Geschichtschreiber der hussitischen Bewegung;* la première édition du dernier morceau, la chronique du chevalier catholique Bartošek de Drahonic, se trouve dans Dobner (*Mon.*, I). — Les t. XII et XIII (1893-1894) de l'*Archiv Cesky*, publié sous la direction de Jos. Kalousek, contiennent des sources pour l'histoire du XVIe siècle : 1° la Correspondance des seigneurs de Jindrichuv Hradec (Neuhaus), 1519-1526, publiée par A. Rezek; 2° la Correspondance de Leo de Rožmital, 1532-1535, publiée par Fr. Dvorsky; 3° la Correspondance des lieutenants royaux, 1529-1531, fonctionnaires qui étaient placés, en l'absence du roi, à la tête de l'administration du pays; 4° les Registres du tribunal minier de Kutná Hora (Kuttenberg), 1511-1514, publiés par J. Branis; 5° les Registres du tribunal royal appelé « iudicium camerae » (*Komorní sond*), 1501-1511, publiés par J. Celakovsky; ceux-ci occupent une partie du t. XII et tout le t. XIII.

Digitized by Google

Sur la composition et la compétence de ce tribunal à cette époque, nous trouvons des renseignements dans l'introduction au t. XIII de l'*Archiv Cesky* ainsi que dans la revue de droit intitulée : *Právník* (t. XXXIV) sur son histoire pendant le règne de Wladislas II.

L'Académie de Bohême, fondée en 1891, a entrepris une nouvelle publication de textes, sous le titre d'« Archives historiques » (*Archiv Historicky*); cinq volumes parus en 1893-1894 contiennent les travaux suivants :

1° *Acta iudiciaria consistorii Pragensis*, publiés par F. Tadra. Avec les *Libri erectionum* et les *Libri confirmationum*, ces *Acta* composent un riche ensemble de sources pour l'histoire religieuse et ecclésiastique de la Bohême. On en a conservé quatorze volumes pour les années 1373-1567; malheureusement, il s'y trouve des lacunes : les années 1407-1423 manquent. Les deux volumes publiés par Tadra contiennent les actes des années 1373-1387.

2° Un des hommes les plus remarquables du XVIe et du XVIIe siècle, le baron Charles de Zerotin, est célèbre à la fois comme écrivain, comme homme d'État, comme protecteur de l'Union des frères bohêmes. En 1591, jeune encore, il vint en France pour offrir ses services à Henri IV. En politique, il apportait des idées indépendantes; en 1618, il refusa de se joindre au mouvement insurrectionnel des États protestants-bohêmes, même lorsqu'il s'étendit à sa patrie, la Moravie. Mais lui aussi en supporta les conséquences. Pour ne pas devoir renier sa foi, il quitta son pays. V. Brandl a publié en 1870-1872 une partie de sa correspondance; elle date des années 1591-1612. Fr. Dvorsky vient de réunir les lettres de sa quatrième femme, Catherine, et en a commencé la publication dans les Archives historiques. Le premier volume qui a paru contient les lettres des années 1631-1633.

3° L'insurrection qui éclata en Hongrie en 1604, sous la conduite de Bocskay, forme le point de départ d'événements importants non seulement pour la Hongrie, mais aussi pour la Moravie et la Bohême; c'est là précisément que Charles de Zerotin joua un rôle important. Les débuts de l'insurrection hongroise se firent sentir dans le pays voisin, la Moravie, parce que les insurgés ne se laissèrent pas arrêter par la frontière. Leurs incursions pendant les années 1605, 1606, et, en général, l'influence du mouvement hongrois en Moravie et en Bohême sont étudiées avec soin par Fr. Kameníček dans *Casopis C. Mus.*, 1894; il a publié en outre dans le quatrième volume des Archives historiques une partie des sources, jusque-là inédites, qui lui ont servi pour son travail.

Digitized by Google

4° La seconde des villes de Bohême au moyen âge, Kutnà Hora (Kuttenberg), devait son importance à ses riches mines d'argent. Les sources que nous possédons sur l'organisation des écoles dans cette ville pendant la période protestante de 1520 à 1623 ont été publiées dans le cinquième volume par J. Novaček. — Parmi les autres publications de sources qu'a données l'Académie dans ces deux dernières années, il faut mentionner spécialement le *Codex Epistolaris* de Bohuslaw de Lobkovic[1], le plus distingué des humanistes bohêmes de son époque (il est mort en 1510)[2]. La collection tout entière comprend près de 200 pièces, pour la plupart rédigées par Bohuslaw lui-même; un petit nombre seulement provient de ses amis. A une seule exception près, elles sont en latin. Dans le nombre, il ne s'en trouve presque pas d'inédites, mais le mérite de M. J. Truhlàr, qui les a publiées, n'en est pas diminué; on sait combien les vieilles éditions des lettres des humanistes sont insuffisantes à tous les points de vue; elles sont remplacées très avantageusement par ces nouvelles et excellentes publications. D'ailleurs, M. Truhlàr n'a pas borné là son activité; il a donné, dans les Mémoires de l'Académie, une Histoire de l'Humanisme en Bohême sous le roi Wladislas[3] (mort en 1516), qui se rattache à son étude sur les Débuts de l'Humanisme, dont il a été fait mention dans le dernier bulletin. — Le recueil de textes publié par J. Cerny nous amène à l'histoire contemporaine. Il contient des actes et des documents des années 1848-1860[4].

Indépendamment des chroniques et des actes, c'est dans des mémoires, des écrits de polémique et des traités que nous puisons la connaissance du mouvement hussite. Parmi les auteurs de ces travaux, il s'en trouve peu de laïques. Mais l'un d'entre eux a une valeur toute particulière, c'est Petr Chelčicky. Son influence personnelle a été faible, car il ne s'est pas mêlé directement aux événements, mais ses écrits ont exercé une grande influence sur la postérité et il peut être considéré comme le promoteur spirituel de l'Union des frères bohêmes, l'apparition la plus originale de toute l'histoire de la Bohême. Ses deux principaux ouvrages, la Postille et le Filet de la Foi (*Sit viry*), ont été imprimés au XVIe siècle; un grand nombre de petits traités n'ont été découverts que par des recherches récentes dans les manuscrits. Il est regrettable qu'on n'ait pas donné

1. *Listàr Bohuslava z. Lobkovic*. Prague, 1893.
2. F. Bernau a consacré une étude consciencieuse (*Böhm. Leipa*, 1893) au château de Hasenstein, où résida Bohuslaw.
3. *Humanismus v Cechach za Kr. Vladislava*. Prague, 1894, Académie.
4. *Baj za právo*. Prague, 1893, Bursik et Kohout.

Digitized by Google

une édition complète des œuvres de Chelčicky; au lieu de cela, nous en recueillons des fragments au hasard des publications; ainsi, en 1891-1892, J. Karasek a publié une série de petits traités; B. Kosut, en 1892, la Postille. Karásek, avec J.-V. Jagić, a collaboré à la nouvelle édition du *Sit viry*, préparée à l'origine par Annenkov, savant mort il y a quelques années. Cela explique que cette nouvelle édition ait paru dans les publications de l'Académie de Saint-Pétersbourg (1893), qui a également imprimé un autre traité jusqu'alors inédit et qui ne se rattache en aucune manière au *Sit viry*. Ces deux ouvrages sont précédés d'une introduction détaillée, qui résume les données acquises jusqu'à présent sur Chelčicky et son œuvre, et qui attire l'attention sur les analogies que l'on peut trouver entre ces ouvrages et les derniers écrits du comte L. Tolstoï.

Je passe à l'analyse des ouvrages déjà mentionnés dans mon dernier bulletin et qui ont été continués depuis. Cette fois encore, il faut mentionner en première ligne le grand ouvrage de W. Tomek, l'Histoire de Prague (*Dejepis Prahy*), dont deux nouveaux volumes, les t. IX et X, ont paru en 1893 et 1894. Le t. IX achève la topographie historique de Prague pendant la période hussite, commencée dans le t. VIII; il s'y rattache un tableau de la population au point de vue politique, administratif et social, de la cour et des autorités qui siégeaient dans la capitale. Dans le dixième volume, l'auteur reprend le fil de son récit, qu'il poursuit jusqu'en 1526. Dans chacun de mes précédents bulletins, j'ai fait ressortir les mérites de ce remarquable travail. A. Rezek a fait paraître en 1893 le second volume de son Histoire moderne de la Bohême et de la Moravie, ouvrage intéressant et plein de promesses. Ce second volume est consacré au règne de Léopold, de 1657 à 1664; nous y trouvons, comme dans le premier, une description minutieuse et approfondie, basée sur des sources inédites ou déjà imprimées, de la vie politique et sociale de la Bohême à cette époque; malheureusement, nous apprenons que l'auteur a renoncé à continuer son travail. Il a été repris par J. Svatek, qui nous a déjà fourni un grand nombre de contributions pour l'histoire de la Bohême aux XVIe et XVIIe siècles. Le troisième volume, composé par lui et paru en 1894, termine le long règne de l'empereur Léopold; les dimensions réduites du volume nous montrent déjà que le récit ne sera pas aussi riche de faits que dans les précédents. Nous espérons retrouver M. Rezek sur le terrain qu'il a abandonné, celui de l'histoire de la Bohême dans les temps modernes. A en juger d'après ses derniers travaux, il est appelé à reprendre l'histoire de la Bohême au point où Palacky s'était arrêté (1526); M. Rezek a précisément fourni sur

Digitized by Google

les XVIe et XVIIe siècles un grand nombre d'études préparatoires qui lui serviront pour un ouvrage aussi considérable. — R. RIEGER poursuit son Histoire des districts qui composaient le royaume de Bohême et de leur organisation. Le premier volume, déjà mentionné, contient l'introduction; avec le second, paru en 1893, il entre dans son véritable sujet, qui commence en 1740; ce volume considérable se rapporte aux années 1740 à 1792. — La deuxième partie de l'Histoire du costume en Bohême (la première partie, mentionnée dans mon précédent bulletin, est de M. Zibrt) a pour auteur S. WINTER et traite de l'époque comprise entre le commencement du XVe siècle et la guerre de Trente ans[1].

A côté de travaux de moindre importance, M. Zibrt a augmenté de deux volumes plus considérables la série déjà longue de ses publications. Son *Indiculus superstitionum et paganiarum*[2] ajoute un nouveau commentaire à ceux que nous possédions déjà sur cette brève énumération des coutumes païennes contre lesquelles s'éleva l'Église; l'*Indiculus* a pris naissance, semble-t-il, au VIIIe siècle. M. Zibrt résume tous les travaux antérieurs, ce qui est déjà précieux, mais le point intéressant et nouveau de son ouvrage c'est la preuve, faite par lui, que, dans la partie orientale de l'Europe slave, de nombreux restes de l'époque païenne se sont transmis à l'époque chrétienne, en partie les mêmes ou analogues à ceux de l'Occident. Nous voyons donc ici encore que, plus on remonte dans le développement historique de l'humanité, plus on trouve de ressemblances entre les hommes. En outre, M. Zibrt a donné une Histoire de la danse en Bohême comme pendant à son Histoire du costume. Le contenu en est des plus riches. L'auteur ne se borne pas au sujet indiqué par son titre, il nous parle encore, par exemple, des instruments de musique usités en Bohême et il place son sujet dans le cadre de ce que j'appellerais volontiers une histoire « générale » de la danse; à côté de livres imprimés (parmi lesquels il en cite souvent de rares ou d'oubliés) il indique de nombreuses sources manuscrites et tire des unes comme des autres beaucoup de citations, trop peut-être, puisqu'il est avéré que les moralistes de tous les temps se sont élevés avec la même passion et dans les mêmes termes contre la danse et le maître de danse, « le diable. » Le volume, imprimé avec luxe et richement décoré de nombreuses illustrations, se feuillette et se lit avec agrément[3].

1. *Dějiny Kroje II.* Prague, Simacek, 1894.
2. *Seznam pover.* Académie de Prague, 1897.
3. *Jak se kdy v C. tancovalo.* Prague, Simacek, 1895.

Digitized by Google

Au XVe siècle, qui est la période hussite, succède, dans l'histoire de la Bohême, la période protestante du XVIe. La Bohême ne devint pas tout entière protestante, mais le protestantisme se propagea dans la population catholique, c'est-à-dire non utraquiste, absorba en majeure partie l'ancien utraquisme et s'assimila, jusqu'à un certain point, même l'Union des frères. L'histoire du protestantisme dans deux districts des frontières de la Bohême vient d'être récemment traitée à fond. L'archiviste de la ville d'Eger, décédé en mars 1895, M. H. Gradl, est l'historien moderne de la partie occidentale de la Bohême, la contrée de l'Eger; son Histoire de l'Egerland[1] poussée d'abord jusqu'en 1437 se continue par une histoire du protestantisme dans cette même région. C'est seulement vers la moitié du XVIe siècle que la nouvelle religion prit pied dans la ville d'Eger et dans les environs et y obtint la suprématie, pour reculer ensuite, au XVIIe siècle, devant la Contre-Réforme[2]. — La ville de Braunau, sur la frontière de Silésie, est le siège d'un ancien couvent de Bénédictins, subsistant encore aujourd'hui; cependant, là même le protestantisme avait trouvé accueil; il se passa alors à Braunau des événements (ils rentrent dans l'ensemble de ce qu'on appelle la Contre-Réforme) qui hâtèrent l'explosion du soulèvement de 1618. L'histoire du protestantisme à Braunau, depuis ses débuts jusqu'à ce moment, a été traitée à fond, et en partie d'après des sources inédites, par L. Wintera. C'est un travail plein de mérite; pourtant, l'auteur ne se montre pas impartial dans les questions de droit soulevées à propos de démêlés que le couvent eut avec les protestants de Braunau[3].

L'ère protestante du XVIe siècle fut suivie par la Contre-Réforme du XVIIe. Le mouvement connu sous ce nom et qui aboutit à la restauration du catholicisme commença en Bohême dès le XVIe siècle, puis prit au XVIIe le caractère d'une révolution par laquelle la nation bohême retrouva son unité religieuse perdue au XVe siècle. C'était la réponse au soulèvement avorté des États protestants (1618-1620); si ce soulèvement a été un crime, — le crime de la tragédie, — il n'y en eut jamais de plus durement expié, par l'échafaud, par l'exil, par l'apostasie, par la conversion forcée. De semblables révolutions se rencontrent ailleurs dans l'histoire, mais il est rare qu'une nation

1. Prague, Dominicus, 1892.
2. *Die Reformation im Egerlande.* Eger, 1893.
3. *Geschichte der protestantischen Bewegung in Braunau.* Prague, 1894. (Tiré à part des *Mitth. des Vereins für Gesch. der Deutschen in Böhmen*, t. XXXI-XXXII.) Les publications de Loserth sur l'histoire des Anabaptistes ont été mentionnées par A. Stern dans la *Rev. hist.*, t. LVI.

Digitized by Google

ait eu à supporter des maux aussi cruels que les protestants de Bohême au XVIIe siècle. Avec l'ouvrage posthume de A. GINDELY[1], nous pénétrons dans cette époque de réaction violente qui suivit 1620, terrain souvent exploré dans ces dernières années; mais là encore l'auteur a fait une riche moisson de sources inédites. Le volume prouve que celui qui l'a composé a été enlevé dans la pleine maturité de son talent à la science historique; sa perte sera ressentie pendant longtemps, surtout dans le domaine qui lui était propre, celui de la guerre de Trente ans. Le contenu de cet ouvrage posthume est plus riche que ne semble le promettre son titre; Gindely en effet y étudie non seulement les transformations religieuses, mais aussi les changements politiques qui suivirent la bataille de la Montagne-Blanche.

A l'époque décrite par Gindely, la Bohême et la Moravie furent dotées d'une nouvelle constitution; la puissance royale se fortifia aux dépens des prérogatives des États. Ceci correspondait à une tendance générale de l'époque; ce n'était pas encore la monarchie absolue, mais quelque chose d'approchant. Le XVIIIe siècle, l'époque de Marie-Thérèse et de Joseph II, apporta de nouveaux changements, qui tous tendaient au même but; R. Rieger en a décrit une partie dans la mesure où ils se rattachent au sujet de son livre. La monarchie absolue amena partout avec elle, dans l'État et dans la société, des transformations qui ont pris le caractère de véritables réformes. Cela est vrai des pays bohêmes comme des autres États placés sous la domination de la maison d'Autriche; seulement, ici l'ère des réformes n'a commencé qu'assez tard, à l'époque de Marie-Thérèse et de Joseph II. Ce n'est pas que rien n'eût été fait auparavant, mais ce qui fut accompli, ce qui pouvait l'être, était fort peu de chose, des circonstances telles que, par exemple, les guerres avec les Turcs, ayant mis obstacle au développement intérieur. C'est à la population agricole, aux paysans, que profitèrent les réformes opérées par Marie-Thérèse et Joseph II. Dans les pays bohêmes, malgré le souffle démocratique qui accompagna le mouvement hussite, la situation juridique des paysans au XVe siècle était plus précaire qu'auparavant. Elle le devint plus encore à l'époque de la Contre-Réforme, au

1. *Geschichte der Gegenreformation in Böhmen*. Publié après la mort de l'auteur par Th. Tupetz. Leipzig, Duncker et Humblot, 1894. Une source importante pour l'histoire de la Contre-Réforme (*Relatio progressus in extirpanda haeresi*) dans les années 1661-78 a été publiée par Rezek dans les publications de la Société des sciences de la Bohême (1892).

Digitized by Google

XVIIe siècle; à leur dépendance juridique vint se joindre la misère sociale qui pesait surtout sur leurs épaules; sous le rapport économique aussi, le paysan n'était là que pour servir les grands propriétaires fonciers. Le *latifundium* atteignit à la souveraineté absolue. Les possesseurs de ces *latifundia* étaient, dans toute l'étendue du terme, les seigneurs de leurs vassaux. Ceux-ci leur étaient soumis à la fois en matière de justice et de police; ils n'appartenaient à l'État que pour ainsi dire indirectement, comme sujets des classes privilégiées. La grande propriété foncière appartient à la couronne, au haut clergé, aux corporations religieuses, à la noblesse. Celle-ci, ayant en grande partie perdu ses droits politiques, recevait d'autre part cette compensation. REZEK a consacré un chapitre des plus intéressants à la situation de la population rurale, à sa misère juridique et sociale. Parmi les sources qu'il utilise pour la première fois se trouve le mémoire (*Considerationes*[1]) adressé en 1657 ou 1658 par le jésuite de Haies, en faveur de ses sujets paysans, au comte Lamboy, général au service de l'empire et propriétaire de plusieurs seigneuries en Bohême. Cette publication fait honneur à l'auteur du mémoire. Le jésuite de Haies était le confesseur du comte et avait le droit et le devoir de parler à sa conscience; nous ignorons s'il obtint un résultat quelconque. Pour nous, ce document est précieux en ce qu'il nous apprend à connaître plus à fond la triste situation des paysans à cette époque. Cette dure oppression, qui augmentait sans cesse, ne cessa de provoquer de nombreux soulèvements populaires, qui commencent pendant la guerre de Trente ans et qui se succèdent au XVIIe et au XVIIIe siècle. M. SVATEK, dans la suite qu'il a donnée à l'ouvrage de Rezek, a décrit le soulèvement de 1680. On peut dire que tout droit que le seigneur possédait vis-à-vis de son paysan entraînait un abus à sa suite et que, s'il avait des devoirs en même temps que des droits, trop souvent ces devoirs n'étaient pas remplis. Dans un *Promemoria*, présenté en 1748 à l'impératrice Marie-Thérèse, il est dit que la sujétion est devenue de l'esclavage, le droit des seigneurs une tyrannie. J'emprunte cette citation au nouvel ouvrage de K. GRUENBERG. Il a pris pour sujet l'émancipation des paysans dans les pays bohêmes (Bohême, Moravie, Silésie autrichienne), par conséquent la solution de l'état de choses que nous venons de décrire, problème qui ne fut résolu qu'avec l'année 1848[2]. L'ouvrage

1. Rezek a publié ces *Considerationes*, en même temps que d'autres sources destinées à éclairer cette situation, dans le Recueil de la Société des sciences de la Bohême (1893).

2. *Die Bauernbefreiung in Böhmen, Mähren und Schlesien*. Leipzig, Dunc-

Digitized by Google

commence en 1680. Il y avait une autorité supérieure à celle des seigneurs, c'était l'État, le gouvernement. Dans cette même année 1680, à la suite du soulèvement, une lettre patente fut rendue en faveur des paysans; mais elle ne servit à rien. Il ne m'est pas possible même d'esquisser ici le développement des événements; il faudrait pour cela écrire tout un article[1]. Il suffit que j'aie, dans ce bulletin, signalé l'importance du travail de M. Grünberg, qui servira longtemps sans doute de point de départ et de base aux études sur ce sujet.

Le nom de Th. Bilek nous est déjà connu par une histoire de la grande confiscation qui suivit en Bohême la « rébellion » de 1618-1620. Nous retrouvons aujourd'hui l'auteur avec un sujet analogue[2]. Le règne de Joseph II ramena une espèce de confiscation, quoique d'une tout autre nature. Les biens des Jésuites, après la suppression de leur ordre, ceux des confréries, des congrégations et des couvents supprimés furent, il est vrai, accaparés par l'État, mais les revenus furent utilisés en faveur des écoles et des églises, ce qui les rapprochait de leur destination primitive. L'ouvrage de M. Bilek est basé sur des recherches étendues dans les archives; il établit une statistique détaillée des collèges, couvents et corporations qu'il étudie et de leur fortune en Bohême, en Moravie et en Silésie, avec des coups d'œil rétrospectifs sur leur histoire qui remontent parfois jusqu'à leur origine.

Il existe en Bohême un grand nombre de fondations en faveur des étudiants pauvres dans les gymnases et à l'Université. On a décidé de publier les actes qui les ont établies, et qui sont d'ailleurs intéressants à plusieurs titres. La collection en contiendra plus d'un millier; le premier volume, le seul paru actuellement, en renferme 85. La plus ancienne de ces fondations remonte à 1583[3]. — La Société pour l'histoire des Allemands en Bohême a entrepris un travail important,

ker et Humblot, 1893-1894. Deux volumes, dont le second contient les documents. Cf. *Deutsche Literaturzeitung*, 1894, n° 40.

1. M. J. Kaizl en a publié un dans *Naše Doba* (II, vol. 2-4), revue rédigée par Th. Masaryk. C'est plus qu'un compte-rendu; M. Kaizl juge différemment bien des points, par exemple, la situation des paysans avant l'émancipation et les mobiles qui déterminèrent le gouvernement à intervenir en faveur des paysans. Kaizl accorde de grands éloges à l'ouvrage de Grünberg, mais il y relève une lacune : M. Grünberg ne connaît pas les ouvrages relatifs à son sujet qui sont écrits en langue tchèque.

2. *Statky a jmení Kolleji jesuitskyoh*, etc. Prague, Backovsky, 1893.

3. *Studentenstiftungen im Königreiche Böhmen*, I. Prague, Statthalterei, 1894.

Digitized by Google

plein de promesses, qui nous amène aussi sur le terrain de l'histoire moderne de la Bohême. C'est un recueil de monographies sur l'histoire de l'industrie allemande en Bohême. Ce recueil ne pouvait mieux débuter que par une bibliographie des publications plus anciennes; elle a été donnée par W. Hiecke[1] et embrasse les années 1549-1580. La série des monographies est ouverte par Hallwich avec l'histoire de la maison Leitenberger, fabrique de coton considérable située près de Kosmanos, par conséquent dans une région complètement tchèque, d'où elle tire ses ouvriers. C'est qu'il n'est pas aisé, dans le domaine de l'industrie, de tirer une ligne de démarcation bien nette d'après les nationalités. Vient en seconde ligne l'histoire de toute une branche de l'industrie, la fabrication de la porcelaine et des grès de Bohême, par O. Weber[2]. L'histoire de la fabrication du verre, par M. Mareš, a une importance toute particulière dans l'histoire de l'industrie bohême; elle a paru en langue tchèque parmi les publications de l'Académie[3].

Parmi les institutions les plus importantes des pays bohêmes (Bohême, Moravie, Silésie autrichienne) sont les *Tabulae terrae* (*des ky zemské, Landtafeln*). Jar. Celakovsky[4] a résumé dans un article instructif les études faites jusqu'à ce jour, y compris les siennes, sur la question encore insuffisamment éclaircie de leur origine et de leur organisation. J. Teige a fourni une contribution importante à la diplomatique des actes contenus dans les *Tabulae*[5]. D'importantes questions de détail se rapportant à l'histoire du droit de succession, encore en vigueur en Bohême et en Moravie au moyen âge, puis au XVIe et au XVIIe siècle, ont été traitées par J. Kalousek[6]. Nous devons au même auteur une nouvelle édition d'une carte historique de la Bohême, esquissée par Fr. Palacky, plus tard terminée, éditée (1876) et maintenant revue par Kalousek. La nouvelle édition est augmentée d'un précieux commentaire[7].

1. W. Hiecke, un des directeurs des *Mittheilungen des Vereins für Gesch. der Deutschen in Böhmen*, est mort en avril 1895.

2. *Beiträge zur Gesch. der Industrie in Böhmen*, I. *Literatur zur Gesch. der Industrie in Böhmen*, par W. Hiecke. Prague, 1893, II. *Firma Franz Leitenberger*, 1793-1893, par Hallwich. Prague, 1893, III. *Die Entstehung der Porzellan-und Steingutindustrie in Böhmen*, par O. Weber. Prague, 1894.

3. *Ceské sklo*. Prague, 1893.

4. *O deskách*. Prague, 1893. (Tiré à part de l'Encyclopédie qui paraît sous ce titre : *Slovnik Naucny*.)

5. *Úmluva*. Prague, Backovsky, 1893.

6. *O staroceském práve dedickem*. Prague, 1894.

7. *Vyklad k historické mape Cech*. Prague, Société des sciences, 1894.

Digitized by Google

H. Jireček a publié ses *Collectanea* pour la topographie historique de l'ancienne Bohême, rassemblés au cours de ses importants travaux antérieurs[1]; malheureusement, il a négligé de revoir les citations qui ne sont plus d'accord avec les données actuelles de la science. H. Toman a publié au cours de ces dernières années une série d'intéressantes et excellentes études sur le célèbre chef des Taborites, Jean Ziška. Dans l'une de ces études il réunit les différents portraits que nous possédons sur Ziška et essaie, à l'aide d'ingénieuses combinaisons, de reconstituer la physionomie de son héros; la seconde étude, consacrée à sa personnalité morale, est accompagnée d'une nouvelle édition de ses écrits[2]. L. Pič a publié[3] les résultats des recherches archéologiques entreprises par lui-même et par d'autres en Bohême de 1889 à 1892. L'ouvrage ne manque pas de valeur, au moins en ce qui concerne la partie descriptive, qui est illustrée; dans la partie historique, par contre, nous nous heurtons à une série d'hypothèses arbitraires et non motivées telles que, Dieu merci, on n'en rencontre plus que rarement chez les historiens; quelles bizarreries ne nous fait-on pas avaler sur Frédégaire et Samo! — C'est en sa qualité d' « historiographe » du royaume de Bohême et sous les auspices du gouvernement de Bohême que Fr. Palacky a composé son histoire de la Bohême. Jusqu'à présent on ne lui a pas donné de successeur. En Moravie, B. Dudik (mort en 1890) avait occupé la même situation. Son histoire de la Moravie, commencée dans de vastes proportions, arrive avec douze volumes à l'année 1350. Elle ne doit pas être continuée. Son successeur, B. Bretholz, chargé d'écrire une histoire du pays infiniment plus concise, s'est mis aussitôt à l'ouvrage[4]. La première livraison traite des temps les plus reculés jusqu'au commencement du xe siècle. Un abrégé d'histoire de la Moravie sera certes le bienvenu pour un grand nombre de lecteurs; mais pourquoi le travail commencé par Dudik doit-il rester inachevé? Avec un zèle infatigable, M. Prasek a consacré ces dernières années à l'histoire de la Silésie autrichienne; toutes ses publications reposent sur un fond de solides recherches. Sous le titre de *Vlastivěda Slezská*, il s'est proposé de donner une série de monographies sur la topographie historique et l'histoire de la Silésie autrichienne. Le volume

1. *Antiquae Bohemiae Topographia historica*. Vindobonae, Pragae, Tempsky.
2. *O podobiznách Jana Zizky*. Prague, 1892, Bursik et Kohout. (Tiré à part de la revue intitulée : *Kvety*.) *Literni pamatky, duch a povaha Zizkova*. (Société des sciences, 1893.)
3. *Archaeologicky vyzkum*. Prague, 1893.
4. *Geschichte Mährens*. 1er Band, 1e Abth. Brünn, Winiker, 1893.

Digitized by Google

récemment paru traite de l'histoire de la principauté de Tešin (Teschen) jusqu'en 1433[1].

Les plus connus parmi les prédécesseurs de Palacky dans le domaine des études historiques sur la Bohême sont, outre Dobrowsky, G. Dobner et Martin Pelzel. Ce dernier, mort en 1801, fut appelé en 1793 comme professeur de langue et de littérature tchèques à l'Université de Prague. Cette année représente donc une date importante pour l'histoire de la littérature tchèque, et le centenaire de la nomination de Pelzel a été une occasion tout indiquée pour publier une série d'articles consacrés à l'histoire de sa vie et de ses travaux[2]; sans contredit, c'est la meilleure manière de fêter la mémoire d'hommes éminents. Le centenaire de la naissance de J. Kollar a donné lieu à une publication analogue sous la direction de M. Pastrnek. La collection ne comprend pas moins de 38 articles, composés par 35 auteurs[3]. Nous ne possédons pas jusqu'à présent d'histoire de la littérature tchèque répondant à nos vœux, je veux dire par là un travail qui résume et continue les recherches antérieures, qui établisse les rapports entre l'histoire de la littérature et l'ensemble de la vie du peuple. Cette lacune promet d'être comblée par l'ouvrage de Jaroslaw Vlček[4]. Les quatre livraisons parues jusqu'à présent atteignent la fin du moyen âge. L'ouvrage de M. Vlček se distingue à la fois par le fond riche et solide, par la forme élégante et ingénieuse. S'il est achevé comme il a été commencé, il comptera parmi les meilleures productions de la littérature historique tchèque des temps modernes.

Il faut faire une distinction entre l'histoire de la littérature tchèque et l'histoire de la littérature dans les pays bohêmes; celle-ci est écrite en trois langues, le latin, le slave et l'allemand. La Bohême occupe dans l'histoire de la littérature allemande au moyen âge et dans les temps modernes une place qu'il ne faut pas négliger. C'est de cette histoire de la littérature allemande en Bohême que s'est occupé activement et avec succès dans ces dernières années M. Rodolphe Wolkan. Il a consacré un ouvrage en deux volumes (1890-1891) au XVIe siècle, c'est-à-dire à la fois à l'histoire de la littérature allemande en Bohême et en général aux écrivains originaires de la Bohême qui

1. *Dejiny kn. Tesinskeho*, 1894. — En même temps l'ouvrage plus ancien et très estimé de G. Biermann a paru dans une deuxième édition, revue et corrigée. (*Gesch. des Herz. Teschen*. Teschen, Prochaska, 1894.)

2. *Pelcluv Almanach*. Rychnov, 1893.

3. *Jan Kollar*, 1793-1852. Vienne, 1893.

4. *Dejiny ceské literatury*. Prague, Jednota et fils, 1893-1894.

Digitized by Google

ont écrit en allemand[1]. Sa dernière publication est une histoire de la littérature allemande en Bohême au moyen âge[2]. Elle prouve le rôle important que joue l'Union des frères dans l'histoire bohême, puisque leur littérature a pu exercer une influence sur la littérature allemande. Dans les recueils de cantiques protestants d'Allemagne au XVIe siècle, on retrouve un grand nombre de cantiques des frères. Leur Union même a compté lors de sa fondation, et plus tard, notamment au XVIe siècle, des membres de nationalité allemande. C'est l'un d'eux, Michael Weysz, mort en 1534, qui s'occupa des cantiques allemands dans l'Union. Wolkan a fait paraître en 1890 un travail spécialement consacré au chant d'église allemand chez les frères[3]. M. Konrad s'est occupé en détail de l'histoire du chant d'église tchèque, en tenant compte à la fois du texte et de la musique. Son premier ouvrage avait été consacré au moyen âge; le plus récent et malheureusement le dernier (l'auteur est mort en novembre 1894) au XVe siècle et aux temps modernes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle[4]. — Goethe est venu à plusieurs reprises en Bohême, en particulier pour prendre les célèbres eaux de Carlsbad. Ainsi se formèrent entre lui, ce pays et les habitants, des rapports que M. Kraus a exposés dans une intéressante monographie. La variété de l'ouvrage répond à l'universalité des connaissances de Goethe. — Un aperçu de l'histoire de l'art en Bohême au moyen âge a été rédigé par J. Branišs[5].

La série des revues dans lesquelles paraissent des articles historiques, notamment sur l'histoire de la Bohême, s'est encore augmentée dans les dernières années. Aux plus anciennes, comme *Casopis Musea* (qui est entrée en 1895 dans sa soixante-neuvième année) et *Casopis Matice Moravské*, sont venus s'y ajouter : en 1893, *Sbornik Historického Kroužku* (Recueil du Cercle historique), d'une tendance souvent qualifiée d'ultramontaine; en 1895, *Cesky Casopis Historicky* (Revue historique de la Bohême), sous la direction de A. Rezek et de

1. *Böhmens Antheil an der deutschen Literatur des XVI. Jahrh.* Bd. I-II. Prague, Haase, 1890-1891.

2. *Geschichte der deutschen Literatur in Böhmen bis zum Ausgang des XVI Jahrh.* Prague, Haase, 1894.

3. *Das deutsche Kirchenlied der Böhmischen Brüder im XVI Jahrh.* Prague, Haase, 1891. — M. Wolkan considère les cantiques de Weysz comme beaucoup plus originaux, c'est-à-dire indépendants des anciens cantiques tchèques, qu'on ne l'admettait jusqu'à présent. J. Truhlar, dans un article du *Cas. Mus.* (1891), a élevé de sérieuses objections contre cette manière de voir.

4. *Dejiny posvatného zpeau, I.* Prague, Ded. to. Prokopa, 1893. (Inachevé.)

5. *Dejiny umení stred. v. Čechách*, I-II. Prague, Höfer et Klouvek, 1892-1893.

Digitized by Google

l'auteur du présent bulletin. Aux revues anciennes, dont le contenu se rattache plus ou moins à la science historique, telles que *Osvěta*, *Květy*, s'en est ajoutée en 1893 une nouvelle, *Naše Doba*, dirigée par Th. Masaryk. Les *Mittheilungen des Vereins für die Geschichte der Deutschen in Böhmen* sont entrés dans leur trente-troisième année. M. Horčička a publié en 1892 un résumé des années 1-30. Depuis 1892 il existe une revue, *Cesky Lid*, consacrée spécialement aux études que l'on désigne actuellement sous le nom de « folklore ; » les directeurs sont MM. Zibrt et Niederle. On trouve dans les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*[1] des analyses détaillées de tous les ouvrages et articles de revues relatifs à l'histoire de la Bohême qui ont paru dans ces dernières années.

J. Goll.

1. Berlin, Gaertner, 1895. M. Horcicka pour la Bohême, 1891-1893; M. Grolig pour la Moravie et la Silésie autrichienne.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800, par le vicomte D'AVENEL. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (prix Rossi en 1890 et en 1892). Paris, Imprimerie nationale, MDCCCXCIV. T. I (p. xxvij et 726) et t. II (p. 916, et un diagramme des prix du blé en France).

Dans la préface de l'*Histoire de l'agriculture et des prix en Angleterre,* Thorold Rogers, le plus éminent des prédécesseurs de M. d'Avenel, émet l'opinion que l'Angleterre est le seul pays dont les archives puissent fournir des témoignages concluants concernant les prix dans le passé, le seul où, par suite d'une politique monétaire relativement honnête, le chercheur du XIXe siècle puisse arriver à se rendre compte de ce que représente un prix formulé en monnaie d'autrefois et admettre que ce prix exprimait véritablement une valeur marchande. Encore Rogers s'est-il à peu près cantonné dans les archives des collèges universitaires d'Oxford et s'est-il cru fondé à émettre sur l'universalité des paiements stipulés en monnaie pesée et non comptée une théorie, qui a singulièrement facilité sa tâche, mais qui est loin d'avoir été unanimement acceptée en Angleterre. Notons néanmoins que M. d'Avenel s'y rallie également pour la France. Plus entreprenant que Rogers, M. d'Avenel a poussé ses recherches de l'Ouest à l'Est et du Nord au Midi et nous apporte une histoire des prix, dont les données ont été recueillies sur toute l'étendue de notre territoire actuel. Il n'y a qu'un seul homme en France et même en Europe qui serait capable d'en faire la critique à la fois générale et détaillée, et cet homme, c'est M. d'Avenel lui-même. Sans doute il a tenu à honneur de nous renseigner sur toutes les sources où il a puisé, et ne nous demande pas de le croire sur parole; toutefois il est probable qu'aucun de nos historiens ou de nos économistes ne refera dans son ensemble le travail gigantesque de dépouiller et d'extraire plusieurs myriades de documents et de calculer les équivalents modernes d'une infinité de poids et de mesures variant comme les sables de la mer d'époque en époque et de localité en localité. M. d'Avenel est-il toujours parvenu à mettre la main sur tous les éléments nécessaires pour opérer cette réduction? N'a-t-il pas quelquefois, et malgré lui, été contraint de se rabattre sur des conjectures plus ou moins vraisemblables? Nous nous permettons de poser en passant ce point d'interrogation, mais sans aucunement insister et sans

Digitized by Google

rien retrancher du tribut de respect et d'admiration qu'appelle un labeur aussi héroïque. Tous se plairont également à la lecture des quatre à cinq cents pages où, dans une langue claire, facile et vivante, M. d'Avenel commente, explique et interprète les fluctuations qu'ont subies depuis la fin du XIIe siècle la valeur vénale de la terre, les revenus fonciers, le taux de l'intérêt et les mouvements de la fortune mobilière française.

Cependant, il est une partie de son ouvrage où nous voudrions que M. d'Avenel se fût montré plus explicite et ce regret nous l'exprimons surtout au point de vue économique; peut-être serait-il même plus exact de dire au point de vue simplement arithmétique. Cette partie de son ouvrage, c'est celle où sont exposés, d'une manière trop sommaire à notre avis, le mécanisme et la mise en œuvre de la méthode qu'il a choisie pour calculer les variations du pouvoir de l'argent. Bien entendu nous ne critiquons pas le choix qui en lui-même se justifie au contraire parfaitement, car de toutes les méthodes connues, celle dite des budgets de familles est assurément la meilleure, — ou la moins défectueuse, — que l'ingéniosité des économistes soit parvenue à inventer.

Chacun sait, comme le dit un économiste qui fait autorité en cette matière (article *Prix* par M. de Foville dans le *Nouveau dictionnaire d'économie politique*), chacun sait que « la valeur absolue du métal est une inconnue à l'égard de laquelle la science se trouve réduite à des conjectures plus ou moins plausibles. » L'équivalence métallique de la monnaie ancienne en monnaie moderne peut par contre se déterminer; c'est son pouvoir d'acquisition par rapport aux autres marchandises qui varie en réalité sans cesse et il n'est jamais possible de séparer nettement ce qui dans ces variations tient à la monnaie et ce qui résulte de causes propres aux marchandises elles-mêmes. Fréquemment parmi celles-ci, au moment où les unes montent, les autres manifestent une tendance marquée vers la baisse. On a longtemps cru que la valeur d'une denrée d'une consommation indispensable et à peu près universelle, telle que le blé dans le nord, l'huile et le vin dans le midi, devait, année commune, moins varier que celle d'aucune autre marchandise : c'étaient encore les propres expressions de J.-B. Say, écrivant au commencement de ce siècle. Avant et après lui, Adam Smith et le comte Cibrario ont soutenu cette opinion; elle est délaissée aujourd'hui. En effet, particulièrement au moyen âge, les prix du blé ont subi des soubresauts d'une amplitude pour ainsi dire invraisemblable et cela non seulement à des époques successives, mais encore simultanément et sur des marchés d'un même pays souvent fort peu distants les uns des autres. De nos jours et pour juger de la marche des prix contemporains, on a eu recours aux *index numbers* ou moyennes, tantôt simplement arithmétiques et tantôt graduées, d'une série de marchandises de grande consommation représentées en raison même des quantités plus ou moins considérables qu'en absorbe la consommation. Mais, pour les prix anciens, le procédé qui semble offrir le plus de garanties, c'est

Digitized by Google

celui dit des moyennes de budgets de familles, en ayant soin d'introduire une rectification fondée sur le nombre proportionnel présumé des familles ouvrières, aisées et riches. C'est celui de M. d'Avenel. « On prend pour point de départ à deux dates diverses, écrit-il tout au début de son livre, un chiffre fixe qui représente les recettes, et, additionnant la somme de besoins ou de jouissances auxquels ce chiffre correspond, on en conclut, s'il en représente deux, trois ou quatre fois plus, que le pouvoir de l'argent était deux, trois ou quatre fois plus élevé à une époque qu'à l'autre. On trouve ainsi pour la classe riche, pour la classe moyenne, pour la classe ouvrière, trois pouvoirs de l'argent, spéciaux et différents, dont chacun doit être recherché à part et qui servent de types... Les *pouvoirs particuliers* de l'argent qui s'appliquent à chacune de ces classes et qui formeront ensemble le *pouvoir général ou commun* des métaux précieux dans la proportion de 60, 30 et 10 pour cent, ne seront eux-mêmes que les moyennes de la puissance d'achat des sommes qui composent le budget probable de chaque catégorie. » Cette proportion de 60, 30 et 10 pour cent est l'échelle suivant laquelle les statisticiens contemporains répartissent la somme de richesses existant actuellement en France entre les trois classes ayant respectivement des revenus ou autrement dit des recettes inférieures à 2,500, allant de 2,500 à 7,500 et supérieures à 7,500 francs par an. Cette proportion essentiellement variable suivant les époques a donc dû être estimée à nouveau pour chacune d'elles par M. d'Avenel pour la confection du tableau de la réduction de la livre tournois en francs actuels à vingt-huit époques diverses comprises entre les années extrêmes 1200 et 1790; sinon il n'aurait pas eu le moyen de combiner pour chaque époque isolée les trois *pouvoirs particuliers* de l'argent de façon à en déduire son *pouvoir général*. Or, nous ne trouvons indiquée nulle part la proportion des petits, moyens et gros revenus correspondant à chaque époque en particulier. L'auteur nous communique le résultat de ses calculs; il en garde la clef; sans elle pourtant, il est impossible de les contrôler.

M. d'Avenel se montre également réservé en fait de renseignements sur la reconstitution des budgets probables de chaque catégorie de familles à chacune de ces mêmes époques et cependant ces budgets servent d'assise à tout son système. Il se contente de rappeler en passant la manière différente dont on entendait le luxe aux temps passés et dont on l'entend de nos jours, les étoffes d'or et d'argent, dont nos pères aimaient à se parer, et notre passion pour le tabac et les journaux, marchandises dont ils ne soupçonnaient pas l'existence et dont les plus modestes ne parviennent plus à se passer. Puisqu'elle existe dans ses cartons, n'eût-il pas été pour nous intéressant et instructif d'avoir sous les yeux la série des budgets moyens et comparés des grands seigneurs, des bourgeois et des ouvriers sous les règnes de Charles VII, de François Ier, de Henri IV et de Louis XIV? Pourquoi M. d'Avenel a-t-il craint de nous faire pénétrer dans les recoins du ménage de nos pères et de nous initier au détail de leur existence domestique la plus intime?

Digitized by Google

En somme, M. d'Avenel s'est mis en devoir de déterminer avec une précision plus grande la position relative au firmament historique de milliers d'astres que ses devanciers n'ont fait qu'entrevoir vaguement. Avec son remarquable sens de l'évolution des phénomènes économiques et son dévouement acharné à sa tâche, ses efforts ont été couronnés de succès et la France possède aujourd'hui et lui doit un monument d'histoire économique qui durera, et que pendant plusieurs générations tous, — même ses critiques, — auront soin de consulter; mais, comme l'astronome qui a découvert une étoile, il n'eût dû nous épargner aucune des données principales de ses computations et nous faire suivre pas à pas le mouvement et le fonctionnement de la méthode qu'il a adoptée. Nous admirons l'édifice qu'il a élevé; nous ne parvenons pas à nous rendre compte de la solidité et de la force de résistance de sa base.

Quant à la partie plus particulièrement historique, nous ne pourrions que répéter, et avec infiniment moins de compétence, ce qui a été excellemment dit dans le Bulletin de la *Revue historique* de mai-juin 1895 (p. 116-119); nous sommes fort aise de pouvoir y renvoyer le lecteur.

E. Castelot.

Note de la Rédaction. — M. Ch. Seignobos a publié, dans la *Revue critique* du 10 février, un article important sur l'ouvrage de M. d'Avenel, où il conteste à la fois la méthode et les résultats, et où il prononce contre l'ouvrage une condamnation absolue, le considérant comme plus nuisible qu'utile à la science. On trouvera, dans le numéro du 30 mars, une réponse de M. d'Avenel et une réplique de M. Seignobos. Ces articles méritent d'être lus pour se rendre compte des difficultés d'un travail comme celui de M. d'Avenel et de la multiplicité des chances d'erreurs qu'il contient, puisque non seulement M. Seignobos a relevé chez M. d'Avenel des erreurs que celui-ci ne nie pas, mais que M. Seignobos, lui-même, a commis de grosses erreurs dans la vérification qu'il a faite d'un petit nombre de citations. Nous croyons qu'il y a beaucoup de vrai dans ce que dit M. Seignobos sur l'incertitude des moyennes établies par M. d'Avenel, surtout pour certaines valeurs, comme la propriété bâtie; mais il a eu tort, au lieu de se borner à indiquer toutes les difficultés et les causes d'erreurs que présentent des statistiques s'appliquant à six siècles et à toute la France, de conclure que le travail de M. d'Avenel était sans valeur et sans utilité. M. d'Avenel ayant toujours donné ses sources au lieu de se borner à affirmer des résultats sans preuves, comme l'a fait Thorold Rogers, et ayant fourni les textes et les chiffres mêmes sur lesquels il établit ses moyennes, a mis entre les mains des historiens des documents utilisables et contrôlables, comme le prouve l'article même de M. Seignobos. De plus, je crois que, malgré les critiques que peuvent soulever ses moyennes, elles conservent une valeur générale et approximative, d'autant plus qu'elles trouvent leur confirmation dans des travaux spéciaux ou bien sont en relation avec des faits historiques connus. Les exigences que M. Sei-

Digitized by Google

gnobos voudrait imposer à M. d'Avenel, les conditions qu'il exige pour un travail exact de statistique, celle, par exemple, de tenir compte, pour le prix d'une vente, de toutes les conditions accessoires et concomitantes, ne tendraient à rien moins qu'à interdire toute statistique, alors que la vérité est simplement que toute statistique est inexacte et ne peut jamais être prise que comme une approximation, surtout dès qu'elle opère sur la comparaison de deux ou plusieurs éléments. C'est, par exemple, une vaine tentative que de vouloir fixer les variations du pouvoir de l'argent, parce que ce pouvoir dépend d'éléments trop complexes et même d'éléments purement moraux, tels que les besoins et les goûts des hommes. Il est bon de rappeler tout ce que le travail de M. d'Avenel offre de conjectural et même sur certains points de chimérique; mais il faut rendre pleinement hommage à son immense labeur, à l'intelligence avec laquelle il l'a conduit, et aux services qu'il a rendus.

Max Büdinger. **Die Universalhistorie im Alterthume.** Vienne, Carl Gerold's Sohn, 1895. 1 vol. in-8°, 222 pages.

Le livre de M. Büdinger sur « l'Histoire universelle dans l'antiquité » est d'une composition bizarre et on n'en voit aisément ni le caractère ni le sens précis. On s'attendrait d'abord à trouver une définition, une théorie de l'histoire universelle dans l'antiquité; quelles pouvaient en être les conditions, les idées directrices? M. B. n'a pas essayé de faire ce chapitre préliminaire qui eût cependant été absolument nécessaire. Il aborde de suite son exposition en étudiant dans une première partie les commencements de l'histoire universelle. Le premier chapitre nous en montre la naissance chez les Égyptiens; l'auteur relève dans les inscriptions cunéiformes les dénominations des rois assyriens, telles que chefs des chefs, rois des hommes, puis les épithètes pompeuses et les éloges du même genre que donnent les documents égyptiens, par exemple à un roi de la XIIe dynastie, Sinuhit, à Thoutmès III, dont l'historien Tainni peut être considéré comme le premier auteur d'une histoire universelle contemporaine. Mais n'est-ce pas jouer sur les mots que de voir dans ces textes les débuts de l'histoire universelle? N'expriment-ils pas plutôt la préoccupation de tout ramener à un seul peuple, à un seul pays? Le second chapitre est consacré aux Israëlites; quoiqu'il y ait une liste des peuples de la terre au dixième chapitre de la Genèse, ils n'ont pas eu le sentiment de l'histoire universelle avant la conquête assyrienne; il ne se fait jour que dans le prophète Isaïe. Le troisième chapitre s'occupe des rois d'Assyrie et de Babylone qui, depuis Sargon, ont toujours prétendu, comme l'indique l'emphase de leurs titres, à la domination du monde; leurs annales constituent donc des éléments de l'histoire universelle. Mais il lui manquait encore un fondement philosophique, à savoir la croyance à l'action de forces universelles dirigeant

Digitized by Google

à la fois le monde sensible et le monde suprasensible. Cette croyance a été apportée par les peuples indo-germaniques, en particulier par les Grecs et les Romains qui l'ont transmise à l'Asie Mineure et à l'Égypte et qui l'ont exprimée surtout dans leur conception du Temps et du Destin, comme force unique placée à côté de la divinité. Cette théorie ingénieuse forme la substance du quatrième chapitre. Le cinquième chapitre étudie la place de la monarchie des Perses dans l'évolution historique; les rois perses n'ont pas cessé non plus de prétendre à la domination universelle, mais on ne voit pas qu'aucun auteur ait essayé de faire l'histoire des peuples de leur empire, sauf peut-être Xanthos de Lydie.

La deuxième partie du livre est consacrée aux Grecs, mais dès maintenant l'unité de l'œuvre disparaît pour faire place à une série de monographies d'historiens qui ne sont pas dépourvues d'intérêt, qui résument, quelquefois corrigent les dissertations critiques les plus intéressantes, mais qui ne sauraient cependant passer pour des travaux originaux et neufs. Le premier chapitre est consacré aux fondateurs de l'histoire universelle, qui sont Hécatée de Milet, Charon de Lampsaque et Hérodote. Hellanicus ne rentre pas dans cette catégorie; Hérodote a compris que les actes de l'humanité formaient un tout, mais la préoccupation des guerres médiques a restreint son horizon. Les pages consacrées au but, aux sources, au caractère de l'œuvre de Thucydide n'ont ni intérêt ni originalité; au contraire la personne et l'œuvre de Théopompe font l'objet d'une dissertation intéressante et nourrie. L'appréciation d'Éphore, le premier qui ait entrepris une histoire universelle complète, remplit tout un chapitre. On nous dit d'Aristote qu'en donnant à l'histoire un but essentiellement pratique, il lui a ôté son caractère d'universalité et qu'il a été suivi dans cette voie par tous ses élèves, sauf Dicéarque. Viennent ensuite des dissertations intéressantes sur les principaux historiens grecs postérieurs à Alexandre, Duris de Samos, Hieronymos de Cardia, et surtout Timée. La troisième partie est consacrée à l'influence de la domination romaine. Le premier chapitre contient quelques observations plus que maigres, plus qu'insignifiantes sur la culture grecque à Rome, la parenté des Italiotes et des Celtes, le rôle des éléments grecs dans la constitution et la religion romaines, la croyance à l'origine troyenne. Les morceaux qui viennent ensuite sur Fabius Pictor et Ennius n'apportent rien de nouveau; plus intéressante est la constatation que c'est dans l'ouvrage d'Aemilius Sura que l'empire romain a été considéré pour la première fois comme la quatrième domination universelle après les Assyriens, les Perses et les Macédoniens. Le chapitre relatif à Polybe est une bonne étude biographique et historique. Après de courtes notices sur les continuateurs de Polybe, Agatarchidès de Cnide et Posidonius, Diodore est l'objet d'une longue dissertation dont la partie la plus intéressante est la critique des sources; pour la partie romaine M. B. se prononce pour Lucius Calpurnius Piso contre Fabius Pictor. L'étude consacrée à Trogue Pompée met en relief l'intérêt qu'il a porté aux sciences naturelles, le soin qu'il a pris de célébrer les hauts

Digitized by Google

faits des Gaulois, l'importance qu'il paraît avoir donnée aux Parthes à côté des Grecs et des Romains; il paraît avoir utilisé comme sources Diodore, Posidonius et Polybe. Des historiens postérieurs, Nicolas de Damas est insignifiant, Tite-Live ne s'intéressa pas à l'histoire universelle; il n'y a que Tacite qui rentre dans le cadre du travail de M. B. : mais la notice qu'il lui a consacrée manque de substance et de relief; les inquiétudes de Tacite sur l'avenir de Rome, ses préoccupations à l'égard des chrétiens et des Germains suffisent-elles à le classer parmi les historiens qui ont eu le sentiment de l'histoire universelle? C'est au moins douteux. En somme le seul intérêt du livre de M. B. réside dans quelques monographies d'historiens grecs et romains.

Ch. Lécrivain.

Ernest Heymann. **Das Vorschützen der Verjährung**, zugleich ein Beitrag zur Lehre von Exceptio und Einrede. Breslau, Franck et Weigert, 1895. 1 vol. in-8°, 165 pages.

Le juge ne doit-il tenir compte de la prescription extinctive que quand l'intéressé l'invoque par déclaration expresse au procès ou doit-il la suppléer d'office? Cette question, généralement tranchée dans le premier sens par les législations modernes, a prêté de tout temps et prête encore aujourd'hui à la controverse chez les théoriciens. Elle a fourni à M. H. l'objet d'une excellente étude qui intéressera les jurisconsultes et surtout les historiens du droit.

La première partie du livre est consacrée à l'examen de la question dans le droit romain; la thèse de l'auteur est qu'à aucune époque il n'a été nécessaire d'invoquer la prescription, que le juge (préteur, gouverneur) a toujours dû l'appliquer d'office. C'est ce qu'il ne nous paraît pas avoir victorieusement démontré, au moins pour l'époque antérieure à Théodose II. En effet, nous ignorons presque entièrement la procédure suivie à l'égard des deux principaux cas de prescription qu'offre l'ancien *jus civile* des Romains, l'extinction des servitudes par le *non usus* et de l'action du créancier contre le *sponsor* et le *fideipromissor* par le délai de deux ans, le *biennium* de la *lex Furia;* c'est gratuitement que l'auteur affirme que le *non usus* était traité comme l'*usucapio,* et pour le second cas il reconnaît lui-même qu'il se fonde sur une simple analogie avec le précédent. Dans le droit des préteurs, le *jus honorarium,* il faut d'abord mettre à part tous les cas où le magistrat déclarait d'avance dans l'édit qu'il ne laisserait intenter l'action que dans l'année, *intra annum;* dans tous ces cas, l'insertion dans la formule de l'*exceptio annalis* ne dépendait évidemment pas de la volonté du défendeur; dans les autres cas, il nous paraît difficile d'admettre que le défendeur n'ait pu invoquer cette prescription à aucun moment de la procédure, ni dans les négociations préliminaires ni lors de la *litis contestatio;* le concept romain de l'*exceptio* ne répugne pas à cette intervention du défendeur.

Digitized by Google

Elle a dû se produire encore plus naturellement lorsque le système des exceptions s'est développé sous l'Empire, et c'est en ce sens qu'il faut entendre le texte de Gaius, IV, 119, que M. H. essaie inutilement de plier à son système. Quant à la prescription trentenaire des actions, établie définitivement par la législation de Théodose II et de Justinien, on peut admettre à la rigueur que le juge ait dû, à partir de ce moment, la suppléer d'office : mais précisément ç'aurait été là une des innovations du nouveau système.

La deuxième partie, qui est consacrée au droit italien du moyen âge, est la partie la plus intéressante et la plus neuve. Elle montre surtout quelle influence les législations germaniques ont exercée ici sur les glossateurs. Le droit germanique, qui n'acceptait primitivement aucune exception du défendeur, avait cependant fini par en reconnaître deux : le défendeur avait été autorisé dans certains cas à refuser la réponse, et en second lieu il avait pu motiver sa réponse négative par une raison juridique; mais il devait toujours faire valoir ces réponses *lui-même*. C'est ce principe que les glossateurs ont développé. Distinguant les *exceptiones facti*, moyens de défense qui agissent par eux-mêmes, et les *exceptiones juris*, qui correspondent aux exceptions romaines, ils ont tous soutenu que ces dernières devaient être expressément invoquées par le défendeur. Cette théorie a passé dans l'ancien droit canon, chez les post glossateurs, par exemple Bartolus; elle figure dans Duranti, dans le Brachylogus. Elle a été appliquée naturellement à la prescription soit à la *praescriptio longi temporis* pour les immeubles et les servitudes, soit à la *praescriptio longissimi temporis* pour les actions : ici encore l'École de Bologne pouvait s'appuyer sur le droit germanique et surtout sur le droit lombard, où l'auteur a montré par une analyse très fine comment la prescription n'était arrivée que peu à peu et seulement dans les lois d'Astolphe à jouir de sa pleine efficacité. La doctrine des glossateurs reste la maîtresse en Italie, mais elle est combattue au XIVe siècle par des jurisconsultes français, Jacobus de Ravanis et Pierre de Belleperche; et à la même époque prévaut définitivement dans le droit canon la théorie opposée qui donnait au juge le droit de suppléer la prescription d'office.

Dans la troisième partie, l'auteur examine d'abord le rôle de la prescription dans les principales législations allemandes de la fin du moyen âge; il n'y a plus de prescription générale des actions, mais seulement des cas particuliers qui dérivent, d'après la distinction qu'a établie Brunner, soit du droit franc, soit du droit saxon, et surtout le délai d'un an et d'un jour : dans tous les cas, c'est le défendeur qui doit invoquer ce moyen de défense; mais à partir du XIVe siècle il se produit un changement important; on continue, comme les romanistes italiens, à distinguer les *exceptiones facti* et les *exceptiones juris*, à subordonner l'emploi de ces dernières à la demande expresse du défendeur, mais on met maintenant la prescription parmi les *exceptiones facti* et à ce titre on la fait suppléer d'office par le juge. Ce système prévaut dans l'Alle-

Digitized by Google

magne, mais non dans la Prusse, pendant trois siècles, et c'est seulement au commencement du XIVe siècle que l'emporte définitivement la théorie italienne qu'admettent le code civil français et tous les autres codes européens. Dans un dernier chapitre l'auteur critique cette théorie : elle est contraire au droit coutumier allemand; si le fait de la prescription est souvent obscur, c'est justement le devoir du juge de l'éclaircir, et son intervention spontanée garantirait mieux les droits des individus. Ces raisons ne sont pas sans valeur. L'auteur aurait pu citer à ce propos la vigoureuse argumentation qu'a aussi dirigée Troplong contre l'article 2223 du code civil (*Traité de la prescription,* I, § 84-87).

Ch. Lécrivain.

Geschichte der Deutschen in Œsterreich-Ungarn, par G. Strakosch-Grassmann. Bd. I, bis 955. Vienne, Konegen, 1895. In-8°, 551 pages.

Voici la première partie d'un grand ouvrage qui, ainsi que le dit l'auteur dans sa préface, comble une véritable lacune. L'exposé impartial, dégagé de toute passion ethnographique, politique ou ecclésiastique, des longues destinées des grandes et petites agglomérations germaniques établies dans la vaste monarchie austro-hongroise, rien de plus nouveau comme ensemble ni de plus utile dans chacune de ses parties. La publication ne sera pas l'affaire d'un jour : ce premier volume, assez fort, ne va que jusqu'à l'année 955, marquée par le désastre des Magyars sur les bords du Lech, et par la fin de leurs incursions.

Cette période un peu rude et confuse est elle-même coupée en deux par l'année 488, et le premier livre, antérieur à cette date, se décompose en cinq chapitres : les plus anciennes migrations germaniques vers le sud-est, les États germains d'Auguste à Marc-Aurèle, les guerres de 161 aux grandes invasions, la destruction de la domination romaine de 376 à 488, enfin la civilisation des Germains dans les pays du Danube pendant la période romaine. La division est nette et logique et chacun des chapitres apporte ses précieuses contributions.

Dès les temps les plus reculés, M. Strakosch éclaire les textes classiques par les découvertes archéologiques modernes sur les âges primitifs de la civilisation, et cette préoccupation qui l'accompagne à travers toutes les phases successives est un des intérêts principaux de son volume. Différentes des migrations celtiques dans les régions actuellement autrichiennes sont les deux premières migrations germaniques, celles des Bastarnes, puis des Suèves. L'intérêt s'accroît, comme l'historicité, au temps d'Auguste et de Marbod. L'auteur étudie soigneusement la première confédération de peuples constituée pour un temps par ce grand chef, l'antagoniste d'Arminius. Ensuite, les Quades sont au premier rang; mais le grand fait de cette seconde époque est la conquête de Trajan, apogée de la domination romaine. C'est aussi le

Digitized by Google

temps des grandes fortifications romaines en Dacie, défendues par de nombreux auxiliaires germains. Puis viennent deux siècles de guerres et d'alliances intermittentes, depuis Marc-Aurèle et les Marcomans jusqu'aux Vandales, Gépides et Goths du IVe siècle, car nous assistons aux chutes des anciennes tribus et à l'élévation de nouvelles tribus de même race. Nous regrettons avec l'auteur que presque tous les points de cette longue histoire soient mal éclaircis par les textes. Ceux-ci deviennent plus abondants et plus précis depuis les grandes invasions, précédées par les travaux missionnaires et philologiques d'Ulphilas. Après son récit des grandes invasions, qui introduisent dans la région étudiée de nouveaux Germains venus du nord, Ruges, Hérules, etc., M. Strakosch montre à quel point, vers la fin du Ve siècle, le romanisme avait été détruit et recouvert par l'élément tudesque.

Un tableau tout à fait renouvelé par les fouilles modernes, et qu'à vrai dire on n'aurait pu tracer il y a cinquante ans, est celui de la civilisation romano-germanique du Ier au Ve siècle. Nous voyons que le commerce des articles romains était sans doute considérable, comme l'afflux des monnaies romaines, mais que sous l'influence de ce contact avait pris naissance une véritable industrie nationale : bronze et fer, or et argent, bois et ivoire, avec un caractère spécial. Considérables aussi étaient les progrès de l'agriculture, et la poésie héroïque très active. On peut donc regarder l'année 488 comme un premier apogée de l'élément germanique sur le sol de l'Autriche-Hongrie d'aujourd'hui.

La seconde grande période, celle qui remplit le second livre de M. Strakosch, débute au contraire par une série de grandes épreuves qui, à notre connaissance, n'avaient jamais été aussi bien exposées dans leur ensemble. Tantôt l'empire d'Orient, tantôt les Avares ouralo-altaïques, tantôt les Slaves subjuguent, effacent ou déplacent ceux des peuples germaniques qui ne se sont pas entre-détruits fraternellement. On se livrera à une étude d'histoire ethnographique particulièrement intéressante en suivant, sur une carte détaillée, les incursions et les établissements des Slaves en des contrées qu'une germanisation ultérieure devait ressaisir définitivement : tel le Pusterthal. On ne sera pas moins instruit par les recherches de l'auteur sur les Lombards du Trentin et du Frioul, sur la langue et le droit des Lombards en ces deux pays.

Cependant, deux nouvelles puissances germaniques sont entrées en scène : celle des Bavarois, celle des Francs. La persistance d'un certain élément romain, puis la propagation du christianisme, ces deux faits joints à la barbarie avare et aux va-et-vient du slavisme produisent une histoire très compliquée où la forte intelligence conquérante et administrative de Charlemagne apporte la lumière. La colonisation germanique commence parmi les Avares et les Slaves, fortifiée par la culture latine et chrétienne; et, dans ces régions lointaines non plus, la tradition ne s'est pas trompée sur l'importance de ce règne.

On en peut constater les résultats dans le cours du IXe siècle. Si

Digitized by Google

nous faisons un moment abstraction des guerres qui recommencent et surtout vont recommencer de plus belle, nous voyons les colons bavarois et allemands fonder de grandes propriétés, reculer les limites de leur race, au moins comme race dominatrice, et obtenir au total de grands progrès. Mais ces progrès sont compromis par la lutte contre les Slaves si entreprenants vers la fin du IXe siècle; et, lorsque ceux-ci rencontrent un formidable adversaire qui paraît un instant l'allié naturel des Germains, à savoir les envahisseurs magyars, ceux-ci deviennent pour les Allemands d'Autriche de terribles voisins. Seulement lorsque les invasions nouvelles auront été arrêtées, les populations dont M. Strakosch fait l'histoire reprendront leur marche en avant. C'est surtout au XIIe siècle, lors du *Drang nach Osten* définitif, que la suite de son grand ouvrage deviendra captivante.

E. Sayous.

Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle. Notices relatives au XIIIe siècle, par le colonel Borrelli de Serres. Paris, Picard et fils, 1895. In-8°, 612 pages. Prix : 10 fr.

Voici un livre très remarquable, moins encore par l'étendue considérable des recherches et par l'exactitude de l'analyse que par l'esprit critique, le dédain des opinions toutes faites, la vigueur de la synthèse. M. de Serres nous apporte un exposé de la comptabilité publique au XIIIe siècle, qui faisait absolument défaut jusqu'ici; des vues souvent très neuves sur les origines du service financier; enfin la réfutation presque toujours solide d'opinions universellement acceptées sur quelques autres institutions de cette époque. C'est évidemment en examinant les comptes que M. de S. a eu l'idée de rédiger ces notices; c'est à cette source précieuse qu'il a le plus abondamment puisé, et il en a justement montré l'importance dans son avant-propos. Il a reconnu avec raison que, depuis quelques années, certains publicistes l'ont « largement et heureusement exploitée; » mais il a eu tort d'ajouter que « parmi eux ne sont pas précisément ceux qui ont écrit sur les finances. » Sans parler de certains travaux que M. de S. cite lui-même, M. Jacqueton et M. Spont ont fait d'excellentes études sur les finances royales au XVe et au XVIe siècle; le seul règne de Philippe de Valois a suscité les articles et les découvertes de MM. Viard, de Boislisle, Moranvillé, Chamberland. C'est à l'aide des pièces de comptabilité que ces divers savants ont mis au jour tant de vérités nouvelles.

M. de S. est d'instinct un polémiste, qui a pris le parti de ne jamais jurer sur la parole des autres. Mais, à mon avis, l'amour qu'il professe pour la vérité l'engage dans des discussions vraiment bien inutiles, qui chargent à l'excès le texte et les notes. Si M. de S. a raison de réfuter minutieusement les erreurs commises par des érudits qui ont une légitime autorité, comme Natalis de Wailly, ou qui ont eu longtemps la

Digitized by Google

réputation d'être consciencieux, comme Boutaric, en revanche, il prend une peine bien vaine lorsqu'il part en guerre contre tant d'auteurs que personne ne lit plus, contre tant d'écrivains restés obscurs, ou bien contre des compilateurs, comme Henri Martin, Paul Lacroix, ou les auteurs du dictionnaire Larousse, qui n'ont rien compris ni souvent rien su des choses du moyen âge, et qui n'ont nul crédit, du moins près des savants auxquels s'adressent les « Recherches sur divers services publics. » M. de S. emploie trop bien son temps quand il étudie les textes pour que nous ne regrettions pas de le voir perdre tant d'heures à lire des ouvrages que d'ordinaire on est convenu de négliger.

Que M. de S. nous laisse énoncer tout de suite quelques autres critiques. Nous ne relèverons pas les rares fautes d'impression et un petit nombre d'erreurs concernant des faits ou des dates accessoires; tout lecteur pourra facilement les apercevoir et les corriger. Nous regrettons davantage que M. de S. ait pris la résolution de « laisser les dates à l'ancien style; » ce système est fâcheux et peut faire parfois supposer gratuitement une inexactitude, surtout quand l'auteur n'a pas eu le soin d'ajouter la date de mois (voyez par exemple p. 472, n. 5 : l'annexion de Saint-Omer et d'Aire n'est pas de 1211, mais de février 1212, n. st.). — Dans les notes, les références aux sources manuscrites sont trop sommaires et peuvent embarrasser un lecteur qui n'a pas eu à dépouiller les mêmes fonds que M. de S. Les indications bibliographiques sont également trop abrégées, parfois incompréhensibles, et aucune table des références ne vient corriger ce défaut. Quelquefois même elles sont inexactes. P. 526, n. 2, M. de S. cite « Boutaric, *Rev. hist.*, 1882, 433. — Callery, *Rev. hist.*, 1884, 240. » Ces indications sont fausses toutes deux; d'ailleurs elles seraient insuffisantes, car la *Revue historique* comprend plusieurs volumes par année. Assurément M. de S. a raison de signaler les erreurs qu'il a trouvées dans les chapitres de l'*Histoire générale* consacrés aux institutions du XIIIe siècle, car c'est un ouvrage de vulgarisation supérieur aux autres, parfois même excellent et destiné à faire autorité dans le public; mais pourquoi M. de S. attribue-t-il sans cesse ces chapitres à M. Lavisse, qui ne les a point écrits? En consultant les tables, M. de S. aurait su à qui il devait adresser ses critiques. D'une façon générale, M. de S., si soigneux quand il étudie un document, lit trop rapidement les ouvrages de seconde main. C'est un des motifs pour lesquels il s'attarde souvent à combattre de vieilles erreurs réfutées depuis longtemps et à revendiquer la découverte de vérités qui avaient été déjà au moins entrevues par d'autres.

M. de S. donne à chaque instant, en passant, une foule de renseignements nouveaux sur divers personnages du XIIIe siècle, et rectifie quantité d'opinions admises à tort par les savants; mais ces excellents détails sont dispersés dans le texte et dans les notes, parfois un peu au hasard; il aurait donc été absolument nécessaire de nous donner une copieuse table alphabétique des noms et des matières. Nous espérons que l'auteur accomplira cette besogne fastidieuse mais indispensable; il le

Digitized by Google

peut faire encore facilement dans une plaquette à part. Peut-être alors aura-t-il occasion d'examiner de plus près certaines identifications douteuses. J'ajoute à ce propos que M. de S. a une habitude bizarre, et que les critiques vétilleux lui reprocheront : il supprime très souvent les noms de baptême des personnages dont il a fait l'histoire et dit « Sarrazin » pour « Jean Sarrazin, » « Escrennes » pour « Galeran d'Escrennes; » sous peine de choquer le lecteur, il faut suivre à cet égard les usages de l'époque qu'on étudie, et, quand il s'agit du XIIIe siècle, même pour constituer une table alphabétique, il vaut mieux énoncer d'abord les noms de baptême.

Pour terminer cette partie ingrate de ma tâche et finir d'énumérer les défauts d'un ouvrage excellent, je dirai franchement que les « Recherches sur divers services publics » sont d'une lecture souvent très pénible. M. de S. n'a visiblement aucun souci de style. On a parfois quelque peine à suivre ses développements et même à comprendre ce qu'il veut dire. Heureusement, comme on va le voir, cette façade d'aspect peu engageant recouvre un durable monument, construit avec patience et avec talent.

La première notice concerne la comptabilité royale au XIIIe siècle. J'ai déchiffré à la même époque que M. de S., et exploité dans mon *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII,* un des documents les plus précieux qui existent sur cette question; nous ne savions ni l'un ni l'autre que nous nous trouvions en concurrence, et je le regrette, car la connaissance des conclusions de M. de S. m'aurait évité plusieurs erreurs, peut-être inévitables, étant donné que je ne devais ni ne pouvais rechercher tous les documents analogues du XIIIe siècle. Si je ne me trompe, M. Ch.-V. Langlois préparait aussi, en même temps, un travail sur les comptes de cette période; espérons que, malgré la déception qu'il a dû éprouver en se voyant devancé par M. de S., il publiera son étude, qui viendra sans doute corroborer, rectifier peut-être sur quelques points, les opinions émises dans les « Recherches sur divers services publics. »

Ces opinions, longuement et patiemment établies, peuvent se résumer assez brièvement. Le fondement de la comptabilité est constitué par les pièces auxiliaires, comptes isolés de prévôts et baillis, états, inventaires, contrats, etc... M. de S. les passe en revue (et il aurait peut-être dû le faire dès le début dans le premier chapitre); à propos des comptes municipaux, il étudie avec beaucoup de sagacité les fameuses ordonnances par lesquelles saint Louis oblige les maires à venir présenter eux-mêmes leurs comptes aux conseillers royaux; il établit que ces ordonnances sont de 1262 et non pas de 1256, qu'elles ont cessé d'être exécutées vers 1281, et qu'enfin elles n'ont jamais été appliquées que dans la France proprement dite et en Normandie. — Guidés par les pièces auxiliaires, les baillis et sénéchaux dressent les comptes de leur circonscription; on réunit dans un seul rôle les comptes cousus bout à bout de tous les bailliages de *France;* dans un autre ceux de Normandie,

Digitized by Google

dans un autre ceux de la Champagne; les autres bailliages du royaume ont des comptes séparés. M. de S. a retrouvé le rôle des bailliages de Normandie de 1229-1230 et a fait cette intéressante constatation que la comptabilité normande, beaucoup plus méthodique que les autres, a fini par être adoptée comme modèle. Ces comptes de bailliage sont apportés au Temple tous les quatre mois, ou tous les six mois, ou tous les ans, selon les régions. — Le Temple reçoit également les comptes des agents spéciaux ou extraordinaires et ceux du caissier de l'Hôtel; le trésorier du Temple a aussi un compte particulier, car il lève certaines impositions, paie une partie des dépenses ordinaires et presque toutes les dépenses extraordinaires.

Les gens du roi vérifient tous ces comptes à l'aide de pièces et d'états de prévision dont M. de S. a le premier mis en lumière le caractère. Une fois la vérification faite, le trésorier du Temple constitue le compte général de l'exercice et le résume, du moins à la fin du XIIIe siècle, en un bilan très bref.

Ces comptes généraux d'exercice portent dans les manuscrits le nom de *Magna Recepta et Magna Expensa*. Deux de ces comptes, restés complets, ont été publiés par M. de Wailly et par M. Delisle. On en trouvera un troisième, mutilé mais encore très important, publié dans l'ouvrage de M. de S., et aussi dans le mien. M. de S., qui a consacré quelques pages, très courtoises d'ailleurs, à examiner l'édition que j'ai donnée et l'emploi que j'ai fait de ce document, rejette la date que, d'accord avec M. Delisle, j'avais proposée; ses arguments sont décisifs; la pièce en question est de la Chandeleur 1227 et non de la Toussaint 1226, comme je l'avais cru. Bien entendu, si mon ouvrage était à refaire, ce compte, commencé à l'époque où mourut Louis VIII, me servirait encore pour l'étude des finances royales vers 1226; néanmoins je regrette vivement de m'être trompé, car la date fixée par M. de S. explique des chiffres intéressants dont je n'avais pas compris la portée. — En quelques endroits, M. de S. a fait des lectures légèrement différentes des miennes; une des rectifications qu'il me propose est importante, je veux dire celle qui est relative au total de la recette des bailliages en monnaie parisis, et naturellement je l'adopte, car j'ai intercalé dans ce total très facile à lire un chiffre de trop, par une étourderie que je suis le premier à ne pas excuser. Dans le compte d'Adam de Milli, j'avais lu *Kamina de Lens;* M. de S. propose *famina,* qui n'a aucun sens; après révision, je maintiens ma lecture. Dans le compte de Guillaume de Ville-Thierri, M. de S. a lu [VII^XX^] VI l. pour la recette de la forêt de Désœuvre, et il ajoute en note : « En 1891 j'avais lu VII^XX^ l.; actuellement, rien de ce chiffre n'est distinct. » En 1892 j'ai cru pouvoir lire VIII^C^ (au lieu de VII^XX^) et c'est ce chiffre que j'ai donné dans mon édition; j'ai revu récemment le manuscrit : il y a certainement VIII et non pas VII, mais il est possible qu'il faille lire VIII^XX^.

Et maintenant peut-on, avec les documents qu'analyse et classe

Digitized by Google

M. de S., reconstituer le budget des Capétiens? Pour certaines années de la fin du XIIIe siècle, nous possédons les bilans du Temple, qui offrent le résumé exact des recettes et des dépenses. Mais nous n'avons rien de pareil pour l'époque précédente. Les comptes généraux d'exercice ne contiennent pas les recettes et les dépenses extraordinaires ni le compte particulier du Temple. D'ailleurs, pour aucune année, nous ne possédons les comptes des trois exercices. J'ai eu occasion de démontrer que les évaluations de Natalis de Wailly étaient fantaisistes; l'argumentation de M. de S. vient confirmer la mienne.

La savante dissertation dont on vient de lire le résumé sera d'une extrême utilité pour quiconque étudiera désormais l'histoire des Capétiens au XIIIe siècle. La classification des pièces de comptabilité que nous donne M. de S. peut passer pour définitive. Elle vaut pour tout le siècle, car, dès le règne de Philippe-Auguste, ces pratiques existent certainement; seulement elles deviennent peu à peu plus méthodiques. A partir de 1296, se produisent de graves changements dans l'administration financière; la comptabilité subit alors des modifications que M. de S. se propose de faire connaître dans un prochain ouvrage.

Le présent livre traite aussi des services et du personnel des finances au XIIIe siècle. M. de S. ajoute quelques renseignements nouveaux au *Mémoire sur les opérations financières des Templiers* de M. Delisle, et il définit plus nettement, trop nettement peut-être, le rôle joué par cet ordre.

Le trésorier du Temple, selon lui, n'est pas un fonctionnaire royal, mais un agent choisi par son ordre et qui n'agit jamais que sur les indications du monarque. Le rôle du Temple est « uniquement celui d'une banque de dépôts et comptes courants, mais pour tout l'ensemble des finances, comme unique trésor. » Dans une longue et minutieuse dissertation est définitivement réfutée la théorie soutenue, puis abandonnée par Natalis de Wailly, qui, ayant étudié et mal interprété les tablettes de Jean Sarrazin, avait déclaré d'abord que la caisse du Temple n'était qu'une caisse de service et que le véritable Trésor était celui qu'administrait le chambellan Jean Sarrazin. M. de S. démontre que le chambellan chargé de diriger les finances de l'Hôtel recevait ses fonds du trésorier du Temple et justifiait envers lui de leur emploi.

J'avais cru pour ma part que le Trésor du Louvre, clairement mentionné dans le testament de Louis VIII, devait être identifié avec la caisse de l'Hôtel tenue par Jean Sarrazin au temps de saint Louis. Je renonce sans hésiter à cette opinion, et j'admets que ce Trésor était une réserve et non pas une seconde caisse publique. Mais M. de S. me semble aller trop loin quand il déclare, sans aucune preuve (p. 259), que « le montant en était très peu considérable. » Je suis porté au contraire à croire que Philippe-Auguste et Louis VIII, hantés par l'idée d'écraser pour jamais les Plantagenets leurs rivaux, avaient accumulé dans cette tour du Louvre un trésor de guerre important, qui peut-être a sauvé plus tard Blanche de Castille et son fils. En examinant cette

Digitized by Google

question que la pauvreté des textes rend insoluble, j'avais appelé l'attention sur le texte du testament de Louis VIII, qui laisse à l'héritier présomptif son Trésor du Louvre en lingots et en numéraire « ad regni defensionem. » En somme, je crois qu'il faut voir en cette épargne du Louvre, non pas une caisse analogue à celle du Temple, comme je l'avais dit à tort, ni une simple *bursa regis,* un petit fonds de roulement destiné à subvenir aux plaisirs et aux largesses du monarque, comme le prétend M. de S., mais une importante réserve d'or et d'argent amassée pour la guerre.

Les notices que M. de S. consacre au personnel financier sont fort intéressantes. Il ne dit rien de bien neuf sur les prévôts, mais sa dissertation sur les baillis, qui nous annonce une prochaine étude plus développée, est excellente. Cette question, comme celle de la comptabilité, était à l'ordre du jour; pendant plusieurs années elle a été inscrite sur le programme des thèses d'agrégation. Dans son *Manuel des institutions françaises,* excellent ouvrage qui a souvent une valeur originale, M. Luchaire, développant une supposition qu'il avait faite depuis longtemps et utilisant la thèse d'agrégation encore inédite de M. Moniot, a émis sur l'origine des baillis une hypothèse plus que vraisemblable, que j'ai pu confirmer par des arguments nouveaux. Sans connaître ces travaux presque contemporains du sien, M. de S. est arrivé aux mêmes conclusions, et l'on peut considérer le problème comme résolu. — Et à ce propos, pourquoi M. de S. (p. 203, n. 5) accuse-t-il M. Luchaire d'avoir, dans son *Manuel,* rapporté l'institution des baillis à l'ordonnance de 1190? Plus loin, M. de S. reconnaît lui-même que sa théorie ne fait que corroborer celle de M. Luchaire. — En revanche, M. de S. me semble avoir raison de prétendre, contre M. Luchaire, que la disparition de l'office de grand sénéchal n'est pour rien dans la création des baillis et des sénéchaux. Je suis tout à fait de cet avis. La dissertation de M. de S. contient d'ailleurs quantité d'aperçus originaux.

Après avoir réfuté un certain nombre d'opinions erronées sur divers officiers de finances, M. de S. aborde la difficile question du contrôle. Après M. Luchaire et M. Langlois, il montre nettement ce qu'était la cour du roi, qu'il propose d'appeler désormais *curie,* par analogie avec la curie pontificale. En passant, il émet sur l'origine du Parlement une hypothèse qui, à première vue, paraît séduisante; selon lui (p. 289 et suiv.), pendant la première moitié du siècle, les assises des baillis ont complètement remplacé la curie judiciaire et le roi n'a convoqué la *curia in parlamento* qu'en des occasions exceptionnelles; les abus commis par les baillis ont fait reconnaître la nécessité d'une juridiction supérieure à la leur; à l'époque du premier départ de saint Louis pour la croisade, la curie a repris la tradition de ses sessions judiciaires, et le Parlement, sans constituer encore une compagnie distincte, a pris naissance. Cette supposition contient peut-être une part de vérité; mais j'ai démontré que pendant le règne de Louis VIII la cour du roi jugeait, soit en première instance soit en appel, des affaires de médiocre impor-

Digitized by Google

tance qui lui étaient apportées de régions lointaines et qui auraient dû, selon M. de S., être jugées en dernier ressort dans les assises des bailliages. — Les conclusions de M. de S. sur les origines de la Chambre des comptes me semblent beaucoup plus solidement fondées. Selon lui, au XIIIe siècle, le contrôle appartient à des maîtres qui siègent à la fin de chaque exercice au Temple, et, dans l'intervalle, au Louvre, dans le local de la caisse de l'Hôtel, ou Chambre aux deniers. De 1303 à 1304, les maîtres se sont transportés au Palais partiellement reconstruit; la constitution de la Chambre des comptes date de cette époque et n'a été du reste qu'un simple changement de nom et de local, non pas un changement de personnel ni de fonctions. Dans le même temps, l'administration de l'Hôtel, restée au Louvre et devenue maîtresse chez elle, a pris le nom de Chambre aux deniers, expression qui auparavant désignait seulement le local.

Dans la notice intitulée « Quelques droits des grands officiers, » M. de S. définit les droits payés aux grands officiers au moment des cérémonies d'hommage, et, à l'aide des comptes, il dresse une liste des personnages qui, au XIIIe siècle, ont été chanceliers, ou qui, après 1227, ont rempli cette fonction sans avoir ni titre ni privilèges honorifiques.

L'étude sur les « Origines du droit de Tiers et de Danger » fournira des données nouvelles non seulement aux historiens des institutions forestières, mais à ceux qui voudront décrire l'administration de la Normandie au temps de Philippe-Auguste.

La notice intitulée « Une légende administrative, la réforme de la prévôté de Paris et Étienne Boileau » est d'un intérêt très vif. Les historiens de saint Louis ont cru jusqu'ici sur parole Joinville, lorsqu'il énumère les méfaits des prédécesseurs d'Étienne Boileau et les bons résultats de la réforme. M. de S. établit d'abord, concurremment avec M. Gaston Paris (*Romania*, 1894), que Joinville n'a guère fait que copier une addition des *Grandes Chroniques*, et il montre que cette addition a été probablement rédigée en 1297-1298, époque où la canonisation du saint roi, enfin décidée, a inspiré toutes sortes de légendes. Il étudie ensuite avec sa finesse critique habituelle le caractère de la prévôté de Paris avant Étienne Boileau et montre que les prédécesseurs de ce personnage, si décriés sur la foi de Joinville, étaient de riches et honnêtes bourgeois de Paris, dont les documents authentiques prouvent solidement la probité. Étienne Boileau n'est pas devenu prévôt avant 1261, et est mort en charge en 1269; il a commencé par être lui aussi un prévôt fermier; il a sans doute demandé lui-même la transformation de sa charge vers 1265, tout simplement parce que la ferme était devenue très désavantageuse. Devenu comptable au lieu de traitant, il a divisé l'ancienne ferme entre de nombreux particuliers qui ont pressuré à l'envi les Parisiens. Ainsi la réforme, devenue fatale, n'a été ni motivée par la charité royale ni féconde en résultats bienfaisants.

Les « prisées du service roturier au XIIIe siècle » ont été étudiées avec

Digitized by Google

soin par M. de S.; déchiffrées rapidement par Boutaric, elles lui avaient inspiré de colossales erreurs. M. de S. montre d'abord quelles étaient les obligations des roturiers du domaine à la fin du XIIe siècle; il déclare que les Capétiens ont su faire revivre « l'ancien principe carlovingien de l'obligation directe envers le souverain » (p. 506-507). En lisant cette phrase, on pourrait s'imaginer que M. de S. adopte les conclusions de M. Prou. Ce dernier, dans un article important que M. de S. a le tort de ne pas mentionner (*Étude sur la nature du service militaire dû par les roturiers aux XIe et XIIe siècles, Rev. hist.*, nov.-déc. 1890), rattache aussi ces usages du XIIe siècle à ceux du IXe; mais si M. Prou a soutenu une telle opinion, c'est qu'il croyait que les roturiers astreints au service militaire au temps des premiers Capétiens étaient, non pas tous les non-nobles, mais *seulement les hommes libres*, et il voyait en eux les descendants des hommes libres de l'époque carolingienne : on sait en effet qu'au IXe siècle les libres prenaient tous part aux expéditions militaires, tandis que les serfs étaient dispensés de cette obligation. Or, M. de S., après M. Luchaire, soutient avec raison que tous les roturiers du domaine, *libres ou non*, devaient le service d'ost aux Capétiens du XIIe siècle; dès lors, M. de S. rattache à tort cette obligation aux usages carolingiens; il faut y voir plutôt une sorte de corvée, pesant sur tous les habitants non-nobles des terres royales. — Si les théories générales de M. de S. sont parfois contestables, nous ne pouvons qu'admirer les découvertes dues à son ingénieuse érudition. Il prouve, en s'appuyant sur la prisée de 1194 et sur les comptes, que *dès la fin du XIIe siècle* la taxe de remplacement existait pour les roturiers du domaine. C'est là un résultat important, qui infirme une fois de plus la théorie de M. Callery sur l'origine des États généraux et provinciaux. M. de S. rectifie aussi plusieurs erreurs courantes sur le service militaire des communes. Toutefois, sa confiance dans les documents fragmentaires qu'il a recueillis me paraît excessive, et, pour croire que « le service n'a été fait que sous forme d'imposition pour les années 1194 et 1202-1203; puis de même en 1212, 1226, 1234, 1237, 1238, 1272, 1276, 1277, 1283, 1293, 1296, » j'attends des preuves plus décisives. Pour compléter sa démonstration, M. de S. prétend aussi que pendant le XIIIe siècle les rois étendirent peu à peu l'obligation du service roturier aux terres des vassaux, et que, grâce à leurs patients et successifs empiétements, Philippe le Bel put facilement « définir et proclamer son droit d'arrière-ban universel. » Je ne demande pas mieux que d'admettre ce fait fort vraisemblable; cependant, pour l'établir, M. de S. ne peut citer de documents antérieurs à Philippe IV, et si, comme il le montre lui-même, Beaumanoir fait allusion à cette prétention exorbitante de la royauté, c'est pour la dénoncer comme un de ces « nouveaux établissements » que seul peut excuser le « temps de nécessité. » Il resterait donc à prouver que Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis ont préparé à cet égard l'œuvre de leurs successeurs.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, la lecture des « Recherches sur divers services publics » imposera plus de prudence que jamais à ceux qui voudront définir le caractère du règne de Philippe le Bel. Si ce roi, quoi qu'en dise M. de S. (voyez son bizarre raisonnement p. 100, n. 10), a été le premier à tirer un profit constant de la variation des monnaies et n'a point à cet égard volé sa réputation, il faut mettre au compte de ses prédécesseurs beaucoup des innovations qu'on lui attribuait. Espérons que dans un nouveau volume de « Recherches » seront à cet égard définitivement réfutées certaines erreurs qui, dans le présent livre, sont signalées un peu trop rapidement.

Dans une dernière notice, M. de S. prouve une fois de plus que les milices communales rendaient peu de services et que les faits cités à leur honneur ont été rapportés inexactement. « Les Gentien tués à Mons-en-Puelle, » c'est-à-dire Pierre et Jacques Gentien, qui périrent en défendant Philippe le Bel, n'étaient pas des merciers de la rue Saint-Denis, mais des écuyers de l'Hôtel.

Tel est ce livre. Il s'en dégage des conclusions générales très importantes. L'administration des finances royales au XIIIe siècle ne semblait embrouillée et irrégulière que parce qu'on ne l'avait pas suffisamment étudiée; les méthodes de comptabilité étaient généralement exactes et ingénieuses et l'on y apportait d'incessantes améliorations. — Bien des légendes nous empêchaient et sans doute nous empêchent encore de comprendre le caractère véritable des règnes de saint Louis et de Philippe le Bel; l'influence des vertus de l'un sur le gouvernement a été exagérée, et l'autre n'a pas été aussi novateur qu'on le prétend. Dans la France du moyen âge, les institutions ont évolué lentement sous l'action d'un personnel de conseillers qui avait ses principes et ses traditions; cette vérité apparaît maintenant dans une lumière plus vive, et il faut louer M. Borelli de Serres de l'avoir si bien dégagée, sans aucune idée préconçue, par l'étude loyale et intelligente de documents arides et obscurs.

Ch. Petit-Dutaillis.

Jules Finot. **Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen âge.** Paris, Alph. Picard, 1894. In-8°.

M. Finot, qui administre avec beaucoup d'intelligence et de zèle un des plus beaux dépôts d'archives de France, a tiré du fonds confié à sa garde, ainsi que des archives voisines d'Arras et de Douai, les documents intéressant l'histoire des relations commerciales entre la Flandre et la France au moyen âge. On sait quelle a été l'importance de ces relations, non seulement au point de vue purement commercial, mais au point de vue politique, et le rôle qu'elles ont joué dans les destinées

Digitized by Google

de notre pays. Le livre s'ouvre par une courte préface où sont cités les ouvrages antérieurs touchant de près ou de loin à la question, et où l'auteur donne une idée générale du sujet traité par lui. « Malgré les guerres qui vinrent si souvent les troubler, on peut dire que les relations commerciales entre la Flandre et la France furent très actives et très importantes du XIIIe au XVIe siècle. Elles aboutissaient annuellement à un échange de marchandises d'une valeur qu'on peut estimer à plus de 200,000,000 de francs de nos jours, puisque, par le seul point de Bapaume, il en était importé ou exporté pour au moins 70,000,000; et cependant toutes celles qui provenaient de la Normandie et de la Picardie ou qui leur étaient destinées pouvaient entrer et sortir en franchise par les autres routes ne traversant pas Bapaume. »

L'ouvrage est divisé en deux parties : 1° le commerce entre la France et la Flandre d'après les tarifs du péage de Bapaume; 2° les relations commerciales de la Flandre avec les villes du midi, la Rochelle, Niort, Saint-Jean-d'Angély, Bayonne, Biarritz, Bordeaux et Narbonne. Enfin la majeure partie du livre est occupée par les nombreuses pièces justificatives, principalement empruntées aux Archives du Nord, et se rapportant directement aux deux parties de l'ouvrage.

De cette analyse ressortent à la fois la qualité et le défaut de l'œuvre de M. Finot : la qualité, que nous sommes en présence de deux monographies précises faites sur les documents originaux; le défaut, que ce ne sont que deux monographies touchant à des points particuliers, et que nous sommes loin d'avoir une étude d'ensemble sur les relations commerciales de la France avec la Flandre au moyen âge. Il est, entre autres, une lacune qui se fait gravement sentir, c'est l'absence d'une étude sur le commerce de la Flandre aux foires de Champagne.

Les épreuves de l'ouvrage ne paraissent pas avoir été corrigées minutieusement : p. 10, n. 3, *lire :* Ordonnances, t. XI, *au lieu de :* t. II; p. 77, n. 1, *lire :* Pigeonneau, Hist. du comm. de la France, *et non :* de la Flandre; p. 97, *lire :* Ste-Anne-ter-Muyden, *au lieu de :* La Mude; et *passim :* Kervyn de Lettenhove, Luenig, Varenbergh, Desplanque, *au lieu de :* Kerwyn, Luinig, Varembergh, Desplanques, etc. Les citations en langue allemande ou néerlandaise sont souvent imprimées d'une manière incorrecte.

Ces légères réserves n'enlèvent rien à la valeur très grande du livre de M. Finot, appelé à rendre de précieux services. Il serait à désirer que quelqu'érudit, — M. Finot serait mieux désigné que tout autre, — lui donnât prochainement un pendant, en traitant des relations commerciales entre la Flandre et l'Angleterre au moyen âge. Le sujet n'a été qu'effleuré par M. Émile Varenbergh.

Frantz Funck-Brentano.

Digitized by Google

Briefe der Herzogin Elisabeth-Charlotte v. Orleans an ihre frühere Hofmeisterin A.-K. v. Harling... und deren Gemahl, herausg. von Dr Ed. Bodemann. Hannover et Leipzig, Hahn, 1895. In-8°, xxxii-234 pages.

La publication des lettres d'Élisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans, à sa tante l'électrice Sophie de Hanovre, publication due à M. Bodemann, directeur de la bibliothèque publique de Hanovre, et qui a fait le sujet des articles que nous avons donnés ici même, a été bientôt suivie, par les soins du même éditeur, d'une autre se rapportant au même personnage. Il s'agit de la collection des lettres que la princesse écrivit, de 1661 à 1700, à son ancienne gouvernante Mme de Harling et, de 1702 à 1722, après la mort de celle-ci, à son mari M. de Harling. Dans la série de lettres adressées à ce dernier, il y en a quelques-unes antérieures à 1700.

Un certain nombre de ces lettres à Mme de Harling étaient déjà connues; près d'une cinquantaine avaient été publiées dans un ouvrage paru en 1791 à Dantzig (*lisez* Hanovre), sous le titre de : *Bekenntnisse der Prinz. Elisabeth-Charlotte v. Orleans;* mais ces lettres s'arrêtaient à l'année 1687; or, il n'était pas probable qu'à partir de cette date jusqu'à la mort de Mme de Harling, la princesse n'eût rien écrit à son ancienne gouvernante, qu'elle aimait beaucoup. En effet, il existait des lettres postérieures à cette date de 1687, mais elles n'avaient pas encore été mises au jour. Quant aux lettres à M. de Harling, au nombre de 157, elles n'avaient pas encore été publiées. Les unes et les autres faisaient partie des papiers de famille d'une parente des Harling; M. Bodemann, ayant été mis sur leur trace, a été assez heureux pour en assurer la possession à la bibliothèque qu'il dirige, mais la condition imposée a été qu'il les publierait. C'est cette promesse qu'il remplit aujourd'hui.

Mme de Harling était une demoiselle de Offeln, ou plus exactement de Uffeln (cependant, c'est plutôt sous le premier nom qu'elle est souvent mentionnée dans les correspondances de son élève). Elle avait été choisie par l'Électrice palatine, qui, dans ce choix, avait eu la main heureuse. Placée de bonne heure auprès de la jeune princesse, elle la quitta pour se marier, et son élève lui garda toujours une profonde reconnaissance, comme on peut le voir dans les lettres actuelles, dont une quarantaine environ sont publiées pour la première fois. Catherine von Uffeln ne gâtait pas l'enfant confiée à ses soins, et la princesse reconnaissait plus tard combien sa gouvernante avait eu raison : « Je trouve, lui écrivait-elle (3 juillet 1718), que c'est aimer véritablement les enfants que de les tenir sévèrement; quand la raison est venue, on reconnaît le pourquoi de cette sévérité, et l'on sait beaucoup de gré à ceux qui ont pris soin de nous avec une telle affection; c'était pour notre bien, car, par nature, les enfants sont portés au mal; aussi faut-il ne

Digitized by Google

pas leur lâcher la bride sur le cou. Si Dieu avait voulu que la bonne Mme de Harling restât auprès de moi jusqu'à mon mariage, je serais devenue meilleure. » Un mois auparavant, elle avait écrit au mari : « Je ne voudrais pas que la bonne Mme de Harling eût montré plus d'indulgence pour moi; je l'ai bientôt compris, car je lui ai été toute ma vie attachée de cœur et je l'ai aimée mieux que Mme Trelon, qui était bien moins sévère. »

Les Harling avaient un neveu, Éberhard-Ernest-François, du sort de qui la princesse se chargea. Elle le prit quand il n'avait encore que six ans, et elle en fit un de ses pages. Il est souvent question de lui dans les correspondances de Madame déjà connues. Élisabeth-Charlotte eut pour lui les soins et la tendresse d'une mère. Il devint dans la suite capitaine de ses gardes, obtint, grâce à elle, un régiment, puis un gouvernement très sortable et finit même par être promu maréchal de camp. Elle écrit à son sujet (20 juillet 1678) : « Je suis tentée de commencer cette lettre par la phrase que je disais étant enfant : « O ma « chère demoiselle Uffeln, de ma vie, de ma vie, de ma vie, je ne le ferai « plus. » Ne croyez pas que je vous aie oubliée; j'avoue que j'ai tort d'être restée si longtemps sans vous écrire, mais ce n'est pas ma faute... Par la lettre de mon petit Harling, vous savez que je l'ai avec moi et qu'il n'est plus chez mademoiselle Beaufort... Je le prends souvent à part, je le sermonne un peu, ce qui ne peut lui nuire. Il est maintenant mon premier page, ce qui l'enchante; les autres le respectent comme leur supérieur. Ce qui le réjouit encore davantage, c'est qu'en l'absence des écuyers il reçoit les ordres et commande dans l'écurie... »

M. Bodemann a mis à cette publication le même soin qu'à la précédente; il l'a fait précéder d'une introduction détaillée et l'a enrichie de notes nombreuses et d'une table où se trouvent des renseignements qui, sur quelques points, complètent les notes.

Guill. Depping.

Simon Askenazy. **Die letzte polnische Kœnigswahl.** Gœttingue, Dieterich, 1894. In-8°, 157 pages.

Sous ce titre, M. Askenazy donne un récit très approfondi et puisé aux meilleures sources des événements qui ont amené l'élection au trône de Pologne de Stanislas Poniatowski. Un premier chapitre est consacré aux intrigues que, dès le mois de juillet 1762, Catherine II et les Czartoryski formèrent contre Auguste III, dont la santé chancelante faisait prévoir à bref délai l'ouverture de la succession polonaise, et que les Czartoryski complotaient de détrôner avec l'appui des Russes. Après la mort d'Auguste III, elle n'eut plus rien à ménager et travailla avec vigueur à l'élection de Stanislas Poniatowski. Ce candidat n'avait pas pour lui la majorité de la Pologne; ses différents concurrents, les princes de la maison de Saxe, le grand maréchal Branicki, sans parler des candidatures mort-nées de Stanislas Leczinski, du duc de Bruns-

Digitized by Google

wick, du duc Philippe de Parme, auraient pu lutter avantageusement contre lui; mais il avait l'appui déclaré de la Russie; il ne tarda pas à avoir celui de la Prusse; l'abstention et l'impuissance de la France, l'indifférence de l'Autriche, qui ne soutint une candidature saxonne que jusqu'au moment où l'élection de Joseph II, comme roi des Romains, fut un fait accompli, et qui même ne la soutint qu'avec mollesse, la mauvaise volonté du primat Lubienski, que les Saxons commirent la maladresse de s'aliéner, enlevèrent toute chance de succès aux descendants d'Auguste III. Ce qui acheva de les perdre, ce fut l'attitude de la Porte. M. Askenazy a particulièrement insisté sur cette partie moins connue de l'histoire de l'interrègne; il a très bien montré comment la crainte d'une intervention armée des Turcs fut le souci constant de la cour de Saint-Pétersbourg, comment tout fut employé pour contenir le parti de la guerre, qui, à deux ou trois reprises, parut devoir l'emporter à Constantinople; mais la Porte se laissa définitivement abuser par les déclarations, en apparence désintéressées, de la Prusse et de la Russie qu'elles ne voulaient que l'élection libre d'un Piast, c'est-à-dire ce que la Porte elle-même pouvait le plus souhaiter, et par le bruit habilement répandu par l'ambassadeur prussien à Constantinople que les cours de Vienne et de Versailles avaient formé le projet de faire passer la couronne à un archiduc et de céder à l'Autriche une partie de la Pologne. Et l'abstention de la Turquie fit autant que toutes les menées russes et prussiennes pour assurer le triomphe du candidat de Catherine II.

M. Askenazy nous paraît avoir jugé avec trop de sévérité la politique de la tzarine, qu'il trouve dépourvue de suite, sujette à mainte fluctuation, subissant le contre-coup des événements plutôt qu'habile à les diriger, en un mot plus heureuse qu'adroite. Cette politique n'a jamais varié dans son but, — affaiblissement de la Pologne, exclusion de toute maison étrangère, maintien de l'anarchie dans la république, — ni dans le moyen : élection de Stanislas Poniatowski. Dès lors, n'y a-t-il pas quelque exagération à relever comme des contradictions quelques divergences dans les vues de ses deux ambassadeurs Repnin et Kayserling, quelques différences dans les instructions successives qu'elle eut à leur envoyer? En somme, elle a conduit l'affaire polonaise avec autant d'habileté que peu de scrupule. On hésite même à condamner sa politique à ce dernier point de vue, lorsqu'on voit les Czartoryski et les Poniatowski plus ardents encore qu'elle-même à faire entrer les troupes russes en Pologne, sans qu'il leur fût possible de conserver la moindre illusion sur les dispositions manifestes de leur protectrice à empêcher toute réforme intérieure dans la république, et, d'autre part, lorsqu'on voit la maison de Saxe mettre elle-même en avant l'idée du partage et proposer aux trois puissances des morceaux de la Pologne, afin qu'elles lui permissent de régner sur le reste.

M. Marion.

Digitized by Google

Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792, par M. Jules Masse. — Troisième partie, du 31 mai 1793 au 9 thermidor an II. Grenoble, Allier frères, 300 pages.

M. Jules Masse, dans un volume extrait du Bulletin de l'Académie delphinale (4e série, t. VIII), continue à étudier l'histoire de l'annexion de la Savoie à la France. Son récit, qui va du 31 mai 1793 au 9 thermidor, est consacré à la Terreur en Savoie. L'époque étudiée par l'auteur offre un intérêt particulier : elle nous permet de voir de quelle façon fonctionna le régime révolutionnaire dans un pays absolument neuf où rien ne pouvait subsister de l'ancien ordre de choses. M. Folliet écrivait fort justement en 1883 : « Tout ce qui touche à l'histoire politique de la Savoie pendant notre grande révolution est resté jusqu'ici à peu près complètement ignoré » (*la Révolution française*, année 1883, t. IV, p. 797). M. M. a tenté de combler cette lacune en s'aidant des documents originaux et des quelques travaux consacrés par les érudits savoisiens à cette période de leur histoire. Son étude est consciencieuse, attentive et intéressante; les faits sont sobrement et impartialement exposés.

Toutefois, malgré la valeur indiscutable de l'ouvrage, on sent parfois les traces d'un travail trop hâtif. Sans doute l'auteur était arrêté bien souvent par la difficulté de réunir des documents significatifs dans un pays où la réaction cléricale et royaliste qui suivit 1815 fit trop souvent disparaître les traces de l'action révolutionnaire. Mais à ceux qu'il a consultés et dont il a su tirer un bon parti, aux délibérations du Conseil général, à la Correspondance des représentants, il y avait bien d'autres sources à ajouter. Le précieux recueil des *Actes du Comité de Salut public* n'est pas même cité une fois. Pourtant, que de renseignements ne nous fournit-il pas sur la Savoie en 1793! Voir notamment les rapports des commissaires de la Convention sur l'agitation séparatiste (I, 399), sur l'exportation des blés dans le Chablais (I, 473), sur les troubles occasionnés par la légion des Allobroges (I, 474), sur la mise en état de guerre des places de la Savoie (I, 483), sur les conseils de Hérault, de Simond et de Grégoire (II, 81), sur les agissements de Kellermann (III, 256), etc. Les archives du ministère de la Guerre (*Armées des Alpes et d'Italie*), celles du ministère des Affaires étrangères (*Piémont, Turin, etc.*) renferment une foule de lettres et de documents qui auraient pu être d'un grand secours à l'auteur. Les décrets d'Albitte, de Gauthier et de Nioche (Arch. nat., AF, II, 183, 252, etc.) sont précieux à consulter. Enfin, il y a aux Archives nationales (notamment D§1, 25, — D III, 165, 166, etc.) des lettres et des rapports qu'il est indispensable de connaître.

Les archives municipales de la Savoie sont loin d'être d'une grande richesse : là plus que partout ailleurs, l'incurie des autorités locales a laissé périr bien des documents. Pourtant, il y avait là des ressources précieuses à utiliser. L'auteur ne les connaît que d'une manière insuffisante, parfois à la suite de recherches personnelles, souvent d'après

Digitized by Google

des travaux particuliers. Croisollet pour Rumilly, Lavorel pour Cluses, Picard pour Thonon lui servent de guides. Mais l'exemple de Saint-Genis aurait pu lui montrer qu'il y avait plus d'un renseignement à tirer des archives municipales. Montmélian notamment a des pièces intéressantes qu'on s'étonne de ne pas voir citer une seule fois.

Dans la partie militaire de son récit, M. M. s'est beaucoup servi du livre de Krebs et Moris. Mais pourquoi n'avoir ouvert aucun des ouvrages italiens consacrés à cette période de notre histoire? Il y avait bien des renseignements importants à prendre dans les ouvrages de Bianchi, de Falletti, de Carutti. L'auteur ne se doute pas, inutile de le dire, qu'il y a, à l'*Archivio di Stato* de Turin, toute une série de documents d'une haute valeur sur les opérations des Français dans la région des Alpes.

Le travail de M. M. a donc été fait trop vite. On retrouve, dans le détail, les conséquences de ce travail hâtif (citations inexactes, le nom et l'ouvrage de Kaulek dénaturés, le titre du célèbre travail du cardinal Billiet mal présenté, etc.); mais tel qu'il est son livre n'en est pas moins une très utile contribution à l'histoire de la Savoie révolutionnaire. Il comble en partie la lacune que signalait M. Folliet, nous fait connaître d'une manière intéressante l'action de la Révolution dans le département du Mont Blanc, nous renseigne sur tous les mouvements de l'opinion publique dans cette petite France des Alpes depuis le jour où, suivant le mot de Dorat-Cubières, « les Jacobins de Paris ne formèrent plus qu'un peuple avec les bons Savoyards. »

Ch. Dufayard.

Die Bauernbefreiung und die Auflœsung des gutsherrlichbæuerlichen Verhæltnisses in Bœhmen, Mæhren und Schlesien, von Karl Gruenberg. Leipzig, 1893-1894. 2 vol. in-8°, xii-432 et xi-497 pages.

L'ouvrage que nous signalons ici se rattache par des liens étroits au livre, devenu classique, de Knapp sur l'histoire de la libération des paysans en Prusse, livre tout à fait remarquable qui nous présente un tableau saisissant de la lutte si difficile, — elle n'est pas encore achevée aujourd'hui, — que les souverains de la Prusse entreprirent contre les nobles, grands propriétaires fonciers. Plusieurs des élèves de Knapp se sont engagés avec succès dans la voie ouverte par leur maître; M. Grünberg est assurément un des plus distingués. Le travail que nous allons essayer de faire connaître est l'histoire de la condition juridique et sociale des paysans d'une partie de l'Autriche et du rôle joué par le gouvernement autrichien et par certains hommes d'État pendant le xviiie siècle et la première partie du xixe.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est un contraste très accentué entre la Prusse et l'Autriche. En Prusse, c'est sur les mesures prises par le

Digitized by Google

gouvernement pour assurer le maintien de la classe des paysans et de leurs propriétés que l'attention est attirée. En Autriche, l'État se préoccupe surtout de réglementer les prestations des sujets vis-à-vis des seigneurs. Aussi est-ce l'étude minutieuse de cette réglementation qui tient dans le livre de M. Grünberg la place la plus considérable. Ses recherches ont un caractère de précision d'autant plus grande qu'il a su restreindre le terrain sur lequel il entendait se placer. Les pays qui composent la monarchie austro-hongroise n'ont en effet ni le même développement social ni le même développement économique. Dans la Bohême, la Moravie et la Silésie, le régime de la propriété seigneuriale et la condition des paysans ont subi la même évolution, tandis que les autres parties de l'Autriche présentent entre elles de notables différences[1].

Remontant au moyen âge, M. Grünberg nous montre d'abord comment, du XIIIe au XVIe siècle, une évolution se produisit dans la condition des classes rurales par suite des changements qui s'étaient effectués dans la situation politique des seigneurs fonciers. En cherchant eux aussi à devenir la clef de voûte de la hiérarchie féodale dans leurs pays héréditaires, les souverains autrichiens avaient fait à la noblesse, en retour de certaines obligations militaires, de graves concessions; ils lui avaient abandonné par exemple le *Privilegium fori nobilis*, comportant pouvoir de juridiction sur les paysans qui habitaient la seigneurie. Les guerres des Hussites développèrent les habitudes d'oppression des seigneurs. Dépourvus de toute organisation, les paysans tentèrent vainement au XVe siècle de se révolter; les seigneurs, uniquement préoccupés de leurs ambitions politiques, triomphèrent sans peine de ces tentatives. La guerre de Trente ans vint aggraver le mal; la population de la Bohême diminue des quatre cinquièmes. Rivés à la glèbe, ceux des paysans qui survécurent acceptèrent leur misère avec résignation. Les transformations qui eurent lieu au cours du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe dans les modes d'exploitation seigneuriale et dans l'organisation administrative des grands domaines ne firent qu'empirer la situation des paysans, sinon en droit, du moins en fait. M. Grünberg a rencontré, dans les documents d'archives si nombreux qui lui sont passés sous les yeux, des traces nombreuses des traitements cruels dont ils furent victimes; il n'a cependant point trouvé la preuve que des hommes aient fait l'objet de ventes, comme on l'avait prétendu, et on n'a jamais méconnu leur droit à être propriétaires. J'ajoute que la dépendance des classes rurales à l'égard du sol paraît avoir été beaucoup moins grande en Silésie qu'en Moravie et en Bohême. M. Grünberg décrit avec grand soin la condition des paysans autrichiens au commencement du XVIIIe siècle; il énumère les formes diverses de l'ancienne servitude corporelle ou *Leibeigenschaft* qu'on appelait mainte-

1. On peut cependant reprocher à M. G. de n'avoir pas suffisamment distingué entre les parties allemandes et les parties tchèques de la Bohême.

Digitized by Google

nant *Erbunterthänigkeit,* c'est-à-dire sujétion héréditaire, sujétion qui fut le fondement de la condition juridique des populations rurales jusqu'aux lois d'affranchissement de la fin du XVIIIe siècle. Puis il passe en revue les diverses corvées et les prestations dont les mariages, les baptêmes, les enterrements étaient l'occasion, sans oublier les châtiments corporels (avec le bâton ou le nerf de bœuf) qui furent longtemps en usage. L'un des mémoires présentés à Marie-Thérèse montre d'une façon irrécusable l'arbitraire qui présidait aux relations du seigneur avec les paysans. Cette tyrannie fut dans une certaine mesure la conséquence du régime général de la propriété en Bohême, où les terres de la noblesse n'étaient pas des *Rittergüter* isolés, exploités directement sous l'œil du maître, comme dans beaucoup de parties de la Poméranie et du Brandebourg. Elles constituaient des seigneuries très étendues, appartenant presque toutes à la haute noblesse et divisées en un certain nombre de districts domaniaux (*Gutsbezirke*). Ces districts étaient administrés ou plutôt exploités par des intendants durs et rapaces, qui nous apparaissent souvent le fouet à la main et qu'on surnommait pour cela *Karabatschniki* (t. I, p. 107). Les souverains du XVIIIe siècle, en Autriche comme en Prusse, nous apparaissent comme animés d'excellentes intentions, tout comme les souverains d'aujourd'hui, à l'endroit des ouvriers; Charles VI peut être à cet égard comparé à Frédéric-Guillaume Ier; dans les deux pays, nous sommes en présence d'une série de mesures gouvernementales ayant pour but un adoucissement du sort des paysans. Les Habsbourg ont devancé dans cette voie les Hohenzollern; seulement l'État autrichien, après un premier élan généreux, est resté à mi-chemin, tandis qu'en Prusse une législation plus circonspecte a déterminé un courant plus régulier de réformes qui a conduit peu à peu à l'organisation moderne. Dans une conférence faite récemment à la Société juridique de Vienne[1], Knapp a montré que le mouvement réformateur de 1848 s'était heurté en Autriche à une organisation quasi féodale mûre pour la destruction, tandis qu'en Prusse les débris de la vieille organisation du moyen âge avaient presque totalement disparu, mais il a fait loyalement remarquer qu'aujourd'hui la situation du paysan autrichien est moins mauvaise que celle du paysan prussien, parce que certaines institutions patronales se sont maintenues en Autriche et ont au contraire disparu complètement en Prusse. L'Autriche bénéficie aujourd'hui de ce que le seigneur, au lieu de détruire l'ancienne législation, a cherché à tourner à son avantage les dispositions qui avaient été d'abord favorables aux paysans. Et ceux-ci, grâce à cette législation, ne se sont pas transformés comme en Prusse en prolétaires misérables, incapables d'améliorer leur sort et réduits souvent à émigrer.

Le côté le plus intéressant de la politique du gouvernement autrichien au XVIIIe siècle, ce sont les mesures de protection prises en faveur des

1. Elle est reproduite dans le *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft* de Schmoller, 1894, p. 409.

Digitized by Google

classes rurales, mesures très intéressantes, qui ont abouti finalement à la libération des paysans qu'elles ont préparée. Voici d'abord une série de *Robotpatente,* ou règlements de corvées. C'est par eux que se manifeste en premier lieu l'intervention de l'État; on en trouve en 1680, 1717, 1738, 1775; on y détermine le nombre de jours par semaine qui pourront être employés aux corvées, le nombre d'hommes auxquels on pourra les imposer, en indiquant s'ils auront droit ou non à quelque réjouissance (*Ergetzlichkeit*). L'Autriche est à cet égard de soixante ans en avance sur la Prusse, où les plus anciens règlements de ce genre ne datent que de Frédéric II. Mais ces règlements peuvent-ils être regardés comme un commencement de libération? Il est difficile de le croire; ils présentent même un grave danger; ils généralisent et affermissent la pratique des corvées; ils endiguent sans doute les abus, mais, en les rendant peut-être un peu plus supportables, ils fortifient les principes sur lesquels ils reposent et n'entraînent en définitive aucune réforme de l'organisation du travail. La réglementation des corvées m'apparaît beaucoup plutôt comme un chapitre de l'histoire de la protection du travail que comme un acheminement à la libération des paysans. Une impression analogue se dégage de l'étude des mises en culture et défrichements (*Urbarien*) qui furent de bonne heure en Autriche réglementés par l'État. Ce qui est moins facile à découvrir, ce sont les causes qui déterminèrent le gouvernement à intervenir. Pour ce qui est de la Prusse, on peut croire avec Knapp à un certain désintéressement des souverains, mais, en ce qui concerne l'Autriche, M. Grünberg me paraît démontrer que le but principal de l'État ce fut d'assurer autant que possible la régularité des revenus. D'après les lois de la Bohême et de la Moravie, les seigneurs n'étaient point garants des contributions que devaient les sujets, et, lorsqu'ils imposaient à ceux-ci de nouvelles prestations, l'État était exposé à se voir privé d'une partie de celles auxquelles il prétendait lui-même. Son intérêt lui commandait donc de s'interposer entre les paysans et leurs seigneurs, et ce n'est pas comme sujets, mais comme contribuables, que les paysans furent l'objet de quelque sollicitude. Marie-Thérèse agit d'ailleurs comme propriétaire foncière plus que comme chef d'État; elle ne détermina guère les autres seigneurs à suivre son exemple. Mais, après elle, sous Joseph II, le courant philosophique et les conceptions du droit naturel qui circulent en Europe pénètrent l'esprit des hommes d'État. Deux d'entre eux ont attiré, — et à juste titre, semble-t-il, — l'attention de M. Grünberg. C'est d'abord le ministre François de Blanc, homme énergique en même temps que sincère ami des travailleurs, assez pénétré des doctrines du droit naturel et de la dignité humaine pour déclarer hautement que les prétendus droits acquis devaient s'effacer lorsqu'ils étaient en conflit avec les droits de l'homme et du citoyen. Blanc se fit quelques illusions en cherchant trop volontiers à faire le bien à l'aide de mesures de police et en s'imaginant qu'il allait déterminer une révolution dans les idées. Il fut du moins l'âme de la commission instituée par Marie-

Digitized by Google

Thérèse pour régler les services et prestations des paysans de la Silésie et joua le rôle principal dans les délibérations qui eurent pour but la fixation des *Urbarien* en Bohême. C'est grâce à lui aussi que l'expression si odieuse de *Leibeigenschaft*, qui évoquait l'idée d'un véritable esclavage, disparut. Un autre réformateur, bien peu connu jusqu'ici et qui mérite également la reconnaissance des philanthropes, fut le conseiller aulique François-Antoine von Raab (de Klagenfurt), qui devint en 1776 directeur des domaines en Bohême et des biens enlevés aux Jésuites. Les rapports de cet homme éminent présentent un tableau saisissant des misères qu'engendrait le système des corvées en nature. Raab revendique hautement pour le paysan le droit, que certains lui dénient, de devenir propriétaire et montre que c'est agir contre l'intérêt public que de présenter les classes rurales comme incapables d'initiative et rebelles à l'esprit de progrès. Il parvint en somme à supprimer les corvées, en même temps qu'à faire exécuter les plans ingénieux qu'il avait imaginés pour arriver à un morcellement des grands domaines de l'État en Moravie et en Silésie. Les seigneurs ne suivirent malheureusement guère l'exemple qu'il leur donnait, et Marie-Thérèse ne put voir s'achever cette grande œuvre humanitaire à laquelle Joseph II devait attacher son nom. La politique de ce premier à l'égard des classes agricoles tient, comme on peut aisément le supposer, une grande place dans l'ouvrage de M. Grünberg. L'intérêt fiscal qui avait provoqué les premiers adoucissements fait maintenant place à des mobiles plus élevés. Le paysan est regardé comme un homme; on lui reconnaît le droit de réclamer une certaine protection pour lui-même et non pas seulement en raison du profit qu'y trouvera le fisc; et l'idée maîtresse qui anime Joseph II, c'est le désir de remplacer le travail servile par le travail libre. C'est le 10 février 1789, quelques mois avant la chute de la Bastille, vingt-deux ans avant le célèbre édit prussien de 1811, que Joseph II promulgua un important règlement sur les *Urbarien*, qui a pour but le rachat d'une foule de charges, avec défense aux seigneurs de recevoir plus de 17 °/₀ du revenu brut des domaines cultivés par leurs anciens sujets. Est-ce à dire que les réformes n'aient eu que d'heureux effets? M. Grünberg n'hésite pas à déclarer que les populations rurales, aussi bien d'ailleurs que les petits bourgeois sans fortune, n'étaient pas encore mûres pour cette émancipation politique et économique et n'étaient point encore capables « de suivre l'impulsion que la volonté impériale voulait leur donner. » Ils furent comme désorientés et ne cherchèrent pas, autant qu'on pourrait le croire tout d'abord, à briser avec la situation antérieure. En d'autres termes, la réforme fut une œuvre factice, elle ne fut pas la conclusion logique et naturelle d'un mouvement préparé de longue date. Et c'est pourquoi l'on revint aux anciens errements quand l'impulsion du gouvernement cessa de se faire sentir. Ce fut seulement en 1848 que l'affranchissement du paysan autrichien fut complet et que le vieux système d'exploitation domaniale fondé sur les corvées disparut.

Digitized by Google

On voit par cet aperçu quel est l'intérêt et quel est aussi le mérite du livre que nous signalons ici. C'est tout un ensemble de sources nouvelles de renseignements qui s'ouvrent devant nous et d'où jaillissent des lumières précieuses pour l'histoire de la civilisation slave et germanique. Les recherches de M. Grünberg permettent en outre des coups d'œil profonds et inattendus sur la situation de la monarchie des Habsbourg au XVIIIe siècle. J'ajoute que les questions sont présentées avec un sens délicat des problèmes juridiques, dont les historiens qui étudient l'histoire des classes rurales ne sentent pas toujours l'importance. M. Grünberg a dépouillé une quantité considérable de pièces d'archives et de documents originaux; il en reproduit un grand nombre, et sait mieux que la plupart des érudits allemands dégager son exposition même du ballast encombrant au milieu duquel ses compatriotes ont trop souvent l'habitude de noyer les idées générales. On pourrait souhaiter une forme plus alerte, plus serrée, plus nerveuse, mais il faut rendre hommage au talent d'exposition avec lequel sont présentées au public ces érudites recherches.

Georges BLONDEL.

Les Suisses et la neutralité de la Savoie, 1703-1704, par Henri FAZY, directeur des archives de Genève. Paris, Fischbacher, 1895. In-8°, 349 pages.

M. Henri Fazy vient de consacrer, à un important épisode de la guerre de la Succession d'Espagne, un volume intéressant publié par l'Institut national genevois. On sait qu'au début de la lutte entre Louis XIV et la grande coalition, les cantons suisses avaient eu la sagesse de proclamer leur neutralité. Mais le duc Victor-Amédée II, étant entré dans la coalition, résolut d'obtenir pour la Savoie les avantages de la neutralité. Il s'adressa aux cantons et alors s'engagea un débat diplomatique des plus mémorables que M. F. entreprend de nous faire connaître. La question avait déjà été exposée par la plupart des écrivains savoyards, depuis Saint-Genis jusqu'à M. Carutti. On avait déjà exploré et utilisé les riches documents que renferment sur ce sujet les archives de Turin; M. Carutti en avait même publié une partie dans les mémoires de l'Académie royale de Turin (t. XX, 2e série). Mais M. F. a repris toutes les sources importantes; il a ajouté aux documents de Lamberty et de Carutti des pièces nombreuses et intéressantes tirées des archives de Turin, de Genève, de Berne et de Zurich. Le volume, que complètent 56 documents publiés en appendice, épuise absolument la question et apporte des pages nouvelles à la remarquable étude de M. Carutti. Clair, méthodique, nettement présenté, il donne une idée saisissante de l'important débat qui occupa alors la France, le Piémont et les cantons suisses.

Victor-Amédée, depuis sa rupture avec Louis XIV, était dans une

Digitized by Google

situation fort critique. Menacé à la fois du côté de la Lombardie et de la Savoie, il comprit bien vite que le meilleur moyen de couvrir sa frontière du côté de la France, c'était d'obtenir que la Savoie fût comprise dans la neutralité helvétique. Pour gagner à son idée les cantons suisses, il choisit un homme d'État de premier ordre, l'intendant Mellarède, qui allait déployer, dans la mission délicate dont il était chargé, une intelligence et une énergie dignes du souverain qui l'avait choisi. L'habile diplomate proposa tour à tour à la diète l'incorporation de la Savoie au corps helvétique, la garantie et la neutralité; mais il allait se heurter à d'innombrables difficultés. Tout d'abord, il avait affaire à un rude adversaire, le marquis de Puisieux, qui venait d'être nommé ambassadeur en Suisse et qui allait, dit Saint-Simon, « y servir à merveille. » Souple, délié, connaissant à fond la politique de la diète et des cantons, Puisieux devait défendre habilement les intérêts de la France.

Afin de déjouer les menées de la diplomatie piémontaise et de ménager les Suisses, il s'efforça de disculper son souverain et de dévoiler les desseins du duc de Savoie. Victor-Amédée ne cherchait pas, disait-il, à servir la cause des cantons, mais à les compromettre, à les engager à sa suite dans la lutte qui venait d'éclater. Il offrait de son côté, au nom de Louis XIV, la neutralité du Chablais, du Faucigny et de Montmélian. « L'offre, dit M. F., était acceptable, car il suffisait pour la neutralité de la Suisse que la frontière fût couverte et protégée du côté du pays de Vaud et de Genève. » La diète, habilement travaillée par les agents français et piémontais, hésita pendant longtemps et se divisa. L'antagonisme des confessions religieuses avait créé pour ainsi dire deux Suisses distinctes subissant chacune des influences différentes. Les cantons catholiques cherchaient à rattacher intimement leur cause à celle du duc de Savoie et à garantir l'intégrité de ses états. Les cantons protestants travaillaient plutôt à maintenir simplement la sécurité de la Confédération et à conserver avec les puissances belligérantes des relations de bon voisinage. La diète ne voulut s'engager nettement ni dans un sens ni dans l'autre; elle se consuma pendant de longs mois en démarches inutiles et en efforts stériles. Ne voulant pas se compromettre, cherchant à ménager à la fois la France et la Savoie, elle ne réussit qu'à indisposer l'une et l'autre. La question de la neutralité savoisienne, mal comprise et mal posée, restait sans solution : elle ne devait être reprise et résolue que par les traités de 1815.

Ce qui ressort avant tout de l'excellente étude de M. F., c'est le merveilleux talent déployé en pure perte par Mellarède et Puisieux; c'est l'incohérence de la politique des cantons qui n'eurent pas toujours une vue très nette de l'intérêt national; c'est la corruption qui avait pénétré dans les classes dirigeantes et qui les mettait à la merci des puissances étrangères; c'est aussi l'inaltérable valeur du peuple suisse, « protégé par la simplicité traditionnelle de ses mœurs, et par la ferveur de son patriotisme. » Le président de la diète pouvait adresser

Digitized by Google

un jour à Puisieux ces nobles paroles : « Les confédérés sont des gens d'honneur qui, plutôt que de permettre qu'on donne quelque atteinte à leur liberté, verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang. »

Ch. DUFAYARD.

R. BONFADINI. **Vita di Francesco Arese con documenti inediti.** Turin, L. Roux, 1894. 1 vol. in-8°, 544 pages.

« Dans la noble cohorte des ouvriers de l'unité italienne, Francesco Arese a une physionomie et un caractère bien à lui, une page entièrement sienne, dont personne n'a eu et peut-être ne pouvait avoir l'équivalent. » Cette appréciation du biographe sur son héros indique à la fois l'importance du sujet et le ton du livre. Arese mérite d'ailleurs une sincère et sympathique biographie, et il était temps qu'elle fût écrite, car, l'action d'Arese ayant toujours été dissimulée dans le plus profond secret de la politique contemporaine, son souvenir n'aurait pas longtemps survécu, tout au moins avec la précision nécessaire, à un petit cercle de jour en jour diminué d'amis et de familiers.

Ce fut par des circonstances et presque des hasards de famille qu'Arese se trouva amené à avoir son rôle dans l'histoire du *risorgimento*. Étant né noble et riche, il aurait pu, comme tant d'autres, s'accommoder du *statu quo* sous une domination qui ne demandait qu'à être tolérée pour tout permettre. Mais dans sa famille était vivante la tradition du premier royaume d'Italie, qui fut, qu'on le veuille ou non, un des grands facteurs de la rénovation de l'Italie, et la tournure qu'en prit l'esprit du jeune Arese est une preuve de plus de l'influence de ce régime napoléonien. A la suite de quelques conspirations, l'exil développa encore les tendances libérales d'Arese, et la rencontre du futur Napoléon III, l'amitié sincère et fraternelle qui se noua entre eux décidèrent de la suite de sa destinée. Cette amitié eut d'abord une période romanesque, — le voyage d'Arese en Amérique pour y attendre l'arrivée de Louis-Napoléon exilé par Louis-Philippe, — et cette preuve de dévouement ne fut pas sans influence à son tour sur le développement de l'italianisme du futur empereur.

Après une séparation de douze ans, les deux amis se retrouvèrent, Louis-Napoléon étant président de la République, Arese envoyé en France par le roi Charles-Albert pour féliciter le prince et exciter sa bienveillance envers l'Italie. Arese commença son rôle politique occulte en empêchant, après les désillusions des patriotes de 49, l'Italie de désespérer de Napoléon ; il continua en effet, et presque seul, à croire et à entretenir la croyance aux intentions italophiles du prince président. Depuis le début de la politique de Cavour jusqu'en 1870, Arese continua le même rôle. Sans jamais apparaître en personne, sans avoir jamais de fonction diplomatique officielle, il fut l'instrument le plus efficace et le plus intime de cette politique, mêlé à tous les événements, à travers les

Digitized by Google

sursauts et les détours, les équivoques et les erreurs de négociations et d'intrigues qui, à plusieurs reprises, mirent l'alliance franco-piémontaise tout près de sa perte. M. Bonfadini a raconté avec toute l'abondance de détails nécessaire, — plus nécessaire dans l'histoire diplomatique que dans aucune autre, — la suite de ces années si remplies, si fécondes et si riches d'événements. Dans ce rôle de « tampon, » comme le définissait Cavour, Arese fut soutenu par son énergie militaire et sa sagacité d'esprit, mais plus encore par sa loyauté, son accent de sincérité personnelle et surtout par la confiance inébranlable que Napoléon III avait en son amitié. Et par là, dans une histoire où il semblait que l'impulsion des idées eût eu le premier rôle, se réintègre l'influence des individus, qui ne saurait s'éliminer, moins que de toute autre, de l'histoire d'Italie. Bonfadini a analysé avec beaucoup de finesse et de précision le caractère et la psychologie diplomatique d'Arese.

La biographie d'Arese n'est pas seulement utile parce qu'elle fait mieux connaître ce personnage de second plan, mais aussi et surtout parce qu'elle montre mieux les vrais sentiments de Napoléon III à l'égard de l'Italie. Les lettres intimes échangées entre l'empereur et son confident italien semblent bien prouver que Napoléon III avait pour l'Italie et l'idée italienne une affection réelle et sincère et qui fut durable, et que, s'il ne la manifesta pas davantage, ce fut en raison de la froideur ou de l'hostilité de son entourage et surtout à cause de cette absence d'équilibre moral qui empêcha toujours en lui l'exécution d'être adéquate au concept et la détermination et le développement de ses plans de se fixer et de se compléter. L'étude de Bonfadini et les documents cités par lui permettront de se faire une idée plus nette de la politique personnelle de ce prince énigmatique que l'on a appelé un Machiavel somnambule.

La préface de M. B. contient une théorie obscure et contestable sur les *précurseurs* et les *fondateurs* des États nouveaux et leurs différences. Elle est demeurée si peu claire pour l'auteur lui-même qu'ayant à faire entrer Arese dans une de ses catégories, il l'appelle un *précurseur coopérateur*[1].

L.-G. Pélissier.

Émile Michel. **Études sur l'histoire de l'art.** Paris, Hachette. 1 vol. in-12.

Un artiste n'est pas toujours un bon critique. En dépit de sa compétence apparente, il risque fort d'être exclusif et de n'estimer au fond que les œuvres qui par l'esprit et l'exécution se rapprochent des siennes. Ce qui assure un si haut rang à M. Émile Michel dans la critique

1. De nombreux documents diplomatiques sont publiés en appendice, ainsi que la très curieuse et intéressante relation du voyage d'Amérique en 1837.

Digitized by Google

artistique de notre temps, c'est qu'il joint aux connaissances professionnelles du peintre la culture et la largeur d'esprit du lettré.

Le volume qui nous occupe traite de sujets fort divers, mais ayant pour lien commun « une pareille conscience et une pareille sincérité dans la façon de les traiter. » Nous y rencontrons d'abord une étude complète sur Vélasquez, dont les œuvres, étudiées à Madrid, sont décrites et analysées avec un soin minutieux. M. Michel, à propos du tableau des *Buveurs*, s'attache à démontrer que Rubens n'a pas eu sur Vélasquez l'influence qu'on lui attribuait jusqu'ici. Nous n'entrerons pas dans cette discussion; mais nous aurions désiré qu'une plume aussi autorisée que la sienne en pareille matière examinât, fût-ce pour la résoudre négativement, la question de l'influence du Corrège sur la dernière manière du grand peintre espagnol. Une nouvelle transformation de son talent date de son second voyage en Italie. Or, plus d'un biographe dit qu'il séjourna alors à Parme. D'autre part, des œuvres telles que les *Hilanderas* appellent involontairement le souvenir des formes enveloppées et de la grâce lumineuse du peintre de l'*Antiope*.

C'est à la même époque qu'appartient le tableau non moins célèbre de *las Meninas*, où se trouve, dit M. Michel, le seul portrait authentique de Vélasquez. Que ce portrait soit des plus authentiques, sans doute; mais est-il le seul de ceux mêmes qui ont été exécutés par le pinceau de l'artiste? On cite un portrait de Vélasquez à la Pinacothèque de Munich. Nous ne le connaissons point. Mais, autant qu'on en peut juger par la gravure, il semble porter le cachet du maître. Dans l'élégante *Réunion de Gentilshommes* qu'on voit au Louvre, Vélasquez, suivant une tradition très vraisemblable, se serait représenté dans le *caballero* tout vêtu de noir sur la gauche du tableau. Enfin nous avons un portrait pour ainsi dire officiel du personnage dans le grand tableau de Lebrun (musée de Versailles) représentant l'*Entrevue de Louis XIV et de Philippe IV dans l'île des Faisans*, cérémonie où le peintre favori du roi d'Espagne avait sa place obligée en qualité d'*Aposentador mayor* ou grand maréchal des logis de la cour. M. Michel ne pouvait manquer de nous parler des paysages de Vélasquez qui n'augmentent pas sa gloire, mais qui sont dignes de lui, et il le fait avec la justesse et la précision que l'on devait attendre. On sait en effet que M. Michel est un de nos meilleurs paysagistes contemporains.

Aussi nul critique n'était mieux désigné pour étudier les *Débuts du paysage dans l'École flamande*, et nous sommes heureux de nous rencontrer avec lui dans la haute importance qu'il donne à Paul Brill. Paul Brill, réunissant les deux tendances italienne et flamande dans ses œuvres d'une originalité propre, a été pour le paysage ce que Rubens devait être bientôt après pour la peinture d'histoire. Le paysagiste habile et passionné se retrouve mieux encore dans les pages que M. Michel consacre à son compatriote Claude le Lorrain et dans lesquelles il se plait à montrer que les premières impressions reçues au pays

Digitized by Google

natal ont poursuivi le grand artiste jusque dans sa vieillesse en face des larges et nobles horizons de la campagne romaine.

Le volume se termine par un travail sur *les Arts à la cour de Frédéric II*, véritable mémoire historique dont la lecture sera aussi agréable aux érudits et aux politiques qu'aux artistes, et où nous regrettons seulement que l'auteur n'ait pas plus souvent renvoyé aux sources.

R. Peyre.

H. von Sybel. **Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I.** Sechster und Siebenter Band. *Neue Mittheilungen zur Begründung des deutschen Reiches*. Fünfte Auflage. Sonderabzug. München und Leipzig, R. Oldenbourg, 1894-1895.

En publiant ces nouveaux volumes quelques mois avant sa mort, M. de Sybel s'excusait presque, dans sa préface, d'oser les présenter au public. « Peu de temps après la retraite de M. de Bismarck, disait-il, on m'enleva la permission d'utiliser pour mon œuvre les actes du ministère des affaires étrangères. Au premier moment, il me parut impossible de continuer et d'achever mon travail. Cependant, en considérant les choses de plus près, je me convainquis qu'on pouvait, en une certaine mesure, arriver à une connaissance authentique de l'histoire de 1866 à 1870. Pour cette période de paix, l'emploi de ces actes est moins indispensable qu'il ne l'est pour les précédentes années de luttes et de guerres. De plus, la littérature imprimée, soit chez nous, soit à l'étranger, fournit une masse considérable de documents auxquels, jusqu'à présent, on n'a point fait assez attention. Eussé-je du reste hésité, qu'une simple considération m'aurait décidé, mon contrat avec mon éditeur. Cet éditeur réclamait l'accomplissement de mes promesses, avec ou sans papiers d'État. Comme, pour me dégager de cette contrainte, il n'existait pas de moyen juridique, je n'avais plus qu'à me remettre à l'œuvre. C'est au public compétent à juger si mon éditeur a bien ou mal fait » (Vorrede, VI^ter Band, v-viii).

Tout d'abord, il convient de reconnaître que, malgré les craintes qu'exprime l'auteur, ces volumes ne sont point inférieurs aux précédents. L'histoire de l'organisation de la nouvelle Allemagne après Sadowa est racontée de main de maître par un homme qui a vu les choses de très près et qui a lui-même pris une part personnelle à tous ces événements. Les portraits de personnages politiques, qui y sont fort nombreux, tout en manquant de relief, offrent pourtant des touches intéressantes et précises. Bien que M. de Sybel ne s'attache guère au côté anecdotique de l'histoire, les traits typiques y sont peut-être plus accusés que dans les autres volumes. Il nous parle, par exemple, des caricatures du *Kladderadatsch* et des *Fliegende Blätter*, raillant les unes « les officiers bavarois ventrus, » les autres « les lieutenants prussiens de la garde

Digitized by Google

sanglés dans leurs uniformes. » Ailleurs, il nous dépeint pittoresquement la colère des « bons Francfortois » qui ne pouvaient s'accoutumer à l'idée que « leur ville impériale descendît au rang d'une ville prussienne ordinaire. » Il y a dans ces traits et dans mille autres un peu de cette ironie qui semble être aujourd'hui la marque des historiens nationaux allemands et que M. de Treitschke, par exemple, sème à pleines mains dans ses ouvrages.

Le seul reproche qu'on pourrait adresser à l'auteur, — qui raconte dans cette partie l'organisation des conquêtes de la Prusse, les premiers travaux du Reichstag, l'élaboration de la constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord, la réforme du Zollverein, les Conventions militaires avec les États du Sud, les premières menées socialistes et l'origine du Kulturkampf prussien, — serait de n'avoir pas toujours resserré sa narration; d'avoir, par exemple, donné tout au long le résumé de certains discours (t. II, p. 59, p. 77-79, p. 87-99; t. VIII, p. 56), ou de quelques ouvrages, celui de Karl Marx sur le *Capital* (t. VII, p. 120) ou de Moritz Mohl contre la Prusse (t. VI, p. 262), au lieu d'en indiquer simplement, dans leurs grands traits, la tendance ou l'esprit. Rien ne montre mieux ce qu'auraient gagné à être abrégées certaines parties de l'ouvrage de M. de Sybel que l'admirable fragment du sixième volume (p. 282-285) qui est un vivant tableau de la vie parlementaire en Allemagne à cette époque.

Si l'on comprend sans peine que pour cette période de réorganisation nationale les souvenirs de l'auteur, aidés de confidences « d'hommes éminents, comme il le dit, dont l'empressement a été d'autant plus grand que le cercle de leurs propres souvenirs était plus étendu » (Vorrede, p. VII), aient pu, jusqu'à un certain point, suffire, en est-il de même pour les origines de la guerre de 1870? Tout a été publié sur cette période, nous dit M. de Sybel. Oui, tout a été publié, sauf précisément ce que nous aimerions connaître : les origines mêmes de cette guerre, ou si l'on veut les origines de sa cause immédiate, la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne.

C'est là un problème que M. de Sybel a voulu traiter à fond. Il ne lui consacre pas moins de la moitié d'un gros volume, au risque même de détruire l'harmonie entre les différentes parties de son ouvrage. Mais, malgré ses soins et sa peine, on peut se demander s'il a beaucoup fait avancer la question. L'auteur, sans doute, montre toujours dans la critique des faits le même esprit sagace et ferme. Nul ne s'entend comme lui à tirer la lumière de la contradiction des témoignages, et le chapitre où, textes en main, il réduit à néant les assertions mensongères de Gramont est un chef-d'œuvre de critique historique. Mais à côté de cette critique des faits, il y a la critique des mobiles, la tâche la plus délicate de l'historien, celle qui réclame non plus seulement des connaissances précises, mais un tact particulier, le sens psychologique. A ce point de vue, on peut bien le reconnaître, M. de Sybel n'est pas toujours arrivé près de la vérité.

Digitized by Google

Avec la connaissance que nous avons maintenant des origines de la guerre de 1870, et en attendant que les archives de Berlin ou de Madrid nous en révèlent le secret, il est permis de croire que, dès le début, M. de Bismarck, s'il n'imagina pas la candidature Hohenzollern (je crois, en effet, que M. de Sybel prouve péremptoirement que l'idée première en vint à Salazar), s'en saisit adroitement pour les besoins de sa politique. Après les récentes révélations du frère du candidat lui-même, le roi de Roumanie actuel (*Aus dem Leben König Karls von Rumänien;* Stuttgard, Cotta, 1894; 2ter Band), la lumière semble être complètement faite sur ce point. En Allemagne même, personne aujourd'hui n'en doute. Les soupçons de la France, dit à ce propos Hans Delbrück, sont aujourd'hui pleinement justifiés. C'est le roi de Roumanie qui, pour des raisons difficilement compréhensibles, — on assure qu'il ne voulait pas laisser peser sur sa famille la responsabilité de cette guerre, — a livré le secret que le ministre des affaires étrangères garde avec un soin jaloux. Aucun doute à l'heure qu'il est ne peut subsister. Même si cette candidature, à l'origine, est venue d'Espagne, elle est bien l'œuvre de Bismarck (*Preussische Jahrbücher,* 1895, nº d'octobre, p. 28. — Voir aussi lord Loftus, *Diplomatic reminiscences,* IIe part., 1 vol., p. 284).

C'est là une chose que M. de Sybel n'admet pas. On dirait presque qu'il met son point d'honneur à vouloir que, dans tous les incidents de cette candidature, Bismarck ait toujours agi d'une manière correcte et loyale. Cela se remarque surtout dans ce qu'on pourrait appeler les trois phases de cet événement : 1º la visite de Rancès à Berlin; 2º la double négociation de Bismark avec Prim et avec le prince Antoine, père du candidat; 3º la dépêche d'Ems.

Pour la visite de Rancès à Berlin, bien qu'elle tombe juste deux mois après la publication de la brochure de Salazar, M. de Sybel se porte garant que dans les deux longs entretiens que M. de Bismarck eut avec l'Espagnol, il ne fut nullement question de cette candidature. Quelle preuve apporte-t-il? Aucune, si ce n'est sa conviction personnelle. Et, lorsque Benedetti affirme après son entrevue avec Bismarck que celui-ci par ses réticences lui cache quelque chose (*Ma mission en Prusse,* p. 308), M. de Sybel, au lieu d'examiner ce qu'ont de fondé ces présomptions, ne veut voir là que la marque « d'un esprit soupçonneux qui d'un rien tire des conséquences arbitraires » (VII, p. 245). C'était pourtant là une conviction fort répandue dans le monde diplomatique à Berlin, et lord Loftus, qui se fait l'écho de ces bruits, écrit dans ses *Mémoires :* « Il y avait évidemment dans cette visite autre chose que le pur désir de rendre ses civilités à M. de Bismarck » (*Diplom. rem.,* II, vol. I, p. 291).

Ce que M. de Sybel ne voit pas en second lieu, c'est le travail de taupe de Bismarck à Madrid et à Sigmaringen, lorsque celui-ci écrit d'un côté à Prim pour lui conseiller de s'adresser directement au prince, en l'assurant que l'affaire qui n'a pas réussi avec le roi « pourrait réussir derrière son dos, » et que de l'autre il exerce lui-même une pression auprès du père du prince à Sigmaringen pour l'engager à accepter pour son fils la

Digitized by Google

couronne d'Espagne (voir *Aus dem Leben König Karls von Rumänien*, IIter Band). Bien qu'il narre tout au long ces faits, M. de Sybel ne se demande pas une minute pourquoi Bismarck, qui prétendait que l'affaire n'était point une affaire politique et que par conséquent le roi de Prusse n'avait rien à y voir, s'en occupe lui, homme purement politique[1].

Pour la dépêche d'Ems, le parti pris de M. de Sybel saute encore davantage aux yeux. « Un abrégement, dit-il ingénument, n'est pas une falsification. » Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les deux rédactions. Tout le monde reconnaît que la seconde a un ton provocant dont la première était dépourvue. Du reste, qui en doute maintenant? Ne savait-on pas aussi depuis longtemps que c'était cette dépêche qui avait été la cause directe de la déclaration de la guerre? « Une dépêche fut apportée au ministère des Affaires étrangères, dit le maréchal Lebœuf, devant la Commission d'enquête. Elle fut lue en conseil; je ne me rappelle plus les paroles, mes souvenirs ne sont plus assez exacts, mais la dépêche était d'un caractère tel qu'au conseil des ministres un brusque revirement se fit; on résolut à l'instant la mobilisation[2]. » Mais ce qu'on ignorait, jusqu'au moment où Bismarck en fit lui-même le cynique aveu, c'est que c'était lui qui par d'habiles coupures avait donné ce ton agressif. Ce fut bien là une mutilation intentionnelle, et, comme le dit justement l'historien M. Philippson, « elle faisait dire au roi juste le contraire de ce qu'il avait voulu dire » (*Journal de Genève*, 13 février 1895[3]).

Ce parti pris de M. de Sybel, que tous les lecteurs de ses ouvrages du reste connaissent bien, ne tient pas seulement à ses sentiments de nationaliste prussien, mais aussi à sa conception de l'histoire et je dirais même à la forme de son esprit. Lorsqu'il écrit dans la préface de son premier volume : « A aucune page de mon ouvrage je n'ai dissimulé mes opinions de Prussien et de national libéral, » il n'entend pas dire qu'il fait de l'histoire tendancieuse, comme disent les Allemands. Pour lui, on ne saurait concevoir l'histoire qu'au point de vue prussien, car à ses yeux le point de vue prussien et le point de vue scientifique se confondent. Comment entend-il la chose? C'est ce qu'il serait long d'exposer ici. Il suffit de dire que M. de Sybel, en voyant dans les institutions prussiennes le noyau de la cristallisation germanique, montre que cette future cristallisation s'est faite presque en dehors des individus, par la force inhérente à cet état.

On sait combien cette théorie hégélienne, fortement mâtinée de dar-

1. Ce qui montre combien Prim fut joué dans cette affaire, c'est la déclaration spontanée qu'il fait à l'ambassadeur de France à Madrid : « Ma consolation est que je n'ai pas imaginé cette candidature : *on me l'a mise en mains*... Comme on me l'apportait toute prête, je ne pouvais, dans notre situation, la refuser » (Sybel, t. VII, p. 262).

2. Cité par W. Oncken, *Zeitalter des Kaisers Wilhelm I*, t. I, p. 792. Voir aussi lord Loftus, t. II, Part. I, p. 194; De Parieu, *Consid. sur l'hist. du second Empire*, 1873, p. 22.

3. Voir aussi H. Delbrück, *Preussische Jahrbücher*, t. LXX, p. 739.

Digitized by Google

winisme, a été prépondérante chez les historiens allemands contemporains. M. de Sybel aussi, soit qu'il parle de la conquête de la Silésie, du partage de la Pologne ou de la guerre du Danemark, revient fréquemment à cette « dure loi de l'histoire » et, dans sa *Fondation de l'Empire allemand,* il dit expressément à propos de la question du Schleswig-Holstein que cette question pour la Prusse était « la question de vie ou de mort de son commerce, de la sécurité de sa navigation et de ses frontières » (III, p. 30; IV, p. 81). Cependant, dans le détail de l'œuvre, quand il s'agit d'exposer franchement les spoliations prussiennes, quitte à les justifier par la loi de l'intérêt, il recule, et, comme il vient de le faire à propos de la guerre franco-allemande avec Bismarck, il met parfois une habileté de casuiste à laver le gouvernement de son pays de tout reproche de duplicité.

A cela se joint chez M. de Sybel un manque de sens psychologique évident, qui semble souvent renforcer cette tendance à la partialité. Tous les lecteurs de son *Histoire de l'époque révolutionnaire* savent qu'intéressé surtout par le jeu des combinaisons diplomatiques et par les problèmes de politique générale, il en oublie un peu que ce sont des hommes qui font l'histoire. Dans son nouvel ouvrage, bien qu'il ait connu personnellement la plupart des acteurs, il ne réussit pas toujours à en faire des portraits bien vivants. Cela, M. de Bismarck l'a illustré d'une manière fort piquante. On raconte qu'après la lecture d'un des volumes de M. de Sybel, il disait qu'un Radowitz tel que l'historien l'avait représenté n'avait jamais existé, et il prit occasion de cela pour faire à sa manière un portrait de cet homme politique absolument différent de celui de M. de Sybel. « Ce n'est pas avec des matériaux diplomatiques, concluait-il, qu'on apprend à connaitre les hommes, mais dans leur vie de tous les jours (cité par le baron Alfred d'Eberstein, *Kritische Bemerkungen über H. von Sybels Begr. des dt. Reiches*. Wiesbaden, 1890). » C'est cette connaissance intime des individus qui manque un peu à M. de Sybel : il raconte bien, mais il peint mal.

Antoine Guilland.

Eugène d'Eichthal. **Souveraineté du peuple et gouvernement.** Paris, Alcan, 1895. In-12, xi-264 pages.

L'histoire des théories politiques est aussi utile pour le sociologue que pour l'érudit; en montrant que ces théories ont dû le plus souvent leur naissance à des événements extérieurs, que les principes adoptés aujourd'hui par tous ont été lents à s'établir, cette étude nous prémunit contre l'esprit de système qui menace d'envahir le domaine des questions sociales; elle nous rappelle que la politique n'est pas une science, mais un art. Voilà ce qui fait le grand mérite du livre de M. Eugène d'Eichthal; ce n'est pas un exposé désintéressé des doctrines anciennes, c'est l'œuvre d'un citoyen français qui songe avant tout aux

Digitized by Google

conditions nécessaires pour que son pays ait un gouvernement; il prouve par l'histoire que les dogmes les plus absolus doivent s'incliner devant cette nécessité supérieure. Dans un ouvrage précédent, l'auteur nous avait donné un bon résumé des systèmes socialistes actuels[1]. Le présent livre comprend trois parties, consacrées à la souveraineté du peuple, à la séparation des pouvoirs et au régime représentatif; nous allons les résumer.

La souveraineté du peuple fut universellement admise dans les républiques anciennes, surtout à Rome; dans la pratique, c'était la souveraineté des magistrats : ceux-ci, chefs politiques et religieux à la fois, possédaient une puissance bien plus grande que les magistrats modernes, et qui atteignit à son apogée sous les Césars. Au moyen âge, un grave changement s'accomplit par la naissance du pouvoir spirituel, qui vint prendre place à côté du pouvoir temporel; lorsqu'ils entrèrent en lutte, la papauté, fière de son origine divine, s'efforça de démontrer que la royauté avait une origine humaine, le consentement des sujets. La doctrine de la souveraineté populaire, exposée par les défenseurs de l'Église, ne ressemblait donc point à celle des anciens : loin de conduire à la toute-puissance du monarque, ce fut une théorie négative, propre à justifier la révolte contre lui. C'est dans ce sens que l'employèrent au XVIe siècle les *monarchomaques*, protestants comme Hotman et Mornay, ou ligueurs comme Boucher; la souveraineté du peuple leur sert à nier la souveraineté du roi. Deux cents ans plus tard un caractère nouveau lui est donné par Rousseau; il ne songe même plus à limiter les droits des délégués du peuple, puisque celui-ci n'a pas de délégués; la souveraineté populaire est un pouvoir absolu, inaliénable, que la nation doit exercer elle-même. Le dogme du *Contrat social* eut une éclatante fortune; mais, tel que l'avait formulé Rousseau, il était inapplicable. Chaque pays en fit usage en l'adaptant à ses traditions et à ses idées particulières. En Angleterre, il fut accepté avec réserve, et bientôt relégué au second plan par un ensemble de coutumes et d'institutions déjà anciennes. Aux États-Unis, grâce aux tendances individualistes des Américains, il aboutit à fortifier la liberté. La France, par un singulier mélange, adopta simultanément l'interprétation négative et l'interprétation positive de ce dogme. La première servit à battre en brèche la royauté, puis à la briser; il nous en est resté une tendance fâcheuse à toujours suspecter le pouvoir, à lui opposer la volonté du peuple, sans qu'on puisse dire ce que le mot signifie. La seconde a triomphé sans peine chez une nation habituée au despotisme royal, et qui prétendit hériter de cette puissance tout entière; il en est résulté la tradition jacobine, qui méprise les droits individuels et qui écrase les minorités sous les décisions de la majorité.

La seconde étude de M. d'E., sur la séparation des pouvoirs, est la

1. *Socialisme, communisme et collectivisme.* Guillaumin, 1892.

Digitized by Google

plus neuve au point de vue historique. Ce principe, formulé dans l'*Esprit des lois,* fut le résultat d'une erreur de Montesquieu sur la Constitution anglaise. Celle-ci n'est pas sortie de théories abstraites sur la compétence des différents pouvoirs, mais de luttes et de compromis qui ont duré pendant plusieurs siècles. Les théoriciens de la révolution de 1688 n'ont pas séparé complètement le législatif et l'exécutif : Locke lui-même, tout en bornant par les lois l'action du souverain, lui attribue la « prérogative, » le droit de régler (au moins provisoirement) toutes les questions pressantes que le Parlement n'a pas prévues; Bolingbroke dit que le pouvoir législatif est confié à trois puissances, dont l'une est le roi. Enfin Montesquieu n'a pas compris la grande innovation commencée devant lui par Walpole, la naissance du cabinet, de cet organe tout-puissant qui réunit en lui les attributions exécutives et législatives. Cependant l'influence de l'*Esprit des lois* fut si grande que les écrivains politiques anglais, Blackstone par exemple, la subirent et ne donnèrent pas au cabinet le rôle qu'il avait pris dans la réalité. Le principe de la séparation des pouvoirs fut accepté sans résistance en Amérique. En France la haine contre l'absolutisme le fit adopter par la Constituante, malgré les efforts de Mirabeau qui, avec son grand sens politique, y voyait une chimère. Depuis lors ce principe a reçu chez nous de nombreuses atteintes : Napoléon a réuni les deux pouvoirs dans sa main, la Constitution de 1875 les fait collaborer à la confection des lois. Mais la théorie de Montesquieu garde encore une grande vogue, au détriment du pouvoir exécutif qui demeure subordonné à son rival.

Passons à la troisième partie. La représentation, telle que les circonstances historiques l'établirent en Angleterre, était exercée par l'aristocratie, qui dominait la chambre basse comme la chambre haute. Elle prit un sens tout différent en France; les disciples de Rousseau, ne pouvant appliquer la théorie du maître sur la souveraineté directe du peuple, voulurent du moins s'en rapprocher le plus possible; d'ailleurs l'usage des États généraux, pendant le XVIe siècle aussi bien qu'en 1789, subordonnait entièrement les députés aux décisions contenues dans les cahiers. C'est ainsi que les assemblées françaises ont admis le principe du *mandat,* mandat presque impératif imposé aux élus par les électeurs qui en surveillent l'exécution. Cette coutume est devenue plus impérieuse que jamais depuis que l'incapacité de la haute classe, attestée par sa politique sous Louis-Philippe, a fait établir le suffrage universel. Mais notre gouvernement actuel, tel qu'il est devenu dans la pratique, n'est que par le nom un régime représentatif. — Et là-dessus l'auteur, abordant des études politiques où nous n'avons pas à le suivre, montre qu'aujourd'hui la Chambre des députés ne représente ni le nombre ni les intérêts corporatifs; il expose les périls causés par la tyrannie des comités électoraux, l'absence de grands partis politiques, la prédominance des intérêts locaux sur l'intérêt national, l'effacement

Digitized by Google

du pouvoir exécutif; il souhaite qu'un grand mouvement d'opinion conjure ces dangers en faisant rendre à la Présidence de la République et au Sénat leur part légitime d'autorité.

Voilà les principales idées de ce livre, exposées en un style clair et précis. La partie consacrée à l'histoire, l'auteur nous en prévient, ne renferme rien d'inédit, mais elle contient une étude sérieuse des théories sur la souveraineté depuis Aristote jusqu'à nos jours. La partie contemporaine, parfois un peu trop pessimiste, dénote une grande liberté d'esprit jointe au sens de ce qui est possible et pratique : l'écrivain, tout en combattant les excès de la démocratie, accepte franchement le suffrage universel; les embarras actuels de la France, il sait que ce n'est pas une constitution de plus qui y mettra fin. On pourrait lui reprocher une lacune : après avoir critiqué les formules consacrées, il aurait dû exposer ce qu'on peut leur substituer. Il le fait en passant, lorsqu'il approuve une définition d'Aristote (« la souveraineté appartient aux lois fondées sur la raison, et le magistrat unique ou multiple n'est souverain que là où la loi n'a rien pu disposer par l'impossibilité de préciser tous les détails ») ou qu'il recommande d'obéir à l'intérêt général; mais ce dernier point surtout aurait mérité plus de développements. L'utilitarisme, c'est-à-dire la règle de l'intérêt social, bien différent de l'égoïsme qui n'a en vue que l'intérêt individuel, fournit le vrai principe de la politique[1]. Il a une valeur morale, en nous enseignant la solidarité. D'une part il réduit à sa juste valeur ce que les saint-simoniens appelaient le « mysticisme constitutionnel, » les discussions sur la forme du gouvernement, qui ont si longtemps passionné la France; d'autre part il nous met en garde contre les constructions de certains sociologues actuels qui réduisent les questions sociales tantôt à des problèmes de biologie, tantôt à des problèmes de mécanique. L'esprit de système, voilà un des grands dangers de la politique; comme l'a dit Tocqueville, dans une phrase qui aurait pu servir d'épigraphe à l'excellent livre de M. d'Eichthal, « les institutions humaines sont de leur nature si imparfaites qu'il suffit presque toujours, pour les détruire, de tirer de leur principe toutes ses conséquences. »

Georges WEILL.

1. Voy. Belot, *l'Utilitarisme* dans *Revue de métaphysique et de morale*, juillet 1894.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques**. Oct. 1895. — E. Allain. L'église de Bordeaux au dernier siècle du moyen âge, 1350-1450 (travail très minutieux et approfondi). — Carra de Vaux. Ousâmâ, un émir syrien au Ier siècle des croisades (d'après l'autobiographie publiée par H. Derenbourg). — Spont. Les galères royales dans la Méditerranée de 1496 à 1618 (met en lumière, par des recherches habilement conduites, le rôle capital joué dans la Méditerranée et en particulier lors des affaires de Gênes par Prégent de Bidoux, capitaine des galères de Marseille). — Tauzin. Un épisode de la guerre de Trente ans. L'attaque de la Guyenne (1635-1639). — Forbes-Leith. La Révolution religieuse en Angleterre à l'avènement d'Élisabeth et la résistance du clergé catholique (dresse une liste des dignitaires de l'Église déposés par Élisabeth et de plus de 300 prêtres qui furent emprisonnés ou internés sous Élisabeth; montre que la partie du clergé catholique, restée fidèle, a été plus grande qu'on ne l'a cru longtemps). — Puymaigre. Roland dans les traditions populaires. — Rioult de Neuville. L'Histoire au point de vue de l'économie politique (critique du grand ouvrage de M. d'Avenel; rend hommage au travail énorme et précieux de l'auteur, conteste sa méthode d'évaluation des moyennes et l'exagération de certaines conclusions). = Comptes-rendus : *Marquis des Monstiers-Marinville*. Un évêque ambassadeur au XVIe siècle : Jean des Monstiers. — *Chamouton*. Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Jura. — *E. Daudet*. La police et les chouans sous le Consulat et l'Empire (a commis de nombreuses erreurs en se fiant aveuglément aux renseignements de police contenus dans les dossiers des archives). — *Lacombe*. Berryer sous la République et le second Empire (troisième et dernier volume de cette belle biographie). — *Duquet*. Les batailles de la Marne (suite d'une histoire de la guerre 1870-71, très étudiée et très passionnée). — *Bardon*. Histoire de la ville d'Alais de 1250 à 1340. — *Sdralek*. Die Strassburger Diœcesansynoden (important pour le XIVe s.). — *Preisack*. Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier 1314-1328 (politique tout égoïste, ne songea qu'aux intérêts des pays rhénans. Appendice important sur la candidature française au trône impérial, 1324-1326). — *Fester*. Die Augsburger Allianz von 1686 (très riche en renseignements nouveaux). — *Corre* et *Aubry*. Documents de criminologie rétrospective. Bretagne, XVIIe et XVIIIe s. (précieux recueil de documents sociaux). — *Ledru*. Histoire de la maison de Mailly (bon). — *Grandin*. Canrobert. = Janvier 1896. Allard. La situation légale des chrétiens dans les deux premiers siècles (jusqu'à Commode la loi

Digitized by Google

de Néron, qui les poursuivait en tant que chrétiens, resta en vigueur). — Brouils. Jean II, comte d'Armagnac, et le mouvement national dans le Midi au temps du prince Noir (remarquable biographie, tirée en partie de documents inédits, de ce prince qui fut, de 1352 à sa mort en 1376, le vigoureux défenseur de la cause française dans le Midi et contribua pour une large part au succès de la politique de Charles V). — Clément-Simon. La maréchale de Saint-André et ses filles (amusante biographie de cette singulière Marguerite de Lustrac qui, à peine veuve du maréchal, se fit protestante, devint la maîtresse de Condé, voulut l'épouser, finit par se marier avec Geoffroy de Caumont et joua un rôle important dans les guerres de religion sous Henri III). — V. Pierre. L'abbé de Montbéliard et l'émigration française à Fribourg (d'après le registre des secours fournis aux émigrés par la commanderie de Fribourg). — F. de Moor. La date de la chute de Ninive (608). — D. Smedt. Le pape Jean VIII (d'après l'excellent livre du P. Lapôtre). — Pierling. Un protagoniste du panslavisme au xviie s. Mémoire inédit de Iouri Koijanitch (refait la biographie de ce Croate, père du panslavisme, qui, élève du collège grec de Rome, dressa en 1641 tout un plan de réunion des églises grecque et romaine). = Comptes-rendus : *Cabrol*. Étude sur la *Peregrinatio Silviae*. Les églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au ive s. — *Colas de la Noue*. Le comte de la Fère (figure attachante de ligueur). — *Saurel*. Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant la Révolution (important ouvrage en 8 vol.). — *Ad. Charmasse* et *G. de la Grange*. Voyage de Courtépée en Bourgogne en 1776 et 1777. — *Tausin*. Supplément au dictionnaire des devises historiques et héraldiques.

2. — La Correspondance historique et archéologique. 1895, 25 déc. — Eug. Asse. Le mystère de Junius (publie une lettre du comte de Broglie au roi, d'où il résulte que Junius n'était ni un personnage célèbre de l'aristocratie anglaise ni un fonctionnaire important. Junius séjourna assez longtemps en France, il y demeura notamment en 1773; il était en quête de subsides et avait de pressants besoins d'argent. Il faut sans doute choisir entre Greatrakes et Wilkes). — B. Palustre. Une dépendance de l'abbaye de Fontevrault; le logis Bourbon (ainsi appelé à l'occasion du séjour qu'y firent les filles de Louis XV de 1738 à 1751; description de ce « logis » qui, après avoir été saccagé sous la Révolution, fut vendu comme bien national en 1796; c'est aujourd'hui une bâtisse bourgeoise sans intérêt). — Dans la *Chronique*, on donne la liste des volumes de l'Inventaire sommaire des archives départementales, communales et hospitalières parus depuis la publication du dernier catalogue de la collection dans la *Revue des bibliothèques*, le 31 déc. 1893. = 1896, 25 janv. Ch. Ravaisson-Mollien. Bayonne et Cap-Breton (le Cap-Breton considéré comme l'avant-port de Bayonne). = 25 fév. Funck-Brentano. L'office international de bibliographie et la classification décimale (combat ce système, qui ne peut donner aucun résultat pratique. E. Mareuse expose une opinion

Digitized by Google

contraire dans le n° du 25 mars). = 25 mars. Vicomte DE GROUCHY. Documents relatifs à la succession de Turenne. — Paul MARICHAL. Documents retirés du greffe du parlement de Metz en 1738 (publie l'état dressé par Lancelot).

3. — **La Révolution française**. 1896, 14 mars. — H. MONIN. La translation de Voltaire au Panthéon a-t-elle été un simulacre? (non!). — MONTIER. Le département de l'Eure et ses districts en juin 1793, épisode du mouvement fédéraliste dans l'Ouest; suite et fin. — Cl. PERROUD. Encore un mot sur Jany-Mentelle (appuie cette identité d'une preuve nouvelle). — BELHOMME. Le procès de Louis XVI, à propos des lettres de Blad (dissertation sur le chiffre de la majorité qui a condamné Louis XVI à mort). — C. BLOCH. Correspondance des députés de l'Aude pendant la Révolution de 1791 à 1793; fin. — G. POUCHET. Les sciences pendant la Terreur; réimpression (travail paru dans la *Philosophie positive* de Littré et Wyrouboff en nov.-déc. 1873).

4. — **Bulletin critique**. 1895, n° 34. — *F. Rocquain*. La cour de Rome et l'esprit de Réforme avant Luther; t. II (ouvrage des plus recommandables). = N° 35. *L. Marillier*. La survivance de l'âme et l'idée de justice chez les peuples non civilisés (vaste enquête dont la conclusion est que l'idée de la survivance de l'âme apparaît le plus souvent dénuée de tout caractère moral, et que l'autre vie n'est d'ordinaire que la continuation de celle-ci; le pays des morts est fort semblable à celui des vivants, les méchants et les bons y ont même destinée. Mais les peuples non civilisés ont-ils le droit de représenter l'humanité primitive?). — *L. Batiffol*. Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris (médiocre, malgré quelques faits nouveaux). = 1896, n° 1. *Espérandieu*. Recueil des cachets d'oculistes romains (propose d'assez nombreuses corrections aux textes publiés dans ce Recueil). = N° 2. *Moore*. A critical and exegetical commentary on Judges (excellent; traite avec beaucoup d'érudition les questions de sources, de chronologie, de composition, etc. Le commentaire est aussi complet que possible sans être diffus). — *Susemihl* et *Hicks*. The politics of Aristotle (important; le texte est celui de Susemihl, 1894; les notes et commentaires sont aussi ceux de l'éditeur allemand, mais fort augmentés par l'adaptateur anglais). = 15 fév. *Stephens*. The life and letters of E. A. Freeman (fort intéressant). = 25 fév. *G. d'Avenel*. Histoire économique de la propriété, des salaires et de tous les prix en général (analyse très élogieuse). = 5 mars. *Ch.-F. Bellet*. Les origines des églises de France et les fastes épiscopaux (l'abbé Duchesne répond vertement aux critiques que lui avait adressées l'auteur et proteste vivement contre les insinuations de ses adversaires; le livre de M. Bellet ne tient pas debout). = 15 mars. *N. Valois*. La France et le grand schisme d'Occident (livre excellent, mais conclusions timides. L'auteur de l'article, le P. Baudrillart, pense que du livre même se dégage une conclusion toute favorable au pape de Rome. Charles V eut le plus

Digitized by Google

grand tort de soutenir le pape d'Avignon). = 25 mars. Extraits des *Analecta Bollandiana*, t. XV, fasc. 1er, fév. 1896 (sur les brochures de Mgr Bellet, de dom Plaine, du R. P. Rupert Jud, de M. Bourrières et du chanoine Arbellot concernant les fastes épiscopaux, les légendes de Marie-Madeleine et saint Amadour, etc., et attaquant avec plus ou moins de compétence et de courtoisie le récent ouvrage de l'abbé Duchesne).

5. — **Journal des Savants**. 1895, déc. — G. Perrot. Sur les armes homériques; 1er art. (à propos de l'ouvrage de W. Reichel : *Ueber homerische Waffen*, qui ne parle d'ailleurs que des armes défensives, les seules qui aient subi des changements très importants au point de vue archéologique. Parle du bouclier et de la cuirasse); 2e art. en janv. 1896. — Berthelot. La vie et les ouvrages de Denis Papin (analyse les sept volumes de l'ouvrage consacré à Papin par M. de la Saussaye). — Hauréau. Les mss. d'Avignon (sur le catalogue de M. Labande); 2e art. en janv. 1896. — Daubrée. Copernic et les découvertes géographiques de son temps (étudie, d'après l'atlas de Nordenskiold, les planisphères qui ont été imprimés peu de temps après la découverte du Nouveau-Monde, et montre l'influence exercée par ces découvertes sur l'esprit de Copernic). = 1896, janv. P. Janet. J.-J. Rousseau et le cosmopolitisme littéraire; 1er art. (à propos du livre de M. Texte; montre comment, avant Rousseau, la France avait appris à connaître l'Angleterre). — Dareste. Les sources du droit germanique (à propos des *Fontes juris germanici antiqui* de K. Zeumer. Analyse le code visigothique, qui a « établi l'unité de droit en réduisant à un abrégé manuel et pratique le droit romain du vie s., combiné avec ce qui restait encore des coutumes germaniques chez les Visigoths »). — Wallon. Histoire des princes de Condé; 1er art.; fin en févr. = Févr. B. Hauréau. Études de Cheriton (sur les fabulistes latins).

6. — **Polybiblion**. 1895, déc. — *Le R. P. Gastaldi*. Le vénérable Cottolengo, fondateur de la Piccola Casa de la divine Providence, sous les auspices de saint Vincent de Paul; trad. de l'italien par Mgr Constans. — *Vermaat*. Disputatio de aetate qua conscripta est Historia augusta (les résultats de ce travail se rapprochent de l'opinion traditionnelle, mais les arguments qu'emploie l'auteur sont nouveaux et ingénieux). — *Chestret de Haneffe*. Études historiques et archéologiques sur l'ancien pays de Liège (excellent). — *H. Chevalier*. Vie et aventures du capitaine de corsaire Tom Souville, 1777-1839 (bonne biographie). — *Ladey* et *P. de Vyré*. Henri Lacordaire. Lettres nouvelles. = 1896, janv. *Vanlaer*. La fin d'un peuple; la dépopulation de l'Italie au temps d'Auguste (bon livre de vulgarisation). — *E. Mangenot*. Les ecclésiastiques de la Meurthe, martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution française (série d'intéressantes biographies). — *Mgr Hautcœur*. Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille (important volume qui complète le Cartulaire de Saint-Pierre publié par le même). = Fév. *Don R. Fernandez Valbuena*. Egipto y Asiria resuscitados

Digitized by Google

(prouve que les documents les plus anciens de l'Égypte et de l'Assyrie témoignent de l'authenticité et de la véracité des livres de l'Ancien Testament). — *Robiou*. L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre. T. II : les régions syro-babyloniennes et l'Iran (fort intéressant pour l'historien des vieilles religions asiatiques). — *H. R. Mac Ilwaine*. The struggle of protestant dissenters for religious toleration in Virginia (bon). — *J. C. Ballagh*. White servitude in the colony of Virginia (important; montre comment le « servage » des blancs a contribué à modifier l'esclavage et a été modifié par lui). — *Bury Adels-Torn*. La maison de Croy; étude héraldique, historique et critique (inutile). — *Dionne*. Samuel Champlain (excellent). = Mars. *Ottino* et *Fumagalli*. Bibliotheca bibliographica italiana, t. II (excellent).

7. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1896, n° 4. *Krüger*. Was heisst und zu welchem Ende studiert man Dogmengeschichte? (critique assez juste de l'œuvre de Harnack). — *Lapôtre*. L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne; 1re partie : le pape Jean VIII, 872-882 (excellent; la date donnée par l'auteur du *Libellus de imperatoria potestate* n'est pas sûre). = N° 5. *F.-H. von Arneth*. Das classische Heidenthum und die christliche Religion (compilation utile, mais sans idées originales). — *H. Bouchot*. Le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale; guide du lecteur et du visiteur; catalogue général et raisonné des collections qui y sont conservées (très utile). = N° 6. *Dr J. Cahn*. Münz- und Geldgeschichte der Stadt Strassburg im Mittelalter (bon). — *Mitzschke*. Urkundenbuch von Stadt und Kloster Bürgel. Theil I, 1133-1454. — *Stæhelin*. U. Zwingli (biographie écrite dans un esprit strictement scientifique). — *Kannengiesser*. Karl V und Maximilian Egmont, Graf von Büren (utile contribution à l'histoire de la guerre de Smalcalde). — *Vicomte d'Avenel*. Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général de 1200 à 1800 (article important qui relève de graves défauts de méthode et qui accuse de fragilité l'édifice élevé par M. d'Avenel : « Ce livre ne fera pas avancer la science, car il n'apporte que des conclusions conjecturales fondées sur des moyennes douteuses établies par des calculs incorrects au moyen de documents inexacts »). = N° 7. *Tappolet*. Die romanischen Verwandschaftsnamen (intéressant et consciencieux). — *G. Lœsche*. Joh. Mathesius; ein Lebens- und Sittenbild aus der Reformationszeit (travail de très grand mérite sur un homme qui fut l'élève, le commensal, le plus ancien biographe de Luther et le réformateur de la Bohême allemande). — *Mérimée* et *Lacour*. Œuvres complètes de Branthome, t. XII et XIII. — *A. Lang*. Mythes, cultes et religions, traduit par *Marillier* et *Dirr* (V. Henry proteste contre la méthode suivie par A. Lang et se range résolument parmi « les partisans attardés du système de Max Müller »). = N° 8. *Contini-Rossi*. Donazioni reali alla cattedrale di Aksum (bon). — *Niese*. Flavii Josephi opera (t. VI et dernier de cette admirable édition). — *Naber*. Flavii Josephi opera omnia (n'est guère qu'une réimpression du travail

Digitized by Google

de Niese). — *Lambros*. Catalogue of the greek mss. on Mount Athos; t. I (excellent). — *E. Gothein*. Ignatius von Loyola und die Gegenreformation (ouvrage très remarquable, conçu et écrit par un historien protestant, avec l'esprit le plus impartial et dans les sentiments les plus élevés). — *Cian*. L'immigrazione dei Gesuiti spagnuoli letterati in Italia (bon). — *Id*. Italia e Spagna nel secolo XVIII (bonne étude sur Giambattista Conti, vénétien, qui passa plusieurs années de sa vie en Espagne et en profita pour initier ses compatriotes à la connaissance de la littérature espagnole). = N° 9. *Cagnat*. Musée de Lambèse (bon). — *Babelon, Cagnat* et *S. Reinach*. Atlas archéologique de la Tunisie (important). — *Basswillwald* et *Cagnat*. Timgad; fasc. 3 (excellent). = N° 10. *Mourlot*. Essai sur l'histoire de l'Augustalité dans l'empire romain (bon). — *Radet*. En Phrygie (notes fort intéressantes d'un voyage archéologique. Autre article sur le même livre dans le n° 11; discussions de détail). — *Chélard*. La Hongrie millénaire (tableau très clair du développement historique, sociologique et économique de la Hongrie). = N° 12. *Mohr*. C. Sollius Apollinaris Sidonius (fournit de très utiles variantes). — *Dürr, Klett* et *Treuber*. Lehrbuch der Weltgeschichte. Bd. I : Alterthum (bon manuel). — *Ortvay*. Geschichte der Stadt Pressburg. Vol. II-III (ces deux vol. vont de 1301 à 1526; excellent). — *J. Laurentie*. A travers l'ancien Paris (cinq dissertations ayant pour but de montrer combien l'Église se préoccupait d'assister le peuple et de l'instruire; se rapporte surtout au XVIIe s.; sans valeur).

8. — **Bulletin de correspondance hellénique.** 1895, janv.-oct. — Th. Homolle. Inscriptions de Delphes; règlements de la phratrie des Λαβυάδαι (long mémoire de plus de 60 pages). — A. Joubin. Sarcophages de Clazomène. — L. Couve. Vases attiques à figures rouges. — Paul Perdrizet. Voyage dans la Macédoine première; inscriptions de la région Strymonique; suite. — Philios. Inscriptions d'Éleusis. — A. de Ridder. Fouilles d'Orchomène (le catalogue des objets découverts dépasse 900 numéros). — A.-M. Fontrier. Inscription d'Asie Mineure (venant de Courtéli, au nord-ouest de Thireh).

9. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire.** 1895, oct. — L. D. Auguste Geffroy. — L. Duchesne. L'épitaphe d'Abercius (réfute l'opinion d'Ad. Harnack, qui conteste que cette inscription soit chrétienne, ou du moins chrétienne orthodoxe. Les traits païens ou gnostiques relevés par Harnack s'évanouissent quand on tient compte de certaines nécessités et de l'état réel du monument. Facsimilé photographique de l'inscription d'Alexandre, fils d'Antoine, datée de l'an 216 de notre ère, inscription manifestement chrétienne copiée sur celle d'Abercius). — Paul Fabre. Notes sur l'itinéraire du pape Calixte de 1121 à 1123. — Jules Toutain. Note sur quelques voies romaines de l'Afrique proconsulaire : Tunisie méridionale et tripolitaine. — Ch. de la Roncière. La domination française à Pise, 1404-1406 (double victoire de la diplomatie italienne sur Charles VI et Boucicaut). — Franz Cumont. Les

Digitized by Google

inscriptions chrétiennes de l'Asie Mineure (inventaire; les inscriptions sont classées par provinces et cités, suivant la division administrative et ecclésiastique de l'empire, telle qu'elle a subsisté du IVe siècle au XIXe. 463 numéros, sans compter les *bis* et les *ter;* avec des notes, corrections et restitutions de plusieurs numéros; enfin un index). — GSELL. Chronique archéologique africaine (travaux parus depuis le commencement de l'année 1894). = Déc. J. PAQUIER. Érasme et Aléandre (d'après un recueil de lettres d'Aléandre, qui se trouve à la Bibl. vaticane, ms. 8075; publie cinq de ces lettres datées de 1512 à 1532). — L. DUCHESNE. Les anciens évêchés de la Grèce (étudie une notice épiscopale récemment publiée par C. de Boor et commentée par H. Gelzer; ce dernier estime qu'elle a été rédigée au temps des empereurs iconoclastes. Pour l'auteur, ce nouveau document doit être considéré comme non avenu). — M. CLÉMENT. Recherches sur les paroisses et les fabriques au commencement du XIIIe s., d'après les registres des papes (étude minutieuse et précise portant sur les points suivants : sens du mot *fabrica* au XIIIe s.; état des paroisses au commencement de ce siècle, comment il était pourvu à l'entretien des églises, quelle part pouvaient y avoir les laïques, l'attitude du pouvoir temporel sur l'administration des églises. Il est question surtout des églises de France). — E. BERTEAUX. Les arts de l'Orient musulman dans l'Italie méridionale. — Paul FABRE. La Vaticane de Sixte IV (construction, aménagement et décoration de la bibliothèque). — G. GASTINEL. Une inscription grecque acrostiche (inscription versifiée qui a été copiée dans le pronaos du temple de Kélabcheh, en Nubie. L'acrostiche livre le nom de celui qui l'a fait graver : Maximos, decurion).

10. — Revue archéologique. 1895, nov.-déc. — G. DARESSY. Une flottille phénicienne, d'après une peinture égyptienne. — J. TOUTAIN. Note sur un bas-relief africain trouvé à Hadjeb-el-Aïoun (il porte l'inscription « pro salute imperatorum, » qui fait allusion à Marc-Aurèle et à Lucius Verus; l'inscription est de 161-169. Le bas-relief représente le serpent, considéré comme le symbole des puissances malfaisantes ennemies des hommes et des dieux; c'est l'image symbolique du Baal phénicien). — L. DE LAUNAY. Notes sur Lemnos. — F. DE MÉLY. Les pierres de foudre chez les Chinois et les Japonais). — S. REINACH. Chronique d'Orient, n° 30; suite. = 1896, janv.-fév. FURTWÆNGLER. L'Athèna Lemnia sur les pierres gravées. — E. POTTIER. Observations sur la céramique mycénienne. — C. JULLIOT. La croix de Nailly (croix processionnelle du XIIe s.). — Ch. CHIPIEZ. Les édifices d'Épidaure. — G. DARESSY. Contribution à l'étude de la XXIe dynastie égyptienne (publie et commente plusieurs inscriptions en hiéroglyphes trouvées sur des momies de prêtres d'Ammon). — S. REINACH. Chronique d'Orient.

11. — Revue celtique. 1895, oct. — S. REINACH. Bas-relief inédit autrefois à la bibliothèque de Strasbourg (ce bas-relief a été détruit par les obus allemands en 1870; il n'en reste plus qu'un moulage au musée

Digitized by Google

de Saint-Germain. On y lit le nom de la divinité gauloise Erumo, qui n'avait pas encore été signalé). — W. Stokes. Les annales de Tigernach (description très minutieuse et détaillée du ms. de la Bodl. Rawlinson B 502). = 1896, janv. L. Duchesne. L'*Historia Britonum* (le premier état de cette *Historia* est une légende de saint Germain, actuellement perdue; un deuxième état est représenté par un recueil d'extraits de cette légende, exécuté par un fils d'Urbgen, bien longtemps avant Nennius. L'*Historia,* sous sa première forme, s'arrêtait en 679; ensuite elle subit beaucoup d'interpolations et de retouches, la généalogie romano-troyenne de Brito étant tirée d'*Annales Romanorum* non encore identifiées, les passages sur l'exode scotique et sur saint Patrice étant empruntés à des sources irlandaises, les généalogies des chap. LVII-LXI à des annales des Saxons. M. Duchesne accepte en grande partie les observations de Thurneysen, au lieu des « érudites fantaisies » de Zimmer). — W. Stokes. Les annales de Tigernach; 2e fragment, 143-361. — J.-A. Hild. L'inscription de Peu-Berland (trouvée près du Blanc, Indre; elle contient une dédicace à la divinité d'Auguste et au génie d'Apollon *Atepomarus*). — S. Reinach. Sucellus et Nantosvelta (au sujet d'un monument récemment trouvé à Sarrebourg; il représente le dieu au maillet, dont le nom se rencontre ici pour la première fois : le dieu s'appelait Sucellus et sa parèdre, représentée seule sur un second autel, Nantosvelta).

12. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1895, nov.-déc. — L. Guérin. Étude sur le fondement juridique des persécutions dirigées contre les chrétiens pendant les deux premiers siècles de notre ère; fin (ce fondement repose uniquement sur des édits impériaux, édits qui étaient temporaires au Ier siècle et qui étaient abrogés par la mort même de l'empereur. C'est ce qui explique que l'édit de Néron ait été abandonné après lui, puis repris par Domitien, et ainsi plusieurs fois, jusqu'à ce que les édits impériaux aient eu force de loi permanente au IIIe siècle). — E. Laurain. Essai sur les présidiaux; 2e art.

13. — Revue générale de droit. 1896, livr. 1. — Jules Valéry. Un fief pontifical en France au moyen âge (Maguelonne, d'après son histoire, par M. Fr. Fabrège). — P.-E. Vigneaux. Essai sur l'histoire de la *Praefectura urbis* à Rome; suite (approvisionnement de la ville, jeux publics, voirie et entretien des monuments).

14. — Revue de l'histoire des religions. Tome XXXII, no 3, 1895, nov.-déc. — E. Blochet. Textes pehlvis inédits relatifs à la religion mazdéenne; publiés et traduits. — E. Massebieau. L'épître de Jacques est-elle l'œuvre d'un chrétien? (l'auteur de l'épître, qui fut composée sans doute au Ier siècle av. J.-C., était un juif hellénisant et non pas un frère de J.-C. ni un chrétien). — J. Philippe. Lucrèce dans la théologie chrétienne du IIIe au XIIIe siècle et spécialement dans les écoles carolingiennes; 1re partie.

Digitized by Google

15. — Revue de géographie. 1895, déc. — Comte H. Meyners d'Estrey. Les peuples baltiques, d'après C. Uhlenbeck. = 1896, janv. L. Drapeyron. Enquête à instituer sur l'exécution de la grande carte topographique de France, de Cassini de Thury. = 1896, fév. A. Xénopol. Toponymie daco-romaine des pays roumains (chapitre de l'*Histoire des Roumains de la Dacie trajane*).

16. — Revue maritime et coloniale. 1896, fév. — A.-T. Mahan. Influence de la puissance maritime sur l'histoire, 1680-1783; suite (opérations militaires de 1762 à 1782); suite en mars (la guerre maritime dans les eaux américaines en 1780-1781).

17. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1895, 15 sept. — J. Silvestre. La politique française dans l'Indo-Chine : Annam; suite le 15 nov., le 15 janv. et le 15 mars. = 1896, 15 janv. P. Matter. Le Sonderbund; suite et fin (cette intéressante étude a été publiée à part). = 1895, 15 mars. J.-D. Ghika. La France et les principautés danubiennes de 1789 à 1815; 1er art.

18. — Revue des universités du Midi. Tome II, 1896, n° 1. — G. Radet. Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie Mineure. I : la campagne d'Attale Ier contre Achæus, 218. — Bulletin historique régional : Bas-Languedoc (Hérault et Montpellier), par L.-G. Pélissier. — L. Lévy-Schneider. Le plan de Condorcet et les prétentions rivales de Montauban, Toulouse, Bordeaux et Cahors à la possession d'établissements d'instruction publique en 1792.

19. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur. Tome VI, n° 1, 1896. — Marc. Contributions à l'étude du régime féodal sur le domaine de l'abbaye de Saint-Seine (ce mémoire, composé à l'aide des archives de la Côte-d'Or, a été d'abord une thèse soutenue à Dijon pour l'obtention du diplôme d'études supérieures; c'est une mise en œuvre très consciencieuse de documents inédits).

20. — Le Correspondant. 25 fév. 1896. — Lettres de M. Guizot à M. et Mme Lenormant, II (du 14 juin 1845 au 3 nov. 1853. Ces belles lettres sont surtout intéressantes par ce qu'elles nous apprennent sur le caractère de M. Guizot). — Lacombe. Mémoires inédits de Mme de Chastenay (cette analyse nous promet dans ces Mémoires une peinture remarquable de la société de la Révolution et du Consulat). — Froment. Un livre nouveau sur Châteaubriand (M. Pailhès, dans son livre sur *Châteaubriand, sa femme et ses amis,* nous montre un Châteaubriand bon enfant, homme de famille et d'intimité que Sainte-Beuve a méconnu). — Lanzac de Laborie. Rome ou Avignon (bonne analyse du beau livre de M. Valois sur la France et le grand schisme, qui a disculpé Charles V du reproche d'avoir voulu et provoqué le schisme). = 10 mars. La Gorce. Napoléon III et les annexions italiennes en 1859 et 1860 (récit lumineux des négociations d'où sortirent l'annexion au Piémont des duchés et des Romagnes). — Julien. De Pie VII à Léon XIII (article

Digitized by Google

important; réponse aux catholiques qui veulent aujourd'hui la dénonciation du Concordat. Reconnaît que la politique de Léon XIII est celle de Lamennais. Cet hérésiarque est devenu un Père de l'Église avant la lettre). — J. DE WITT. A travers l'Autriche-Hongrie. I : le conflit des nationalités. — LANZAC DE LABORIE. La fin d'une alliance franco-russe (analyse du t. III de Vandal).

21. — Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires. 1895, 14 déc. — P.-L. BOUTIÉ. Fénelon (proteste contre les accusations dirigées par MM. Crouslé et Brunetière; trouve au moins fort exagérés les reproches d'esprit chimérique et d'ambition). — P. AYROLES. Un document contemporain sur Jeanne d'Arc. La chronique de Morosini; fin le 15 février 1894 (analyse très curieuse et importante de ce document; extrait de cette chronique des lettres écrites de Bruges par messire Pancrace Justigniani, qui fournissent de notables additions à ce qu'on savait déjà par ailleurs de la Pucelle). = 1896, 15 janv. P.-V. MERCIER. Jeanne d'Arc à Poitiers; reconnaissance officielle de sa mission divine; fin le 15 février. = 15 fév. JUBARU. Clovis a-t-il été baptisé à Reims? (oui, certainement. Réfute les doutes de G. Kurth; cherche à reconstituer la primitive église de Reims et le baptistère tels qu'ils devaient être à l'époque du baptême). = 14 mars. CHÉROT. Clovis, d'après son nouvel historien; 1er art.

22. — La Revue de Paris. 1895, 15 déc. — DUC DE PERSIGNY. La révocation du général Changarnier, 1851 (récit très vivant du complot tramé entre le prince et Persigny pour forcer les ministres démissionnaires à rester et à signer la révocation du général). — Comte P. DE SÉGUR. Le voyage de Mme Geoffrin en Pologne, 1766-1767 (d'après les papiers de la marquise de la Ferté-Imbault, fille de Mme Geoffrin; les lettres de celle-ci au roi de Pologne sont exaltées, mais toujours inspirées par les sentiments de la plus candide honnêteté). — BOURDEAU. Fards, cosmétiques et teintures (piquant chapitre de l'histoire de la civilisation). = 1896, 15 janvier. VANDAL. Napoléon à Dresde (brillant tableau de la cour impériale; négociations de Napoléon avec l'Autriche et la Russie). — DUC DE PERSIGNY. Conversations avec M. de Bismarck (des bons conseils que le duc lui donna en 1862 et de la confession qu'il lui fit en 1867 sur les erreurs de la politique française l'année précédente). = 1er février. Général DE SAINT-CHAMANS. Le combat pour le roi, juillet 1830 (fort attachant récit, le général ayant commandé le 28 les troupes qui pénétrèrent jusqu'au cœur du faubourg Saint-Antoine et qui, laissées sans ordres et sans munitions, durent se replier par les quais jusqu'aux Invalides; retraite sur Saint-Cloud et Rambouillet, où le général maintint jusqu'au départ du roi ses cavaliers en bon ordre, au milieu de la désertion générale). = 15 février. L. PINGAUD. Les derniers conventionnels (ce qu'ils sont devenus de 1814 à 1854). — Ch.-V. LANGLOIS. Les Universités au moyen âge (à l'occasion de l'excellent ouvrage de M. Rashdall). — Maréchal DE CASTELLANE. Le siège

Digitized by Google

d'Anvers (chapitre détaché du t. III des *Mémoires*). = 1er mars. G. Hanotaux. Le partage de l'Afrique; 1er art. (explique pourquoi l'Afrique est demeurée jusqu'à ce siècle à peu près impénétrable à tout essai de conquête ou de civilisation). — Paul Robiquet. Babeuf et Barras (il est fort probable que Barras, étant directeur, fut le complice de Babeuf jusqu'au jour où il sut que les Babouvistes allaient être arrêtés; du moins il réussit à faire évader Drouet, et il ne pardonna jamais à Carnot d'avoir dépisté sa complicité dans le complot babouviste). = 15 mars. Barras. Les préliminaires du 18 brumaire. — G. Duruy. Barras et le 18 brumaire (prouve que Barras avait d'abord songé à s'entendre avec les royalistes pour ramener Louis XVIII; le complot de Sieyès et de Bonaparte étant venu traverser le sien, il y avait renoncé moyennant une grosse somme. Il se targue, dans ses *Mémoires*, de ses sentiments républicains et de la perspicacité avec laquelle il avait deviné les projets de Bonaparte; en fait, il vendit fort cher à celui-ci sa neutralité le 18 brumaire).

23. — Revue des Deux-Mondes. 1896, 15 févr. — Gebhart. Boccace; 3e art. : les drames du *Décaméron*. = 1er mars. P. Mérimée. Correspondance inédite; 1re partie (lettres à une inconnue, dont l'*incognito* sera respecté, 1854-1857; lettres aimables, spirituelles, sans moquerie, parlant sérieusement d'archéologie, de littérature et de philosophie); 2e partie le 15 mars (1857-1858). — Guiraud. L'œuvre historique de Fustel de Coulanges. — G. Giacometti. La question de l'annexion de Nice en 1860 (chapitre du livre : *la Question italienne*, qui vient de paraître chez Plon). = 15 mars. G. Duruy. Le régime directorial, d'après des documents inédits (réfutation de l'apologie du Directoire par Barras, à l'aide des *Mémoires* mêmes de ce dernier. Entente de Barras avec Hoche pour renverser la Constitution et donner un maître à la République). — Rouire. Les Italiens dans l'Érythrée. — René Doumic. L'histoire diplomatique et les livres de M. le duc de Broglie.

24. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1895. Bulletin de nov.-déc. — Héron de Villefosse. Le trésor d'argenterie de Boscoreale; 2e art. (énumère 54 nouveaux objets provenant de cette trouvaille, qui sont entrés au Louvre). — H. Wallon. Notice sur la vie et les travaux du commandeur J.-B. de Rossi. — Héron de Villefosse. Le trésor de Boscoreale (tous les vases de cette trouvaille sont contemporains; on aime à y reconnaître des originaux grecs ou des copies de modèles helléniques de facture alexandrine). — Barbier de Meynard. Rapport sur l'exploration épigraphique de la Syrie septentrionale par M. Van Berchem, 1895 (il a réuni près de 1,500 inscriptions, la plupart historiques). — Héron de Villefosse. Inscription trouvée à Lamoricière par M. le commandant Demaeght (monument élevé par un officier, M. Titus Castorius, qui avait le grade de praefectus; il fit graver l'inscription à la suite d'une expédition heureuse; elle est de 257 de l'ère chrétienne).

Digitized by Google

25. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. Tome XLV, 1896, janvier. — J. Simon. Notice historique sur la vie et les travaux de Victor Duruy. — E. Glasson. Le mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine (discute la question de nullité de ce mariage). = Février. L. Legrand. La prise de la flotte batave en 1795 (montre à quoi se réduit ce fait d'armes, qui a été à la fois exagéré et dénaturé). = Mars. Alfred Fouillée. Les études récentes de sociologie. — A. Geffroy. François Ier et Charles-Quint; la candidature à l'empire de François Ier (d'après les Actes des diètes impériales, analysés par A. Kluckhohn). — Alfred des Cilleuls. L'esprit du droit public sous le Consulat et l'Empire.

26. — Société nationale des Antiquaires de France. 1895, 19 juin. — M. Mowat donne lecture d'un mémoire relatif aux bulles de plomb antiques trouvées dans le Tibre, communiquées à la Société par M. W. Helbig. — M. l'abbé Beurlier communique un certain nombre d'inscriptions grecques et latines trouvées à Djerash (Gerasa), sur les bords du Jourdain. — M. Jules Maurice lit un mémoire sur l'organisation de l'Afrique indigène par les Romains. — M. le général Potier communique les photographies de deux mosaïques découvertes au Mas Foulc, près de Saint-Cosme. = 1896, 28 janvier. M. l'abbé Bouillet entretient la Société des différents manuscrits du Livre des Miracles de sainte Foy, dont il prépare une édition critique. — M. Ulysse Robert communique le fac-similé de l'épitaphe funéraire du prêtre Folcuin, trouvée à Saint-Julien d'Angers, et qui remonte au IXe ou au Xe siècle. — M. Boutroue communique à la Société une série d'icônes russes en cuivre, de l'époque d'Ivan le Terrible (1533-1584); il insiste sur le caractère italien de ces icônes et rappelle que de nombreux artistes italiens sont allés travailler en Russie au XVIe siècle. = 5 février. M. l'abbé Thédenat lit, au nom de M. Jules Toutain, une étude sur les ruines d'une grande exploitation agricole de l'époque romaine, située auprès de Chemtou (Tunisie). La population de ce centre était plus romanisée que la plupart des bourgs indigènes du même genre. — M. le commandant Mowat fait une communication sur des antiquités qu'avait rassemblées le roi Stanislas, duc de Lorraine, et qui se trouvent aujourd'hui perdues. Il signale en particulier une dédicace à Mercure *Iovantucarus*. = 26 février. M. Babelon communique une liste de poids en plomb, en pierre lithographique et en os, trouvés par le R. P. Delattre dans des tombeaux puniques de Carthage. Ces poids se rattachent au système pondéral des Égyptiens et sont d'un grand intérêt pour la métrologie des monnaies de Carthage. — M. Durrieu fait une communication sur l'enlumineur Jean Pinchon, qui a travaillé à Rouen pour le cardinal d'Amboise et à Amiens pour la confection d'un livre très luxueux destiné à être offert à Louise de Savoie. = 4 mars. M. Michon entretient la Société d'une inscription fausse conservée au musée du Louvre et qui porte une dédicace à un certain L. Ruffinus. Deux variétés de cette épitaphe sont conservées, l'une au musée Vivenel, à Com-

Digitized by Google

piègne, l'autre au musée Kircher, à Rome. — M. R. Cagnat signale une inscription, celle-ci authentique, du musée Vivenel, de Compiègne, qui mentionne un enfant naturel, ainsi que l'indique l'expression *Spuri filiae*. — M. l'abbé Beurlier fait une communication pour démontrer que saint Paul, venant à Athènes prêcher un dieu inconnu, n'a point parlé devant le tribunal appelé l'Aréopage, mais, au contraire, qu'il a fait une conférence devant tous les Athéniens qui ont bien voulu l'entendre, dans un lieu préparé tout exprès pour des colloques de ce genre, sur la colline voisine d'Athènes et qu'on appelait aussi l'Aréopage.

27. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1896, n° 2. — E. Doumergue. Paris protestant au xvie siècle, 1509-1572; suite : les faubourgs Saint-Victor et Saint-Germain; la Cité. — Ch. Frossard. La Réforme en Béarn. Nouveaux documents provenant du château de Salies; suite : commission adressée par Jeanne d'Albret à Jacques d'Esgoarrabaque, 1564. — N. Weiss. Les privilèges des protestants en basse Normandie en 1686; leur nombre, leurs enfants, etc. — Jos. Bianquis et F. Teissier. Les pasteurs de l'église de Sauve au xviie siècle, d'après les registres de l'état civil des non-catholiques. = 15 mars. E. Doumergue. Paris protestant au xvie siècle, 1509-1572; suite et fin : la ville. — Rahlenbeck et Hauser. François de Lanoue; nouveaux documents sur sa captivité et sa délivrance, 1583-1585. — N. W. Les suites d'une arrestation de fugitifs en Seudre en 1687. — Enschédé. A Orange, après la mort de Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, 8 mars 1702; extrait de la Gazette de Harlem, du 22 avril.

28. — Annales du Midi. 1896, janvier. — A. Thomas. Coutumes de Gimont (publie le texte original de la charte accordée par Philippe III en janvier 1274). — Calmette. La question du Roussillon sous Louis XI; fin (pièces justificatives de ce très intéressant et très probant mémoire; cf. *Rev. hist.*, t. LX, p. 190).— Doublet. Le couvent des dames Salenques, de l'ordre de Citeaux, à Foix, au xviie siècle. — Edm. Cabié. Sentence des consuls de Toulouse en faveur du couvent de Lespinasse, 1224 (texte latin).

29. — Le Bibliophile limousin. 1896, janvier. — A. Claudin. Les origines de l'imprimerie à Limoges; suite. — C. Leymarie. Quel est l'auteur du *Limousin historique?* (Achille Leymarie et non Honoré Arnoul).

30. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 1895, nov.-déc. — A. Auvergne. Nouvelles notes historiques sur Morestel. — Abbé Perrin. Histoire du Pont-de-Beauvoisin; suite. — Chanoine P. Guillaume. Bénéfices et bénéficiers du Rosanais, diocèse de Gap, aux xvie, xviie et xviiie siècles. = 103^e livr. (supplémentaire). Abbé F. Vernet. Notes sur Pierre de Chalus, évêque de Valence et de Die. — Ul. Chevalier. Vies de saints dauphinois (1° officium et missa sancti Restituti; 2° Vita sancti Apri

Digitized by Google

confessoris; 3° miracula sancti Apollinaris, episcopi Valentinensis). = 1896, janv.-févr. Dom H. Dijon. Pierres tombales et inscriptions tumulaires de l'église de Saint-Antoine, Isère. — P. Guillaume. Bénéfices et bénéficiers du Rosanais, diocèse de Gap, aux XVIe-XVIIIe siècles; suite.

31. — La Province du Maine. Tome III, 1895, n° 12. — Ambr. Ledru. La famille de Broc et saint Thomas de Cantorbéry, 1164-1170. — P. Calendini. Les Récollets de Cherré, près de la Ferté-Bernard, 1602-1789; suite et fin au n° 3 de 1896. — Duc de la Trémoille. Charte de Sablé, 3 janvier 1301. = Tome IV, 1896, n° 1. A. Ledru. Prise du Mans par Philippe-Auguste, le 12 juin 1189 (d'après le récit fourni par le poème de Guillaume le Maréchal); fin au n° 2. — P. Calendini. Les Récollets de Cherré, près de la Ferté-Bernard, 1602-1789; suite. = N° 2. L. Froger. Rouillon féodal; suite au n° 3. — Chambois. Le pape Urbain II dans le Maine, février 1096. — R. de Linière. Nicolas Viau, sieur de la Tousche, et son frère Étienne Viau, sieur de la Bretonnière, 1597. = N° 3. A. Ledru. Les premiers évêques du Mans; leur sépulture, la translation de leurs reliques.

32. — Revue historique et archéologique du Maine. Tome XXXIX, 1re livr., 1896. — Baron S. de la Bouillerie. L'imprimerie fléchoise de 1575 à 1789. — R. Triger. Les travaux publics au Mans à l'époque de la Révolution et l'ingénieur Bruyère; fin.

33. — Revue de l'Agenais. 1895, nov.-déc. — J.-F. Bladé. Les comtes carolingiens de Bigorre et les premiers rois de Navarre; suite (parle de Totilus, duc prétendu de Vasconie après Sanche-Sancion). — H. de Bellecombe. Essai biographique sur Guillaume Léonard de Bellecombe; suite : relation du siège de Pondichéry, soutenu par M. de Bellecombe contre le major général H. Munro, 1778. — G. Tholin. Causeries sur l'origine de l'Agenais; suite : les voies romaines (étude sur la voie d'Agen à Argenton par Périgueux et d'Agen à Bordeaux; cherche à résoudre les difficultés nombreuses qu'offre le tracé de cette dernière). — T. de L. L'Agenais dans l'inventaire des arrêts du Conseil d'État (de M. N. Valois). — G. T. Inscription de Hautefage, d'après MM. Mowat et Allmer. = 1896, janv.-févr. Ph. Lauzun. Le château de Nérac. — Bladé. Les comtes carolingiens de Bigorre et les premiers rois de Navarre; suite (principaux événements accomplis dans le sud-ouest de la Gaule franque depuis la première captivité de Pépin II jusqu'aux temps voisins de l'origine du duché féodal de Gascogne). — G. Tholin. Causeries sur les origines de l'Agenais; 4e art. : les voies romaines. — Id. L'oppidum des Sotiates, d'après M. Camoreyt et l'abbé Breuils. — Lagarde. Extraits d'une notice historique sur la ville et l'église du Mas d'Agenais.

34. — Revue de Champagne et de Brie. 1895, août. — Les arquebusiers de Rethel, 1615-1790. Leur règlement, suivi de notes diverses et de documents originaux tirés des archives de Rethel et de

Digitized by Google

Monaco. — JADART. Une église rurale du moyen âge jusqu'à nos jours : Villers-devant-le-Thour et Juzancourt, son annexe. Appendice; suite dans la livr. de sept.-oct.

35. — Revue de Gascogne. 1896, janv. — Ph. LAUZUN. Châteaux gascons du XIIIe siècle; le château de Léberon. — J. DUFRESNE. Le maréchal Lannes, anecdotes. — T. DE L. Analyse et extraits des lettres du roi Louis XIV à Gassion qui sont conservées en copie au Dépôt de la guerre. = Février. Abbé A. BREUILS. Les principaux barons de Fezensac à l'époque féodale; 1er art. (seigneurs de Montaut, de Montesquiou, de Pardailhan); 2e art., mars (Arbéchan de l'Isle, les seigneurs de Dému et de Biran). — Ph. LAUZUN. Le château de Léberon; suite. — J. DUFRESNE. Le maréchal Lannes, anecdotes; suite, fin en mars. — G. BALENCIE. Le sceau de la ville de Nay. = Mars. Ad. LAVERGNE. L'histoire de la Gascogne de M. Bladé (bibliographie méthodique de tous les mémoires et articles de M. Bladé, en attendant l'ouvrage d'ensemble qu'il promet depuis quarante ans). — Eug. CAMOREYT. Un dieu injustement exclu du panthéon pyrénéen (l'inscription publiée au *Corp. Inscr. Lat.*, XII, n° 5379, doit se lire : « Erditse Deo, Consacrani Borodates v. s. l. m. »). — G. DE JOLLIN. Une guerre privée sous Charles VI (publie un acte de janvier 1399).

36. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Vol. XVI, 1896, 1er janv. — MAUFRAS. Les jurats de Bourg à Pons (extraits des délibérations de la jurade de Bourg-sur-Gironde, concernant le maréchal d'Albret, sire de Pons, 1671-1676). — R. VALLETTE. Un chef vendéen : Daniel Daniaud Dupérat (notes biographiques très circonstanciées).

37. — Revue d'Auvergne. 1895, juillet-août. — G. BONNEFOY. Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme (députés et représentants du peuple envoyés par l'Auvergne aux diverses législatures : Bravard-Veyrières, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849; baron de Barante père, député de 1815 à 1846 et pair de France; colonel Charras; C.-M. du Campe de Rosamel, député de 1834 à 1839; E. Rouher; H.-D. Roux; marquis de Begon de la Rouzière, député d'Auvergne en 1789). — DUMAS-DAMON. Sauteyras ou la vraie situation d'Avitacum, d'après les témoignages de Sidoine Apollinaire (texte et traduction de la lettre 2 du livre II; fin en septembre-octobre, avec une carte et plusieurs vues du lac d'Aydat).

38. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1895, nos 9-10. — Notes et documents concernant l'histoire d'Auvergne : l'abbaye de Saint-Jean du Buis-lès-Aurillac, ordre de Saint-Benoît, 1161-1792; suite. — Relation de la démolition du château de Murat, 1633-1634. = 1896, n° 1. J.-B. MATHIEU. La journée du 21 messidor an V à Clermont-Ferrand (démonstration armée des républicains de Clermont contre des cabarets considérés comme des foyers de réaction

Digitized by Google

et où ne se trouvaient que des consommateurs inoffensifs; plusieurs furent tués).

39. — Revue africaine. 1895, 4e trimestre. — VENTURE DE PARADIS. Alger au XVIIIe siècle (notes rédigées peu avant 1789 et publiées par Fagnan). — PATORNI. Délibération de l'année 1749 dans la grande Kabylie; texte et traduction. — Fray DIÉGO DE HAEDO. De la captivité à Alger, traduit par M. Moliner-Violle; 3e art.

40. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. Tome XXIII, 1395, 3e trim. — Abbé Firmin GALABERT. Un village au pouvoir des Routiers, Puylagarde, 1381-1385. — Abbé TAILLEFER. Charte de coutumes donnée par Raymond, comte de Toulouse, aux habitants de Mondenard, 3 mai 1249 (texte en dialecte et traduction). — R. RUMEAU. Les médecins de la région pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Grenade-sur-Garonne.

41. — Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletins, 1895, 3e trim. — Henri CARRÉ. Histoire d'une lettre de cachet et d'un aventurier poitevin, 1785-1796 (Clergeau, après avoir fait des dettes et commis plusieurs actes d'indélicatesse, est, à la demande de sa famille, enfermé à Saint-Lazare en 1787, s'échappe, s'embarque pour l'Ile-de-France, prend du service auprès de Tippou Saïb, revient en Europe où il réussit à se faire admettre à la cour de Catherine II, rentre en France, où il est arrêté comme émigré, est condamné à la déportation en 1796, mais gracié; il se marie et termine sa vie d'aventure par des querelles perpétuelles avec sa femme. Tout cela raconté d'après les lettres mêmes du personnage).

---

42. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XVI, 1894 (Metz, Scriba). — Dr K. WEINMANN. L'évêque Georges de Bade et la guerre du chapitre de Metz (Georges, 4e fils du margrave de Bade Jacques, naquit vers 1436; il fut nommé coadjuteur de Metz en 1457, mais ne put recueillir sans trouble la succession de l'évêque Conrad mort en 1459; c'est seulement en 1467 qu'il put rentrer dans sa ville épiscopale et prendre effectivement possession de son siège). — E. PAULUS. L'enceinte préhistorique de Tincry. — Dr SAUERLAND. Histoire de l'évêché de Metz pendant le XIVe siècle. — G. WOLFRAM et BONNARDOT. Les vœux de l'épervier; expédition de l'empereur Henri VII à Rome (texte de ce poème français, avec des notes historiques, une notice littéraire et une étude morphologique). — SAUERLAND. Addition à l'histoire de l'annexion de l'évêché de Metz à la France (l'annexion de l'évêché ne suivit pas aussitôt le décret de 1613; en 1626 encore, un évêque de Metz, résidant à la cour de France, reconnaissait la suzeraineté de l'empire et de l'empereur). — H. BRESSLAU. En quelle année mourut Adalbéron II, évêque de Metz? (le 14 déc. 1005; date importante pour la critique d'un diplôme de Henri II, du 22 nov. 1005 pour Neumünster, où figure cet

Digitized by Google

évêque). — H. von Hammerstein. Fragment d'un coutumier de Lüttingen, 26 juin 1574. — Sauerland. Le testament de la comtesse Erkanfrida de Lorraine (ce document, donné comme inédit dans la *Biblioth. de l'École des chartes,* 1891, avait déjà été publié au tome XVIII des *Forschungen* par Waitz. Sauerland relève de nombreuses erreurs dans un article du professeur Marx paru en mars 1893 dans le *Pastor bonus* de Trèves). — É. Huber. Excursion archéologique au Hérapel. — Ad. Hinrichs. La voie romaine dans la forêt de Saint-Avold. — Wichmann. Fouilles à Sarrebourg (on y a trouvé des constructions romaines). — Keune. La pierre milliaire de Sarrebourg. = Jahrg. XVII, 1895, 1re moitié. H. von Hammerstein. Les possessions des Templiers en Lorraine. — E. Paulus. Étude sur la légende de la venue et du séjour de saint Clément à Gorze. — G. Wolfram. La collection Dufresne (origine et catalogue de cette collection de chartes). — H. Witte. Recherches généalogiques sur l'histoire de la Lorraine. La maison de Lunéville et ses ramifications. — Ad. Michaelis. Le bas-relief de la « Belle fontaine, » près Lemberg, canton de Bitche (description avec des reproductions et l'étude comparative de monuments similaires). — Hollænder. Documents d'archives sur le siège de Metz en 1552. — J. Marx. Le testament de la comtesse Erkanfrida. — Keune. Un cimetière romain à Sablon.

---

43. — Historische Zeitschrift. Bd. XXXIX. Heft 1. — Lossen. Les relations de la nonciature romaine comme sources pour l'histoire de la guerre de Cologne. — Krauske. Frédéric-Guillaume Ier et Léopold d'Anhalt Dessau (l'étroite union de ces deux princes, fondée chez le roi sur l'affection et l'estime, chez Léopold sur l'intérêt, a été féconde pour la Prusse, non seulement au point de vue de l'organisation militaire, mais pour l'administration, que le prince d'Anhalt a réorganisée, et pour l'économie rurale, dont il donnait des leçons dans ses domaines de la Prusse orientale). — Sybel. Nouveaux éclaircissements sur les origines de la guerre de 1870 (disculpe Napoléon III, l'impératrice et Bismarck de toute responsabilité directe dans la guerre de 1870. L'orgueil et la légèreté de la nation française, dont M. de Gramont et une partie des courtisans partageaient les illusions, sont la vraie cause de la guerre). — Sackur. Les préliminaires de la bataille de Tagliacozzo (confirme l'opinion de Ficker, qui fait venir Conradin par le Val Salto). = Comptes-rendus : *A. Harnack.* Geschichte der christlichen Literatur bis Eusebius. I. Th. Die Ueberlieferung und der Bestand (travail colossal, beaucoup de petites incorrections). — *Kempf.* Gesch. des deutschen Reiches wæhrend des grossen Interregnums (bon travail). — *Irmer.* Hans Georg von Arnim (excellent livre sur ce capitaine et diplomate de la guerre de Trente ans, né en 1583, élevé à l'école de Gustave-Adolphe, puis attaché à Wallenstein de 1625 à 1629, ensuite à l'électeur de Saxe en 1638, et qui travailla passionnément à chasser d'Allemagne les Suédois). — *Lorentzen.* Die Schwedische Armee im

Digitized by Google

dreissigjæhrigen Kriege und ihre Abdankung. — *Landwehr*. Die Kirchenpolitik Friedrich Wilhelm's, des Grossen Kurfürsten (insuffisant).— *Knies*. Karl Friedrich's v. Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau u. Dupont (2 vol. très importants pour l'histoire économique de la France au XVIIIe s.). — *W. v. Hassell*. Das Kurfürstenthum Hannover vom Baseler Frieden bis zur preussischen Okkupation 1806 (a étudié les seules archives de Hanovre pour la paix de Bâle et les événements de 1801; pour 1806, suit Ranke avec servilité et copie encore d'autres auteurs; beaucoup d'erreurs). — *Binterim* et *Mooren*. Die Erzdiœcese Kœln bis zur franzœsischen Staatsumwælzung (nouvelle édition par M. A. Mooren de ces 2 vol. si précieux). — Mecklemburgisches Urkundenbuch. Bd. XVI, 1366-1370. — Die Berichte des Baron de Beelen-Bertholff an die Regierung der œsterreichischen Niederlande in Brussel, 1784-1789 (forme le t. XLV, 2e partie des *Diplomataria et Acta* des *Fontes rerum Austriacarum*. Ce vol. est dû à M. A. Schlitter). — Die bœhmischen Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse von J. 1526 an bis auf die Neuzeit. Bd. VII, 1586-1590. — *F.-X. Deym*. Friedrich Graf Deym und die œsterreichische Frage in der Paulskirche. — *Grünberg*. Die Bauernbefreiung und die Auflœsung des grundherrlich-bæuerlichen Verhæltnisses in Bœhmen, Mæhren und Schlesien. 2 vol. (important). — *Ashley*. An introduction to English economic history and theory. Vol. I et II (manuel modèle). — *Makower*. Die Verfassung der Kirche von England (très bon). — *Anson*. The Law and Custom of the Constitution. 2 volumes (la partie historique est superficielle). — Memoranda de Parliamento, ed. by F. W. *Maitland* (procès-verbal du Parlement de 1305). — *Oman*. Warwick the Kingmaker (bon).

44. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. V, Heft 1. Leipzig, 1896. — E. Rohde. Φιλόπατρις (ce dialogue, faussement attribué à Lucien, a été composé au temps de Nicéphore Phocas). — C. de Boor. Écrits appartenant à l'ancienne histoire de l'Église (publie une notice copiée du ms. Barrocianus 142 et relative à une œuvre historique analogue à la bibliothèque de Photius). — E. Patzig. Sur quelques sources de Zonaras (étudie la première partie de la Σύνοψις χρονική, qui s'arrête à la mort de Nicéphore Botoniate, 1081, et qui forme un tout complet; ses sources, ses rapports avec Zonaras). — J. Dræseke. Michael Glykas (détermine avec précision deux dates de la vie de Glykas). — Lambros. Mazaris et ses œuvres (publie, d'après un ms. du mont Athos, une liste des œuvres de ce Mazaris, à qui l'on doit une Ἐπιδημία ἐν Ἅιδου, composée à l'imitation des Dialogues des morts de Lucien; publie quelques fragments de ses œuvres). — Ph. Meyer. Jos. Bryennios, sa vie et ses œuvres (il était de Lacédémone; il entra dans un monastère de Crète vers 1376; à la fin du siècle il vint à Constantinople, où il prit une place distinguée dans l'Église et l'État, surtout sous le règne de Manuel Paléologue; il retourna en Crète vers 1436 et mourut avant le concile de Florence; son éducation, son caractère, son style).

Digitized by Google

— Gédéon. Contrats byzantins (publie deux de ces textes). — Conybeare. Notes sur l'Arménie (d'après des mss. grecs concernant les divisions ecclésiastiques et administratives de ce pays). — W. Fischer. Léon et Alexandre co-empereurs de Constantinople (c'est en 879 qu'Alexandre a commencé de régner avec son frère Léon). — Strzygowski. Le couvent de Nea Moni à Chios (description archéologique; histoire et critique de la construction). — Paluka. La colonne de Constantin VII Porphyrogénète dans l'hippodrome de Constantinople. — Chabot. Une inscription byzantine de Césarée de Palestine (nouvelle transcription de cette inscription du vie siècle déjà publiée, mais d'une façon fautive, dans la *Revue biblique internationale*, janv. 1895). = Comptes rendus : *Sathas*. Bibliotheca graeca medii aevi; vol. VII : Anonymi compendium chronicum (bonne édition d'un texte important; ce texte est la Σύνοψις χρονική, dont il est question plus haut dans l'article de Patzig; c'est une chronique universelle qui va de la création du monde à l'année 1261). — *W. Rügamer*. Leontius von Byzanz, ein Polemiker aus der Zeit Justinians (sans valeur).

45. — Historisches Jahrbuch. Bd. XVI, Heft 3. — Dr von Funk. Le huitième livre des Constitutions apostoliques et les écrits qui s'y rapportent; suite (l'organisation ecclésiastique de l'Égypte et les canons d'Hippolyte). — H. Grauert. Recherches sur Dante (revue des travaux récents parus sur Dante; insiste sur la brochure de L. Prompt; étudie après celui-ci le *De Monarchia*, qui est bien l'œuvre de Dante, et qui doit avoir été composé en 1300, au moment de l'ouverture du jubilé, alors qu'autour du Saint-Siège on discutait sur l'origine de l'Empire et sur ses rapports avec la papauté). — K. Eubel. L'itinéraire des papes au temps du grand schisme : 1378-1419. — Roth. Jean du Chemin (Johannes a Via), controversiste du xvie siècle; étude bio-bibliographique. — K. von Hertling. Contribution à l'histoire du prince-primat Charles de Dalberg (publie et commente une lettre de Dalberg soumettant à Napoléon Ier ses « très humbles observations sur l'esprit public qui se prononce dans les États confédérés, » 30 sept. 1809). — Dr Braun. Le synode de Gangra (il a été tenu en 343). — Max Jansen. Mention de la Bulle d'or dans une chronique (c'est à peine si les chroniques ont parlé de cet acte; on en a déjà signalé une mention dans Werner de Liège; il faut y ajouter le témoignage de Levold de Northof, dans sa chronique des comtes de la Marck). — L. Schmitz. La diète des princes à Francfort, janvier 1409 (publie une lettre de l'abbé de Sainte-Justine de Padoue). — Comptes-rendus : *Mirbt*. Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII (excellent). — *J. Friedrich*. Johann Adam Mœhler, der Symboliker (bonne biographie du plus important parmi les théologiens catholiques de l'Allemagne au xixe siècle). — *Miller*. Mappae Mundi, Heft 1 : die Weltkarte des Beatus, 776 n. Chr. (première édition donnée avec les couleurs de l'original; excellent commentaire). — *A. Mayer*. Quellen zur Geschichte der Stadt Wien. Bd. I. — *P. Geyer*. Adamnanus, Abt von Iona (bon). — *Gothein*. Ignatius von Loyola und die

Digitized by Google

Gegenreformation (important). = Heft 4. Stiglmayr. La doctrine du mal dans Denys l'Aréopagite et le néoplatonicien Proclus; suite et fin. — Dr S. Merkle. Hercule Severoli et son journal sur le concile de Trente (ce journal était connu seulement par un long fragment publié en 1876 par Dœllinger, sans nom d'auteur. Étude sur la vie de Severoli, qui fut nommé promoteur du concile de Trente le 4 janvier 1546, par conséquent tout à fait en situation d'être bien renseigné. Son journal complète celui de Massarelli). — A. Pieper. La correspondance du pape Hadrien VI. — Paulus. Travaux récents sur la mort de Luther. — K. Unkel. Le premier conflit pour la nonciature pontificale à Cologne et son influence sur les tentatives de réforme dans l'archevêché vers la fin du xvie siècle. = Comptes-rendus : *D. Schæfer*. Württembergische Geschichtsquellen. — *R. Stæhelin*. Huldreich Zwingli (gros travail, qui ajoute beaucoup à nos connaissances et qui rend d'autant plus nécessaire une biographie de Zwingli par un catholique). — *G. Juritsch*. Geschichte der Babenberger und ihrer Lænder, 976-1246 (excellent).

46. — Neues Archiv. Bd. XXI, Heft 2, 1896. — Th. Mommsen. Ordo et spatia episcoporum Romanorum in Libro pontificali (étudie l'origine de la liste des premiers évêques de Rome donnée dans le L. P. avec les indications de mois et de jours). — Egli. Une nouvelle recension de la *Vita s. Galli* (d'après des fragments récemment trouvés aux archives de Zurich). — E. Bernheim. Sur l'*Origo gentis Langobardorum* (l'*Origo* a son origine première dans la liste des rois lombards contenue dans l'édit du roi Rotharis. Rapports de l'*Origo* avec Paul Diacre et l'*Histor. Langob.* du ms. de Gotha). — A. Overmann. La *Vita Anselmi Lucensis episcopi* de Raugerius (biographie de Raugerius, qui a raconté, en se plaçant d'ailleurs à un point de vue strictement théologique, les actes des héros de la querelle des Investitures; il mourut en 1112. Son témoignage est important en ce qui concerne Grégoire VII, dont il parle expressément comme ayant été moine, et la grande comtesse Mathilde. La *Vita Anselmi*, sans être une œuvre de premier ordre, contient d'intéressants détails sur Lucques vers 1080, sur la scène de Canossa et l'expédition de Henri IV à Rome). — O. Holder-Egger. Études sur les sources de l'histoire de Thuringe; suite (sur les *Chronica s. Petri Erfordensis moderna* et les autres sources de l'histoire d'Erfurt). — Manitius. L'histoire des Francs de Grégoire de Tours (du style poétique chez Grégoire; emprunts qu'il a faits à Virgile). — F.-W.-E. Roth. Un recueil de lettres du xiie siècle provenant du monastère de Steinfeld (correspondance de maître Ulric, prévôt du monastère de Prémontrés de Steinfeld de 1155 à 1170. Publie deux de ses lettres à l'évêque de Prague, Daniel, et à celui de Brandebourg, Winiker). — R. Rœhricht. La chute d'Acre et l'histoire de la cinquième croisade (publie deux documents). — Sauerland. Une lettre du roi de Hongrie, Sigismond, au grand maître de l'ordre de Saint-Jean, Philibert de Naillac, datée de Constantinople, 11 nov. 1396.

Digitized by Google

47. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. Bd. LXXIII, 1895, Heft 1. — Henner. Sur l'histoire de la « Rota romana » (dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences de Prague, Tadra a fait remarquer que, dans la bibliothèque du chapitre de Prague, se trouve un formulaire des « Auditores » pontificaux attachés à ce tribunal appelé la Rote. L'auteur fait ressortir l'importance de ce ms.). = Heft 2. Sægmueller. Le droit de l'exclusion dans l'élection des papes (répond aux objections présentées par Wahrmund au t. LXXII de l'*Archiv*, et cherche à montrer de nouveau le développement du droit d'exclusion au temps qui précéda Grégoire XV, ainsi que l'importance de la bulle *Aeterni patris filii* et des bulles relatives à l'élection pontificale après Grégoire XV. La bulle *Aeterni patris* de Grégoire XV était dirigée contre le droit que s'arrogeaient certains États d'exclure les candidats à la papauté qui leur déplaisaient. Il n'a pas existé un droit coutumier en faveur des États concernant l'élection des papes). = Comptes-rendus : *Gennrich*. Die Staats- und Kirchenlehre des Johannes von Salisbury (excellent). — *L.-R. von Salis*. Die Entwickelung des Cultus in der Schweiz (bon). = Heft 3. Sægmueller. Les papes et la désignation de leur successeur (réponse à un article de Holder au t. LXXII de l'*Archiv*. Réplique de Holder). = Bd. LXXIV, Heft 2, 1895. Porsch. La persécution des Jésuites en Silésie sous Frédéric le Grand. — Blumenstock. La protection pontificale et le cens payé pour l'obtenir (vive critique de l'*Étude sur le Liber censuum* de Fabre). = Heft 3. Hollweck. Le pape peut-il désigner son successeur? (étude approfondie du droit canonique sur cette question; des cas où cette désignation a eu lieu : Félix IV et Boniface III ont très certainement désigné leurs successeurs; mais les cas sont tout à fait exceptionnels).

48. — Neue kirchliche Zeitschrift. Jahrg. VI, 1895, Heft 8. — G. Schnedermann. Le fond israélite qui sert de base à la doctrine de saint Paul sur l'idée de la foi. — Boehmer. Piétisme et méthodisme (compare les deux tendances religieuses en exposant leur développement et leurs contradictions fondamentales); fin dans Heft 9. = Heft 9. F. Blass. Des différentes formes dans lesquelles nous sont parvenues les œuvres de saint Luc (il est l'auteur des Actes des apôtres ainsi que de l'évangile qui porte son nom; réfute les critiques qu'on a dirigées contre les hypothèses de l'auteur sur la manière dont ces écrits nous sont parvenus). — Blumstengel. Les idées de P.-A. Pfizer sur le droit, l'État et l'Église (analyse un ouvrage paru en 1842). = Heft 11. Th. Zahn. Une vieille inscription funéraire chrétienne et ses plus récents exégètes (Harnack considère l'inscription d'Albercius comme païenne; c'est une erreur : elle est chrétienne de caractère). = Heft 12. Wohlenberg. Nicolas d'Antioche et les Nicolaïtes (la secte des Nicolaïtes de l'Apocalypse remonte à Nicolas, prosélyte d'Antioche, qui est nommé dans les Actes 6, 5. Détails sur les sectes des Harpocratiens, des Kaïnites, des Valentiniens, etc.). — Rocholl. Friedrich de Maltzan († 1864; sa poli-

Digitized by Google

tique ecclésiastique comme représentant les Luthériens de stricte observance en 1840-1860).

49. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXVII, Heft 1, 1895. — Schanz. L'universalité du déluge (à propos des ouvrages de R. de Girard, Suess, Trissl, Grill, etc.). — Belser. Études sur les Actes des apôtres (critique des ouvrages de Feine et de Spitta); fin dans Heft 2. — Sægmueller. Le développement de la Rote jusqu'à l'année 1326 (étude approfondie sur l'histoire de ce tribunal pontifical et sur son organisation au xiiie et au xive s.). = Comptes-rendus : *Benzinger*. Hebræische Archæologie (excellent). — *Künstle*. Hagiographische Studien über die Passio Felicitatis (des critiques). — *Pieper*. Entstehungsgeschichte der stændigen Nuntiaturen (important). — *König*. Die pæpstliche Kammer unter Papst Clemens V und Johannes XXII (bon). = Heft 2. Rottmanner. Les connaissances linguistiques de saint Augustin (il ne savait pas l'hébreu, mais le punique). — Diekamp. La lettre de saint Basile contre Eunomius (elle est fausse; c'est un extrait d'un ouvrage de saint Grégoire de Nysse contre Eunomius). = Comptes-rendus : *Trenkle*. Der Brief des hl. Jacobus (bon). — *Bardenhewer*. Patrologie (excellent). = Heft 3. H. Koch. Le caractère pseudépigraphique des écrits de Denys l'Aréopagite (ces écrits sont fabriqués; l'auteur voulait donner faussement l'illusion qu'il avait vécu aux temps apostoliques. Il était partisan du néo-platonisme qu'il cherchait à implanter dans les milieux chrétiens). — Schæfer. La christologie de saint Cyrille d'Alexandrie dans l'Église romaine, 432-534. — Schanz. La doctrine de saint Augustin sur le sacrement de la pénitence; fin dans Heft 4. = Comptes-rendus : Die altchristliche Litteratur (important). — *Detzel*. Christliche Iconographie (utile). = Heft 4. Mussil. Le peuple élu à la lumière de la critique moderne (critique vivement l'*Israelitische und judaïsche Geschichte* de Wellhausen). — Vetter. Une source rabbinique de la troisième lettre apocryphe de saint Paul aux Corinthiens (cette correspondance apocryphe a pris naissance à Édesse, dans les milieux judéo-chrétiens). — Belser. Saint Luc et Josèphe (on a prétendu que saint Luc dépend de Josèphe; c'est une erreur); suite dans le n° suiv. — Mercati. Nouveaux fragments de Stephanus Bostrenus tirés de l'écrit perdu Κατὰ Ἰουδαίων (dans le ms. Ambros. A 84 sup. Texte et commentaire). = Comptes-rendus : *Gla*. Repertorium der katholischtheologischen Litteratur (excellent). — *Knöpfler*. Lehrbuch der Kirchengeschichte (utile). — *Stan. von Sychowski*. Hieronymus als Litteraturhistoriker (bon). = Jahrg. LXXVIII, 1896. Heft 1. Funk. L'*Expositio rectae fidei* attribuée à Justin (Dræseke avait attribué cet écrit à Apollinaire de Laodicée; c'est une erreur). = Comptes-rendus : *Mayer*. Geschichte der Benedictiner-Abtei St Peter auf dem Schwarzewald (excellent). — *Koch*. Der heilige Faustus, Bischof von Riez (bon). — *Miller*. Die æltesten Welt-Karten (bon). — *Baumgarten*. L. Annaeus Seneca und das Christenthum (excellent).

Digitized by Google

50. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1895, Quartalheft 2. — Dr J. Ernst. Saint Cyprien et le baptême des hérétiques (il est faux que saint Cyprien ait rétracté avant sa mort son opinion sur ce point). — Al. Kroess. L'Église et l'esclavage en Europe dans les derniers siècles du moyen âge (étudie les idées de l'antiquité classique et l'attitude de l'Église primitive sur la question de l'esclavage, la doctrine juridique et les opinions des principaux théologiens du moyen âge; montre que l'esclavage dont on trouve des traces, faibles d'ailleurs, au moyen âge, n'a plus les mêmes caractères ni la même portée que l'esclavage antique); suite dans Heft 4. — H. Grisar. Un prétendu trésor d'église des premiers siècles (il s'agit du « Tesoro sacro » du cav. Giancarlo Rossi à Rome, qui est de fabrication toute récente; c'est un faux). — Al. Hoffer. Liste des évêques titulaires de Hongrie. — Nilles. Les archevêques de la métropole de Durazzo. = Quartalheft 3. E. Michael. Luther et Lemnius; l'inquisition de Wittenberg en 1538. = Quartalheft 4. E. Michael. Le pape Innocent III a-t-il admis le droit à contraindre même les laïques à contribuer en vue de la croisade? (oui! mais il faut s'entendre sur le mot de *coactio,* qui ne peut signifier une contrainte matérielle; aucun pape n'aurait songé à s'interdire d'employer les moyens purement spirituels pour contraindre les laïques à contribuer). = 1896, Quartalheft 1. N. Paulus. Conrad Kœllin, théologien du XVIe s. — H. Naldin. Les lettres de saint Alphonse de Liguori et son système moral. — H. Grisar. La prison Mamertine et les traditions romaines sur l'emprisonnement et sur les chaînes de saint Pierre (suit dans les textes l'histoire de cette légende). = Quartalheft 2. J. Ernst. Quand et où fut composé le *Liber de rebaptismate?* (il n'a été composé ni dans l'Afrique proconsulaire, le propre diocèse de saint Cyprien, ni en Numidie, mais probablement en Maurétanie). — E. Lingens. Les découvertes de J. Wilpert dans les catacombes et leur intérêt au point de vue de l'histoire du dogme (décrit la peinture qui, dans la catacombe de sainte Priscilla, représente la *fractio panis.* Réédite l'inscription d'Abercius, qui a un caractère nettement chrétien). = Comptes-rendus : *A. Seitz.* Die Apologie des Christenthums bei den Griechen des V u. VI Jahrh. (excellent). = Analectes. Ernst. L'authenticité de la lettre de Firmilianus à saint Cyprien sur la question du baptême des hérétiques (on ne peut guère la mettre en doute). — Nilles. Les études du P. Stiglmayr sur Denys l'Aréopagite.

51. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XVI, Heft 2. — K. Mueller. La pénitence à Carthage sous saint Cyprien; fin. — Asmus. Une encyclique de Julien l'Apostat; fin (étude sur l'origine des idées philosophiques qu'elle exprime). — Karapet Ter-Mkrttschian. Les « Thondrakier » de nos jours (détails sur une secte d'hérésiarques arméniens qui s'est déclarée après la guerre du Caucase, en 1828-1829). — Sachsse. Sur la chronique de Salimbene (de quelques prodiges rapportés par le bon moine). — H. Haupt. Un pamphlet ecclésiastique oublié du

Digitized by Google

XVe s. (ce pamphlet a été composé ou tout au moins inspiré par Jean de Castro Coronato, licencié en droit, qui fut employé en Allemagne pour répandre des lettres d'indulgence en faveur du royaume de Cypre menacé par les Turcs, 1452-1455. Ce pamphlet fut dénoncé comme entaché d'hérésie à l'Université d'Erfurt). — VARRENTRAPP. Deux lettres de Wimpfeling (à Brant, 15 août 1512, et à Hermann, 2 nov. 1524). — O. MERX. La vie dans les couvents au début de la Réforme (publie quelques documents relatifs au couvent de Holzzelle, près d'Eisleben, 1524-1525). — H. FUNCK. Non pas Reuss, mais Reventlow (les « lettres sur la doctrine des écritures concernant la réconciliation de l'homme avec Dieu par le christianisme » ont été adressées non pas au comte Henri XLIII de Reuss, mais au comte Cajus Reventlow, président de la chancellerie allemande en Danemark en 1743). = Heft 3. B. BESS. Joh. Falkenberg, O. P., et le conflit prusso-polonais devant le concile de Constance (important pour l'histoire des luttes qui mirent les Jagellons aux prises avec l'ordre Teutonique). — O. SEEBASS. Fragment d'une règle monastique du VIIe s. (publie ce fragment d'après un ms. des archives municipales de Cologne; cette règle est désignée par saint Benoît d'Aniane sous le nom de « Regula patrum »). — W. FRIEDENSBURG. Correspondance des savants catholiques d'Allemagne au temps de la Réforme; lettres tirées des archives et bibliothèques italiennes (correspondance échangée entre Louis Ber et Aléandre, 1532-1538, entre Fabricius Capito et le même, 1521-1522). — C. MIRBT. Le conflit ecclésiastique au temps de Grégoire VII (des publications récentes sur le sujet). — H. HAUPT. L'inquisition, les superstitions, les hérésies et les sectes du moyen âge, y compris les Anabaptistes (indique 89 ouvrages et brochures publiés récemment sur ce sujet).

52. — Beitræge zur Kunde der indogermanischen Sprachen. Bd. XXI, Heft 3, 1895. — FROEHDE. Noms mythologiques (1° le nom et le caractère de Dionysos; c'est le dieu de l'humidité fécondante et de la sève; 2° le nom et le caractère de la déesse Isis; 3° sur Hèra et Héraclès). — BECHTEL. Noms grecs de personnes, d'après les *Inscriptiones graecae insularum maris Aegei.*

53. — Philologus. Bd. LIV, Heft 3, 1895. — F. HAUSER. Une représentation de la fête des moissons (d'après une peinture sur un vase; détails sur les usages religieux dans les fêtes grecques des moissons). — WUNDERER. La lettre poétique de Polybe à Démétrius Soter (Polybe, *Histor.*, XXXI, 21, 11-12; la lettre avertit Démétrius, qui songeait alors à s'enfuir de Rome en Syrie, de se tenir sur ses gardes. Commentaire de cette lettre). — KOCH. Proclus, source du pseudo Denys l'Aréopagite pour la doctrine du Méchant. — KUEBLER. Sur la chronologie du procès intenté à Verrès. — MARQUARDT. Recherches sur l'histoire de l'Iran (1° recherches sur les récits de Diodore concernant les princes du Pont et de la Cappadoce, qui souvent ne répondent pas à la réalité; pour cette partie, Diodore a suivi Agatharcidès; 2° rapports de Trogue Pom-

Digitized by Google

pée avec Diodore dans l'histoire de Perse; Trogue Pompée a utilisé Agatharcidès et Mégasthènes en les combinant; 3° les monnaies de Zariadris, prince de Sophène, et les récits relatifs aux princes de Sophène qui se trouvent dans Mar Abas et dans Moïse de Chorène; 4° liste des rois assyriens et médiques qui se trouve dans Ctésias). — SCHWEDER. La carte du monde et la chorographie de l'empereur Auguste; suite (cette chorographie a été la principale source des géographies de Méla et de Pline; Pline ne s'est pas servi de Méla). — KROLL. Les papyrus magiques grecs (une collation des papyrus de Leyde, Berlin, Paris et Londres permet à l'auteur de corriger les textes publiés par Dieterich, Wessely, Wilcken, Parthey, etc.). — HOLZAPFEL. Sur Thucydide, VI, 10 (correction au texte).

54. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXVIII, Heft 1, 1895. — R.-M. WERNER. Deux fragments de la « Christherre-Welt-Chronik » rimée (aux archives municipales de Salzbourg; ces fragments se rapportent à l'histoire juive). = Comptes-rendus : *Zimmer*. Nennius vindicatus (critique très approfondie et très vive, par Thurneysen). = Heft 2. E. WILKEN. Le « Fenriswolf » (cette figure de la mythologie germanique représente une constellation dans le voisinage de la voie lactée; la superstition populaire la considérait sous la forme d'un loup qui avait été enchaîné au ciel d'une façon mystérieuse par les dieux et contraint de garder la gueule constamment ouverte. Réflexions générales sur le sens, le champ et la méthode de la mythologie); fin dans Heft 3. — SCHŒNBACH. Les poésies du chevalier Ulrich de Liechtenstein (explications abondantes, à l'aide de nombreuses chartes). — GERING. Les publications récentes sur les runes germaniques (parle des ouvrages de Wimmer et de Bugge). = Heft 3. A. KOCK. La déesse Nerthus et le dieu Niorthr (à l'origine, la mythologie germanique avait seulement une déesse appelée Nerthus ou Niorthr; plus tard on crut à l'existence aussi bien d'un dieu que d'une déesse qui portaient le nom de Nerthus; on les distingua comme Nerthus-freyr (dominus) et Nerthus-freyja (domina); plus tard encore, ces noms, se dédoublant, donnèrent naissance à quatre divinités différentes appelées Nerthus, Freyr, Niorthr et Freyja). = Comptes-rendus : *Seiler*. Die Entwickelung der deutschen Cultur im Spiegel des deutschen Lehn-Wortes (excellent). — *Ausfeld*. Zur Kritik des griechischen Alexander-Romans (bon). — *Schnorr von Carolsfeld*. Erasmus Alberus (important).

55. — Zeitschrift für romanische Philologie. Supplementheft XVI (Bd. XVI, Heft 5), 1896. — MENTZ. Bibliographie des travaux parus dans le domaine de la philologie, de la littérature et de l'histoire, ainsi que de l'histoire de la civilisation romanes en 1891 (liste très importante, qui contient 2974 numéros et 203 pages).

56. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. XVI, 1895, Heft 1, *Germanische Abtheilung*. — FROMMHOLD. Les mss. contenant le droit de l'île de Rügen (ces statuts ont été rédigés

Digitized by Google

dans la première moitié du XVIe s. par un noble rugien, Mathieu de Normann, et sont encore aujourd'hui en partie en vigueur à Rügen et dans la Poméranie antérieure. Description et classification des nombreux mss.). — J. Huerbin. Un complément au « Libellus de caesarea monarchia, » par Pierre d'Andlau (de cet ouvrage, qui contient le plus ancien exposé du droit public de l'Allemagne, l'auteur avait donné récemment une nouvelle édition dans cette *Zeitschrift;* il la complète à l'aide des leçons que Pierre d'Andlau fit à Bâle sur le *Corpus juris canonici;* ces leçons furent rédigées par J. Louder. Le ms. se trouve à Bâle. Huerbin en donne des extraits). — H. Brunner. Des changements apportés dans la situation des biens conjugaux par la naissance d'un enfant vivant, selon les coutumes des peuples germaniques. — Rachfahl. Sur l'histoire de la propriété foncière noble en Silésie (expose en détail les droits des seigneurs fonciers en Silésie pendant le moyen âge et l'époque moderne; détails sur l'organisation, les droits, les devoirs, la situation économique et sociale des villages silésiens. Montre les différences caractéristiques qui distinguent les seigneuries silésiennes de celles des pays voisins; raconte l'émancipation de la basse classe rurale de nationalité slave sous l'influence du droit allemand. Importante contribution à l'histoire de la germanisation et de la colonisation de l'Allemagne orientale. Utilise des documents inédits). — H. Haupt. Un « Kolbengericht » dans le pays du Rhin supérieur au temps de l'empereur Maximilien Ier (publie d'après un ms. de la bibliothèque municipale de Colmar la relation anonyme d'un procès pour meurtre des premières années du XVIe s.; elle montre qu'à cette époque la justice criminelle était dans une très mauvaise situation et que le niveau de la moralité générale était très bas). — R. Schroeder. La cloche d'Eike de Repgow (à Reppichau en Anhalt on a découvert une cloche qui fut dédiée vers 1230 par l'auteur du Sachsenspiegel). = Comptes-rendus : *Heck*. Die altfriesische Gerichts-Verfassung (excellent). — *Maag*. Das Habsburgische Urbar. Bd. I (important). — *Adler*. Eheliches Güter-Recht nach den ältesten bairischen Rechtsquellen (bon). — *Patetta*. Neuere Arbeiten zur älteren Geschichte des germanischen Rechtes in Italien (jugement favorable, assaisonné de critiques et de quelques additions, par A.-B. Schmidt). — *H. Haupt*. Ein oberrheinischer Revolutionær aus dem Zeitalter Maximilians I (important). — *Holtze*. Strafrechts-Pflege unter Kœnig Friedrich-Wilhelm I von Preussen (important). = Bd. XVI, Heft 2, *Romanische Abtheilung*, 1895. Kuebler. Signification des mots *iudicium* et *formula* dans Cicéron et dans les autres sources du temps de la République. — Th. Mommsen. Papyrus égyptiens (1° nouvelle édition revue, avec commentaire, du document publié par Krebs dans les *Ægyptische Urkunden des Berliner Museums*, II, n° 388; ce document nous fait connaître l'office du προσοδοποιός, qui, à l'époque romaine, assistait le gouverneur de l'Égypte dans la préparation des procès; 2° réédite et commente le document publié par Krebs, *Ibid.*, t. II, fasc. 9, n° 267, qui est un décret des empereurs Sévère et Antonin sur la prescription; 3° publie et com-

Digitized by Google

mente le testament de C. Longinus Castor de l'an 189 ap. J.-C., *Ibid.*, I, fasc. 10, nº 326). — Id. Le droit funéraire à Rome (avec des contributions à l'histoire du droit funéraire des chrétiens aux premiers temps du christianisme). = Compte-rendu : *Hitzig*. Das griechische Pfandrecht (excellent; additions et corrections par Kübler).

57. — Staats- und Socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. XIII, Heft 3, 1895. — Quandt. L'industrie de la laine dans la Basse-Lusace (important article de 298 p., basé sur des documents inédits). = Heft 4. Lohmann. Vauban économiste (critique les ouvrages de G. Michel et d'A. Liesse; expose les réformes proposées par Vauban. Ce dernier n'était pas un adversaire du mercantilisme, un partisan de Boisguillebert, un précurseur des physiocrates; quand il touche aux questions d'économie politique, il les résout dans le sens de Colbert. L'idée maîtresse de son plan était de fortifier la monarchie contre toutes les puissances rivales, contre le clergé et la haute finance; il voulait la défendre contre la force croissante de ceux qui possédaient et lui donner pour base la couche large et nombreuse du bas peuple. Vauban lui-même désespérait de pouvoir accomplir son plan de réforme, qui se heurtait contre la bureaucratie, dont il connaissait bien la déloyauté, le manque de conscience et l'esprit étroit. L'idée de le faire exécuter par la force a fini par se présenter à son esprit comme un moyen désespéré).

58. — Zeitschrift des Vereins für Volkskunde. Jahrg. V, 1895, Heft 2. — Weinhold. Les légendes allemandes sur les nixes (légendes silésiennes sur ces esprits des eaux). — Friedel. Les origines de l'art du tisserand. — Kahle. Conjurations contre les maladies en Scandinavie. = Heft 3. Feilberg. La légende relative à l'ensevelissement du roi Éric Ejegod de Danemark dans l'île de Cypre. — L. Frænkel. Légendes relatives à la prise de fées et de nixes. = Heft 4. Reiterer. Les sorcières en Styrie. — Weinhold. Le culte de saint Ulrich.

59. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. LI, Heft 4, 1895. — Herkner. La Réforme sociale et la politique (par des considérations historiques, l'auteur arrive à cette conclusion que la solution des questions sociales se trouve dans les démocraties plutôt que dans la monarchie absolue ou dans le socialisme d'État). — Bornhak. Le développement de la théorie constitutionnelle (cette théorie s'est développée, depuis le xviiiᵉ s., d'une façon très différente en France, en Angleterre et en Allemagne). — Scheimpflug. Les formes de la société de la Zadruga, de la Multeka et du Tanzimat, en Bosnie et en Herzégovine. = Jahrg. LII, Heft 1, 1896. C. Buecher. L'administration publique de Francfort-sur-le-Mein au moyen âge (conférence faite au troisième congrès des historiens allemands, à Francfort, le 18 avril 1895).

60. — Deutsche Rundschau. 1896, janvier. — E. von Hanneken. Épisodes de la guerre sino-japonaise; 1ᵉʳ art., la catastrophe de Kau-

Digitized by Google

Ching (souvenirs d'un témoin oculaire qui, on le sait, exerçait un important commandement sur la flotte chinoise); suite en mars. — F.-X. Kraus. François Pétrarque et sa correspondance; fin en février. — H. Grimm. Henri de Treitschke et son histoire d'Allemagne; souvenirs et considérations sur la manière dont a été écrite l'histoire nationale. = Février. H. Vambery. Arméniens et Kourdes. — Les souvenirs de Th. de Bernhardi; suite (sur les affaires du Schleswig-Holstein, en 1864-1865). = Mars. Paul Bailleu. Lettres de la reine Louise à la comtesse Voss, grande maîtresse de la cour, 1796-1810 (publie 37 lettres tout intimes où il est à peine question des événements militaires et nullement de politique. Elles sont toutes en français).

61. — Euphorion. 2 Ergänzungsheft, 1896. — Batka. La vieille littérature scandinave en Allemagne depuis le xvie s. (ses remaniements, études dont elle a été l'objet jusqu'au milieu du xviiie s.). — F.-F. Arnold. Le philhellénisme en Allemagne (recherches très approfondies sur l'extrême influence que le philhellénisme, surtout de 1770 à 1848, a exercée sur le développement de la vie intellectuelle en Allemagne. Portrait des principaux représentants du philhellénisme politique dans les divers pays allemands et bibliographie de la littérature philhellénique en Allemagne).

62. — Grenzboten. Jahrg. LIV, Quartal 3, 1895. — La colonisation allemande dans la Russie méridionale et dans la Turquie. — L.-O. Brandt. Le Brésil (situation politique actuelle; des facilités que trouverait la colonisation allemande). — Ungewitter. Nicolas Bekker et son lied sur le Rhin (bien connu par le *Rhin allemand* de Musset; de la poésie politique en Allemagne de 1840-1845). = Quartal 4. Ad. Philippi. Les orateurs de l'Assemblée nationale en Allemagne en 1848-1849. — Kæmmel. Le centenaire de Ranke (son importance comme politique et comme historien).

63. — K. Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Abhandlungen, 1894. — Duemmler. Le moine Théodoric d'Amorbach; sa vie et ses œuvres; 2e partie (utilise et publie en partie ses œuvres, encore inédites; elles intéressent l'histoire morale du xe s.).

64. — K. Baierische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe. Munich, 1895, Heft 2. — J. Friedrich. Les « Cenones » des Montanistes chez saint Jérôme (un ms. de Munich, cod. lat. Monac. 5508, du ixe s., donne de nouveaux renseignements sur ces « cenones, » qui étaient sans doute des prophétesses et qui remplissaient l'office de diacres). — A. Dove. Le plus ancien exemple du mot « Deutsch » (l'expression « theodiscus = deutsch » se rencontre pour la première fois dans la relation de George, cardinal-évêque d'Ostie, adressée au pape Hadrien Ier en 785 au sujet des synodes anglais de Corbridge et de Cealchydh). — G.-F. Unger. L'ère des Séleucides dans les livres des

Digitized by Google

Macchabées (étude très approfondie; le commencement de cette ère tombe au début (1er nisan) de l'année 311). — Kuhn. Voyages au ciel et aux enfers; contribution à l'histoire de la littérature générale (publié dans les *Abhandlungen*). — Von Cornelius. Calvin et Perrin en 1546-1547 (*Ibid.*). — Heigel. Contributions à l'histoire de la convention de Pilnitz, du 27 août 1791 (pas un document nouveau). — Simonsfeld. Contributions à la diplomatique politicale du moyen âge et à l'histoire du xive s. (sera publié plus tard). = Heft 3. Wœlfflin. Saint Benoît de Nursie et sa règle monastique (cherche à démêler le degré d'instruction auquel en était arrivé saint Benoît). — J. Friedrich. Les fausses lettres d'empereurs et de papes dans les biographies de saint Jean Chrysostome (sera publié plus tard). = *Abhandlungen. Historische Classe.* Bd. XXI, Abth. 1, 1895. Preger. Contributions à l'histoire du mouvement religieux aux Pays-Bas dans la seconde moitié du xive siècle (caractérise le mouvement à la tête duquel s'est placé Gerhard Groote, ses projets de réforme, ses conflits avec le clergé et les autorités ecclésiastiques. Publie seize lettres de Groote de 1378 à 1383, des extraits de l'apologie de Henri de Zütphen pour les frères et les sœurs de la vie commune, des extraits d'un traité composé par un membre de la secte du libre esprit). — S. Riezler. Albert V, duc de Bavière, et sa politique intérieure (les dettes que lui avait laissées son père, augmentées encore par le luxe de sa propre cour, jetèrent Albert V dans les plus grands embarras financiers; une commission, composée de fonctionnaires de la cour, essaya d'y porter remède; elle adressa au prince les plus fortes représentations sur sa prodigalité et proposa des projets destinés à augmenter les revenus et à diminuer les dépenses. Deux avis très détaillés furent rédigés par cette commission en 1555 et en 1557; ils jettent une vive lumière sur la vie privée du prince, sur la vie de cour et sur l'administration publique en Bavière à cette époque; l'auteur en donne de longs extraits). — Id. La politique bavaroise pendant la guerre de Smalcalde (on a porté sur cette politique les jugements les plus contradictoires et les plus injustes; on a presque toujours prétendu que dans cette guerre la Bavière était restée neutre; en réalité, ce n'était qu'une feinte que la Bavière s'imposa du consentement de l'empereur et qui aida fortement la stratégie impériale dans la campagne contre les protestants. Le 7 juin 1546, la Bavière s'était étroitement alliée avec l'empereur à Ratisbonne; ce traité est resté complètement inconnu, non seulement des historiens, mais des historiens modernes. Détails sur l'attitude de la Bavière dans la question religieuse et dans ses rapports avec Charles-Quint; la Bavière avait été amenée à soutenir l'empereur par l'appât de la dignité électorale et de la principauté de Neubourg; après la fin de la guerre, l'empereur n'a pas tenu ses promesses). = *Philosophisch-philologische Classe.* Bd. XX, Abth. 2, 1895. Maurer. La Huldar Saga islandaise (d'après des sources inédites recueillies par l'auteur en Islande. En Islande, on n'a pas cessé jusqu'à notre époque de remanier les anciennes légendes). — W. Meyer. La légende du doc-

Digitized by Google

teur Faust (d'après des sources inédites sur l'histoire de la croyance au diable au XVIe s.).

65. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften. Abhandlungen der philologisch-historischen Classe. Bd. XV, nº 4, 1895. — E. Windisch. Mara et Bouddha (selon la légende, avant de s'être manifesté comme le prophète d'une nouvelle doctrine religieuse, Bouddha fut tenté et assailli par le mauvais esprit, Mara. L'auteur soumet cette légende à une critique très approfondie; en outre, plusieurs chapitres sont consacrés à la biographie de Bouddha et aux sources épiques qui le concernent. Les ressemblances que l'on constate dans certains faits de la vie de Bouddha et du Christ ne sont pas dues à un emprunt que les évangiles auraient fait aux légendes bouddhiques; ce sont des phénomènes indépendants et parallèles. Mémoire de 348 pages).

66. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XVIII, Heft 1, 1895. — Anderlind. Chevaux espagnols dans les écuries du roi Salomon (l'érudit espagnol Lopez Martinez a cru que Salomon avait tiré d'Espagne et propagé dans son pays de beaux étalons; il est possible en effet que la race de chevaux que Salomon fit reproduire arriva aux Arabes, qui s'en servirent pour former la race des pur-sang. Détails sur l'histoire du cheval aux temps préhistoriques). — Sandreczky et Zinsser. Études sur la lèpre (surtout en Palestine). — J.-P. de Kasteren. Usages, pensées et superstitions populaires du pays de Hœms en Palestine. = Comptes-rendus : *Röhricht*. Die Deutschen im heiligen Lande (important). — *E. von Starck*. Palæstina und Syrien vom Anfang der Geschichte bis zum Siege des Islam (utile). = Heft 2. Schumacher. Es-Salt (description topographique et archéologique de cette ville). — Schlatter. L'emplacement de l'antique Gadara (Gelzer identifie cette ville avec Geser; erreur; c'est aujourd'hui Es-Salt). — Rœhricht. Additions au catalogue bibliographique des publications relatives à l'histoire de la Palestine. — Owsepian. Une mosaïque avec inscription arménienne trouvée dans le quartier septentrional de Jérusalem. — Budde. Explications sur l'Ancien Testament, tirées de la vie des peuples turcs (d'après les œuvres du voyageur Radloff sur les peuples turcs dans l'Asie centrale, dont la civilisation est au même degré que celle que peint l'Ancien Testament). — Gelzer. Encore un mot sur la liste des villes palestiniennes, dressée par Georgius Cyprius (réplique au mémoire de Schlatter signalé plus haut; cette liste n'indique aucun siège épiscopal pour la Palestine; Gadara est identique à Gazara). = Compte-rendu : *Benzinger*. Hebræische Archæologie (important). = Heft 3. Schumacher. Madaba (minutieuse description des restes antiques; publie deux inscriptions grecques). — Id. Dscherasch (indication des ruines antiques. Publie des inscriptions latines et grecques. Dessin du forum, du théâtre et du temple de Dscherasch. Explication et commentaire des inscriptions par Buresch). — Schik et Benzinger. Carte archéologique des environs immédiats de Jérusalem. — Rœhricht. Cartes et plans

Digitized by Google

pour la connaissance de la Palestine; 6e art. (trois plans des XIIe-XVe s., avec commentaire). — SOCIN. Le mémoire d'Anderlind sur les chevaux espagnols dans les écuries de Salomon (ne repose pas sur un solide fondement). — BENZINGER. Rapport sur les publications relatives à la Palestine en 1894. = Compte-rendu : *Nowack*. Lehrbuch der hebræischen Archæologie (important).

67. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. XVI, 1895. — WENCK. Milan et la Thuringe; un mariage au temps du roi Wenceslas (détails très circonstanciés sur les négociations engagées en vue d'un mariage entre Lucia Visconti de Milan et le landgrave de Thuringe Frédéric; le mariage fut conclu en 1399 et rompu en 1403; en 1406, Lucia épousa Edmond, comte de Kent). — F. GESS. Leipzig et Wittenberg (rapports entre les deux universités au temps de la Réforme luthérienne; d'après des documents inédits). — PILK. Histoire de la forteresse de Rechenberg, près de Freiberg, du XIVe au XVIIe s. — OPET. La plus ancienne ordonnance vénitienne sur les mines, 1488 (elle reproduit essentiellement les dispositions du droit minier de la Saxe). — BERLING. Les marques des potiers d'étain de Dresde, Leipzig, Chemnitz (depuis le commencement du XVIIe s., ces ouvriers durent marquer leurs vases aussi bien de leur marque personnelle que des marques de la ville; ces dernières représentaient d'ordinaire les armes de la ville). — L. SCHMIDT. Histoire du manuscrit de la chronique de Tietmar de Mersebourg, qui est à Dresde (publie un document de 1563 montrant par quelles mains ce manuscrit passa à cette époque). — DISTEL. La prétendue prophétie du rabbin Mardochée à l'électeur de Saxe Auguste, en 1572. — W. SCHULTZE. Un pamphlet concernant les prétentions du roi Frédéric II de Prusse sur la Bohême (il fut composé vers 1756 par le prof. J.-Ph. de Carrach). — LIPPERT. Le plus ancien catalogue de la bibliothèque des électeurs de Saxe (il est de 1467). — HÆBLER. Conrad Rott et la Société thuringienne (cette Société commerciale fut fondée en 1579 par le marchand augsbourgeois Conrad Rott en vue de créer en Saxe un grand marché pour le commerce des épices de l'Inde et pour ruiner les grandes villes commerciales de l'Allemagne du Sud qui se livraient à ce trafic. En 1580, la Société disparut subitement par la banqueroute et la fuite de Rott. D'après des documents inédits). — SCHMERTOSCH. L'électeur Jean-Georges Ier et les protestants chassés de Leipzig, 1620-1650. — E. SACHS. Le Dr H. Erndel, médecin de la ville de Dresde, 1638-1693 (dépeint le rôle important qu'il joua pendant les épidémies à la fin du XVIIe s.). — L. SCHMIDT. Additions au cartulaire du monastère de Nimbschen (deux chartes de 1265, 1285). — A. CHROUST. Une lettre de l'historien Hortlader, 1615 (elle se rapporte à l'édition d'un livre qu'il composa sur le gouvernement de l'empereur Charles-Quint). — A. VON MINCKWITZ. Le corps saxon des « Grands mousquetaires, » 1691-1735. = Comptes-rendus : *Bachmann*. Deutsche Reichs-Geschichte. Bd. II (bon). — *Hey*. Die Slavischen Siedlungen im Königreich Sachsen (important). — *Lippert*.

Digitized by Google

Wettiner und Wittelsbacher im 14 Jahrh. (important). — *Irmer*. H.-G. von Arnim (beaucoup de négligences et de partialité). — *Opel*. Der Niedersæchsich-Dænische Krieg. Bd. III (bon). — *Hübner*. Zur Geschichte der kursæchsischen Politik beim Ausbruch des œsterreichischen Erbfolgestreits (bon). — *Exner*. Die Anteilnahme der sæchsischen Armee am Feldzuge gegen Œsterreich 1809 (bon). — Historische Untersuchungen E. Fœrstemann gewidmet (excellent). — *G. Müller*. Verfassungs -und Verwaltungs Geschichte der sæchsischen Landeskirche. Theil I (remarquable). — *Brandenburg*. Die Gefangennahme des Herzogs Heinrich von Braunschweig 1575 (important). — *Ritter*. Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation. Bd. II (remarquable). — *Bergmann*. Geschichte von Lœbau (bon).

68. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Meissen. Bd. IV, Heft 1, 1895. — Markus. J.-Fr. Ursinus, 1735-1796 (écrivain de mérite sur l'histoire sociale et provinciale de la Saxe; sa biographie; analyse de ses œuvres, qui sont encore inédites en partie). — Loose. Les obsèques du duc de Saxe Albert à Meissen, 1501 (publie une relation contemporaine). — Id. Extraits des sermons du prédicateur de Meissen, maître G. Strignitz, 1595-1602 (intéressant pour l'histoire des mœurs à cette époque). — Neubauer. Histoire du monastère de Sainte-Croix à Meissen. — Markus. Meissen pendant les guerres de Napoléon; fin (traite, d'après des documents inédits, l'époque du 4 juin 1813 au 23 juin 1819). — Leicht. Pour servir à l'histoire des foires annuelles à Meissen (xve-xixe s.).

69. — Reutlinger Geschichtsblætter. Jahrg. VI, n° 4, 1895. — Th. Schœn. Les familles patriciennes et bourgeoises de Reutlingen jusqu'au xvie s.; suite au n° 5. — Maier. Les comptes municipaux de Pfullingen de 1648-1649; suite au n° 5. — Schœn. Les sires de Walddorf (xiiie-xive s.). — Id. Les Juifs à Reutlingen. = N° 5. H. Edelmann. Le « Degenfeld » à Ebingen (tombeaux de l'époque de Hallstadt et de la période récente du bronze, renfermant d'intéressants monuments archéologiques).

70. — Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung. Bd. XXVII, 1892. — Isenbeck. Monnaies trouvées à Nassau (allemandes et étrangères). — G. Wolff. Les marques de poteries et de briques du i^er siècle dans le pays du Mein inférieur (important pour l'histoire de l'occupation de la rive droite du Rhin par les empereurs romains. La région située entre le Mein et l'embouchure de la Nidda fut occupée dès avant 70 pour protéger Mayence; c'est plus tard que furent occupés les environs de Francfort et que fut fortifiée la Wettéravie). — Schlieben. Horloges solaires transportables chez les Romains (G. de la Noë en a parlé dans les *Mém. des Antiq. de France*, 6e série, t. III, p. 151; Schlieben avait traité le sujet dès 1891). — Id. Invention et premier établissement des moulins à eau (d'après les récits des écrivains romains du i^er s.). — Sauer.

Digitized by Google

Remarques sur le mémoire de Conrady relatif à l'histoire de la maison de Nassau dans les *Annales*, t. XXVI. — J. Hillebrand. La généalogie des comtes de Nassau, XIIe-XIIIe s. — O. Dahm. Armes à feu romaines (on en a trouvé des fragments dans les fouilles d'un castellum, près d'Ems).

71. — Beitrœge zur Geschichte des Niederrheins. Jahrbuch des Düsseldorfer Geschichts-Vereins. Bd. IX, 1895. — Kuech. Les sceaux des échevins à Dusseldorf aux anciens temps (avec des dessins). — Id. Histoire économique de Dusseldorf (publie et commente trois chartes de 1490, 1493, 1610, concernant les droits levés par les ducs de Juliers-Berg sur les bateaux du Rhin, les moulins de Dusseldorf, etc.). — Redlich. Juliers et Gueldre à la fin du XVe s., 1498-1500 (détail des négociations qui conduisirent à la conclusion d'un traité entre Guillaume, duc de Juliers-Berg, et Charles, duc de Gueldre; montre la grande influence exercée par l'intervention de Louis XII. Sept appendices suivent cet important article). — G. von Below. Le différend entre Jean, duc de Juliers-Berg, et son maréchal héréditaire Engelbert Hurdt de Schœnecken, 1513-1514 (à l'occasion d'une demande d'impôt, ce maréchal, qui soutenait une partie des États provinciaux du duché de Juliers, éleva des plaintes contre le gouvernement, à cause de la mauvaise administration financière, des embarras apportés à l'exercice de la justice, de l'emploi des étrangers pour les fonctions publiques, etc.; enfin ces plaintes tendaient à soumettre l'administration seigneuriale à l'autorité des États provinciaux). — F. Schmitz. « Weisthümer » du district d'Oberdollendorf et le « Markgeding » de Löwenberg, 1540-1640. — Forst. La suppression du monastère des « canonici regulares s. Augustini » à Neuss, en 1623 (ses biens passèrent aux Capucins). — Id. Une lettre des pasteurs évangéliques de Wesel à leurs confrères chassés du Haut-Palatinat, 1630. — Kœrnicke. Pour servir à l'histoire du village de Lintorf (impôt, administration, justice du XVe au XVIIe s.). — De Raadt. Contributions à l'histoire de l'électeur palatin Jean-Guillaume (22 documents de 1690-1705 avec commentaire). — E. Pauls. La collection Beckhaus à la bibliothèque royale de Dusseldorf (est intéressante pour l'histoire de la Westphalie et des pays rhénans). — Kohtz. L'ordonnance pour l'accise au duché de Juliers-Berg en 1624. — Kuech. Notes de l'archiviste de Redinghoven Jean-Geoffroi, 1650-1651 (intéressantes pour l'histoire politique et sociale de Dusseldorf). — Kniffler. Un poème latin sur le bombardement de Dusseldorf, les 6 et 7 octobre 1794.

72. — Bonner Jahrbücher. Heft XCVIII, 1895. — R. Schultze et C. Steuernagel. Colonia Agrippina; topographie de la ville de Cologne à l'époque romaine (long mémoire de 171 p. avec 17 pl.). — H. Nissen. Histoire de Cologne à l'époque romaine.

73. — Jahresbericht 72 der Schlesischen Gesellschaft für vaterlaendische Kultur. Breslau, 1895. — Krebs. Enrôlements mili-

Digitized by Google

taires pendant la guerre de Trente ans (documents importants tirés des archives du duc Fr. Albert de Saxe-Lauenbourg concernant l'armée de Wallenstein pendant les années 1625-1626; les lettres du duc mettent en pleine lumière les difficultés relatives à l'enrôlement et à l'équipement des troupes à cette époque).

74. — Kollektaneenblatt für die Geschichte Bayerns. Jahrg. LVIII, 1894. — Hasselmann. Neubourg-sur-le-Danube (bref résumé de l'histoire de la ville). — Catalogue du musée de la Société historique de Neubourg.

75. — Mansfelder Blætter. Jahrg. IX, 1895. — Græssler. Partage de forêts entre des membres de la famille des comtes de Mansfeld en 1501 et en 1565 (important pour l'histoire ancienne, les limites ecclésiastiques et politiques du comté). — Struempfel. Liste de pasteurs luthériens du comté de Mansfeld et de la seigneurie de Querfurt qui furent ordonnés à Wittenberg de 1537 à 1560. — Kœnnecke. Une lettre d'un soldat saxon à l'époque de la guerre de Sept ans, 1756 (intéressant pour l'histoire de la capitulation de l'armée saxonne).

76. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück. Bd. XX, 1895. — Duering. Histoire du couvent de filles de Bœrstel; suite (depuis la transformation de ce couvent en un chapitre séculier en 1674). — H. Forst. De la part prise par les bataillons de la landwehr d'Osnabrück à la bataille de Waterloo. — C.-A. baron von der Horst. Le monastère de Harste et la famille noble de Harste, 1100-1250. — Hartmann. Les bureaux des princes-évêques d'Osnabrück à Wittlage (depuis 1309; détails sur les maisons-fortes des évêques pendant le moyen âge et sur l'administration, les finances, du ci-devant chapitre d'Osnabrück). — E. Bœhr. Histoire des écoles populaires d'Osnabrück; 1re partie, 800-1618. — Martiny. Les propriétés foncières du monastère de Corvey aux IXe-XIe siècles (article détaillé; montre que, dans le cours du IXe siècle, ce monastère acquit rapidement de nombreuses possessions dans le diocèse d'Osnabrück; il ne les conserva pas dans les siècles suivants; les paysans censitaires devinrent les détenteurs héréditaires de ses biens et même les véritables possesseurs. Ajoutez les empiétements des ministériaux, toujours plus fréquents depuis environ 1070, si bien que les terres du monastère furent peu à peu sécularisées, soit par des moyens violents, soit par des progrès insensibles). — Découvertes archéologiques à Emsbüren et à Ankum. — Bindel. Généalogie de Hermann Bonnus, l'introducteur de la réforme luthérienne à Quakenbrück.

77. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXXI, Heft 2, 1895. — Baumgærtel. Histoire de l'église des saintes Marie et Marthe à Bautzen, du XIIIe au XIXe s. (intéressant pour l'histoire de la réforme luthérienne à Bautzen; publie sept chartes de 1382 à 1520). — Brueckner. Les possesseurs de la seigneurie de Gersdorf en Haute-Lusace, du XIVe au XIXe s. — Kuehnel. Les noms slaves de lieux et de plantes

Digitized by Google

dans la Haute-Lusace; suite. — Jecht. La fondation de la ville de Zittau (par le roi Ottokar de Bohême, afin de remplacer les villes de la Haute-Lusace qui avaient passé au Brandebourg). — Id. L'agriculture dans la Haute-Lusace (publie un document de 1484). = Comptes-rendus : *Lippert*. Wettiner und Wittelsbacher, sowie die Niederlausitz im 14 Jahrh. (excellent). — *Stoy*. Geschichte der Stadt Schirgiswalde (utile). — *Bergmann*. Geschichte der Stadt Lœbau (insuffisant).

78. — Zeitschrift der Geschichte des Oberrheins. 1895, Heft 4. — Fr. Gfrœrer. L'Église catholique dans l'Alsace autrichienne sous l'archiduc Ferdinand II (d'après des documents inédits des archives d'Innsbruck et de Colmar. L'auteur expose les grosses difficultés religieuses et morales dont souffrirent les provinces autrichiennes du Haut-Rhin au milieu du xvie siècle; il montre les grands services rendus par l'archiduc Ferdinand II pendant son gouvernement, de 1567 à 1595, pour rétablir l'ordre dans les affaires ecclésiastiques, lutter contre le luthéranisme, encourager l'enseignement populaire. Publie un règlement scolaire pour Ensisheim en 1572). — J. Schneider. Le « Hinterburg » de Neckarsteinach (histoire financière de ce château, de 1344 à 1549). — H. Ulmann. Pour servir à la biographie de Sleidan (son activité en Allemagne comme agent diplomatique au service de la France en 1544; changements subis par ses idées politiques; sans se détourner complètement de la France, il s'efforça de l'empêcher d'intervenir dans les affaires allemandes). — H. Meissner. Lettres de Johannites allemands du xvie s. (publie cinq lettres du commandeur Pierre d'Englisberg, 1522-1523, dix lettres du bailli Georg Schilling de Cannstadt, 1523-1539, avec des éclaircissements détaillés sur l'histoire de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean et de ses entreprises militaires). — F. von Weech. Documents tirés des archives du Vatican (1° analyse les actes de la « Congregazione sopra il Palatinato, » fondée à Rome en 1622 après la conquête du Palatinat, pour faire tourner les succès remportés par les armées impériales au profit du catholicisme; 2° expose les efforts déployés par les Dominicains pour s'emparer des chaires de théologie et de philosophie à l'Université de Constance en 1686-1697; 3° publie les instructions données au nonce extraordinaire Spada, envoyé à la cour impériale en 1702). — Fester. L'acquisition des seigneuries de Hachberg et de Hœhingen par le margrave Bernhard I de Bade en 1415. — Pfannenschmid. Un mandement de l'empereur Frédéric II pour le prieuré de Saint-Pierre à Colmar en Alsace, du 29 avril 1236. — Glasschrœder. Le livre des fiefs de Louis V, électeur palatin (cet électeur fit dresser l'inventaire de tous les fiefs de l'Électorat en un riche volume orné des armes des vassaux. Publie une lettre où l'électeur prie l'abbé d'Arnstein de lui envoyer les armes de son monastère, en 1540). — Albert. Fritz Jacob d'Antwil, chroniqueur du xvie siècle. — Inventaire des archives de Brisach, Constance, Bretten, Lahr, Kehl, Staufen, Waldkirch, Wolfach, Mosbach.

Digitized by Google

79. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXXI, 1895, Heft 2. — Loserth. Sigmar et Bernard de Kremsmünster (études critiques sur les sources de l'histoire du monastère de Kremsmünster au xive et au xve siècle; l'auteur s'était déjà occupé du sujet en 1873 et ses conclusions avaient été attaquées par Waitz dans les *Forschungen z. d. Gesch.*, t. XX, p. 605 et suiv.; il cherche maintenant à renverser les hypothèses de Waitz et à montrer que le moine Sigmar mérite une place très importante dans l'historiographie du monastère). — Fr. von Krones. Contributions à l'histoire des villes et du droit dans la Haute-Hongrie (1° publie et commente huit chartes des archives municipales de Kaschau en 1444-1491, intéressantes pour l'occupation de la Haute-Hongrie, par le Hussite Ziska de Brandeis, pour la connaissance de la très ancienne organisation des métiers et des corporations dans cette ville, et pour l'histoire de la guerre pour la couronne entre Ladislas II, roi de Bohême et de Hongrie, et son frère Albert; 2° extraits d'un « Liber annalium liberae regiae civitatis Cibin, » qui contient des détails sur l'histoire et le développement intérieur de la ville de Zeben dans le comitat de Sarosch, du xve au xviiie siècle; 3° analyse de deux mss. du xvie s., qui contiennent des notes relatives au droit suivi par les colons allemands dans le pays de Zips et en Transylvanie). — W. Erben. Les chevaliers de l'Ordre teutonique appelés pour défendre la frontière hongroise (1° l'idée d'appeler les Teutoniques contre les Turcs se trouve pour la première fois dans un rapport adressé à l'empereur Maximilien II par le général Lazarus de Schwendi en 1566. Récit détaillé des négociations engagées à ce sujet avec les États de l'empire allemand et avec l'Espagne jusqu'en 1582; elles restèrent sans résultat; 2° détails sur l'élection de l'archiduc Maximilien comme grand maître de l'Ordre teutonique en 1590; 3° de la part prise par les Teutoniques aux campagnes contre les Turcs en 1594 et 1595; 4° réforme des statuts de l'Ordre, en 1606, en vue de faire cesser son isolement et son inactivité, et d'employer de nouveau ses forces à des entreprises d'un intérêt général, par exemple à la guerre contre les Turcs; cette réforme réalisa en partie le plan dressé par Schwendi; utilise de riches documents d'archives).

80. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XVII, Heft 1 (Innsbruck, 1896). — Alf. Dopsch. Les faux diplômes carolingiens pour Saint-Maximin de Trèves (ils ont été probablement fabriqués au xiie siècle). — E. von Ottenthal. Un diplôme inédit d'Otton Ier pour le comte de Bergame en 970. — E. Winkelmann. Le meurtre du duc Louis de Bavière, par l'empereur Frédéric II, en 1231 (rien de moins prouvé que la responsabilité de l'empereur dans cet assassinat; les sources ne sont pas claires et l'on ne voit pas le profit que Frédéric II pouvait en tirer). — L. Schmitz-Rheydt. Une matrice de sceau pour les bulles d'Innocent IV (avec reproduction photographique). — Mayr-Adlwang. Ce que coûtait l'expédition des bulles de provision au xve siècle (publie plusieurs tarifs

Digitized by Google

des années 1462-1505). — Ad. Beer. Sur l'histoire de l'année 1756 (discussion des travaux récents de Lehmann et de Delbrück; les dépêches de Kaunitz, publiées en appendice, montrent le souci qu'il avait d'engager la France le plus loin possible contre la Prusse; les dépêches de Starhemberg montrent les hésitations des ministres français à s'engager à fond). — C. Rodenberg. Les fondations de villes par Henri Ier (mesures qu'il prit, en s'appuyant sur la diète, pour obliger les Saxons à lui fournir les subsides et les services nécessaires à la défense des villes et forteresses). — R. Sternfeld. Quatre diplômes de Conrad III pour le royaume d'Arles (pour Arles, Embrun, Viviers et Clérieu; ces quatre diplômes, de date différente, sont rédigés à peu près dans les mêmes termes; il n'y a aucune raison pour mettre en doute leur authenticité). = Comptes-rendus : *Alphons Huber*. Œsterreichische Reichsgeschichte (tableau remarquable de la formation politique et de l'histoire du droit public de l'Autriche). — *Fejerpataky*. Oklevelek II István Király korából (étude sur plusieurs diplômes royaux et autres, du temps d'Étienne II). — *Lœwe*. Richard von San Germano und die æltere Redaktion seiner Chronik (bon). — *Kempf*. Geschichte des deutschen Reiches wæhrend des grossen Interregnums, 1245-1273 (bon travail d'ensemble). — *Hampe*. Geschichte Konradins von Hohenstaufen (les chapitres sur l'expédition de Conradin en Italie sont à consulter). — *O. Posse*. Die Siegel der Wettiner bis 1324 und der Landgrafen von Thüringen bis 1247. — *Id*. Die Siegel der Wettiner von 1324-1486. — *Tadra*. Summa cancellariae (publie un formulaire de la chancellerie de Charles IV). — Ouvrages récents sur l'histoire de la Bukovine.

81. — Mittheilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde. Bd. XXXV, 1895. — Widmann. Document et catalogue d'actes du couvent bénédictin de femmes à Nonnberg, près de Salzbourg (50 numéros de 1003 à 1311). — Pirckmayer. Instructions relatives à l'emploi des formules de politesse dans les actes officiels (publie un décret de l'archevêque de Salzbourg en 1671). — Jos. Eigl. Les maisons de paysans dans les environs de Salzbourg (description minutieuse par un homme du métier; intéressant surtout pour les installations de chauffage). — Hittmair. Pour servir à l'histoire de l'Université de Salzbourg (chiffres relatifs à la fréquentation de l'Université et à l'arrivée des étudiants en 1639-1646). — Hauthaler. Le cardinal Mathieu Lang et le mouvement religieux et moral de son temps; 1re partie (d'après de nombreux documents inédits; expose en grand détail l'administration de cet archevêque, de 1519 à 1523; données importantes sur les progrès de la doctrine luthérienne dans l'archevêché; des mesures prises par le cardinal-archevêque pour la combattre). — Pirckmayer. Ordonnance sur les marchés, les prix des subsistances, les mariages, à Salzbourg en 1556.

82. — Mittheilungen des k. k. Kriegsarchivs. N. F. Bd. IX, 1895. — Hausenblas et Christen. L'Autriche pendant la guerre contre

Digitized by Google

la Révolution française en 1792; suite (récit très détaillé de la retraite des alliés de Valmy jusqu'à la Meuse; combats de Virton et de Thionville; offensive du duc Albert de Saxe-Teschen; la fuite et l'arrestation de Lafayette; les entreprises des Autrichiens sur Lille; les émigrés du duc de Bourbon, leur organisation et la part qu'ils prirent à ces combats). — Kienast. Le roi de Prusse Frédéric II et la Hongrie (importants documents tirés des archives d'Autriche et de Hongrie. L'auteur dépeint la situation des protestants en Hongrie pendant les XVIe-XVIIIe s. et les efforts réitérés des électeurs de Brandebourg pour défendre les protestants hongrois contre l'oppression catholique que dirigeait le gouvernement autrichien. Frédéric II chercha aussi à gagner l'opposition religieuse et nationale de la Hongrie, à attirer des gens de Hongrie à l'armée prussienne et à fomenter dans ce pays des troubles contre l'Autriche. Détails sur les insurrections hongroises de 1753 et sur les efforts déployés par la politique prussienne pour pousser les Turcs et les Tatars à attaquer la Hongrie). — Kematmueller. L'administration autrichienne en Bavière, 1743-1745 (après la fuite de l'empereur Charles VII, la Bavière fut, comme on sait, occupée par l'Autriche. Difficultés avec lesquelles l'administration autrichienne eut à lutter, en particulier avec l'opposition de la noblesse bavaroise et des États provinciaux. Détails sur les contributions levées par les Autrichiens et sur les autres charges qu'ils firent peser sur le territoire occupé). — Le feld-maréchal comte Khevenhüller, 1633-1744; son « Idée de la guerre. »

83. — Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. Heft 43 (Graz, 1895). — A. Gasparitz. Reun au XIVe siècle (beaucoup de détails sur l'organisation intérieure et la vie du monastère cistercien de Reun, situé sur la frontière styrienne). — P.-J. Wichner. Deux châteaux et trois demeures nobles dans la Haute-Styrie; esquisse historique (le château de Grafenegg; histoire de la forteresse de Gallenstein et de ses seigneurs depuis le XIIe s. jusqu'à nos jours). — Jos. Wastler. Le « Tummelplatz » à Graz (admet avec J. von Zahn que le récit de la mort du duc Léopold à Graz, en 1194, est une pure fable; quant aux constructions qui ornent le « Tummelplatz, » elles ont été élevées, non après la mort de l'archiduc Charles, de 1590 à 1595, comme le veut Zahn, mais en 1586).

84. — Mittheilungen des Nordböhmischen Excursions Clubs. Jahrg. XVIII, Heft 4. — Pandler. Le monastère augustin de Hohenelbe depuis 1705. — Jahnel. Où était situé le village de Kolcz mentionné en 1352? (c'est aujourd'hui Ober-Prœdlitz). — Muehlstein. Pour servir à l'histoire du monastère de Stockan (notes chronologiques pour les années 797-1511).

85. — K. Akademie der Wissenschaften in Wien. Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe. Bd. CXXX, 1894. — Heinzel. Le Parzival de Wolfram d'Eschenbach (intéressant pour l'histoire de la légende du Gral). — Tomaschek. Les anciens Thraces; suite

Digitized by Google

(étude très approfondie sur ce qui reste de l'ancienne langue thrace, des noms de divinités, des gloses de toute sorte; expose en détail la mythologie thrace). — Gust. Meyer. Études néo-grecques (1° bibliographie des études sur les dialectes néo-grecs; 2° des mots slaves, albanais et roumains empruntés par le néo-grec). — H. Siegel. La poignée de main et le serment, ainsi que les autres manières de promesse solennelles, employés dans la vie juridique de l'Allemagne (art. de 122 p., qui se rapporte surtout au moyen âge; expose aussi en détail les punitions qui frappaient les violations de la foi jurée, du serment, ainsi que les privilèges des princes et des classes élevées au sujet de la manière de prêter serment). = Bd. CXXXI, 1895. Tomaschek. Les anciens Thraces; suite (liste très copieuse de noms de lieu et de personne, avec des explications étymologiques). — A. Zingerle. La 4e décade de Tite-Live (corrections au texte à l'aide des leçons fournies par le cod. Lov. 2). — Von Zeissberg. La Belgique sous le gouvernement de l'archiduc Charles en 1793-94; suite (art. de 188 p.). — Beer. Les dépôts de mss. de l'Espagne; fin (contient des tables détaillées aux parties déjà publiées du rapport sur le voyage d'études que l'auteur a entrepris, en 1886-88, dans les bibliothèques de l'Espagne). — Th. von Grienberger. Vindobona, Wien (« Vindobona » est un nom d'origine celtique; « Wien » est d'origine slave). — Steffenhagen. Influence exercée par le Sachsenspiegel sur les monuments juridiques de l'Allemagne; suite (sources du registre municipal de Berlin). — H. Schenkl. Bibliotheca patrum latinorum britannica; 6e art. (énumère les plus importants des mss. latins des bibliothèques cathédrales de Salisbury, Exeter, Canterbury, Bangor, Norwich, Wells, Chichester, Winchester, Rochester, York, Lincoln, et de celle de l'abbaye de Westminster, nos 3600-4064).

86. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes-rendus des séances de l'année 1896. Janvier. — O. Balzer. Genealogia Piastow (longue analyse de cet ouvrage, qui comprend la généalogie complète de tous les Piasts, de Ziemomysl, père supposé de Mieszko Ier, jusqu'à l'extinction de chacune des branches de cette maison).

87. — Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino. Vol. IV, fasc. 3. — B. Malfatti. Matériaux pour servir à l'histoire de la communauté de Fiemme-du-Trentin. — P. Segulmero. Un projet d'annexion du Trentin à la République italienne, 1802. — V. Joppi. Une pièce sur parchemin, de 1213, relative à l'Istrie. — G. Capasso. Nouveaux documents sur Vergerio.

---

88. — The Athenæum. 1895, 23 nov. — *W. Wright.* Palmyra und Zenobia (intéressant). — *G. Clerk.* Catalogue of the coins of the Achæan league (excellent). = 30 nov. *A. Clark.* The life and times of Anthony Wood, 1632-1635, described by himself. Vol. IV (parmi les additions

Digitized by Google

qui forment ce volume, on remarque l'indication des sources consultées par Wood avec les cotes modernes). = 21 déc. *Sir J. B. Seeley*. The growth of british policy (ouvrage posthume et inachevé, mais égal à ce que Seeley avait, de son vivant, donné de mieux; tableau fort remarquable de la politique extérieure de l'Angleterre depuis l'avènement d'Élisabeth jusqu'au commencement du XVIIIe s., c'est-à-dire pendant une période où cette politique fut inconstante, contrariée par des influences nationales ou dynastiques; c'est depuis Guillaume III seulement qu'elle a pris sa forme moderne, sous l'influence du développement commercial). — *R. W. Macan*. Herodotus IV-VI (très bonne étude quant au fond, la forme étant très peu soignée. Soutient fort bien la comparaison avec le livre de M. Hauvette). = 28 déc. *H. Seebohm*. Greek tribal society (très intéressant). — *Sir E. Wood*. Cavalry in Waterloo campaign (bon). — *Horsburgh*. Waterloo; a narrative and a criticism (remarquable). — *A. G. Bradley*. Wolfe (bonne biographie). — *Bliss*. Calendar of entries in the papal registers; vol. II, 1305-1342 (sur le t. I, voir *Rev. hist.*, LX, 233). — *E. T. Bradley*. Annals of Westminster (très bonne histoire de l'abbaye, avec une introduction par le doyen de Westminster, qui est le père de l'auteur, auj. Mme Murray Smith, et un excellent chapitre de M. Mickelthwaite sur les constructions de l'abbaye, avec 162 gravures qui ne sont pas toujours très heureuses). — *S. Simpson*. Visitations of churches belonging to St Paul's cathedral in 1297 and in 1458 (beaucoup de faits intéressants). = 1896, 11 janvier. *M. Burrows*. The history of the foreign policy of Great Britain (abrégé agréablement écrit des principaux événements concernant la politique extérieure de l'Angleterre depuis 1066 jusqu'à nos jours). = 18 janvier. *Traill*. Social England; vol. IV (ce volume se rapporte à la période des Stuarts; il est en somme excellent). = 25 janv. *H. Birks*. The life and correspondence of Th. V. French, first bishop of Lahore (très bonne biographie d'un zélé missionnaire; il était à Agra au moment de la révolte des Cipayes et le récit de cet épisode est un des plus attachants du livre). — *E. A. Grosvenor*. Constantinople (deux magnifiques volumes où les monuments de la ville sont décrits et illustrés avec le plus grand soin; mais le style est emphatique et l'auteur trahit trop souvent une complète ignorance du turc et de l'arabe). — *Tyrrell* et *Purser*. The correspondence of M. T. Cicero; vol. IV (édition admirable). — *J. W. Fortescue*. A history of the 17th Lancers (bon). = 1er févr. *R. Putnam*. William the Silent prince of Orange, the moderate man of the sixteenth century (biographie très consciencieuse, bien informée, sauf en ce qui concerne les sources espagnoles, d'un jugement sain, d'un style sans élégance, mais qu'animent çà et là de bonnes descriptions). — *M. Hume*. Calendar of letters and state papers relating to english affairs, preserved principally in the Archives of Simancas : Elizabeth; vol. I et II, 1558-1579. = 8 févr. *Sir Ch. Lawson*. The private life of Warren Hastings (excellent). — *Spont*. Semblançay (peu attrayant, mais plein de faits nouveaux). — *Loserth*. Iohannis Wiclif

Digitized by Google

Opus Evangelicum; 2 vol. (bonne édition d'une œuvre qui jusqu'ici n'avait figuré dans aucun des grands recueils de traités dus à Wiclif). = 15 févr. *Wheatley*. The diary of Samuel Pepys; vol. VII (excellente édition). — *Neubauer*. Mediæval jewish chronicles. Second series (donne une édition améliorée des ouvrages historiques de la période talmudique et publie en outre plusieurs textes inédits, dont une chronique arabe, un récit de l'établissement des Juifs dans l'Italie méridionale, qui a été composé en 1055, et le journal de David Reuben, aventurier du XVIe s.). — *N. Bain*. Charles XII and the collapse of the swedish empire (excellent). — Lettres inédites de lord Dalhousie, 1853-1856. = 22 févr. *N. Sullivan*. Life and letters of the late admiral sir Bartholomew James Sulivan (bonne biographie d'un marin de second ordre). — *J. M. Robertson*. Buckle and his critics (défense véhémente, éclairée, excessive, de la grande synthèse historique et philosophique de Buckle). — *Sayce*. The Egypt of the Hebrews and Herodotos (bon chapitre sur les Ptolémées, le reste n'est que du réchauffé). — *J. Smith*. Prehistoric man in Ayrshire (bon). = 29 févr. *J. Hamilton*. History of England under Henry IV; vol. III, 1407-1410 (recueil énorme de faits mis en œuvre avec intelligence, mais dans un style fatigant). — *Norway*. The post office packet service, 1793-1815 (bon). = 7 mars. *Ryan*. With an ambulance during the franco-german war (témoignage précieux sur Sedan, où l'auteur était avec les Français, et sur l'armée de la Loire, où il était avec les Allemands). — *Madan*. A summary catalogue of western mss. in the Bodleian library at Oxford (très utile et bien fait). = 21 mars. *Sir W. Muir*. The Mameluke or Slave dynasty of Egypt, 1260-1517 (sans valeur; l'auteur s'est contenté de résumer l'histoire des Califes de G. Weil, auquel il a simplement ajouté de nombreuses erreurs de détail). — *D. Bingham*. Recollections of Paris (intéressants souvenirs sur Paris à la fin de l'empire, pendant le siège et la Commune). — *Al. W. Gillman*. Searches into the history of the Gillman family.

89. — **The Academy**. 1895, 16 nov. — A quelle époque a été composé le *De excidio?* (réponse de M. Anscombe à M. Stevenson). — *G. Glaser*. Die Abyssinien in Arabien und Afrika (ouvrage plein de faits nouveaux et de découvertes saisissantes). = 23 nov. *J. J. Raven*. A history of Suffolk (utile résumé). = 30 nov. *Lupton*. The Utopia of sir Thomas More (édition remarquable; elle serait excellente si l'on avait donné plus d'uniformité aux citations et plus d'exactitude aux indications bibliographiques). — Les parents de Gutenberg (Gutenberg était un fils naturel; son père, Friele Gensefleisch, était chanoine de Saint-Pierre de Mayence; sa mère, Élise de Gutenberg, était de petite famille). = 14 déc. *John Brown*. The pilgrim fathers of New England and their puritan successors (excellent). — La date du *De excidio Brittonum* de Gildas (réplique de M. Stevenson à M. Anscombe). = 21 déc. *L. Dickinson*. The development of Parliament during the nineteenth century (excellent). — *V. Thomsen*. Les inscriptions de l'Orkhon déchiffrées. — *Radloff*. Arbeiten der Orchon Expedition. — *G. Schlegel*. La stèle funé-

Digitized by Google

raire de Téghin Giogh et ses copistes et traducteurs chinois, russes et allemands. — *Radloff*. Die Alttürkische Inschriften der Mongolei (long article sur ces quatre travaux importants qui, se basant sur une inscription bilingue, en chinois et en ancien turc, ont abouti à déchiffrer cette dernière langue). = 28 déc. *M. R. Cox*. An introduction to Folklore (livre agréable). = 1896, 4 janv. *J. A. Carr*. The life and times of James Ussher, archbishop of Armagh (bonne biographie). — Gutenberg et Strasbourg (Howorth tint pour suspects la plupart des documents sur lesquels on a édifié l'histoire des relations de Gutenberg avec Strasbourg. En réalité, il ne paraît pas que Gutenberg ait eu le moindre rapport avec la ville impériale avant 1442, ni qu'il se soit aucunement occupé d'imprimerie avant 1450; suite le 25 janv.). = 11 janv. *M. Burrows*. The history of foreign policy of Great Britain (exposé clair et intéressant; mais l'auteur se place trop exclusivement au point de vue du torysme conservateur, du chauvinisme). — *Prelooker*. Under the Czar and queen Victoria (autobiographie; l'auteur est un juif de Russie, élevé selon les préceptes les plus austères de l'ancienne loi, que la lecture du Nouveau Testament inclina vers des idées chrétiennes et qui essaya de fonder autour de lui un Israël nouveau; persécuté par le gouvernement russe, il se réfugia en 1891 en Angleterre. Curieux pour l'histoire des idées en Russie pendant ces trente dernières années). = 1er févr. The life of a conspirateur (ce conspirateur est sir Everard Digby, qui figura dans le Complot des poudres; biographie tracée avec beaucoup d'art et d'humour). — Les bibliothèques de Lisbonne. = 8 févr. *Sir J. R. Seeley*. The growth of british policy (remarquable). — *Robertson*. Buckle and his critics (étude solide, mais lourde, honnête, mais passionnée; elle met en relief les qualités de Buckle, mais ne lui gagnera aucun admirateur). = 15 févr. *Mrs. Oliphant*. The makers of modern Rome. = 22 févr. *E. Sh. Purcell*. Life of cardinal Manning, archbishop of Westminster (ouvrage confus, encombré de faits, déparé par de nombreuses erreurs, mais indispensable pour qui étudiera l'histoire de l'Angleterre au XIXe s.). — *Woodhouse*. The life of John Morton, archbishop of Canterbury (bonne biographie; l'auteur fait de Morton une sorte de Richelieu, qui visait à refréner l'autorité des grands barons, mais qui, en réalité, ne laissa rien après lui). — *Keane*. Ethnology (très savant ouvrage). = 7 mars. *Fr. Jostes*. Meister Eckhart und seine Jünger (publie d'intéressants documents sur l'histoire du mysticisme en Allemagne au XIVe et au XVe s.). — *Ch. Rieu*. Supplement to the catalogue of the arabic mss. in the british museum. = 14 mars. *R. Hesdin*. The journal of a spy in Paris during the reign of Terror (intéressant; mais n'est-ce pas tout simplement un livre de fabrication toute récente? Où et comment a été trouvé l'original?). = 21 mars. *Mahaffy*. The empire of the Ptolomies (bon).

---

90. — Rivista storica italiana. 1896, janv.-avril. Nouv. série, t. I, fasc. 1-2. (Avec cette nouvelle série, la *Rivista* prend un caractère

Digitized by Google

tout nouveau : elle ne contiendra plus d'articles de fond et sera exclusivement consacrée à la bibliographie, à l'analyse des revues périodiques et à la chronique. En outre, la Revue paraîtra tous les deux mois et l'abonnement est abaissé de 20 l. à 12.) — *Arena*. L'archivio comunale di Messina, il suo riordinamento e la sua tenuta (bon). — *Brancaccio di Carpino*. Nuova cronologia dei papi (utile). — *Morozzo della Rocca*. Le storie dell' antica città del Monteregale, ora Mondovi; vol. I (bon). — *La Mantia*. Leggi civili del regno di Sicilia, 1130-1816 (excellent résumé, avec une utile introduction sur les sources). — *Bertrand* et *Reinach*. Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube (de nombreuses erreurs de fait enlèvent une partie de leur valeur aux conclusions). — *Podestà*. Il tribunato della plebe in Roma, dalla secessione sul Monte Sacro all' approvazione della legge di Publilio Volerone (le but de cette brochure est de prouver que, pendant cette période, les tribuns furent élus par les curies comprenant déjà le peuple entier de la ville). — *Trevisani*. Storia di Roma nel medio evo (utile résumé). — *Meomartini*. La battaglia di Benevento tra Manfredi e Carlo d'Angiò (étude topographique très précise). — *Lazzarini*. Aneddoti della congiura Quirini-Tiepolo. — *Bolognini*. Le relazioni tra la repubblica di Firenze e la repubblica di Venezia nell' ultimo ventennio del sec. XIV. — *Gori*. Storia documentata del sacco di Prato, 1512 (insuffisant; A. Professione ajoute un document essentiel à ceux que contient l'ouvrage). — *Sanesi*. La *Vita di Niccolò Capponi* attribuita a Bernardo Segni (l'auteur perd son temps à essayer d'enlever à Segni la paternité de cette vie). — Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe; Bd. III, 1554-1576. — *Pepe*. Storia della città di Ostuni dal 1463 al 1639. — *Giorcelli*. Relazione di ciò che è passato nella resa di Casale nell' anno IV. — *Papaleoni*. Gli statuti di Tione dal sec. XVI al XVIII. — *Kowalewsky*. I dispacci degli ambasciatori veneti alla corte di Francia durante la rivoluzione (important). — *Espérandieu*. Expédition de Sardaigne et campagne de Corse, 1792-1794 (beaucoup de faits précis et appuyés de textes). — Ouvrages récents relatifs au Premier Empire. — La campagna del 1866 in Italia; t. II (ouvrage composé par des officiers de l'état-major italien; beaucoup de faits puisés aux sources officielles; il faut en tirer soi-même les conclusions). — Ouvrages et brochures sur le Risorgimento.

91. — Studî e documenti di storia e diritto. Anno XVI, fasc. 4, oct.-déc. 1895. — Evaristo CARUSI. Notes sur la doctrine des légats dans le droit romain. — Ant. ROCCHI. Interprétation d'un passage de Tibulle relatif à des voies antiques (liv. I, élég. 7, sur V.-M. Corvinus : « Ne taceant monumenta viae. » Tibulle veut dire ici que Messala restaura non pas une seule route, mais deux, la voie latine et la voie appienne).

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Pierre-Gustave Brunet, mort le 24 janvier dernier, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, était surtout connu comme bibliographe; on lui doit une nouvelle édition du *Dictionnaire des anonymes* de Barbier et des *Supercheries littéraires dévoilées* de Quérard, ainsi qu'un supplément au *Manuel du libraire* de Brunet, son homonyme. Il a publié en outre *les Propos de table de M. Luther* (1844); *la Correspondance complète de Madame la duchesse d'Orléans* (1855); *une Notice historique et bibliographique sur le Juif errant* (1845), *la Légende du prêtre Jean* (1877).

— M. Louis de Backer, mort le 4 février dernier à quatre-vingt-deux ans, avait publié de nombreux travaux sur l'histoire et la littérature du moyen âge, parmi lesquels nous rappellerons : *Recherches historiques sur la ville de Bergues en Flandre* (1849); *les Chants historiques de la Flandre,* 1400-1650 (1855); *le Sire de Brunswick Érick II, comte de Clermont-en-Beauvais* (1862); *Guillaume de Rubrouck, ambassadeur de saint Louis en Orient* (1878); *Histoire de la ville de Bourbourg* (1879).

— L'Académie française a décerné le prix Née (5,000 fr.) au commandant Rousset pour son *Histoire générale de la guerre franco-allemande.*

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné à M. Jules Roy un prix de 1000 francs pour son volume sur Turenne (2e édition).

— Le congrès annuel des Sociétés savantes des départements a eu lieu, comme d'habitude, pendant la semaine de Pâques. Voici, d'après *le Temps,* l'indication des principaux mémoires qui ont été lus dans les diverses sections sur des questions intéressant l'histoire. *Section d'histoire et de philologie :* Guesnou. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras (d'après une copie manuscrite qui était restée inconnue du chanoine Van Drival, quand il publia le cartulaire de Guiman en 1872, et de L. Ricouart, qui édita plusieurs diplômes omis par Van Drival). — Pierre. Une bulle de Grégoire IX du 2 janvier 1223 (excommuniant ceux qui porteraient atteinte aux droits du monastère cistercien de Beaupré, au diocèse de Cambrai). — J. Gauthier. Deux mss. à peintures du British Museum (l'un, par Convennole de Prato, contient un poème latin de 3,000 vers dédié au roi de Naples, René d'Anjou; il est de 1330. L'autre est une apologie du connétable Charles de Bourbon, composée en 1527 par Laurent Pillard, curé de Corcieux). — F. Pasquier. Les privilèges des trois États du pays de Foix aux xive et xve s. (d'après un cahier contenant une série de procès-verbaux de l'installation des comtes de Foix de 1391 à 1436). — R. Fage. Un plan de gouvernement du collège de Tulle en 1790. — Finot. Les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge. — Eug. Thoison. Une émeute à

Digitized by Google

Montargis en avril 1576 (par les bourgeois, qui refusaient de laisser entrer une garnison royale dans la ville). — MAR. Le monastère royal de la Visitation de Chaillot, 1651-1791. — CHARAVAY. Le général Carlenc, 1743-1828 (général en chef de l'armée du Rhin du 2 au 22 octobre 1793, destitué en 1794 et mis à la retraite en 1795). — PIERRE. Terreur panique au Blanc le 29 juillet 1789. — BORREL. La révolution en Savoie (étude sur le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire dans le district de Moutiers). = *Section d'archéologie :* CAVALIER. Les *lauzas* du Languedoc (tombes de date fort ancienne). — GIRAUD. Les forges de Rives, en Dauphiné, au XIIIe s. — LIÈVRE. Les transformations du menhir (désigné au moyen âge par l'expression de *fanum*). — Albert MARTIN. Les transports maritimes pour la cavalerie dans l'antiquité grecque. = *Section de géographie historique et descriptive :* DUMOUTIER. Un portulan annamite du XVe s. (itinéraire terrestre, fluvial et maritime, qui s'étend de Hanoï à la dernière capitale du royaume disparu de Tchampa ; il a été sans doute établi sur les renseignements recueillis par les émissaires envoyés par le roi annamite Lê Thanh Tôn dans le pays tchame, dont ce document devait préparer et faciliter l'annexion définitive en 1741).

— La deuxième session quinquennale des *Assises scientifiques, littéraires et artistiques,* fondées par Arcisse de Caumont, s'ouvrira à Rouen le lundi 19 juin 1896. La préparation de cette session est confiée à un comité de vingt-quatre membres, nommé, à raison de huit membres pour chacune d'elles, par les trois sociétés savantes de Rouen instituées par le fondateur, savoir : l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure et la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. Une commission de six membres nommée par le comité est chargée, sous sa direction et sa responsabilité, d'organiser les Assises. Seront membres de droit des Assises, et recevront une carte personnelle, les membres titulaires ou résidants des six sociétés normandes bénéficiaires de la fondation de M. Arcisse de Caumont, savoir : 1° l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ; 2° la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure ; 3° la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure ; 4° l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen ; 5° la Société des Antiquaires de Normandie ; 6° la Société linnéenne de Normandie. Seront en outre membres des Assises : 1° toute société savante appartenant à l'un des neuf départements désignés par le fondateur (Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire, Loir-et-Cher) qui aura adhéré aux Assises ; elle aura la faculté de s'y faire représenter par un ou plusieurs délégués dont les noms seront communiqués à l'avance au comité ; 2° toute personne s'intéressant aux sciences, aux lettres ou aux arts et s'engageant à payer une cotisation de dix francs. La session durera au moins trois jours. Les travaux des Assises seront répartis en trois sections, sous les titres *sciences, lettres, arts.* Chaque section com-

Digitized by Google

prendra une ou plusieurs divisions, suivant le programme qui sera dressé par la commission d'études et d'exécution.

— *Les protestants de Rouen et l'Angleterre au XVIe s.*, tel est le titre d'un article de M. l'abbé Marchand publié dans la *Revue des facultés catholiques de l'ouest* (déc. 1895). L'auteur y prouve que les réformés de Rouen entretinrent en 1562 avec Élisabeth des rapports plus étroits qu'on ne le suppose; au fond, ils agissaient en traîtres. Le fait paraît indéniable. Rappelons seulement, ce que l'auteur a négligé de faire, qu'ils n'étaient ni plus ni moins coupables que leurs adversaires, lesquels, eux aussi, sous prétexte de défendre la religion, installèrent à Paris quelques années plus tard une garnison espagnole.

— M. G. Doublet, en dépouillant les archives ecclésiastiques de l'Ariège, qui lui ont fourni les éléments d'une intéressante biographie de l'évêque Caulet, dont la *Revue historique* parlera prochainement, a découvert de nombreux documents sur la vie de J.-J. Delescazes, auteur du *Mémorial historique*. Il en donne la substance dans le tome IV du *Bulletin de la Société ariégeoise*. De ces actes, les uns se rapportent à une querelle entre ce curé et l'évêque Sponde, les autres fournissent quelques détails sur les études du même Delescazes et permettent de fixer plus exactement certaines dates de son existence.

— L'occupation d'une partie de l'Afrique du Nord par la France donne un intérêt tout particulier à la chronique arabe traduite par M. E. Fagnan sous ce titre : *Chronique des Almohades et des Hafcides, attribuée à Zerkechi* (Constantine, Brahan, 1895, in-8°). Ce texte date de la première moitié du xve siècle, et l'auteur, quel qu'il soit, a employé l'ouvrage d'Ibn-Khaldoun; mais il a ajouté beaucoup à son modèle; il donne notamment une foule de dates précises empruntées probablement à des documents officiels. Ces longs récits de guerres et de massacres abominables sont parfois d'une lecture un peu monotone, mais les chroniqueurs chrétiens du même temps sont loin d'être exempts de ces défauts et l'historien arabe a l'avantage de garder presque toujours une impartialité absolue, ne prenant parti ni pour l'un ni pour l'autre des adversaires en présence.

— Signalons dans le *Moyen âge* (année 1895) un appendice intitulé : *Répertoire méthodique du moyen âge français. Histoire, littérature, beaux-arts*. L'auteur, M. A. Vidier, y indique 3,347 ouvrages ou articles parus sur la matière durant l'année 1894. Ce chiffre prouve à quelles recherches fastidieuses il s'est astreint. Ces résumés bibliographiques, très en faveur en Allemagne, le sont peu en France; il y a douze ou quinze ans, on avait tenté l'entreprise, sous le titre de *Répertoire des travaux historiques;* mais le plan était trop large, la direction manquait et l'entreprise, louable en elle-même, a malheureusement échoué. Souhaitons que le *Moyen âge* trouve à l'avenir chaque année quelqu'un d'assez courageux pour entreprendre et mener à bonne fin un travail aussi ingrat et aussi difficile.

— M. Maurice Prou vient de publier un deuxième complément de

Digitized by Google

son *Manuel de paléographie*, sous le titre de *Nouveau recueil de fac-similés d'écriture du XIIe au XVIIe s.* (Paris, Picard, 1896, in-4°); c'est un album de douze planches accompagnées de transcriptions. Les exemples choisis vont de 1151 à 1687 et sont tous empruntés soit à des manuscrits datés soit à des pièces originales. En joignant à ces deux recueils les exemples qui accompagnent le *Manuel* du même auteur, tout professeur de paléographie pourra familiariser ses auditeurs avec les types d'écriture les plus en usage en France jusqu'au XVIIIe s.

— Julien Havet, si malheureusement enlevé à la science il y a trois ans, avait composé principalement des mémoires de peu d'étendue, insérés et un peu cachés dans les principales revues d'érudition françaises. Une main pieuse vient de rendre le fort grand service de réunir ces travaux dispersés un peu partout (*Œuvres de Julien Havet*. Paris, Leroux, 1896, 2 vol. in-8°). Le tome I renferme les *Questions mérovingiennes*, modèles aujourd'hui classiques de dialectique et de science; dans le tome II, on trouvera des études sur les questions les plus diverses, déjà connues et appréciées par tous ceux qui s'occupent de sciences historiques. On n'a omis qu'un petit nombre de comptes-rendus critiques et deux travaux plus étendus : l'introduction à la correspondance de Gerbert et l'*Étude sur les cours royales des îles normandes*. M. L. Havet a joint au tome une courte notice biographique qu'aucun des nombreux amis de son frère Julien ne pourra lire sans émotion.

— La librairie Lecoffre se propose de publier, sous la direction de M. Joly, une collection de *Vies de saints*, formant chacune un petit volume de 216 pages, comme les volumes de la collection des grands écrivains français. Ces vies seront, nous dit-on, composées dans un esprit plus critique, plus littéraire, plus historique et plus social que les œuvres hagiographiques ne le sont d'ordinaire. Nous trouvons dans la liste des collaborateurs des noms faits pour nous donner l'espoir que ces promesses ne seront point vaines : Allard, d'Arbois de Jubainville, Audollent, de Broglie, Cochin, Dorez, Fabre, etc., etc. Nous croyons pourtant que ces savants et éminents écrivains vont se heurter à de grosses difficultés et que, si l'on a pu sans trop de peine arriver à remplir 200 pages avec Rutebeuf et à renfermer Mme de Staël en 200 pages, il sera plus difficile de soumettre à une commune mesure sainte Clotilde (est-ce vraiment une sainte?) et Grégoire VII, saint Thomas d'Aquin et saint Columba, et je crains beaucoup que l'on trouve malaisé de satisfaire à la fois les historiens et les dévots. Néanmoins l'entreprise est intéressante, digne d'être encouragée; elle est à plus d'un titre un signe des temps.

— M. Leroux-Cesbron publie le *Journal d'un conventionnel en Vendée* (Flammarion). Ce journal a été écrit, du 24 décembre 1794 à juillet 1795, par Lofficial, un des membres les plus honnêtes de la Convention, qui s'occupa avec zèle de la pacification de la Vendée. Il nous donne dans son journal un récit circonstancié des négociations de La Jaunaie (24-29 février 1795), à la suite desquelles Charette mit bas les armes et jura

Digitized by Google

fidélité à la République. Il semble ressortir du récit de Lofficial que Charette, en dépit des apparences, a été sincère dans sa soumission, et que c'est la résistance de Stofflet et les instances des princes qui l'ont entraîné à une nouvelle révolte. Tout dans le récit de Lofficial contredit la légende des articles secrets ajoutés à la Convention de La Jaunaie que Crétineau-Joly a propagée pour laver Charette du reproche d'avoir trahi la cause royale.

— Le 112e fascicule de la bibliothèque de l'École des hautes études (Bouillon) contient la 4e partie de *la Chronique syriaque de Denys de Tell Mahré,* publiée d'après le manuscrit 162 de la bibliothèque vaticane, avec une traduction française, une introduction et des cotes historiques et philosophiques, par M. J.-B. Chabot. Denys, mort le 29 août 845, fut patriarche des Syriens jacobites; il composa des annales, aujourd'hui perdues, sauf quelques citations conservées par Bar Hébréus, et une chronique universelle faite sur le plan du *Chronicon* d'Eusèbe; la 4e partie, dont on nous donne la traduction, est seule originale; elle va de la mort de Justin II à 775. M. Chabot a renvoyé dans ses notes aux autres sources historiques, qui permettent de compléter ou de corriger Denys, et rectifie la chronologie qui est souvent fautive.

— M. Clermont-Ganneau a commencé la publication du tome III de ses *Études d'archéologie orientale* (bibliothèque de l'École des hautes études, fasc. 113, Bouillon). Les livr. 1 à 5 contiennent les mémoires suivants : 1° sur quelques localités de Palestine mentionnées dans la vie de Pierre l'Ibère : Peleia-Hamâmé, El-Medjdel et le véritable site d'Ascalon, Magdal Toûthâ, Thabata et le monastère de saint Hilarion; Kanôpis; Kephar Seartâ et Khirbet Chaartâ; Sarepta; Aphthoria-Apollonia? Beth Taphcha et Beit Iksâ; 2° nouveaux graffiti araméens d'Égypte; 3° Zeus Saphatènos et les nouvelles inscriptions grecques du Haurân; 4° les inscriptions de Cheikh Barakât.

— La librairie Leroux a mis en vente le tome I des *Recherches bibliques* de M. J. Halévy, qui a donné le texte, avec une traduction et un commentaire, des vingt-cinq premiers chapitres de la genèse.

— A la même librairie a paru le tome XIII du « Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe. » Il contient *la Description de l'Afrique, tierce partie du monde, écrite par Jean-Léon l'Africain,* nouvelle édition annotée par M. Ch. Schefer. Ce dernier a publié également, avec des notes, le *Petit traicté de l'origine des Turcqz,* par Th. Spandouyn-Cantacassin (t. LXX de la bibliothèque orientale elzévirienne).

Allemagne. — Le 10 février 1896 est mort, après une longue maladie, le Dr Ed. Winkelmann, professeur à l'Université de Heidelberg, un des meilleurs élèves de Waitz; il était né le 25 juin 1838. On lui doit : *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Philipp von Schwaben* (1873); *unter Otto IV* (1878); *Geschichte der Angelsachsen* (coll. Oncken, 1883); *Acta imperii inedita* (2 vol., 1880-1885); *Urkundenbuch der Uni-*

Digitized by Google

versität Heidelberg (1883); *Bibliotheca Livoniae* (2e édition, 1878); mais l'œuvre principale de sa vie fut une histoire de l'empereur Frédéric II, qu'il publia d'abord en 2 vol. (1863, 1865), et qu'il entreprit ensuite de refondre entièrement; malheureusement, nous n'avons de ce remaniement que le tome I (*Geschichte Kaiser Friedrichs II,* 1889); une partie seulement de la suite a été rédigée par l'auteur et est en état d'être imprimée. — Le 29 février est mort à Wiesbaden le professeur de sanscrit Fr. Bollensen, âgé de quatre-vingt-neuf ans. — Le 9 mars est mort le Dr Victor Krause, collaborateur des *Monumenta Germaniae historica;* il était élève de W. Arndt. Il s'occupa surtout d'histoire carolingienne, et, après la maladie de Boretius, continua l'édition des Capitulaires. — Le 2 mars est mort à Athènes le Dr Buresch, privat-docent à l'Université de Leipzig, connu par d'importants travaux de philologie et d'archéologie; il avait trente-cinq ans.

— Le Dr Félix Liebermann, bien connu par ses travaux sur l'histoire du droit anglo-saxon, a été honoré du titre de professeur. — Le Dr Breysig a été nommé professeur extraordinaire d'histoire moderne à l'Université de Berlin. — Le Dr Gustaw Buchholz a été nommé au même titre à celle de Leipzig et le Dr Aloïs Schulte, de Fribourg-en-Brisgau, à l'Université de Breslau. — Le Dr Hans Delbrueck, le directeur bien connu des *Preussische Jahrbücher,* a été nommé professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Berlin.

— L'Académie des sciences de Prusse a voté au Dr Paczkowski, de la Bibliothèque royale de Berlin, une somme de 1,200 m. pour des études d'histoire rurale.

— Le quatrième congrès des historiens allemands aura lieu à Innsbruck du 11 au 14 septembre.

— Une exposition anthropologique pour la Bavière septentrionale aura lieu à Nuremberg dans l'été de 1896.

— Dans les papiers de Karl Marx, Friedrich Engels a trouvé un ouvrage intitulé *Revolution und Gegenrevolution* qui expose la situation de l'Allemagne en 1848. L'ouvrage paraîtra bientôt à Londres en allemand, en anglais et en français.

Autriche-Hongrie. — Le 22 janvier 1896 est mort le Dr Émile Brunnenmeister, professeur de droit criminel à l'Université de Vienne, auteur de divers travaux sur le droit allemand et romain; il était âgé de quarante et un ans.

— Le professeur Friedrich Marx, de Breslau, a été nommé professeur de philologie classique à Vienne, en remplacement du professeur E. Hoffmann, qui a pris sa retraite.

Angleterre. — Après avoir paru pendant un temps ralentir son activité, la *Selden Society* se hâte de regagner le temps perdu : après le *Mirror of justices* et les *Select passages from Bracton and Azo*, qui appartiennent aux exercices 1893 et 1894 (cf. *Rev. hist.*, LIX, 238; LX, 477), nous venons de recevoir un volume de *Select cases from the Coroners'*

Digitized by Google

Rolls, 1265-1413, publié par M. Ch. Gross (1896) d'après les rôles conservés au P. Record Office; l'introduction retrace l'histoire de l'office des « coroners, » c'est-à-dire des agents chargés de « tenir les plaids de la couronne, » ou d'une façon générale les plaids en matière criminelle dans les comtés, depuis le XIIe s. jusqu'à nos jours. Ce qu'il y a de nouveau se rapporte à la question des origines, l'office de coroner, bien constaté depuis 1194, ayant existé déjà auparavant, peut-être même déjà sous Henri Ier; mais il parait avoir été définitivement organisé sous Henri II, en vue de diminuer l'autorité des shériffs, de consolider la paix du roi, de centraliser l'administration judiciaire dans les juges itinérants et dans la *Curia regis*.

États-Unis. — La librairie G.-E. Stechert vient de publier le tome I d'un important ouvrage : les *Commentaries on the Constitution of the United States, historical and juridical*, par M. Roger Foster (1 vol. grand in-8° de 713 pages, toile pleine. Prix : 30 francs). Ce tome I contient, outre une dissertation sur le préambule de l'acte constitutionnel et un commentaire sur la nature de la constitution des États-Unis, l'exposé des institutions concernant le Congrès, le vote de l'impôt, le sénat et les procès de haute trahison (*impeachment*).

— L'Université J. Hopkin de Baltimore a publié depuis le mois de mai 1893 les essais historico-politiques suivants, dans la collection dirigée par M. Herbert B. Adams : Weeks : *l'Église et l'État dans la Caroline du Nord;* — Bentley : *la Condition des fermiers de l'Est étudiée dans l'histoire économique d'une commune du Nebraska;* — Steiner : *Histoire de l'esclavage dans le Connecticut;* — Bemis : *Gouvernement local dans le Sud et le Sud-Ouest* (avec la collaboration d'étudiants de l'Université Vanderbilt); — Bassett : *les Origines de la constitution de la Caroline du Nord* (1663-1729); — Mac Ilwaine : *la Lutte des dissidents protestants pour la tolérance dans la colonie de Virginie;* — Hughson : *les Pirates de la Caroline et le commerce colonial* (1670-1740); — Haynes : *Représentation et suffrage en Massachusetts* (1620-1691); — James : *les Institutions anglaises et les Indiens d'Amérique;* — Reeves : *les Origines internationales de l'état libre du Congo;* — Whitney : *le Gouvernement de la Caroline du Sud;* — Latané : *les Premières relations entre le Maryland et la Virginie;* — H. Adams : *l'Histoire est-elle la politique du passé?* — Moran : *la Naissance et le développement du système des deux chambres en Amérique;* — Ballagh : *l'Esclavage des blancs dans la colonie de Virginie.* — Nous ferons remarquer, indépendamment de la valeur de tous ces essais, qui apportent les éléments les plus riches et les plus précis à l'histoire politique et économique des États-Unis, le soin extrême avec lequel sont dressées les bibliographies qui accompagnent chaque essai, la libéralité avec laquelle l'Université J. Hopkin ouvre sa collection aux professeurs des autres Universités, enfin le profit qu'a trouvé l'Université à conserver dans son sein des étudiants déjà gradués qui sont associés aux travaux des séminaires historiques. Je ne crois pas me tromper en disant qu'à bien des égards, au point de vue de l'organisation du

Digitized by Google

travail historique, l'Université J. Hopkin est en avance sur les Universités du monde entier.

— L'*Université Brown* de Providence (E. U.) nous a adressé trois des publications de son séminaire historique. Wooley : *les Premiers temps de l'administration des postes dans les colonies anglaises d'Amérique;* — Stickney : *le Know-Nothingism dans Rhode Island;* — Jameson : *l'Origine du système des comités permanents dans les chambres américaines;* — Johnston : *l'Esclavage dans Rhode Island.*

— Le n° 2 du volume III des *Études historiques, économiques et politiques* de la Faculté des sciences politiques du *Columbia College* de New-York est consacré à une remarquable étude de M. C.-L. Baer sur *la Politique commerciale de l'Angleterre à l'égard des colonies américaines.*

— Le premier numéro du *Bulletin de l'Université de Wisconsin* (série historique, économique et politique) est consacré à un travail de M. Orin-Grant Libby sur *la Distribution géographique des votes des treize états sur la constitution fédérale de 1787-88.*

— C'est d'ailleurs une chose admirable que le zèle et l'intelligence avec lesquels les Américains organisent de tous côtés l'enseignement historique, dont ils font la base de l'étude des sciences sociales. En 1887, l'Université Cornell d'Ithaca, grâce à une riche donation de l'ancien président A. Dickson White, a créé une école des sciences historiques et sociales, où l'enseignement de l'histoire ancienne, médiévale, moderne et américaine, est associé à des cours de politique, de sociologie, de statistique, d'économie politique et de finances. Les Américains ont compris que les Universités ont pour devoir d'offrir à leurs élèves un enseignement général méthodique des diverses disciplines, accompagné de séminaires destinés aux recherches érudites de détail, et que l'économie politique et la science sociale, au lieu d'être, comme chez nous, une branche du droit ou de la philosophie, doivent être considérées comme des sciences historiques.

Pays-Bas. — Les États Généraux ont enfin voté la création d'une chaire d'histoire ancienne et d'archéologie à l'Université de Leyde, où depuis un demi-siècle ces branches de la science historique n'ont pas été représentées. M. Holwerda, de Leyde, vient d'être nommé professeur pour cette chaire, la seule pour l'archéologie qui existe dans les Universités de l'État.

— M. Burger, d'Amsterdam, publie ses *Neue Forschungen zur römischen Geschichte,* dans lesquelles il continue sa publication antérieure sur les dates incertaines de l'histoire romaine des premiers siècles, en traitant des alliances de Rome avec les autres états au IVe siècle et au temps de la guerre latine.

— La commission nommée par le magistrat de la ville de Nimègue pour examiner les projets de restauration de l'ancienne chapelle dite carolingienne, proposés par M. Plath, a présenté un rapport détaillé qui, sans accepter toutes les théories du savant explorateur, rend un

Digitized by Google

juste hommage à l'importance de ses investigations. On se propose de commencer la restauration, cette année même, aux frais de la ville.

— La Société historique d'Utrecht a publié les comptes des anciennes gildes de la ville de Dordrecht (1438-1600), dont M. Overvoorde, archiviste de la ville, a mis en lumière l'histoire intime dans une introduction intéressante; les comptes municipaux de la ville de Groningue du XVIe siècle ont été publiés, aux frais de la même Société, par notre collaborateur M. Blok, avec une introduction qui indique le caractère de ces comptes, les plus anciens qu'on trouve actuellement de cette ville importante.

— Le conseil municipal de la ville de Rotterdam a fait paraître (Rotterdam, 1896) le second volume de la grande publication des sources de l'histoire de cette ville relativement jeune (*Bronnen voor de geschiedenis van Rotterdam*), dont les institutions se sont développées dans un temps relativement moderne et pour cela bien connu (XIVe et XVe siècle). Le second volume, publié sous la direction de MM. Unger et Bezemer, archivistes de la ville, contient quelques chroniques du XVIe et du XVIIe siècle, pourvues par les éditeurs de notes explicatives. Un atlas très remarquable a été ajouté à l'ouvrage, contenant une série intéressante de cartes pour servir à l'histoire de l'expansion de la ville dans ces mêmes siècles; on y remarque une très belle reproduction de la grande carte de la ville, dessinée par Berckenrode en 1626.

— La question de la délivrance de la ville d'Amsterdam du joug espagnol en 1578 et des mouvements religieux et politiques dans cette ville pendant la période de transition a été de nouveau discutée par MM. Fruin et Klönne. Ce dernier, auteur catholique de quelque renommée, réplique non sans véhémence (Amsterdam, Bekker) aux critiques que M. Fruin avait décochées contre une de ses brochures dans les *Bijdragen en Mededeelingen van het historisch Genootschap* (1895) sur les mémoires du pasteur catholique amsterdamois Buyck. Dans un article de la feuille *de Gids* (février 1896), M. Fruin soumet de nouveau la méthode scientifique de son adversaire à une critique pénétrante qui met en lumière les points défectueux.

— M. Fockema-Andreae, de Leyde, a enrichi la littérature historique par une nouvelle édition (chez Brill, Leyde) du livre célèbre de Hugo Grotius *Inleidinghe tot de hollandsche rechtsgeleerdheid,* Introduction à l'histoire du droit hollandais. Il y a ajouté des notes explicatives d'un caractère aussi bien historique que juridique, réunies dans un volume spécial. Le livre de Grotius étant le livre fondamental pour la connaissance de l'ancien droit hollandais, cette publication est des plus importantes.

— On se propose de célébrer, le 4 septembre 1896, l'anniversaire de la naissance de Constantin Huyghens, littérateur distingué du XVIIe siècle, qui fut homme de confiance de la famille d'Orange, le père du célèbre Christian Huyghens. Deux commissions ont été formées:

Digitized by Google

l'une a pour but d'ériger un monument commémoratif à la Haye, où Huyghens a vécu et qu'il a ornée de la Zeestraat (rue de la mer), qui est encore un des principaux ornements de la ville; l'autre prépare une grande exposition de tout ce qui se rapporte à la famille Huyghens. L'exposition sera probablement ouverte au mois d'août et donnera une très bonne idée de la grandeur de la République des Provinces-Unies pendant le XVIIIe siècle, que le père et le fils remplissent entièrement.

— M. Bussemaker, de Groningue, a fait paraître le second volume de son livre de *Afscheiding der waalsche gewesten van de Generale Unie* (Haarlem, Bohn), dans lequel, après avoir terminé le récit des mouvements dans les provinces du sud en 1579, il publie une grande collection de documents sur cette matière, provenant surtout des archives de la Belgique.

— M. Heeres, de la Haye, nous donne le troisième volume de sa grande publication de documents sur l'histoire des *Buitenbezittingen* (possessions hors de l'île de Java) de la compagnie des Indes orientales, publication qui fait suite aux ouvrages de De Jonge, van Deventer et Tiele. Dans une savante introduction, il présente quelques observations de grande importance relatives au jugement à porter sur la politique suivie par la compagnie dans les îles de l'archipel indien.

— Le gouvernement hollandais a voté une subvention pour des recherches dans les archives de la France sur l'histoire des Pays-Bas. M. Gédéon Huet, de Paris, sera chargé provisoirement, sous la direction générale de MM. Fruin et Blok, de Leyde, de composer une liste descriptive des documents diplomatiques, relatifs aux Pays-Bas, conservés dans les dépôts parisiens d'archives.

— La reine régente des Pays-Bas a ordonné l'établissement d'un dépôt destiné aux archives de la famille royale d'Orange-Nassau. Le dépôt, bâti selon les principes de la science à ce sujet, sera placé dans le jardin du palais royal de la Haye et doit être ouvert au public, dit-on, vers la fin de 1897. Jusque-là, l'usage des archives de la maison d'Orange-Nassau, dont on a toujours pu apprécier la libéralité envers les savants désireux d'y faire des recherches scientifiques, sera nécessairement restreint.

Italie. — M. Mariano Armellini, mort à Rome le 24 février à l'âge de cinquante ans, était un des meilleurs élèves de l'illustre de Rossi; on lui doit plusieurs mémoires sur les fouilles de Rome et l'archéologie chrétienne.

— Le 26 décembre 1895 est mort à Gênes le professeur T. Belgrano, âgé de cinquante-sept ans. On lui doit de nombreuses publications sur l'histoire de Gênes au moyen âge, entre autres un volume sur la *Vita privata dei Genovesi* (1875), l'édition du *Registro della curia arcivescovile di Genova* (1862, 1887) et des *Annali di Caffaro* (1890); dans ces dernières

Digitized by Google

années, il s'était donné tout entier au grand travail des *Studi e documenti Colombiani.*

— L'ancien directeur des fouilles archéologiques en Italie, M. Fiorelli, est mort le 29 janvier dernier, à l'âge de soixante-douze ans. Outre sa célèbre publication des *Notizie degli scavi di antichità,* on lui doit : *Osservazioni sopra alcune monete rare di città greche e monete inedite dell' Italia antica* (1840) et les *Iscrizioni arabe di Pompei* (1854).

— Le célèbre historien de Charles-Quint, Giuseppe de Leva, est mort le 29 novembre dernier, à l'âge de soixante-seize ans ; né à Zara, il fit ses études à Vienne et à Padoue, et fut toujours italien de cœur comme d'option. Sa grande œuvre, *la Vita documenta di Carlo V in relazione all' Italia,* a été édifiée sur les résultats de longues recherches aux archives de Simancas. Il venait d'en publier le 5e vol. quand la mort l'a frappé.

Roumanie. — Nous ne voulons point tarder, avant de lui consacrer un article spécial, à signaler à nos lecteurs l'importante *Histoire des Roumains de la Dacie trajane,* réduction de deux vol. que M. Xénopol, le savant professeur de l'Université de Jassi, a tirée de sa grande *Istoria Rominilor.* Pour la première fois, nous avons des peuples roumains une histoire complète et répondant aux exigences de l'érudition. Le tome I va de 513 avant Jésus-Christ à 1633 ; le tome II de 1633 à 1859, c'est-à-dire jusqu'à la réunion sous un prince unique des deux principautés danubiennes de Moldavie et de Valachie. A partir de cette date, commence l'histoire de la Roumanie, que M. Xénopol n'a pas abordée, car il a voulu écrire un livre d'histoire, et non de politique contemporaine. Le t. I commence par une préface due à M. Alfred Rambaud (E. Leroux).

Russie. — L'Institut Lazareff des langues orientales à Moscou a mis au concours une étude sur les Arméniens à Byzance jusqu'à l'époque des croisades, en s'appuyant de préférence sur les sources byzantines. Les travaux peuvent être écrits en arménien, en russe, en français ou en allemand ; ils devront être remis avant le 1er janvier 1898. Le prix est de 700 roubles.

Suisse. — Le t. V de l'*Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der Helvetischen Republik, 1798-1803,* publié par M. Jean Strickler, a paru (Berne, Stæmpfli, 1895, in-4°, 1548 p.). Il comprend les documents d'octobre 1799 au 8 août 1800.

— M. Charles Hilty continue son excellente publication du *Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft.* La 9e année (1894-1895) qui vient de paraître (Berne, Wyss, in-8°, 747 p.) contient deux études historiques, l'une sur l'organisation militaire de la Confédération suisse avec un appendice sur les batailles de la Bicoque et de Cérisole, l'autre sur les zones genevoises ; on y trouve aussi des documents, entre autres un Rapport de M. le baron de Binder, ministre plénipotentiaire d'Autriche en Suisse, sur la situation de ce pays, daté de Berne,

Digitized by Google

30 mars 1827, et une lettre de Kossuth à la Confédération, datée de 1853.

— M. Gaspard Wirz s'est livré pendant bien des années à des recherches dans les archives italiennes et particulièrement dans celles du Vatican; il vient de publier, dans les *Quellen zur Schweizer Geschichte* (t. XVI, Bâle, 1895, in-8°, LI-534 p.), une importante série de documents relatifs aux rapports de la Cour de Rome avec la Suisse avant la première moitié du XVIe siècle; *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz, 1512-1552.*

— Marc Perez, juif de race, espagnol d'origine, un des plus riches négociants d'Anvers, se convertit au protestantisme quelques années après 1560, s'occupa activement de l'évangélisation de l'Espagne, dut fuir d'Anvers en 1567 et s'établit en 1568 à Bâle, où il mourut au printemps de 1572. M. Aug. Bernus vient de mettre en lumière cette intéressante figure dans un travail qui est un modèle d'érudition et de sobriété dans la composition : *Un laïque du XVIe siècle, Marc Perez, ancien de l'église réformée d'Anvers* (Lausanne, Bridel, 1895, in-8°, 56 p.).

— M. G. Meyer de Knonau vient de publier la seconde partie de sa biographie de l'historien zuricois Georges de Wyss, mort en 1893 (*Georg von Wyss. Zweiter Theil, Neujahrsblatt zum Besten des Waisenhauses.* Zurich, 1896, in-4°, 124 p.; il a été fait un tirage à part qui contient les deux parties. Zurich, Fæsi et Beer, 1896, in-4°). Ce n'est plus la vie du jeune homme cherchant sa voie, mais la carrière de l'homme fait, voué aux études historiques, que M. Meyer de Knonau raconte, et son récit est d'autant plus captivant qu'il bénéficie encore de l'attrait que Georges de Wyss a toujours exercé sur ceux qui ont eu le privilège de l'approcher.

Erratum du précédent numéro.

Page 329. La note 2 de la page 329 et la note 2 de la page 331 ont été interverties.
— 380, l. 28, *au lieu de :* son grand-oncle, *lire :* son arrière-grand-père.
— 407, dernière ligne, *au lieu de :* Zacharius le Scholastique, *lire :* Zacharias.
— 408, *au lieu de :* Odessa (deux fois) et de Vazna (six fois), *lire :* Odessos et Varna.
— 410, l. 18 et 19, *lire :* les appréciations de Miss Gardner sont en général équitables; elle sait composer, etc.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

H. LAMIRAULT ET Cie, EDITEURS, 61, *rue de Rennes, à PARIS.*

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS POUR LA FIN DU XIXe SIÈCLE

Cette vaste publication, qui a pour but de présenter l'inventaire de la science universelle à la fin du XIXe siècle, est conçue dans un esprit d'indépendance absolue, étrangère aux querelles du jour.

Plus de deux cents cartes en couleurs, hors texte, sont gravées spécialement pour la *Grande Encyclopédie*, et une foule de dessins viennent prêter leur appui au texte.

La *Grande Encyclopédie* formera environ 28 vol. grand in-8° colombier de 1,200 pages. Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Souscription à l'ouvrage complet (*volumes brochés* ou *livraisons*) : 600 fr., payables 10 fr. par mois, ou 500 fr. comptant. Souscriptions en *volumes reliés :* 750 fr., 15 fr. par mois, ou 650 fr. comptant. Chaque livraison : 1 fr.; chaque volume broché : 25 fr., reliure : 5 fr.

Nous engageons vivement nos lecteurs à prendre connaissance de la très importante étude, toute d'actualité, que la *Grande Encyclopédie*, dans sa 545e livraison, vient de faire paraître sur *Madagascar*, par MM. G. Foucart (géographie physique, politique et économique), Zaborowski (anthropologie), Dr L. Hahn et A. Jobin (flore), E. Trouessart (faune), G. Regelsperger (histoire), avec une magnifique carte en couleurs hors texte. — Le même fascicule contient les articles *Madras*, *Madrid* (plan et illustrations), *Magdebourg*, par M. A.-M. Berthelot; *Magenta* (plan de la bataille), par le colonel Hennebert; *Magnétisme*, par M. A. Joannis.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

REVUE MENSUELLE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE

Paraissant tous les mois (6e année, 1896).

Livraison d'Avril.

G. Hervé. L'ethnogénie des populations françaises. — Poly. Les pierres percées de la Haute-Saône (avec fig.). — Chronique palethnologique, par G. de Mortillet. — Varia. — Livres et revues.

Abonnements : un an, 10 fr. — La livraison, 1 fr.

ANNALES
DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

RECUEIL BIMESTRIEL. — Onzième année (1896)

Publié avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves de l'École.

Les *Annales de l'École libre des sciences politiques* paraissent tous les deux mois (les 15 janvier, 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre et 15 novembre), et forment chaque année un volume de 800 pages.

Abonnement, un an (du 15 janvier), Paris, 18 fr.; départements et étranger, 19 fr. La livraison, 3 fr. 50.

Sommaire de la Livraison II (15 Mars 1896).

E. Levasseur. L'ouvrier américain. Salaire des hommes. — J. Silvestre. La politique française dans l'Indo-Chine : Annam (suite). — J.-D. Ghika. La France et les principautés danubiennes de 1789 à 1815. — Chronique politique et parlementaire : Venezuela, par C. Desforges. — Analyses et comptes-rendus. — Revue des périodiques, etc.

Tables générales des matières contenues dans les quinze premières années de la Revue historique.

I. — Années 1876 à 1880, par M. Charles Bémont. 1 vol. in-8°.	3 fr.
Pour les abonnés.	1 fr. 50
II. — Années 1881 à 1885, par M. René Couderc. 1 vol. in-8°.	3 fr.
Pour les abonnés.	1 fr. 50
III. — Années 1886 à 1890. 1 vol. in-8°.	5 fr.
Pour les abonnés.	2 fr. 50

Digitized by Google

LIBRAIRIE FELIX ALCAN

VIENNENT DE PARAITRE :

L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE. Son histoire, son influence jusqu'à nos jours, par **G. WEILL,** agrégé d'histoire, docteur ès lettres. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.* 3 fr. 50

LA VIE A PARIS PENDANT UNE ANNÉE DE LA RÉVOLUTION, par **Gustave ISAMBERT.** 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.* 3 fr. 50

Du 20 juin au 20 juin. — Arrivée à Paris. — Configuration de la ville. — Le costume et la mode. — La place publique. — Les journées et les fêtes. — Le commerce et la crise du numéraire. — Les salons. — Les sociétés politiques. — Cours et conférences. — Cafés, cabinets littéraires, restaurants et cercles. — La guerre au jeu. — Les spectacles. — La presse. — Les beaux-arts. — La chanson et la caricature. — Le clergé. — Les élections. — L'Assemblée nationale. — Le 3e anniversaire du serment du Jeu-de-Paume.

DE LA CROYANCE, par **J. PAYOT,** agrégé de philosophie, docteur ès lettres. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 5 fr.

Du même auteur : **L'éducation de la volonté.** 1 vol. in-8°. 5 fr.

(La 5e édition vient de paraître.)

LA MORALE DES PHILOSOPHES CHINOIS. Extraits des livres classiques de la Chine et de l'Annam, par **J.-L. de LANESSAN,** ancien gouverneur général de l'Indo-Chine. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

LA SCIENCE SOCIALE TRADITIONNELLE, par **Maurice HAURIOU,** professeur à la Faculté de droit à Toulouse. 1 vol. in-8°. 7 fr. 50

LA DÉMOCRATIE FÉDÉRATIVE ET LE SOCIALISME D'ÉTAT, par **Numa DROZ.** 1 brochure in-12. 1 fr.

MYTHES, CULTES & RELIGIONS, par **A. LANG,** traduit par Léon Marillier, maitre de conférences à l'École des hautes-études, avec la collaboration de A. Dirr, précédé d'une introduction de Léon Marillier. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 10 fr.

OUVRAGES SOUS PRESSE :

Histoire de la troisième République, par Edgar ZEVORT, recteur de l'Académie de Caen. 4 vol. in-8°.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XII. *Espagne,* par MM. MOREL-FATIO et LÉONARDON, tome II complétant l'ouvrage.

A LA MÊME LIBRAIRIE :

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

ET DE THÉRAPEUTIQUE MÉDICALE ET CHIRURGICALE

Comprenant le résumé de la médecine et de la chirurgie, les indications thérapeutiques de chaque maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculistique, l'odontotechnie, les maladies d'oreille, l'électrisation, la matière médicale, les eaux minérales et un formulaire spécial pour chaque maladie, par les Drs **BOUCHUT** et **A. DESPRÉS,** professeurs agrégés à la Faculté de médecine de Paris.

Sixième édition, revue et très augmentée. 1 vol. in-4°, avec 1,000 fig. dans le texte et 3 cartes. Prix : broché, 25 fr.; relié, 30 fr.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JUL 13 1896
CAMBRIDGE, MASS.

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT ET UNIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE ET UNIÈME

II. — Juillet-Août 1896.

SOMMAIRE.

Louis Batiffol. Le Châtelet de Paris vers 1400. *Premier article.*

H. Hauser. Étude critique sur la *Rebeine* de Lyon, 1529.

H. Hueffer. L'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt.

Bulletin historique : La Société franco-écossaise, par G. MONOD. — France, histoire moderne, par Ch. BÉMONT et G. MONOD. — Allemagne. Henri de Treitschke, notice nécrologique, par M. PHILIPPSON. — Grande-Bretagne. Travaux relatifs à l'histoire du XVIIe siècle parus depuis 1885. *Premier article*, par C.-H. FIRTH.

Correspondance. Lettre de M. Ch. PETIT-DUTAILLIS.

Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso.*)

Publications périodiques et Sociétés savantes.

Chronique et Bibliographie.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, Éditeur

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE.

122

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS

DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

P. Foucart. Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis. **(G. Radet.)**
B. Niese. Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea. **(Ch. Lécrivain.)**
E. Sackur. Die Cluniacenser bis zur Mitte des xi Jahrh. **(A. Luchaire.)**
J. W. Thompson. The development of the french monarchy under Louis VI le Gros. **(A. Luchaire.)**
H. Forgeot. Jean Balue, cardinal d'Angers. **(P. V.)**
A. de Gallier. César Borgia, duc de Valentinois. **(J. Guiraud.)**
H. Schlitter. Pius VI und Josef II. **(Eug. Hubert.)**
E. Discailles. Charles Rogier. **(P. Matter.)**
P. Hinschius. Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland. **(P. V.)**

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

L. Auvray. Les négociations de la paix de San Germano entre Frédéric II et Grégoire IX (1229-1230), d'après de nouveaux documents.
Louis Batiffol. Le Châtelet de Paris vers 1400.
G. Desdevises du Dezert. Le régime foral en Espagne au xviiie siècle.
G. Dupont-Ferrier. La captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême.
Paul Fabre. Les patrimoines de l'Église romaine avant Charlemagne.
Jean Guiraud. Le monastère de Prouille au xive siècle.
Ch. V. Langlois. Documents relatifs à l'histoire de France au temps de Philippe le Bel. II. Documents aragonais.
G. Monod. La légende de la Loi Salique et la succession au trône de France au xive s.
X. Mossmann. La France en Alsace après la paix de Westphalie.
Albert Pingaud. Le congrès de Vienne et la politique de Talleyrand.
F. de Rocca. Les Assemblées politiques dans la Russie ancienne. *Deuxième article :* les Sobors.
Gabriel Syveton. Une hypothèse sur Charles XII.

N.-B. — *La Direction de la Revue Historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

LA REVUE HISTORIQUE

PARAIT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 15 A 16 FEUILLES ET FORME TROIS VOLUMES DE 500 PAGES ENVIRON PAR AN.

Abonnements et Administration : librairie Félix Alcan, Paris.
Bureau de la Rédaction, 108, boulevard Saint-Germain (librairie Félix Alcan). Il est ouvert le vendredi, de 2 heures 1/2 à 5 heures.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Un numéro . . . . . 6 fr.
Un an pour Paris, 30 fr. — Départements et étranger, 33 fr.

Les années écoulées se vendent séparément 30 francs, et par fascicules de 6 francs. Les fascicules de la première année se vendent 9 francs.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE HISTORIQUE sont interdites.

Il sera rendu compte de tous les ouvrages et publications périodiques dont il sera envoyé un exemplaire au bureau de la REVUE.

La Librairie FÉLIX ALCAN se charge de fournir franco à domicile, à Paris, en province et à l'étranger, tous les livres publiés par les différents éditeurs de Paris, aux prix de catalogue.

N. B. *MM. les libraires-éditeurs d'Allemagne sont priés d'adresser les livres pour la* Revue historique *soit directement à la* **Librairie Félix Alcan,** *soit par l'intermédiaire de* **M. Max Rube,** *libraire-éditeur à Leipzig.*

Digitized by Google

HARVARD LIBRARY
JUL 13 1896
CAMBRIDGE, MASS.

LE CHATELET DE PARIS

VERS 1400.

Nous n'avons pas l'intention d'étudier dans le présent travail toutes les questions pouvant se rattacher à une description complète du Châtelet de Paris sous Charles VI. Nous ne nous proposons que de parler du tribunal criminel de cette juridiction célèbre en montrant au préalable, brièvement, quel est le personnel qui le compose[1]. Entreprendre, en effet, un examen même superficiel du tribunal civil, de sa procédure, de sa jurisprudence, serait nous engager dans une recherche très délicate, que le vague et le petit nombre des documents rendent difficile, et qui eût donné à notre étude, en nous entraînant dans une comparaison obligée des différentes coutumes du temps, un caractère proprement juridique.

L'histoire du Châtelet, au point de vue criminel, intéresse plus directement l'histoire. Elle ne nous met plus en présence de particularités de droit un peu spéciales ou techniques, mais de faits qui éclairent les mœurs du temps et nous renseignent sur l'état moral des hommes de la fin du XIVe siècle. Elle nous fait connaître ce qu'étaient les prévenus, c'est-à-dire les représentants les plus indignes d'un état social qu'il s'agit de retrouver peu à peu; elle nous édifie sur la façon dont les magistrats de cette époque entendaient la justice et sur la manière dont ils la rendaient, autre face non moins attachante de la question; elle nous instruit enfin sur la composition et la compétence du tribunal du prévôt à Paris, à côté du Parlement, ce qui forme un chapitre et non des moins curieux de l'histoire de nos institutions.

1. Ce travail, à notre connaissance, n'a encore été fait nulle part. Le seul livre d'ensemble qui ait été entrepris sur la matière, celui de Desmaze, *le Châtelet de Paris*, Paris, Didier, 1860, in-8°, contient des textes utiles, mais il est plus qu'insuffisant au point de vue de la composition. Il n'est pas possible d'en tirer le moindre enseignement sur l'organisation du Châtelet.

Digitized by Google

Sources.

Il existe un certain nombre de textes portant le nom du Châtelet, ou la marque qu'ils viennent du Châtelet, qu'on s'attend à voir utilisés dans ce travail et dont nous ne nous sommes pas servis : nous devons en expliquer les raisons.

Le livre des constitutions demenées el Chastelet de Paris, ou plus brièvement les *Constitutions du Châtelet*, qu'a publiées en 1883 M. Charles Mortet[1], portent un titre inexact. En réalité, il ne s'agit pas du Châtelet dans cette œuvre, mais des règles de procédure propres à une cour de baron, à une justice féodale et inapplicables d'ailleurs à un tribunal royal. En outre, ce recueil a été fait vers 1280, plus précisément entre 1279 et 1282; or, et c'est un fait que nous allons avoir plusieurs fois à invoquer, on ne peut invoquer au XIVe siècle, comme usage courant, le droit du XIIIe siècle. Le droit se modifie au moyen âge, comme de nos jours; à trente ou quarante ans près même, on ne doit citer un texte qu'avec une extrême réserve. Les *Constitutions* dites *du Châtelet* ne pouvaient donc nous être d'aucune utilité. Ajoutons que le texte en est souvent inintelligible; nous ne l'avons que par une copie fort défectueuse.

Les Coutumes tenues toutes notoires et jugées au Chastelet de Paris, ou couramment *les Coutumes notoires du Châtelet*[2], sont au contraire un texte sûr et officiel. C'est un recueil de 186 décisions datées de 1300 à 1384 et portant sur des points controversés du droit du temps. Lorsque le Châtelet était embarrassé dans un cas particulier, il consultait le Parloir aux Bourgeois ou faisait une enquête par *turbe*, c'est-à-dire nommait deux commissions de dix hommes chacune pris parmi des jurisconsultes de valeur; chaque commission formait une *turbe*. Le Parloir aux Bourgeois ou les commissions d'enquêtes tranchaient la question de droit, et à l'avenir on tenait, jusqu'à nouvel ordre, la jurisprudence pour fixée. Ces 186 décisions sont donc le droit même. Malheureusement, elles ne concernent que des questions civiles; nous n'avons rien à en tirer pour le droit ou la procédure criminelle.

1. Paris, Champion, in-8°.
2. Éditées par Brodeau dans : *Coustume de la prévosté et vicomté de Paris...*, 2e éd. Paris, 1669, 2 vol. in-fol., t. II, p. 527-558.

Digitized by Google

Avec les *Décisions de messire Jean des Marès* nous revenons aux attributions suspectes. Jean des Marès est un juriste éminent de la fin du XIVe siècle; ses opinions étaient fort appréciées au Châtelet; il a joué un rôle important sous Charles VI. Brodeau a fait de lui, mais sans invoquer d'autorité valable, l'auteur d'un recueil de décisions et de sentences qu'il publie au tome II[1] de sa *Coustume de la prevosté et vicomté de Paris;* l'observation condamne cette identification. Les 422 décisions que contient ce recueil sont en grande partie des décisions rendues à Orléans, où Des Marès n'est jamais allé, et qui n'intéressent pas Paris. L'auteur dit : « Selon la coustume du Chastelet d'Orliens..., » ou « je vi à Orliens...[2], » ou « je fu en jugement à Orliens...[3]. » C'est au surplus une compilation mal faite, avec un mélange de vers, de prose, de latin, de français, qui atteste un collecteur peu intelligent et peu sérieux.

Ce qu'on appelle *le Coutumier de Charles VI* ou *le Grant coustumier de France et instruction de practique et manière de procéder et practiquer ès souveraines cours de Parlement, prevosté et vicomté de Paris et autres juridictions du royaume de France*[4], œuvre de Jacques d'Ableiges[5], personnage, au reste, de vie peu recommandable, qui écrivait après 1380, contient en son troisième livre un Style du Châtelet, mais ce Style ne nous donne que du droit civil. La procédure criminelle qui se lit au livre IV est surtout celle du Parlement, laquelle n'était pas rigoureusement la même que celle du Châtelet. Toutefois nous aurons l'occasion de citer ce texte.

Quant à la *Coutume de Paris*, elle n'a été rédigée qu'en 1510, puis revisée en 1580[6]; nous ne saurions nous en servir pour le droit de 1400[7].

A défaut de Style imprimé d'une exactitude rigoureuse, nous

1. Brodeau, *ibid.*, p. 559-617.
2. *Ibid.*, p. 610, décision 372.
3. *Ibid.*, p. 610, décision 374.
4. Publié sous le titre de : *le Grand coutumier de France*, par Éd. Laboulaye et R. Dareste. Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1868, in-8°.
5. Voyez, sur ce personnage, L. Delisle, *l'Auteur du « Grand Coutumier de France, »* dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Paris*, t. VIII, 1882, p. 143-144.
6. Voy. Brodeau, *op. cit.*
7. Nous avons en partie utilisé, pour ces brèves indications, des notes prises au cours de notre regretté professeur de l'École des chartes, M. Tardif.

Digitized by Google

avons eu recours aux documents de cette sorte encore inédits. La Bibliothèque nationale possède une dizaine de manuscrits donnant des Styles du Châtelet[1]. Nous n'allons pas les passer en revue ni indiquer l'âge ou la valeur de chacun. Nous avons fait choix dans cette série de celui qui nous a paru le plus sûrement de la fin du XIVe siècle et le plus intéressant au point de vue du droit criminel. C'est le manuscrit français 4472[2].

Nous n'avons pu découvrir le nom de l'auteur. L'écriture du manuscrit est de la fin du XIVe siècle. Cet auteur est un praticien, et il est attaché au Châtelet. Nous n'osons dire s'il était conseiller, avocat, procureur ou notaire. Il connaît bien la jurisprudence, la décrit avec une autorité non dépourvue par moment d'originalité et de sentiments personnels. Il s'est visiblement servi du *Grand coutumier*. Les renseignements qu'il nous donne pour le droit et la procédure criminelle sont nombreux et exacts. Il nous a été facile de les contrôler avec le *Registre criminel du Châtelet*, que nous possédons pour la même époque. La théorie qu'il expose est appuyée par la pratique correspondante, il l'éclaire même, la confirme et la complète.

Le *Registre criminel du Châtelet*, publié par M. Duplès-Agier, le seul registre qui existe de cette juridiction au moyen âge, a été la principale base de notre travail. Nous avons là, de 1389 à 1392, les procès-verbaux de plus d'une centaine d'affaires criminelles ; c'est une mine inépuisable autant qu'infiniment curieuse[3].

Ce n'est pas la seule. Le *Recueil des Ordonnances des rois*

1. Voici leurs cotes : Bibl. nat., Dép. des mss., fonds français, nos 1076, 4369, 4472, 5256, 5359, 11710, 14669, 18099, 18110, 18419.

2. M. P. Guilhiermoz a signalé et décrit ce manuscrit dans son livre : *Enquêtes et procès, étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIVe siècle*... Paris, A. Picard, 1892, in-4°, p. 172-173. Pour plusieurs raisons qu'il serait trop long de développer ici, nous ne partageons pas l'opinion de notre savant confrère sur l'attribution qu'il propose de cette œuvre à Jean Saince, bailli de Saint-Denis, ni sur la valeur même du texte. En dehors des emprunts faits par l'auteur du Style au Grand Coutumier pour les points spéciaux où la procédure du Châtelet s'inspirait de celle du Parlement, nous avons constaté que les parties originales contenaient des détails assez précis et nombreux pour que ce Style eût une place à part. Il a été fait par une personne attachée au Châtelet et qui a eu l'intention de nous dire ce qui se passait au Châtelet. L'exposé que nous offre ce Style est corroboré par le Registre criminel ; il y a des raisons suffisantes de lui attribuer à certains points de vue une valeur propre.

3. Paris, impr. de Lahure, 1861, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

de France[1] nous apporte une foule de renseignements précieux. Enfin les auteurs du temps nous offrent çà et là quelques détails.

Sauf le *Registre criminel*, miraculeusement sauvé et actuellement aux Archives nationales, on peut dire que les archives du Châtelet ont été perdues. Les anciens registres de couleur, composés bien postérieurement au XIVe siècle, ne contiennent que des ordonnances, lettres royales ou règlements : on en retrouve la substance dans le *Recueil des Ordonnances*.

Topographie du Châtelet.

On sait peu de choses sur les bâtiments qui servaient au Châtelet de Paris sous Charles VI.

Le Châtelet était situé sur la rive droite de la Seine, à l'extrémité du Pont-au-Change et sur le quai. C'était visiblement une ancienne porte de Paris faite pour protéger le pont, et par suite assez considérable pour servir d'ouvrage avancé, de petite forteresse indépendante. Son caractère de porte a subsisté jusqu'au commencement de ce siècle, date de sa démolition dernière. Il en était ainsi en 1400, et Monstrelet décrit les cortèges qui, entrant dans Paris, défilent sous la longue et étroite voûte qui traverse le Châtelet[2].

Qui avait le premier élevé une tour sur cet emplacement? Les historiens de Paris ne sont pas d'accord. Malingre[3], Brice[4], Delamare[5] affirment que c'est César; Corrozet[6] et Sauval[7] pensent que c'est l'empereur Julien. Le problème est insoluble faute de textes, à moins que l'on ne découvre quelque inscription épigraphique, et d'ailleurs la question ne présente que peu d'intérêt.

Ce qui est certain, c'est que dès le IXe siècle la cité à Paris était fortifiée et ceinte de murailles[8]. Les deux ponts qui réunis-

1. Le recueil que nous citerons est celui de Laurière.
2. *Monstrelet*, éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 303.
3. *Les Antiquitez de la ville de Paris*. Paris, 1640, in-fol., p. 3.
4. G. Brice, *Description de la ville de Paris*. Paris, 1713, t. I, p. 323.
5. Delamare, *Traité de la police*, t. I, p. 71.
6. Gilles Corrozet, *les Antiquitez... de la... cité de Paris*. Paris, 1576, p. 6.
7. Sauval, *les Antiquités de la ville de Paris*, t. III, p. 11.
8. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. III, p. 191.

Digitized by Google

saient l'île à la terre ferme devaient être munis sur la rive droite et la rive gauche du fleuve de têtes destinées à la défendre, mais on ne peut rien dire de plus.

Les textes qui font mention du Châtelet dans la suite sont rares. On cite un capitulaire de Charles le Chauve, daté de 877, par lequel cet empereur ordonne de construire des petits châteaux forts, *castella*, sur les bords de la Seine, pour défendre Paris contre les Normands[1]. Mais il y a apparence que ce qui sera plus tard le Châtelet existait déjà. La ville avait deux ponts : le Pont-au-Change, que commandait le Grand-Châtelet, et le Petit-Pont, défendu par le Petit-Châtelet. Dans le récit fait par Abbon du siège de Paris de 886, il est parlé, quoique en termes un peu vagues, de ces *castella*.

Une charte de 1154 mentionne le *Castellum regis*. Le nom même implique une certaine importance de l'ouvrage. Il est parlé dans ce document d'une place à vendre le poisson, *juxta Castellum regis*. M. Bournon en infère que la porte dut être réédifiée au XIIe siècle. A vrai dire, nous n'en savons rien[2].

M. Leroux de Lincy nous fait connaître que le Châtelet fut restauré par saint Louis de 1242 à 1265 ; il ne dit pas à quelle source il a puisé ce renseignement[3]. Viollet-le-Duc nous apprend qu'à cette époque le Châtelet formait une forteresse à peu près carrée munie d'une cour au centre et de portes détournées, deux tours flanquant les deux angles du côté du faubourg, mais nous ne savons pas davantage où il a rencontré cette indication[4].

Corrozet, de son côté, nous dit que c'est Philippe-Auguste qui fit restaurer le Châtelet ; la chose en soi est vraisemblable, étant donné que ce roi fit élever la célèbre enceinte de Paris qui porte son nom et qu'il a pu, au milieu de tous ses travaux, apporter quelques réparations à l'ancien *Castellum regis ;* elle est presque certaine, nous verrons dans un instant pourquoi[5].

Enfin Dulaure nous affirme que Charles V fit reconstruire le

1. Fernand Bournon, *la Grande encyclopédie*, au mot *Grand Châtelet.*
2. *Ibid.*
3. Leroux de Lincy, *Paris et ses historiens.* Paris, Impr. nationale, 1867, in-fol., p. 197.
4. Viollet-le-Duc, *op.* et *loc. cit.*
5. Alfred Bonnardot, article sur le Châtelet dans Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, t. I, p. 6. M. Bonnardot dit que le premier texte où soit mentionné le Châtelet est de Louis le Jeune et daté de 1147. On lit dans une charte latine de ce prince : « Inter domus carnificium et regis Castellucium. »

Digitized by Google

Châtelet, et l'examen archéologique des représentations figurées qui nous ont été conservées du Châtelet lui donne raison[1].

Le Châtelet que nous avons sous Charles VI est donc celui de Charles V. Charles VI se borna à dégager les abords du bâtiment en abattant la Grande-Boucherie qui en encombrait l'accès[2].

Ajoutons que dans la suite plusieurs fois réparé, notamment en 1506 et en 1684, le Châtelet ne disparut que vers 1802, mais il avait conservé jusqu'à cette époque les constructions essentielles du XIVe siècle qu'il est possible de démêler sur les gravures au milieu des adjonctions postérieures.

Nous allons dire tout ce que nous pouvons connaître de ce Châtelet de Charles VI.

Il donnait donc sur le quai, en face du Pont-au-Change; il se trouvait circonscrit par les rues de la Pierre-à-Poisson, de la Triperie et la ruelle Saint-Leufroy, ou mieux la rue de la Joaillerie[3].

En venant du faubourg il offrait à la vue une porte de plein cintre peu élevée, peu large, deux voitures n'y pouvaient pas passer de front, donnant accès à une longue voûte qui menait vers le bord de l'eau. Cette porte était flanquée de deux tourelles en encorbellement qui présentent bien les caractères d'une construction de Charles V. De la tourelle située du côté de l'orient se détachait un mur épais et élevé qui venait joindre une grosse tour ronde faisant le coin de toute la construction. Le mur n'offre aucun indice permettant de le dater, mais la tour paraît être contemporaine de Philippe-Auguste.

Ici la construction tournait, présentant sa face orientale. De ce côté, sur la rue de la Joaillerie, on apercevait, attenant à la tour de Philippe-Auguste, une construction carrée, très élevée, une sorte de donjon, cantonné de quatre petites tourelles et qui doit être également de Charles V. Ce donjon était entouré de cours intérieures très petites et fermées. C'était là qu'étaient les prisons. Nous y reviendrons en parlant des geôles.

En sorte qu'en entrant sous la voûte, laquelle était un passage public, on avait à gauche l'accès des prisons du Châtelet, le guichet, puis un mur interceptant toute communication avec l'exté-

1. Bonnardot, *ibid.*
2. *La Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, t. VI, p. 11.
3. H. Legrand, *Paris en* 1380. Paris, Impr. nationale, 1868, in-fol., p. 60.

Digitized by Google

rieur, plus loin la vieille petite église de Saint-Leufroy et enfin le pont.

Nous ignorons ce qui était à droite. Déjà, comme plus tard, était-ce là que se trouvaient les constructions où siégeait le tribunal, où était la Morgue ? C'est possible : nous n'en savons rien[1].

En définitive, il paraît bien que les premiers Capétiens, ayant besoin d'un local pour enfermer leurs prisonniers et les faire juger, n'ont rien trouvé de mieux que d'utiliser cette forteresse qui ne pouvait presque plus servir à défendre la ville. Plus tard, on n'eut pas l'idée de faire ailleurs une construction nouvelle et mieux appropriée. Jusqu'à la fin, le Châtelet garda son allure de tête de pont fortifiée, et jusqu'à la fin les malfaiteurs y furent enfermés et la justice y fut rendue.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PERSONNEL DU CHATELET.

1. *Le prévôt de Paris.*

Le personnage qui est à la tête du Châtelet, celui à la vérité qui seul y siège, les autres personnes qui s'y rencontrent n'étant que ses délégués ou ses agents, c'est le prévôt de Paris. Le Châtelet n'est que le lieu où le prévôt de Paris rend la justice.

M. A. Luchaire a expliqué dans son *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* quelle pouvait être l'origine des prévôts, et cette explication fait comprendre la nature et l'étendue de leurs attributions[2].

Sous les Carolingiens on donnait le titre de prévôts (*praepositi*) à des personnages investis de fonctions assez variées, mais toujours administratives et judiciaires. On trouve parfois auprès des comtes des praepositi comme juges inférieurs aux vicaires ; il y a des praepositi à la tête des prieurés dépendant d'un monastère ; dans les monastères les praepositi ont l'administration temporelle sous l'abbé ; enfin dans les immunités laïques ou ecclésiastiques on trouve des intendants qualifiés *judices*, *actores*, *vicedomini*, *praepositi*.

1. Voy. Bonnardot, *op.* et *loc. cit.* Hoffbauer a réuni dans son volume tous les dessins existants du Châtelet. Il y a là une série intéressante.

2. 2e éd. Paris, 1891, t. I, p. 214 et suiv., p. 225.

Digitized by Google

Lorsque les comtes Robertiniens de Paris devinrent les rois Capétiens, ils laissèrent d'abord à Bouchard de Montmorency, puis à son fils, les fonctions de vicomtes; quand ce dernier devint évêque de Paris, la plupart des fiefs relevèrent de l'évêché; les autres furent rattachés à la prévôté de Paris. Les Capétiens pensaient fort sagement qu'au lieu de créer de nouveaux comtes à droits régaliens, il valait mieux garder simplement des intendants chargés de diriger et de faire valoir les biens de leur domaine; ils conservèrent leurs prévôts.

C'est ainsi que Paris eut un prévôt, mais un prévôt investi, au nom du roi, de tous les pouvoirs de l'ancien vicomte.

Dans l'ancienne France la division des attributions est inconnue; on n'a pas l'idée aux XIe, XIIe, XIIIe siècles qu'il soit besoin de plusieurs personnes, l'une pour surveiller la mise en valeur des terres domaniales et percevoir les fermages, l'autre pour convoquer le ban et le commander, la troisième pour rendre la justice, une dernière pour faire la police. Le même homme, par la force des choses, concentre en lui toutes ces attributions, et peu à peu devient le personnage unique investi de toute la puissance régalienne, représentant le roi, agissant en son nom et accomplissant tout ce que celui-ci doit et peut faire.

C'est ainsi que le prévôt de Paris est devenu le fonctionnaire royal chargé d'administrer la ville de Paris, d'y faire la police, d'y rendre la justice, de dresser des règlements de métier, de percevoir les revenus royaux, de commander le ban et l'arrière-ban. On voit d'ici son importance. En réalité, il est après le roi le plus important personnage de la ville.

Delamare assure que le premier qui aurait pris le titre de *quasi a rege praepositus juri dicundo* se nommerait Stephanus et qu'il était encore en exercice sous Henri Ier en 1060[1].

On sait que plus tard, avec l'extension du domaine royal, de nouveaux fonctionnaires plus importants et à juridiction plus étendue que les prévôts furent établis et généralisés, les baillis et les sénéchaux. Paris n'éprouva pas les effets de cette innovation. La ville conserva son prévôt. Celui-ci fut considéré comme le bailli de Paris, et de fait il avait toute l'autorité et toute l'action qu'aurait pu avoir un bailli de Paris[2].

1. Delamare, *Traité de la police*, t. I, p. 115.
2. Glasson, *le Châtelet de Paris et les abus de sa procédure aux XIVe et*

Digitized by Google

Au début, ou au moins d'assez bonne heure, la prévôté fut donnée en fermage. Les rois, ne voulant pas avoir à contrôler quotidiennement la gestion financière de leur argent et redoutant probablement dans les comptes des inexactitudes volontaires ou involontaires préjudiciables à leurs intérêts, préférèrent abandonner tous les bénéfices de la fonction à un homme moyennant une somme annuelle fixe et ne s'en plus occuper.

Le résultat de cette disposition se fit sentir rapidement. Joinville nous a laissé un tableau curieux des désordres engendrés par la mise à ferme de la prévôté de Paris. Le prévôt, ayant intérêt à accroître dans la plus large mesure ses profits et à diminuer également ses dépenses, s'abstenait de tous frais possibles aux dépens même de la justice. On voyait fréquemment un innocent, s'il était riche, poursuivi avec trop de complaisance parce que la confiscation de ses biens était une bonne aubaine, après condamnation, pour le magistrat. En revanche, les criminels vagabonds demeuraient parfaitement libres et impunis, parce que leurs recherches entraînaient des frais qui devaient se prendre sur la ferme, ou que leur procès coûtait à intenter beaucoup plus assurément que la fortune des accusés ne pourrait payer. Le roi saint Louis, s'inspirant de justes plaintes qui s'élevaient de toutes parts à ce propos, décida de supprimer le fermage de la prévôté et de n'en confier à l'avenir que la garde. Le premier prévôt nommé dans ces conditions aurait été le célèbre Étienne Boileau[1].

Il semble que cette modification ait accru l'importance de la prévôté de Paris. A partir de ce moment, du moins, cette importance va sans cesse croissant. Jean le Coq écrit au XIVe siècle que le prévôt ne fait que représenter la personne du roi au fait de la justice, et que les rois sont venus souvent remplacer le prévôt[2]. Lorsqu'une vacance se produit, le siège de la prévôté est le seul qui soit mis sous la garde et la protection immédiate du roi représenté par son procureur général au Parlement. Le Châtelet est dit le premier des tribunaux ordinaires et le propre siège des rois[3]. On relèvera plus tard que c'est la seule juridiction qui

XVe siècles, dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques... Compte-rendu*, t. XL, 1893, 2e sem., p. 46.

1. Joinville, éd. Natalis de Wailly, p. 298. Le témoignage de Joinville est d'ailleurs très discutable, ainsi que l'a montré M. Borelli de Serres. Voir *Revue hist.*, LXI, 144.

2. *Jo. Galli Quæst.*, 276.

3. Delamare, *Traité de la police*, t. I, p. 115.

Digitized by Google

ait le droit d'avoir un dais au-dessus du siège principal, comme étant la place du roi. C'est la première qui a possédé un sceau aux armes du roi avec un officier spécial pour en avoir la garde[1].

Charles Du Moulin définira la situation du prévôt de la manière suivante : « Praepositus Parisiensis est major post principem in villa Parisiensi et post dominos Parlamenti principem repraesentantes, omnesque baillivos et senescallos antecedit[2]. »

Il ne faut donc pas s'étonner de voir dans les premiers temps cette charge tenue pour très honorable et remplie par des membres de grandes familles tels que les Hangest, les Coucy, les Crèvecœur, les d'Estouteville, les L'Isle-Adam[3].

On dénommait les usages du Châtelet : « Consuetudines, Parisius, usus et consuetudines gallicanae vicecomitatus seu prefecturae Parisiensis, » d'abord, puis « Consuetudines Franciae, sive gallicanae[4]. »

Les ordonnances des rois de France, dont quelques-unes très importantes au sujet du Châtelet, contiennent cependant peu de choses sur le prévôt.

Il est à remarquer, en effet, que le roi n'intervient par l'autorité de ses lettres au Châtelet que lorsqu'il s'agit de régler une situation controversée, d'arrêter un désordre ou de renouveler des prescriptions méconnues. C'est ainsi que les sergents, procureurs et notaires, dont le nombre et les exactions sont cause d'abus incessants, donnent lieu à des ordonnances très nombreuses. Il ne pouvait en être de même pour le prévôt. Son autorité est entière et unique ; nul ne peut dans l'intérieur du Châtelet contester son pouvoir, l'autorité royale n'a donc pas à agir. Elle ne se montre que lorsqu'il est question de l'action du prévôt au dehors et de la nature et de l'étendue de sa juridiction.

Nous entendons ne parler du prévôt de la sorte qu'en tant que juge, ce personnage ayant au contraire, en qualité d'officier de police et d'administrateur, reçu une grande quantité de mandements dont nous n'avons pas à nous occuper.

C'est donc tout au plus si dans une ordonnance de réforme, datée de février 1327 (a. s.), nous voyons recommander au prévôt ou à son lieutenant de visiter chaque jour les gens emprison-

1. Delamare, t. I, p. 116.
2. Charles Du Moulin, *Ad styl. Parlament.*
3. Delamare, t. I, p. 122.
4. *Ibid.*, p. 118.

Digitized by Google

nés la veille, « car le plus souvent, pauvres gens sont pris et emprisonnés pour légères causes desquelles ledit prévôt pourra tantost faire delivrance suffisante. » Si quelqu'un fait arrêter une personne pour un motif ou pour un autre par un sergent, il devra sans délai comparaître devant le prévôt pour expliquer les raisons de la poursuite qu'il intente, sinon, on relâchera le prisonnier[1].

Peu de juridictions ont été envahies de plus de désordres au XIVe siècle que le Châtelet; il faut entendre par ce mot désordre la violation des ordonnances réglant le chiffre des magistrats et officiers de tous ordres de ce tribunal, ainsi que leurs attributions, et le relâchement dans la pratique des coutumes ordinaires du lieu. Le Châtelet, en effet, n'a pas d'autre règle pour l'application ordinaire de la justice que certains usages inspirés par une pratique un peu primitive et élémentaire; on comprend que, si les magistrats se relâchaient même de ces simples habitudes, il ne devait plus guère demeurer de garantie pour les justiciables.

Pour le prévôt, les moindres de ses manquements aux devoirs de sa charge étaient qu'il ne parût pas au Châtelet, qu'il ne tînt pas audience, et qu'il laissât emprisonner à tort et à travers une foule de gens sans raison valable.

La royauté finit par s'inquiéter de l'état où se laissait aller le Châtelet, et, en août 1424, le roi (c'était alors Henri VI d'Angleterre) résolut d'y mettre ordre : « Nous avons entendu, dit-il, que plusieurs exactions, tromperies et mengeries y sont commises et perpétrées en grant lezion et retardement dudit lieu de justice, dommage et désertion de nos bons et loyaulx subgiez. » Le roi chargea le Parlement comme « juge souverain de toutes les autres cours et juridicions de nostredit royaume de France » de faire des enquêtes sur ces désordres. Le Parlement obéit, et le résultat fut une grande ordonnance de réformation de mai 1425[2].

Nous aurons l'occasion d'y revenir plusieurs fois. Cette ordonnance ne refond pas le Châtelet et ne nous donne pas une organisation nouvelle du tribunal; elle se borne à marquer la volonté royale sur les points qui prêtaient à la critique.

C'est pourquoi il est prescrit rigoureusement au prévôt d'être présent à son siège tous les matins dès sept heures, de tenir

1. *Ord. des rois de France*, éd. Laurière, t. II, p. 10.
2. *Ibid.*, XIII, 88. On voit déjà un premier tableau de ces désordres dès 1325. *Ibid.*, II, 3.

Digitized by Google

audience les mêmes jours que le Parlement, excepté aux fêtes de Saint-Denis, de Sainte-Catherine, de Saint-Nicolas d'hiver et de Saint-Germain-l'Auxerrois; de visiter quotidiennement les registres des gens emprisonnés la veille, et tous les prisonniers chaque lundi « pour savoir s'aucuns griefs ou oppressions leur ont esté faites par les geôliers ou autres; » de veiller à ce que les prisons soient propres[1]. A cela se bornent les prescriptions qui regardent le prévôt.

Nous savons par ailleurs qu'au prévôt incombait le soin de réformer la procédure s'il y avait lieu; ou du moins il faut distinguer deux cas, sans qu'il soit possible de déterminer les matières qui exigeaient l'un ou l'autre cas.

Tantôt de son autorité privée le prévôt dressait une ordonnance qui modifiait cette procédure, tantôt il présentait au roi ce projet d'ordonnance et le faisait signer au prince.

Mais dans l'une ou l'autre conjoncture il ne prenait pas de décision avant d'en avoir délibéré avec son conseil. Le conseil du prévôt comprenait les auditeurs et les examinateurs[2].

Dans un de ses règlements, le prévôt s'exprime de la manière suivante : « Avons ordené par la deliberation du conseil et oppinion des assistans à la court et de leur assentement que d'oresenavant...[3]. »

D'autre part, il est dit, dans presque toutes les ordonnances royales concernant le Châtelet, que le roi prend telle mesure à la demande du prévôt et de son conseil[4].

Le fait que le prévôt consulte ses assesseurs ne doit pas nous tromper sur sa situation à leur égard; c'est par acquit de conscience qu'il agit de la sorte, et il n'est nullement lié par eux. La preuve en est que souvent il a fait prendre par le roi des décisions contraires aux intérêts des auditeurs et des examinateurs, ce qu'il n'eût pu faire si ceux-ci avaient été vraiment prédominants dans le conseil.

La toute-puissance du prévôt dans ces conditions, lesquelles sont par conséquent telles que le roi n'agit qu'à sa demande pour toute affaire concernant le tribunal du Châtelet, explique donc

1. *Ord. des rois de France*, XIII, 89.
2. *Fragment d'un répertoire de jurisprudence parisienne au XVe siècle*, n° 43, p. 19; n° 88, p. 41.
3. *Ibid.*, VII, 283.
4. Voy. entre autres : Lettres du 19 novembre 1393. *Ibid.*, VII, 584, 705, 281.

Digitized by Google

qu'il soit peu question de lui dans les ordonnances. Le prévôt ne faisait appel à l'intervention royale que pour arrêter des désordres qu'il avait laissés se multiplier par défaut de surveillance et qu'il ne se croyait pas assez fort pour arrêter. En ce qui concerne tout le reste il était le maître, n'agissait qu'à sa guise et ne se faisait même pas faute de violer les prescriptions générales les plus formelles de la royauté.

Nous en avons un exemple remarquable dans le cas des lieutenants civils et criminels.

A cette époque, les lieutenants ne sont pas encore des personnages officiels nommés par le roi, reconnus par lui et responsables vis-à-vis de lui. Ce sont des suppléants choisis par le magistrat à ses risques et périls, payés par lui, et remplissant son propre office en son lieu et place. L'institution n'est ni reconnue ni sanctionnée.

Or, au XIVe siècle, les rois ont voulu empêcher l'usage des lieutenants. Ils l'ont formellement interdit aux baillis et aux sénéchaux; ils ont étendu la défense aux prévôts de Paris. Ils n'ont consenti à les tolérer qu'en cas de maladie ou d'empêchement légitime. Alors ils laissaient aux magistrats la responsabilité de leurs choix. Les rois voyaient des inconvénients graves à l'institution des lieutenants; ils reprochaient aux prévôts d'abandonner par ce moyen la justice, de s'en remettre entièrement à leurs substituts et de ne rien savoir des procès qui se déroulaient devant leur juridiction[1].

Philippe le Bel renouvela plusieurs fois la défense[2]; Charles VI la reprit également[3].

Le prévôt de Paris n'en tint jamais aucun compte.

Nous voyons que de toute ancienneté la multiplicité des affaires l'obligea à avoir deux chambres, l'une où on jugeait les affaires civiles et qu'on appelait « le grand parquet, » l'autre où on examinait les affaires criminelles et qu'on nommait « le petit parquet. » A la tête de chacune d'elles il plaça un lieutenant, et prit l'habitude de s'en remettre sur lui du soin de juger les procès. Nous constaterons qu'au tribunal criminel il vient quelquefois présider, lorsqu'il s'agit d'affaire grave, mais c'est l'exception; la règle, presque, est que son lieutenant le remplace.

1. *Ibid.*, I, 744.
2. *Ibid.*, I, 352, 739.
3. 28 oct. 1394. Delamare, *Traité de la police*, I, 123.

Digitized by Google

Des lettres patentes de 1407 indiquent clairement ce que nous venons de dire :

« Ab antiquo, » explique le texte faisant allusion au Châtelet, « erant ibi duo auditoria distincta et separata, unum pro civilium, magnus Parquetus, reliquum pro criminalium causarum expeditione, parvus Parquetus. Sic duo locum tenentes praepositi parisiensis, sic clerici duo, videlicet civilis pro magno Parqueto, et pro parvo, criminalis[1]. »

Il paraît bien par là qu'au mépris des ordonnances royales le prévôt a ses deux lieutenants. Ce texte est intéressant non seulement en ce qu'il nous donne un renseignement, que nous avions du reste par ailleurs, mais surtout en ce que c'est le roi lui-même qui semble, en la citant, reconnaître une institution qu'il a condamnée quelques années plus tôt.

A part ses lieutenants, et ceci alors est prescrit par les ordonnances, le prévôt doit avoir deux clercs pour écrire les registres et faire « ses commissions et secrètes besoignes. » S'il en a besoin d'un plus grand nombre, il les prendra parmi les notaires du Châtelet, « ceux qui mieux li plairont[2]. »

Notons à ce propos que les registres sont la propriété personnelle du prévôt et non du Châtelet. Lorsqu'un prévôt se retire, il emporte avec lui ses registres. Cette coutume, qui avait l'inconvénient de faire ignorer au successeur toutes les affaires précédentes, donne une idée du manque de règle et de garanties qui présidait au fonctionnement de la justice du Châtelet[3].

Le prévôt n'habitait pas au Châtelet. Sans doute, la vieille porte n'était guère habitable, et il se souciait peu de loger dans une demeure triste et lugubre contenant d'un côté des prisonniers, de l'autre la Morgue, et entourée de la grande Boucherie, du marché au poisson, au nord de l'Apport-Paris, place où se tenait un marché, c'est-à-dire dans un foyer d'infections pestilentielles, dangereuses et continuelles.

Charles VI se préoccupa de cette situation et voulut y remédier. Lorsqu'à la suite de la révolte des Maillotins il supprima, par ses lettres du 27 janvier 1382, la municipalité de Paris, afin de punir les Parisiens de leur rébellion, il confisqua entre autres

1. Cité par Desmaze, *le Châtelet de Paris*, p. 17.
2. *Ordonnances*, I, p. 739.
3. *Ibid.*, I, 743, note.

Digitized by Google

la maison aux Piliers. C'est le prévôt de Paris qu'il chargea de tous les droits et attributions de l'ancien prévôt des marchands et des échevins. A la suite, il donna nommément au prévôt de Paris la maison aux Piliers pour y habiter.

Il ne paraît pas que le prévôt de Paris ait joui de cette faculté. Il n'est pas allé à l'hôtel de ville. Le prévôt de Paris était d'ailleurs Audouin Chauveron, dont l'administration laissa quelque peu à désirer. Aussi, lorsqu'en 1388 la prévôté des marchands se trouva en partie rétablie, le nouveau titulaire de la fonction, Jean Jouvenel, profita de ce que la maison aux Piliers était vacante et alla s'y installer[1].

Le 20 avril 1402, Charles VI signa des lettres par lesquelles il donnait le Petit-Châtelet au prévôt pour que celui-ci en fît sa demeure[2]. Le Petit-Châtelet était une énorme tour située à la tête du Petit-Pont; on y mettait des prisonniers. Nous doutons qu'il fût très confortable; les prévôts n'y allèrent jamais. En définitive, après comme auparavant, ils continuèrent de loger dans leur hôtel particulier; ils n'eurent pas de demeure officielle[3].

Les prévôts de Paris ont été pour la période dont nous nous occupons : Hugues Aubriot, 1367-1381; Audouin Chauveron, 1381-1388; Jean de Folleville, 1388-1401; Guillaume de Tignonville, 1401-1408; Pierre des Essarts, 1408-1410; Bruneau de Saint-Clair, 1410-1411[4].

Leurs lieutenants civils : Jean de Chatou, 1368-1378; Jean du Drac, 1379-1388; Jean Truquan, 1388-1392; Simon Boson, 1392-1402; Jean Boson, 1402-1407; Guillaume Quarroble, 1407-1413[5].

Leurs lieutenants criminels : Jean de Chatou, 1374-1392; Dreux d'Ars, 1392-1397; Simon Badeloye, 1397-1402; Robert de Tuillières, 1402-1406; Jean Truquan, 1406-1413; Guillaume Cerveau, 1413[6].

Ou ces listes qui nous sont données par Desmaze ne sont pas rigoureusement exactes, ou il faut conclure, du fait que nous

1. Voy. L. Batiffol, *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris*, Paris, Champion, 1894, in-8°, p. 91.
2. *Ordonnances*, t. XII, p. 578.
3. Sauval, *Hist. et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 154.
4. Desmaze, *op. cit.*, p. 70.
5. *Ibid.*, p. 101.
6. *Ibid.*, p. 103.

Digitized by Google

voyons presque toujours figurer dans le *Registre criminel*, publié par Duplès-Agier, Jean Truquan comme lieutenant criminel lorsqu'il est cité à titre de lieutenant civil de 1389 à 1392, que souvent le lieutenant criminel remplissait les fonctions du lieutenant civil et inversement.

2. *Les auditeurs.*

Ne pouvant rendre seul la justice, le prévôt de Paris s'était donné des lieutenants. Presque en même temps il se donna des conseillers, avec l'intention non seulement de s'éclairer de leurs lumières, mais aussi de leur abandonner une partie de la besogne à faire.

Il est à remarquer que dès le début le Châtelet a cherché à imiter le Parlement, à le copier et à se faire passer pour un petit Parlement. Cette prétention nous est entre autres indiquée dans le préambule d'une ordonnance du 19 novembre 1393. Le Châtelet demande qu'à l'image de ce qui se passe au Parlement, le nombre des procureurs attachés au siège soit illimité. Le roi s'exprime ainsi : « Vu que nostre dicte court de Chastellet avoit et a acoustumé de elle tousjours gouverner et régler le plus prez que elle peut selon l'ordenance et instruccion de nostre court de Parlement, qui est la court capitale et souveraine de nostre royaume et exemple des autres...[1]. »

Le Châtelet a donc des conseillers comme le Parlement.

Une ordonnance de février 1327 nous apprend qu'ils sont huit, quatre clercs et quatre laïques. Ils doivent se réunir deux jours par semaine avec le prévôt pour juger les procès. Il leur est défendu d'être les avocats et les procureurs pensionnaires de personne : ils auront comme gages quarante livres parisis par an[2].

Les charges qu'occupaient les clercs se trouvèrent de bonne heure remplies par des laïques. La Roche-Flavin nous explique que ce changement s'est produit ici comme au Parlement. Il n'y a eu aucun édit prescrivant cette modification. On a nommé à ces fonctions de simples clercs qui avaient fait le serment de prendre les ordres dans l'année. Ils n'ont pas tenu leur serment, se sont

1. *Ordonnances*, t. VII, p. 584.
2. *Ibid.*, II, 4.

Digitized by Google

mariés, et ainsi ces charges, suivant le mot de Delamare, se sont trouvées « laïsées. »

Ces conseillers avaient des privilèges. Ils étaient exemptés des droits d'aides, de tailles et autres impositions. A partir de Charles IX ils seront dispensés du logement des gens de guerre. Ils avaient le droit de *comittimus* aux requêtes de l'hôtel du Palais. Enfin, depuis Charles V et l'établissement des gabelles, ils jouissaient du droit de franc salé, c'est-à-dire qu'ils pouvaient aller prendre à la gabelle le sel dont ils avaient besoin en le payant le même prix que le roi le payait au marchand[1].

Plus tard, le roi étendit ces faveurs à d'autres agents du Châtelet. Le 14 juillet 1410 il signa des lettres portant que le procureur du roi, les commissaires, le greffier civil et le greffier criminel du Châtelet seraient dispensés de payer les droits d'aides de tous les grains, vins et autres denrées qu'ils récolteraient dans leurs propres terres[2].

Nous venons de voir ce qui s'appliquait à l'ensemble des conseillers. Il faut maintenant examiner de plus près le détail.

Le mot conseiller est un titre générique qui s'applique à deux ordres d'agents très distincts : les auditeurs et les examinateurs[3].

On pense que les attributions des deux devaient être jointes au début et que c'est saint Louis qui les sépara[4]. En tout cas, à l'origine, elles empiètent les unes sur les autres, ce qui donna lieu à des procès[5].

Nous sommes certains que les auditeurs existaient dès le XIIIe siècle. Il n'y avait pas que le prévôt de Paris qui en eût, les baillis et les sénéchaux en possédaient également. Beaumanoir définit leurs fonctions au chapitre XL de ses *Coutumes du Beauvaisis*[6].

Ces fonctions se préjugent d'après le titre même d'auditeur.

La multiplicité des affaires empêcha de bonne heure le prévôt de donner lui-même tous ses soins à l'instruction des procès qui venaient devant son tribunal. Il fut obligé d'avoir des personnages particuliers chargés de l'aider dans cette tâche et spéciale-

1. Delamare, I, 235.
2. *Ordonnances*, IX, 513.
3. Voy. entre autres le *Registre criminel*, I, 166.
4. Delamare, *op. cit.*, I, 211.
5. *Ibid.*, I, 230.
6. Éd. Beugnot, II, 128.

Digitized by Google

ment occupés à écouter les témoins qui déposaient à l'instruction. C'est de cette attribution qu'est venu le nom d'auditeur.

Dans la suite leur importance et leur action s'accrurent. L'idée vint de laisser ces auditeurs terminer séance tenante les affaires de peu d'importance, celles qui engageaient de minimes intérêts, sans compliquer outre mesure la procédure et sans amener jusqu'au prévôt des procès de valeur insignifiante.

C'est ainsi que les auditeurs, de simples enquêteurs qu'ils étaient au début, devinrent des juges et eurent un auditoire.

La royauté autorisa cette innovation. Elle s'appliqua seulement à limiter la compétence des auditeurs et à fixer le chiffre engagé dans le procès, qu'ils ne devaient pas dépasser. La fréquence sous ce rapport des lettres royales nous montre que les auditeurs avaient une tendance marquée à étendre leur pouvoir. Néanmoins celui-ci ne fut jamais considérable.

Au début du XIVe siècle, les auditeurs n'étaient que deux, mais ces deux étaient attitrés, tandis qu'auparavant le prévôt choisissait pour chaque affaire qui il voulait. Il faut penser que ces deux auditeurs donnaient lieu à des plaintes vives par leur partialité ou leur insuffisance, car une ordonnance de novembre 1302 les supprima et décida qu'à l'avenir « li prevos, selon la qualité des querelles, donra auditeurs bons et loyauls et non soupçonneus en la besogne en la présence des parties, si comme il estoit accoustumé anciennement. » Le roi renouvela la défense que les auditeurs « ne termineront nul gros meffait, ainçois le rapporteront au prevôt; » il leur prescrivit de n'être les pensionnaires de personne[1].

Au 1er mai 1313, nouvelle ordonnance. Les auditeurs ne jugeront pas d'affaires où soient engagés plus de soixante sols. Tous les procès pourront commencer à être examinés par les auditeurs, mais le jugement appartiendra au seul prévôt. Si on « demande amendement, » si on appelle d'une affaire conclue par un auditeur au prévôt, et que cet appel soit injustifié, le prévôt renverra cette affaire à l'auditeur de qui on a appelé[2].

Nous voyons qu'en 1320 les deux « auditeurs de témoins » officiels sont rétablis. Ils tâchent de s'entourer à leur tour d'agents subalternes et de se faire une escorte nombreuse. Le roi le leur

1. *Ordonnances*, t. I, p. 352.
2. *Ibid.*, I, 518.

Digitized by Google

défend. Il leur défend de s'attacher des clercs pour faire leurs écritures ; ils devront faire faire celles-ci par les notaires du Châtelet[1]. Défense également leur est signifiée d'avoir des lieutenants et de se faire remplacer par eux. Les plaintes sur ce point étaient nombreuses. Il paraît que les auditeurs prenaient pour suppléants des Lombards et autres « étranges personnes[2]. »

Avec le temps la jurisprudence se précise et les attributions des auditeurs deviennent plus étroites et plus nettes.

Une ordonnance de février 1327 leur interdit de s'absenter du Châtelet sans l'autorisation du prévôt qui, dans ce cas, les pourvoit d'un lieutenant. Ils ne devront pas connaître de causes supérieures à vingt livres. On ne pourra pas prendre défaut devant les auditeurs d'une cause commencée devant le prévôt ni inversement devant le prévôt d'une cause commencée devant les auditeurs. Quand on appellera de l'auditeur au prévôt et qu'on sera débouté, on paiera quarante sous d'amende. Enfin les auditeurs devront siéger autant que le prévôt[3].

Comme au Parlement, la chambre du tribunal du Châtelet présentait deux rangées de sièges : un gradin élevé, contre le mur, et un gradin inférieur devant le premier. Le prévôt prenait place sur le gradin supérieur, les auditeurs siégeaient sur le banc inférieur. Cette disposition faisait qu'on nommait l'audience du prévôt : « l'Auditoire d'en haut, » et l'audience des auditeurs : « l'Auditoire d'en bas. »

Vers 1325, une modification importante se produisit dans le sort des auditeurs : on donna leurs fonctions en ferme au lieu de leur délivrer des gages annuels. Mais les inconvénients de ce système se firent vivement sentir pour les auditeurs comme pour les prévôts, et quelque quarante ans après, le roi Charles V, par des lettres de septembre 1377, supprima le fermage pour revenir à l'état ancien.

A ce moment nous voyons que les auditeurs ne sont toujours que deux ; ils continuent à juger les causes ordinaires ne passant pas vingt livres « es deux sièges d'embas de nostre Chastellet de Paris ; » ils reçoivent, comme auparavant, quarante livres tournois de gages annuels[4]. Pour compenser sans doute les pertes

1. *Ordonnances*, févr. 1320, I, 739.
2. *Ibid.*, I, 744.
3. *Ibid.*, II, 5.
4. *Ibid.*, VI, 301.

Digitized by Google

considérables qu'ils font par la suppression de la ferme, le roi les autorise à avoir des lieutenants, même des clercs, qui devront leur prêter serment, et agiront, il est vrai, aux risques et périls des auditeurs. Il est renouvelé à ce propos aux auditeurs l'ordre d'assister le prévôt et de le conseiller[1].

La grande ordonnance de réformation du roi Henri VI, de mai 1425, apporta peu de modifications à l'état antérieur des auditeurs du Châtelet. Il leur est encore prescrit de ne pas juger d'affaires passant vingt livres parisis. C'est le roi qui se réserve le droit de les nommer, tandis qu'auparavant ce soin regardait le prévôt, mais, au fond, c'est encore le prévôt qui en décidera, puisqu'il doit les désigner au prince. Leurs gages sont élevés à soixante livres parisis. Ils sont autorisés à s'intituler comme auparavant conseillers du roi au Châtelet, et ne devront être les pensionnaires de personne.

Quand une partie appellera du jugement d'un auditeur au prévôt, il faudra que l'appel ait lieu dans les quinze jours qui suivront le jugement, sous peine de vingt sous parisis d'amende et de perte de cause. Si, après avoir appelé, on retire son appel, on paiera quarante sous d'amende ou même davantage selon la qualité de la personne[2].

Par ces mesures, la royauté cherchait donc à fortifier l'autorité des auditeurs. Tout d'abord mal vus, ceux-ci, grâce au grand nombre d'affaires qui encombraient le tribunal du prévôt, étaient parvenus à justifier leur utilité, à s'imposer, à se faire même entourer de privilèges et d'agents inférieurs.

La formule d'une comparution devant un auditeur est celle-ci : « En jugement par-devant le siège ou auditoire de maistre un tel, auditeur ou Chastellet[3]... »

3. *Examinateurs.*

Le Style manuscrit du Châtelet, dont nous avons parlé au début, explique ainsi le rôle des examinateurs :

« Au juge de son office appartient à enquérir la verité; ja soit ce que en France et par espécial ou Chastellet à Paris le prevost

1. *Ordonnances*, VI, 303.
2. *Ibid.*, XIII, 89.
3. *Registre criminel*, I, 231.

Digitized by Google

du lieu a ses examinateurs ou commissaires, et est leur droit office d'enquérir des faiz sur lesquieulx il sont commis par ledit prevost ou son lieutenant ainsi. Mais lesdiz commissaires ne furent ordonnez fors pour ce qu'il y a oudit Chastellet trop grant affluance de causes; maiz aux autres lieux où il y a moins de causes, le juge, s'il lui plaist, puet commettre des advocas ou les tabellions ou d'autres sages hommes pour faire les enquestes ou lui-même le peut faire s'il lui plaist[1]. »

Des exemples empruntés au *Registre criminel* achèveront de faire comprendre les attributions spéciales des examinateurs :

Une femme, Marguerite de Bruges, est emprisonnée pour avoir fait tuer un individu par deux hommes, ces deux hommes, d'ailleurs, n'étant pas dans les prisons du Châtelet, mais, comme clercs, se trouvant enfermés dans une oubliette de l'official de Paris. Le lieutenant criminel du Châtelet charge un examinateur, Nicolas Bertin, d'informer sur « la vie, renommée, conversacion de ladite prisonnière et aussi se elle est en rient coupable[2]. »

Dans une autre circonstance, le tribunal est très embarrassé pour savoir si le prévenu est coupable du vol dont on l'accuse et qu'il nie. Il charge un examinateur de faire une enquête sur le prisonnier, sur sa moralité et ses antécédents[3].

Ailleurs un accusé explique la provenance d'un objet qu'il est soupçonné d'avoir volé en disant qu'il le tient de telle personne, on envoie un examinateur demander à la personne en question si le fait est vrai[4].

On nomme l'enquête faite par l'examinateur « information. » Le juge dira par exemple : « Certaine information faite sur iceulx cas par maistre Robert de Pacy, examinateur[5]. » Dans le temps où il informe, l'examinateur est dit commissaire.

Le rapport du commissaire a la forme suivante :

« Informacion faitte du commandement de honorable homme et sage maistre Jehan Truquan, lieutenant de Monseigneur le prevost de Paris, à la requeste du procureur du roy, par moy Jehan Fouquere, examinateur de par le roy nostre sire ou Chastellet de Paris, sur la vie et renommée de Colette Phelipe, à pré-

1. *Style du Châtelet*, fol. 3 v°.
2. *Registre criminel*, I, 256.
3. *Ibid.*, II, 77.
4. *Ibid.*, II, 412.
5. *Ibid.*, I, 406.

Digitized by Google

sent prisonnière ou Chastellet de Paris, l'an mil ccc quatre vins et douze, ès jours et en la maniere qui ensuivent : « Marie, femme Gautier Damechin... dit et depose... que... » Puis vient la série des dépositions des témoins[1].

L'examinateur est donc celui qui est chargé de faire des enquêtes, de se déplacer, de rechercher la vérité en interrogeant et de procéder à ce que nous appellerions l'instruction.

On comprend alors la définition que donne de ses attributions Beaumanoir, lorsqu'il dit que son office est de « oïr tesmoins, fere escrire lor dit et seeller de leur seaus et raporter le dit des tesmoins escris et seelés en jugement par-devant les jugeurs à qui la querele appartient à jugier[2]. »

Si nous n'avions eu soin de montrer au préalable ce qu'étaient les examinateurs, on aurait pu remarquer que ce texte s'appliquait, semble-t-il, aussi bien aux auditeurs du début qu'aux examinateurs. Et de fait leurs attributions semblent ici se joindre et se confondre. En principe, le fait ne serait pas surprenant, étant donné que dans l'ancienne France l'absence de réglementation rigoureuse entraîne un perpétuel empiétement des fonctions les unes sur les autres. Toutefois, il faut observer dans le cas présent que les examinateurs avaient à se déplacer, à procéder à des recherches et à recruter des témoins, tandis que les auditeurs sont censés se borner à enregistrer leurs dépositions. Nous ajouterons qu'au début les auditeurs devaient sans doute leur raison d'être au fait qu'ils avaient à écouter les renseignements apportés par les déposants, mais que plus tard, et leur petit nombre aidant, puisqu'ils n'étaient que deux, ils durent se borner à juger les affaires dont on leur laissait le règlement, abandonnant aux examinateurs les fonctions auxquelles seuls ils étaient appelés à l'origine. De la sorte s'explique qu'en définitive la principale attribution de l'examinateur soit de recevoir les témoignages comme les auditeurs. En somme, les examinateurs font donc les enquêtes.

Ils ont existé de très bonne heure. Nous venons de voir que Beaumanoir en parle. Leur sort a subi quelque vicissitude.

Il faut croire d'abord que leurs fonctions n'étaient pas bien rigoureusement attachées à leurs personnes et qu'on pouvait faire

1. *Registre criminel*, II, 525. Voy. un autre exemple, ibid., II, 354.
2. Beaumanoir, *op. cit.*, chap. XL.

Digitized by Google

examiner des procès par d'autres que par eux, car un mandement de Philippe le Bel, du 18 décembre 1311, vient enjoindre au prévôt de Paris d'empêcher les clercs des auditeurs et les notaires du Châtelet d'examiner les témoins dans les causes pendantes, au préjudice des examinateurs qui seuls en ont le droit[1].

Mais les notaires formaient une corporation puissante; ils finirent par avoir raison des examinateurs et par les faire supprimer. L'ordonnance du 1er mai 1313[2], qui consacre la disparition de ceux-ci, invoque contre eux « plusieurs extorsions et outrageuses prises, » commises par eux dans l'exercice de leurs fonctions. Le fait qu'à l'avenir les « examinations » devront être confiées aux notaires, indique par celui qui profite de la réforme le sens et la portée de cette réforme. Relevons à ce propos qu'il est dit dans ce texte que cette seconde manière de procéder était celle qui était usitée à l'origine. Cependant cette ordonnance devait bien arriver après certains troubles, car d'autres officiers du Châtelet sont frappés de suspension et une enquête est ordonnée pour connaître des excès et extorsions commis.

La suppression des examinateurs ne fut pas de longue durée. Ils furent rétablis en 1320, et en les rétablissant le roi leur prescrit un certain nombre de règles qui nous instruisent sur leur état et sur leurs attributions.

Le roi fixe leur nombre à huit. Nous avons vu plus haut que, par une ordonnance de février 1327, le chiffre des conseillers au Châtelet était de huit. Les auditeurs étant deux, cela ne devrait faire que six examinateurs, puisque de nombreux textes nous prouvent qu'il faut voir sous le nom de conseillers l'ensemble des auditeurs et des examinateurs. Nous nous expliquons mal cette contradiction. D'ailleurs, elle n'est pas la seule dans les institutions de ce temps.

« Lesdits examinateurs examinent tesmoins en toutes causes, chascun adjoint avec luy un desdits nottaires. »

Chaque examinateur perçoit par témoin interrogé huit deniers parisis, s'il siège à Paris. S'il faut se déplacer et aller hors de Paris, les examinateurs prendront d'abord des chevaux qui seront payés par les parties, en outre ils recevront par jour

1. *Ordonnances*, XI, 426. Cf. *Fragment d'un répertoire de jurisprudence parisienne au XVe siècle*, nos 64 et 65, p. 27.
2. *Ordonnances*, I, 517.

Digitized by Google

seize sols parisis, et enfin ils toucheront pour chaque témoin la moitié du chiffre indiqué plus haut, soit quatre deniers[1].

La fonction était profitable; elle l'était au point que nous voyons nombre de gens la briguer et l'obtenir au mépris des règlements royaux fixant le chiffre des examinateurs.

Le roi est obligé d'intervenir. Au même mois de février 1327 où il fixe à huit le chiffre des conseillers du Châtelet, il décide qu'il y aura douze examinateurs. Ces douze examinateurs seront divisés en six chambres. Des deux examinateurs de chaque chambre l'un interrogera les témoins, l'autre écrira la déposition. Chacun des deux percevra six deniers par témoin, et, quand ils devront se déplacer, deux sols, soit chacun douze deniers. Si les témoins ne paraissent pas, les examinateurs auront huit sols par jour d'attente. C'est le prévôt qui distribuera les affaires entre les examinateurs, mais sans consulter les parties et jamais suivant leur désir. Si les examinateurs se trompent, ils devront recommencer la procédure à leurs propres dépens. Si les erreurs se renouvellent trop souvent, le magistrat fautif sera privé de son office[2].

En 1334, il se trouve que, malgré les ordres du roi, le chiffre des examinateurs est monté à trente. Philippe de Valois envoie des lettres royales à la date du 30 octobre pour ordonner impérativement de revenir au chiffre de douze[3]. Ces lettres ont besoin de se trouver renouvelées et confirmées le 24 avril 1337[4], le 7 mai 1338, le 1er juin 1353. Finalement, Philippe VI consent à accroître officiellement le nombre des examinateurs et à le porter à seize. Le plus singulier est que ce sont les rois eux-mêmes qui, au mépris de leurs propres décisions, nomment au Châtelet des examinateurs en plus grand nombre qu'il n'en doit y avoir. Puis le jour où l'on est mécontent de tel ou tel examinateur, on réédite les anciennes prescriptions pour le remercier et le congédier d'une façon naturelle. Dans le dernier cas, il y en avait deux des plus récemment nommés auxquels on tenait; pour les garder on se borne à accroître le chiffre légal des examinateurs. Quant aux autres, ils sont dits gens insuffisants, et d'ailleurs indûment munis de leurs places[5].

1. *Ordonnances*, I, 740.
2. *Ibid.*, II, 5.
3. *Ibid.*, II, 101.
4. *Ibid.*, II, 517.
5. *Ibid.*

Digitized by Google

Par un nouveau mandement du 27 avril 1338, Philippe VI a enjoint au prévôt d'appliquer les prescriptions des lettres du 24 avril 1337, et, à ce propos, nous relevons que non seulement les examinateurs se plaignent d'être trop nombreux, mais encore, paraît-il, que les auditeurs et leurs clercs se mêlent d'examiner. Les fonctions n'étaient pas maintenues rigoureusement séparées. Le roi fait défense rigoureuse, sous peine de punition sévère, à qui n'a pas droit, d'usurper les attributions des examinateurs. Par les mêmes lettres il charge le prévôt de nommer lui-même les examinateurs[1].

En juin 1363[2] et janvier 1366[3] nouvelles lettres qui, de nouveau, réduisent au chiffre voulu le nombre des examinateurs. Charles VI confirme leurs droits et privilèges en janvier 1380[4]. Le 18 novembre 1418 le même prince vient se plaindre au prévôt qu'on a mis au Châtelet des examinateurs insuffisants : il lui ordonne de les changer et d'en nommer à la place de capables après avoir consulté l'avocat et procureur du roi « et aucun de nos conseillers[5]. »

Il faut toujours entendre par ce mot de conseillers les auditeurs ou même peut-être des conseillers du Parlement. Nous voyons en effet souvent dans le *Registre criminel* que le prévôt, lorsqu'il est embarrassé pour décider d'une affaire, demande conseil ou bien isolément à tel président, à tels et tels conseillers du Parlement, ou bien au Parlement lui-même qui délègue un ou plusieurs de ses membres, lesquels vont siéger auprès du prévôt au Châtelet et juger avec lui ce cas. Ce que nous n'avons pas rencontré, c'est un personnage quelconque autre qu'un auditeur, un examinateur ou un de ces membres du Parlement, portant le titre spécial de conseiller au Châtelet et y siégeant. Si cette catégorie de personnages existe, il ne s'en trouve pas trace dans le registre du tribunal.

L'ordonnance de 1425 confirme les précédentes. Elle ne modifie pas le chiffre des examinateurs. Elle leur fait défense d'être les pensionnaires de qui que ce soit et établit que, pour une grosse affaire, l'examinateur percevra seize sols parisis, pour une petite,

1. *Ordonnances*, XII, 43.
2. *Ibid.*, IV, 233.
3. *Ibid.*, IV, 700.
4. *Ibid.*, VI, 554.
5. *Ibid.*, X, 492.

Digitized by Google

quatre; et, s'il faut aller hors de Paris, recevra trente-deux sols par jour[1].

4. *Avocats et procureurs.*

Les avocats et les procureurs ne jouent presque aucun rôle au tribunal criminel. Cela se comprend pour les procureurs qui n'ont à s'occuper avant tout que des questions civiles. Cela surprendra davantage pour ce qui est des avocats. C'est qu'en effet les accusés ne sont pas défendus; les avocats n'ont donc pas à intervenir. Nous aurions pu, à la rigueur, ne parler ni des uns ni des autres dans cette étude sur la juridiction criminelle du Châtelet. Mais, tenant en même temps à donner une idée d'ensemble du personnel du Châtelet, nous ne pouvons pas ne pas indiquer, ne fût-ce que brièvement, ce que nous savons de leur état. On ne se fût pas expliqué que nous nous abstenions de parler de corporations qui sont à ce moment fort importantes et tiennent une grande place dans le tribunal du prévôt.

Nul ne peut plaider s'il n'est avocat; et nul n'est avocat s'il n'a été reçu comme tel, s'il n'a prêté serment et s'il n'est pas inscrit au rôle des avocats. Ce principe est édicté dès 1327[2]. Il s'applique également aux procureurs.

Deux fois par an, le lundi de Quasimodo et le premier jour de la rentrée après « les vacacions de vendenges, » les avocats viennent renouveler leur serment de « bien et loyaulment patrociner. » C'est, du reste, une imitation exacte de ce qui se fait au Parlement[3].

A l'origine, le Châtelet eut ses avocats spéciaux. Ils étaient reçus par le prévôt, prêtaient serment entre ses mains et se disaient avocats au Châtelet. Plus tard, ce privilège fut supprimé, et tout avocat au Parlement put venir plaider au siège du prévôt, de même que tout avocat au Châtelet fut autorisé à prendre la parole à la barre du Parlement[4].

L'ordonnance de réformation de mai 1425 rappelle aux avocats les règlements qu'ils doivent exécuter. La défense est renouvelée de ne pas plaider si l'on n'a pas été reçu et si l'on n'a pas

1. *Ordonnances*, XIII, 90.
2. Février, *Ordonnances*, II, 10.
3. *Ibid.*, VII, 705, 17 janvier 1367.
4. *Ibid.*, VII, 707.

Digitized by Google

prêté serment. Chaque avocat ne pourra pas plaider plus de quatre causes par jour; il prendra dix livres parisis pour une minime affaire et seize livres pour un important procès. Ces chiffres d'ailleurs ne sont point absolus; l'avocat tiendra compte de la fortune de son client et ne sera point exigeant à l'égard des malheureux. Lorsqu'un avocat parlera, tous les autres devront se taire, ne point rire ou plaisanter sous peine d'amende, mais écouter la plaidoirie et au besoin conseiller le tribunal.

Retenons ce dernier détail; nous verrons que le lieutenant criminel appelle souvent des avocats pour siéger à côté de lui.

Si un client ne paie pas ce qu'il doit, l'avocat n'a qu'un an pour poursuivre son débiteur. Au bout d'un an il n'a plus d'action judiciaire à exercer contre lui. Au bout de trois ans, il ne peut plus rien lui réclamer, son droit est prescrit[1].

L'auteur du Style inédit du Châtelet, après le *Grand Coutumier*, nous décrit ce que doit être un bon avocat à la fin du XIVe siècle. Le tableau ne manque pas de piquant, nous croyons intéressant de le reproduire :

« Advocat doit avoir port et maniere meure, vraye, lié, riant et attrempé; estre humble et humain; toutesvoies en retenant l'auctorité de son état, reffraindre le mouvement et chaleur de son courage; qu'il ne s'esmeuve à yre, mesmement quand les parties l'esmeuvent et eschauffent par desordonnées et desraisonnables parolles : et doit instruire ses parties que elles ne le chargent d'oisivetez ou cornées et qu'elles attendent et quièrent espace, temps, lieu et heure convenables quant elles vouldront parler à lui.

« Item, il ne doit mie avoir trop intencion à ses cliens et ne doit les causes des mieulx paians mettre devant; toutesvoies garde l'amour de ses amis et de ses seigneurs et personnes d'auctorité; et doit avoir en son cuer bien attaché tous les principaulx poins de sa matière et la division par membres, afin qu'il lui en souviengne mieulx et plus ordonneement la puissent rapporter, et que en plaidoyant sa partie soit prèz de lui pour lui ramentevoir ce qu'il delaisseroit et se doit garder de dire chose par quoy sa partie le puisse mettre en accessoire nouvel[2]. »

Le chiffre des avocats du Châtelet n'est pas limité. Celui des

1. *Ordonnances*, XIII, 92.
2. *Style du Châtelet*, fol. 4 v°. *Le Grand coutumier*, p. 399.

Digitized by Google

procureurs est, au contraire, fixé à quarante dans le courant du XIVe siècle.

Comme pour les examinateurs, il faut croire que, sur ce point, les ordonnances royales ne sont pas rigoureusement observées, car, à plusieurs reprises, le roi est obligé de venir rappeler ses prescriptions antérieures. Il se plaint que les procureurs, lorsqu'ils sont en trop grand nombre, chargent le peuple d'exactions et de violences. Il édicte que les quarante seuls reconnus soient choisis par une commission composée du prévôt, de trois ou quatre membres du Parlement et des conseillers du Châtelet[1]. Tout candidat qui sollicite une nomination au Châtelet doit produire un certificat de capacité délivré par quatre avocats notables du Parlement de Paris.

Puis les idées de la royauté changent, à la demande pressante sans doute d'une foule d'hommes de loi qui trouvaient fort appréciables les profits que rapportaient les charges de procureur au Châtelet, mais qu'arrêtait le nombre exclusif de quarante fixé par les ordonnances. Ils décidèrent la royauté, grâce probablement à l'appui du Châtelet lui-même qu'ils acquirent à leurs intérêts en faisant ressortir qu'il fallait imiter le Parlement, à autoriser, comme pour celui-ci, un chiffre illimité de procureurs.

Par des lettres du 19 novembre 1393, Charles VI édicta qu'à l'avenir la quantité des procureurs ne serait pas déterminée et que, pour exercer cet emploi, il suffirait de produire un acte signé de trois ou quatre avocats et constatant qu'on était capable de remplir la charge[2].

L'ordonnance d'Henri VI apporta une première restriction à ce droit illimité. Elle décida que, sans doute, serait procureur qui voudrait, mais que quarante seulement pourraient pratiquer « en l'auditoire d'en haut, » c'est-à-dire devant le prévôt, et par suite dans les seules affaires importantes. On voit qu'en toutes ses institutions la royauté peut abandonner un moment les anciennes règles établies par le temps; elle y revient toujours, soit brusquement, soit insensiblement. Elle obéit à un sentiment de continuité dans la tradition, dont il semble qu'elle ne peut que momentanément se départir. Elle revenait donc à la limitation du chiffre des procureurs à quarante.

1. *Ordonnances*, 16 juillet, 1378, VI, 332.
2. *Ibid.*, VII, 584.

Digitized by Google

Les honoraires étaient fixés à quatre livres parisis pour les petites causes, à huit livres pour de plus importantes[1].

Il nous reste à parler des avocats et procureur du roi.

Il est d'usage au XIVe siècle qu'un personnage important tel qu'un prince, un évêque, un chapitre même ou une communauté religieuse choisisse au Parlement un ou plusieurs avocats réputés et les charge de défendre d'une façon régulière toutes les affaires qui pourraient se présenter et dans lesquelles ses propres intérêts se trouveraient engagés. Ce sont donc des défenseurs attitrés, à demeure, veillant perpétuellement au bien de leur client. Ils sont payés, non à raison des procès qu'ils soutiennent, mais suivant un prix annuel et fixe débattu au préalable et accepté. Cet argent qu'ils reçoivent est une pension; ils sont dits avocats pensionnaires de telle ou telle personne. Les ducs de Bourgogne, par exemple, avaient au Parlement douze et quinze avocats pensionnaires[2].

Le roi avait lui aussi des avocats et procureurs pensionnaires : ils étaient de même chargés de défendre simplement partout où l'occasion se présenterait les droits de la couronne, comme ils auraient défendu les droits d'un particulier.

Les avocats et procureur du roi au Parlement prennent de bonne heure les titres d'avocats généraux et procureur général, et, peu à peu, se mettent à jouer un rôle important en dehors de leurs attributions judiciaires précises.

Au Châtelet, nous sommes toujours à l'état premier de l'institution : il y a un procureur et deux avocats du roi. Ces personnages se bornent uniquement à prendre la parole lorsque le bien du roi est en jeu. Il faut entendre par ce mot de bien du roi un sens strict d'intérêt matériel. Pour le surplus, ils ne sont rien au Châtelet, ou du moins ni plus ni moins que les autres avocats et procureurs. Nous avons vu et nous verrons mieux plus tard que le prévôt peut engager les avocats à prendre place au siège d'en haut près de lui et à le conseiller au même titre que les auditeurs et les examinateurs. Les avocats et procureur du roi jouissent du même privilège. Ils sont tout désignés seulement pour être appelés plus fréquemment que les autres, car nous les voyons très

1. *Ordonnances*, XIII, 94.

2. R. Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, p. 268 et suiv. Aubert, *le Parlement de Paris*, p. 234.

Digitized by Google

souvent siéger; à moins, ce qui est possible, que vienne prendre place au tribunal qui veut, et dans ce cas les loisirs que leur laissaient les affaires du roi, — il y a apparence qu'ils ne pouvaient s'occuper que de celles-ci, — leur permettaient de suivre plus assidûment les séances du tribunal criminel.

On rencontre des traces de l'existence des avocats et procureur du roi dès 1321, 1323 et en 1339, 1357, 1366[1]...

Les avocats du roi au Châtelet, de 1360 à 1413, ont été : Vincent Drouart, Jehan de Chatou, Martin Double, Guillaume Drouart, Simon Boson, tous noms connus et dont l'opinion était réputée[2].

Les procureurs du roi ont été plus nombreux, le roi en a souvent changé. Ce sont : Nicolas Fontis, Jacques Dandric, Jehan Dumur, Jehan de Tuillières, Guillaume de Saint-Germain, Guillaume Poirel, Étienne Charpentier, Jehan Aucher, Audry le Preux, Pierre le Cerf, Guillaume Cerveau, Robert de Tuillières, Regnault de Cramery, Guillaume Lommoy. Jehan de Tuillières, plusieurs fois « désappointé, » comme on dit en ce temps-là, a été plusieurs fois rappelé à la garde des intérêts du roi[3].

5. *Notaires.*

Nous serons plus brefs encore sur les notaires, ceux-ci n'ayant à intervenir d'aucune manière dans les procès criminels, pas même pour conseiller les juges.

Les notaires sont chargés d'écrire toutes les pièces concernant les affaires en instance devant le Châtelet. « L'on ne fera rien, » dit une ordonnance de février 1320, « oudit Chastellet qui ne soit passé ou signé par la main desdits notaires[4]. »

Ils sont soixante au Châtelet et nombre de mandements sont venus confirmer ce chiffre[5].

Les notaires ne peuvent vendre leurs charges ni les donner à ferme[6]. Ces charges ne sont point mises aux enchères, ou du

1. Delamare, *Traité de la police*, I, 201.
2. Desmaze, *op. cit.*, p. 127.
3. Desmaze, *op. cit.*, 125.
4. *Ordonnances*, I, 739.
5. *Ibid.*, I, 741, note; 647 (5 juin 1317); II, 6 (février 1327); 387 (février 1350).
6. *Ibid.*, II, 6.

Digitized by Google

moins ne doivent pas l'être, car la pratique contraire avait lieu, et tous les vendredis chaque notaire paie au prévôt le quart de ce qu'il a prélevé pendant la semaine pour ses écritures scellées ou à sceller.

Il est interdit aux notaires de former corporation et de se réunir en confréries, « mais se tiegnent paisiblement et comme singulières personnes. »

Nous avons vu que les examinateurs avaient eu longtemps à se défendre contre les empiétements des notaires qui se permettaient d'interroger eux aussi les témoins pour percevoir les émoluments attachés à cette attribution. Les notaires tenaient beaucoup à cette pratique. A maintes reprises, la royauté fut obligée de rappeler à chacun ses fonctions sur la plainte des intéressés. Cependant nous voyons qu'en 1320 elle se laisse fléchir et autorise les notaires à examiner les témoins « en toutes les causes meues et à mouvoir oudit Chastellet selon ce que le prévost et les auditeurs dudit Chastellet leur commettront... » Cette tolérance ne devait pas être de longue durée. Le roi revint vite à ses prohibitions premières[1].

6. *Le greffier.*

A l'origine le clerc chargé de tenir le registre des audiences était un simple secrétaire du prévôt sans situation officielle reconnue. C'est vers 1320 qu'on voit le roi régulariser sa position et en faire un personnage public. Il gardera donc les registres et il lui est recommandé de conserver le secret de la cour[2].

Plus tard, on distingue comme au Parlement deux greffiers, le greffier civil et le greffier criminel. Le greffier criminel est non seulement chargé de tenir le registre des audiences, mais il a également dans ses attributions le soin des registres de la prison. C'est lui qui s'occupe de l'écrou et des élargissements; il tient note exacte des prisonniers qui entrent et qui sortent, et perçoit douze deniers de salaire pour l'un ou l'autre cas. En outre, il paraît être l'intermédiaire entre les prisonniers et le dehors pour tout ce qui a trait aux procès. Si les prisonniers ont à faire faire quelque recherche, à produire quelque pièce, à ouvrir quelque

1. *Ordonnances*, I, 739.
2. Desmaze, *op. cit.*, p. 157.

Digitized by Google

enquête, c'est au greffier criminel seul qu'ils s'adressent, et celui-ci reçoit naturellement un salaire en retour du service qu'il rend. Lorsqu'au contraire c'est le procureur du roi qui demande de faire quelque information auprès des prisonniers, le greffier doit donner son concours gratuit. Dans tout autre cas, il peut réclamer pour l'écriture d'une peau de parchemin commun la somme de seize sols parisis.

Il est recommandé au greffier, dans la rédaction de ses registres, d'écrire « sans superfluité de langage et le plus brief qu'il pourra[1]. »

7. *Agents secondaires.*

Le Châtelet a un sceau spécial aux armes de France. Ce sceau est gardé par le scelleur qui scelle tous les actes qui lui sont présentés comme devant recevoir l'empreinte du sceau du Châtelet, et reçoit une somme déterminée pour chaque acte authentique. Cet argent n'est pas pour lui; il doit aller le verser tous les vendredis ou samedis de chaque semaine au trésorier du roi à Paris. Il reçoit personnellement à Paris pour son office cinq sous parisis de gages par jour. Il ne peut pas s'absenter plus de trois jours sans l'autorisation du roi ou de la Chambre des comptes; il doit habiter au Châtelet[2].

Nous parlerons des geôliers lorsque nous décrirons les prisons du Châtelet et leur condition.

Le prévôt de Paris a attaché à son tribunal une foule de gens de métiers jurés, barbiers, matrones sages-femmes, chirurgiens, qui sont appelés lorsque l'occasion se présente de faire une constatation quelconque concernant l'état des uns ou des autres, soit séparément, soit en consultation quelquefois de dix ou douze. Les plus fréquemment convoqués sont les barbiers pour décider si tel accusé qui invoque le privilège de cléricature a été réellement tonsuré. Il s'agit le plus souvent de savoir si le sommet de la tête porte quelque trace d'ancienne tonsure. Si les juges ne sont pas prévenus par une inspection personnelle, on devine que le résultat de l'enquête des jurés est généralement négatif. Après les barbiers ce sont les sages-femmes que l'on rencontre le plus souvent.

1. *Ordonnances*, XIII, 96. Glasson, *op. cit.*, p. 78-79.
2. *Ibid.*, I, 739.

Digitized by Google

Beaucoup de femmes accusées en effet se déclarent enceintes, soit pour se faire dispenser de la torture, ce qui se produisait en effet, soit pour faire ajourner jusqu'à leur délivrance l'exécution d'une sentence capitale.

Les uns et les autres, dont le nombre n'est pas fixé, reçoivent un salaire déterminé pour chaque opération à laquelle ils sont appelés.

8. *Sergents.*

Les sergents méritent que nous nous arrêtions plus longuement sur leur compte. Ce sont les agents d'exécution du prévôt. Ils ne sont pas importants seulement parce qu'au point de vue civil ce sont eux qui font les sommations et procèdent aux saisies, mais parce qu'au point de vue criminel, qui est le seul qui nous occupe, ils sont chargés de l'arrestation des coupables, assistent à l'exécution des condamnés et, le cas échéant, jugent eux-mêmes, en ce sens qu'on les a vus à la dernière minute changer le mode de supplice à la suite d'aveux *in extremis* du malfaiteur. Ils ont, dans Paris, des fonctions de police considérables.

C'est une puissante corporation ; elle est nombreuse et riche. Les sergents perçoivent de bons émoluments dans l'exercice de leurs fonctions; ils ont en outre des profits exceptionnels comme d'aller passer plusieurs jours dans une maison qu'ils sont chargés d'occuper et où ils mettent à peu près tout au pillage. Enfin, leur autorité de justice et de police leur donne un pouvoir exorbitant sur la population qu'ils traitent à leur fantaisie, exerçant contre elle des violences impunies et faisant les maîtres dans les rues.

Aussi la place de sergent est une de celles qui sont le plus enviées. Chaque jour voit croître leur nombre malgré les ordonnances royales et, à tout instant, le roi est obligé de venir remettre les choses en l'état voulu sur les plaintes continuelles de lésés qui ne se lassent pas de réclamer.

Les sergents se divisent en deux grandes catégories : les sergents à pied et les sergents à cheval. Les sergents à pied, qu'on nomme aussi sergents à verge, sont ceux qui instrumentent dans l'intérieur de Paris et dans la banlieue. Les sergents à cheval vont faire leurs exploits hors de la banlieue. Constamment on est obligé de renouveler les prescriptions concernant ces deux cercles distincts d'attributions. Il règne une grande jalousie entre les deux catégories de sergents ; ils empiètent sur les ressorts les uns

Digitized by Google

des autres; on ne peut arriver à établir une ligne de démarcation définitive entre les pays où ils opèrent.

Au début du XIVe siècle, les sergents à cheval sont quatre-vingts; ils donnent caution de cent livres et sont tenus de s'armer eux-mêmes. Les sergents à pied sont également quatre-vingts. A ce moment, un sergent à pied prend pour une sommation dans Paris deux deniers; dans la banlieue, douze deniers tournois. Le sergent à cheval, qui va au loin, touche trois sous tournois pour une sommation[1].

Le nombre des uns et des autres s'accroît malgré les mandements royaux, et leur désir de percevoir des deniers et des sous tournois les entraîne à pratiquer des saisies d'une façon illégale, sans mandat judiciaire, en même temps qu'ils emprisonnent à la moindre requête. Sergente qui veut, puisque non seulement le prévôt, mais chaque auditeur donne des lettres de sergenterie à qui bon lui semble. Le peuple se trouve opprimé par leurs extorsions.

Dès 1309, une réforme est nécessaire. Le roi décide que le nombre des sergents à cheval sera réduit à soixante; en revanche, celui des sergents à pied est porté à quatre-vingt-dix. Ordre leur est donné d'habiter Paris et de n'aller instrumenter que munis d'un exprès commandement du prévôt, ou, à son défaut, de son lieutenant, et au besoin des auditeurs. Par suite, aucun sergent ne pourra faire une saisie ou procéder à un emprisonnement sans le commandement de ces personnages à moins de nécessité absolue; un sergent, par exemple, devra arrêter sur-le-champ un coupable pris en flagrant délit.

Un sergent à cheval sera payé par journée; il aura six sous parisis. Un sergent à verge continuera à être payé par opération. Il recevra comme auparavant deux deniers pour une sommation dans Paris, quatre pour la banlieue.

On fait exprès commandement aux uns et aux autres, et il faut croire que sur ce point leur zèle laissait à désirer, d'accourir dès qu'ils entendront crier : « A la justice du roi. »

Enfin et surtout nul ne sergentera s'il n'a bonnes lettres bien et duement enregistrées au Châtelet et postérieures à l'ordonnance qui promulgue ces règles. Défense est faite au prévôt et aux audi-

1. *Ordonnances*, I, 352. *Fragment d'un répertoire de jurisprudence parisienne au XVe siècle*, nos 111-112, p. 55.

Digitized by Google

teurs d'établir plus de sergents que le nombre fixé plus haut. Si un sergent est pris procédant à quelque opération et non muni de pièces régulières prouvant qu'il fait partie du nombre déterminé par le roi, il sera jeté en prison[1].

Malgré ces injonctions précises, le mal continua et même s'accrut dans des proportions extraordinaires. La place devenait de jour en jour meilleure et de jour en jour les postulants se multipliaient et se faisaient nommer. Une plainte extrêmement vive adressée au roi à ce sujet vers 1320 nous apprend que le prévôt, au mépris des décisions royales, fait sergents du Châtelet tous ceux qu'il peut, les gens de son pays, ses parents, ceux de sa femme, les frères, beaux-frères, cousins des auditeurs. Il n'est titre de cette espèce qui ne serve. Par surcroît, plus le chiffre des sergents augmente, plus leur insolence s'enhardit. Ils battent le peuple, le pressurent « et font moult d'autres excès et meffais[2]. »

Ce n'est qu'un an après, en 1327, que la royauté se décide à ramener un peu d'ordre dans cette organisation. Déjà en 1317 Philippe le Long avait mandé au prévôt de réduire les sergents au chiffre où ils étaient du temps du roi saint Louis. Philippe le Long parle de saint Louis parce qu'à cette époque le règne du saint roi est considéré comme un idéal, et tous les fils de Philippe le Bel n'ont qu'une préoccupation, qui est de remettre le royaume en l'état exact où il était au temps du feu prince[3].

Le nombre des sergents était si considérable, que l'ordonnance de 1321 ne put revenir absolument aux premiers chiffres et qu'elle dut reconnaître au moins une partie des nominations indûment faites. Elle éleva le chiffre des sergents à cheval à quatre-vingt-dix-huit, celui des sergents à pied à cent trente-trois. D'ailleurs il y a apparence que l'extension de la ville de Paris, le nombre croissant des habitants et la multiplicité des affaires justifiaient cet accroissement. C'est dans ce texte qu'il est fortement ordonné aux sergents des deux catégories de ne pas sortir, ceux-ci de la banlieue de Paris pour instrumenter, et ceux-là du ressort de la vicomté qui leur est seul assigné[4].

Cette décision royale n'arrêta pas encore les désordres. Les pouvoirs ne sont pas assez solidement constitués à cette époque

1. *Ordonnances*, I, 465.
2. *Ibid.*, I, 744, note.
3. *Ibid.*, I, 652.
4. *Ibid.*, I, 751.

Digitized by Google

pour qu'on puisse faire sérieusement respecter la volonté souveraine. Le nombre des sergents augmenta comme auparavant et dans des proportions inouïes, puisqu'en 1327 on en comptait sept cents. Le roi réduisit le nombre des sergents à verge à cent vingt, et des sergents à cheval à quatre-vingts. Ils durent être laïques et fournir des cautions, les premiers de cent livres, les seconds de cinquante; on les obligea à venir se présenter tous les jours devant le prévôt qui les passait ainsi en revue. Les sergents à cheval continuaient à fournir leurs armes et leurs chevaux; tous étaient obligés de demeurer dans la banlieue de Paris[1].

En 1369, nouvelle sanction de l'augmentation des sergents. Cette fois les sergents à cheval seront deux cent vingt[2]. Ce nombre est confirmé le 4 août 1388[3]; et enfin il ne paraît plus avoir changé pendant la période dont nous nous occupons. Nous relevons de même dans les lettres royales de juin 1405 que les sergents à verge sont également deux cent vingt[4]. Voilà donc leur nombre provisoirement arrêté.

Aussi dans l'ordonnance de mai 1425 n'est-il pas question de leur chiffre. Le roi prescrit que nul ne sera sergent s'il n'est laïque ou marié, s'il ne sait lire et écrire suffisamment pour signer tous les exploits qu'il signifiera, ce qu'il doit faire; il renouvelle l'ordre d'habiter la banlieue de Paris; il recommande que les sergents fassent les rapports de leurs exploits au tribunal dans les trois jours qui suivront la signification, sous peine de nullité, et que lorsqu'ils amèneront un prisonnier au Châtelet ils fassent marquer sur le registre la cause pour laquelle ils emprisonnent l'individu, ou à la requête de qui ils ont procédé à cette arrestation, sous peine de dix sous d'amende. Mais il ne touche pas au nombre des sergents, il laisse subsister l'ancien chiffre fixé par les ordonnances antérieures, et il faut croire que ce chiffre n'avait pas été indûment augmenté[5].

C'est qu'en effet les sergents avaient trouvé un moyen efficace de défendre leurs privilèges eux-mêmes et d'empêcher qu'à l'avenir on les augmentât malgré eux : ils avaient constitué une confrérie serrée, étroite, jalouse; nul n'était sergent s'il n'en faisait partie

1. *Ordonnances*, II, 7.
2. *Ibid.*, V, 194.
3. *Ibid.*, VII, 207.
4. *Ibid.*, IX, 75.
5. *Ibid.*, XIII, 98.

Digitized by Google

et tous les sergents en faisaient partie. Quand nous disons une confrérie, c'est deux qu'il faut dire : la confrérie des sergents à verge et celle des sergents à cheval, toutes deux séparées par une animosité vive allant jusqu'aux procès.

La première en date des deux est celle des sergents à cheval. Il en est déjà question dans le courant du XIVe siècle. Tout sergent institué entre par le fait dans la confrérie, et, à ce propos, paie un dîner de bienvenue qu'on appelle « past. » Ce dîner finit par coûter fort cher. L'amphitryon ne s'en tirait pas à moins de dix livres, tout au plus cent sols parisis, et, pour une médiocre fortune comme était celle de ces agents, pareille somme était une ruine. On en vit plusieurs vendre leurs biens et leur cheval pour parfaire la dépense, sans compter les disputes auxquelles semblables affaires donnaient lieu. Le prévôt finit par décider la suppression du « past; » à la place, chaque nouveau confrère fut obligé de payer vingt sols en entrant à la confrérie.

Outre ces vingt sols d'inauguration, chaque sergent payait tous les ans huit sols, et, à sa mort, ses héritiers donnaient vingt sols. Cet argent servait à faire dire trois messes toutes les semaines, messes à diacre et à sous-diacre, en l'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, les lundi, jeudi et samedi : lundi en commémoration des trépassés, jeudi en l'honneur du Saint-Esprit, samedi de Notre-Dame; il servait également à un repas en commun que tous les sergents faisaient à cette même église de Sainte-Croix le jour de leur assemblée annuelle.

Malheureusement, la rentrée des cotisations s'opérait mal; beaucoup de confrères ne payaient pas; la confrérie s'endetta; une première fois elle fut obligée de solliciter du roi un mandement enjoignant à tous les retardataires d'acquitter leurs dettes; le roi y consentit[1].

Cette mesure ne suffit pas et, en 1407, les sergents à cheval vinrent de nouveau exposer leurs misères à l'autorité. Ils expliquèrent que le luminaire des trois messes leur coûtait trente-six livres par an, somme énorme, que depuis tantôt six ans ils avaient un procès en Parlement avec les sergents à verge du Châtelet, « pour raison de limitacions et exercices de leurs offices, » que sans doute ce procès ils l'avaient gagné, mais que l'affaire leur avait coûté très cher, qu'ils y avaient absorbé leurs recettes, et

1. *Ordonnances*, V, 559 (24 déc. 1372).

Digitized by Google

même avaient été obligés d'emprunter. Ils devaient maintenant partout; ils devaient quarante livres parisis de luminaire à l'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, et combien à d'autres!

Ils demandaient au roi que celui-ci voulût bien les autoriser et même leur commander, — car quelques-uns assurément ne voudraient pas, — une cotisation annuelle de douze sols parisis payable à la Saint-Martin d'été, c'est-à-dire au 4 juillet, les douze sols parisis représentant environ une journée de salaire.

Par la même occasion, ils requirent du roi qu'il voulût bien leur permettre d'avoir un procureur attitré, constitué par la confrérie, pour défendre leurs intérêts en toutes les occasions où la chose serait nécessaire; de plus, à choisir parmi eux quatre ou huit confrères qui seraient chargés de percevoir les revenus de la confrérie, de les gérer, et qui rendraient leurs comptes à la communauté le lendemain de la Saint-Martin.

Le roi leur accorda ce qu'ils demandaient[1]; la situation de la confrérie s'améliora et elle put payer ses dettes.

Les sergents à pied ne paraissent pas avoir constitué une confrérie aussi fortement organisée que les sergents à cheval; du moins, nous n'avons pas rencontré une trace formelle de ce fait. Mais ils se sont constitués en une sorte de communauté agissant collectivement, soutenant des procès, élisant des représentants.

Ainsi, ils peuvent venir se plaindre en corps auprès du roi en 1399 qu'ils ont beaucoup de discussions et même de procès avec des particuliers qui ne veulent pas payer leurs exploits, sous prétexte que ceux-ci sont trop chers. Sur cette plainte commune, Charles VI ordonne au prévôt de Paris de régler d'une façon définitive les salaires des sergents à verge, et un règlement est promulgué en conséquence[2].

Ce n'est guère que vers 1405 que nous les voyons autorisés à se réunir pour élire un certain nombre d'entre eux, deux ou trois, qui seront chargés de leurs affaires communes, et de la défense de leurs intérêts. Chaque sergent versera à la communauté une cotisation hebdomadaire de deux deniers parisis; comme dans la confrérie des sergents à cheval, un délégué, il est vrai, et non plus huit, aura la mission de rendre ses comptes tous les ans devant une commission composée de six à huit sergents. On le voit, cette

1. *Ordonnances*, IX, 238 (4 juin 1407).
2. *Ibid.*, XII, 195 (17 mai 1399).

Digitized by Google

organisation est moins générale que celle des sergents à cheval[1], mais elle est tout aussi efficace. Nous avons vu que le résultat le plus immédiat est de donner aux uns et aux autres le loisir de s'intenter des procès qui durent fort longtemps : elle a eu également ce bon côté de leur permettre, en se serrant les uns contre les autres, de se mieux surveiller, et d'empêcher l'intrusion illégale dans leur corps, désormais fermé, de la foule de sergents qui instrumentaient sans droit.

Ajoutons qu'on appelle « sergents à la douzaine » une petite compagnie de douze sergents portant la hallebarde et le hocqueton et que nomme personnellement le prévôt[2].

Louis BATIFFOL.

(*Sera continué.*)

1. *Ordonnances*, IX, 75. *Fragment d'un répertoire de jurisprudence parisienne au XVe siècle*, n° 69, p. 87; n° 162, p. 85.
2. *Ordonnances*, I, 751, note.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

ÉTUDE CRITIQUE SUR LA *REBEINE* DE LYON

(1529).

L'attention des historiens a déjà été attirée sur la sédition populaire dont Lyon fut le théâtre, le 25 avril 1529, et qui est connue dans les textes de cette époque sous le nom de *grande rebeine*[1]. Henri Martin notamment (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 127) a signalé le récit composé et publié, dans le courant de cette même année 1529, par l'un des témoins, qui fut en même temps une des victimes de cette émeute, le consul lyonnais Symphorien Champier, premier médecin du duc de Lorraine[2]. Un biographe de Champier, F. Allut[3], a cité un fragment des procédures engagées contre les rebelles, et MM. M.-C. et F. Guigue, dans leur *Bibliothèque historique du Lyonnais* (t. I, p. 232-296, 358-383, 417-439), ont publié de nombreux documents relatifs à cette affaire, conservés aux archives communales de Lyon[4].

1. « *Rubayne* ou *Roubayne*, dit Claude de Rubys (*Hist. vérit. de Lyon*, p. 365), parce qu'elle se convertit en rober et piller. » La Curne Sainte-Palaye cite simplement le mot. Champier (*la Noblesse et ancienneté de Lyon*, p. 23 de l'éd. de 1884) appelle déjà *rebeine* une rébellion qui eut lieu « environ l'an mil CCCC XXX. » De même Paradin pour les révoltes de 1400 et 1436 (*Mém. de Lyon*, p. 235).

2. On connaît de l'ouvrage de Champier les éditions suivantes : A. *S'ensuyt ung petit traicté de la noblesse et ancienneté de la ville de Lyon. Ensemble de la rebeine... Avec la hiérarchie de Saint-Jehan de Lyon. Imprimé nouvellement à Paris* (Jean Saint-Denis), in-8° goth. (Bibl. nat., Lk[7]. 4293). — B. *Cy commence un petit livre... (Imprimé à l'Isle gallique, dicte Lyonnoise)*, in-8° (Ibid., 4294). Ces deux éditions sont de 1529; la première a été rééditée dans les *Archives curieuses*, 1re série, t. II, p. 463-77 (partiellement), la seconde à Lyon (Georg), 1884, in-16 de VII-105 p., par M.-C. Guigue. — C. *Galliae celticae... campus*. Lugduni (Trechsel), 1537, petit in-fol. ou gr. in-4° (Brunet). — D. *Discours de l'antique origine...* Lyon (Testefort), 1579, in-8° (Brunet). — E. *Histoire des antiquités de Lyon...* Lyon, 1648, in-4° (Bibl. nat., 4295).

3. *Étude biogr. et bibliogr. sur S.-Ch.* Lyon, Scheuring, 1859, in-8°, XXIV-430 p. Voy. aussi le résumé de Péricaud, *Notes et documents*, p. 51.

4. Lyon, 1886, in-8°.

Digitized by Google

Mais tous ces auteurs paraissent avoir vu dans la révolte exclusivement un fait d'ordre économique, un soulèvement des pauvres contre les accapareurs de blé.

Il y a quelque chose de plus dans le récit de S. Champier, à savoir cette affirmation, répétée avec insistance, que la sédition avait un caractère religieux, que les révoltés du XVIe siècle étaient les damnables héritiers des Vaudois du XIe et les alliés des luthériens d'Allemagne. Cette assertion, qui paraît avoir complètement échappé à H. Martin, MM. Allut et Guigue se bornent à la signaler à titre de curiosité[1]. Il m'a semblé qu'elle méritait d'être examinée de plus près. Même fausse, elle aurait encore son intérêt, puisqu'aussi bien elle nous apprend quels milieux et aussi quels moyens un catholique instruit jugeait le plus favorables à la diffusion de la foi nouvelle. Vraie, elle éclairerait d'un jour très vif, et peut-être assez inattendu, l'histoire des premiers temps de la Réforme française. C'est pourquoi je me propose de la discuter avec soin, en rapprochant du récit de Champier les autres textes du même temps.

I.

Pour Symphorien Champier, la disette de grains qui sévit à Lyon en 1529 ne fut que la cause occasionnelle de la *rebeine*. Pourtant, de son propre aveu, la situation était des plus graves. En effet, le prix du bichet de blé, qui, en temps ordinaire, se vendait de 8 à 10 sols tournois, était monté à 25 sols[2]. Le bruit se répandit dans le peuple que cette hausse n'était pas due seulement à des causes naturelles, mais que les gros marchands de la ville avaient accaparé[3] tous les grains pour rester maîtres des prix. C'est alors que des « tilletz » ou placards furent « mys et affichez par les places et carfourcz, là où il y avoit escript que le dimenche, jour saint Marc, se trouveroient

1. Allut, p. 40, remarque sa complaisance à parler des Vaudois à propos de cette révolte. Chose curieuse, M. le pasteur Moutarde (*Étude historique sur la Réforme à Lyon*, p. 41) signale en note le récit de Champier, mais sans même mentionner ce point.

2. La Curne, au mot *bichet*, renvoie à Du Cange, qui dit : « Bichetus Lugdunensis est 60 librarum. » Cela s'accorde avec ce que dit Paradin, p. 285, qui fait du bichet la sixième partie d'une ânée ou charge de 380 à 400 livres, ce qui donne 63 ou 66 livres par bichet.

3. L'accusation d'accaparement n'était pas aussi vaine que le prétendent les historiens du parti riche, puisque le roi, dans une déclaration du 28 octobre 1531, se crut obligé de sévir contre les spéculateurs. Il décida que, dans chaque marché, les deux premières heures seraient réservées au populaire (Isamb., XII, p. 355). Ce régime subsista jusqu'au 20 février 1535 (Ibid., 403).

Digitized by Google

quatre cens en la place des Cordeliers pour bouter ordre aux blez... »

Champier ne réfute nulle part, au moyen d'arguments en forme, l'accusation d'accaparement lancée contre les principaux bourgeois de Lyon et contre lui-même. Mais, dans tout son récit, il cherche à nous persuader que ni chez lui ni chez les autres victimes de l'émeute il n'y avait de provisions de blé de quelque importance[1]. Il croit, ou il veut nous faire croire, que la hausse des blés vint, non pas de l'accaparement des grains, mais de la réduction des emblavures, et, à grand renfort de considérations historiques, morales et religieuses, il expose que la culture des céréales est de plus en plus abandonnée pour la culture plus rémunératrice de la vigne. De là viennent les famines, qui sont de plus en plus fréquentes. Au reste, pour lui, la famine n'est pas la seule, n'est pas la principale cause de la révolte. Les émeutiers n'étaient pas, pour la plupart, des affamés ; la preuve en est que, dans les maisons qu'ils pillèrent, ils visitèrent moins soigneusement les greniers que les caves, prirent peu ou point de blé, « mais force de bons vins, lesquelz ils aymoient mieux que le blé. » D'ailleurs, les chefs de l'émeute étaient des taverniers et vignerons, et « aucuns maistres d'artillerie vineuse et bons biberons hantans les tavernes plustost que les églises. »

Pour expliquer ce qu'il avance, Champier nous fait connaître la cause de la haine des taverniers contre l'oligarchie municipale et contre lui-même en particulier. — Deux ans auparavant, le roi avait envoyé aux Lyonnais l'ordre de parfaire leurs remparts. La municipalité avait décidé de subvenir à cette dépense au moyen d'une taxe d'entrée assise sur les blés et farines ou sur le vin. Champier, qui était l'un des douze consuls, s'était énergiquement prononcé contre tout droit sur le blé, car un tel droit risquerait d'amener la famine, et, sur sa proposition, ses collègues et les notables avaient décidé que chaque poinçon de vin venant en la ville payerait trois blancs, pendant une durée de six ans. « Alors, dit-il, ung tas de vignerons et taverniers murmurèrent... » Ainsi, c'est lui qui aurait été, — il le répète pompeusement à toute page, — l'ami du peuple ; c'est lui qui aurait fait tous ses efforts pour empêcher le blé d'atteindre des prix de famine. Sans lui, les marchands de vin auraient obtenu une taxe sur les grains, et ce seraient eux qui, pour détourner les colères du peuple, l'auraient désigné comme un accapareur de blés. L'émeute, dont le mot d'ordre était : « Du blé à 16 sols le bichet, » ne serait plus en réalité qu'une vengeance des taverniers et des vignerons, des partisans d'une taxe sur le blé. Pour étrange que nous paraisse cette

1. Il reproche même (Cimber, p. 473) aux riches de ne pas accaparer assez.

Digitized by Google

explication, Champier nous la donne à plusieurs reprises, et nous verrons qu'il n'est pas le seul à la prétendre exacte de tout point.

Mais tout cela n'est encore pour lui qu'une explication superficielle et tout extérieure des choses. Historien moraliste, — moraliste plus qu'historien, — il est tenté de voir dans les faits historiques, même ceux dont la cause apparente est déterminée et connue, l'effet momentané et la manifestation visible d'une évolution générale des mœurs ou des idées. Si le peuple de Lyon s'est révolté, sous prétexte de famine et à l'instigation des taverniers, c'est que ce peuple était depuis longtemps mûr pour la rébellion. Dès 1505, il y avait eu un mouvement de ce genre : alors, dit-il, « se eslevèrent un tas de populaire et se nommèrent artisans, comme si les autres plus gros fussent gentilzhommes non artisans ny marchans. » Expressions remarquables à double titre : cette épithète de « plus gros, » employée pour désigner la haute bourgeoisie, évoque l'idée de ces luttes entre le *peuple gras* et le *peuple maigre* qui troublèrent si longtemps les républiques italiennes ; même la comparaison a bien pu se présenter à l'esprit du médecin lyonnais, qui avait vu l'Italie à deux reprises et qui était docteur de l'Université de Pavie. D'autre part, ce nom d'« artisans de Lyon[1], » par lequel les gens des métiers essayèrent de se distinguer du reste de la population, nous fait encore penser à un véritable antagonisme social. Champier voit très bien que ce vocable est un signe de ralliement, destiné à constituer une cité dans la cité; il nie qu'il soit légitime de le réserver ainsi aux « hommes de art mécanicque, c'est de artifice manuel, » car « tous marchans de soye, drap et tous aultres vivant de opération manuelle se peut [*sic*] dire artisant par art, et fust-elle libéralle. » De même, aujourd'hui, quand nos socialistes revendiquent pour les masses ouvrières le nom de « travailleurs, » on leur oppose qu'à côté des travailleurs de l'usine il y a ceux du bureau et du cabinet. — Le pouvoir central ne fut pas moins que le Consulat inquiet de voir les « artisans de Lyon » s'organiser en un corps distinct. Aussi, en 1520, « le Roy contraignit iceulx artisans venir à rayson, laquelle chose fut faicte, et lors deffendu de ne plus parler de celle secte artisanne... » Depuis ce temps, les mécontents « n'osoient élever la creste de artisan, » mais, en réalité, « ils attendoient toujours occasion de trouver moyen faire quelque mal ausditz conseilliers et à la chose publicque. » C'est donc à ces deux dates de 1505 et de 1520 que remonte l'agitation qui se traduira par les scènes de 1529. On ne saurait établir cette liaison plus clairement que ne le fait notre auteur : en 1505, dit-il, les artisans « se

1. P. 459, « artisans aud. Lion. »

Digitized by Google

émeurent contre les conseilliers, sy playdèrent longtemps contre eulx, *qui fut l'origine et prévision de ceste mauldite rebaine,* laquelle a esté ceste année. » Et, à la date de 1520, après avoir rappelé les défenses que l'on fit de parler de la « secte artisanne, » il ajoute : « Et eust esté gros bien que oncques n'eust esté parlé d'icelle, *car sa esté le commencement de ceste commotion populaire.* »

Mais comment la « noble cité » de Lyon est-elle devenue une ville de perdition? Tout simplement parce qu'elle est devenue riche. Du temps que les nobles y régnaient (on sait que Champier se fabriqua une généalogie qui le rattachait à la fois à une famille de la noblesse dauphinoise et au cardinal Campeggio) et que les foires étaient à Genève, le peuple y était bien gouverné. Ainsi, cette création des foires de Lyon, où nous voyons la principale origine de la grandeur de cette ville, Champier y découvre la cause de tous ses malheurs : « Par ainsi la noblesse fut transfigurée en marchandise, là où habitent gens de toutes nations, comme Italiens, Florentins, Genevoys, Luquois, Allobroges, Alemans, Espaignolz... » Ces marchands de toutes races, qui, en certains cas, peuvent même arriver au consulat, ont corrompu le gouvernement de la cité, et la tourbe cosmopolite qui remplit les ateliers est une armée prête à tous les excès.

Ces ouvriers étrangers ne sont pas seulement des gens sans aveu, qu'aucun intérêt n'attache à la ville, ce sont souvent des mal sentants de la foi; et, lorsqu'il veut nous exposer « la cause principalle de la rebaine nouvellement faicte à Lyon, » Champier n'hésite pas à nous dire que c'est « la venue de ceste faulce secte nouvellement non trouvée mais renouvellée de ces mauldictz Vaudoys et Chaignartz[1] venans de septentrion, *unde omne malum et iniquitas...* » Il les appelle Vaudois parce que, Lyonnais, il pense aussitôt, dès qu'il s'agit d'hérétiques, à la vieille hérésie née, comme il dira plus loin, « entre les deux rivières; » parce que, historien érudit, très fier de son érudition, auteur de trois ouvrages sur l'histoire de Lyon, il tient à faire montre de sa connaissance des antiquités locales. Mais, ces Vaudois, il nous avoue que, si leur secte n'est pas nouvelle, elle a été du moins « renouvelée, » et qu'ils viennent « de septentrion; » c'est assez clairement les désigner comme luthériens[2]. Voyons cependant quelles ont

1. « Chaignartz, dit-il, est le nom qu'on donne aux Vaudois chez les Allobroges. »

2. Si l'on hésitait à accepter cette interprétation, je renverrais aux textes suivants : 1° Dans son Épître dédicatoire à Bartolomeo Castelli, médecin de Côme (p. 2 de la réimpr. de 1884) : « Me etenim hec ipsa scribentem quamquam multa pro singulari amore meo erga Belgas *ob Valdentium nephariam sectam* conturbarent, tamen illa ratio consolatur, quod et si res tunc maxime

Digitized by Google

été, à son estime, les conséquences de leur venue : depuis lors, « le peuple a prinse une élévation et malice en luy qui ne veult estre corregé ne de maistre, ne de seigneur, ne de prince, si ce n'est par force, et les serviteurs veullent aussi bien estre traictez que les maistres. Et, en lieu que de nostre temps les serviteurs étoient humbles aux maistres et estoient soubres et boutoient force eau au vin..., mais de présent veullent boire du meilleur vin, comme les maistres, sans eaue ne mistion aucune, qui est chose contre toute raison. » On saisit quelle est l'argumentation : si les rangs sont confondus, contrairement à l'ordre de Dieu, qui « veult qu'il y ait différence entre le maistre et le serviteur, » la faute en est à l'hérésie, et c'est seulement depuis la diffusion de l'hérésie que les famines engendrent des rébellions. Lorsqu'il était catholique, le bon peuple souffrait sans se plaindre. En veut-on la preuve ? « Environ l'an mil cinq cens et quatre se vendoit le blé 26 solz, et si mouroit le peuple de fain par les rues, et, nonobstant cette famine, le peuple de Lyon estoit paisible et sans murmuration aulcune. Mais, depuis la venue de ceste faulce secte, etc... » Assertion d'autant plus piquante qu'elle est fausse. Il n'est pas vrai que la famine de 1504 n'ait été suivie d'aucune « murmuration » populaire. Non seulement cela est faux historiquement, mais Symphorien Champier lui-même, quelques pages plus haut, a d'avance enlevé toute solidité à son raisonnement, lorsqu'il nous a raconté, précisément, le soulèvement de la « secte artisanne, » en 1505. La faim a donc été mauvaise conseillère avant comme après l'apparition de l'hérésie ; mais, dans son inexactitude et presque en raison d'elle-même, l'argument de Champier nous est un témoignage, et de l'importance qu'il attribue déjà, à cette date de 1529, au groupe des réformés lyonnais, et de l'influence qu'il accordait à la Réforme dans les mouvements sociaux.

adversas Gallia Belgica perpessa fuit, ad extremum tamen superatrix *externarum heresum* cum fide ecclesie catholice potentissima remansit. » Ce qui est ainsi résumé dans le texte français : « Et si ceste année nostre Gaule Belgique a esté troublée *par la faulce secte vauldoyse* en plusieurs lieux, ce nonobstant, Dieu a tousjours deffendu son Église et est permanente et victorieuse. » Il entend par Belgique (p. 5) le pays d'entre Escaut et Seine ; il fait donc peut-être ici allusion à la mort de Berquin, 17 avril 1525. — 2° Dans *la Noblesse et ancienneté*... p. 26 : « les Vauldoys que l'on dict : *Pauperes de Lugduno*, inventeurs d'icelle secte mauldicte *dont est de présent infecté une partie septentrionalle*... » — 3° *Hyérarchie de l'Église Saint-Jean*, p. 96 : « Pour deffendre les droys d'icelle eglise des faulx infidelles et hérétiques dont l'Église a esté et est à présent infestée de plusieurs hérésies, tant orientales, comme machométiques, que *septentrionales et vaudoises*, » et il développe cette idée : Mahomet règne chez les Arabes, « l'opposite septentrion est infect par la secte vaudoyse, » et dans le Midi a dominé autrefois une secte « demy-judaïque. »

Digitized by Google

Il revient sur cette idée un peu plus loin, lorsque, à propos du pillage de l'Ile-Barbe, il juge nécessaire de nous décrire l'abbaye, la coupe qu'elle renferme, qui « fut celle où beust N.-S. en Galylée, chez Simon le Pharisien, » et subsidiairement de nous exposer les mystères du « saint sacrement de l'autel, lequel les nouveaulx Berenguères et séducteurs de peuple denyent contre l'oppignion de tous les sainctz qui ont escript depuis quinze cens ans en sa ; dont sont procédez des maulx sans nombre aux terres septentrionales, dont Dieu nous veuille garder et deffendre par sa grâce. » Nouvelle et très claire allusion à l'hérésie germanique et aux fléaux qu'il l'accuse d'avoir déchaînés. Si l'on se souvient que cette page est de 1529 et que la terrible jacquerie allemande était un fait presque contemporain, on comprendra sans peine quel genre de « maux » Champier redoutait de voir apparaître en France à la suite de la Réforme ; sur le Rhône comme sur le Rhin, l'agitation religieuse pouvait déchaîner une révolution sociale, ici parmi les ouvriers comme là-bas parmi les paysans, et la « secte artisanne » de Lyon pouvait devenir un *Bundschuh*.

Cependant, sur quels faits s'appuyait-il pour établir cette liaison entre la sédition et l'hérésie ? Sur un seul, en vérité, mais dont la valeur serait considérable si nous pouvions en établir la réalité en toute certitude. — La maison de Champier, qui fut la première pillée, était l'une des plus belles de la ville ; elle se trouvait sur cette place des Cordeliers où les émeutiers s'étaient donné rendez-vous. Il paraît que son propriétaire, en bon chrétien qu'il était, l'avait ornée de statues de saints, qui décoraient la façade du rez-de-chaussée ; en bon médecin, il y avait mis aussi les images de quelques savants de l'antiquité[1]. Or, pendant qu'il menait les chefs de la sédition de chambre en chambre, pour leur montrer qu'il n'avait pas de blé, « les aultres, et bien deux cens femmes, desrompoient le bas de sa mayson, là où estoient les figures sainct Pierre et sainct Paul, d'une part, et de Nostre-Seigneur, de l'autre part. Ilz desrompirent la face de Jésus, celle sainct Pierre et sainct Paul. » Cette fureur iconoclastique sent déjà très fort les fagots. Mais il y a mieux ; un détail nouveau ne permet pas de voir dans ces dégradations l'œuvre d'une fureur aveugle. Ces mêmes rebelles, qui brisaient les statues des saints, respectèrent les statues profanes, sans doute parce qu'elles n'étaient pas susceptibles de recevoir un culte, à leurs yeux, idolâtrique : « Et y en avoit d'aultres, comme Pythagoras, Democritus et Ypocrates,

1. Le P. Colonia (*Hist. litt. de la ville de Lyon*, 1730, t. II, p. 487) croit que les statues profanes étaient « dans son cabinet. » Il écrit en marge : « On voit encore aujourd'hui de saintes figures sur la face de cette maison qu'on a rebâtie. » Allut reproduit un dessin pris avant la démolition de la maison, mais à une époque où il n'y avait plus de statues.

Digitized by Google

esquelles ils ne touchèrent nullement. » Pour Champier, il n'y a aucun doute; ces bris d'images sont l'acte d'une bande d'hérétiques, et, si nous voulions bien l'en croire, il ne se serait pas gêné pour le leur dire : « Et alors que ledit Campèse veit la ruyne d'icelles figures, dit : « Au! mauldicte secte vauldoyse, tu prins ton commencement « entre les deux rivières et tu veulx rénover la malice et cruaulté en « *destruysant les sainctes ymaiges...* » Puis, après un petit discours érudit sur Julien l'Apostat, il jure « de ne plus habiter entre les deux rivières que justice n'y règne, » il monte à cheval et s'en va vers son maître, le duc de Lorraine, tout en maugréant contre ce vilain peuple, qui le maltraitait ainsi, lui, le protecteur des pauvres, le fondateur du collège de la Trinité, le docteur de Pavie, l'auteur de trois livres sur la cité de Lyon. — Il n'alla pas cependant jusqu'à Nancy, car, « sur les chemins, trouva aulcuns de ses amys qui le retindrent longtemps, faisant bonne chière. » Si bonne chère qu'ils le ramenèrent à Lyon, où il parlait de nouveau dans une assemblée de notables, et toujours sur cette malheureuse question des blés, le 25 octobre 1530[1].

Remarquons sans plus attendre que le récit qu'on vient de lire contient au moins une erreur, pour ne pas la qualifier d'un autre nom. Les registres municipaux[2], en nous relatant le pillage de la maison de Champier, nous disent qu'il aurait été tué « s'il ne se fust mussé; » ce qui ne permet guère de lui attribuer la fière attitude qu'il se prête. Et s'il adressa à la « secte vaudoyse » cette belle apostrophe, il faut croire que ce fut dans quelque coin, et sans que personne l'entendit. — Il n'en reste pas moins qu'il affirme que les saintes images qui ornaient sa maison ont été rompues, et elles seules, — et qu'il en conclut lui-même que les pillards étaient des iconoclastes.

Entrons un peu dans les détails de son récit, peut-être y trouverons-nous d'autres données encore. — Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'importance extrême que Champier attache à tout ce qui touche à sa propre personne. Lui seul est visé par la sédition; il est la victime de l'inertie de ses collègues, qui, dès qu'ils eurent lu les « tilletz » provocateurs, auraient dû faire garder les avenues de la place des Cordeliers par 40 ou 50 hommes d'armes; tous les incidents où il n'est pas mêlé lui paraissent insignifiants, quand il n'oublie pas de les mentionner. Par exemple, il fait commencer l'émeute par le sac de sa chère maison[3]. Nous verrons, au contraire, que cet événement

1. Arch. commun., BB 49, fol. 216 v°. Contrairement à la conjecture de M. Allut, qui ne le faisait pas rentrer à Lyon avant 1532. Peut-être cependant, à la fin de 1529, alla-t-il en Lorraine et en Allemagne, puisqu'il se dit « demourant en l'ancienne cité de Trève » dans le titre de son livre.

2. Ibid., 46, fol. 101 v°, et Guigue, *op. cit.*

3. Nous parlons ici de la première version, celle de l'édition de Paris.

Digitized by Google

avait été précédé d'un acte bien autrement grave, l'invasion du couvent lui-même. De même, il ne paraît pas savoir que les blés de la ville furent livrés au pillage dans l'après-midi du dimanche. — Par contre, il nous a conservé, à la date du lundi, un tableau bien vivant et d'une indéniable vérité; on dirait, toutes proportions gardées, une scène de juillet 1789. Le lieutenant du roi Jean Du Peyrat, « homme doux et gracieux, » tâcha d'apaiser les émeutiers, ne se sentant pas sans doute encore assez fort pour les écraser. « Si leur demonstroit gracieusement, comme il sçavoit bien faire, *car alors ne failloit prendre par menasse, mais par douceur*, si leur dit : « Messieurs, qu'esse que quérez? » Ils respondirent qu'ilz voulloient avoir du blé » et qu'il y en avait dans l'abbaye de l'Ile-Barbe[1]. Non seulement Du Peyrat ne fit rien pour les empêcher d'y aller, mais, comme plus tard Flesselles, il s'offrit à les y conduire : « Alors, il leur dit gracieusement : « Messieurs, je veux aller avec vous... » Et, toujours aussi « gracieux, » le pauvre lieutenant de roi les mena ou plutôt les suivit dans leurs perquisitions à travers les greniers de la ville et parvint ainsi à perdre tout un jour. Mais, le mardi 27, il « fut contraint mener ce peuple à l'Isle, là où il ne fust pas tousjours maistre[2]. » L'abbaye souffrit beaucoup durant cette visite, car, si l'on n'y trouva pas le blé qu'on y cherchait, « plusieurs desroboient les religieulx de plusieurs choses. » On est peut-être en droit de croire, mais Champier ne le dit pas, que les émeutiers étaient venus à l'abbaye dans une intention sacrilège. Ce qu'on voit tout au moins, c'est qu'ils n'avaient peut-être pas tort de soupçonner les religieux d'y tenir du blé caché, « car icelle abaye est toujours fournye de blé pour les religieulx officiers bien rentez, lesquelz ont de leurs offices beaucoup blés de rentes et revenu... » Aussi, n'ayant fait qu'un assez maigre butin, la foule était-elle assez mal disposée, et il fallut toute la douceur de Du Peyrat pour éviter un nouveau malheur. Voyant « qu'ilz estoyent tous délibérez de mal faire, si leur dit gratieusement : « Mes-« sieurs, vous voyez que messieurs les religieulx sont de bon vouloir « et qu'ils vous ont montré tout ce que avez voulu veoir et délivré des « bledz, selon leur faculté et puissance ; ilz vous prient, et moy aussy, « que soyez contens. » Et, pour ce qu'il n'estoit pas temps de user de force, de menasses ne de justice, par gratieuses parolles fist tant qu'il les admena et retourna en la ville de Lyon... »

Pendant ce temps, le conseil avait déjà pris les premières mesures pour organiser la répression. Symphorien Champier passe absolument

1. Voy. sur ce lieu Le Laboureur, *les Mazures de l'abbaye de l'Isle-B. lès Lyon*, qui ne donne que l'histoire intérieure du couvent.

2. Nous verrons plus loin que Champier a quelque peu corrigé ce passage.

Digitized by Google

sous silence le rôle du gouverneur Trivulce, il consacre quelques lignes à la mission spéciale dont le roi chargea le seigneur de Boutières, prévôt de l'hôtel, et il termine par des réflexions qui montrent bien que, dans toute cette affaire, la préoccupation religieuse n'a jamais été absente de son esprit. Il disserte précisément sur le dogme qui divisait alors les réformés et les partisans de la vieille église, celui de la prescience divine. Et, après avoir déclaré qu'une telle matière dépasse le savoir des plus habiles, il se décide à « délaisser théologie aux théologiens » et à conclure ainsi : « Trop s'enquérir d'icelle [matière] est signe de curiosité, ignorance et fragilité d'entendement, qui est une partye cause des rénovations des présentes hérésies dont le monde est troublé, car se temps est venu que les hommes et femmes, ignorans sans lettres, veulent disputer de prédestination, providence, prescience divine, laquelle cognoissance et sçavoir Dieu seul a parfaicte. »

C'est sans doute à Lyon qu'il avait entendu ces « hommes et femmes, ignorans sans lettres, » et c'est eux, qu'à tort ou à raison, il avait cru reconnaître dans la foule qui, si rudement, maltraitait les saintes images.

Tel est le récit contenu dans la première édition qu'il a donnée de son livre, à Paris, chez Jean Saint-Denis, très peu de temps sans doute après les événements. Mais, à la fin de 1529 ou au début de 1530[1], parut à Lyon une seconde édition, « avec plusieurs additions, depuis

1. L'épître terminale adressée par Jean Canappe à Antoine, fils de l'auteur, est datée de Lyon, *XVI cal. jan.* 1529. — L'ouvrage de Champier fut-il écrit d'abord en français ou en latin? La première édition porte au premier feuillet : « Composée en latin par messire Morien Piercham... translaté en langue gallicaine par maistre Theofile du Mas... » La seconde reproduit cette même formule. Cependant Allut et, après lui, Brunet, croient à l'antériorité du texte français. Je serais tenté d'admettre le contraire, d'après ce passage de l'épître de Jean Canappe à Antoine Champier, p. 104 : On lira, dit-il, cette réédition avec plaisir, « quia fideliore praelo excussum longe aliud quam quod erat videbitur, ob celebres emendationes gravioresque sententias tum additas, tum in pristinum candorem restitutas, sed profecto *qua scriptum reliquit author lingua legi mallem*. Non quod de interpretis fide (quae nimirum syncaera est) queri videar, verum quia politiorum literarum elegantiorumque doctrinae studiosos latina magis quam vulgari aeditione oblectari palam est... » Quant à « Theofile du Mas de Saint-Michel en Barroys, » il semble bien que ce soit la même personne que « Morien Piercham, chevalier, natif de Sinoil en Gaule celtique, demourant en l'ancienne cité de Triève en Gaule belgique. » D'autre part, Brunet dit que cette édition de Lyon B 1529 est une édition bilingue ; or, il n'en est rien, du moins à en juger d'après l'exemplaire Lk[7] 4294. Ce qui a pu faire croire à Brunet que le texte latin y figurait vis-à-vis du français, c'est que le volume s'ouvre par une préface en latin et en français. Mais aussitôt après commence le texte déjà publié à Paris.

Digitized by Google

la première impression faicte à Paris, et corrections, jouxte le vray exemplaire composé en latin par messire Morien Piercham... » Ce titre n'est pas menteur, comme on va pouvoir en juger par les variantes ci-dessous :

A. Texte de la réimpression des *Archives curieuses.*	B. Texte de la réimpression M.-C. G.
P. 462. Il y a environ deux ans ou plus que le roy manda... [qu'on achevât les remparts].	P. 49. Il y a environ quatre ans ou plus que le Roy manda...
P. 463. Ordinairement que le blé a cousté huyt et dix solz, que c'est bon marché...	P. 52. Ordinairement que le blé a cousté huyt ou dix solz le bichet, et dyent que si ne passe dix solz, que c'est bon marché...
P. 464. Quant ilz furent à la place des Cordeliers, voyant la maison dud. Campèse.	P. 53. Quant ilz furent à la place des C., aucuns entrèrent dedans les C. et montèrent au clocher et sonnèrent les cloches, comme si le feu eust esté en la ville en plusieurs lieux, que fut cause de la plus grosse émeution d'iceluy peuple insensé. Les aultres et la plus grosse flocte voyant la maison dud. Campèse...
P. 468. [Cimber et Danjou notent ici l'absence de l'anecdote du baron d'Yoin, racontée par Paradin.]	P. 62-63. Monsieur le baron Doyn [suit l'anecdote].
P. 470. Le mardi, M. le lieut. fut contraint mener se peuple à l'Isle...	P. 67. Le mardi, M. le lieut. fut contraint faire conduire par le maistre des portz ce peuple à l'isle.
P. 472. Quand led. lieut. du Roy et le conseil vit la malice du peuple, — il leur dit gratieusement.	P. 72. Quand le maistre des portz et le conseil veit la malice du peuple, — il leur dit gratieusement...
Ibid. Alors que led. lieut. estoyt à l'Isle...	P. 73. Alors que led. maistre des portz estoit à l'Isle...
Ibid. Et les prindrent à gaiges par moys, et donnèrent à entendre au peuple...	Ibid. Et les prindrent à gaiges par moys, et fut fait capitaine et ordonné pour conduire ces six vingtz hommes par M. le gouverneur de Lyon, M. Pomponie de Trevulse, noble Anthoyne de Varey, baron de Maleval, seigneur de Belmon, qui fust cause que le peuple refréna sa colère et malice, et fust bien ordonné par led. seigneur gouverneur, car le peuple

Digitized by Google

luy avoit voulu faire force en sa maison. Mais, comme seigneur magnifique et sçavant, non dégénérant, mais ensuyvant la prudence, Trevulse mist si bon ordre à la justice que celle furiosité populaire feust abbatue et aulcunement remise, qui fust chose plus divinement faicte que par sapience humaine, et donnèrent à entendre au peuple...

P. 473. Ce temps pendant que le lieut. et la justice de Lyon...

P. 77. Ce temps pendant que M. le gouverneur Trevulse et le lieut. et la justice de Lyon...

Ces additions et corrections sont loin d'être insignifiantes. 1° L'auteur avoue que l'émeute a commencé par l'invasion des Cordeliers; 2° l'attitude qu'il prêtait à Du Peyrat devient un peu moins piteuse[1]; 3° le principal rôle dans le rétablissement de l'ordre est rendu à Trivulce et on nous apprend qu'il a failli être victime de l'émeute. — Sans doute, quelques amis lyonnais, frappés des inexactitudes du premier récit, les firent remarquer à l'auteur, qui s'empressa de publier une édition amendée. — Dans cette édition et dans les subséquentes, il laisse subsister intégralement l'épisode du bris des images[2].

II.

En 1573 parut un second récit de la *grande rebeine*, dû à Guillaume Paradin de Cuyseaulx, doyen de Beaujeu. Il se trouve aux pages 282-285 de ses *Mémoires de l'histoire de Lyon*[3]. D'un examen même peu

1. Elle ne paraissait pas telle aux contemporains. Champier, dans une note marginale (p. 65), la trouve au contraire héroïque : « Iste dictus est du Perat, alius Decius qui in bello sese devovit, id est morti obtulit pro patria, vir benignus ac magnanimus. » Même comparaison dans un *Hexastichon* de Canappe (Ibid., p. 105), où Champier lui-même est comparé à Tite-Live :

Sic tibi, Lugdunum, Decio sub judice florens,
Seditio fracta est...
... Morinus Livius alter adest.

2. La Bibl. nat. ne possède pas les éditions de Lyon 1537 (première édition latine) et 1579 (C et D) signalées par Brunet. Quant à celle de 1648 (Lyon, J. Champion, 4295), M. Chavannes, professeur au Collège de France, a bien voulu prendre la peine de la collationner à mon intention. Elle ne présente avec celle de Lyon 1529 que des variantes de style, destinées à éclaircir, alléger et rajeunir la langue un peu raboteuse de Champier. — De cette identité entre le texte de 1648 et 1529B, il me semble que nous pouvons inférer l'identité des textes intermédiaires C et D.

3. Lyon, Antoine Gryphius, 1573, in-fol. de 444 p.

Digitized by Google

approfondi de ce texte assez court, il résulte évidemment que Paradin avait sous les yeux le récit de Champier et qu'il n'a guère fait que le résumer. Comme le médecin du duc de Lorraine, il croit que tout le mal vient de la présence à Lyon de toute une foule cosmopolite : « Qui considérera que la cité de Lyon est composée de plusieurs et diverses pièces et que, entre ces petits artisans et basse populasse, il n'y a quasi point de Lyonnois, ains sont venus de diverses contrées, il n'en acusera la nature des Lyonnois, qui sont de nature paisibles et obéissans. » Il admet aussi que la sédition fut une vengeance des taverniers et de leur clientèle contre ceux qui avaient taxé les vins pour épargner les blés, et il intitule son chapitre : « D'une sédition du menu peuple de Lyon, à cause de l'impost faict sur l'entrée du vin pour les fortifications. » Mais, pour nous persuader plus complètement que Paradin s'est livré sur le texte de Champier à un véritable travail d'abréviateur, il suffira de comparer quelques passages des deux ouvrages.

Texte de Champier (édit. des *Archives curieuses*).	Texte de Paradin (édit. de 1573).
P. 464. Le peuple, comme forcené, le nombre de deux mille... Et bien deux cens femmes.	P. 283. En nombre de deux mille, et deux cens femmes de telle farine.
P. 475. O peuple insensé, — ton malifice sur celluy qui a tousjours esté pour toy et pour la chose publicque..., lequel tint tousjours pour le peuple et fut cause que appoinctas avec ceulx de la ville... Et encore, depuis deux ans, il a esté cause que tu as colliège...	P. 283. L'amour qu'il portoit à sa patrie... C'est luy qui avoit reconcilié le discord estant entre les artisans et les consellers et par la voix duquel le menu peuple avoit tousjours parlé, et qui fut le premier qui inventa et conseilla... l'érection de ce beau collège...
P. 464. Après vindrent chez ung honorable marchant et homme prudent [Gymbre], lequel n'estoit pour lors conseillier de la ville, mais l'avoit esté l'année de devant, homme riche et bien famé d'un chacun... lequel avoit deux filles prestes à marier, et comme le bruit estoit avoit tout prest l'argent pour les marier.	P. 283. De là prindrent ces pillars leur volée vers la maison d'un sage, riche et honorable citoyen et marchant de grande réputation et d'état consulaire, qui lors avoit deux belles filles prestes à marier, desquelles l'on disoit le mariage estre tout comptant léans...
P. 469. [Du Peyrat], homme doulx et gracieux... si leur démonstroit gracieusement comme il sçavoit bien faire... « Messieurs, quesse que quérez? »	P. 284. ... leur demanda d'un visage doux et populaire (comme il estoit humain et gracieux) qu'ils quéroyent?
[Ils disent] que ung tas de gros	... qu'il y avoit des marchans,

Digitized by Google

marchans avoient gros guerniers cachez et mussez, et que, en l'abaye de l'Isle-Barbe, il en avoit plus de troys mille charges de cheval.

Alors il leur dit gracieusement : etc.

qui en avoyent fait grand amas..., que aucuns en avoient retiré en l'abbaye de l'Isle-Barbe plus de trois mille asnées.

Lors le lieutenant (qui n'avoit que miel en la bouche) ... [et le discours résumé en style indirect...].

Même parallélisme dans le récit du pillage des maisons de Morin et de Laurent de Courval, de celui de l'abbaye, etc. C'est d'ailleurs la seconde version du livre de Champier que Paradin a utilisée. En effet, il a soin de nous décrire le premier acte de la sédition : « ... et avec grand bruit et rumeur montèrent au clochier de celle église [des Cordeliers], et, avec horrible effroy, sonnèrent un toquesain et alarme... » De même, il indique, au moins en passant, le rôle de Trivulce, mais il ne choisit pas absolument entre les deux versions en ce qui concerne Du Peyrat. Il nous paraît, d'ailleurs, qu'il a eu à sa disposition une autre source, car il donne quelques détails omis par le premier narrateur, celui-ci, par exemple, dont la signification pourrait être considérable : « Entre autres fut prins un prestre estrangier, lequel, passant par la ville, fut convié d'aucuns de boyre d'un tonneau défoncé; ce que ne voulant faire, de peur de la justice, fut menacé de mort s'il ne beuvoit. Ce qu'ayant fait, y estant forcé, fut prins et condamné à estre pendu. » Le malheureux ne mourut pas, parce que la corde cassa. — Si l'on admettait, selon l'interprétation de Champier, que la révolte fût une sédition hérétique, cette petite scène acquerrait une manifeste importance : les émeutiers, voyant passer un prêtre, auraient voulu, précisément parce qu'il était prêtre, lui imposer la complicité de leur crime. Quand on pense à la peine atroce à laquelle il fut condamné, il semble que sa faute devait être plus grave que celle qui eût consisté à boire par force quelque peu d'un vin volé par d'autres; dans les procédures que nous avons conservées, nous voyons que les hommes et femmes simplement coupables d'avoir eu part au butin ne sont frappés que de peines très légères ou même seulement condamnés à restitution[1]. Pourquoi donc traite-t-on notre prêtre avec cette excessive sévérité? Peut-être, sous la contrainte des meneurs, avait-il consenti à une parodie sacrilège du sacrifice de la messe; peut-être avait-il donné aux émeutiers la communion sous les deux espèces. — Ce ne sont là que des conjectures.

A quelles sources a puisé Paradin? Il se peut qu'il ait eu commu-

1. Voy. plus loin.

Digitized by Google

nication des procès-verbaux officiels. Dans une épître aux consuls de Lyon, il nous dit qu'il a bâti son œuvre « par pièces rapportées, et par loppins, de plusieurs pancartes eschappées du gast et bruslement des librayries, trésors et archives des églises ruinées, » c'est-à-dire de documents ayant survécu aux désordres religieux de 1562. En particulier, le lieutenant général Nicolas de Langes lui a fourni de nombreux secours. — Mais il est essentiel de remarquer que, précisément, l'incident relatif au prêtre étranger ne figure pas, actuellement, dans les pièces des archives communales. Faut-il en conclure que Paradin avait à sa disposition une troisième série de sources? ou, ce qui est plus simple, que notre collection de pièces authentiques présente quelques lacunes? — Nous noterons également que Paradin, dans son très court résumé, est loin d'avoir tiré des documents officiels, si tant est qu'il les ait connus, tout le parti désirable.

Une autre observation qu'appelle forcément cette étude, c'est que, si Paradin a fait au récit de Champier quelques additions, il n'a pas intégralement conservé toute la narration de son prédécesseur. Mais ces différences portent uniquement sur un point, sur le pillage de la maison de Champier lui-même et sur les réflexions qui s'y rattachent. Il ne nie pas expressément que Champier fût chez lui pendant l'émeute, mais il ne dit pas qu'il y était; il ne lui prête pas un discours aux séditieux, il se contente de dire : « Ce que l'*on* remonstra lors à ceste tourbe insensée... » Mais voici qui est plus curieux : en nous racontant comment cette « tourbe brutale, ayant rompu les portes et les huis des greniers et caves, porta grand dommaige audict seigneur, » il ne souffle mot des fameuses statues. De même, il ne lui arrive pas une fois de reproduire, pour les approuver ou les combattre, les réflexions de Champier sur la renaissance de l'hérésie vaudoise. La chose est assez singulière. A en juger par ses deux épîtres dédicatoires au seigneur de Mandelot et aux consuls, il semble bien que, lui aussi, voie dans les « nouvelles religions » l'origine des malheurs de la ville; mais il ne cherche pas à faire à des cas particuliers l'application de cette remarque générale, et, lorsqu'il résume le récit de Champier, il répète avec la dernière exactitude toutes les assertions de son prédécesseur, sauf, précisément, celles qui ont trait à la question religieuse.

J'inclinerais fort à croire qu'il y a là un parti pris. — Dans tout son livre, ce n'est jamais qu'avec une extrême réserve que le doyen de Beaujeu touche aux choses de la religion; il semble que ce sujet l'effraye. Il rappelle quelque part un présage apparu à Lyon à Pâques 1528 et il ajoute que la guerre s'ensuivit, dont « endurèrent les villes de Gaule, mesmement la cité de Lyon, d'estranges calamitez. En ceste

Digitized by Google

mesme année se mirent sus de grandes nouvelletez en la religion, mesmement en Suysse et aucuns lieux d'Allemagne. » Mais nous pourrions lire tous ses *Mémoires* sans soupçonner la présence à Lyon même d'un groupe de protestants, si, de place en place, il n'était forcé de rappeler des édits royaux destinés à éviter des scandales le jour de la procession du Saint Sacrement (p. 363, année 1561) ou à réprimer les séditions faites sous couleur de religion (p. 364). Il est bien obligé d'avouer que le maréchal de Vieilleville fut envoyé à Lyon, en 1563, pour « pacifier premièrement les esmotions qu'il cognoissoit estre entre ceux de la religion, qu'on prétend réformée, et les catholiques pour raison des temples..., » bien qu'il ne nous ait encore parlé ni des réformés lyonnais ni de leurs temples. Et, ce qui est à peine croyable dans une soi-disant histoire de Lyon, il ne mentionne ni la prise de Lyon par les huguenots (30 avril 1562) ni les quatorze mois de domination protestante, à la suite desquels eut lieu cette mission de Vieilleville[1]. Il nous expose, quand il ne peut absolument pas s'en dispenser, les conséquences des troubles religieux; on dirait qu'il a peur de raconter ces troubles eux-mêmes. C'est à peine s'il y fait quelques allusions obscures et si, après 1563, il se décide à en parler un peu plus hardiment. Même dans son dernier chapitre, où il traite « des causes des troubles de France avec récapitulation des accidentz de l'ire de Dieu, » ce n'est que d'une façon vague et en termes très généraux qu'il se prononce sur les matières religieuses; au fond, tout catholique qu'il est, il déclare qu' « en ceux de l'une et l'autre partie » les intérêts privés se sont bien souvent couverts « du manteau de religion... Quant à la plus grande partie, mesmement les gens de guerre, la dévotion qu'ils ont au butin les y attiroit autant les uns que les autres. » C'est peut-être dans cet esprit d'humanité, d'équité et de douceur, dans cette horreur que lui inspire la guerre civile, que nous devons chercher la raison du mystérieux silence de Paradin. Il craindrait, à trop rappeler les souvenirs des luttes religieuses, de réveiller des haines mal endormies : « Au demeurant, dit-il, je suis fort desplaisant de n'avoir plus joyeux objet, pour la conclusion de ces mémoires de l'histoire de Lyon, que tant de calamitez publiques, desquelles je ne puis reprendre les brisées sans frisonner par tout le

1. Ce n'est pas, comme bien l'on pense, qu'il ignore ces faits, car, dans sa dédicace au sire de Maudelot, il écrit à propos de Lyon : « ... et en ceste inclination, en laquelle on l'a veu réduite et humiliée par les *héritiers de Valdo*, et espris turbulens : qui par leurs pernicieuses nouvelletez et exonomanies ne nous ont laissé autre fruict que ruines... » Mais on ne voit rien de pareil dans son récit. Il publie son livre un an après la Saint-Barthélemy et veut sans doute éviter de réveiller les haines religieuses.

Digitized by Google

corps et sans les larmes aux yeux pour les lamentables misères dont nous avons été si longtemps et sommes encore affligez. » Peut-être le bon doyen a-t-il voulu s'épargner, — et à ses lecteurs, — quelques frissons et quelques larmes.

Quoi que vaille cette explication, on ne peut trouver étrange qu'un historien qui ne dit pas un mot des événements de l'an 1562, et qui ne nomme même pas le baron des Adrets, ait jugé bon de passer sous silence le bris de quelques statues devant la maison d'un médecin, et, de ce silence, il est impossible de tirer aucun argument contre la réalité et le sens des incidents rappelés par la victime de l'émeute.

Postérieurement à Paradin, nous rencontrons encore une mention de la *rebeine* dans la très plate et très vague déclamation de Claude de Rubys, intitulée *les Privilèges... de la ville de Lyon*[1]. L'auteur, procureur général de la ville, a lu l'ouvrage de Paradin, paru l'année précédente, et aussi celui de Champier; il reproche à ce dernier d'avoir cédé à un sentiment de colère contre ses ennemis et d'avoir injustement rendu la ville entière responsable du crime de quelques-uns. Avant tout désireux de démontrer que les Lyonnais, en dépit des apparences, sont les moins enclins à révolte de tous les Français, il énumère les soulèvements qui se sont produits dans d'autres villes et ajoute : « Que si quelqu'un nous mettoit en avant pour une rébellion (comme a fait feu M. Champier, *plustost par colère et passion et parce qu'il y fut particulièrement intéressé*, que pour la vérité du faict) la sédition appellée la Rubeine, advenue en ladite ville en l'année 1529 pour la cherté des bleds, ou bien ces deux autres qui y advindrent durant le règne du roy Charles VIe, ès années 1400 et 1402, ce seroit chose du tout hors de propos, attendu que lors le peuple ne s'esleva point ny contre le Roy ny contre sa justice, mais seulement contre ses citoyens, en sorte que ce furent simples querelles des citoyens contre citoyens et du menu peuple contre les riches habitans de la ville... » Ce ne sont pas ces *distinguo* qui nous permettront de faire la lumière.

Il est vrai que Claude de Rubys est également l'auteur d'une *Histoire véritable de la ville de Lyon*, écrite vers 1600 et publiée en 1604 (Lyon, Bonav. Nugo, in-fol.), et qui porte ce sous-titre plein de promesses : *contenant ce qui a esté obmis par maistres S. Champier, Paradin et autres... Ensemble ce en quoy ils se sont forvoyez de la vérité de l'histoire...* Allons-nous trouver ici une narration critique de la *rebeine?* On est en droit de l'espérer, quand on songe que l'auteur était, à cette date, conseiller au présidial, depuis trente ans pro-

1. Lyon, Gryphius, 1574, in-fol. de 116 p.

Digitized by Google

cureur de la ville, qu'il avait été deux fois premier échevin, et qu'il reproche à Paradin d'avoir « ignoré ce qui estoit du plus important de l'histoire de Lyon... dressant la pluspart de son histoire sur des mémoires et sur des panchartes non authentiques ny tirées d'aucunes archives publicques ny collationnées à aucun original. » En dépit de ces belles déclarations, Rubys n'a fait que résumer assez lourdement l'œuvre de ses prédécesseurs, en y ajoutant quelques nouveaux détails, mais surtout en donnant libre carrière à son mépris pour les « arts mécaniques, » pour les maîtres comme pour les compagnons. Sur la *rebeine*, il est aussi sec et aussi terne que possible. Il ne voit dans cet événement qu'une scène très incolore de pillage et d'orgie. Son récit est si court (et d'ailleurs assez rare), que nous le reproduisons ici presque en entier[1] :

« Et sous ce prétexte [de l'accaparement des blés] se mirent par trouppes ensemble, se ruarent par force dans les maisons de ceux qui avoyent le bruict d'estre riches, et, sous umbre de chercher des bleds, se mirent à rober, piller et saccager meubles, habits, vaisselle d'argent et tout ce qu'ils rencontroyent de beau et de bon. Ils sortoyent les tonneaux de vin hors les caves et les deffonçoyent en plaine rue, contraignant les passants de boire, voulussent-ils ou non. Entre les principales maisons où ceste canaille exerça sa fureur fust celle de Me S. Champier... size en la place des Cordeliers, et celle d'un espicier, lors fort riche, nommé Imbert Gimbre, aussi eschevin (*sic*). Ils furent jusques à l'abbaye de l'Isle-Barbe, qu'ils n'espargnarent non plus que les lieux prophanes, et fallut que le magistrat filât doux à l'endroict de ces trouppes de voleurs, jusques à ce que le gouverneur... et le sieur de Boutières... ayant mis leurs forces ensemble, firent pendre autant de ces robeurs et pillards qu'ils en rencontrèrent, et par ceste dance finist la feste[2]. »

On ne voit pas ici de quel profit ont pu lui être ces « panchartes authentiques, tirées d'archives publicques, collationnées à l'original, » dont il faisait naguère tant de bruit.

III.

Les archives communales de Lyon nous ont heureusement conservé des documents d'origine officielle qui, sur plus d'un point,

1. P. 365.

2. Lui non plus ne parle guère des réformés lyonnais qu'en 1560. C'est un catholique fanatique; il vante (*Privil.*, p. 17) « l'heureuse et louable exécution faicte à Paris le jour feste S. Barthelemy. »

Digitized by Google

complètent, confirment et corrigent les récits contemporains. Ces documents appartiennent à trois séries distinctes : 1° les actes des assemblées consulaires tenues entre le 25 avril 1529 et la fin de cette année ; 2° l'enquête faite sur les vols de blé commis au détriment de la ville ; 3° les procédures poursuivies contre les coupables. Il convient d'y ajouter les pièces comptables qui établissent les frais de l'émeute, de la répression et ceux du ravitaillement de la ville. En toute rigueur, ces divers documents devraient être étudiés parallèlement dans l'ordre chronologique. Mais, pour plus de clarté, il nous a paru nécessaire d'analyser d'abord la première de ces trois séries de textes et, en second lieu, les deux autres[1].

Sous la date du 25 avril 1529, les registres consulaires renferment un récit détaillé de l'émeute. Nous avons là des renseignements puisés aux sources les plus sûres et rédigés par un secrétaire de la ville, c'est-à-dire l'écho fidèle des opinions et des préoccupations du corps consulaire ; c'est de cette façon, à n'en pas douter, que les notables lyonnais désiraient que l'on crût que les choses s'étaient passées. Mais, avant tout, le scribe municipal nous a conservé un document du plus haut intérêt, le texte même de ces placards, qui, durant « la sepmaine précédent ledit dimenche... furent trouvez affigez en plusieurs carrefours d'icelle ville. » Nous y voyons ce que voulaient les émeutiers, ou, du moins, le prétexte que, publiquement et à l'avance, ils produisaient pour justifier leur sédition. Ce prétexte, c'est la cherté des blés, et cette cherté est l'œuvre « des faulx usuriers, » c'est-à-dire des accapareurs qui gardent « leurs greniers plains de blez, lesquelz

1. Voici l'énumération de ces pièces, dont nous donnons le détail à cause des omissions et inexactitudes de l'inventaire imprimé : BB 46 (registre d'actes consulaires), fol. 101-105 v°, et BB 47 (registre d'expéditions), fol. 237 et ss. Récit de la *rebeine*. — BB 47 (expéd.), fol. 240 v°, 241, 244, 245 r° et v°, 246, 247-48, 287. Assemblées consulaires du 27 avril au 28 mai. Les procès-verbaux originaux sont au BB 49. — BB 49, fol. 100, 173, 176, assemblées du 16 déc. 1529 au 20 juin 1530. — AA 136 (carton), lettre à l'archevêque. — FF (liasse, série non classée), documents judiciaires. — CC 189 (cahiers et liasses), comptabilité. — M. Guigue a publié toutes les pièces contenues dans les séries CC et FF et, de plus, dans la série BB, les fol. 101-105 v° du reg. 46, 247-48 du reg. 47. — J'ai directement collationné tous ces textes. J'ai utilisé en outre BB 37 (expéd., les actes au BB 38), fol. 299, année 1519 ; 39 (expéd.), fol. 112 v°, 1521 ; 49, fol. 203 v°-204 v°, 209-210 v°, 214-216 v°, 223-227 v°, 237, 265, 276 v°, années 1530-31. (L'inventaire imprimé est muet sur les faits compris entre le 15 mai 1530 et le 17 nov. 1531.) — La ville de Lyon s'honorerait grandement en publiant intégralement cette précieuse série BB ; M. Guigue n'a pu qu'amorcer cette publication pour une partie du XV° siècle. — Aidé de toute l'obligeance et de toute la science de M. Guigue, je n'ai pu trouver aux archives départementales qu'un seul registre de la sénéchaussée pour 1529, mais où je n'ai rien rencontré qui eût rapport à la *rebeine*.

Digitized by Google

ilz veullent vendre à leur dernier mot, ce qui n'est de raison. Et, se Dieu n'y met la main, il faudra en gecter en l'eau, tant y en a. » Contrairement à ce que prétendront les historiens du parti riche, ils affirment que « la bonne disposition du temps » et ce fait, « qu'il ne se faict nulz amaz de blez pour la guerre, » devraient normalement amener une baisse de prix. Mais il n'en est rien, parce que « justice favorise avecques gouverneurs et conseillers usuraires et larrons, [sans] y mectre ordre, faignant user d'équité. » On voit comme l'accusation se précise ; ce sont les consuls eux-mêmes, c'est Champier et ses collègues qui sont désignés à la colère populaire, et avec eux les gens de justice, qui les couvrent de leur partiale protection. Pour résister à cette oppression du pouvoir municipal, les auteurs du placard font appel à « toute la commune. » La commune, c'est-à-dire sans doute le commun, le menu peuple, est invitée à imiter « l'exemple des aultres bonnes villes ; » phrase curieuse, car elle tendrait à nous faire croire qu'avant Lyon plus d'une cité avait eu sa *rebeine ;* il est inutile d'insister sur l'importance d'une pareille allégation, qu'il serait essentiel de vérifier. — Aux Lyonnais, on prêche ouvertement l'action violente et, comme nous dirions aujourd'hui, révolutionnaire. Quant au sort que l'on réserve aux gros marchands, il est indiqué par une comparaison assez claire : « Que toute la commune soit délibérée y mectre ordre, telle que l'on fait au blé avant que l'on l'oste de la paille : *c'est que l'on le bat et escoux.* Il nous fault faire ainsi à ces maulditz usuriers et à ceulx qui ont greniers et enchérissent le blé. » Puis le placard se termine par un audacieux appel à l'insurrection, une sorte de rendez-vous menaçant et hardi publiquement donné aux adversaires comme aux amis. Le scribe paraît avoir mis ses soins à conserver la disposition typographique[1] de ces dernières lignes du placard. Nous les reproduisons ci-dessous telles qu'elles existent dans les registres :

« Sachez que nous sommes de quatre à cinq cens hommes que nous sommez alliez. Faisons assavoir à tous les dessusd. qu'ilz aient à se trouver dimenche après midy aux Courdelliers pour donner conseil avec nous d'y mectre ordre et police. Et ce sans faulte, pour l'utilicté et proffict de povre commune de ceste ville de Lion et de moy. »

Et ainsi soubscrit :

Le povre *(et une sphère surmontée d'une croix à double barre).*

1. Nous supposons que ce placard était imprimé. Voy. plus loin le rôle joué par les compagnons imprimeurs dans toutes les émeutes lyonnaises. Le signe apposé au bas de cette pièce a servi de marque à plusieurs maîtres imprimeurs de Lyon.

Digitized by Google

Ce qui ressort de cette pièce[1], c'est que la *rebeine* ne fut pas un mouvement dû au hasard, mais une révolte préparée de longue main par un parti savamment organisé. Ce parti était nombreux, puisque le placard parle de 4 ou 500 hommes qui se sont entendus pour se trouver à heure dite aux Cordeliers et probablement y diriger la manifestation. Ces 500 croient avoir pour eux une fraction notable de la population et espèrent un succès, puisqu'ils osent faire connaître la date et l'heure qu'ils ont fixées. Champier écrira que « Messieurs de la ville, par bonne provision et prudence, debvoient mettre 40 ou 50 hommes d'armes ou plus pour garder les portes d'icelle place et autant en la place des Jacopins... » Je doute que telle précaution eût été efficace. Ces gens qui s'intitulent eux-mêmes « povre commune » doivent avoir formé une association redoutable et, qui plus est, secrète. Ils disent eux-mêmes qu'ils sont « alliés. » Ils signent « le povre, » suivi d'une sphère, ce qui se traduit évidemment par *le pauvre monde;* mais l'emploi de ce rébus symbolique fait involontairement penser aux formules mystérieuses au moyen desquelles se reconnaissent entre eux les membres d'une même confrérie. Il semble bien, surtout si nous rapprochons ce fait de tout ce que nous savons du rôle considérable que les confréries d'artisans jouèrent à toute époque dans l'histoire lyonnaise, que nous ayons affaire, sous le nom du « povre monde, » à une vaste confrérie formée de l'agglomération de toutes les confréries de corps de métiers, bref, à un menaçant avatar de la fameuse « secte artisanne, » morte seulement en apparence depuis huit ou neuf années. La « commune » n'est sans doute aussi qu'un synonyme de ce mot, qu'il était défendu de prononcer. Il ne faut pas oublier que, le 12 juin, six semaines après l'émeute, le Consulat voulut supprimer les confréries; c'est qu'il savait à quoi s'en tenir sur leur rôle et leurs intentions. Ajoutons que ces expressions, la « *povre* commune de ceste ville de Lion, » et ce même adjectif, « le *povre*, » suivi d'un signe dont le caractère religieux et mystique ne saurait être négligé[2], évoquent pour nous et peut-être évoquaient pour les contemporains le souvenir de ces « *povres de Lyon*, » dont on parlait toujours dans le pays d'entre Saône et Rhône.

Le récit de l'émeute elle-même est, dans les registres consulaires,

1. Déjà publiée par M. Guigue, mais je la reproduis en raison de son importance.

2. M. Guigue, *op. cit.*, met très bien en lumière le rôle des confréries lyonnaises. Il croit que c'est ce mot « le povre » qui a suggéré à Champier l'idée que cette révolte était fomentée par les hérétiques. Je le veux bien. Mais qui nous permet de refuser toute valeur à l'induction de Champier? Il savait assurément mieux que nous à quoi s'en tenir.

Digitized by Google

naturellement plus riche en détails que dans aucun des auteurs que nous avons étudiés. Nous y trouvons d'abord la composition précise de la foule qui se pressait, vers midi, devant les Cordeliers, « menu peuple, povres mesnagers, serviteurs, femmes et enfans de quinze à vingt ans. » Ils n'étaient pas, dès le début, 2,000, comme le disent Paradin et Champier, « mais mil ou douze cens; » faut-il croire que la terreur éprouvée par Champier lui a fait voir plus d'émeutiers qu'il n'y en avait, ou que le narrateur officiel juge que l'intérêt de la ville commande de ne pas grossir les choses? Bien plus clairement que Paradin, il nous montre que tout débuta non seulement par l'invasion, mais par le pillage systématique de l'église : « Premièrement entrèrent par force au couvent desd. Courdelliers de Sainct-Bonavanture, rompirent les portes dedens led. couvent et, de la sacristie, montèrent les aulcuns au clocher, sonnèrent le tocquesain l'espace d'une heure ou deux heures; les aultres entrèrent aud. couvent par force, rompirent portes, fenestres, pillèrent et emportèrent leurs meubles comme quelque vesselle d'estaing et autres choses... » Ainsi, bien que le placard ne parlât pas des gens d'église, c'est contre eux que l'émeute se dirige d'abord; non seulement les rebelles entrent au couvent pour se saisir des cloches, afin de donner sans doute un signal convenu à leurs associés disséminés dans la ville (plus tard, dans la journée, ils recommenceront dans le clocher de Saint-Nizier, où ils sonneront le tocsin durant deux ou trois heures), mais ils pillent le couvent lui-même, et, malgré le laconisme du narrateur (*et autres choses*), il paraît bien que les pillards sont animés d'intentions sacrilèges. Aussi s'attendrait-on, lorsqu'on arrive au récit relatif à la maison Champier, à rencontrer la mention du bris des images. Cependant, il n'en est rien :

« Della vindrent en tumulte en une maison de maistre Simphorien Champier, docteur médecin, faisant le coing devant le grand portal desd. Courdelliers, qui est la maison plus aparante dud. lieu, rompirent la première porte et conséquemment toutes les autres portes, fenestres, verrines, coffres, buffetz, armoyres, pillèrent et emportèrent les biens, habillementz, livres, papiers, lictz, linge et autre ustensille, et le voulsirent tuer s'il ne se feust mussé, et ne laissèrent [chose] qui guières vaulsist en lad. maison, depuys la cave, où ilz prirent et dérobèrent le vin, jusques es greniers. » On le voit, les détails circonstanciés ne manquent pas, mais le détail essentiel fait défaut.

Même récit que chez nos deux historiens du pillage des maisons de Morin et de Laurent de Courval, même histoire du tonnelier, nommé ici Pierre Chastillon, à qui, par grand hasard, « une pierre tomba sur

Digitized by Google

la teste. » Même prétention de la part de la foule de se substituer aux gens de justice, de mener prisonnier à Roanne le pauvre Laurent, qu'elle accuse d'être l'auteur de l'accident. Chose étrange, les gens de Roanne reçoivent ce singulier prisonnier et ne le relâchent que deux jours après, « comme mal avoir esté prins. »

Mais, ce qui est nouveau, c'est que, dans ce récit, apparaît très nettement chez les rebelles la volonté non seulement de se venger de tels ou tels consuls en particulier, mais d'engager la lutte contre le Consulat lui-même. C'est une émeute qu'ils font, mais c'est peut-être une révolution qu'ils rêvent. Deux bandes successivement visitent la maison du secrétaire du consulat, puis celle du procureur de la ville, toutes deux vainement. Puis, enfin, ils vont en la maison de ville, et là se passe une scène dont il faut reproduire le récit :

« Ilz furent en la maison de ville et hostel commun, où ilz trouvèrent Jacques Collaud, consierge, et sa femme et enfans, et feirent ouvrir toutes les chambres et salles du consulat à force; finablement feirent ouvrir l'archiere où sont les tiltres, dont la porte est ferrée et garnye de fer, et voyant led. Collaud qu'il estoit contrainct la ouvrir, ou aultrement ilz le vouloient tuer et rompre lad. porte, il ouvrit et s'agenoilha devant, plorant et leur criant piteusement miséricorde, disant : « Messieurs, je suis perdu et affolé s'il se pert « quelque chose, parquoy ayez de moy pitié; » entrèrent dedans et après en partirent boyre et manger des biens dud. Collaud [*et ajouté postérieurement :*] et néantmoings rompirent la porte de la chambre des papiers et ung armoire. » Ce qu'ils étaient venus chercher dans l'hôtel commun, ce que le brave concierge défendait, au péril de sa vie, avec une douleur touchante, ce n'était pas « à boire et à manger, » c'étaient les « tiltres, » les « papiers, » les instruments et les secrets du gouvernement consulaire, les preuves de sa légitimité. N'oublions pas qu'en 1516 les « artisans » avaient fait un procès aux consuls, par-devant le Parlement, pour réclamer une nouvelle forme d'élection; mais la cour avait décidé que l'élection se ferait, comme anciennement, « par les terriers et maistres de mestiers. » Les révoltés de 1529, — ou du moins leurs chefs, — s'attaquaient directement à cette oligarchie consulaire.

L'historiographe du Consulat veut, lui aussi, nous persuader que la faim joua dans la sédition un rôle beaucoup moins important que l'ivrognerie et le vol. On a remarqué que, s'il dit qu'on a pris du vin dans la cave de Champier, il n'ajoute pas qu'on ait pris du blé dans ses greniers. Il reconnaît que chez Morin on a pris environ six ânées de blé, mais il fait suivre cette constatation d'une peinture de l'orgie à laquelle on se livra autour des tonneaux défoncés : « Et la pluspart

Digitized by Google

beuvoient et emportoient en seaulx et autres utilz, et le reste gectèrent en la cave et par la rue. » Chez Laurent, on cite pêle-mêle « biens-meubles, utencilles, *farines*, vin, or, argent. » Chez les frères Humbert et Henri Gimbre, les émeutiers auraient surtout jeté leur dévolu sur les riches marchandises et les denrées rares, « les meubles et utencilles qui estoient fort egregies et riches robes, grant quantité de fer, acier et plomb et de rix en balles, dont ils [les Gimbre] faisoient le train, grant quantité d'or et argent, bagues, vesselle d'argent et d'estaing extimé à plus de dix mil livres... » L'auteur croit même nécessaire d'interrompre son récit pour établir que la disette des blés n'était qu'un vain prétexte à révolte : « Et ne fault entendre que ce fust par faulte de blez, car la ville et Consulat en avoit encores plus de unze cens asnées [suit la description des mesures prises]... Aussi est-il [à] considérer qu'ilz ne le faisoient par faulte de blez ne de pain, car, comme dit est, ilz ne prenoient pas les blez, mais les biens, marchandises, or et argent, pour les piller et desrober; comme ilz feirent, ainsi que larrons et brigans, à la persuasion d'aucuns meschans qui les ont à ce suscitez. »

C'est là un plaidoyer que la « ville et consulat » présente elle-même pour sa défense. Plaidoyer des plus maladroits, car il est suivi, sans transition aucune et ligne à ligne, d'un récit qui en renverse le principal argument. On vient de nous dire qu' « ilz ne prenoient pas les blez, » et voici qu'on nous raconte qu' « ilz vindrent à un grenier du corps commun estant sur le poix des farines, devant la place des Carmes, où il y avoit environ sept ou huit cens asnées de blé froment... Ilz entrèrent, rompirent les portes, prirent, pillèrent et emportèrent led. blé, hommes, femmes et enfans, sans ordre et sans respaict, ains quant quelcun s'en vouloit aprocher et remontrer qu'ilz faisoient mal le vouloient batre et tuer. » Et, comme la distribution n'allait pas assez vite à leur gré, ils démolirent la poutre qui soutenait le grenier, le blé tomba sur le sol et chacun vint en prendre au tas. « Et continuèrent jusques à la nuyt. » Est-ce là le tableau d'une émeute où la question des blés n'aurait pas joué le moindre rôle?

Une chose qui frappe et qui, en dépit des réticences plus ou moins officielles, nous en dit long sur la puissance du parti rebelle, c'est l'impuissance des autorités. Ainsi, dans une ville comme Lyon, dont l'organisation consulaire était célèbre par sa solidité, où chaque quartier avait sa milice, on peut se saisir de deux des principales églises, piller une demi-douzaine de riches maisons, envahir l'hôtel de ville, détruire le grenier municipal, et tout cela impunément. Durant une après-midi entière, l'émeute est victorieuse dans tous les quartiers situés entre les deux rivières. « Pendant lequel temps et toute la

Digitized by Google

nuyt, » avoue amèrement la chronique municipale, « lad. ville fut en mervelheux effroy, car n'y avoit aparant ne de la justice qui se voulsist exhiber ne rendre apparant. »

Mal en eût pris d'ailleurs à quiconque eût osé résister. On ne respecta pas même le représentant du pouvoir royal, le gouverneur Pomponio de Trivulce, qui « fut par aucuns dud. populaire chassé à haquebuz, arbalestes et autres bastons, et cuyda estre tué dès led. dymenche environ vespres et fut contrainct gagner le couvent des Jacopins et saillir sur les murs dud. couvent et des Célestins, traverser la Saône et gaigner le cloistre Saint-Jehan. »

C'est aussi dans ce cloître, à l'abri de l'église primatiale, que s'étaient réfugiés tous ceux qui se sentaient en danger, gens du roi, « gens de la justice ordinaire, » consuls et « aparans » de ladite ville. C'est dans l'église, « au lieu où se tient le conseil de Mgr l'archevesque, » que siégea l'assemblée du 26, où l'on décida de « faire justice forte. » Les notables rougirent sans doute de leur lâcheté, car ils promirent d'aller en ville avec des serviteurs armés et des bandes soldées. C'est de la maison du chantre qu'ils écrivirent au roi pour le tenir au courant des événements.

Il ne faudrait pas, — par désir de rendre aux événements des 25-26 avril la couleur religieuse que leur prête Champier, — tirer le moindre argument de cette assemblée tenue « au lieu où se tient le conseil de Mgr l'archevesque » et à laquelle assiste le vicaire de celui-ci. Les assemblées du 27 et du 28 se tiennent aussi « en l'hostel commun de l'archevesque de Lion, » « en l'hostel archiépiscopal[1], » et, à une date que nous ne pouvons fixer exactement, mais qui est contemporaine des premières poursuites, les consuls écrivent à l'archevêque la lettre suivante, dont nous avons la minute[2] :

« Monseigneur, pour ce que mons^r le maistre des requestes de vostre hostel s'en va devers vous, nous l'avons prié nous recommander très humblement à vostre bonne grâce et vous mercier de par nous le mandat qu'il vous a pleu octroyer à voz officiers contre les délinquans qui se trouvèrent à l'esmotion et pillerie de nostre ville. Et autrement, comme il vous dira, vous supplions, Monseigneur, nous mander voz bons plaisirs pour les acomplir de tout nostre pouvoir... De Lion ce [*blanc*]. »

Il n'y a rien là qui doive nous surprendre. L'archevêque-comte de Lyon possédait « la justice ordinaire. » Ce droit sera momentané-

1. BB 240 v°, 241.
2. AA 136. Le repli porte la date 1529.

Digitized by Google

ment suspendu en 1531, mais le roi ne le rachètera définitivement qu'après la grande aliénation de 1563. Il est donc naturel que le prélat ait chargé ses officiers de coopérer effectivement à la répression de l'émeute.

Cette répression fut organisée avec vigueur. Dès le 27, une assemblée est tenue « pour donner ordre es inconvéniens survenuz aud. Lion depuis dix ou douze jours en ça contre ceulx qui ont pillé et sacaigé les maisons de Mgr maistre Simphorian Champier, docteur en médecine... [suit l'énumération des pillages]. » On décide de convoquer pour le lendemain les maîtres des métiers, « afin d'obvier à plusieurs assemblées et murmurations par aulcuns mal vivant de lad. ville de Lion... et pour requérir justice. » Cette réunion a lieu le 28, sous la présidence de Trivulce. On y nomme une commission spéciale. L'avocat de la ville réclame l'ouverture d'une procédure contre les coupables. Les maîtres, sans doute dans une pensée de conciliation, proposent de faire une visite des maisons et greniers et de distribuer ensuite du blé aux pauvres. Cette question préoccupe les conseils tous les jours suivants, notamment celui du 1er mai, qui ordonne « que nul ne gecte blé, farine et pain de lad. ville, et faire garder le passage de la Roche et aussi de soy prandre garde es assemblées, si aucuns en faisoient, pour encontinant en advertir mond. sieur le gouverneur et mesd. sieurs les conseillers [1]. » On voit qu'ils veulent faire marcher du même pas l'alimentation de la ville et le rétablissement de l'ordre. Le 4 mai, on décide l'érection de plusieurs potences [2]. Le 5 mai, arrivée de M. de Boutières [3], prévôt de l'hôtel, envoyé par le roi « avec commission pour prendre et pugnir les malfaicteurs qui feirent l'esmotion et saccagement le dimenche xxv d'avril. » Le roi l'a autorisé à faire venir à Lyon, si besoin est, 3 ou 4,000 lansquenets. Mais les consuls, le 6 mai, s'empressent de remercier le roi de ce dangereux cadeau et déclarent qu'ils ont des forces suffisantes.

En effet, la répression va dès lors sévir pleinement. Le crime que les consuls regardent comme le plus punissable, c'est l'acte initial de la révolte, la composition et l'apposition des placards révolutionnaires. On va jusqu'à promettre l'impunité à ceux des séditieux qui dénonceraient les coupables :

« Ordonné faire crier que tous que sauront, revelleront et exhiberont ceulx qui ont faict et affigez les placards auront de don xxv escus sol. et seront absoultz à pur et à plain du cas et tenuz secretz. »

1. BB 47, fol. 244. Noter qu'on parle de troubles remontant à dix ou douze jours.
2. Ibid., 245.
3. Ibid., 245 v°-248. Guigue publie les lettres patentes.

Digitized by Google

Enfin, — et voici, dans ce long récit, le premier mot qui semble confirmer dans une certaine mesure l'opinion de Champier, — on lance contre les émeutiers une accusation nouvelle : ce sont des « blasphémateurs. » Cette accusation est formulée, d'ailleurs, de la façon la plus vague, sans qu'on sache à quelle espèce de blasphèmes il est fait allusion, peut-être dans l'intention de confondre des délits de nature fort différente :

« Item, par lad. criée sera deffendu à toutes personnes, de quelque qualité qu'ilz soient, qu'il n'ayt à blasphémer ne jurer en nom de Dieu, sur peine de cent solz d'amende... » et la fleur de lis en cas de récidive, la langue percée à la troisième fois. Ces mots, « de quelque qualité qu'ilz soient, » peuvent bien viser plus haut que les hommes du peuple simplement coupables d'avoir, dans un mouvement d'impatience, « juré en nom de Dieu. » Mais le Consulat tient à garder à son action le caractère d'une simple défense de la moralité publique, car cet article est suivi d'une interdiction de tenir « berlant public. »

Enfin, on a réussi à trouver « le principal auteur de la sédition et sacaigement faict en ceste ville, » Jean Musy, et, après de difficiles négociations, on a pu le ramener du territoire savoisien, où il s'était réfugié. Un notaire, qui a opéré cette capture, vient réclamer la prime promise[1] :

Le 28 mai, « Me Anthoine du Bussy, notaire, est venu requérir messeigneurs les conseillers le contanter de la promesse que luy fut faicte par le Consulat : c'est que, s'il pouvoit trouver moyen de prendre Jehan Musy, que on luy donneroit une bonne somme d'argent, de quoy il auroit cause se contanter et l'amener prisonnier, et qu'il l'a faict et prins soubz umbre de lad. promesse ainsi à luy faicte, et le print à la Grange du pape qu'est rière le pays de Bresse, où il mena douze personnes avec luy, esquelz il avoit promiz à ung chacun ung escu soleil, qu'il leur a baillé... » Il prie les consuls de le rembourser « et d'avoir regard en luy sur ce qu'il se mist à l'adventure de faire lad. prinse et de nuyt, qu'il mena en ung bateau... » Les consuls estiment que cette prinse est de la plus haute importance, puisqu'ils accordent au notaire une somme de 2,800 livres. On se rendra compte de la colère qui les animait encore six mois plus tard, en voyant avec quelle hauteur ils refusaient, le 16 décembre, de recevoir l'amende honorable d'un des complices de Musy :

« Pierre Davey du Corbillon, l'un des sédicieulx, a ce jourdhuy esté condempné venir faire esmende honnorable à messgrs les conseillers, une torche en la main, en l'ostel commun, où il a esté admené par le

1. BB 47, fol. 287.

Digitized by Google

lieutenant du prévost des mareschaulx et ses sergens jusque devant led. hostel, laquelle esmande mesd. seigneurs n'ont voulu accepter[1]. »

Nous résumerons ainsi les observations que suggère la lecture des registres consulaires :

1° L'émeute est l'œuvre d'une association secrète, fortement organisée, probablement identique à la « secte artisanne » de 1520, peut-être liée à un groupe d'agitation religieuse.

2° En dépit des dénégations du chroniqueur officiel, le désir de se procurer du blé fut un des plus puissants motifs qui poussèrent le peuple à suivre les meneurs du mouvement.

3° Ces derniers paraissent avoir eu des visées politiques, le projet de s'emparer du Consulat et d'écraser les « plus gros. »

4° Le nombre et la puissance des révoltés sont attestés par l'éclipse des autorités de tout ordre au moment décisif, la retraite de tout le parti riche à droite de la Saône, la vigueur de la répression, la haine avec laquelle on poursuit les coupables.

5° Rien absolument ne corrobore les affirmations de Champier sur le bris des statues. Par contre, on décrit en détail le pillage du couvent de Saint-Bonaventure.

6° Il n'est fait aucune allusion au pillage de l'abbaye de l'Ile-Barbe.

IV.

Quel que soit l'intérêt des documents émanés du Consulat, leur origine les rend quelque peu suspects. Il est certain que nous y trouvons, non pas absolument l'histoire vraie des événements, mais l'histoire telle que les consuls ont voulu nous la faire connaître. Fort heureusement, les archives communales de Lyon contiennent d'autres documents dont la véracité est moins discutable, des témoignages recueillis au cours des enquêtes ou des procédures.

Ces documents nous renseignent sur la profession des émeutiers. Parmi les dix-sept personnes incarcérées à Roanne[2] avant le 25 mai, nous rencontrons d'abord Jean Musy et son fils ; le chef de l'émeute est qualifié de « joueur d'épée, » sans doute un spadassin, un *bravo;* les Italiens, si nombreux à Lyon, avaient dû y apporter leurs mœurs. Il nous apparaît comme un homme d'action, un meneur énergique et prêt à tout risquer. Une femme lui dit : « Gentil capitaine des malfaisans, vous en deussiez avoir honte de faire les maulx que vous faites, il vous coustera cher. — Par le sang Deu, répond-il, vous n'en

1. BB 49, fol. 100.
2. Série FF. Voy. Guigue et Allut.

Digitized by Google

aurez pas moins. » Et, terrifiée, la pauvre femme rentre se blottir chez elle. Son langage est celui d'un chef de bande qui a l'habitude du pillage : « Il est tout fait là dedans, dit-il, lorsque le sac d'une maison est terminé, allons nous en cheuz Me Laurens, nous mangerons force pastez. » C'est le personnage sans scrupules qu'on trouve à la tête de toute émeute. — Mais avec lui sont détenus un arquebusier, un boucher, un émouleur, un menuisier, sans doute simples compagnons, quatre boulangers, et, enfin, détail à retenir, un clerc. Dans les autres pièces de même nature, nous trouvons bien quelques vignerons et vinaigriers, ce qui confirmerait ce que dit Champier sur le rôle de cette classe, mais avec eux des charpentiers, menuisiers, maçons, cordonniers, des serviteurs et aussi un seigneur de Saint-Vincent, avec un notaire et sa femme; ces derniers ne sont probablement que des pillards d'occasion. Les femmes sont très nombreuses parmi les personnes poursuivies, le 2 mai, pour avoir « prins et sacaigé du blé de la communaulté au grenier du poix des farines, » femmes mariées ou « relaissées, » c'est-à-dire veuves, et aussi les enfants : un cordonnier de quinze ans, et Benoît Jacques, qui a douze ans.

Les témoins affirment que les émeutiers étaient parfaitement organisés, qu'ils obéissaient à un chef. Antoinette, veuve de Pierre Raillard, a vu 2 ou 300 hommes piller la maison de Jacques Lyénot pendant que Musy gardait la porte. Pierre Guynet l'a entendu, après le pillage de la maison Lyèvre, ordonner à ses complices d'aller chez du Courval. Étiennette Chavette nous apprend qu'en sortant de chez Champier, « Muzi... marchoit devant et en capitaine et ceux qui le suivoient lui cryoient après : *capitaine*, *capitaine*. » Une ordonnance du 28 décembre 1541, qui est précisément relative à Lyon, nous apprend que les confréries d'ouvriers, lorsqu'elles se révoltaient, donnaient à leur chef ces titres militaires de capitaine ou lieutenant.

Il est indubitable qu'il n'y avait pas, parmi les émeutiers, rien que des gens cherchant du blé. Chez les Gimbre, en particulier, il y a eu toute une série de pillages qui ressemblent fort à des vols purs et simples. Deux prêtres ont reçu en confession, de deux pénitents, une série d'objets, parmi lesquels nous relevons, d'un côté, « une robbe noyre, deux bonnets noyrs, en l'un desquelz il y a une ymaige; » de l'autre, « deux sacs en laine, esquelz sacs il y a une robbe à usaige de femme, de soye, doublée de samyz, bourdée de veloux, de laquelle les manches sont doublées de velloux, ung bonnet noir..., etc. » Une femme apporte elle-même « trois platz d'estang, ung linceul et trois toilles, ung mantel..., etc. » — Mais il n'en reste pas moins que, chez Lyénot, on a pris « quantité de blez et farines; » chez Lyèvre, le bou-

Digitized by Google

langer, Jean Ratier a vu emporter « blez et farines, etc., » et la ville ouvre une enquête spéciale sur les vols de blés dont elle-même a été victime. — C'est du blé que cherche la majorité des rebelles, mais il est bien croyable qu'ici, comme dans toute émeute (et, avec la composition très hétéroclite de la population lyonnaise à cette époque, la chose est des plus explicables), il a dû se glisser parmi eux un certain nombre de malfaiteurs d'habitude qui ont profité du désordre pour faire quelque mauvais coup.

A côté de ces « robeurs » de profession, nous voyons figurer un assez grand nombre de pillards occasionnels. Les témoignages contenus dans l'enquête du 2 mai fournissent un intéressant chapitre à la psychologie des foules. Évidemment, beaucoup des gens poursuivis ne sont pas des émeutiers. Ils ont entendu du bruit, ils sont sortis dans la rue, ou bien le hasard d'une promenade les a conduits sur le lieu des désordres (l'un d'eux, qui relevait de maladie, faisait une marche hygiénique); les uns se sont laissé intimider par les menaces des émeutiers, les autres se sont laissé gagner par l'exemple de ceux qui les entouraient, ils ont été regarder le pillage des blés en curieux, en badauds, puis, voyant que tout le monde prenait des grains, ils ont fait comme tout le monde. C'est textuellement ce que dit à son maître Antoine Pognet, un serviteur savoisien, Pierre Carron : « Maistre, j'ay apporté du blé... que j'ay prins au grenier de la ville. J'ay veu que tout le monde en prenoit, j'en ay prins comme les autres. » Il est même entré chez Champier et chez Jean des Vignes, mais « il n'y alloit pour faire mal. » — Une femme allant à vêpres a vu prendre du blé, elle en a pris. Berthélemy Berne a suivi tous les pillages en curieux, sans entrer dans les maisons, mais, quand il a vu qu'on emportait le blé de la ville, il a fait comme les autres. C'est aussi le cas d'un notaire : « Dit qu'il oyt sonner la cloche et tocquesaint aux Cordeliers. Il y alla pour voir que c'estoit; néantmoins, voyant qu'il y avoit mutinacion et qu'il ne savoit pourquoy, touttefois qu'il oyt dire que c'estoit pour assembler le peuple, s'en retourna en sa maison, et, voyant et adverty que le grenier dud. poys avoit esté rompu et que chacun en emportoit, trouva au bas dud. grenier espanché d'un sac qu'il amassa et l'emporta... » N'est-ce pas là une physionomie bien vraie et bien vivante de bourgeois inoffensif, tranquille et même un peu peureux et qui, ne sait comment, s'est fait ramasser dans une bagarre? « Benoist Monyer, blanchier, » détaille aussi soigneusement ses impressions pendant cette journée et nous fait assister à l'évolution morale qui, en quelques heures, d'un badaud fait un émeutier : « Quand il oyt sonner le tocquesin aux Cordelliers, alla veoir que c'estoit, et, voyant le bruyt des gens amas-

Digitized by Google

sez qui illec estoient et le bruyt qu'ilz menoient, s'en retourna en sa maison... » Comme le tapage continuait, il ressortit; il vit, toujours en simple curieux, le pillage de la maison Champier. Près de lui, un homme cria : « Enfans, au blé, au blé ! » — Respondit led. Monyer : « Où ? » — Ledit ainsi cria « au blé, » respondit « au grenier des farines. » — Voilà notre homme entraîné, il va au grenier, il prend, et, maintenant, il offre honnêtement aux consuls de verser quatorze sous, « qui est, sur sa conscience, la valeur dud. blé. »

Presque tous font comme lui, ou même, s'ils ne l'ont pas encore employé, ils rapportent le blé qu'ils ont pris. « Berthélemye, femme Jacques Faze, courratier, » veut même faire croire aux consuls que, si elle a pris du blé, c'était avec l'intention bien arrêtée de le rendre.

Ceci est d'une trop belle âme. Aussi bien ne devons-nous pas accorder une foi trop entière à ces explications, évidemment inspirées aux prévenus par le désir de faire toute petite leur part de responsabilité. Mais, si elle n'était pas toujours vraie, cette explication n'a pas dû non plus être toujours fausse.

On remarquera que, dans ces pièces, on ne relève aucune trace d'informations ouvertes sur les délits d'ordre politique : invasion de l'hôtel de ville, pillage des archives du consulat, ni sur les voies de fait dont avait failli être victime le gouverneur ni celles dont Laurent de Courval, Gimbre et autres ont été officiellement victimes. A part sur la question des blés du poids de ville, on ne constate même pas d'action directement engagée par le consulat ; en effet, la procédure ouverte « par autorité de Mgr le gouverneur... et du prévost de l'hostel... à l'encontre de Jehan Muzi, joueur d'espée, et autres ses complices, » est ordonnée « ez dénonciations et plaintes de honorables hommes Humbert et Henrys Gimbre, Hiéronyme Lyèvre, P. Morin, Laurens du Courval et honorable homme Me Symphorien Champier, docteur en médecine... et aux requestes des procureurs du roi... » De même, il n'est nulle part question des incidents de l'Ile-Barbe.

On pourrait peut-être inférer de ce silence que la ville cherchait autant que possible, le danger passé et les précautions une fois prises, à ne pas donner à l'émeute d'avril une importance qui aurait attiré sur Lyon l'attention du pouvoir royal et qui aurait pu valoir à la ville une garnison de lansquenets. Mais il ne faut pas oublier que la série FF, d'où sont tirés ces documents, n'est pas constituée, comme la série BB, par des registres complets; elle est formée de pièces détachées, dont plus d'une a pu disparaître par perte, destruction ou soustraction depuis le XVIe siècle. Nous n'avons malheureusement pas le moyen de combler ces lacunes avec les registres de la sénéchaussée.

Telle qu'elle existe, la série FF ne contient rien qui vienne à l'appui

Digitized by Google

de l'assertion fondamentale de Champier : à savoir que l'émeute était dirigée par une secte religieuse. Étiennette Chavette et Benoît Monyer ont assisté au pillage de la maison Champier; ni l'un ni l'autre de ces deux déposants ne dit qu'on y ait brisé des statues. Aucun non plus ne rappelle l'incident du prêtre qu'on aurait, d'après Paradin, forcé à boire du vin. Il est vrai que, parmi les détenus de Roanne, il y a un clerc; faut-il y voir ce prêtre? est-ce au contraire un de ces hommes d'Église que l'on retrouve, au XVIe siècle, à l'origine de presque toutes les agitations protestantes?

V.

En résumé, on ne peut s'appuyer, pour voir dans l'émeute de 1529 une manifestation sociale d'un grand mouvement religieux, sur aucun autre témoignage positif que celui de S. Champier. Il est donc essentiel d'en mesurer exactement la valeur.

Il est clair que Champier n'est pas un historien digne de toute confiance. Ses ouvrages historiques n'ont qu'un très médiocre prix; ses généalogies montrent à quel point l'esprit critique lui faisait défaut. Il prend pour un récit véridique le roman de Garin le Loherain; il compte plus de quarante rois avant Pharamond, « à partir de Marcomir, fils d'Anténor, roi des Scythes, autrefois Troyens, » fait descendre de Turnus les habitants de Tournon, et le cardinal de Tournon du roi Clodion. Catholique très ardent, arrière-neveu d'un cardinal évêque du Puy, lié à Metz avec l'évêque de Toul, en Italie avec le cardinal Campeggio, il a peut-être une tendance à voir partout des hérétiques. Il ne faut cependant pas oublier que Champier a reçu une forte éducation à Paris, à Pavie, à Montpellier, qu'il est médecin, qu'il est l'ami de plusieurs humanistes et l'un des fondateurs du collège de la Trinité de Lyon, qu'il recherche les vieilles inscriptions et les vieilles médailles. S'il divague dès qu'il touche à l'antiquité, son *Histoire de Bayard* n'est pas sans mérite, du moins là où il se résigne à ne parler que de son héros. Enfin, c'est un témoin contemporain, un témoin oculaire (s'il n'a pas vu toute l'émeute elle-même, il en a au moins vu les résultats), resté en relations, après son départ de Lyon, avec d'autres témoins oculaires.

Mais serrons la question de plus près. Nous savons qu'après avoir édité une première fois son livre à Paris, Champier le réimprima, la même année, à Lyon, non sans lui avoir fait subir quelques modifications. Croit-on que si le passage relatif aux statues, tel qu'il figurait dans la première édition, avait contenu un mensonge, personne à Lyon n'aurait protesté? et alors aurait-il osé le reproduire inté-

Digitized by Google

gralement dans une nouvelle version, soi-disant plus correcte[1]? On m'opposera qu'un autre détail, manifestement faux celui-là, a passé de la première édition dans la seconde : je veux parler du passage où il se montre conduisant lui-même les émeutiers de chambre en chambre et les sermonnant avec éloquence. Mais les choses ne sont pas égales. Que Champier se soit ou non caché, c'est un fait sur lequel le public ne pouvait guère avoir de grandes lumières; seuls les émeutiers étaient en mesure de dire toute la vérité; or, ils avaient tout à gagner à se taire. La vérité, elle était écrite aux registres de la ville, mais ces registres n'étaient pas portés à la connaissance du public et le Consulat n'avait pas intérêt à donner ouvertement un démenti à l'un des siens. Il en va tout autrement avec l'affaire des statues. Il était loisible à tous et à chacun, lettrés ou non, Lyonnais ou gens de passage, de voir si, de six statues qui ornaient une maison située sur la place la plus fréquentée de la ville, trois avaient été mutilées et les trois autres respectées. On n'imagine pas comment, sur ce point de fait, une assertion mensongère aurait eu chance de s'établir, et encore moins de se maintenir.

Voilà pour les preuves directes; mais il existe des preuves négatives qui ont bien aussi leur poids. Paradin, Rubys dans ses deux ouvrages, omettent le détail caractéristique. Mais comment admettre que cette omission n'est pas voulue? Comment surtout Paradin, qui suit Champier pas à pas, n'eût-il pas réfuté l'affirmation du médecin, s'il avait pu en démontrer la fausseté? D'où vient qu'il passe systématiquement sous silence, non seulement ce passage, mais tous les passages où Champier parle de l'hérésie? Mais d'où vient que, non moins systématiquement, il efface de son histoire les traits relatifs aux progrès de la Réforme à Lyon? Il obéit à un mot d'ordre, — je n'ai pas dit à une consigne, — sans doute à un mot d'ordre qu'il s'est donné à lui-même, de parler le moins possible de ces questions brûlantes, d'accorder aux massacreurs et aux martyrs des deux sectes une véritable amnistie[2].

Ces raisons sentimentales ne suffisent certainement pas à expliquer le silence bien plus étrange du narrateur consulaire, lequel n'avait pas sous les yeux le récit de Champier et n'a donc pas eu à se demander s'il en effacerait ou non tel ou tel détail. Pourquoi donc, si l'on a brisé les statues, n'en a-t-il rien dit? Pourquoi, si l'émeute avait un caractère religieux, a-t-il, sur ce point, gardé le silence?

On nous permettra, avant de répondre à cette question précise, de

1. Et même dans les éditions subséquentes (voy. plus haut, sur celle de 1648).
2. Pour Rubys, il a simplement suivi Paradin.

Digitized by Google

rechercher si, d'une façon générale, les registres consulaires nous renseignent sur les mouvements religieux qui agitaient la ville. — M. Moutarde a déjà remarqué que le mot « luthérians » se rencontre pour la première fois, dans ces registres, le 22 juin 1546[1]. Or, il est impossible de soutenir que le groupe des réformés lyonnais, tout puissant en 1562, n'existait pas avant 1546. Sans entrer à mon tour dans le détail d'une discussion qui me paraît épuisée, je rappellerai que le 15 janvier 1520 « un inquisiteur, frère Valentin Levin, se présente à l'Hôtel comme muni de lettres patentes qui lui confèrent des droits exorbitants pour combattre les *maraus et hérétiques.* » Il y avait donc des hérétiques à Lyon. — De même, le 4 septembre 1524, à la requête de l'abbé de l'Ile-Barbe, qui se plaignait que beaucoup de particuliers ne voulussent plus payer la dîme, François Ier lance une ordonnance de Chantilly : « *Depuis cinq ans en ça,* dit-il, *la secte luthérienne pullule dans la ville de Lyon* et pays et diocèse de Lyon, et plusieurs faulses doctrines ont été semées et divulguées, tant par pernicieuses prédications mal sentant la foi catholique que par certains livres réprouvés[2]... » Ainsi il y a des hérétiques à Lyon; il y en a depuis 1519-1520, et les registres consulaires n'en disent rien! Ils n'ont conservé la trace ni des lettres patentes de 1520, qui introduisaient l'inquisiteur, ni de l'ordonnance de 1524. De leur silence, peut-on conclure que, ni en 1520 ni en 1524, il n'y eut d'hérétiques parmi « les maraus » de Lyon? Non, assurément. Mais alors, de leur silence en 1529, peut-on, pour cette date, tirer cette conclusion? Pas davantage.

Y avait-il, demandera-t-on, quelque analogie entre les troubles de 1519-1520-1524 et ceux de 1529? L'ordonnance royale va répondre : « Des gens dévoyés de l'obédience de la sainte Église *ont fait des assemblées illicites à sonnerie de tocquesaint,* qu'ils ont conspiré et machiné de ne plus payer aucunes dîmes[3]... » Voilà des hérétiques qui se comportent tout juste comme feront les *rebelles* de 1529. Mais nous pouvons pousser plus loin la recherche de ces analogies, car les consuls ne nient pas qu'il y ait eu des troubles à Lyon en 1519-1520; ils omettent seulement de donner à ces troubles leur véritable caractère :

Le 10 septembre 1519 « est survenu M. le vicomte Du Pré, qui a dit et récité les bateries et insolances qui se font journellement en

1. Moutarde, *Étude hist. sur la Réf. à Lyon*, 1520-1563. Genève, Schuchardt, 1881, in-8° de 94 p.
2. Moutarde, p. 17.
3. Ibid., p. 21.

Digitized by Google

ceste ville, assemblées et bandes de gens les ungs contre les autres, mesmement puis huit ou dix jours en ça en la maison dudit Barullin Chausson, où certains entrèrent et batirent ung marchant logé en icelle maison, qui sont choses de mauvaise conséquence, de quoi mesd. seigneurs les conseillers devraient faire plainte[1]... » Les consuls répondent que « c'est affaire à justice... et que voyrement, à cause des divisions, questions et particularitez qui sont en ladicte ville, eulx mesmes ne se sentent pas tropt asseurez en ladicte ville... » C'est l'image réduite et anticipée de ce qui se passera dix ans plus tard. C'est un mouvement social causé, cette fois, non par une famine, mais par une peste; c'est une révolte de la « secte artisanne. » Nous avons même une preuve de la forte organisation de la secte, dans ce fait que ses chefs portaient le titre de « procureurs des artisans. » Voici une délibération consulaire du 5 mars 1521 :

« Après que lecture a esté faite de l'arrêt donné dernièrement à Montferant, touchant la tombe de Jehan Gautier, par lequel dict a esté que lad. tombe sera remise sans ces motz *procureur des artisans*, et subséquens qu'il avoit fait mectre et graver sur lad. tombe, et néantmoings que messeigneurs de Saint-Nizier et mesd. seigneurs les conseillers joincts ensemble feront remestre lad. tombe sans lesd. motz. Et pour ce que led. Gautier a faict faire commandement ausd. de Saint-Nizier de faire remectre lad. tumbe, a esté ordonné que led. messire Jean de Chaponnay, avec quelque autre desd. conseillers, assisteront ausd. messeigneurs de Saint-Nizier pour faire oster lesd. parolles et remectre lad. tumbe. »

Ce mouvement de 1519-1520 a donc très sérieusement agité Lyon. Si nous n'avions, pour le connaître, d'autres sources que les registres consulaires, nous pourrions penser que ce fut uniquement un mouvement social; c'est le hasard qui, en nous conservant les lettres patentes de 1520 et celles de 1524, nous en a révélé le caractère religieux. Ce caractère, non seulement les consuls ne le mettent pas en lumière, mais ils font tout pour le cacher, puisqu'ils ne mentionnent pas l'arrivée à l'hôtel commun de frère Valentin Levin ni les lettres qui l'installent comme inquisiteur à Lyon. Or, si nous remarquons les ressemblances qui existent entre le mouvement de 1519 et celui de 1529, nous avons le droit de penser que le silence des consuls est intentionnel dans le second cas comme il l'était dans le premier.

Entre ces deux dates, l'agitation religieuse n'a pas cessé de couver à Lyon. « Un grand nombre de peuple, » écrit le roi en 1524, « a été

1. Arch. commun., BB 37, fol. 299.

Digitized by Google

réduit et dérouté de la vraie et saine doctrine. » En effet, Lyon, ville d'imprimeurs (dès 1477, peut-être même avant 1473, on y publie un Nouveau Testament français), toute pleine de maîtres et d'ouvriers allemands (Trechsel, Schenck, Wensler, Gryphe, etc.), perpétuellement visitée par les étrangers qui venaient à ses foires, Lyon, voisine de Genève, de Montbéliard, de la Suisse, des vallées vaudoises, est alors le centre des libres esprits; à quelques années de distance, on y voit passer ou séjourner Érasme, Rabelais, Marot, les Estienne, Gryphe, de Tournes, Dolet, des Périers, Agrippa, Servet, sans parler des maîtres à demi hérétiques du collège de la Trinité. En 1524, tandis que le seigneur de Tournon est chargé de surveiller les « maraus, mauvais garçons et autres, » Marguerite est à Saint-Just, entourée d'un véritable état-major de prédicateurs et de prosélytes, d'Arande, du Blet, Papillon, Sebville, Maigret. A cette date, Jean Vaugris reçoit d'Annemond de Coct la mission de « collecter de l'argent parmi les frères de Lyon, pour faciliter la diffusion des Évangiles. » Il y avait donc à cette date, en dépit du silence des consuls, des « frères » à Lyon, et, pour eux, l'on demandait à Farel une traduction du Nouveau Testament. Ils étaient si nombreux que le clergé croit nécessaire, en 1527, de faire contre eux appel au miracle : on interroge l'esprit d'une religieuse à qui son inconduite avait valu d'être enterrée en plein champ; elle répond qu'il y a un purgatoire, qu'elle s'y trouve et que ses peines sont allégées par les bonnes œuvres faites à son intention. « Par cette réponse, » — écrit l'aumônier du roi, qui croit utile de publier dès 1528 un récit détaillé de l'aventure, — « par cette réponse, est confuse et damnée la damnable assertion des faux hérétiques luthériens... » Enfin, le 21 mars 1528, se tient le concile provincial pour la répression de l'hérésie[1].

C'est juste treize mois après cette date que va éclater une émeute, qui débute par le pillage d'un couvent et qui continue par le bris de saintes images et l'invasion d'une abbaye. Cinq mois après la *rebeine*, le 4 septembre 1529, François Ier donne des lettres patentes contre « la secte luthérienne qui a pullulé en la ville de Lyon. » Ce sont les mêmes expressions déjà employées au sujet des troubles de 1520; c'est donc que les mêmes hommes qui avaient fait alors « des assemblées illicites à sonneries de tocquesaint » recommencent aujourd'hui les mêmes assemblées et les mêmes sonneries. Ici encore la parole royale supplée au silence de la municipalité.

Mais recherchons quelles ont été les suites de la *rebeine*. Il ne faudrait pas croire, en effet, que la terrible répression de 1529-30 ait

1. Montarde, p. 28. Voy. aussi F. Buisson, *Sébast. Castellion*, t. I, p. 14-27.

Digitized by Google

purgé Lyon de tous les éléments de désordre. Vienne un incident qui accroisse la misère du peuple, et de nouveau tout va s'agiter. Le 17 octobre 1530, c'est la peste qui désole la ville; aussitôt, « il y a plusieurs assemblées de gens parmy la ville, portant espées nues, hallebardes, picques, rondelles et hacquebutes, » et déjà le 11 un lieutenant de Théodore de Trivulce a été tué[1]. Ces bandes sont toujours composées par des « serviteurs de mestier, » mais la direction du mouvement appartient à la redoutable confrérie des imprimeurs. Encore une fois la police est impuissante. Le 23 octobre, les rebelles, imitant l'exemple donné l'année dernière, composent un « placard » et l'affichent précisément à la porte de ce couvent de Saint-Bonaventure dont le pillage avait été le signal de l'émeute. Pour des raisons qu'on ne dit pas, on n'insère pas dans les registres le texte de ce placard; on se borne à relater qu'il « contient, entre autres choses, menaces

1. BB 49, fol. 203 v°, 17 oct. 1530 : « ... Aussi que journellement plusieurs gens, imprimeurs, serviteurs de mestiers vont à bandes jour et nuyt, [armés] desd. bastons, à quoy la justice ordinaire ne donne aucune provision, quelque instance que l'on en ayt fait envers eulx. A ceste cause et pour garder ceste ville en seurté et bonne garde, laquelle garde le roi nostre sire et ses prédécesseurs ont baillée en fidélité au consulat de lad. ville, a esté conclud en presence de Mgr de Belmont, cappitaine de lad. ville, que toutes les personnes qu'il trouvera portans parmy lad. ville espées à deux mains et autres dagues, hallebardes, javellines, picques, demy picques, hacquebutes et autres bastons invasibles, s'ils ne sont gens de justice, de les desbatonner, et iceulx bastons invasibles et hacquebutes remectre en l'ostel commun soubz la main du Roy et de la ville, et les porteurs d'iceux bastons emprisonner et remectre es mains de justice et des gens du Roy, à quy la cognoissance en apartient, pour ce qu'il est question de la garde de lad. ville, où ilz seront poursuiviz par le procureur de lad. ville, joint monseigneur le procureur du Roy, comme de raison, qui sera en ensuyvant l'auctorité qu'il a pleu au Roy nostre sgr et ses prédécesseurs donner au consulat et cappitaine de lad. ville touchant la garde d'icelle; et pour faire observer les lettres patentes sur ce puys naguières octroyées et déclaratives [celles de mai 1529] par led. seigneur et aussi de ses ordonnances sur ce faictes. Et si led. s^r de Belmont, cappitaine, a besoing de gens, l'on luy fournira d'une, deux, troys ou quatre dixaines et plus, si besoing faict, des estables de lad. ville. — Et a esté ordonné au premier jour que aucuns desd. sgrs conseillers se transporteront [à] la justice ordinaire et remectront les insolances, larrecins, bateries, monopoles sur les vivres et pollitique qui se font en lad. ville, tant au port d'Estienne Salamon touchant les derrières des bastimens que sur le port du Rosne et ailleurs, où il n'est point provision si n'est force cries que n'ont point de suyte. Parquoy en feront protestation d'en recourir aillieurs. — Item remonstreront plusieurs gens, compaignons imprimeurs, gens de mestier et autres vacabons qui journellement vont par la ville jour et nuyt pourtans espées, dagues, albardes, rondelles et hacquebutes, disans les aucuns qu'ils ont congé et permission de justice, qui est contre l'intencion du Roy... — Item, le jour ou lendemain, en feront autant à la cour du Roy. »

Digitized by Google

à messeigneurs de la Justice et conseillers, avec grosses parolles injurieuses. » Le 24, réunion des conseillers avec l'official et les gens d'église; on donne de nouveau lecture du factum, qui est trouvé « scandaleux et des parolles de mauvaises conséquences. » On ne se dissimule pas que, « par telles voyes, l'année précédente, la sédition et saccaigement se feit et commença en ceste ville[1]. »

Faut-il croire que ce texte mystérieux n'est pas reproduit sur les registres précisément parce qu'il s'exprimait plus clairement que le premier sur certaines matières que les Lyonnais évitaient d'approfondir? En tous cas, nous savons que les émeutiers étaient surtout de ces ouvriers étrangers, dont les autorités locales ne connaissaient ni le nom ni le domicile; on força les maîtres, surtout les imprimeurs et les teinturiers, à répondre de tous les ouvriers qu'ils employaient. Or, c'est parmi ces ouvriers d'origine diverse que se recrutaient les adeptes des nouvelles idées religieuses[2].

Mais, peu à peu, et comme malgré eux, les registres deviennent plus explicites. Le 25 octobre, on donne positivement aux « vacabons mal vivans » le nom de « blasfémateurs. » Le 30, encore un dimanche, de nouveaux « placardz sont apposés à cette même église Sainct-Bonaventure, et ils contiennent plusieurs parolles blasfématoires *mesmement contre messeigneurs de l'église* et aussi contre la justice et conseillers de la ville. » Le 3 novembre, on traite les rebelles de « séducteurs; » ce mot, au XVIe siècle, est couramment employé pour désigner les propagateurs d'hérésie. On les accuse d'afficher « journellement » des placards « tendant à sédition et émouvoir le peuple *contre les gens d'église,* de justice et conseillers de la ville. » Nouveaux placards le 10 mai 1531, et, de ceux-là aussi, on se garde bien de donner le texte[3].

1. Id., fol. 209, 23 oct. — Ibid., 24 oct. : Réunion avec « l'official de la primace et tous officiers monsgr de Lyon, esquelz mesd. sgrs les conseillers ont fait exhibition dud. placard ainsi hier trouvé de matin à la porte des Cordelliers, duquel a esté faict lecture; et après, pour autant que led. placard est scandalleux et des parolles de mauvaise conséquence... [on décide de] s'enquérir par tous moyens s'il est possible trouver le personnaige qui a fait led. placart, afin que pugnition en soit faicte. »

2. Ibid., fol. 210 v°. « Item, de mander les maistres tainturiers et imprimeurs qui tiennent grant nombre de gens, tant estrangers que autres, quelz gens ce sont; et qu'ilz n'ayent à les tenir s'ilz ne veullent respondre d'eulx. »

3. Ibid., fol. 214, 25 oct. « Item, comme dimanche dernier furent mis et apposez certains placars blasphématoires contre les gens de justice et conseillers, et comme par telles voyes l'année précédente la sédition et sacaigement se feit et commença en ceste ville par certains sedicieulx qui pillarent plusieurs bonnes maisons et aussi les blez que le corps de la ville avoit achapté pour la

Digitized by Google

Mais, dans tout ce qui précède, on voit combien, peu à peu, à travers les réticences officielles, l'accusation se limite et se précise. Il nous paraît comme certain que cette agitation de 1530-1531 était une agitation religieuse; précisément, en 1530, Baudichon était à Lyon et déjà inquiété pour avoir tenu des conversations suspectes avec des négociants lyonnais. Or, si les auteurs des placards de 1530-1531 appartenaient à un groupe d'hérétiques, à n'en pas douter, on doit en dire autant de ceux de 1529, puisque le second mouvement n'est que la continuation ou la reprise du premier.

Nous ne voudrions assurément pas qu'on nous accusât de faire de l'histoire avec des conjectures. — Mais, si nous attendions, pour étudier les origines de la Réforme française, de trouver un texte qui nous dît en quelle année, dans telle ville et dans telle classe, les idées nouvelles ont apparu pour la première fois, autant vaudrait nous résigner à ne jamais rien savoir. Si, quelque part en histoire, la méthode divinatrice a sa légitimité, c'est assurément dans les recherches de cet ordre. C'est ici ou jamais que « la perfection... serait l'impression polychrome, où chaque région d'une page et même d'une phrase serait

provision de la ville, où il y a eu grosse perte. Et comme au moyen desd. placars ils ont peur et doubtent à l'advenir d'inconvénient à la ville. A ces fins se retirarent le jour d'hier par devers messgrs d'esglise et conseil de monsgr de Lyon, esquelz l'auctorité et justice apartient en ceste ville, lesquelz ilz ont prié de faire administrer justice comme ilz y sont tenus, et de eulx enquérir des gens vacabons malvivans en ceste ville, blasfémateurs, et les pugnir pour obvier à tous inconvenians. » — 215 v°. On reproduit l'obligation aux maîtres de répondre de leurs ouvriers. — 216 v°. S. Champier propose des mesures sur les blés. « Et que par ce moyen le peuple aura cause de soy tenir quoy et sanz le esmouvoir, et que l'on doit requérir messrs de la justice de faire leur debvoir de faire pugnir les malfaicteurs. » — 221, id. — 223, 30 oct. : « Ce jourd'huy de rechef ont esté trouvez placardz à la porte de l'église Sainct-Bonaventure, qui ont esté veuz et leuz au présent bureau, contenans plusieurs parolles blasfématoires mesmement contre messgrs de l'église et aussi contre la justice et conseillers de la ville. A ceste cause ont mesd. sgrs ordonné eulx trouver demain après disner en l'ostel commun... » En réalité, cette séance n'eut lieu que le 3 nov., fol. 227 : « Pour ce que journellement aucuns séducteurs mectent des placardz parmy la ville, tendans à sédition et esmouvoir le peuple contre les gens d'esglise, de justice et conseillers de la ville [la suite n'a pas été écrite]. » — L'agitation continue. 227 v°-228 v°, 8 nov., des Florentins ont battu les gens de justice. 237, 28 fév. 1531, poursuites contre Étienne Savary, accusé d'être un des auteurs de la *rebeine*. 265, 13 avril : 20 sols au bourreau « pour avoir banny et fustigué Gourson Pallatier, qui fut des sédicieulx... » 276 v°, 10 mai : « Mgr Pompone de Trivulse a mandé parler à luy les conseillers... esquelz il a dit que Mgr le mareschal gouverneur luy a dit qu'il est besoin faire un crie, que celluy qui déclarera qui a planté et affigé ung placard... aura cent escuz d'étrenne. Ce que le consulat a ordonné... »

Digitized by Google

imprimée avec des encres diversement teintées, depuis l'encre la plus noire, marquant la certitude, jusqu'aux teintes les plus évanides[1]... » Les temps où se place la *rebeine* ont beau être moins éloignés de nous que ceux des patriarches ou des Juges, les documents ont beau être plus nombreux et plus variés, il n'en reste pas moins que, si l'on ne veut construire l'histoire de ces temps qu'avec des matériaux à l'épreuve de toute critique, il faut renoncer à décrire et même à soupçonner des phénomènes dont la réalité cependant n'est pas niable. Pour revenir à cette ville de Lyon, où non seulement les registres municipaux, mais même l'historiographie protestante, ne placent l'apparition de la Réforme que vers 1546, il est absolument impossible de rien comprendre aux événements de 1560, si l'on se refuse à imaginer le mouvement religieux antérieur à cette date. 1546 est la date de la naissance, en quelque sorte officielle, de l'église de Lyon. Mais les communautés religieuses ne naissent pas à jour fixe ; quand on enregistre authentiquement leur apparition, elles ont déjà dépassé le premier terme de leur évolution. Le jour où quinze personnes se réunissent autour d'un prédicateur, il y a des années déjà que, secrètement, mystérieusement, sûrement, les idées nouvelles se sont frayé leur voie parmi la foule. Ce qui nous apparaît comme un point de départ n'est qu'un point d'aboutissement ou, plutôt, un arrêt nécessaire avant d'aller plus loin[2].

Il est évident que cette méthode est un instrument dangereux, qu'il ne faut manier qu'avec une extrême réserve. Pour pouvoir dire que Champier avait raison de prêter à la révolte de Lyon un caractère religieux, il me semble qu'il fallait prendre la précaution d'établir soigneusement trois points : 1° que le témoignage porté par Champier, sur le fait du bris d'images, est recevable, encore qu'unique; 2° que l'interprétation qu'il propose de ce fait se justifie par l'analogie qui existe entre ce mouvement, dont le caractère religieux est à établir, et d'autres mouvements lyonnais qui se sont produits dans les

1. Au fond, le principe qui donne leur valeur à ces demi-certitudes, c'est le principe de causalité : l'existence, à une date donnée, dans telle classe et dans telle ville, d'une communauté religieuse constituée, suppose et exige toute une lente histoire de prosélytisme obscur, de conquêtes latentes, de propagation inaperçue des contemporains. Le seul point qui reste en suspens, et que nous allons tâcher d'établir, est de savoir si la *rebeine* appartient effectivement à cette série d'antécédents insaisissables de la Réforme lyonnaise. — Voy. dans le même ordre d'idées, Leroux, *Réf. en Limousin*, p. 48 ; Gaullieur, *Réf. à Bordeaux*, p. VII.

2. L'*Hist. ecclés.* signale, en oct. 1546, 14 ou 15 personnes autour de Fournelet. Et pourtant le même texte a déjà parlé des prédications de Canus, exécuté à Paris en 1535.

Digitized by Google

mêmes classes, et dont le caractère religieux n'est pas contestable; 3° qu'on peut expliquer, par des raisons déterminées, le silence des autres textes et peut-être celui des historiens postérieurs.

Il me semble que j'ai satisfait à ces trois conditions : 1° quelque faible que soit la valeur historique de Champier, il n'est guère possible de nier la réalité de ce qu'il avance au sujet des statues; 2° les mouvements de 1520 et 1524 sont, nous en sommes sûrs, des mouvements religieux; le mouvement de 1529, qui leur ressemble par tous les autres points, peut difficilement ne pas leur avoir ressemblé aussi par celui-là. Quant aux mouvements de 1530-1531, cela me paraît même un peu plus que probable. Le mouvement de 1520 est suivi, à très peu d'intervalle, par des lettres patentes contre l'hérésie; il en est très exactement de même du mouvement de 1529. De cette parfaite identité des conséquences n'a-t-on pas le droit d'induire au moins l'analogie des causes? Il faut ajouter qu'à Lyon toujours l'agitation religieuse se lia étroitement à l'agitation sociale. Un témoin qui n'est pas suspect de parti pris contre la Réforme, Claude Baduel, avoue en 1551 que le chant des psaumes dégénère souvent en sédition, surtout à cause de l'intervention des ouvriers imprimeurs, ces mêmes imprimeurs qui menaient le mouvement de 1530.

3° Reste à expliquer l'étrange silence des autorités municipales. Il semble que ce soit chez elles une consigne de ne rien dire. — En 1524, François Ier veut faire arrêter les marchands espagnols et allemands établis dans la ville, sous prétexte qu'ils sont « usuriers et hérétiques; » les consuls demandent qu'on les relâche, « mêmement ceux qui seroient chargés du soupçon d'hérésie. » En 1551, au moment où se passent les faits, d'une certaine gravité, auxquels nous faisions allusion tout à l'heure, le Consulat écrit au roi que la ville est très calme; c'est le contraire qui est vrai.

En réalité, les Lyonnais désirent que le roi se mêle aussi peu que possible de leurs affaires, ils redoutent d'attirer chez eux les agents de l'inquisition ou même les commissaires du Parlement de Paris, comme ils redoutent de se voir envoyer par le roi quelques milliers de lansquenets. Ils ont un intérêt majeur à ne pas laisser dire qu'il y a chez eux des hérétiques, parce que ces hérétiques ce sont les imprimeurs allemands ou français, les marchands génois ou lucquois, les ouvriers de toute nation qui font leur richesse, les étrangers qui fréquentent leurs foires, les érudits qui enseignent dans leur collège. Qui sait même si les consuls n'avaient pas des raisons plus personnelles encore de se taire? En 1562-1563, le Consulat montrera aux réformés une indulgence quelque peu suspecte; il y avait peut-être déjà des tendances de ce genre dans le corps consulaire de 1529.

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement pour Lyon que se posent des questions de ce genre. Immense est le nombre des « martyrs » que la classe ouvrière donnera à la Réforme, et pourtant nulle part on ne nous montre les idées nouvelles pénétrant dans ces classes et les poussant à l'action. Il semble que catholiques et protestants, si divisés sur tout le reste, se soient ici entendus pour se taire : les premiers (à l'exception du seul Fl. de Raemond) ont craint sans doute de donner à la Réforme française une importance trop considérable, s'ils y avaient reconnu un large mouvement populaire ; les autres[1] n'ont pas voulu avouer que la Réforme eut en France un caractère démocratique, pour ne pas la faire complice des désordres et des agitations qui accompagnèrent sa naissance[2]. Mais trop de faits affirment l'éclatant succès des idées réformées dans les milieux ouvriers pour qu'on n'admette pas l'explication de Champier. Traduite en langage moderne, elle peut se résumer ainsi : ce sont les souffrances matérielles, c'est le caractère de plus en plus oppressif du système des corporations, ce sont les velléités d'opposition politique et sociale contre l'oligarchie urbaine qui ont jeté les masses ouvrières dans les voies nouvelles. La révolte des pauvres de Lyon apparaîtrait alors comme un fait analogue à celle des paysans d'Allemagne. Peut-être même, si d'autres recherches permettaient de relever dans d'autres villes industrielles des phénomènes à la fois sociaux et religieux du même genre, trouverait-on là une des raisons profondes pour lesquelles la Réforme a triomphé en Allemagne et échoué en France : là-bas, elle s'est implantée surtout chez les ruraux, c'est-à-dire dans l'élément indestructible, indéracinable de la nation ; ici, où les paysans étaient infiniment plus heureux, elle a eu pour elle la masse ouvrière, bien moins nombreuse alors, et, par essence, instable, voyageuse et émigrante[3].

Si même le lecteur consentait à voir dans nos inductions autre chose que des conjectures, les amis du protestantisme devraient-ils s'en désoler et croire que cette alliance avec les révoltés ait sali les origines de la Réforme? Nullement. Il n'y avait, en tous les cas, pas rien que des réformés dans la sédition de 1529, puisque trois des pillards ont été se confesser à un prêtre. Rien ne nous dit même que ceux qui, la lutte commencée, prirent la direction de l'émeute et se livrèrent aux pires désordres, les Musy, les Davey, les Savary, rien ne prouve qu'ils fussent protestants ; toute émeute, quel qu'en soit le

1. Sauf, parmi nos contemporains, M. N. Weiss, *Chambre ardente*.

2. Par exemple Gaullieur, p. 36.

3. Voy., sur l'émigration ouvrière au milieu du XVIe siècle, Levasseur, *l. c.*; Smiles, *Huguenots in England*, etc.

Digitized by Google

prétexte, fait toujours sortir de leurs bouges les hommes de désordre. Il n'en resterait pas moins, — si notre interprétation était fondée, — que les auteurs du placard, les cinq cents qui convoquèrent la foule, devaient appartenir à un groupe ou bien être poussés par des chefs plus ou moins imbus d'idées hérétiques. Mais il serait aussi vain et aussi injuste de rejeter sur les doctrines protestantes la responsabilité de leur révolte que de reprocher à Luther l'épouvantable révolution sociale qui ensanglanta toute une partie de l'Allemagne vers 1525[1]. Tout au plus peut-on dire avec Bossuet que la révolte religieuse devait mener, si l'on n'y prenait garde, à toutes les révoltes, car, « prononcer généralement... que le Chrétien n'étoit sujet à aucun homme, c'étoit, en attendant l'interprétation, nourrir l'esprit d'indépendance dans les peuples... Joint que mépriser les puissances soutenues par la majesté de la religion étoit encore un moyen d'affaiblir les autres. » Cette vérité, Calvin la comprit admirablement, et il en fit sortir, sept ans après la *rebeine* de Lyon, la célèbre dédicace de l'*Institution chrestienne*.

H. Hauser.

L'ASSASSINAT DES PLÉNIPOTENTIAIRES FRANÇAIS

A RASTADT.

Si l'on excepte l'homme au Masque de Fer, il est difficile de trouver une énigme historique qui éveille au même degré l'attention, qui excite la curiosité et exerce la perspicacité plus que l'assassinat des plénipotentiaires français à la fin du congrès de Rastadt. M. Franz Funck-Brentano, dans la *Revue historique*, tome LVI, a réussi à éclaircir la question du Masque de Fer. Je ne suis pas en mesure de dissiper complètement l'obscurité qui enveloppe l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt, mais, à l'aide de documents nouveaux, empruntés pour la plupart aux archives de l'archiduc Albert, récemment décédé, j'essaierai de mettre en lumière l'enchaînement des faits, les causes qui, pendant si longtemps, en ont fait un mystère et l'importance de l'événement au point de vue du droit des gens.

Pour comprendre ces faits, il ne faut pas les considérer isolément,

1. Comme le fait d'ailleurs Janssen.

Digitized by Google

il faut les replacer dans leur milieu militaire et politique et les considérer comme le résultat et le point culminant de quelques événements analogues à certains points de vue.

La jeune République française s'était, depuis plusieurs années, placée en dehors de toute relation diplomatique avec les États européens et, même après la paix de Bâle (1795) et le traité de Campo-Formio (1797), il s'en fallait de beaucoup que ses représentants se fussent astreints aux formes et aux conventions en usage dans la diplomatie.

A Rome et dans les républiques batave, helvétique, cisalpine, s'étaient produits des conflits violents; à Vienne, l'attitude de Bernadotte provoqua un soulèvement qui, le 13 avril 1798, conduisit au renvoi de l'ambassadeur et faillit rallumer la guerre. L'empereur aimait autant n'avoir pas auprès de lui de représentant de la République; mais, à côté des plénipotentiaires français à Rastadt, il ne pouvait pas empêcher Bacher, Alquier, Trouvé de s'établir à Ratisbonne, à Munich et à Stuttgart à titre officiel, de travailler contre lui et de fournir à leur gouvernement des informations sur les choses militaires. Ce service d'information devenait d'autant plus important que la reprise des hostilités était plus à prévoir. Dans l'armée de l'archiduc Charles, qui attendait les événements, campé derrière le Lech, le soupçon de ces menées excita un vif sentiment d'amertume. Au quartier général, le conseiller aulique Fassbender, autrefois professeur de droit public à Mayence et à Trèves, maintenant personne de confiance auprès de l'archiduc Charles, défendait l'opinion qu'on pouvait non seulement expulser les diplomates français comme de simples émissaires, mais encore les mettre en état d'arrestation. A son instigation, le général Staader, qui commandait les contingents de l'empire en Bavière, communiqua ces idées au comte Metternich, plénipotentiaire impérial à Rastadt, mais il ne rencontra d'approbation ni auprès de ce dernier ni auprès du vice-chancelier de l'empire à Vienne, Colloredo. L'empereur aussi répliqua, le 16 février 1799, à une lettre de l'archiduc, qu'on pourrait bien expulser les émissaires après la déclaration de guerre, mais non auparavant; leur arrestation ferait un tel bruit, donnerait lieu à des représailles et à des conséquences telles qu'elles seraient en disproportion avec le dommage que Bacher et Alquier pouvaient causer par leurs informations verbales. L'archiduc dut céder pour le moment, mais il ne tarda pas, aussitôt après la déclaration de guerre, à expulser Bacher, de Ratisbonne, le 10 mars, Alquier, de Munich, le 11 mars, et à les faire reconduire par un officier jusqu'aux avant-postes français. En revanche, le 29 mars, Bernadotte fit chasser du territoire neutre de

Digitized by Google

Francfort les diplomates impériaux et russes. Après les victoires de l'archiduc à Ostrach et à Stockach (21 et 25 mars), et au moment où les Autrichiens abordaient la Forêt-Noire, ce fut le tour de Trouvé : le 15 avril, il dut quitter Stuttgart sous la conduite d'un officier autrichien. Le commandement supérieur de l'armée autrichienne s'était par là débarrassé du plus détesté des informateurs; mais le colonel Wolfskehl écrit le 17, de Stuttgart, que la situation ne serait pas améliorée tant qu'on n'éloignerait pas également deux diplomates intimement liés à Trouvé, l'envoyé danois von Wæchter et Strick van Linschoten, celui de la république batave qui était dans la dépendance étroite de la France. En particulier ce dernier, homme très remuant, en relation d'amitié avec les généraux français et les envoyés de Rastadt, n'était certainement pas soupçonné à tort de jouer le rôle d'espion militaire. Ces deux personnages, Wæchter et Strick, préoccupent sans cesse les chefs de l'armée autrichienne. Déjà, le 13 avril, l'archiduc adresse au général Kospoth une instruction spéciale contre eux. Il faut surveiller leur correspondance et, si l'on trouve des preuves de leurs menées, les arrêter, sans tenir compte de leur caractère diplomatique. Des plaintes identiques sont exprimées dans des lettres à l'empereur, du 18 et du 20 avril, mais chaque fois avec l'expression du regret qu'on n'ait pas encore réussi à trouver les preuves désirées.

Si l'on demandait où pouvaient se trouver ces preuves, les regards devaient se tourner, avant tout, vers Rastadt, où convergeaient depuis longtemps, entre les mains des plénipotentiaires français, tous les fils des différentes sources d'information. Dans l'étrange situation où se trouvait l'Allemagne, alors que l'un faisait la guerre, l'autre restait neutre et le troisième cherchait protection et avantage tour à tour dans la guerre et dans la neutralité, il était possible que le congrès continuât de siéger malgré la déclaration de guerre. L'empereur, bien qu'il eût à la rigueur le droit et même le pouvoir de mettre fin aux négociations, n'osait pas dissoudre le congrès sans l'assentiment de la Prusse, qu'il cherchait vainement à obtenir. Seul, le comte Lehrbach, le plénipotentiaire autrichien de la Députation pour la paix, avait quitté Rastadt le 11 mars; le comte Metternich et la Députation restèrent. Avec eux les Français, qui ne souhaitaient rien tant que le maintien de cet état de choses, car, tout en retirant tout le parti possible de la guerre, ils pouvaient, en gardant des apparences pacifiques à l'égard des États occidentaux, exercer une action hostile à l'influence impériale. A côté de cela, le service d'espionnage fonctionnait activement. Le 11 mars, Talleyrand donne des ordres formels aux ambassadeurs; le 16 mars, ils répondent que toutes les informations arrivées de Ratisbonne, de Munich, de

Digitized by Google

Stuttgart, ont été fidèlement transmises au général Jourdan et que l'on continuerait à agir ainsi; quelques jours après, ils parlent d'intéressantes nouvelles militaires qu'ils ont reçues de Trouvé.

Les succès et la marche en avant des Autrichiens amenèrent un changement : le 1er avril, on décida à Vienne de rappeler Metternich; le 7 et le 8 avril, celui-ci en donna notification à la Députation et aux Français. Il pouvait s'appuyer sur le fait que, déjà en mars, la sécurité du congrès et de la correspondance était troublée; le 11 mars, une de ses estafettes avait été arrêtée; le 23, des gardes nationaux français, avec un trompette, étaient arrivés à Rastadt. Le 11 avril même, un serviteur de M. de Reden, le député hanovrien auprès du congrès, fut pris comme espion par une patrouille française. Metternich évita toutefois de donner une explication formelle sur les conséquences de son éloignement au point de vue du droit international. C'est seulement dans la *Gazette* de Karlsruhe, du 10 avril, que le passage où il notifiait son départ était suivi de l'observation, inspirée ou non par lui, que la neutralité de l'endroit où se tenait le congrès avait désormais pris fin. Cette opinion, Metternich l'exprima encore de la façon la plus nette dans une lettre au vice-chancelier de l'empire. Son fils, — le futur chancelier, — qui, le 11 avril, avait observé de près les Széclers à Gernsbach, préjugeant des événements, racontait au ministre badois, le baron Edelsheim, que, le lendemain, deux régiments d'infanterie autrichienne entreraient à Rastadt. Il est facile d'imaginer l'impression que firent ces événements sur les ambassadeurs français. Déjà, en février, ils avaient exprimé la crainte qu'on pût s'attaquer à leur personne; cette inquiétude se manifesta de nouveau. Aussi essayèrent-ils d'obtenir du ministre badois, outre la protection que le droit des gens assurait à un territoire neutre, celle des autorités du pays, c'est-à-dire du gouvernement badois. Mais Edelsheim ne voulait pas s'exposer à un conflit avec les troupes impériales, et la Députation demanda, comme condition première, l'assurance que la neutralité de Rastadt fût respectée aussi par les troupes françaises; les ambassadeurs refusèrent de prendre là-dessus aucun engagement. S'il avait dépendu d'eux, il est probable qu'ils n'auraient pas tardé à franchir la faible distance, — une heure et demie, — qui les séparait de Plittersdorf et à repasser le Rhin. Mais une lettre de Talleyrand, du 10 avril, leur avait donné l'ordre formel de rester à Rastadt « jusqu'à la dernière extrémité, » c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils en fussent chassés par la force des armes. Le ministre français ne voulait pas reconnaître à l'empereur le droit de dissoudre à lui seul le congrès; d'autre part, il eût évidemment considéré comme un avantage

Digitized by Google

si un coup de force militaire, pareil à celui dont avaient été victimes Bacher, Alquier et Trouvé, avait fourni l'occasion de jeter les hauts cris sur une violation du droit des gens et peut-être même de soulever un conflit entre la Députation et l'empereur.

Il est facile d'imaginer comment on appréciait ces événements au quartier général de l'archiduc. Aux yeux des officiers autrichiens, le congrès avait complètement perdu sa raison d'être au point de vue du droit international. Au mécontentement suscité par la conduite des ambassadeurs vinrent s'ajouter trois faits : l'occupation, en pleine paix, d'Ehrenbreitstein, le 27 janvier; la soudaine invasion des Grisons par Masséna et l'arrestation de parlementaires autrichiens par le général Tarreau; ces « insultes, » qu'une proclamation de l'archiduc, du 20 mars, qualifiait d'inoules, avaient déjà fait monter l'indignation à un haut degré. Si, en pleine paix, l'on avait considéré Bacher et Alquier comme des émissaires dont on pouvait s'emparer, cette opinion devait sûrement se manifester à nouveau au sujet des plénipotentiaires français, et, si l'on espérait trouver dans leurs papiers les preuves du service d'espionnage auquel s'étaient livrés Strick et Wæchter, n'était-il pas naturel qu'on désirât s'emparer de ces papiers?

Dans ces circonstances, le général Sébastien-Henri de Schmidt, chef du quartier général de l'archiduc et l'un des officiers les plus distingués par son caractère et ses talents militaires, écrivit au lieutenant-colonel Mayer de Heldensfeld, chef d'état-major du général Kospoth à l'avant-garde, une lettre qui, au témoignage de l'archiduc Charles lui-même, eut une influence fatale sur les événements.

Cette lettre, je ne l'ai pas lue et je ne saurais même dire si ni où elle existe encore; mais, si l'on considère ce qu'en dit plus tard l'archiduc, ainsi que d'autres circonstances qui se trouvent indiquées plus exactement dans mon étude sur l'assassinat des plénipotentiaires[1], il me semble que l'on peut en déterminer le contenu avec assez de certitude. Schmidt avait, en termes violents, donné libre cours aux sentiments de haine que lui inspirait la conduite illégale des Français, en particulier le service d'espionnage de leurs diplomates; il avait sans doute émis

1. M. H. Hueffer, qui avait déjà publié en 1874 un volume important sur cette question : *Der Rastadter Gesandtenmord*, vient, dans une brochure de 113 pages : *Der Rastadter Gesandtenmord* (Bonn, Rœhrscheid et Ebbecke), de réfuter les absurdes élucubrations de M. Bœhtlinck, qui persiste à attribuer le meurtre des plénipotentiaires à Bonaparte; il a exposé en détail dans ce travail les vues qui se trouvent résumées dans le présent article, et il a donné *in extenso* les pièces d'une importance capitale sur lesquelles il a établi des conclusions qui nous paraissent désormais indiscutables. [N. de la R.]

Digitized by Google

l'opinion que les preuves contre Strick van Linschoten et Wæchter se trouveraient dans les papiers des ambassadeurs de Rastadt. Selon toute probabilité, il avait ajouté le vœu qu'on arrêtât non seulement les courriers des ambassadeurs, mais les ambassadeurs eux-mêmes, et qu'on s'emparât de leurs papiers pour y chercher les preuves désirées. La lettre du général Schmidt avait cependant un caractère privé, nullement officiel; elle avait été écrite à l'insu de l'archiduc, qui, dans un accès de sa maladie nerveuse, avait, du 14 au 26 avril, remis en d'autres mains le commandement suprême. Mais il arriva que le lieutenant-colonel Mayer, officier jeune et plein d'ardeur, interpréta les *désirs* du chef du quartier général comme des *ordres* et donna en conséquence des instructions dont on peut retrouver les lignes principales dans les courtes analyses et dans les registres de procès-verbaux, du 18 au 28 avril, qui se trouvent encore au ministère de la guerre autrichien.

On commença par prendre des mesures pour s'emparer de la correspondance et au besoin de la personne des ambassadeurs. Le 19 avril, au matin, une patrouille de hussards széclers s'avança sur Plittersdorf et coupa les cordes du bac établi sur le Rhin, et, le 22 avril, le colonel Barbaczy annonça au baron d'Albini, directeur de la Députation et ministre de l'électeur de Mayence, que, contrairement aux assurances précédemment données, il ne pouvait garantir la sécurité du corps diplomatique, puisque Rastadt, depuis le départ du plénipotentiaire impérial, n'était plus considérée comme territoire neutre. D'ailleurs, ajouta-t-il, sauf le cas d'une nécessité militaire (Kriegsnotfall), l'inviolabilité personnelle serait respectée par le soldat autrichien. L'exception faite pour le cas de « nécessité militaire » est ici très significative; on pouvait comprendre par là le droit de rechercher la correspondance des espions jusque dans les archives de l'ambassade ou dans la voiture même des ambassadeurs. Puis, le 25 avril au soir, pour la première fois, la correspondance diplomatique fut brusquement interrompue : le courrier français Lemaire fut arrêté. Le même jour émane du quartier général un ordre décisif. L'archiduc écrit au général Kospoth que Barbaczy devra s'établir à Rastadt et enjoindre aux ambassadeurs français de quitter la ville dans un bref délai, à savoir dans les vingt-quatre heures. On recommandait cependant au colonel toute la prudence et la dextérité possibles dans l'accomplissement de cette mission. Ainsi, l'on agissait envers les plénipotentiaires exactement comme envers Alquier, Bacher et Trouvé; il ne manque que la disposition par laquelle un officier impérial devait reconduire les expulsés jusqu'aux avant-postes français et leur servir en même temps d'escorte. L'archiduc pouvait croire qu'en recomman-

Digitized by Google

dant à Barbaczy « toute la prudence et la dextérité possibles » il irait de soi que la sécurité des voyageurs serait assurée par une escorte. Il peut paraître douteux que celui qui a conçu l'ordre ait partagé cette conviction.

Lorsque, à la suite de difficultés soulevées par Albini et d'autres diplomates de Rastadt, Barbaczy eut demandé de nouvelles instructions, l'archiduc écrivit de Stockach le 28 avril, enjoignant au colonel de donner l'assurance que le retour des ambassadeurs français s'effectuerait sans obstacle et en toute sécurité. En ce qui concerne la correspondance, il fallait par contre éviter toute promesse rassurante; au contraire, on veillerait à s'emparer des paquets et, comme on avait fait précédemment, à les expédier au quartier général.

Cette décision mérite une attention spéciale, parce qu'elle montre exactement la limite jusqu'à laquelle l'archiduc croyait pouvoir aller. Il veut que le retour des ambassadeurs s'opère sans difficultés, mais il ne veut pas tolérer plus longtemps leur présence à Rastadt ni une correspondance entre eux et la France. Il était si complètement persuadé de son bon droit qu'il envoya à l'empereur à Vienne les plus intéressantes des correspondances saisies sur le courrier. Une mesure très différente, et qui aurait constitué une véritable violation du droit public, aurait été la saisie et la spoliation des archives de l'ambassade; elle n'aurait trouvé d'excuse que dans la théorie, non partagée à Vienne, que par leur conduite les ambassadeurs avaient forfait à leur droit. Mais rien, dans les ordres donnés par l'archiduc, n'exprime de pareils desseins; au contraire, on serait surpris, à juste titre, si, malgré cette supposition, il avait autorisé Barbaczy à donner l'assurance que le retour aurait lieu sans obstacle et en toute sécurité. Ah! que ses instructions n'ont-elles été suivies! Mais, avant même qu'elles aient pu arriver à destination, le sanglant événement qu'elles auraient peut-être empêché s'était accompli.

Le 25 avril, les ambassadeurs avaient annoncé qu'ils partiraient dans trois jours; malgré les assurances peu tranquillisantes de Barbaczy, le 28, au matin, les voitures étaient prêtes et chargées dans la cour du château. Si elles étaient allées directement à Plittersdorf, peut-être rien ne leur serait-il arrivé. « Le 27 avril encore, écrivait Debry le 1er mai de Strasbourg, nous aurions pu voyager en toute sécurité, parce qu'il n'y avait pas de patrouille autrichienne sur le Rhin. » Mais les ambassadeurs eux-mêmes attirèrent l'attention du colonel en faisant demander par Albini l'assurance formelle que leur voyage ne serait pas troublé. Le colonel, grossier et maladroit, se vit poussé à prendre des mesures promptes, peut-être précipitées, s'il voulait exécuter encore les indications reçues de Mayer.

Digitized by Google

Comme on sait, ce fut seulement après une longue attente, le soir, entre sept et huit heures, qu'apparut un officier de hussards autrichien, accompagné d'un trompette et de deux simples soldats; il annonça aux ambassadeurs qu'ils avaient à quitter Rastadt dans les vingt-quatre heures. Presque au même moment, les portes de la ville furent occupées par des hussards széclers sous le commandement du chef d'escadron Burckhard. Malgré les avertissements de plusieurs diplomates amis, malgré le refus de Burckhard de leur donner une escorte, les ambassadeurs ne se laissèrent pas arrêter et ils partirent dans les ténèbres de la nuit. A deux cents pas à peine du faubourg de Saint-Georges, ils sont attaqués, Bonnier et Roberjot sont tués, tandis que Debry, comme par miracle, échappe aux assassins, rentre le lendemain matin à Rastadt, et, vers midi, avec une escorte d'Autrichiens et de Badois, arrive à Plittersdorf et franchit le Rhin. D'après ce que nous savons, on ne peut pas douter que l'attentat était un crime prémédité, dirigé spécialement contre la personne des ambassadeurs. Mais un point reste obscur : si les ambassadeurs avaient été simplement arrêtés, leurs papiers fouillés ou enlevés, tout cela serait d'accord avec ce qui précède; mais ils ont été assassinés; d'où vient ce terrible changement?

Dans la lettre susmentionnée (p. 311) de l'archiduc à l'empereur, du 18 mai 1799, — elle accompagne le premier rapport d'ensemble de la commission d'enquête militaire, — il est dit textuellement : « Dans ces malheureux événements, je dois te demander, comme frère, une grâce spéciale en faveur du général Schmidt. Emporté par sa haine contre les Français, ce général communiqua, dans une lettre particulière au lieutenant-colonel Mayer, de l'état-major (attaché au corps d'armée de la Forêt-Noire, commandé par le F.-M.-L. Kospoth), certaines idées ou plutôt certains sentiments, comme on peut le voir dans la première pièce annexée au rapport officiel. Mayer donna au contenu de cette lettre une signification toute spéciale; ainsi, la chose s'empira de plus en plus, parce qu'on lui ajoutait des suppléments dans les postes subalternes, d'où s'en suivit enfin l'événement malheureux. Le général Schmidt reconnaît avoir eu tort de s'être laissé aller à ses sentiments personnels et d'avoir écrit une lettre à Mayer sans m'en donner avis ou connaissance. Il est inconsolable de ce que ses opinions privées, communiquées au lieutenant-colonel Mayer pour être mûrement examinées, aient été interprétées et dénaturées d'une façon aussi malencontreuse. »

Rien, à coup sûr, n'a encore été publié de plus instructif sur cet événement. Certes, on pourrait être tenté de voir dans ces mots l'origine de l'assassinat et en conséquence la solution presque complète

Digitized by Google

du mystère que l'on a depuis cent ans vainement cherché à éclaircir. Je ne nierai pas que cette pensée me soit venue à la première lecture. Mais, en y regardant de plus près, on réagira contre cette impression et on considérera qu'il faut tirer avec précaution des conséquences d'une seule lettre, si l'on ne connaît ni l'enchaînement des faits ni les documents qui s'y rapportent. On peut tenir pour certain que la lettre du général Schmidt exprimait le désir qu'on mît la main sur les papiers de l'ambassade française et qu'on acquît ainsi la preuve que ses agents se livraient à l'espionnage. Il est permis de penser qu'avec une rudesse toute soldatesque il a pu laisser entendre que les ambassadeurs méritaient autre chose encore que d'être arrêtés. Mais, de là à une excitation au meurtre, il y a loin; l'expression même d'un simple désir semble devoir être écartée, si l'on tient compte du caractère du général et du ton dans lequel est écrite la lettre de l'archiduc. Quant à un ordre, il ne pouvait en être question dans une lettre privée, écrite à l'insu de l'archiduc; et, en ce qui concerne Mayer, aurait-il, même par suite d'un malentendu, exécuté, sans s'informer plus amplement, une aussi redoutable mission? Est-il admissible que les généraux commandant aux avant-postes, entre autres Merveldt, diplomate d'une culture raffinée, estimé des Français et de ses compatriotes, aient, pendant des semaines, nourri des projets d'assassinat? Que l'on se rappelle en quels termes s'exprimait Merveldt, le 18 avril, dans un rapport autographe, sur ce qui se tramait contre les ambassadeurs : « En conséquence de la lettre du lieutenant-colonel Mayer, reçue hier par le courrier, le général Gœrger a pris ses mesures de telle sorte que, si les hussards széclers ne trouvent pas le nid vide, l'affaire ne ratera pas. Que n'a-t-on exprimé ce désir quelques jours plus tôt! » Il pouvait bien écrire en ces termes s'il n'avait d'autre mission que d'examiner ou de saisir des papiers suspects; il ne l'aurait pas fait, lui, le diplomate de carrière, s'il avait dû, au mépris du droit des gens, faire assassiner trois ambassadeurs. Il en va de même pour Barbaczy. Il est prouvé que le jour de l'attentat il se trouvait dans une vive surexcitation, et par conséquent peu en état de prendre une décision rapide et de donner des ordres précis. A la première nouvelle du crime, sur les plaintes des ambassadeurs allemands, il avoue sans difficulté que le coup a été fait par ses propres hussards. Il fait sans tarder le même aveu aux autorités supérieures; ce n'est qu'un ou deux jours plus tard qu'il cherche à faire retomber la faute sur les émigrés. Cette attitude me semble extrêmement caractéristique. Un officier qui, sur l'ordre de ses supérieurs, préparerait de longue main un assassinat aurait certainement réfléchi à ce qu'il devrait dire pour détourner les soupçons, pallier

Digitized by Google

le crime et dégager sa responsabilité. Et, ce qui est l'essentiel, s'il avait reçu des ordres pour l'assassinat, pourquoi, lors de l'enquête faite postérieurement, ne s'est-il pas mis à couvert derrière ces ordres? Il a toujours, au contraire, essayé de se disculper lui et son régiment, non de la saisie des papiers, mais de l'assassinat. Enfin, combien la conduite de Burckhard et de ses hommes paraîtrait indécise, sans but et sans plan, si l'on admettait qu'ils agissaient d'après des ordres formels pour un assassinat. Rien dans ce cas ne pouvait être plus désirable que de voir les ambassadeurs se mettre en route en pleine nuit. Au lieu de cela, on ferme les portes, et ce n'est qu'après de longs pourparlers qu'on autorise le départ des voitures. Le désir exprimé par Merveldt que les hussards « ne trouvent pas le nid vide, » ainsi que tout le reste, semble indiquer que l'on comptait le lendemain matin, à Rastadt même ou sur la route du Rhin, au grand jour, s'emparer des papiers désirés, sous le prétexte de tirer une juste punition de l'espionnage exercé par les ambassadeurs.

Si donc les ordres donnés par les autorités militaires autrichiennes ne tendaient pas au meurtre, et si cependant ce meurtre a été prémédité par les auteurs du forfait, on est amené forcément à se demander quelles personnes ont été mêlées à l'affaire. Comme on sait, en France, le Directoire fut accusé d'un attentat dont il paraissait avoir tiré parti. Mais il n'y a pas l'ombre d'une preuve contre lui, et il n'est pas nécessaire d'avoir une opinion très favorable des hommes au pouvoir en France, — sans même parler de Talleyrand et de Debry, — pour les croire incapables d'une telle perversité. Quant aux émigrés, c'est une autre affaire. Dans les écrits et les discours de ce parti, on ne trouve que trop d'exemples que ces hommes, animés des sentiments les plus violents et poussés par le désir aveugle de la vengeance, ne reculaient devant rien. Le général Danican, connu par son rôle au 13 vendémiaire, avait, dans l'été de 1798, publié un pamphlet, *Cassandre*, dans lequel il excitait ouvertement au meurtre des Directeurs, et il l'avait distribué aussi dans les environs de Rastadt. A côté de lui, on cite encore d'autres chefs de parti dangereux, car c'était en vain que l'on avait, à cause de Danican, institué à Rastadt un contrôle plus sévère sur les passeports des émigrés. Les moyens ne leur manquaient pas pour agir sur les officiers et les soldats autrichiens par des discours violents ni pour les corrompre au besoin pour se procurer des uniformes autrichiens. Il est possible même qu'ils aient été autorisés à porter ces uniformes, car, dans plusieurs régiments de cavalerie, on avait admis un nombre assez considérable d'émigrés, surtout de Belges.

Digitized by Google

Il était donc dans la nature des choses que des soupçons s'élevassent aussitôt contre les émigrés à Rastadt, à Karlsruhe et en d'autres endroits. A la première nouvelle du forfait, le comte Lehrbach exprima à Munich, dans une conversation particulière avec son secrétaire Hoppe, et surprise par une tierce personne, l'opinion que des émigrés comme Danican ou des gens appartenant au régiment de cavalerie dit de Berczeny, composé surtout de Belges, avaient joué un rôle dans l'affaire, soit qu'ils y eussent pris une part personnelle, soit qu'ils eussent gagné Burckhard et les hussards széclers par des paroles ou de l'argent. C'était aussi le sentiment qui prévalait aux alentours de l'archiduc. Celui-ci avait, sous le coup de la première nouvelle, ordonné l'arrestation de Barbaczy et de Burckhard; puis, le 2 mai, il avait adressé à Masséna la lettre bien connue dans laquelle il promet de punir sévèrement les coupables. Mais, aussitôt après, son adjudant de confiance, le colonel Delmotte, écrivait au père adoptif de l'archiduc, le duc Albert de Saxe-Teschen, que le soir même on avait reçu la nouvelle que les ambassadeurs avaient été assassinés par des émigrés. Il était heureux de constater que l'affaire tournait ainsi. C'est à cette manière de voir qu'on s'arrêta depuis au quartier général autrichien. Non pas que l'on considérât les soldats comme innocents; on institua à Villingen une commission d'enquête militaire. Mais le soupçon contre les émigrés se manifesta encore dans les conversations de l'archiduc et de Fassbender avec le chambellan danois baron d'Eyben, qui avait, le 4 mai, apporté à Stockach le « Rapport authentique » sur l'attentat, dressé par les ambassadeurs allemands à Rastadt; de même dans le rapport de l'archiduc à l'empereur, le 5 mai; dans son entretien avec le grand chambellan badois von Geusau, le 8 mai; dans une brochure qui fut alors répandue par le quartier général autrichien, et dans des rapports sur la situation des affaires qui furent adressés à Ratisbonne, à des députés à la diète. Cette opinion repose essentiellement sur ce fait que les meurtriers adressèrent la parole en français à Debry et que, parmi eux, il y avait des uniformes d'une autre couleur que ceux des Széclers.

Manifestement, il était dans l'intérêt du quartier général de propager l'hypothèse si souvent exprimée plus tard, qui attribuait le meurtre aux émigrés. Mais il faut bien avouer que, par la nature des circonstances, elle contenait une grande part de vraisemblance, qui s'augmente encore par quelques particularités qu'on relève dans la nuit du meurtre. Car la conduite des malfaiteurs semble indiquer qu'ils obéissaient à plus d'*une* volonté. Si la saisie des papiers de l'ambassade était le but essentiel de l'attaque, comment expliquer qu'on en

Digitized by Google

ait jeté une si grande partie dans la Murg, que plus tard on en ait retrouvé jusque dans le Rhin? Parmi les officiers et les soldats autrichiens, il régnait sans doute une extrême irritation contre les Français en général et en particulier contre les plénipotentiaires qu'on accusait entre autres d'avoir empêché la conclusion de la paix et d'être la cause que, depuis sept ans, les Széclers fussent retenus loin de leur patrie, de leurs femmes et de leurs enfants. Mais la brutalité et l'irritation des soldats ne suffisent pas à expliquer un acte de vengeance aussi féroce et en même temps limité exclusivement à la personne des trois ambassadeurs. D'autre part, il faut faire entrer en ligne de compte ceci, que la lettre du général Schmidt excitait d'autant plus les esprits qu'elle pénétrait plus avant dans les rangs inférieurs de l'armée, et que la lettre de l'archiduc du 18 mai, dont les termes sont cités plus haut, ne contient aucune allusion particulière aux émigrés. Mais il faut faire remarquer en même temps que cette lettre accompagnait simplement un rapport détaillé qui ne nous est pas parvenu, et que la lettre de Schmidt pouvait être justement de nature, sinon à exciter au meurtre les officiers autrichiens, du moins à les disposer à ne pas entraver les projets de vengeance formés par les émigrés. Somme toute, la participation, soit indirecte soit personnelle, des émigrés me paraît au plus haut point vraisemblable; il faut seulement se rappeler que ce qui est vraisemblable n'est pas toujours vrai, et la justice oblige à reconnaître expressément qu'on n'a encore produit aucun document de nature à autoriser une instance judiciaire contre un émigré.

A cela s'ajoute immédiatement la question de savoir pourquoi on n'a jamais connu le résultat de l'enquête faite à Villingen, pourquoi on n'a jamais rien su d'un jugement, d'une punition frappant les coupables. Au début, on n'était nullement disposé, à Vienne, à traiter les choses légèrement. Thugut, dans une lettre du 5 mai au ministre de cabinet François Colloredo, appelle l'événement une affaire néfaste à tous égards et qui donnerait lieu aux plus violentes récriminations. Il ne comprend pas comment l'archiduc a pu prendre sur lui d'occuper Rastadt et de molester les diplomates, et il demande une punition exemplaire et publique. Le prince Gundackar Colloredo, vice-chancelier de l'empire, proposa même que l'archiduc invitât Masséna à faire assister à l'enquête quelques hommes d'honneur de son état-major. Mais, dans l'intervalle, d'autres nouvelles arrivèrent. Après une assez longue hésitation, le quartier général s'était décidé, le 18 mai, à envoyer avec la correspondance des généraux un rapport sur l'événement et sur les intentions qu'on avait eues à l'égard des archives de l'ambassade, intentions qui étaient peu con-

Digitized by Google

formes aux instructions primitivement reçues de Vienne; et comme Mayer et, peut-être aussi, les officiers des avant-postes, agissant sous ses ordres, s'autorisaient plus ou moins de la lettre du général Schmidt, on peut se figurer l'état d'esprit dans lequel se trouvait ce dernier. Mais l'archiduc, bien qu'il eût de bonnes raisons pour être irrité de la lettre écrite à son insu par le général, le soutint de sa bienveillance accoutumée. Il accompagna les rapports officiels de la lettre dont nous avons donné la première partie et qui se termine par ces mots : « Schmidt a commis la faute de montrer trop de précipitation et de donner libre cours, en un moment inopportun, à ses sentiments de violente antipathie contre les Français, sentiments dont, n'étant pas de sang-froid, il ne prévoyait pas les conséquences; je te réitère mon instante prière de lui pardonner cette malencontreuse précipitation. Si tu as jamais été disposé à m'accorder une grâce, accorde-moi celle-ci. Schmidt s'est toujours conduit avec noblesse et loyauté, et il a servi avec distinction; je serais désolé qu'il fût victime d'un moment de passion irréfléchie et d'un emportement dont l'expression eût été naturelle et légitime en toute autre circonstance que celle-ci, où il fallait de la prudence et de la délicatesse. » Cette lettre a dû mettre l'empereur dans un assez grand embarras; mais sa nature bienveillante pouvait difficilement repousser une requête aussi pressante, venant d'un frère qui avait rendu tant de services à l'État; d'ailleurs, il ne voulait pas éloigner de l'armée un officier indispensable dans la situation actuelle. Mais, si l'on était disposé à ne pas poursuivre l'auteur principal, bien qu'involontaire, de l'attentat, il était difficile de punir les subordonnés. Ensuite, la situation juridique avait changé, effectivement, depuis le premier rapport de l'archiduc. Sans tenir compte de la lettre à Masséna, le Directoire, dans ses proclamations, dans les théâtres, dans les assemblées populaires, s'était répandu en diatribes violentes contre le gouvernement autrichien et l'empereur lui-même. Au Directoire donc on ne devait plus une réparation. L'Angleterre, la Russie n'en demandaient pas; seuls pouvaient en exiger la Diète germanique, les membres du congrès de Rastadt et de la Députation. On remplit cette obligation en abandonnant, dans une certaine mesure, la chose à la décision de la Diète. C'est dans cet esprit que fut publié le décret impérial du 6 juin, demandant à la Diète de choisir dans son sein quelques députés chargés d'assister à l'enquête récemment ouverte, et d'exprimer dans un avis les sentiments que devait inspirer un acte aussi déplorable. Le résultat fut tel qu'on pouvait l'attendre de la Diète et tel qu'on le souhaitait; le 9 août, un avis de la Diète renvoyait toute l'enquête à la sagesse et à la justice de l'empereur.

Digitized by Google

Il n'y a pas beaucoup plus à dire de la commission d'enquête à Villingen, dont les actes malheureusement nous manquent toujours. Le 4 et le 5 juin, on fait comparaître un certain nombre de magistrats municipaux à l'effet de savoir si des patrouilles d'autres régiments s'étaient montrées dans les localités autour de Rastadt. On parla en outre de la couleur des uniformes et du langage des meurtriers. Mais, si l'on songe qu'il est difficile à des camarades de porter témoignage les uns contre les autres, que peu d'entre eux avaient intérêt à porter la lumière dans l'affaire et beaucoup à l'obscurcir, on comprendra aisément le mince résultat obtenu par la commission. Les procès-verbaux de l'enquête furent envoyés à Vienne à la mi-octobre; mais la commission dura pendant tout l'automne et l'hiver, et ne fut transférée à Prague, en même temps que les accusés Barbaczy, Burckhard et trente Széclers, qu'au commencement de juin 1800, alors que les armées françaises inondaient de nouveau le sud de l'Allemagne. Dans le courant de l'année fut rendu un jugement qui acquittait les officiers comme les soldats, et n'avait d'autre conséquence que leur relégation en Transylvanie. La guerre terminée, Barbaczy et Burckhard furent mis à la retraite : l'un, le 27 mai 1801, avec le grade de général, l'autre, le 11 août 1801, avec celui de major.

Dans le récit qui précède, on aura pu trouver les raisons qui expliquent le silence du gouvernement autrichien. Déjà d'abord, il est réellement douteux que l'enquête eût donné un résultat positif concernant les acteurs du *meurtre*, même si on les avait sérieusement recherchés. Mais qu'on les eût trouvés ou non, qu'on les eût punis ou qu'on eût déclaré ne pas pouvoir mettre la main sur eux, restait toujours, indépendamment de l'assassinat, la question embarrassante pourquoi des hussards széclers avaient arrêté les voitures, les avaient conduites à Rastadt et, le 29 avril, en plein jour, avec l'appui des autorités badoises, avaient dérobé les papiers de l'ambassade. Le gouvernement autrichien, dans ce cas-là comme dans beaucoup d'autres, a préféré ne pas donner une explication qui, après l'attitude du Directoire et la décision de la Diète germanique, ne s'imposait plus. Il est certain que Napoléon, lors des conférences de Lunéville, aurait pu exiger une réparation; mais on sait qu'il n'y attacha aucune importance. Après la conclusion de la paix, la question, au point de vue du droit international, était enterrée pour l'Autriche, et les années qui suivirent ne fournirent aucune occasion de la rouvrir.

Devant le tribunal suprême de l'opinion publique, le procès en contumace que l'Autriche avait laissé s'engager contre elle ne pouvait tourner d'une façon favorable. Ainsi que Thugut l'avait prévu,

Digitized by Google

la porte était ouverte aux accusations les plus aventureuses. Maintenant que les archives ont pu, en partie du moins, être explorées, si tous les doutes ne sont pas écartés, on peut cependant établir les conclusions suivantes :

1. Le gouvernement autrichien, l'empereur, de même que les hauts fonctionnaires de l'État, Thugut, Lehrbach, Colloredo, Metternich, ont été complètement étrangers, voire même formellement opposés, non seulement au meurtre, comme on devait l'admettre de prime abord, mais à toute mesure violente, en particulier à la saisie des papiers de l'ambassade et même à l'occupation de Rastadt. L'irrégularité de la saisie a été implicitement reconnue peu après par leur restitution.

2. En ce qui concerne la situation légale des agents et des ambassadeurs français, il existait entre le gouvernement autrichien et le quartier général une divergence de vues qui, on peut dire, n'a pas été aplanie du commencement de février à la fin d'avril. Pendant la maladie de l'archiduc, la lettre imprudente du général Schmidt fut cause qu'aux avant-postes on prit des mesures pour arrêter les ambassadeurs et se saisir de leurs papiers.

3. L'occasion que l'on eut d'attaquer les ambassadeurs fut mise à profit pour les assassiner. Les auteurs et les acteurs de l'attentat ne sauraient être encore désignés avec certitude. Autant qu'on peut le savoir, aucun ordre d'assassinat n'a été donné par les autorités militaires autrichiennes, depuis le quartier général jusqu'à Barbaczy. Toujours est-il que la lettre du général Schmidt a pu, par la violence de ses expressions, dans les rangs inférieurs où elle est arrivée, éveiller l'idée d'agir. Il y a de graves présomptions pour soupçonner des émigrés d'avoir poussé au meurtre et même d'y avoir pris une part directe ; mais, jusqu'à présent, on ne peut les appuyer d'aucune preuve valable en justice. Du reste, ces doutes ne sont pas d'une importance majeure ; ce qui est essentiel, c'est que l'assassinat, bien qu'il touche très directement à une question du droit international, n'est qu'un acte de violence individuelle auquel les pouvoirs publics sont demeurés étrangers. En conséquence, il n'est pas du ressort du droit des gens, mais du droit pénal.

H. Hüffer.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

ÉPOQUE MODERNE.

La Société franco-écossaise. — Un certain nombre de professeurs, de savants, d'hommes de lettres et d'hommes politiques écossais, à la tête desquels s'est placé lord Reay, ont eu la belle pensée de rétablir à Paris l'ancien collège des Écossais pour ceux de leurs jeunes compatriotes qui viennent étudier dans nos facultés, et en même temps de créer une société franco-écossaise qui aurait pour but de favoriser les échanges intellectuels entre la France et l'Écosse et de provoquer des travaux historiques sur les relations anciennes entre les deux pays. L'idée de renouer sous cette forme toute pacifique et idéale l'antique alliance de l'Écosse et de la France ne peut manquer d'éveiller chez nous les plus vives sympathies.

Une première réunion des délégués de l'Écosse, au nombre de plus de quarante, avec les adhérents français de la Société, a eu lieu à la Sorbonne les 17 et 18 avril derniers, sous la présidence de lord Reay. Le recteur de l'Académie de Paris, M. Gréard, a pris part aux trois séances de la Société. Sa présence et celle des directeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur témoignaient de l'intérêt que l'administration universitaire prend à la nouvelle Société. Le président du Conseil, M. Bourgeois, a tenu à assister au banquet, qui a été donné le samedi soir dans une salle de la Sorbonne et il y a exprimé, avec sa distinction de parole et son élévation de pensées habituelles, les sympathies du gouvernement pour l'œuvre entreprise par la Société franco-écossaise. Après une séance de présentation, le vendredi matin, on a tenu le vendredi et le samedi deux séances de discussion fort intéressantes. Dans la première, on a examiné quelle place le grec doit tenir dans l'enseignement secondaire. M. A. Croiset a plaidé avec une éloquence persuasive la cause des études grecques et montré avec finesse qu'elles ont, même dans nos lycées, plus d'efficacité qu'on ne le croit d'ordinaire. — Les Écossais étaient d'avance gagnés à sa cause, car le grec tient en Écosse une place d'honneur dans les études secondaires, même

Digitized by Google

dans celles des femmes. Le samedi, M. Bufnoir a fait un rapport sur le rôle des sciences politiques dans le haut enseignement. Ce rapport, très sérieux et intéressant, avait surtout pour objet de montrer les liens qui unissent les sciences sociales et l'étude du droit, et les raisons qui ont décidé l'administration française à faire de l'enseignement des sciences politiques une branche de l'enseignement du droit. Un Écossais, M. Campbell, a indiqué qu'à ses yeux les sciences politiques doivent être enseignées plutôt au point de vue historique qu'au point de vue juridique, et M. Larnaude a fait remarquer qu'on avait un peu trop restreint la question soumise à la Société en ne parlant que des sciences politiques, alors qu'il est impossible de les séparer des sciences sociales en général. M. Gabriel Monod a pris la parole pour appuyer les idées indiquées par MM. Campbell et Larnaude. Comme la question est de la plus haute importance pour les études historiques ainsi que pour les études de sociologie et de politique, nous donnerons ici la substance de son allocution :

« Je demande la permission d'ajouter quelques mots à ce que viennent de dire MM. Bufnoir, Larnaude et Campbell, en m'appuyant sur des indications qu'ils ont eux-mêmes données. M. Bufnoir a rappelé les tentatives qui ont été faites dans certains de nos centres universitaires pour créer des liens entre la Faculté de droit et la Faculté des lettres, en dressant des tableaux d'enseignements communs aux deux Facultés, tableaux où les cours de sociologie et d'économie politique figurent au premier rang; il a aussi rappelé que plusieurs Facultés des lettres ont porté au programme de la licence ès lettres des matières enseignées à la Faculté de droit, entre autres l'histoire du droit et l'économie politique. M. Larnaude a fait remarquer que M. Bufnoir avait peut-être trop restreint le domaine des sciences politiques en y faisant figurer seulement le droit public et l'économie politique, et qu'il est impossible de séparer l'économie politique et le droit public de tout l'ensemble des sciences sociales. Enfin, M. Campbell a fait très justement observer que les sciences politiques étaient essentiellement des branches de la science historique et que, pour les étudier avec impartialité et avec fruit, il fallait les étudier au point de vue historique.

« Je me félicite avec M. Bufnoir de voir les sciences politiques servir de trait d'union entre les Facultés des lettres et celles de droit; je demande avec M. Larnaude qu'on ne les conçoive pas d'une façon trop étroite et qu'on y joigne l'étude des sciences sociales dans leur ensemble; je crois enfin avec M. Campbell que, pour les étudier et les enseigner avec fruit, c'est sur le terrain de l'histoire qu'il faut se placer.

Digitized by Google

« Je ne voudrais pas que mes collègues de la Faculté de droit s'imaginassent que je voudrais leur enlever les cours de sciences politiques, qui ont été joints dans ces dernières années aux cours plus spécialement juridiques de leurs écoles. Il y a de très bonnes raisons pour les avoir créés, et il est très heureux que ces cours soient mis à la portée des innombrables jeunes gens qui suivent nos écoles de droit et dont beaucoup, plus tard, entreront dans les carrières administratives ou dans la vie politique. En ajoutant l'enseignement des sciences politiques à celui du droit, on a répondu à nos besoins les plus urgents, et j'applaudis à cette réforme. Je demande seulement à nos collègues de ne pas vouloir garder pour eux seuls cet enseignement des sciences politiques et surtout de les enseigner eux-mêmes à un point de vue plus historique encore que juridique. Je n'ignore pas les grands progrès faits pendant ces dernières années par nos Facultés de droit, et je sais que l'esprit et les méthodes historiques jouent un rôle de plus en plus grand dans leur enseignement. L'histoire du droit y est professée avec plus d'éclat et d'autorité que par le passé. Mais les écoles de droit sont obligées de donner une très large place à des préoccupations purement professionnelles. Ces préoccupations deviennent de plus en plus pressantes, et l'on entend avec étonnement aujourd'hui des juristes distingués demander qu'on relègue le droit romain au rang des études d'érudition, pour permettre aux bacheliers de l'enseignement moderne d'entrer dans les Facultés de droit. D'autre part, nos Facultés de droit ont été habituées pendant de longues années à suivre dans leur enseignement une méthode purement logique et scolastique d'explications et de commentaires. Tandis qu'ailleurs, en Angleterre ou en Allemagne, on est absolument obligé de donner à l'histoire du droit la première place, en France, la Révolution a fait comme une coupure dans toutes nos traditions. On est habitué à considérer le code Napoléon comme une loi absolue révélée sur un Sinaï, dont il n'y a plus qu'à développer les conséquences et les applications, et, si on se permet de le critiquer, c'est moins au nom de l'histoire qu'à celui de la raison abstraite, dont il semble émaner. Combien y a-t-il de nos élèves en droit qui sachent ce qui, dans le code Napoléon, provient de la coutume de Paris et peut être rattaché aux lois germaniques ? Bien loin de protester contre l'introduction des sciences politiques dans le programme des écoles de droit, j'y vois un moyen d'y faire pénétrer de plus en plus l'esprit historique.

« C'est à la fois dans l'intérêt des études historiques et des études économiques et sociales que je réclame leur étroite union. Les sciences sociales ont un très vaste domaine qui, d'un côté, par la sociologie, touche à la philosophie et se confond presque avec elle,

Digitized by Google

qui, de l'autre côté, par le droit public, le droit des gens, le droit constitutionnel, etc., se confond avec la jurisprudence. En France, nous sommes habitués à confier l'enseignement des sciences sociales aux philosophes d'une part, aux juristes de l'autre. La sociologie est professée avec éclat dans nos Facultés par quelques-uns de nos plus éminents collègues de philosophie, et l'économie politique est, dans nos lycées, enseignée par les professeurs de philosophie. Ce sont, d'un autre côté, les professeurs de droit qui sont chargés, dans notre haut enseignement, de professer l'économie politique. Philosophes et juristes font, je le sais, œuvre d'historiens dans leurs cours; mais je ne puis m'empêcher de craindre qu'ils ne laissent parfois l'esprit métaphysique ou l'esprit purement logique et juridique l'emporter sur l'esprit historique. Je voudrais que les historiens sentissent qu'ils ont aussi leur part, et une part très importante, à prendre dans l'étude et l'enseignement des sciences sociales. On est trop habitué en histoire à s'attacher surtout aux manifestations brillantes, retentissantes et éphémères de l'activité humaine, grands événements ou grands hommes, au lieu d'insister sur les grands et lents mouvements des institutions, des conditions économiques et sociales, qui sont la partie vraiment intéressante et permanente de l'évolution humaine, celle qui peut être analysée avec quelque certitude et dans une certaine mesure ramenée à des lois. Les événements et les personnages vraiment importants le sont surtout comme des signes et des symboles des divers moments de cette évolution; mais la plupart des *faits* dits *historiques* ne sont à la véritable histoire humaine que ce que sont au mouvement profond et constant des marées les vagues qui s'élèvent à la surface de la mer, se colorent un instant de tous les feux de la lumière, puis se brisent sur la grève sans rien laisser d'elles-mêmes. De même, si l'on étudie les faits sociaux exclusivement dans leurs principes philosophiques ou dans leurs expressions juridiques et constitutionnelles contemporaines, on est tenté de leur attribuer une valeur rationnelle et un caractère de permanence et d'immutabilité qu'ils n'ont pas. Les lois elles-mêmes ne sont que l'expression temporaire des relations sociales; elles sont des conséquences avant d'agir comme causes, et elles subsistent souvent quand les relations qui leur ont donné naissance se sont déjà modifiées. Il importe donc, d'une part, de pousser les historiens à donner une grande place, dans leurs préoccupations, à l'histoire sociale économique et politique, qui est le vrai but de leurs investigations; d'autre part, d'étudier les faits sociaux, économiques et politiques dans leurs racines et leur développement historiques, et les lois elles-mêmes comme des faits sociaux qui participent à l'évolution humaine tout entière.

Digitized by Google

« J'ajouterai que, si l'on donne ainsi à l'étude de l'histoire une portée philosophique en lui permettant de rechercher les lois de l'évolution humaine et une portée pratique en lui permettant d'éclairer la politique contemporaine, peut-être même de prévoir la politique de demain, par la connaissance du passé, l'on enlève en même temps à l'étude des sciences sociales tout ce qu'elle peut avoir de dangereux pour de jeunes esprits. Si on les envisage au point de vue historique, on ne sera tenté ni de croire que rien est immuable dans les relations économiques et sociales, ni de croire que rien peut être créé de toutes pièces sans relations avec le passé. On se convaincra que tout change constamment, mais que tout change lentement, que les révolutions même ne sont des révolutions qu'en apparence et sont en réalité des formes violentes et douloureuses d'une évolution graduelle. On ne sera ni réactionnaire ni révolutionnaire. On étudiera le passé avec respect, le présent avec sympathie ; on y cherchera les moyens d'aider l'éclosion d'un avenir qu'on attendra avec espérance.

« Je suis frappé de voir que, dans un pays jeune, où l'on n'a été gêné par aucune tradition du passé, et où l'on a le vif sentiment des réalités, aux États-Unis, on a partout cherché à pratiquer cette association des études historiques et des études sociales et politiques. A l'Université John Hopkin, de Baltimore, l'admirable séminaire dirigé par M. H. Adams est consacré à la fois à l'histoire et aux sciences politico-sociales. Il publie une série de *Studies in historical and political science*. L'Université de Wisconsin vient de créer une collection historique, économique et politique. Il en est de même du Columbia College de New-York. A l'Université Cornell, d'Ithaca, un legs considérable du président White a permis de fonder une école des sciences historiques et sociales, où l'enseignement de l'histoire ancienne, médiévale, moderne et américaine est associé à des cours de politique, de sociologie, de statistique, de droit, d'économie politique et de finances.

« Je rêverais, je l'avoue, que quelque chose d'analogue pût être créé en France par le concours des Facultés des lettres et de droit. Il y a trente ans, un grand ministre de l'Instruction publique, dont presque toutes les idées ont été justes, pratiques et fécondes, M. Duruy, en créant l'École pratique des hautes études, avait projeté d'ajouter à la section des sciences historiques et philologiques une section des sciences économiques. Nous pouvons espérer qu'un jour on reprendra ce beau projet, qui n'a pas trouvé en 1868 dans notre haut enseignement l'accueil qu'il méritait. Depuis lors, c'est l'initiative privée qui a créé dans l'*École des sciences politiques* un enseignement des sciences politiques et économiques très complet et très élevé et où

Digitized by Google

l'histoire et les méthodes historiques tiennent une large place. C'est à l'esprit historique qui anime cette école, dirigée avec une main si ferme et un tact si sûr par M. Boutmy, que j'attribue les résultats remarquables qu'elle a atteints. Non seulement elle attire à elle beaucoup des meilleurs élèves de notre école de droit, non seulement elle fournit à nos administrations et à notre service diplomatique des recrues excellentes, mais ses élèves ont montré plus d'une fois dans nos examens universitaires la solidité de la préparation qu'elle leur a donnée. L'an dernier, le premier agrégé d'histoire et le candidat au diplôme d'études supérieures d'histoire qui a obtenu la plus haute note étaient des élèves de l'École des sciences politiques. — J'ajouterai que M. Funck Brentano a récemment créé à Paris un *Collège libre des sciences sociales*, où je remarque qu'un cours d'histoire sociale figure parmi les cours de méthode.

« Tels sont les motifs pour lesquels je m'associe au vœu formé par M. Bufnoir de voir des liens se créer entre nos Facultés des lettres et de droit par un enseignement commun des sciences politiques et sociales. Grâce aux sciences sociales, la philosophie et le droit pourront se donner la main sur le terrain de l'histoire, où plutôt de la méthode historique, car l'histoire, à nos yeux, est encore plus une méthode qu'une science. Elle n'a pas un domaine défini et limité. Elle est une méthode qui s'applique à toutes les manifestations de l'activité humaine, la guerre, la diplomatie, la législation, l'art, la littérature, la vie sociale. On peut sans doute envisager ces diverses manifestations à divers points de vue : technique, pratique, spéculatif ou esthétique. Mais, si l'on veut en faire une étude scientifique, c'est au point de vue historique qu'il faut se placer. »

Documents. — L'Académie française ne pouvait s'associer au centenaire de l'Institut de France d'une manière plus utile et plus digne d'elle qu'en publiant les registres de l'ancienne Académie[1]. Ces registres, au nombre de huit, ont été sauvés en 1793 par Morellet, qui les restitua en 1805. Ils commencent seulement en 1672; les tout premiers, ceux que Conrard fut chargé de tenir depuis sa nomination de secrétaire perpétuel (13 mars 1634), sont perdus depuis longtemps

1. *Institut de France. Les registres de l'Académie françoise*, 1672-1793. Firmin-Didot, 3 vol. in-8°. On a scrupuleusement observé l'orthographe des registres originaux, les graphies employées par les secrétaires perpétuels pouvant être considérées comme ayant une valeur officielle. L'orthographe nouvelle, celle que Voltaire avait fait prévaloir, apparaît seulement à la date du 9 juin 1791, le jour où l'Académie délibéra de prendre officiellement part à la translation des restes de Voltaire à Sainte-Geneviève. Seul, le nom d'*Académie françoise* continua d'être écrit avec l'ancienne orthographe.

Digitized by Google

et sans doute pour toujours; on en connaît cependant une sorte de résumé, donné par Pelisson dans son *Histoire de l'Académie*. Ces registres sont de deux sortes : trois de « délibérations, » cinq de « listes de présence. » La publication actuelle les a fondus ensemble. Les listes de présence en occupent d'ailleurs la majeure partie, car la plupart des séances (il y en avait trois par semaine) étaient consacrées au travail du Dictionnaire et, comme c'était là l'occupation essentielle, la raison d'être de la Compagnie, il n'y en a pas trace sur les registres. On a donc noté les élections, les harangues officielles, l'indication des concours et des prix, etc. Ces mentions sont fort courtes à l'ordinaire; malgré leur sécheresse, elles reflètent à leur manière, et non sans intérêt, les sentiments de l'époque : sous Louis XIV, le sujet du concours pour le prix d'Éloquence est d'ordinaire emprunté aux vertus, aux glorieuses actions du monarque; sous Louis XV, ce sont des questions de morale et de politique. De Voltaire, il est rarement question, car il assista rarement aux séances; mais on a longuement noté sur les registres les honneurs décernés par l'Académie au grand écrivain lors de son dernier séjour à Paris et les unanimes regrets qu'elle exprima quand il fut mort. En dehors des faits qui touchaient directement l'Académie, aucune allusion n'est faite aux événements du dehors, et c'est seulement par les absences qu'on peut apprécier le contre-coup des journées de Juillet 1789 sur l'esprit des académiciens[1]. Une place relativement importante est donnée à deux grosses affaires, l'expulsion de l'abbé de Furetière, à cause de son Dictionnaire, et celle de l'abbé de Saint-Pierre, à cause de l'irrévérence avec laquelle il avait parlé de Louis XIV, le « Protecteur » que l'Académie avait, avec tout le monde, adulé pendant cinquante ans. — On n'a pas cru devoir insérer dans la présente publication les discours de réception, qui ont, d'ailleurs, presque tous été imprimés dans d'autres recueils; mais on donnera dans un quatrième volume les analyses et fragments des registres perdus, les documents officiels relatifs à l'histoire de l'Académie jusqu'à la Révolution, enfin une table des noms propres.

Une famille anglaise, M. et Mme Cradock, de Gumley, fit, en 1784-1785, un voyage en France qui les conduisit de Paris à Lyon et à Marseille, puis à Montpellier, Toulouse et Bordeaux, et les ramena à Paris par Rochefort, la Rochelle, Nantes, Blois, Vendôme et Chartres;

1. Sont présents le 11 juillet : Marmontel, Chamfort, Ducis, Bréquigny, Nicolaï, Le Mierre, Sedaine, Suard, Morellet, La Harpe, Florian; le 13 juillet : La Harpe, Suard, Rulhière, Le Mierre; le 16 juillet : La Harpe, Chamfort, Rulhière, Morellet.

Digitized by Google

Mme Cradock tint un journal qui, retrouvé récemment chez un bouquiniste, a été traduit et publié par M. O. Delphin-Balleyguier[1]. La lecture en est agréable; elle donne une idée superficielle mais pittoresque des mœurs de la bourgeoisie à Paris et en province à la veille de la Révolution. Une fois de plus on y constate la place considérable que le théâtre occupait alors dans la vie journalière. Notre voyageuse note aussi la curiosité bienveillante dont ils étaient l'objet, la politesse avec laquelle ils étaient traités en qualité d'étrangers et surtout d'Anglais, la douceur de vivre dans un pays aimable, malgré la grossièreté de certains maîtres de poste, les notes exagérées des aubergistes et la répugnante saleté des chambres d'hôtel.

La peinture de la haute société parisienne à la même époque nous est fournie par le *Mémorial de J. de Norvins*, publié par M. de Lanzac de Laborie (Plon). Fils d'un receveur général des finances, qui était d'assez bonne noblesse de Gascogne[2], allié aux Calonne et aux Brienne, lié dès l'enfance avec le fils du garde des sceaux de Lamoignon, Norvins fut, au sortir du collège, introduit dans le meilleur monde de Paris, dans le monde où l'on s'amusait; il y apportait beaucoup de verve, une bonne humeur infatigable, du courage et de l'esprit; il y réussit à souhait. Nommé conseiller auditeur au Châtelet en 1788, il donna sa démission lors du procès de Favras, dont l'iniquité l'avait révolté, puis il émigra; après plusieurs mois de séjour à Gœttingue, où il suivit les cours de l'Université, puis à Hambourg, il entra au régiment de Wittgenstein-Sayn, assista au siège de Thionville, puis alla rejoindre ses parents réfugiés en Suisse. Le premier volume de son Mémorial s'arrête là. Le récit est fort intéressant et, bien qu'il ait été écrit longtemps après les faits accomplis (en 1842-1843), il les fait revivre avec une fraîcheur d'impressions qui plaît extrêmement. L'authenticité ne saurait, d'ailleurs, en être mise en doute, car M. de Laborie a eu à sa disposition l'autographe même de Norvins; il l'a fidèlement reproduit, à quelques répétitions près, et a donné en note, au bas des pages, les indications sommaires indispensables sur les personnages cités par Norvins. C'est une bonne fortune pour le lecteur qu'un texte aussi intéressant soit édité par un historien aussi bien informé sur l'époque révolutionnaire et impériale.

Dix ans après que Norvins quittait son cher Paris, dont il nous fait une peinture si pimpante, un étranger venait y passer six mois, pen-

1. *Journal de Madame Cradock*. Perrin, in-12.

2. Marquet de Montbreton eut quatre fils, nommés de Montbreton, d'Urtubise, de Villemoyenne, de Norvins. Jacques de Norvins naquit le 17 juin 1769.

Digitized by Google

dant lesquels il a fidèlement noté ses impressions de chaque jour. Cet étranger est Reichart, compositeur de talent, qui avait été maître de chapelle du grand Frédéric; quarante-trois lettres, qu'il écrivit du 8 novembre 1802 au 8 avril 1803, ont été publiées en allemand en 1804; M. Laquiante vient d'en donner une traduction un peu écourtée çà et là, mais où rien d'essentiel n'a été omis[1]; il en a composé un volume des plus intéressants, des plus divertissants qu'on puisse lire. En venant à Paris, Reichart s'était proposé de rassembler les éléments d'un livre sur le théâtre en France, et, naturellement, il nous donne sur les théâtres de déclamation et de chant, l'Opéra, Feydau, les Français, etc., des renseignements fort précieux pour l'histoire du mouvement littéraire et musical; mais ce n'est pas tout: Reichart était aussi un homme du monde ou, pour mieux dire, un homme curieux de connaître et de fréquenter le beau monde. Il avait visité Paris vers 1790; il y avait connu l'ancienne société et l'ancienne cour; à Berlin, il avait fréquenté ces Français si nombreux, aux talents si variés, que Frédéric II avait su retenir à sa cour, à son service. Revenu en France au plus beau moment du Consulat, il se plut à comparer les deux époques, séparées par si peu d'années et par de si grands bouleversements. Aussi son témoignage est-il instructif au plus haut degré. Il constate qu'en dix ou douze ans le goût public s'est « étrangement perverti; » au théâtre, le « parterre est envahi par une foule grossière, malpropre, dépourvue de goût et de sentiment » (p. 94). Le luxe a augmenté étonnamment (p. 236), et il nous donne sur l'ameublement, l'alimentation, le linge, des détails et des chiffres fort caractéristiques; l'ancienne noblesse a disparu, remplacée par une classe de « nouveaux riches, » aussi immorale et plus grossière que celle de l'ancien régime. Reichart aime la table; il goûte les fins dîners; il fréquente volontiers là où la chère est exquise et les vins délicats; mais il censure chez les autres l'abus croissant du vin, qu'il note chez les gens riches. Il remarque surtout qu'on ne cause plus : l'amphitryon vante sa table ou sa cave, et les convives font l'éloge des plats; c'est que l'ancienne politesse a émigré; « le ton de l'ancienne société française s'est mieux conservé à l'étranger qu'à Paris » (p. 304); c'est aussi que les conversations sont toujours épiées. « La cour de Versailles fournissait une ample matière à la médisance, les anecdotes y foisonnaient; on est très réservé sur la cour de Saint-Cloud » (p. 306). Il est arrivé à Reichart de poser des questions indiscrètes, et on l'a charitablement prévenu de se méfier des « écouteurs à gages. » En résumé, dit-il,

1. *Un hiver à Paris sous le Consulat*, 1802-1803. Plon et Nourrit.

Digitized by Google

« il n'y a que les amateurs du jeu ou du beau sexe à qui l'existence du grand monde puisse plaire quelques mois. Elle ne tarde pas à lasser l'étranger aimant les arts ou la science. » Reichart s'est-il lassé si vite? Du moins a-t-il agréablement passé son temps. Les musées, remplis des dépouilles enlevées aux pays conquis, l'enchantent; il a retrouvé avec plaisir d'anciens amis de Berlin, comme Lalande, entendu Vauquelin et Charles dans leurs laboratoires, visité David, Géricault, Guérin, Isabey dans leurs ateliers; il a été présenté au premier consul, qu'il a bien vu, avec le regret que « son regard ne se soit pas illuminé pour lui » (p. 128); surtout, il a longtemps sollicité pour être présenté au général Moreau et quand, enfin, il a pu être reçu, il éprouve une grande satisfaction, qu'il exprime en termes fort honorables pour le général. La musique lui a ouvert la porte de bien des salons, et il n'a pas été médiocrement charmé d'y rencontrer des musiciennes accomplies, comme la femme de Ney ou celle de Moreau. Quand il part, enfin, il ne paraît pas rassasié de ces spectacles si divers qu'il nous a rendus avec verve et une finesse souvent ironique. Il faut nous en féliciter, car, s'il reste très Prussien et au fond plutôt hostile, il a su goûter un rare spectacle, celui d'assister à la naissance d'un monde nouveau, et il le fait revivre à nos yeux avec le charme des spectacles où l'on s'est plu.

Bien que le cardinal Consalvi fût en exil à Reims au moment où Napoléon réunit à Paris le concile de 1811, il a pu recueillir sur cet intéressant épisode de la persécution religieuse ordonnée par l'empereur des renseignements de première main; le mémoire qu'il a rédigé à cette occasion a été retrouvé aux archives du Saint-Siège et publié, avec une traduction littérale en français, par M. l'abbé A. Rance-Bourret. Il n'ajoute pas de faits nouveaux à ceux que l'on connaissait déjà, mais le récit d'un homme qui fut initié de si près aux affaires de Rome, d'un témoin aussi pénétrant que modéré, ne peut manquer d'éveiller l'intérêt[1].

On peut en dire tout autant à propos d'un document d'un caractère très différent : c'est le Rapport adressé au nom du maréchal Davout au ministre de la guerre sur les opérations du 3e corps (1806-1807). Ce rapport[2], qui fut rédigé par le colonel du génie Legrand, a la précision et la sécheresse de tous les travaux du même genre. Cependant, on a pu en détacher certains passages, où la grandeur des résultats obtenus par la bravoure des troupes, le génie et l'adresse

1. *Mémoires du cardinal Consalvi. Mémoire inédit sur le concile national de* 1811; texte italien et français. Maison de la Bonne presse, in-4°. Prix : 2 fr. 50.
2. *Opérations du* 3e *Corps*, 1806-1807. Calmann Lévy.

Digitized by Google

des officiers donne au récit, volontairement impersonnel, un relief singulier. M. le général Davout, duc d'Auerstædt, neveu du maréchal, a fait suivre le rapport de considérations sur l'armée française alors et aujourd'hui qui pourront intéresser les militaires et les politiciens. Quelques cartes et portraits ornent le volume; le général Davout a voulu fixer les traits non seulement de son oncle, mais des trois divisionnaires dont la gloire est inséparable de la sienne : Friant, Gudin, Morand.

Les *Mémoires du colonel Combe* (Plon, in-12) se rapportent aux campagnes de Russie en 1812, de Saxe en 1813, de France en 1814 et 1815. Ils ne sont pas inédits, ayant déjà été publiés en 1853; mais peut-être auront-ils plus de succès aujourd'hui qu'alors, bien qu'ils ajoutent peu à ce que tant d'autres mémoires nous ont fait connaître. Ils se lisent d'ailleurs avec un réel intérêt. L'entrée à Moscou et la guerre de partisans, dans l'Est, en 1815, en sont peut-être les plus saillants épisodes.

Il y a deux parts à faire dans le *Journal du maréchal de Castellane :* les détails qu'il nous donne sur sa vie militaire sont intéressants à coup sûr; ils peignent l'homme qui était un des originaux les plus caractéristiques de l'ancienne armée, et cette ancienne armée elle-même; mais cet intérêt est évidemment limité : pendant la période qu'embrasse le tome III (1831-1847), sauf le siège d'Anvers auquel il prit part, le général n'eut aucune occasion de faire la guerre; il passa la plus grande partie de ce temps à la tête de la division du Roussillon, dont il voulait faire et dont il réussit à faire un corps modèle; mais ce sont là des services obscurs que le public, surtout après un demi-siècle, apprécie médiocrement. Heureusement, et pour lui et pour nous, il quittait parfois Perpignan; à Paris, il fréquentait la cour, les ministères, les salons, où son nom, sa haute situation militaire, ses devoirs de député, lui faisaient une place très en vue, et, comme il note tout ce qu'il a vu ou entendu, son Journal devient une sorte de chronique du monde politique, où les traits piquants ne manquent pas. Les gens de cette trempe, qui ont une aussi imperturbable confiance dans leur manière de juger, de sentir et de faire, sont rarement indulgents, et Castellane ne l'est guère que pour sa famille directe. Le duc d'Orléans a seul trouvé grâce devant lui; mais, de Thiers, par exemple, il ne parle qu'en termes sarcastiques. Il n'est pas plus tendre pour ses confrères de l'armée, qu'il traite avec un dédain assaisonné d'amertume; il est rien moins qu'aimable envers Marbot, le colonel Combes, qui fut tué à l'assaut de Constantine, le général Lejeune, dont les mémoires ont été récemment publiés, Bugeaud, qu'il ne nous montre, même après l'Isly, que sous les traits

Digitized by Google

d'un courtisan retors, d'un politicien audacieux qui servit plus sa fortune par ses discours à la tribune que par ses succès en Algérie.

Dans ses *Souvenirs militaires* (Plon, in-12), le colonel Ch. Duban nous raconte la part qu'il a prise aux guerres de Crimée, d'Italie et de France, pendant lesquelles il conquit vaillamment tous ses grades, depuis l'humble galon de laine, car c'est un soldat de fortune qui entra par goût au régiment et qui s'y fit une place honorable par sa bravoure et sa bonne conduite.

Ouvrages divers. — Dans son volume sur *Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby* (Paris, Pairault), M. Léon Marlet a tiré un intéressant parti de la correspondance de la comtesse; tout ce qu'il y a de bon dans le livre vient de là; mais que dire d'un auteur qui, amené à parler de la guerre civile entre le Parlement et Charles Ier, ne connaît, n'utilise aucune publication postérieure à celles de Guizot, qui ignore les publications considérables entreprises depuis une quinzaine d'années, les inventaires des State Papers, les mémoires publiés par M. Firth, les beaux travaux de M. Gardiner, qui ont entièrement renouvelé l'histoire de cette période! M. Marlet croit encore qu'on peut se contenter, pour un jugement sur Cromwell, d'exécuter des variations sur le fameux passage de Bossuet, de demander à Victor Hugo la peinture la plus vraie, la plus vivante des mœurs puritaines. Ajoutez, ce qu'il n'a pris à personne, un style emphatique et souvent incorrect, et vous conclurez qu'il faut bien qu'il y ait dans le caractère, les lettres, la vie de la comtesse de Derby une saveur toute particulière pour que ces défauts n'enlèvent pas au livre tout son intérêt.

Mlle Basserie s'est proposé d'écrire la vie de Cinq-Mars, ses années de faveur, sa conjuration, son procès et sa mort. Elle a lu et analysé avec sagacité les mémoires du temps, les documents publiés par Avenel, et, de tous ces éléments, elle a composé un livre qui se lit avec intérêt, mais qui, en somme, n'apprend rien de nouveau ni sur les rapports de Cinq-Mars avec Louis XIII, ni sur la politique intérieure et la police de Richelieu, ni surtout sur ce fameux traité avec l'Espagne, dont l'histoire est encore obscure en certains détails. On fera peut-être une exception au sujet de de Thou, qui, dans la biographie de son ami, ressort avec un relief particulier. Du simple récit des faits, il appert clairement qu'il était plus coupable qu'on ne le dit d'ordinaire; il ne connut pas seulement le complot, il y fut mêlé, sans y jouer, il est vrai, un rôle personnel, et il savait parfaitement le risque qu'il courait en en gardant jusqu'au bout le secret. Mlle Basserie a bien montré aussi l'exaltation religieuse de ses derniers moments. C'est un caractère curieux et qui mériterait une étude psy-

Digitized by Google

chologique approfondie. Quant au portrait de Cinq-Mars, il est d'un dessin aimable, mais indécis, et cependant ce favori, qui avait fait trembler Richelieu et qui mourut sur l'échafaud à vingt-deux ans, après avoir tenté le pinceau d'un grand romancier, mériterait d'avoir son portrait définitif dans l'histoire.

M. Emmanuel de Broglie, à qui nous devons déjà d'intéressantes publications sur Mabillon, Montfaucon et les sociétés d'érudits qui les entouraient, a tiré un fort agréable volume des papiers du président Bouhier, qui sont à la Bibliothèque nationale de Paris[1]. Ce savant magistrat, célèbre par la riche bibliothèque de livres imprimés et manuscrits qu'il possédait à Dijon, entretint pendant de longues années, et surtout après son élection à l'Académie française, une active correspondance avec des littérateurs, des nouvellistes, des érudits de la France et de l'étranger. Ses correspondants les mieux accrédités, ceux dont les lettres ont été le plus utilisées par M. de Broglie, sont Valincourt, l'ami si passionné de Racine, d'Olivet, l'historien de l'Académie française, Le Blanc, un des premiers en France qui fit connaître la vie, la littérature anglaises et qui parla de Shakespeare avec intelligence, Mathieu Marais, le chroniqueur de la Régence, etc. Les nouvelles qu'on lui transmet ont un intérêt surtout littéraire; mais, quand elles concernent les débuts d'un Voltaire, d'un Montesquieu ou d'un Buffon, elles prennent une importance générale qui les place parmi les plus curieux documents historiques de la première moitié du XVIIIe siècle. Bouhier mourut en effet, comme on sait, en 1746, après avoir joui pendant plus de trente ans d'une réputation européenne de savant et d'homme d'esprit. Il avait passé presque toute sa vie à Dijon et montré par le meilleur des exemples qu'on pouvait suivre le mouvement littéraire et en jouir ailleurs qu'à Paris.

Parmi les aventuriers qui ont joué un rôle sur la scène politique au XVIIIe siècle, le baron de Ripperda figure en bonne place. Dans la plupart de nos livres d'histoire, on n'était pas loin de le traiter avec quelque sympathie; on lui faisait un mérite d'avoir voulu réveiller l'Espagne à de grands desseins et la mettre en état de les accomplir. Enfin, comme on ne savait au juste d'où il venait ni comment il avait fini, le mystère ajoutait encore à l'illusion. L'étude que lui a consacrée M. Gabriel Syveton[2] éclaircit les points obscurs et rétablit la réalité des faits : Ripperda, gentilhomme hollandais, qui était peut-

1. *Les portefeuilles du président Bouhier; extraits et fragments de correspondances littéraires*, 1715-1746. Hachette.

2. *Une cour et un aventurier au XVIIIe siècle; le baron de Ripperda.* Leroux, in-12.

Digitized by Google

être d'origine castillane, mais qui était sans fortune et sans relations, réussit à se faire nommer ambassadeur des États généraux à Madrid en 1715, trahit son gouvernement pour les intérêts de la cour d'Espagne, sut plaire à la reine Élisabeth, qui le chargea de négocier à Vienne le mariage de ses fils avec les filles de l'empereur Charles VI, réussit à conclure un traité d'alliance austro-espagnole[1], qui n'allait à rien moins qu'à rallumer la guerre européenne pour favoriser les projets d'Élisabeth Farnèse en Italie, invoqua la faveur dont il jouissait auprès de l'empereur pour se faire donner les pouvoirs d'un premier ministre à Madrid et la faveur dont il jouissait auprès des souverains espagnols pour se faire nommer prince d'empire, brouilla tout par ses impatiences, ses indiscrétions, l'incohérence de ses résolutions et fut disgracié pour avoir tenté de gouverner en ministre absolu, en passant par-dessus la tête du roi et de la reine. Même alors, il n'eût tenu qu'à lui de rester à la cour, où une grosse pension lui eût permis de tenir son rang de grand d'Espagne; mais, avec le pouvoir, il avait perdu toute son assurance; il s'enfuit auprès de l'ambassadeur d'Angleterre, auquel il révéla le secret de la politique espagnole, puis quitta l'Espagne en criminel d'État et alla terminer obscurément sa vie d'aventures au Maroc. A l'aide de documents tirés des archives de Vienne et de Paris, M. Syveton a refait l'histoire, assez embrouillée, de la politique espagnole, de 1725 à 1729; on goûtera aussi le portrait si vivant qu'il a tracé d'Élisabeth Farnèse et de son triste époux, et la peinture qu'il a faite de la cour d'Espagne au moment du renvoi des infantes.

Les lecteurs de la *Revue historique* connaissent déjà la manière dont M. Richard Waddington explique et juge le renversement des alliances en 1756. A l'encontre de l'opinion généralement admise en France, surtout depuis les beaux travaux de M. le duc de Broglie, il estime qu'en signant avec l'Angleterre, notre ennemie, le traité de Westminster, alors qu'il était encore lié par son alliance avec la France, Frédéric II n'a pas voulu commettre envers elle un acte d'hostilité; il souhaitait détourner de ses États l'orage dont le menaçait la Russie alliée à l'Angleterre et, en garantissant à celle-ci le Hanovre, écarter la guerre de l'Allemagne; même après le traité du 16 janvier 1756, il était disposé à renouveler son alliance défensive avec la France. Le gouvernement de Versailles négligea ou dédaigna de comprendre la politique prussienne et de s'y associer, parce qu'il était séduit par l'idée de l'alliance autrichienne. Cette dernière a fait tout le mal; le traité défensif de 1756 contenait en germe le traité

1. Le texte de ce traité, déjà publié dans la *Rev. hist.*, LIV, 77, a été reproduit en appendice.

Digitized by Google

offensif de 1757, qui détourna complètement la France du but essentiel et premier de la guerre, qui ne devait être dirigée que contre l'Angleterre; la distinction que Bernis cherche à établir entre ces deux traités n'est que subtile; l'apologie qu'il présente de son ministère dans ses Mémoires ne résiste pas à l'examen des faits. C'est le gouvernement français seul qui doit être rendu responsable des désastres subis pendant la guerre de Sept ans. Ce point de vue est fort intéressant, c'est surtout dans les papiers du duc de Newcastle et en général dans les documents de source anglaise que M. Waddington a puisé les éléments de son récit, et il n'est pas douteux qu'en puisant à cette source il n'ait renouvelé un sujet déjà si controversé. En outre, les dépêches et récits d'origine anglaise lui ont permis de refaire d'une façon très instructive les préliminaires de la guerre de Sept ans au Canada, au « pays d'Évangéline. » — Une autre originalité du livre de M. Waddington, c'est que, bien loin d'admirer l'habileté diplomatique de Newcastle ou de Frédéric, il montre au contraire que le seul homme qui se soit montré vraiment supérieur dans toutes ces négociations, c'est Kaunitz, Kaunitz qui a réussi non seulement à mettre dans ses intérêts la Russie, ce qui était relativement facile, mais à détourner la France de sa politique séculaire et du soin de ses intérêts les plus évidents, à négliger la défense de ses colonies et sa lutte contre l'Angleterre, pour entreprendre une guerre continentale où elle avait tout à perdre et rien à gagner, et cela contrairement aux inclinations personnelles du roi. Kaunitz s'est montré le plus délié psychologue dans ces négociations, où il a su pénétrer toutes les faiblesses de Louis XV et de ses ministres pour les faire servir à ses fins. — L'ouvrage de M. Waddington obligera ceux même qui n'accepteront pas toutes ses conclusions à reconnaître que les événements de 1755-1756 ont été plus complexes que l'on ne l'a dit jusqu'ici, quand les uns accusaient la France d'avoir trahi l'alliance prussienne au profit de l'Autriche et les autres, Frédéric, d'avoir trahi la France au profit de l'Angleterre[1].

Pour décrire la vie qu'on menait à Paris au début de la Révolution, M. Gustave Isambert a choisi la période qui s'étend de la fuite du roi, le 20 juin 1791, au 20 juin 1792, la première des journées fameuses qui devaient renverser le trône, période de tranquillité relative et où la vie, publique et privée, fonctionna à peu près régulièrement[2]. Dans une série de chapitres sur le costume et la mode,

1. *Louis XV et le renversement des alliances. Préliminaires de la guerre de Sept ans*, 1754-1756. Firmin-Didot.

2. *La Vie à Paris pendant une année de la Révolution*, 1791-1792. Alcan (Bibliothèque d'histoire contemporaine), in-12.

Digitized by Google

les fêtes, le commerce, les salons, les sociétés politiques, les cafés et spectacles, la presse et la caricature, le clergé, les élections et l'Assemblée nationale, il a groupé un grand nombre de faits précis, empruntés aux sources contemporaines. Ces chapitres sont autant de tableaux solidement dessinés et lestement peints, où l'on voit revivre la société d'alors, gaie et frivole, ardente au plaisir, intelligente aux choses de l'esprit, mais entraînée à la dérive par le torrent des passions politiques. M. Isambert a saisi le bon moment pour observer de près l'ancien régime; quelques mois plus tard, un autre monde était né.

A défaut de profondeur dans la pensée et d'impartialité dans les jugements, les ouvrages de M. Edmond Biré contiennent toujours des faits intéressants, puisés un peu partout et souvent dans des endroits où personne autre n'aurait eu l'idée de les chercher. C'est encore le cas pour le volume sur *les Défenseurs de Louis XVI* (Lyon, Vitte, in-12), où il prodigue les renseignements de toute nature, non pas seulement sur les courageux citoyens qui s'offrirent au roi pour plaider sa cause devant une Convention prévenue, sur ceux qui furent agréés pour porter la parole au procès, mais d'une façon générale sur tous ceux qui manifestèrent leur sympathie publique pour le royal détenu d'une façon quelconque : par des journaux, des pamphlets, des affiches, des complaintes, des pétitions, sans oublier ceux qui se proposèrent, après le 10 août, comme otages pour Louis XVI et sa famille. La liste de ces otages qu'il publie en appendice ajoute au martyrologe de la Révolution. Le volume se termine par trois chapitres sur la vie que Louis XVI menait au Temple durant son procès, son exécution et son testament; une assez longue dissertation est instituée pour prouver que le mot célèbre de l'abbé Edgeworth : « Fils de saint Louis, montez au ciel! » a été réellement prononcé.

En racontant la scène du 21 janvier, M. Biré rappelle une tentative faite sur le boulevard Bonne-Nouvelle pour soulever le peuple au moment où passait Louis XVI, tentative assez piteuse, d'ailleurs, puisque seulement quatre hommes eurent l'audace de manifester. Parmi eux était le baron de Batz qu'on retrouve quelques mois plus tard à la tête d'une conspiration destinée à délivrer Marie-Antoinette et qui fut sur le point de réussir. Qu'était ce personnage? M. G. Lenotre s'est proposé de résoudre la question[1]. Il a parfaitement prouvé qu'il naquit à Goutz, en Gascogne, en 1761; qu'émigré, en 1792, il rentra après le 10 août pour défendre le roi et la famille

1. *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur : le baron de Batz.* Perrin.

Digitized by Google

royale; qu'il fut considéré pendant la Convention comme un chef, d'autant plus redouté qu'il était plus insaisissable, du parti royaliste, étranger ou Autrichien, comme on l'appela; qu'il fut arrêté seulement après la journée de Vendémiaire, où il combattit les troupes de la Convention, et qu'après avoir pour ainsi dire disparu jusqu'à la Restauration, il mourut en 1822 avec un renom, peut-être mérité, de voleur et de faussaire. Mais faut-il aller plus loin et croire avec M. Lenotre qu'il fut l'ennemi juré de la Convention, que son infernale habileté conçut le plan de ruiner cette assemblée en fomentant les haines des partis qui la divisaient, qu'il fut un instrument de la chute de Danton, qu'il ne fut pas étranger à la tentative d'assassinat d'Admiral contre Collet d'Herbois, qu'il fut un des chefs de l'insurrection de Vendémiaire et qu'il était à la veille de faire triompher enfin la cause royaliste quand il fut arrêté par Bonaparte? Les documents allégués ne sont pas assez sûrs, les déductions sont trop forcées pour que cette histoire ne ressemble singulièrement à un roman, roman d'ailleurs fort attachant et où les historiens trouveront plus d'un fait précieux à recueillir.

Voici encore le récit d'une conspiration : celle qui, en l'an XI et en l'an XII, a menacé Bonaparte et que le premier consul mit très habilement à profit pour se faire donner l'empire. M. Huon de Penanster l'a racontée[1] en s'appuyant sur des traditions orales, sur de nombreux documents provenant de la police secrète, sur les pièces du procès de Georges Cadoudal. M. de Penanster en est arrivé à cette conviction qu'il n'y eut pas de conspiration au vrai sens du mot; que, s'il y eut des tentatives isolées faites en faveur de l'ancien régime, ces tentatives ne furent jamais reliées à un plan d'exécution déterminé; que, dès le premier jour, elles furent connues, soit de la police officielle que dirigeait Fouché, soit de la police consulaire que dirigeait Moncey sous les ordres directs de Bonaparte, et que ces deux polices agissant, soit de concert, soit en secret et en jalousie l'une de l'autre, créèrent de toutes pièces la conspiration qui fit fusiller Georges, étrangler Pichegru en prison et écarter Moreau. Il est souvent dangereux de travailler sur des rapports de police, sur des actes de procès essentiellement politiques; les témoignages sont souvent trop misérables pour qu'on puisse s'y appuyer sûrement. M. Daudet en a fait récemment l'expérience; M. de Penanster n'aurait-il pas, lui aussi, cédé à la tentation de noircir encore de ténébreuses affaires? Il est très vrai que Bonaparte usa de tous les moyens, avouables ou non, pour perdre Moreau; mais il diminue

1. *Une conspiration en l'an XI et en l'an XII.* Plon, in-12.

Digitized by Google

par trop l'action du parti royaliste et, quand il donne à entendre que les papiers compromettants trouvés dans les fourgons de Pichegru n'étaient que des faux fabriqués par d'Antraigues à l'instigation de Bonaparte, on est en droit de lui demander autre chose que des hypothèses. Il n'en reste pas moins qu'il nous a donné une intéressante étude sur le fonctionnement de la police consulaire dans les préliminaires de l'établissement impérial.

A l'aide de documents récemment découverts aux archives de Palerme et de Graz, en y ajoutant quelques renseignements puisés dans les cartons du P. Record Office ou des Affaires étrangères de Paris, en comparant les renseignements fournis par les pièces officielles aux témoignages des contemporains, M. le marquis DE SASSENAY a composé un très bon récit des derniers mois de Murat, depuis son départ de Naples (20 mai 1815) jusqu'à sa mort (13 octobre)[1]. Il s'est efforcé de prouver que Murat est tombé victime d'un guet-apens, qu'au moment où le roi détrôné commençait à perdre tout espoir dans une restauration, et où il obtenait de l'Autriche l'autorisation de rejoindre à Trieste sa femme et ses enfants pour vivre en Autriche à titre de simple particulier, il fut encouragé traîtreusement à tenter un coup d'audace pour reconquérir sa couronne, que Medici, un des ministres de Ferdinand IV, ourdit cette intrigue et que Barbara, chef de la flottille qui devait transporter Murat et les siens d'Ajaccio en Calabre, en fut le principal instrument. Cet exposé est au moins fort vraisemblable, bien qu'il laisse plusieurs points encore très obscurs, faute de documents certains. Il faut ajouter que le guet-apens paraît avoir été perpétré à l'insu du roi Ferdinand et que la plupart des ministres étrangers n'approuvèrent pas l'exécution de Murat, sauf les Anglais, qui s'en réjouirent. Quant au pauvre roi Joachim, il ferait une triste figure dans cette folle équipée, s'il n'avait succombé à des machinations aussi perfides et s'il n'avait pas montré tant de courage dans ses derniers moments.

Le tome II de *Napoléon III avant l'Empire*, de M. H. THIRRIA (Plon), doit la plus grande partie de son intérêt, qui est très vif, aux extraits, copieux et bien choisis, des journaux du temps. Certes, peu d'époques ont fourni à la littérature journalière une plus grande abondance d'articles variés que celle qui va de l'élection du prince Louis-Napoléon à la présidence jusqu'au coup d'État du 2 décembre. Rarement situation plus étrangement contradictoire s'est présentée que du jour où, dans une République fondée par surprise et sans racines profondes dans le passé, le suffrage universel donna le pou-

1. *Les derniers mois de Murat; le guet-apens du Pizzo.* Calmann Lévy, in-12.

Digitized by Google

voir législatif à une majorité de députés royalistes et l'exécutif à un Bonaparte. M. Thirria nous raconte par le menu détail les rapports du président avec l'assemblée, les efforts peut-être sincères qu'il tenta pour vivre en bons termes avec les chefs de la majorité conservatrice, la rupture inévitable qui les brouilla et qui mena fatalement au coup d'État. Il laisse pour ainsi dire les faits parler eux-mêmes; il y ajoute peu de réflexions personnelles. Bien que ses préférences paraissent plutôt aller au neveu de l'empereur, il montre, ce qui importe beaucoup plus à l'histoire, comment les résolutions des hommes ont été dictées par la force des choses, et, s'il blâme le coup d'État, il n'en rend pas responsables seulement le prince et son entourage, mais la France tout entière, qui s'en fit la complice.

Quand on rappelle à certains publicistes italiens les souvenirs de 1859 et l'aide apportée par la France à l'unité italienne, ils répondent volontiers que la guerre d'Italie a été plutôt l'œuvre de Napoléon III que de la France, qu'après avoir apporté son concours au roi de Sardaigne, il s'est dérobé avant que rien fût accompli, et que l'unité a été faite sans lui et contre son gré par la révolution et grâce aux sympathies de l'Angleterre; qu'au surplus le sang et l'or de la France ont été plus que payés par la cession de la Savoie et du comté italien de Nice. Un historien, demeuré l'hôte et l'ami de la France, et dont nul ne saurait mettre en doute le patriotisme, M. G. Giacometti, a repris chacun de ces points et remis les choses à leur place. Il a commencé par traiter la question de la Savoie et de Nice, rappelant les liens qui les rapprochaient de la France[1], précisant dans quelles circonstances le gouvernement de Victor-Emmanuel a été amené à céder ces provinces (après l'occupation de la Toscane), citant les chiffres vraiment éloquents du scrutin par lequel les Savoisiens et les Niçois se donnèrent librement à la France. Quand on compare la politique française sur les Alpes en 1860 à la politique prussienne dans les duchés de l'Elbe et sur le Rhin et la Moselle, on voit de quelle part le droit des gens a été le mieux respecté. M. Giacometti montre ensuite que l'intervention française, décisive sur les champs de bataille de la Lombardie, ne s'est pas ralentie après Villafranca, que l'empereur n'a cessé de favoriser directement ou implicitement les desseins de Cavour et de Victor-Emmanuel. Il a conspiré, lui aussi, pour l'unité italienne; mais il a cru devoir s'en cacher comme d'une mauvaise action, ce qui a donné beau jeu à ses adversaires. Il n'en

1. Mentionnons à cette occasion un recueil de documents officiels inédits sur la réunion de Nice à la France en 1793, recueillis à l'occasion des fêtes du Centenaire, par M. Henri Morris (*Nice à la France*. Plon. Avec une vue et un plan de Nice vers la fin du XVIIIe siècle).

Digitized by Google

reste pas moins, comme M. Giacometti le prouve dans son exposé si bien ordonné, si convaincant, que Napoléon III a été l'instrument nécessaire de cette unité, et que, dans cette circonstance, il était soutenu par l'opinion, très favorable aux Italiens, de la France démocratique[1].

Le volume que M. le duc DE BROGLIE a consacré à la *Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin* (Calmann Lévy, in-12) ne sera pas lu sans émotion, car il retrace les efforts heureusement accomplis par notre ambassadeur pour régler les questions si douloureuses qu'avait laissées ouvertes le traité de Francfort, et pour détourner de notre pays les périls dont le menaçaient la rancune de M. de Bismarck et les impatiences du parti militaire allemand. A l'exposé de ces faits sur lesquels la lumière est maintenant largement faite (paiement de l'indemnité de guerre, évacuation anticipée du territoire, crise de 1875), M. de Broglie a ajouté d'intéressantes considérations sur la situation du parti monarchique en France et sur le contre-coup que les tentatives de restauration produisirent sur nos rapports avec l'Allemagne. M. de Broglie, qui a joué un rôle de premier ordre dans ces événements, était qualifié mieux que personne pour en parler avec abondance et nous apprendre du nouveau; par malheur, il s'est tenu dans une réserve plus que diplomatique et s'est contenté d'ébaucher un plaidoyer en faveur de la politique extérieure du gouvernement français au temps du 16 Mai et du 24 Mai. Quant à M. de Gontaut, il est triste de penser que, s'il a été destitué par le ministère républicain qui prit les affaires après la « soumission » du maréchal de Mac-Mahon, il tomba en partie victime des calomnies que M. de Bismarck avait prodiguées contre lui dans la presse. Le chancelier allemand n'avait pu pardonner à l'ambassadeur français la clairvoyance avec laquelle il avait prévu et dénoncé à l'avance ses perfides menées en 1875.

Ch. BÉMONT.

OUVRAGES DIVERS. — M. Ch.-V. LANGLOIS a consacré, depuis plusieurs années, une partie de ses conférences de la Sorbonne à un enseignement qui n'est nulle part ailleurs représenté : celui de la Bibliographie générale. On a dit quelquefois qu'un dictionnaire bien fait serait toute une philosophie; la bibliographie bien faite d'une science serait, non sans doute l'enseignement de cette science, mais la meilleure des préparations à son étude et toute une méthode de travail. Rien ne retarde plus les progrès des élèves, rien ne met plus d'entraves aux

1. *L'unité italienne; période de* 1860-1861. *Aperçus d'histoire politique et diplomatique*. Plon, in-12.

Digitized by Google

progrès de la science elle-même que la difficulté de trouver réunies sur un sujet donné toutes les indications bibliographiques nécessaires. Aussi les savants qui se livrent aux travaux ingrats de la bibliographie doivent-ils trouver une récompense dans la pensée qu'ils auront épargné à leurs successeurs de nombreuses heures de recherches inutiles. Si leurs travaux bibliographiques ont un caractère vraiment scientifique et méthodique, ils donnent en plus de précieuses leçons de méthode. La première partie du *Manuel de Bibliographie historique* (Hachette), que vient de faire paraître M. Langlois, a ce mérite au plus haut degré, et donnera une idée de l'excellente discipline scientifique à laquelle sont soumis les élèves des conférences de M. Langlois à la Sorbonne et du désintéressement qu'il apporte à son enseignement. — Cette première partie est consacrée aux *Instruments bibliographiques*[1]. La distribution des matières est excellente et procède très méthodiquement du général au particulier, de sorte que la bibliographie historique proprement dite nous est présentée dans ses rapports avec la bibliographie générale et avec la bibliographie des sciences qui peuvent être considérées comme des auxiliaires de l'histoire, histoire littéraire, philologie, histoire du droit, de l'art, etc. Le livre I est consacré à la bibliographie générale, aux bibliographies des bibliographies, aux répertoires de bibliographie universelle et aux répertoires de bibliographie nationale; le livre II, qui traite de la bibliographie historique proprement dite, commence par la bibliographie des sources originales, catalogues, documents imprimés et manuscrits, documents littéraires, travaux sur l'histoire des sources; un second chapitre a trait aux répertoires relatifs aux livres et publications périodiques émanant d'un même pays; les chapitres III et IV traitent des répertoires de bibliographie historique, soit ceux qui sont consacrés à l'ensemble des livres parus sur un pays ou sur une partie de la science historique (bibliographie rétrospective), soit ceux qui notent au fur et à mesure de leur apparition les ouvrages nouveaux (bibliographie périodique). M. Langlois ne s'est pas contenté de publier lui-même un catalogue des ouvrages qu'il signale. Il ne s'est même pas contenté d'indiquer leur valeur et leur contenu; il a rattaché ces indications bibliographiques à un exposé très intéressant de la science bibliographique elle-même, des besoins auxquels elle doit pourvoir, des lacunes que présentent les ouvrages que nous possédons pour les divers pays et les diverses matières. Ce petit livre

1. Dans la seconde partie, M. Langlois traitera de l'organisation du travail historique dans les divers pays et des grands recueils d'érudition et d'historiographie.

Digitized by Google

ne nous apporte pas seulement des titres et des faits, il nous apporte aussi des idées et enseigne comment il faut travailler, s'orienter, avant d'entreprendre une recherche[1].

Sous le titre *Moines et Papes* (Hachette), M. E. Gebhart a donné une suite des plus piquantes à son volume sur l'Italie mystique. Son essai sur *Raoul Glaber* est une esquisse psychologique très pénétrante de l'état d'esprit des hommes instruits des xe-xie s. Sa *Catherine de Sienne* est presque aussi séduisante que son François d'Assise; et ses chapitres sur les Borgia sont une vigoureuse peinture de l'état moral et social de l'Italie à la fin du xve siècle et au commencement du xvie siècle. Il est impossible d'être érudit avec plus de bonne grâce que M. Gebhart et de déployer des qualités plus fines de moraliste avec un talent plus séduisant d'écrivain.

M. Gebhart n'est pas seul à s'occuper de l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Italie. On sait le succès extraordinaire qu'a eu le Saint-François d'Assise de M. P. Sabatier. M. Denys Cochin a consacré à Boccace un petit livre plein de l'esprit même du *Quattrocento*. Voici M. Thureau-Dangin qui abandonne la desséchante atmosphère des querelles parlementaires pour faire revivre dans un charmant tableau un aimable saint, qui fut aussi un puissant prédicateur, *Bernardin de Sienne* (Plon). Né en 1380, mort en 1444, Bernardin fut pendant toute la première moitié du xve siècle le plus éloquent apôtre franciscain d'une réforme morale et religieuse en Italie. Accusé deux fois d'hérésie, auprès de Martin V et d'Eugène IV, attaqué par les humanistes, combattu par les Dominicains et aussi par les Franciscains conventuels, qui voyaient grandir grâce à lui l'influence des Franciscains de la stricte observance, il triompha de toutes les hostilités. M. Thureau-Dangin a réussi à nous faire comprendre ce que pouvaient être l'éloquence et l'action d'un prédicateur populaire de la Renaissance. On croit trop souvent que l'Italie du xve et du xvie siècle a été tout entière entraînée par le mouvement païen de l'humanisme

1. Après un premier examen sommaire, il serait difficile d'indiquer des additions au livre de M. Langlois; sur tous les points où nous l'avons consulté, nous y avons trouvé ce que nous cherchions. Si pour les sources de l'histoire romaine M. Langlois n'a pas cité Schmitz, *Quellenkunde der rœmischen Geschichte*, c'est sans doute qu'il a pensé que Schæfer suffisait, bien qu'ils ne fassent pas tout à fait double emploi. Les notes bibliographiques de *la Littérature française au moyen âge* de G. Paris auraient pu aussi être citées; mais des observations de ce genre doivent être adressées à l'auteur même pour qu'il en profite s'il y a lieu. Tel qu'il est, le livre de M. Langlois est merveilleux pour l'abondance et la précision de ses informations.

Digitized by Google

et envahie par les mœurs sensuelles et brutales. Il y a eu constamment à côté de ce grand courant mondain un courant chrétien qui, moins brillant, n'est pas moins puissant, et qui devait sauver l'Église catholique d'une ruine complète. Bernardin de Sienne a été un de ces précurseurs de la réforme catholique du XVIe siècle.

M. G. Weill a donné, comme suite à son excellent livre sur Saint-Simon et son œuvre, un second volume plus intéressant peut-être encore sur l'*École saint-simonienne* (Alcan). Avec la même impartialité qui caractérisait son premier travail, il a su retracer avec sympathie et indépendance à la fois ce mouvement de réforme sociale qui a enfanté de si admirables dévoûments, de si généreux enthousiasmes et aussi de si puériles extravagances. — Les figures d'Olinde Rodrigues, de Bayard, d'Enfantin revivent dans ces pages; le schisme entre Bayard et Enfantin est raconté avec une stricte impartialité, ainsi que le bizarre épisode de la retraite de Ménilmontant. M. Weill a surtout démêlé avec beaucoup de sagacité les conséquences si diverses de la doctrine et de la propagande saint-simoniennes. Tandis que certains saint-simoniens se jettent dans les entreprises de banque et de travaux publics et jouent un rôle considérable dans le mouvement économique et industriel, d'autres sont les premiers apôtres de la colonisation africaine, d'autres continuent à ébaucher des essais de réforme sociale ou religieuse. On retrouve le saint-simonisme sous Louis-Philippe, pendant la seconde république, sous le second empire, dans toutes les grandes entreprises, dans toutes les œuvres de progrès. Les noms de Lesseps, de Michel Chevalier, de Duvergier, de Guéroult, des Rodrigues, des Pereire, de Lemonier, de d'Eichthal disent à eux seuls ce qu'il y eut dans cette école de vitalité, de force de pensée et d'action. — Les positivistes et les socialistes actuels peuvent se réclamer du saint-simonisme, aussi bien que ceux qui rêvent de rendre à l'humanité un idéal religieux plus acceptable que la doctrine catholique pour l'esprit moderne. — M. Weill a très bien démêlé et analysé cette histoire morale si complexe et si attachante[1].

Le livre de M. E. Rodocanachi sur *Renée de Ferrare* (Ollendorff) mériterait un long compte-rendu; mais nous ne voulons pas tarder à l'annoncer dès aujourd'hui. M. Jules Bonnet avait consacré toute sa vie à recueillir des documents sur une des princesses les plus séduisantes de la Renaissance, et dont la destinée comme le caractère ont

1. M. Charléty vient de traiter avec talent le même sujet que M. Weill dans sa thèse de doctorat sur le *Saint-Simonisme*.

Digitized by Google

quelque chose de mélancoliquement énigmatique. Il est mort sans avoir donné rien autre chose que de courts articles disséminés sur des points isolés de la vie de Renée. Les Allemands et les Italiens ont seuls publié des biographies de cette princesse si française. M. Fontana, en particulier, a étudié d'une manière très approfondie le séjour de Renée en Italie dans deux volumes parus en 1889 et 1893. Grâce à M. Rodocanachi, notre littérature historique française est enrichie d'une vie de Renée de France plus complète qu'aucune de celles qui ont été écrites jusqu'ici; elle y revit avec tout son charme. Aux sources et ouvrages imprimés très nombreux, il a joint l'étude des manuscrits, en particulier des archives d'Este à Modène, des archives de Turin, où se trouvent des lettres d'Hercule d'Este et de Renée, des correspondances diplomatiques importantes tirées des archives de Rome et de Venise, enfin de la vaste correspondance de Renée conservée à la Bibliothèque nationale de Paris. Les notes laissées par J. Bonnet lui ont aussi été très utiles. Pour la partie de la vie de Renée qui se passa à Ferrare, M. Rodocanachi avait un devancier et un guide très sûr en M. Fontana, mais il a très finement indiqué les fluctuations de ses relations avec son mari Hercule d'Este, avec M. de Pons, avec Olympia Morata, avec Calvin, et surtout comment elle a pu, en 1555, après avoir été condamnée et emprisonnée pour hérésie, revenir au catholicisme en apparence sans faire aucun acte d'abjuration de l'hérésie. Toutefois, la partie la plus neuve et la plus curieuse du travail de M. Rodocanachi est celle qui est consacrée au séjour de Renée à Montargis, où elle réussit, sans faire militairement cause commune avec les réformés et tout en conservant l'attitude qui convenait à une princesse de sang royal, à transformer sa résidence en un asile pour les protestants, même au lendemain de la Saint-Barthélemy. Mère de la veuve du duc François de Guise, elle s'efforce de la réconcilier avec Coligny; elle veut tout concilier, son amour pour son petit-fils Henri le Balafré et son affection pour les Châtillon, sa fidélité envers le roi et son dévouement à la cause protestante. Tout le secret de ses prétendues faiblesses est dans la largeur d'esprit d'une femme, qui condamnait dans son cœur le fanatisme et les haines inexpiables des partis, qui avait l'âme vraiment évangélique. Elle mourut protestante, comme le prouve le beau testament que M. Bonet-Maury a publié ici même.

Les tomes III et IV des *Mémoires de Barras* (Hachette) sont plus intéressants encore que les deux premiers, tout en restant un document essentiellement suspect au point de vue de la véracité, car ces Mémoires ne sont d'un bout à l'autre que la cynique apologie d'un des hommes les plus corrompus qu'ait produits la Révolution, qui

Digitized by Google

pose pour la vertu en cherchant à flétrir presque tous ceux dont il parle. Il faut avouer d'ailleurs que, si l'on ne peut jamais croire le bien qu'il dit de lui-même, on peut souvent croire le mal qu'il dit d'autrui. Les portraits, les anecdotes abondent dans ces deux volumes, et, si beaucoup de traits sont inexacts, ils nous laissent, je crois, une image assez fidèle de la société du Directoire et du Consulat. Les deux morceaux capitaux de ces deux volumes sont le récit du 18 fructidor et celui du 18 brumaire, qui ouvrent l'un le IIIe, l'autre le IVe volume. Barras, naturellement, se donne dans les deux cas le plus beau rôle. Au 18 fructidor, il a sauvé la République et n'a jamais voulu prendre aucune mesure violente contre ses adversaires; il lui suffisait de les réduire à l'impuissance. Au 18 brumaire, il s'est nettement refusé à toute complicité et a cherché à faire avorter cet attentat. — M. Duruy s'est contenté, dans l'introduction du IIIe volume, de tracer un tableau de la France entre le 18 fructidor et le 18 brumaire pour montrer ce que ce coup d'État avait d'inévitable et de désirable même. Nous ne le contredirons point. Ce qu'on peut reprocher à Bonaparte, c'est moins d'avoir fait le 18 brumaire, qui était en effet aussi inévitable que le 18 fructidor, que d'en avoir fait sortir le despotisme impérial, au lieu de se servir de son immense prestige pour conserver à la France des institutions libres. L'introduction du IVe volume a plus d'importance au point de vue de la critique des Mémoires de Barras. Par une discussion très serrée, M. Duruy prouve clairement que la complicité de Barras dans le 18 brumaire ressort de son récit même, et que cette complicité n'eut d'autre but que l'argent. Bonaparte, ayant besoin de Barras, n'hésita pas à le payer; il le méprisait trop pour le garder à son service. L'impression finale qui ressort de la lecture de ces Mémoires, si curieux malgré tout ce qui en altère la valeur comme document historique, c'est l'étonnement qu'un homme aussi platement médiocre et aussi bassement immoral que Barras ait pu jouer un aussi grand rôle historique, n'ayant pour toutes qualités qu'une rouerie assez grossière, faite d'hypocrisie et de cynisme.

Barras raconte dans ses Mémoires une visite que lui fit Mme de Chastenay, qui venait lui demander des radiations d'émigrés, et il raille doucement l'amitié qui l'unissait à Réal. M. Roserot vient justement de nous donner le premier volume des *Mémoires de Mme de Chastenay* (Plon), qui comprend les années de l'ancien régime et la Révolution jusqu'en 1804. Mlle Victorine de Chastenay (c'est en qualité de chanoinesse qu'elle porta le titre de Madame) fut une femme de lettres assez pédante, et ses Mémoires s'en ressentent un peu. Mais, bien qu'elle ait comme écrivain plus de préciosité que de talent, ses Mémoires sont pourtant fort intéressants. Le récit de ses premières

Digitized by Google

années, où elle reçut une instruction extraordinairement forte et précoce, est un des plus précieux documents que nous possédions sur l'éducation des hautes classes au XVIIIe siècle. On arrivait alors, par la lecture et un travail peu méthodique, à donner aux femmes une culture intellectuelle bien plus étendue et plus originale que celle qu'on acquiert avec les savants dressages d'aujourd'hui. Mme de Chastenay, après avoir, non sans peine, échappé aux violences de la Terreur, consacra les années qui suivirent à travailler à l'acquittement ou à la rentrée des suspects et des émigrés. Elle se trouva ainsi en relations avec tous les hommes politiques du temps du Directoire et elle nous a laissé d'eux des portraits, trop bienveillants sans doute, mais où l'on trouve bien des traits à retenir. Ce qui nous a paru le plus remarquable dans ce volume, c'est le récit des années 1787 à 1791. Je ne crois pas qu'on ait jamais exprimé plus vivement l'enthousiasme crédule avec lequel une partie de la noblesse appela de ses vœux et salua la Révolution, qui allait la condamner à la ruine, à l'exil et à la mort. Elle peint sous des couleurs délicieuses ce grand monde d'avant 1789, où il y avait tant de liberté dans les idées et tant de grâce dans les manières, où l'on était si sincèrement épris de progrès et d'humanité, où chacun « voulait être soi, » où « il n'y avait foule nulle part. » Elle décrit l'enthousiasme avec lequel fut accueillie la création des assemblées provinciales, et elle fait bien comprendre comment la noblesse et le clergé crurent naïvement que le maintien du vote par ordre n'avait aucune importance, tant tout le monde se sentait d'accord sur les réformes à faire : « On n'a jamais vu, dit-elle, tant de candeur; on n'a jamais vu tant d'inconséquence; on s'est bien perdu à plaisir. » Il y a là une centaine de pages sur les préliminaires et les débuts de la Révolution qui ont une véritable portée historique.

M. Marius Sepet continue l'importante et scrupuleuse enquête qu'il a entreprise sur la chute de l'ancienne France, où il vise, non à donner une fois de plus un récit pittoresque de la Révolution, mais à en pénétrer les ressorts cachés, le sens politique et social. Le 3e volume de son ouvrage intitulé : *la Fédération* (Retaux) nous conduit de novembre 89 à juillet 90. C'est une période relativement calme, où de bons esprits crurent que la Révolution pourrait être dirigée dans des voies pacifiques, mais où, comme le montre M. Sepet, la situation politique se développe avec une logique implacable, aggravant sans cesse les malentendus entre l'assemblée et le roi, entre Mirabeau et la cour, et préparant la puissance prépondérante des clubs; où, d'autre part, toutes les réformes de l'assemblée ont pour premier effet de détruire toutes les forces sociales de la vieille France, sans

Digitized by Google

pouvoir rien créer à la place : destruction du pouvoir royal, des provinces, des parlements, de la noblesse, de l'Église. De cet ardent et crédule désir de réformes et de cette imprudente destruction de l'ordre de choses existant résultent, d'une part, un état d'anarchie, des troubles politiques, agraires et religieux ; de l'autre, un élan très généreux, très enthousiaste d'union et de fraternité, les fédérations. On croit que des effusions sentimentales pourront suppléer à l'absence de force et d'ordre publics. M. Sepet n'a pas méconnu tout ce qu'il y eut de noble et de touchant dans ce mouvement, mais il a fait comprendre combien il fut stérile et même funeste. Il a fait croire faussement à l'accord de Louis XVI avec l'Assemblée, et Louis XVI a été trop aveugle et trop borné pour profiter, comme il aurait pu le faire, de l'immense désir de paix et d'autorité dont les fédérations étaient le symptôme.

Mme P. Feuillet a ajouté un charmant volume à celui qu'elle a intitulé : *Quelques années de ma vie*. On trouvera dans ses *Souvenirs et correspondances* (Lévy) une peinture attachante des derniers temps de l'empire et de la vie en province pendant la guerre. De très nombreuses lettres d'Octave Feuillet donnent un prix tout particulier à cette partie du volume. Les récits de Mme Feuillet sur son séjour à Jersey, sur ses voyages en Suisse, sur ses visites à Arenenberg, les lettres de Feuillet sur sa visite à Chislehurst n'ont pas moins d'intérêt et de charme. Il y a dans ces pages une spontanéité d'impression et d'émotion, un mélange de grâce, de sérieux et d'esprit qui leur donnent une saveur exquise.

Les *Nouvelles Études anglaises* (C. Lévy) de James Darmesteter contiennent des essais d'un caractère surtout littéraire, mais qui fait pénétrer très profondément dans l'âme même de la nation anglaise. L'essai sur *Jeanne d'Arc* en Angleterre, où il montre comment les Anglais ont passé pour notre héroïne de la haine à l'adoration, est un morceau achevé de psychologie nationale. Mme Darmesteter a ouvert ce volume par des pages admirables sur la manière dont son mari a connu et compris l'Angleterre.

Signalons, en finissant, dans le beau volume de M. G. Paris intitulé : *Poètes et penseurs* (C. Lévy), des pages vigoureuses et brillantes sur *A. Sorel* et *H. Taine*, écrites à l'occasion de la réception de M. Sorel à l'Académie française.

G. Monod.

Digitized by Google

ALLEMAGNE.

ÉPOQUE MODERNE.

HENRI DE TREITSCHKE.

Le 28 avril 1896 s'éteignit, après une maladie très douloureuse des reins, Henri de Treitschke, un des personnages les plus caractéristiques et les plus importants de l'Allemagne contemporaine. Il serait difficile d'exagérer l'influence que Treitschke a exercée sur le développement du sentiment unitaire dans la partie instruite de sa nation; mais, d'autre part, les tendances chauvines, exclusives, absolutistes de la majorité de la jeunesse des Universités allemandes, ont été fomentées et excitées par la parole éloquente, brûlante, colorée de ce publiciste-historien, plus que par nulle autre personnalité. Il est le représentant le plus brillant et le mieux doué de ce mouvement des esprits qui commença par rêver l'unité de l'Allemagne dans le libéralisme, et qui, sous l'impression de l'immense génie de Bismarck et des grandes victoires de l'armée prussienne, finit par rendre hommage à l'absolutisme, au militarisme et à la féodalité, personnifiés dans l'ancien État prussien.

Né à Dresde, le 15 septembre 1834, Treitschke était le fils d'un général saxon. Mais la connaissance intime qu'il acquit ainsi, jeune encore, des mesquineries et des ridicules des petits États allemands, lui inspira un enthousiasme sans bornes pour l'unité de l'Allemagne, qui ne pouvait se réaliser que par l'exclusion de l'Autriche et par l'hégémonie prussienne. Ce fut la conviction de toute sa vie. Les luttes qu'il eut à soutenir dans son for intérieur contre toutes les traditions de sa famille et, dans ses relations personnelles, contre tout son entourage, — un de ses frères était officier au service de l'Autriche, — ne firent qu'augmenter et exaspérer ses penchants vers l'unitarisme et vers la prépondérance prussienne. Jamais homme n'a été plus sincèrement convaincu que Treitschke. Il ne fut pas inféodé à un parti politique; il mit simplement tout son être, toutes ses grandes qualités de publiciste et d'écrivain au service de l'idée unitaire, dans laquelle il voyait le salut de la nation allemande. Tout ce qui pouvait conduire à ce but lui paraissait bon;

Digitized by Google

tout ce qui, d'après son opinion, pouvait nuire à la grandeur et à la splendeur de la patrie lui était odieux. Avec cela, il était une nature poétique; ses premières productions littéraires ont été deux livres de vers, publiés en 1856 et en 1857. Son évolution intellectuelle fit de lui avant tout un publiciste; son premier ouvrage scientifique était intitulé *Die Gesellschaftswissenschaft* (la Sociologie), qui parut en 1859. Ces publications caractérisent sa manière de comprendre l'histoire. Il ne fut pas historien pour l'histoire; il le fut comme poète et comme homme politique.

Il s'établit comme *privatdocent* à l'Université saxonne de Leipzig. A l'occasion de la grande fête des gymnastes allemands, en 1863, il enthousiasma son auditoire immense par la glorification éloquente de l'unité allemande sous la direction de la Prusse, et cela à un moment où la lutte acharnée du roi Guillaune et de son ministre Bismarck contre le Parlement avait rempli les populations de suspicion et d'antipathie contre le gouvernement de Berlin. Mais sa parole de prophète entraîna ses auditeurs malgré eux. Treitschke est resté prophète pendant toute sa vie. C'est là sa faiblesse comme historien et comme publiciste, mais c'est aussi le secret de ses immenses succès. Comme les prophètes de la Bible, il savait ravir les âmes et les subjuguer à ses idées et à ses sentiments.

Un tel homme devint impossible dans la Saxe officielle d'alors, très particulariste, très antiprussienne. Il fut appelé comme professeur à l'Université de Fribourg, en Bade, pays qui était le centre de l'unitarisme allemand. Mais, lorsque le grand-duché fut contraint par ses voisins à déclarer la guerre à la Prusse, en juin 1866, il donna sa démission. Il en fut dédommagé, dans la même année, par un professorat à Kiel, devenu prussien, pour retourner bientôt en Bade, comme successeur de Haeusser, à la chaire d'histoire moderne de Heidelberg. Toute cette carrière est d'autant plus étonnante que Treitschke était affligé, dès son enfance, d'une surdité presque complète qui rendait aussi sa voix très inintelligible pour tous ceux qui n'y étaient pas habitués. Mais à peine avait-on pris l'habitude de sa parole, qui était presque un aboiement, que l'on se trouvait sous le charme de son éloquence fougueuse, irrésistible, animée d'une passion qui n'avait rien d'artificiel et qui n'était que l'expression d'une conviction profonde, émue et émouvante.

Pendant dix-sept ans, il fut membre du Reichstag, mais il n'y a jamais joué un rôle considérable. Sa surdité l'empêchait naturellement de suivre la discussion; sa forte individualité ne lui permettait pas de se plier sous le joug d'un parti; sa nature d'inspiré le rendait peu propre aux travaux pratiques et aux petitesses fréquentes

Digitized by Google

de la vie parlementaire. Il exerçait une influence beaucoup plus grande comme directeur des *Preussische Jahrbücher*, périodique mi-scientifique et mi-politique, qui jouissait d'une grande considération, et surtout par ses essais, écrits avec une verve admirable et dans un style qui a fait de lui un des premiers prosateurs, — sinon le premier, — de l'Allemagne contemporaine. Il les réunit en deux collections : *Essais historiques et politiques* et *Dix années de luttes allemandes*. Comme la Prusse et l'empire allemand se trouvaient encore sous la domination des idées libérales, qui se confondaient alors avec les tendances unitaires, Treitschke, dans ces essais brillants, se montre libéral, très modéré, il est vrai, et toujours prêt à sacrifier la théorie libérale à des considérations plus conformes au passé de la Prusse.

En 1874, il fut appelé à la plus grande des Universités allemandes, à celle de Berlin, contre le gré de Léopold de Ranke, qui lui refusait le titre d'historien pour ne reconnaître en lui que le publiciste. En effet, il ne pouvait y avoir de contraste plus saisissant que celui entre la manière dont le vieux *grand maître* comprenait l'histoire, et celle de Treitschke. Ranke voulait faire de l'histoire une vraie science, se basant sur les recherches les plus étendues et sur une méthode critique presque aussi sûre que celle des sciences naturelles, animée d'une impartialité complète et présentant ainsi la vérité vraie et absolue. Il est évident que c'est là un idéal, impossible à réaliser intégralement, et que les opinions politiques, philosophiques et sociales de l'historien influeront toujours, plus ou moins, sur sa manière d'envisager les personnes, les événements et l'évolution historiques. Mais cela n'en est pas moins un idéal à suivre avec toutes les forces de l'âme, car, en dehors de l'impartialité, il n'y a pas de vérité dans l'histoire ; elle cesse alors d'être une science, elle devient le jeu des passions personnelles et de parti. Treitschke, au contraire, était *subjectiviste;* guidé par sa fougue poétique, politicien avant tout, cherchant à imposer ses propres convictions à tout le monde, se donnant entièrement à ce qu'il croyait être l'intérêt de la patrie, il ne voyait instinctivement l'histoire que sous le jour et dans la lumière qui répondaient à ses idées et à ses tendances. Treitschke n'a pas voulu falsifier l'histoire ; c'était, au contraire, un caractère franc, entier, d'une grande noblesse de sentiments. Il préparait ses travaux littéraires avec le plus grand soin et par des recherches considérables. Mais ses yeux ne reconnaissaient dans l'histoire que ce qu'il désirait y trouver ; les faits, les hommes, les doctrines mêmes prenaient sous ses mains la forme qui lui était congéniale. Et puis, il ne voulait pas d'une histoire solennellement objective, imperson-

Digitized by Google

nelle. L'artiste et le publiciste, qui vivaient en lui, souhaitaient en faire avant tout une œuvre d'art et une œuvre de propagande. Il y a réussi admirablement, par la force de ses convictions et par ses qualités incomparables d'écrivain. Mais les dangers de cette manière d'écrire l'histoire sautent aux yeux. Celle-ci devient la servante pompeusement ornée, mais au fond très servile, de tous les partis nationaux, politiques, sociaux, religieux. Nous aurons une histoire prussienne, une histoire française, une histoire autrichienne, bavaroise, hessoise, suisse, que sais-je? et ensuite, une histoire libérale, réactionnaire, socialiste, catholique, luthérienne, calviniste, mahométane, judaïque. C'est la condamnation à mort de la science historique.

Comme professeur à Berlin pendant vingt-deux ans, Treitschke eut un succès incomparable. Non seulement les étudiants, mais encore les fonctionnaires, les officiers, les curieux de toutes les classes de la population affluaient à sa chaire par centaines et centaines. Cependant, il faut bien le dire, il ne dut pas exclusivement ce succès à l'incontestable originalité de ses idées, à la grandeur de son enthousiasme et à son éloquence, mais aussi à sa haine, aux sarcasmes injustes, sanglants, souvent même vulgaires, avec lesquels, à l'énorme joie de son auditoire, il invectivait tout ce qui lui semblait antitudesque : les Français, les Anglais, les Polonais, les Israélites, et particulièrement le libéralisme et le parlementarisme sous toutes leurs formes. Selon lui, l'opinion publique, la science, l'art, la littérature n'avaient de raison d'être qu'à la condition de se mettre au service, non pas de la société humaine, mais de l'État. Car cet ancien libéral était devenu, après la nouvelle tournure réactionnaire prise par Bismarck, un adorateur de l'absolutisme, de la bureaucratie, du militarisme, de l'omnipotence de l'État, glorifiant la force, criblant les faibles de moqueries et d'injures. Tout ce qui n'avait pas réussi était condamné à ses yeux et raillé impitoyablement. C'est là, on le voit bien, une tendance absolument opposée à tout esprit scientifique, dont les premières conditions sont le calme et l'équité.

Il serait inutile de parler ici de son œuvre principale, l'*Histoire de l'Allemagne au XIXe siècle*. Elle a été suffisamment caractérisée dans cette *Revue* même. Les cinq volumes qu'il lui a été donné d'achever nous conduisent jusqu'à la veille de la révolution de 1848. Ses grandes qualités d'écrivain, des idées souvent neuves et saisissantes, des peintures admirablement artistiques ne font que regretter d'autant plus la voie que cet homme d'un talent si extraordinaire a cru devoir suivre dans la direction que nous venons d'indiquer tout à l'heure.

Digitized by Google

C'est précisément à cause de ce grand talent que Treitschke a exercé une influence néfaste sur l'historiographie allemande; pendant quelque temps, celle-ci a cultivé tous ses défauts, sans pouvoir imiter ses qualités. Mais disons aussi, à l'honneur de cette historiographie allemande, que l'aberration n'a pas duré trop longtemps et que, depuis quelques années déjà, elle est rentrée, à quelques exceptions près, dans la voie lumineuse, conduisant seule à la vérité et à la science, que Ranke et ses disciples lui avaient glorieusement tracée.

Sur le terrain politique et social, les conséquences des doctrines prêchées si éloquemment par M. de Treitschke ne seront pas aussi facilement effacées. Ce n'est pourtant qu'au moment où elles auront entièrement disparu, que la critique pourra rendre un hommage complet et impartial au génie et au caractère de Henri de Treitschke.

M. Philippson.

GRANDE-BRETAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE PARUES DE 1884 A 1895.

Première partie (Documents).

Angleterre. — Nous nous proposons d'indiquer tout d'abord les différents recueils de documents publiés par le gouvernement, puis de nous tourner ensuite vers ceux qui ont été édités par différentes sociétés historiques et qui ont été imprimés par des particuliers. L'inventaire des papiers d'État de la période de la République (histoire intérieure) s'est augmenté de deux nouveaux volumes, qui amènent à la restauration de Charles II[1]. Pour le règne de Charles II, l'inventaire, interrompu en 1666, comme on avait atteint l'année 1667, a été repris et s'étend à la fin de l'année 1669[2]. C'est en vain que les historiens chercheront dans ces volumes des secrets d'État. Peu des papiers qu'ils renferment contiennent autre chose

1. *Calendar of State Papers*, Domestic series 1658-1659, 1659-1660, édité par Mme M. A. E. Green. Londres, Eyre et Spottiswoode.

2. *Ibid.*, Domestic series 1667-68, 1668-69, édité par Mme M. A. E. Green. Londres, Eyre et Spottiswoode, 1893 et 1894.

Digitized by Google

que le travail ordinaire de la routine administrative. Parmi les papiers de la période républicaine, comme parmi ceux du règne de Charles II, il y a une série très complète de documents relatifs à l'administration de la marine, ainsi que beaucoup de documents sur des questions de police. Ils donnent beaucoup de renseignements sur les mouvements des royalistes mécontents en 1659 et sur les murmures des non-conformistes persécutés en 1668-69. Mais l'on n'apprend que peu de chose sur les visées du gouvernement et les idées qui dirigeaient sa politique. Les archives du Conseil d'État pour 1659-60 sont très incomplètes, et celles du Conseil privé pendant la période de la restauration n'ont pas été publiées.

Au moment où je terminais mon dernier Bulletin, l'inventaire des papiers d'État pour le règne de Charles Ier (histoire intérieure) s'arrêtait au mois de mai de l'année 1644 ; il a été complété depuis par cinq nouveaux volumes embrassant le restant du règne et édités tous par M. W. D. Hamilton[1]. La valeur de ces différents volumes est très variable. En janvier 1644, quand les Écossais vinrent au secours du Parlement contre le roi, on établit un comité général appelé Comité des deux royaumes pour diriger les opérations des forces combinées. Les volumes qui se rapportent aux années 1644 et 1645 sont remplis de rapports adressés à ce comité et des ordres qu'il envoyait, ce qui éclaire considérablement l'histoire militaire et administrative de ces années. Malheureusement, il manque beaucoup des registres du comité.

Il y a eu aussi des lettres interceptées du roi et d'autres chefs royalistes qui tenaient exactement le Parlement au courant de leurs efforts pour obtenir des secours militaires des puissances continentales. Quelques-unes de ces lettres ont été imprimées à cette époque; d'autres paraissent pour la première fois dans cette collection. Des pétitions sur des matières diverses, des documents financiers et quelques lettres privées augmentent la taille de ces volumes, mais pendant les années 1646-1647 et 1648, ces documents diminuent considérablement en nombre, en intérêt et en importance.

Tant qu'il exerça le pouvoir suprême, le Long Parlement gouverna principalement par des comités auxquels il déléguait son autorité dans des buts spéciaux. Les inventaires de deux de ces comités, édités par Mme Green, expliquent complètement la politique financière du Parlement et contiennent une quantité de faits concernant l'histoire personnelle de tous les royalistes possédant quelques biens[2].

1. *Calendar of State Papers*, Domestic series; 5 vol., 1641-1649, par W. D. Hamilton. Londres, Eyre et Spottiswoode, 1887-1893.

2. *Calendar of State Papers. Committee for Compounding, etc.*, 1643-1660,

Digitized by Google

Au début de la guerre, le Parlement adopta comme ligne de conduite de confisquer les biens des personnes qui embrassaient la cause du roi. En 1645, ils changèrent de tactique, et, au lieu de séquestrer le tout, ils infligèrent une amende variant de la moitié au dixième de ce que possédait le coupable, suivant qu'il s'était plus ou moins compromis en agissant contre le Parlement. Un comité dit de « transaction avec les coupables » fut chargé de s'enquérir de la fortune possédée par les royalistes, de la nature de leurs délits et de fixer l'amende à exiger d'eux. Les détails de ce travail, les décisions du comité, les inventaires des biens des coupables, la somme payée par chacun d'eux et les raisons pour lesquelles ils payaient, enfin toutes les complications survenues dans le courant de l'enquête forment 246 volumes de documents, qui ont été condensés dans les cinq volumes de l'inventaire, où ils sont rangés méthodiquement, analysés et pourvus d'un index.

L'autre comité que nous avons mentionné, le comité « pour les avances d'argent, » fut nommé, en 1642, pour lever une contribution volontaire à l'effet de pourvoir aux besoins du Parlement, contribution qui devint presque immédiatement un emprunt forcé levé sur les amis, les personnes neutres et spécialement sur les ennemis. Les archives de ce comité, comme celles de l'autre, forment une collection immense de faits relatifs à l'histoire des terres, des personnes et des familles[1]. La publication de ces deux inventaires est de grande utilité pour les généalogistes et les historiens locaux, et, bien qu'elle ne révèle que peu de faits d'intérêt politique ou littéraire, elle permettra aux historiens de se rendre mieux compte de l'étendue des changements apportés dans les propriétés foncières par les guerres civiles et de la nature écrasante du fardeau que les vainqueurs imposaient au parti vaincu.

Un autre comité important établi par le Long Parlement fut le comité institué en 1642, pour venir en aide aux pasteurs puritains qui avaient été dépouillés par les royalistes. Il étendit graduellement son pouvoir jusqu'à devenir un corps de commissaires chargés de toute l'administration financière de l'Église[2]. On annonce qu'il ne

édités par Mme M. A. E. Green. Parties I-V, 1889-1892. Un specimen de ces papiers, imprimé *in extenso*, se trouve dans un choix de cas relatifs à un comté particulier; je veux parler des *Yorkshire Royalist Composition Papers*, édités par J. W. Clay, 1893. Publiés par la Société archéologique du comté d'York. Record series, vol. XV.

1. *Calendar of State Papers. Committee for Advance of Money*, 1642-1656, édité par Mme M. A. E. Green. 3 vol., 1888.

2. *Minutes of the Committee for the relief of plundered ministers... rela-*

Digitized by Google

sera point publié d'inventaire de ces papiers; mais, pour donner au moins une idée de ce qu'ils contiennent, on a publié un choix de procès-verbaux et d'affaires contenant un district particulier.

Les publications du Comité des manuscrits historiques sont les suppléments des inventaires publiés sous l'autorité du directeur des archives. Les volumes sont si nombreux et leur contenu est si mélangé qu'il n'est pas possible de faire plus que d'appeler l'attention sur les plus importants. Trois de ces volumes sont l'inventaire des papiers que possède la Chambre des lords pour les années 1678-1691[1]. On y trouve des documents relatifs aux affaires légales qui incombaient à la juridiction de la Chambre, des pétitions, des enquêtes, des examens devant des comités de pairs et quelquefois des minutes de délibérations ou de discours qui complètent les comptes-rendus donnés dans les journaux imprimés ou qui relatent des faits sur lesquels ceux-ci gardent le silence. Une série de documents spécialement intéressante consiste dans les projets de lois envoyés à la Chambre par les communes et qui n'ont pas eu l'assentiment des lords. Pour les dernières années du XVIIe siècle, cette collection est une source de grande importance, qui n'a pas jusqu'ici été utilisée par les historiens. Tous les papiers appartenant aux archives du Parlement n'ont malheureusement pas été aussi bien conservés. Une grande quantité de lettres et de rapports adressés aux présidents de la Chambre des Communes, entre 1640 et 1660, ont été empruntés au greffe du Parlement, vers 1680, par le docteur Nalson, qui se préparait à publier une série de papiers d'État destinés à illustrer l'histoire des guerres civiles et à justifier la politique de Charles Ier. Ils ne furent jamais restitués et, après la mort de Nalson, une partie des papiers entra à la Bodleienne, tandis que le plus grand nombre disparaissait pendant des années jusqu'au moment où tout récemment on les a découverts dans la bibliothèque du duc de Portland. L'inventaire en a été donné, en 1891, dans un appendice aux rapports de la Commission[2]. Il en fut de même pour John Browne, greffier du Parlement pendant les premiers temps du XVIIe siècle; il garda un certain nombre de documents officiels qui lui avaient passé entre les mains au lieu de les déposer dans les archives de la Chambre des lords; ils sont maintenant en la posses-

ting to Lancashire and Cheshire, édités par W. A. Shaw, pour la « Lancashire and Cheshire Record Society, » 1893.

1. *Reports of the Historical Manuscripts Commission.* Papers of the House of Lords, t. XI, p. II; t. XII, p. VI; t. XIII, p. V.

2. *Reports of the Historical Manuscripts Commission.* London, Eyre et Spottiswoode, t. XIII, p. I. Report on the Mss. of the Duke of Portland.

Digitized by Google

sion de lord Braye, et ils ont été inventoriés en 1887[1]. Il faut aussi appeler l'attention sur une série de notes sur les débats des Parlements de 1626 et 1628, conservées parmi les manuscrits du comte de Lonsdale et imprimées en 1893[2].

Pendant la première partie du XVIIe siècle, il était d'usage que les secrétaires d'État et autres fonctionnaires restassent possesseurs de leur correspondance officielle. C'est pour cette raison que les manuscrits du comte Cowper ne contiennent pas seulement la correspondance privée de la famille de Coke pendant ce siècle, correspondance qui, en elle-même, est d'un grand intérêt, mais aussi une quantité de papiers officiels réunis par sir John Coke comme secrétaire d'État et comme un des membres du Comité de la marine pendant le règne de Charles Ier.

Parmi les autres collections sur lesquelles on a fait des rapports, quelques-unes, indépendamment de l'intérêt général qu'elles possèdent pour la vie sociale du temps, fournissent des lumières spéciales pour l'histoire d'un district particulier. Les manuscrits de M. Fleming éclairent l'histoire du comté de Cumberland, ceux de lord Kenyon, celle du comté de Lancastre, ceux de lord Muncaster sont importants pour l'administration des frontières, immédiatement après l'avènement de Jacques Ier, et ceux de la famille de Gawdy se rapportent principalement au comté de Norfolk. Les manuscrits du duc de Rutland traitent en partie du gouvernement local des comtés de l'intérieur où sont situées ses propriétés, en partie de la vie à la cour et dans la capitale pendant la seconde moitié du siècle. Les manuscrits du duc de Portland contiennent, à côté des papiers empruntés par le Dr Nalson, les manuscrits des familles de Cavendish et Harley, tous deux importants pour la période des guerres civiles, ainsi que bien des documents se rapportant au commerce et à la marine[3].

Pour parler de moindres collections, citons celle de M. G. W. Digby, qui contient les lettres de sir John Digby, en 1610, 1611, tandis qu'il était ambassadeur en Espagne; celle de M. H. D. Skrine,

1. *Reports...*, t. X, p. VI. Report on the Mss. of the Marquis of Abergavenny, Lord Braye, etc.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. VII. Report on the Mss. of Lord Lonsdale.

3. *Reports of the Historical Manuscripts Commission*, t. XII, p. I, II, III : The Manuscripts of Earl Cowper; t. XII, p. VII : The Manuscripts of S. H. Fleming Esq.; t. XIV, p. IV : The Manuscripts of Lord Kenyon; t. X, p. IV : The Manuscripts of the Earl of Westmoreland, Lord Muncaster, etc.; t. X, p. II : The Manuscripts of the Family of Gawdy; t. XII, p. IV-V : The Manuscripts of the Duke of Rutland; t. XIII, p. I, II; t. XIV, p. IV : The Manuscripts of the Duke of Portland.

Digitized by Google

qui contient les lettres de Salvetti, qui fut agent de la Toscane en Angleterre de 1625 à 1629. Toutes deux ont été imprimées *in extenso* dans les rapports [1].

Parmi les manuscrits du comte de Powis, il y a les lettres de lord Herbert de Cherbury pendant son ambassade en France, 1619-1623. Elles ont depuis été toutes imprimées par le comte de Powis [2]. Les manuscrits de sir W. Fitzherbert contiennent une quantité de lettres et d'interrogatoires se rapportant au « complot papiste » de 1678, et ceux de lord Kenyon, déjà cités, ont une importance particulière pour le règne de Guillaume III. Parmi les papiers du duc de Leeds, il y en a beaucoup qui renseignent sur la condition des non-conformistes anglais sous le règne de Charles II.

Passons maintenant aux publications dues soit à des sociétés historiques soit à des particuliers. La *Camden Society* a publié plusieurs volumes relatifs à la période qui nous occupe. Un volume de rapports sur les débats des deux cours de la Chambre Étoilée et de la Haute Commission pendant les années 1631 et 1632 montre que la juridiction ordinaire de ces tribunaux était exercée équitablement et utilement, sauf quand ils servaient d'instruments à une politique intolérante de persécutions religieuses [3]. Les documents relatifs au procès du duc de Buckingham renseignent surtout sur les relations entre l'Angleterre et la France et expliquent les causes de la rupture qui eut lieu en 1627 [4].

Les deux volumes des « Clarke papers [5] » expliquent la part prise par l'armée dans la politique anglaise pendant les années 1647-1649 et contiennent des lettres et des discours de Cromwell et quelques documents se rapportant à la captivité et à l'exécution de Charles Ier.

Les deux volumes d'Extraits de la correspondance de sir Édouard Nicholas, admirablement édités par M. Warner, se rapportent prin-

1. *Reports of the Historical Manuscripts Commission*, t. X, p. I : The Manuscripts of the Earl of Eglinton. G. W. Digby Esq., etc.; t. XI, p. I : The Manuscripts of H. D. Skrine Esq.; t. X, p. IV : The Manuscripts of the Earl of Westmoreland the Earl of Powis, etc.; t. X, p. III, VI : The Manuscripts of sir W. Fitzherbert, etc.; t. XIV, p. IV : The Manuscripts of Lord Kenyon; t. XI, p. VII : The Manuscripts of the Duke of Leeds.

2. *Collections relating to Montgomeryshire*, éditées par le Powis Land Club. Vol. XX, 1886. Herbert Mss.

3. *Cases in the courts of Star Chamber and High Commission*, édités par S. R. Gardiner, 1886.

4. *Documents illustrating the impeachment of the Duke of Buckingham in* 1626, édité par S. R. Gardiner, 1889.

5. *The Clarke papers*, édités par C. H. Firth, 2 vol., 1891-1894. Cf. *Revue historique*.

Digitized by Google

cipalement à la politique de la cour de Charles II entre 1649 et 1655[1].

Préoccupés de restaurer ce trône, plusieurs conseillers du roi auraient volontiers sacrifié tous leurs principes et étaient prêts à s'allier avec les Écossais, les Irlandais, les Presbytériens ou les Catholiques. Mais Nicholas appartenait à l'école rigide de Hyde et résolut de n'abandonner aucun des articles de l'Église d'Angleterre ni aucune des prérogatives de la couronne. Les lettres à Hyde complètent celles qui ont déjà paru dans les papiers d'État de Clarendon. Le recueil s'arrête à l'avortement de l'insurrection royaliste tentée en 1655. Un à un les fugitifs reviennent d'Angleterre avec des explications incohérentes de leur défaite et des accusations de trahison contre tous les autres. On voit clairement que le gouvernement de Cromwell était assis sur des bases trop solides pour être renversé par la force.

Les lettres de Dorothée Osborne ont une valeur plutôt littéraire qu'historique. Elles n'étaient jusqu'à présent connues que par des extraits imprimés dans la Vie de sir William Temple, à qui elles sont adressées. Écrites entre 1652 et 1654, elles ne contiennent que très peu d'allusions aux événements publics, mais nous font connaître les sentiments, les idées, les occupations et les amusements d'une femme cultivée des hautes classes. Pleines d'esprit et de bonne humeur, écrites dans un style naturel et étincelant, qui contraste d'une manière frappante avec la langue affectée et artificielle employée par beaucoup des plus célèbres écrivains de cette époque, elles comptent parmi les plus charmantes lettres qui aient été écrites en anglais[2].

Les lettres de Jacques Howell, que M. Jacobs a réimprimées, ne peuvent réclamer une place comme documents historiques que parce qu'elles ont parfois servi à cet usage[3]. Ce sont des exercices littéraires d'un rhétoricien désireux de se faire un nom d'écrivain épistolier; l'auteur employa les loisirs forcés que lui créait son emprisonnement pendant la guerre civile à écrire des lettres imaginaires sur les affaires du jour, ou peut-être à revoir et à récrire dans un style plus soigné quelques vieilles lettres dont il avait conservé les brouillons. M. Jacobs, dans son introduction, est obligé d'admettre que le peu de confiance que méritent ces lettres les rend peu utiles au point de vue historique, mais il les regarde comme étant dans la plupart

1. *The Nicholas papers*, édités par G. F. Warner, 2 vol., 1886-1892.

2. *Letters from Dorothy Osborne to sir William Temple*, éditées par E. A. Parry. Londres, Griffith et Farran, 1888.

3. *The familiar letters of James Howell*, éditées par Joseph Jacobs. Londres, Nutt, 1892.

Digitized by Google

des cas des lettres authentiques. Mon opinion personnelle est que dans la plupart des cas elles ont été tout simplement fabriquées.

Les « lettres de Hull » sont un recueil de documents extraits des archives de la ville de Hull, qui consistent surtout en lettres écrites à la municipalité par son représentant au Parlement; elles valent surtout par les renseignements qu'elles donnent sur les rapports qui existaient entre les membres du Parlement et leurs électeurs, et par les observations qu'elles contiennent incidemment sur les actes du Parlement et sur les incidents de la guerre civile. Hull joua un rôle important dans le conflit, et plusieurs documents rapportent les différentes tentatives que fit le roi pour s'en emparer[1].

Un autre recueil de documents concernant une simple localité, mais importante pour l'histoire religieuse, est composé des rapports relatifs à l'établissement du système presbytérien et à l'organisation de l'Église dans le comté de Lancastre, qui ont été très bien édités par M. W. A. Shaw[2]. En 1645, le Parlement ordonna que l'organisation presbytérienne fût établie par toute l'Angleterre, mais cela n'eut lieu que dans peu de localités, parmi lesquelles le comté de Lancastre et Londres étaient les deux plus importantes. Les archives presbytériennes du comté de Lancastre fournissent les seuls moyens de se renseigner sur la nature de l'organisation qui fut établie, sur la manière dont elle fonctionna et sur les causes de son échec.

Le volume de la correspondance et des actes de la « Société pour la propagation de la science chrétienne » est aussi d'un grand intérêt pour l'histoire religieuse et sociale des dernières années de ce siècle. La réaction contre les excès du temps de Charles II donna naissance à nombre de sociétés religieuses libres et d'associations pour la réforme des mœurs. Elles furent continuées en 1698 par une société plus considérable, qui combina leurs buts et qui entreprit de combattre l'irréligion et le vice en répandant la connaissance des principes de la religion, en établissant des écoles et des bibliothèques, en réformant les prisons et les théâtres, en soulageant la misère, bref, en faisant des bonnes œuvres de toutes sortes. Les propositions adoptées aux réunions hebdomadaires de la société et les lettres qui lui furent adressées donnent beaucoup de renseignements sur l'état et les mœurs de l'Angleterre de cette époque[3].

1. *The Hull letters* (1625-1646), éditées par J. T. Wildridge. Hull, Wildridge et Cie, 1886.

2. *Minutes of the Manchester Presbyterian Classis*, éditées par A. Shaw. Imprimées pour la Chetham Society, 3 vol., 1890. — *Materials for an account of the provincial synods of the county of Lancaster* (1646-1660), par W. A. Shaw (n'est pas dans le commerce), 1890.

3. *A chapter of english church history, being the minutes of the Society*

Digitized by Google

Un troisième recueil de documents intéressants au point de vue ecclésiastique, et en outre aussi au point de vue politique, est le volume de documents variés se rapportant au conflit entre le collège de la Madeleine, à Oxford, et Jacques II. A lire ces documents, la politique du roi paraît encore moins défendable que dans les pages de Macaulay; mais ils ne confirment guère les accusations que cet historien porte contre William Penn. La société historique d'Oxford, qui a publié ce volume[1], a fait paraître, depuis sa fondation en 1884, environ trente volumes de matériaux pour l'histoire de la ville et de l'Université. De ces volumes, il n'y en a que cinq ou six qui aient spécialement trait au XVIIe siècle, mais il y en a beaucoup d'autres qui, tout en traitant de sujets plus généraux, contiennent beaucoup de renseignements sur les études et la vie à Oxford durant cette période[2]. L'on peut par exemple en recueillir beaucoup dans les histoires des collèges de Merton, d'Exeter et de Corpus Christi[3]. Il faut remarquer aussi que le Registre de l'Université d'Oxford, de 1571 à 1632, n'est pas une simple liste des personnes admises aux grades, mais qu'il contient une introduction sur les examens et les autres conditions nécessaires pour l'obtention des grades; on y trouve les renseignements les plus complets sur l'organisation de l'Université à cette époque-là[4]. Ajoutez, dans un volume de mélanges, un rapport analogue sur les propositions faites pour la réforme de l'éducation universitaire pendant le XVIIe siècle[5].

Parmi les œuvres qui se rapportent seulement au XVIIe siècle, il faut citer au premier rang les volumes formés des papiers et des journaux d'Anthony Wood, l'historien d'Oxford, le biographe des écrivains oxfordiens[5]. Une faible partie du journal de Wood avait été publiée au XVIIIe siècle par Thomas Hearne et publiée à nouveau au XIXe siècle par Bliss, mais beaucoup d'années manquaient complète-

for promoting christian knowledge, 1698-1704, édité par le Rév. McClure. Londres, publié par la S. P. C. K., 1888.

1. *Magdalen College and king James II*, 1686-1688, édité par le Rév. J. R. Bloxam. Oxford, imprimé pour la Oxford historical Society, 1886.

2. *Memorials of Merton College, with biographical notices of the wardens and fellows*, par G. C. Brodrick, 1885. — *The history of Corpus Christi College*, par Thomas Fowler, 1893. — *The Register of Exeter College*, par C. W. Boase, 1894.

3. *Register of the University of Oxford*, 1571-1622, édité par Andrew Clark. 4 parties, 1887-1889. Voyez vol. II, 1re partie.

4. *Collectanea*, 1re série, 1885; *Dr Wallis's letters against Maidwell*, édités par T. W. Jackson.

5. *Life and times of Anthony Wood, antiquary of Oxford*, 1632-1695, édité par Andrew Clark, 3 vol., 1891-1894.

Digitized by Google

ment, beaucoup d'autres ne figuraient que par des passages très secs et laconiques. M. Clark a examiné les carnets de Wood et ses memoranda, et il en a tiré une histoire de sa vie et de son activité littéraire qui, bien que très décousue et pleine de redites, compose en réalité une autobiographie complète. Elle contient un exposé de la vie qu'on mena et des études auxquelles on se livra à l'Université depuis la guerre civile jusqu'au règne de Guillaume III, ainsi que bien des observations sur la politique contemporaine et sur des événements qui se produisirent en dehors d'Oxford. Wood lui-même était un homme à vues religieuses et politiques très étroites, et il juge les personnes d'une façon souvent injuste. Mais il avait un amour très grand du passé; aucun travail, aucune résistance ne refroidissait son zèle et, année par année, il collectionnait dans les archives de l'Université, de la ville et des collèges les matériaux pour leur histoire. Mais sa curiosité ne s'arrêtait pas au passé; il observait et notait tout ce qu'il voyait et entendait : scandales causés par les directeurs des collèges, anecdotes sur des personnages politiques ou bruits relatifs aux événements publics. Il note les progrès des études nouvelles à l'Université, comme la musique ou les sciences naturelles, des événements sociaux, comme le premier café qui s'ouvre et l'établissement de la première diligence entre Oxford et Londres, les changements dans les mœurs des étudiants et les modifications dans leur façon de vivre. Bref, ceux qui désirent connaître la vie sociale et intellectuelle à cette époque trouveront dans la vie de Wood une des plus importantes sources de renseignements, et cette nouvelle édition est réellement une œuvre nouvelle.

Au XVIIe siècle, les autobiographies, les mémoires et les histoires écrits par les contemporains commencent à occuper une place plus importante parmi les sources de l'histoire d'Angleterre. On en a réédité beaucoup, on en a publié d'inédits. Parmi ceux-ci, un des premiers en date est l'autobiographie d'Edward, lord Herbert de Cherbury, dont M. Sydney Lee a publié une excellente édition en 1886[1]. Celle qui de toutes a le plus de valeur est l'Histoire de la rébellion, par Clarendon, dont M. W. D. Macray a donné un texte nouveau et revu[2]. Clarendon a écrit son histoire à trois époques différentes, dans des conditions différentes, avec des buts différents, puis il en a fait réunir les trois parties, afin de refaire le récit pour

1. *The autobiography of Edward, Lord Herbert of Cherbury*, éditée par Sidney L. Lee. Londres, Nimmo, 1886.

2. *The history of the Rebellion and civil wars in England, by Edward, earl of Clarendon*, éditée par W. D. Macray. Oxford, Clarendon Press, 6 vol., 1888.

Digitized by Google

une publication future. La confiance que mérite l'ouvrage dépend naturellement de la place qu'occupe chaque récit dans cette narration composite. Il était impossible de répondre avec quelque certitude à cette question avant l'édition de M. Macray. La nécessité et l'utilité de cette édition sont donc évidentes, et l'éditeur en a encore augmenté la valeur par des notes rectifiant la chronologie très défectueuse de Clarendon et corrigeant parfois des erreurs de fait.

Pour compléter mes indications bibliographiques, il est nécessaire de mentionner aussi trois autres mémoires relatifs à la période des guerres civiles et édités par moi-même : la Vie du duc de Newcastle, qui juge les événements au point de vue royaliste; la Vie du colonel Hutchinson, qui représente le point de vue des républicains modérés, et les Mémoires de Ludlow, qui représente celui du parti républicain avancé[1].

De 1742 à 1744, Roger North publia la Vie de ses trois frères. L'aîné, Francis North, fut lord chancelier de 1682 à 1685; le second, Dudley, marchand et écrivain économiste, joua un certain rôle politique à Londres sous Charles II et Jacques II; le troisième, John, fut maître au collège de la Trinité de Cambridge. Les vies de ces trois frères ont été rééditées par le Dr Jessopp, qui y a joint l'autobiographie de Roger North lui-même, qui venait de paraître en 1887[2]. On y trouvera quelques renseignements politiques et beaucoup de détails sur la vie sociale et intellectuelle du temps. De plus grande valeur au point de vue politique sont les Mémoires de Thomas Bruce, second comte d'Aylesbury, dont les souvenirs sur les dernières années des règnes de Charles II et de Jacques II et sur la révolution de 1688 contiennent beaucoup de choses nouvelles sur cette période. Il décrit aussi en grand détail les complots des Jacobites anglais en faveur de Jacques, ce qui amena l'emprisonnement de Bruce lui-même à la Tour et son exil d'Angleterre pour le restant de ses jours. Aylesbury raconte très bien les anecdotes et décrit les scènes avec beaucoup de pittoresque, mais ses appréciations sur les caractères et les causes des événements n'ont que bien peu de valeur; ses souvenirs ont été écrits à un âge fort avancé et contiennent de fréquentes inexactitudes.

1. *Memoirs of the life of William Cavendish, duke of Newcastle.* Londres, Nimmo, 1886. — *The life of Colonel Hutchinson.* Londres, Nimmo, 2 vol., 1885. — *The Memoirs of Edmond Ludlow.* Oxford, the Clarendon Press, 2 vol., 1894. Sur ce dernier ouvrage, voir la *Revue historique*, t. LVIII, p. 175.

2. *The autobiography of Roger North,* éditée par le Dr Augustus Jessopp, 1887 (non mis dans le commerce). — *The lives of the Norths, with a selection from the North correspondance in the British Museum, and Roger North autobiography,* édité par Augustus Jessopp. Londres, Bell, 3 vol., 1890.

Digitized by Google

L'éditeur n'a pas fait grand effort pour déterminer le degré de confiance que méritent les récits de l'auteur[1]. Pour la même période, les Mémoires de la reine Marie elle-même sont d'un grand intérêt; ils s'étendent de 1689 à 1693[2]. Si courts et si simples qu'ils soient, ils éclairent très vivement ses motifs et sa conduite pendant la révolution de 1689. Son rôle politique pendant son règne fut aussi effacé que possible. « Mon opinion, dit-elle, ayant toujours été que les femmes ne devraient point se mêler du gouvernement, je ne me suis jamais donné beaucoup de peine pour me renseigner sur ces matières. » Mais elle décrit avec beaucoup de pénétration les caractères des hommes d'État qu'elle mentionne. Il est souvent fait allusion à ses querelles avec sa sœur Anne; leurs différends sont habituellement attribués à l'instigation de lady Marlborough. Ce qui est certain, c'est que le caractère de Marie gagne à la publication de ces mémoires et des lettres qui l'accompagnent. D'un autre côté, le caractère de Samuel Pepys perd à la publication intégrale de son journal[3]. Son importance pour l'histoire des années 1660-1669 est bien connue. Ce que la nouvelle édition nous fait connaître donne une peinture exacte des habitudes de famille et de la vie sociale à cette époque, mais ajoute peu de chose à ce que nous savions déjà sur les événements politiques. Mais Pepys a consigné dans son journal beaucoup de détails sur les basses amours par lesquelles il se distrayait de ses occupations officielles, détails qui avaient été omis par les éditeurs précédents comme trop libres pour être imprimés. Par cette omission, Pepys était considéré comme un fonctionnaire modèle et même, pour citer le mot de son ami John Evelyn, comme « un moraliste austère. » Il nous apparaît maintenant avec son vrai caractère, avide d'argent et en même temps fort empressé à connaître les questions philosophiques et scientifiques, aussi corrompu moralement et aussi dénué de principes que la plupart des politiciens de la Restauration, et cependant meilleur qu'eux, parce qu'il fut bon patriote et, toutes réserves faites, un bon serviteur de l'État. Le journal de William Dowsing est curieux aussi, mais par un autre côté[4]. Il était au service du gouvernement puritain en 1643 et 1644,

1. *Memoirs of Thomas, second earl of Aylesbury*, édités par le Rév. W. E. Buckley. 2 vol., 1890. Imprimés pour le Roxburgh Club.

2. *Memoirs of Mary Queen of England together with her letters to the Electress Sophia of Hanover*, édités par le Dr R. Doebner. Londres, David Nutt, 1886.

3. *The diary of Samuel Pepys, secretary to the Admiralty*, édité par H. B. Wheatley. Londres, Bell et fils, 7 vol., 1893-96.

4. *The journal of William Dowsing*, édité par C. H. E. White. Ipswich, 1885.

Digitized by Google

avec mission d'inspecter les églises du comté de Suffolk, de supprimer toutes les images superstitieuses, et il donne un rapport fidèle de son zèle d'iconoclaste. Ce journal a été imprimé d'abord en 1786, mais l'édition nouvelle contient d'excellentes notes dues à un érudit local, M. White.

Ce qu'on appelle les Mémoires d'Oglander consiste en extraits des manuscrits de sir John Oglander se rapportant en partie à son histoire personnelle et en partie à l'histoire sociale et économique de l'île de Wight où il vécut. La partie qui a une valeur historique se rapporte aux toutes premières années du règne de Charles Ier et à la captivité du roi en 1647[1].

Pour terminer, il faut mentionner un ouvrage que son titre pourrait faire prendre pour un roman et qui donne avec détails une peinture de l'Angleterre sous le règne de Guillaume III. C'est un voyage entrepris par une dame à travers une grande partie de l'Angleterre vers l'année 1695; elle décrit l'aspect et les vues remarquables des villes et des comtés qu'elle traversait à cheval[2].

Dans un des volumes publiés par la Commission des manuscrits historiques, on a imprimé la relation d'un voyage semblable dans les comtés du sud et de l'est de l'Angleterre en 1681[3].

Écosse. — Ce qui a été écrit de plus important sur l'histoire d'Écosse au XVIIe siècle, parmi les publications des dix dernières années, ce sont les cinq volumes du « Registre du Conseil privé d'Écosse, » édités par le professeur Masson. Le dernier volume, publié en 1894, se termine à l'année 1619. Pendant les seize années qui ont suivi l'avènement de Jacques VI d'Écosse au trône d'Angleterre, de grands changements, presque une révolution, s'accomplirent paisiblement en Écosse. L'ancienne constitution presbytérienne de l'Église d'Écosse fut complètement bouleversée et il s'établit un épiscopat analogue à l'épiscopat anglican. Pour la première fois, les habitants barbares des « borders » furent soumis à une autorité définie, rendus tranquilles et paisibles. Par l'extension de l'autorité royale et par la répression à main armée des tentatives de rébellion, on commença une œuvre semblable de pacification dans les « highlands » et dans les îles. La soumission complète de l'Irlande et la colonisation de l'Ulster ouvrirent un nouveau champ aux agricul-

1. *The Oglander memoirs*, édités par W. H. Long. Londres, Reeves et Turner, 1888.

2. *Through England on a side saddle, in the time of William and Mary, being the diary of Celia Fiennes*, édité par Mme Griffith. Londres, Field et Tuer, 1888.

3. *Reports*, t. XIII, p. II, p. 263-314. *The Duke of Portlands Mss.* Vol. II.

Digitized by Google

teurs aventureux d'Écosse et furent un stimulant pour le commerce écossais. Enfin, l'établissement dans tous les comtés d'Écosse du système anglais des juges de paix, d'agents de police de paroisse aux lieu et place de l'ancien mécanisme d'administration des comtés, moins efficace, fit faire au régime de la loi et de l'ordre un grand progrès. Que l'Écosse soit restée bien loin en arrière de l'Angleterre dans les principes de bon gouvernement, c'est ce que nous montrent les documents imprimés dans ces volumes, mais ils prouvent aussi qu'un progrès rapide s'effectua. Malheureusement, la persistance avec laquelle Jacques attaquait les doctrines de l'Église d'Écosse, au lieu de se contenter des changements qu'il avait réussi à introduire dans son organisation, mettait en danger tout ce progrès réalisé. En 1617, il visita l'Écosse pour raffermir, par sa présence, les modifications dans la doctrine et dans les cérémonies du culte qu'il désirait faire accepter du clergé et de la nation. La rupture entre les Stuarts et le peuple d'Écosse, qui eut pour résultat la révolte de 1638, et les cinquante années de conflits religieux et politiques qui la suivirent, datent de cette visite. Les introductions très pleines de choses et faites avec soin, dont le professeur Masson fait précéder ces volumes d'actes du Conseil privé, forment une histoire détaillée de l'Écosse de 1603-1619[1].

Notre collaborateur, M. Paul Frédéricq, quand il visita l'Écosse en 1884, — pour y étudier l'enseignement supérieur de l'histoire, — découvrit que l'histoire était, pour ainsi dire, exclue du programme des Universités écossaises[2]. Depuis lors, on a remédié à cette négligence et, en 1894, des professeurs d'histoire ont été nommés à la fois à Édimbourg et à Glasgow. M. G. W. Prothero, qui fut nommé à Édimbourg, a été, pendant nombre d'années, l'un des premiers professeurs d'histoire à Cambridge, comme l'autre, M. R. Lodge, l'était à Oxford[3]. Un autre signe du progrès des études historiques en Écosse, c'est la fondation en 1885 de la Société historique d'Écosse, qui publie des documents relatifs à l'histoire civile, religieuse et sociale de l'Écosse. Elle compte quatre cents membres et a déjà

1. *Register of the Privy council of Scotland*, t. XI à XIII, 1887-1894. Les vol. 1 à X ont été publiés de 1877 à 1887, par J. H. Burton. Londres, Eyre et Spottiswoode (Scottish Record Publications).

2. *De l'Enseignement supérieur de l'histoire en Écosse et en Angleterre*, 1885.

3. Les leçons d'ouverture des deux professeurs ont été publiées : *Why should we learn history;* leçon d'ouverture prononcée à Édimbourg le 16 octobre 1894 par George W. Prothero. Cambridge. Deighton Bell and C°. — *The Study of History in a Scottish University*, par Richard Lodge. Oxford, Blackwell, 1894.

Digitized by Google

publié dix-sept volumes, parmi lesquels beaucoup se rapportent à l'histoire du siècle qui fait l'objet de notre présent Bulletin. Le Dr A. F. Mitchell et le Dr James Christie ont édité les actes et les procès-verbaux du Comité de l'Assemblée générale de l'Église d'Écosse, de juin 1646 à juin 1648. Quand ils seront au complet, ils iront jusqu'en 1662[1].

M. S. R. Gardiner a fait imprimer une collection de lettres tirées des journaux contemporains et de la bibliothèque Bodleienne, qui donnent des renseignements sur les négociations entre Charles II et les commissaires écossais en 1650 et qui forment les pièces justificatives sur lesquelles il se fonde pour le récit de ces événements dans le premier volume de son histoire de la République. On ne devrait pas, dit-il, désigner par le nom de Traité de Breda l'accord passé entre Charles et les Écossais, car le traité qui l'engageait réellement fut signé en mer, au large de Héligoland, le 21 juin 1650. Charles se servit du marquis de Montrose pour effrayer les Covenantaires et les amener à s'entendre avec lui; il espérait unir tous les partis en Écosse dans un même mouvement contre l'Angleterre. Quand Montrose eut débarqué en Écosse et que Charles se trouva forcé de céder aux demandes des Covenantaires, il fit du mieux qu'il put, quitte à rompre avec ses nouveaux alliés, pour mettre Montrose en sécurité. Mais sa négociation avec les Covenantaires fut une des causes de la défaite et de la mort de Montrose, parce qu'elle empêcha les chefs des Highlands de venir joindre la petite armée que le chef royaliste avait réunie.

Malgré les recherches persévérantes de feu M. Marc Napier, le plus enthousiaste des biographes, qui avait déterré presque tous les documents accessibles se rapportant à Montrose, on a découvert récemment bien des matériaux nouveaux pour l'histoire des deux dernières années de sa vie. M. Gardiner a fait imprimer pour la première fois la dernière lettre de Montrose à Charles II; il lui annonce sa résolution « de faire encore le sacrifice de ma vie, de chercher la mort pour les intérêts de Votre Majesté, pour son honneur et pour son service, et cela avec une telle probité, une telle intégrité, que Votre Majesté et tout le monde verront que ce n'est point votre fortune que je sers en vous, mais que je considère comme sacré de servir Votre Majesté en quelque fortune qu'elle se

1. *The Records of the Commissions of the general Assemblies of the Church of Scotland*, 1646 *and* 1647, édités par A. J. Mitchell et James Christie. Édimbourg, 1892.

Digitized by Google

trouve[1]. » Les « Mélanges de la Société historique d'Écosse » contiennent un petit recueil de documents concernant les négociations de Charles II et de Montrose avec le duc de Courlande[2]. D'autre part, l'original latin de la vie de Montrose, par son chapelain George Wishart, a été réimprimé avec des corrections au texte, avec beaucoup de notes et de documents explicatifs, par MM. Murdoch et Simpson[3]. La seconde partie de cette vie n'était connue jusqu'à présent que par une mauvaise traduction d'un manuscrit imparfait. M. Mowbray Morris a publié dernièrement, à l'adresse du grand public, une courte biographie de Montrose qui a ses mérites, mais qui a été malheureusement écrite peu de temps avant l'apparition des matériaux nouveaux. M. Morris a composé également une Vie de John Graham de Claverhouse, mieux connu sous le titre de vicomte Dundee; elle est tirée, comme la vie dont nous venons de parler, des matériaux réunis par Napier et complétée par une étude soigneusement faite des champs de bataille. Parmi les documents importants pour la vie active de Dundee, il y a un curieux poème latin où un de ses officiers a décrit sa campagne de 1689. Ranke, dans son Histoire d'Angleterre, réclamait une publication intégrale de ce poème, et elle a été en effet éditée par le Rév. A. D. Murdoch pour la Société historique d'Écosse[4].

La même société a publié aussi deux ouvrages qui renseignent sur l'histoire du parti Covenantaire et de ses souffrances sous Charles II et Jacques II. Le « Récit de M. Jacques Nimmo, » marchand, explique les vues et les sentiments de ces enthousiastes religieux, mais ne nous apprend rien sur les événements publics[5]. Il assistait en personne à la bataille de Bothwell Bridge et prit part à la révolte de 1685, mais il se borne au récit de ses déplacements et de ses fuites. Le « Journal du colonel John Erskine, » d'un autre côté, raconte l'expédition des Argyle en Écosse en 1685, la vie des exilés écossais en Hollande et les persécutions exercées par le gouvernement pendant le règne de Charles II. Ce récit n'est pas sans valeur[6].

1. *Letters and Papers illustrating the relations between Charles II and Scotland in* 1650, édités par S. R. Gardiner. Édimbourg, 1894.

2. *Miscellany of the Scottish History Society*, vol. I, 1893; IV Civil war papers, édités par H. J. Morland Simpson.

3. *Memoirs of James, Marquis of Montrose, by G. Wishart*, traduits et édités par Alexander Murdoch et H. J. Morland Simpson. Londres, 1893, Longmans et C°.

4. *Panurgi Philocaballi Scoti Grameidos Libri sex*, traduit et édité par le Rév. A. D. Murdoch, 1888.

5. *Narration of Mr. James Nimmo a Covenanter*, 1654-1709, édité par W. G. Scott-Moncrieff, 1889.

6. *Diary of Col. John Erskine of Carnock*, 1683-1687, édité par le Rév. W. Macleod, 1893.

Digitized by Google

D'autres publications de la Société sont plus utiles à l'histoire sociale et économique qu'à l'histoire politique, comme, par exemple, les quatre volumes que nous citons en note[1]. Du même genre sont trois compilations faites avec soin et éditées par M. P. Hume Browne; elles contiennent des descriptions générales de l'Écosse par des écrivains indigènes étrangers[2]. Celles qui sont faites par des Anglais montrent le mépris avec lequel la nation la plus riche et la plus civilisée regardait les Écossais et quelles difficultés l'animosité naturelle des deux peuples opposait à leur union.

Dans les rapports dressés par la Commission des manuscrits historiques, il y en a plusieurs qui ont trait uniquement aux manuscrits possédés par des seigneurs écossais[3]. Le plus important entre eux est celui qui se rapporte aux papiers du duc de Hamilton. Ces papiers ont été utilisés par Burnet quand il écrivit les biographies des deux premiers ducs de cette famille, et beaucoup ont été imprimés. Parmi ceux qui étaient restés inédits, les plus intéressants ont trait aux services de Hamilton et d'autres soldats écossais pendant la guerre de Trente ans et à l'histoire de la politique écossaise pendant les règnes de Charles II et de Guillaume III.

Le rapport sur les papiers de sir H. H. Campbell contient la correspondance de la famille des Hume de Marchmont et un certain nombre de lettres se rapportant aux événements publics pendant le règne du roi Guillaume, tandis que le premier comte de Marchmont était chancelier d'Écosse. Le rapport sur les papiers du duc d'Athol donne des lettres de la même période et d'autres qui concernent le règne de Jacques II et le soulèvement jacobite sous Dundee. Parmi les papiers du comte d'Eglinton, beaucoup se rapportent aux guerres civiles du temps de Charles Ier, l'un d'eux décrit la bataille de Marston Moor. Dans le rapport sur les manuscrits du comte de Lonsdale

1. *Diary and general Expenditurebook of William Cunningham*, 1673-1680, édité par le Rév. James Dodds, 1887. — *Glamis Papers*, édité par A. H. Millar, 1890. — *Court-book of the barony of Urie*, 1604-1747, édité par le Rév. D. G. Barron, 1892. — *Account book of Sir John Foulis*, 1671-1707, édité par le Rév. A. W. Hallen, 1894.

2. *Early Travellers in Scotland*, 1295-1689, 1891. *Tours in Scotland*, 1677-1681, par T. Kork et R. Thoresby, 1892. *Scotland before* 1700 *from contemporary documents*, 1893. Tous trois édités par P. Hume Brown et publiés à Édimbourg.

3. *Reports of the Historical Manuscripts Commission* : t. XI, p. VI : The Manuscripts of the Duke of Hamilton ; t. XIV, p. III : The Manuscripts of the Duke of Roxburghe, Sir H. H. Campbell, etc.; t. XII, p. VIII : The Manuscripts of the Duke of Athole ; t. X, p. I : The Manuscripts of the Earl of Eglinton, etc.; t. XIII, p. VII : The Manuscripts of the Earl of Lonsdale.

Digitized by Google

(p. 74-88) on trouve le récit d'un voyage en Écosse en 1629, découvert trop tard pour être compris dans la collection de M. Browne.

Irlande. — Les inventaires des papiers d'État relatifs à l'Irlande, en tant qu'ils se rapportent au XVIIe siècle, s'arrêtent court en 1880 par la publication du volume qui a trait aux années 1615-25, et il n'a point été fait d'inventaire pour les soixante-quinze dernières années du siècle. Cette omission regrettable n'est compensée que d'une façon bien insuffisante par les volumes publiés par les soins de la Commission des manuscrits historiques. La cinquième partie du dixième rapport, publié en 1885, contient une liste des manuscrits du comte de Fingall, des corporations de Galway, de Waterford, des évêchés de Dublin et d'Ossory et des Jésuites d'Irlande. Elle contient aussi la dernière partie des papiers d'Ormonde, inventoriés dans le neuvième rapport, ainsi que dans des rapports précédents, et on annonce la publication intégrale d'un volume particulier de cette collection, le plus important de tous pour l'histoire du XVIIe siècle[1]. M. G. T. Gilbert, l'auteur de ces rapports, a publié aussi des extraits des archives municipales de Dublin, dont le dernier volume contient les documents relatifs à la première partie du règne des Stuarts[2]. En 1591, vers la fin du règne d'Élisabeth, fut fondé le collège de la Trinité de Dublin, et la célébration du troisième centenaire de sa fondation a inspiré deux livres qui forment une contribution importante à l'histoire de l'Église et de l'instruction publique en Irlande pendant le siècle suivant.

Le Rév. Dr J. W. Stubbs, un des « senior fellows » de Trinity college, a retracé en quelque sorte l'histoire officielle de l'Université, d'après les lettres et les registres conservés dans les archives du collège. Le Rév. W. Urwick, pasteur non-conformiste, a cherché à compléter les faits recueillis par le Dr Stubbs en puisant à d'autres sources et à combattre quelques-unes des opinions qu'il exprime. La principale proposition de M. Urwick est que le collège eut à l'origine un caractère national et exempt d'esprit de secte; à la suite des changements opérés par l'archevêque Laud et ses satellites en Irlande, il devint étroitement un « soutien de l'oligarchie de l'Église établie d'Irlande. » Pendant la République et le Protectorat de Cromwell, on défit l'œuvre de Laud, on réorganisa le collège et on l'administra suivant un plan vaste et national. D'autre part, le Dr Stubbs

1. *Tenth Report of the Historical Manuscripts Commission*, part. 5, 1885. Londres, Eyre et Spottiswoode.

2. *Calendar of Ancient Records of Dublin*, 1610-1651, par J. T. Gilbert, vol. III, 1892. Londres, Quaritch.

Digitized by Google

déclare qu'on ne peut douter de la sagesse des changements apportés par Laud ni des excellents résultats qu'ils produisirent. Aux yeux des laïques, il semble que les vues de ces deux savants ecclésiastiques soient également contestables. Laud réduisit à une ombre le droit qu'avait eu jusque-là le collège de se gouverner lui-même, et il donna les « fellowships » à des Anglais. Mais l'Université ne recouvra pas son indépendance; ceux qui la gouvernaient continuèrent d'être des protestants, et elle ne prit pas un caractère suffisamment large et national pour y faire entrer des catholiques irlandais. Néanmoins, le zèle de M. Urwick lui a fait écrire un exposé très complet et très utile sur une partie de l'histoire de l'éducation en Irlande qui avait été laissée de côté jusque-là[1].

Trois ans avant la fondation du collège de la Trinité, un jeune aventurier, nommé Richard Boyle, aborda en Irlande. Tous ses biens terrestres consistaient en une culotte de velours, deux pourpoints, un bracelet d'or, une bague avec un diamant et vingt-sept livres trois shillings d'argent. En 1620, il était comte de Cork et l'homme le plus riche et le plus puissant d'Irlande. Cette élévation rapide à la richesse et aux honneurs venait, non de la faveur du roi, mais de ses capacités personnelles et de son énergie. Une des causes importantes de son succès fut la création de manufactures et d'industries nouvelles à l'aide de colons venus d'Angleterre. Il exploita des mines, établit des fonderies de fer et installa un commerce de bois de construction qui dénuda les flancs de plus d'une colline. A grands frais, il bâtit des ponts, créa des ports et fonda des villes qu'il remplit d'une population industrieuse et active. Trente châteaux forts, avec une garnison de gens bien armés, contenaient la population indigène; ses richesses étaient bien employées et ses biens considérables et toujours croissant étaient bien administrés. Il était à la fois le type du despote bienfaisant et de l'homme d'affaires énergique, le « self made man, » comme nous disons aujourd'hui. Les papiers du comte de Cork sont à présent en la possession du duc de Devonshire, et on les conserve au château de Lismore dans le comté de Waterford. De ce dépôt, le Dr Grosart a tiré les dix volumes de documents appelés les « Lismore Papers. » La première série, qui consiste en cinq volumes, contient le journal du comte de 1611 à 1643. C'est comme le grand-livre d'un préteur dont les affaires prospèrent et qui emploie ce qu'il gagne à des spéculations industrielles. Il contient beaucoup de faits

1. *The History of the University of Dublin from* 1591 *to* 1800, par J. W. Stubbs. Londres, Longmans, 1889. — *The early History of Trinity college Dublin*, 1591-1660, par W. Urwick. Londres, Fisher Unwin, 1892.

Digitized by Google

biographiques intéressants, soit sur sa vie soit sur celles de contemporains, mais ces faits sont comme noyés dans un océan de détails sur ses achats, ses créances et ses dettes. L'éditeur lui attribue toutes les vertus imaginables, y compris une piété profonde, mais il ne réussit à gagner la sympathie pour son héros que du jour où celui-ci est surpris par la mauvaise fortune. Le courage et l'indomptable énergie avec lesquels, en 1641-43, il lutte contre la rébellion en Irlande lui gagnent à la fin le respect et l'admiration. La seconde série des « Lismore papers, » qui comprend les vol. VI à X, consiste en six cents lettres environ, tirées de la correspondance du comte et de sa famille. Les affaires d'Irlande en sont naturellement l'objet principal, mais un certain nombre de lettres ont trait à l'histoire des deux guerres de Charles Ier avec les Écossais en 1639 et 1640. D'autres ne sont intéressantes qu'au point de vue de ses affaires privées et personnelles, comme celles qui se rapportent à l'éducation de ses fils (il en eut sept) ou au mariage de ses filles (il en eut huit). Les dernières lettres racontent le progrès de la révolte en Irlande et les efforts du comte et de ses fils pour défendre les villes des côtes de Munster contre les forces croissantes des indigènes irlandais[1].

J'avais mentionné dans mon dernier *Bulletin*[2] l' « Histoire de la Confédération irlandaise et de la guerre d'Irlande, » écrite par Richard Bellings, secrétaire du Conseil des Confédérés catholiques irlandais. Aux deux volumes parus alors, M. J. T. Gilbert, leur éditeur, en a maintenant ajouté cinq autres qui complètent l'œuvre de Bellings et mènent son histoire jusqu'en 1649, au moment où l'auteur, trouvant sa cause perdue, sans espoir, se retira en France[3]. Le manuscrit de Bellings lui-même n'est guère que la septième ou huitième partie de l'ouvrage. Le reste est un recueil de documents se rapportant à l'histoire de la période de 1643-1649, tirés de différentes sources. La plupart sont tirés des papiers du comte d'Ormond qu'avait rassemblés Carte et qui se trouvent actuellement à la Bodléienne. En 1644, Bellings fut envoyé sur le continent pour faire connaître la situation des Confédérés irlandais à Paris et à Rome; ses dépêches racontent ses entrevues avec Mazarin et Innocent X. M. Gilbert les a complétées par les lettres de La Monnerie et de

1. *The Lismore Papers* (First Series), 1886, édités par le Rév. A. B. Grosart (imprimés par souscription et non mis dans le commerce); (Second Series), 1888. L'ouvrage a été mal édité et l'index est très mauvais.

2. *Rev. hist.*, t. XXIX, p. 112.

3. *The history of the Irish Confederation and the War in Ireland*, éditées par J. T. Gilbert, vol. III-VII, 1885-1891. Dublin, H. M. Gill et fils.

Digitized by Google

Dumolin, agents de Mazarin en Irlande, tirées des archives françaises. C'est ainsi que le récit de Bellings et les papiers ajoutés par M. Gilbert sont d'une valeur particulière pour l'histoire des relations des Confédérés irlandais à l'étranger. Au point de vue des rapports entre l'Angleterre et l'Irlande, Bellings, lui-même, appartenait au parti modéré des Confédérés, qui espérait obtenir des résultats satisfaisants par d'habiles compromis avec la couronne d'Angleterre. Le parti extrême, laïque et clérical à la fois, qui désirait obtenir un règlement définitif de la question nationale fondé sur l'indépendance, le regardait avec défaveur. A la fois pour l'histoire politique et pour l'histoire militaire de cette période, cet ouvrage est le complément indispensable au récit publié par M. Gilbert quelques années auparavant sous le titre : *A contemporary history of affairs in Ireland from 1641 to 1652*. Les deux récits relatent des actions qui eurent lieu en différents points de la même région et montrent les points de vue des partis différents. Mais le récit de Bellings s'arrête à son départ d'Irlande en 1649, tandis que la *Contemporary history* raconte la reconquête de l'Irlande par ses successeurs. Cette reconquête fut, comme on le sait, suivie par un nouvel établissement de colons anglais. Parmi les officiers qui prirent part à la conquête, se trouvait un certain colonel Richard Townshend, qui était venu d'Angleterre avec son régiment en 1647 pour servir sous les ordres de lord Inchiquin et qui, à la fin de la guerre, obtint comme payement de ses services une propriété dans le comté de Cork. Deux des descendants de ce soldat heureux ont composé un récit de sa vie avec une histoire de sa famille[1]. Il a eu une carrière analogue à celle de beaucoup d'autres aventuriers qui ont fondé de la même façon des familles en Irlande. A la Restauration, Townshend, comme bien des colons du parti de Cromwell, garda ses terres, tandis que des Irlandais, qui avaient combattu sous les bannières de Charles Ier et de Charles II, sinon uniquement dans leurs propres intérêts, ne rentrèrent pas en possession de leur ancien héritage. Charles II avait solennellement promis de faire rendre aux Irlandais tout ou partie de leurs biens ou tout au moins de les indemniser; en fait, un petit nombre seulement rentra en possession; la plupart ne purent obtenir satisfaction à leurs plaintes et beaucoup d'entre eux, qui avaient obtenu des jugements en leur faveur, ne purent les faire exécuter. Et cette tentative infructueuse pour modifier la colonisation de

1. *An officer of the Long Parliament and his descendants. An account of the life of lord Richard Townshend and a chronicle of his family*, par Richard et Dorothée Townshend. Londres, Frowde, 1892.

Digitized by Google

Cromwell vient d'être racontée par M. Prendergast[1] dans un livre sur la colonisation de Cromwell. Les Irlandais dépossédés devinrent la plupart du temps des brigands ou, comme on les désignait dans le langage du temps, des « tories ». M. Prendergast conclut en racontant la vie de quelques-uns des plus fameux de ces chefs tories.

De tous les gouverneurs anglais de l'Irlande, pendant le règne de Charles II, un des meilleurs fut Arthur Capel, comte d'Essex, vice-roi de 1672 à 1679. M. Osmond Airy a publié[2] un choix de ses papiers qui montrent jusqu'à quel état de désorganisation les guerres interminables avaient réduit le pays et combien il était difficile au législateur le mieux intentionné de faire quoi que ce fût pour améliorer cette situation. La division entre catholiques et protestants, les lois qui entravaient le commerce irlandais au profit des marchands anglais et la corruption de la cour dont ce commerce dépendait déjouèrent tous les efforts. Les lettres éclairent aussi quelque peu les événements politiques en Angleterre entre 1672 et 1675. En 1689, il y eut une tentative pour détruire les résultats de la conquête de Cromwell, qui fut un moment couronnée de succès. Le parlement que Jacques II assembla à Dublin révoqua l'acte d'établissement de 1662, promit une pleine liberté religieuse et déclara que l'Irlande serait gouvernée uniquement par les lois que voteraient ses représentants. Des événements politiques récents ont attiré l'attention des deux partis sur ce sujet, et l'on a publié dernièrement deux histoires du parlement, l'une, un panégyrique, l'autre, un réquisitoire[3]. C'est avec éloge que M. Lecky, dans son histoire d'Angleterre, parle des articles de Thomas Davis comme donnant « de beaucoup le compte-rendu le meilleur et le plus complet » de ce parlement. M. Ingram ajoute à son pamphlet sur le parlement une discussion sur le traité de Limerick; il soutient que la validité du traité dépendait entièrement de l'assentiment qu'y donnait le parlement d'Irlande et que le parlement d'Irlande avait, par conséquent, le droit de voter des actes absolument contraires à la fois à la lettre et à l'esprit de ce contrat. A propos de la conquête finale de l'Irlande

1. *Ireland from the Restoration to the Revolution*, 1660-1690, par John P. Prendergast. Londres, Longmans, 1887.

2. *The Essex Papers*, édités par Osmund Airy, vol. I, 1890. The Camden Society.

3. *Thomas Davis. The Patriot-Parliament of* 1689, édité par sir G. C. Duffy. Londres, 1894. C'est la réimpression d'articles publiés d'abord dans une revue, en 1843. — T. D. Ingram, *Two Chapters of Irish History* (1). *The Irish Parliament of James II* (2). *The alleged violation of the treaty of Limerick.* Londres, 1888.

Digitized by Google

par Guillaume III, il a paru dernièrement deux livres de valeur. M. Dwyer a réimprimé avec des notes plusieurs brochures contemporaines sur la défense de Londonderry en 1689[1]. M. Gilbert ayant trouvé, parmi les papiers du comte de Fingal, un récit de la guerre, fait par un Jacobite, sous le titre de « Lumière pour les aveugles, » l'a imprimé[2] en y ajoutant un poème latin sur la bataille d'Anghrim, des récits du temps sur le siège de Limerick et d'autres documents. Plumkett, l'auteur du récit, était un chaud partisan de Tyrconnell, qui jusqu'ici avait été critiqué de la façon la plus sévère par les historiens; c'est pourquoi ce témoignage en sa faveur a quelque intérêt.

Pour terminer, il ne faut pas oublier de mentionner la publication d'une troisième édition corrigée de l'ouvrage du Dr Witherow sur le siège de Londonderry et la défense d'Enniskillen en 1689. Un des buts qu'il se propose dans son récit est de mettre en son vrai jour l'importance des services que les Presbytériens ont rendus au siège de Londonderry et de montrer de quelle ingratitude ont fait preuve à son égard le parlement irlandais et le gouvernement de Guillaume III. Il soumet aussi à une critique minutieuse les détails fort exagérés que Walker a donnés sur ses propres mérites; son livre devrait être lu à côté des pamphlets réimprimés par M. Dwyer et pour leur servir de correctif[3].

L'Inde et les colonies anglaises. — M. W. N. Sainsbury, dont la mort récente est une grande perte pour l'histoire d'Angleterre et d'Amérique, a publié pendant les dix dernières années quatre volumes d'inventaires de papiers d'État relatifs aux colonies[4]. La série se rapportant aux Indes orientales s'étend à présent à l'année 1634, celle qui se rapporte à l'Amérique et aux Indes occidentales à 1676. Vers 1634, la Compagnie anglaise des Indes orientales s'était établie sur une base solide et prospère. Elle possédait dix-sept factoreries dans l'Inde, trois en Perse, et avait à son service trente-six navires et cent quarante agents commerciaux dans l'Est. Déjà, anticipant sur son développement futur, elle cherchait à acquérir des territoires et négociait l'acquisition d'une petite ville près de Masulipatam, dont

1. *The siege of Londonderry as set forth in the literary remains of Colonel George Walker*, édité par Dwyer. Londres, Stock, 1893.

2. *A Jacobite Narrative of the tours in Ireland*, 1688-1691, *with contemporary letters and papers*, édité par J. T. Gilbert. Dublin, 1892.

3. *Derry and Enniskillen in the year* 1689. Par Thomas Witherow. Belfast, Mullan et fils, 1885. La première édition en a été publiée en 1873.

4. *Calendars of State Papers.* Colonial Series 1620-1634. Londres, Eyre et Spottiswoode.

Digitized by Google

Cromwell vient d'être racontée par M
sur la colonisation de Cromwell. Les
la plupart du temps des brigands ou
le langage du temps, des « tories ». M.
tant la vie de quelques-uns des plus

De tous les gouverneurs anglais de
Charles II, un des meilleurs fut Arth
roi de 1672 à 1679. M. Osmond A
papiers qui montrent jusqu'à quel éta
interminables avaient réduit le pays
législateur le mieux intentionné de fai
rer cette situation. La division entre
lois qui entravaient le commerce irla
anglais et la corruption de la cour
déjouèrent tous les efforts. Les lettres
événements politiques en Angleterre
y eut une tentative pour détruire le
Cromwell, qui fut un moment co
ment que Jacques II assembla à Dul
ment de 1662, promit une pleine lib
l'Irlande serait gouvernée uniquemen
ses représentants. Des événements pol
tention des deux partis sur ce sujet.
deux histoires du parlement, l'une,
réquisitoire[3]. C'est avec éloge que M.
gleterre, parle des articles de Thomas
beaucoup le compte-rendu le meilleu
parlement. M. Ingram ajoute à son p
discussion sur le traité de Limerick;
traité dépendait entièrement de l'asse
ment d'Irlande et que le parlement d'I
le droit de voter des actes absolument
et à l'esprit de ce contrat. A propos de

1. *Ireland from the Restoration to the* P. Prendergast. Londres, Longmans, 1887.
2. *The Essex Papers*, Society.
3. *Thomas Davis.* Londres, 1894. C'est en 1843. — T.

Digitized by Google

années de son existence. L'autre,
s inventaires, est le recueil des
1619, contenant ses instructions
et à ses marchands. L'éditeur de
rédigé un rapport sur les archives
lui servit de base pour un second
en 1890 sur le même sujet. Ce
ni les papiers de ce dépôt, mais il
le et précieuse à l'histoire des rela-
. Depuis 1884, M. F. C. Danvers,
India Office, » a soumis les papiers
ment et à un classement systéma-
ssi accessibles que possible aux
chargé aussi par le gouvernement
u Portugal relativement aux Indes
re considérablement l'histoire des
et les conflits qui s'élevèrent entre
la première partie du XVIIe siècle.
x volumes de documents relatifs aux
e sont considérables[3]. En Amérique
de la Caroline, la révolte en Virgi-
n en 1676, et les guerres des colons
es Indiens sont les événements les
9 à 1676. Dans les îles, le développ-
rbades, les guerres avec les Hollan-
avec les Espagnols sont les faits les
es. Jusqu'en 1672, sinon plus tard
urs attaques contre les Espagnols,
s colons anglais, et Henry Morgan,
1671, agissait sous l'impulsion du
ique. Mais le gouvernement central

Records at the India Office, par sir George
Spottiswoode. Réimprimé et complété.

e for India on the Portuguese Records
in Archivio da Torre do Tombo and the
ra, par F. C. Danvers. Londres, Eyre et

lonial Series. America and West Indies,
y, 1889. — *Id.*, 1675-1676, with additional
par W. N. Sainsbury, 1893. Londres, Eyre
Sainsbury a donné à la Société des Anti-
tile, intitulé : *The British public Record*
rly American history.

Digitized by Google

elle pourrait faire le centre de ses opérations commerciales. Ces papiers indiquent clairement la manière dont son commerce était organisé et les moyens par lesquels il réussissait à faire ses gros bénéfices. Les deux dangers que la Compagnie avait à combattre, surtout pendant la dernière partie du XVIIe siècle, étaient la concurrence des commerçants qui n'appartenaient pas à la Compagnie, et qu'on appelait des « interlopers, » et la tendance qui poussait ses propres agents, assez mal rétribués, à faire du commerce pour leur compte personnel. En 1682, un certain William Hedges y fut envoyé pour contrôler en dernier ressort toutes les factoreries de la Compagnie dans la baie du Bengale et pour arrêter ces abus. Mais il échoua complètement; il se disputa avec tout le monde et fut finalement rappelé par la Compagnie en 1684. Le journal de Hedges pendant sa pénible mission fut publié en 1887, avec deux volumes de notes et de documents se rapportant à l'histoire de la Compagnie pendant la dernière partie du XVIIe siècle[1]. L'éditeur, le colonel YULE, fixe la date de la fondation de la première factorerie de la Compagnie au Bengale même entre 1640 et 1650, et donne des biographies développées des premiers gouverneurs et des principaux agents de la Compagnie. Parmi ceux-ci, les plus importants furent Thomas Pitt, grand-père du comte de Chatham, et Job Charnock, le principal adversaire des réformes que tentait Hedges. En Angleterre, de 1680 à 1699, l'homme qui, plus que tous les autres, inspirait la politique de la Compagnie, était sir Josiah Child, qui était très capable et avait des vues larges et ambitieuses. Dans une de ses instructions à un gouverneur récemment nommé au Fort-Saint-Georges et qu'il a écrite en 1687, il dit que la Compagnie attend de lui « qu'il établisse une puissante organisation civile et militaire, qu'il crée et conserve des revenus assez considérables pour la maintenir de façon à ce qu'elle devienne la base d'une domination large, solide et sûre de l'Angleterre en Inde pour tous les temps[2]. »

Sur la partie plus ancienne de l'histoire de la Compagnie, sir George BIRDWOOD a donné deux volumes qui complètent les inventaires de M. Sainsbury. L'un est le rapport des actes de la Compa-

1. *The Diary of William Hedges*, 1681-87, *illustrated by copious extracts from unpublished records*, par Col. Henry Yule. Londres, 1887-89, publié par la Hakluyt Society.

2. *The Dawn of British Trade to the East Indies as recorded in the Court minutes of the East India Company*, 1599-1603, édité par sir George Birdwood, 1886. Londres, H. Stevens and son. — *The Register of Letters, etc., of the governor and Company of Merchants of London trading into the East Indies*, 1600-1619, édité par sir George Birdwood. Londres, Quaritch, 1893.

Digitized by Google

gnie pendant les quatre premières années de son existence. L'autre, découvert après la publication des inventaires, est le recueil des lettres de la Compagnie de 1600 à 1619, contenant ses instructions à ses commandants de vaisseaux et à ses marchands. L'éditeur de ces deux volumes avait, en 1878, rédigé un rapport sur les archives anciennes de l'« India Office, » qui lui servit de base pour un second rapport, plus détaillé, qu'il publia en 1890 sur le même sujet. Ce n'est pas seulement un guide parmi les papiers de ce dépôt, mais il contribue aussi d'une façon durable et précieuse à l'histoire des relations de l'Angleterre et des Indes[1]. Depuis 1884, M. F. C. Danvers, le surintendant des archives de l'« India Office, » a soumis les papiers qui lui sont confiés à un remaniement et à un classement systématique de façon à les rendre aussi accessibles que possible aux recherches historiques. Il a été chargé aussi par le gouvernement anglais d'examiner les archives du Portugal relativement aux Indes orientales, et son rapport[2] éclaire considérablement l'histoire des possessions portugaises en Orient et les conflits qui s'élevèrent entre les Portugais et les Anglais dans la première partie du XVIIe siècle.

Les sujets traités dans les deux volumes de documents relatifs aux Indes occidentales et à l'Amérique sont considérables[3]. En Amérique même, la fondation de la colonie de la Caroline, la révolte en Virginie, conduite par Nathaniel Bacon en 1676, et les guerres des colons de la Nouvelle-Angleterre avec les Indiens sont les événements les plus importants des années 1669 à 1676. Dans les îles, le développement de la Jamaïque et des Barbades, les guerres avec les Hollandais et les querelles constantes avec les Espagnols sont les faits les plus saillants de ces mêmes années. Jusqu'en 1672, sinon plus tard encore, les Boucaniers, dans leurs attaques contre les Espagnols, reçurent constamment l'appui des colons anglais, et Henry Morgan, lorsqu'il s'empara de Panama en 1671, agissait sous l'impulsion du gouvernement anglais de la Jamaïque. Mais le gouvernement central

1. *Report on the Miscellaneous old Records at the India Office,* par sir George Birdwood. Londres, 1890, Eyre et Spottiswoode. Réimprimé et complété. Londres, Allen et Ce, 1891.

2. *Report to the Secretary of State for India on the Portuguese Records relating to the East Indies contained in Archivio da Torre do Tombo and the public libraries at Lisbon and Evora,* par F. C. Danvers. Londres, Eyre et Spottiswoode, 1892.

3. *Calendar of State Papers. Colonial Series. America and West Indies,* 1669-1674, édité par W. N. Sainsbury, 1889. — *Id.*, 1675-1676, with additional papers relating to 1574-1674, édité par W. N. Sainsbury, 1893. Londres, Eyre et Spottiswoode. En avril 1893, M. Sainsbury a donné à la Société des Antiquaires américains un article très utile, intitulé : *The British public Record Office and the materials in it for early American history.*

Digitized by Google

rappela le gouverneur et l'envoya à la Tour. Une réimpression de l'histoire des Boucaniers d'Amérique, publiée primitivement en 1684, a paru en 1893[1], mais l'éditeur n'essaie pas le moins du monde d'apprécier la confiance qu'il faut y donner en la comparant à des papiers d'État ou à d'autres relations contemporaines sur leurs actes. L'Histoire d'Antigua par M. Oliver[2] est, pour une large part, consacrée à la généalogie des différentes familles des Indes occidentales; mais la première partie contient une chronique des événements de l'histoire de l'île où sont insérés tout au long beaucoup de documents inédits et précieux et un récit de la fondation d'une colonie anglaise dans l'île de Saint-Christophe, dont celle d'Antigua dépendait. A l'exécution de Charles Ier, la colonie des Barbades, qui était pleine d'exilés royalistes, proclama Charles II roi, et elle ne fut réduite à l'obéissance envers la république qu'en 1652. M. Davis a publié un récit de cet incident des guerres civiles d'après les papiers d'État et les brochures du temps[3]. Il faut mentionner aussi deux livres se rapportant à l'histoire des colonies anglaises en général et qui traitent avec assez de développement leur fondation et leur histoire primitive. La Chronologie de M. Robinson est un ouvrage utile à consulter, il contient une grande quantité de renseignements sous une forme commode[4]. L'ouvrage de M. Lucas est de consistance plus solide et traité de façon plus scientifique[5]. Il connaît à fond tous les ouvrages imprimés relatifs aux colonies; il a consulté les archives du ministère des Colonies, et il a été secondé d'une façon importante par les agents des colonies eux-mêmes. Son ouvrage, complété par des cartes, est le meilleur qui soit sur le sujet. Cependant, il n'est pas encore fini, et l'auteur n'a pas réussi à le traiter d'un bout à l'autre d'une façon uniforme. Dans les derniers volumes, il traite les matières beaucoup plus longuement et avec plus de détails que dans les premiers.

C.-H. Firth.

(Sera continué.)

1. *The Buccaneers of America*, etc., par John Esquemeling; édité par H. Powell. Londres, Sonnenschein, 1893.

2. V. L. Oliver, *A History of Antigua from* 1635 *to the present time*. Londres, Mitchell et Hughes, 1894.

3. *Cavaliers and Roundheads in Barbadoes*, 1650-1652, par N. Darnell Davis. Demerara. Argosy Press, 1883.

4. *Colonial Chronology*, par A. J. Robinson. Londres, Lawrence et Bullen, 1891.

5. *A Historical Geography of the British Colonies*, par C. P. Lucas. Oxford, The Clarendon Press, 1887-1894, 4 vol.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Directeur,

M. Borrelli de Serres, répondant au compte-rendu critique de ses *Recherches sur divers services publics*, que j'ai publié dans la précédente livraison de la *Revue historique*, m'adresse une lettre d'où je détache les passages suivants :

« A propos des auteurs qui ont écrit sur l'histoire financière sans « recourir aux meilleurs documents, je n'ai eu en vue que celle du « XIIIe siècle; aussi, dans les noms cités en note ne sont pas ceux « auxquels vous avez pensé très justement. Mais il eût mieux valu « aux mots « origines du service » ajouter « au XIIIe siècle, » ce qui, « je crois, nous eût mis d'accord.

« Le trésor de Philippe-Auguste dans la Tour du Louvre étant « reconnu distinct de la *Bursa regis*, c'est à celle-ci seule que j'ai, « p. 89 et 259, attribué un montant très peu considérable; au con- « traire, p. 78, j'ai considéré l'autre comme une réserve très impor- « tante, *mais accidentelle*. Peut-être une confusion résulte-t-elle de « ces passages combinés; mais je comprends la question absolument « comme vous-même. »

Nous voilà d'accord. D'autre part, M. de Serres reconnaît que, dans les notes, il a péché par « excessive condensation dans l'indication des sources; » cependant il ajoute : « Mais il y a une table de références à la première page. » Il est vrai, mais cette table, suffisante pour les sources manuscrites, ne mentionne presque aucun ouvrage historique, et M. de Serres en cite un grand nombre qui sont peu connus. Il est donc désirable qu'il procède autrement, et qu'il fasse une table des références complète, si, comme il est vraisemblable, on lui demande quelque jour une seconde édition de son excellent ouvrage.

Ch. Petit-Dutaillis.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

P. Foucart. **Recherches sur l'origine et la nature des Mystères d'Éleusis** (Extrait des *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXV, 2e partie). Paris, Imprimerie nationale, 1895. 1 vol. in-4°, 84 pages.

Le mémoire de M. Foucart renferme, comme l'indique le titre, deux parties essentielles : une étude sur l'origine des Mystères d'Éleusis, un tableau de ce qu'ils étaient à l'époque classique. De tous les travaux éminents qu'a publiés l'auteur, il n'en est peut-être pas qui ait plus que celui-ci attiré l'attention et provoqué l'examen. En général, on loue surtout le savant épigraphiste de la rigueur pénétrante et de l'ampleur lumineuse avec lesquelles il a reconstitué les rites et les cérémonies de l'initiation. Nul plus que moi ne s'associe à ces éloges. Cependant, à mon avis, si M. Foucart doit être particulièrement approuvé, c'est d'avoir écrit ce que l'on regarde comme particulièrement contestable.

Il y a toute une école d'historiens pour qui rien n'existe en dehors du document et de la classification des faits qui résultent de la comparaison des documents. Où manque le document, la vérité manque : c'est le domaine de la légende et de l'hypothèse; des romanciers peuvent y vagabonder; des esprits critiques, des savants sérieux, des érudits positifs ne s'y aventurent pas. A quoi l'on peut répondre qu'une légende est un document comme les autres, que l'hypothèse est aussi bien à sa place dans les sciences historiques que dans les sciences physiques, qu'il y a telle hypothèse historique qui compte, au même titre qu'une belle église ou qu'un beau poème, parmi les chefs-d'œuvre du génie humain. Et sur quoi donc se fonde cette infatuation dédaigneuse qui prétend dresser des bornes fixes entre l'inconnu et l'inconnaissable? Est-ce que l'horizon de l'inconnaissable ne recule pas tous les jours, grâce aux incessantes découvertes de l'archéologie? L'esprit de curiosité ne se limite pas. Il en est de la conquête du passé comme de celle de la terre : c'est vers les régions qui n'ont pas été foulées encore que s'élance l'audace des vrais explorateurs.

Seulement, de ce que l'on quitte le terrain proprement historique, il ne s'ensuit pas qu'il faille renoncer à toute méthode. Comme l'observait récemment M. Pottier, avec sa finesse et sa pénétration habituelles, il y a deux lois que ne doit jamais perdre de vue celui qui cherche à débrouiller les questions d'origine : la loi des coïncidences et la loi des contacts. Quand nous saisissons des analogies entre les croyances de deux peuples, cela peut être, ou bien le résultat d'une rencontre, d'un

Digitized by Google

développement spontané et naturel, parce que l'humanité, éternellement une, se recommence sans cesse, ou bien le résultat d'une influence, parce que partout et toujours le plus fort agit sur le plus faible.

Tel est le problème que M. Foucart s'est posé à propos des Mystères d'Éleusis, et sa thèse est la suivante :

Déméter, la grande divinité éleusinienne, est-elle d'origine hellénique ou d'importation étrangère? Les Grecs l'assimilaient à Isis. Ils la représentaient venant du dehors, introduisant les céréales en Attique et enseignant aux indigènes l'art de les cultiver. Est-ce à bon droit? Pour démontrer qu'un peuple a pu agir sur un autre, il faut d'abord établir qu'ils ont été en relation. Or, si la loi des contacts est susceptible d'être appliquée, c'est assurément ici. Les sources grecques, d'accord avec les sources égyptiennes, font remonter à la plus haute antiquité les établissements des Égyptiens en Grèce. A leur tour, les découvertes archéologiques prouvent qu'il a existé, du XVIIe au XIIIe siècle, un empire maritime égyptien, comprenant les îles de la mer Égée et une partie des côtes de la Grèce continentale. Un fait de cette importance a naturellement laissé des traces dans l'histoire et la mythologie grecques (tradition des Danaïdes; — exhumation faite, en Béotie, par Agésilas, dans un tombeau préhomérique, d'une tablette portant des hiéroglyphes; — légende de Minos). Ainsi, les Grecs et les Égyptiens ont eu des rapports directs, au moins à partir du XVIe siècle.

Or, « il n'est pas contesté que les peuplades helléniques reçurent des Phéniciens, non seulement l'écriture et les arts industriels, mais plusieurs de leurs divinités, Aphrodite, Héraclès. Pourquoi les Égyptiens auraient-ils exercé une influence moins sensible? Comment le culte d'Isis, qu'à l'époque historique leurs marchands portèrent partout avec eux, ne se serait-il pas introduit chez les Pélasges, qui en étaient encore au culte grossier et primitif des éléments divinisés? »

Mais il est possible d'arriver à autre chose qu'à des inductions. Dès que l'on compare les éléments constitutifs des cultes de Déméter et d'Isis, on s'aperçoit que les deux divinités présentent des analogies, non pas superficielles et fortuites, mais intimes et profondes. Isocrate a bien marqué les caractères essentiels de la religion d'Éleusis :

1° Les Athéniens ont reçu de Déméter l'agriculture, qui les a fait passer de la vie sauvage à la vie civilisée. D'où la double épithète que porte la déesse; elle est celle qui donne les fruits et qui donne les lois : Καρποφόρος καὶ Θεσμοφόρος. Isis aussi est Καρποφόρος καὶ Θεσμοφόρος. Elle est la « dame du pain; » elle est celle qui a donné les premières lois aux hommes. Dans sa mission civilisatrice, elle est aidée par son frère Osiris, qui parcourt la terre en faisant partout cesser la vie sauvage. Le rôle que joue Osiris dans la légende égyptienne est dévolu à Triptolème dans la légende grecque.

2° Les Athéniens ont été initiés par Déméter aux Mystères, qui donnent l'espérance du bonheur dans la vie future. Or, le mot grec μύστης (myste, initié) a son équivalent dans le mot égyptien *amakhou*

Digitized by Google

(dévot, pieux). L'amakhou d'Osiris est le féal d'Osiris et par conséquent son privilégié. Ce privilégié, qui a suivi la doctrine du dieu, qui s'est attaché à son culte, qui a participé à ses fêtes, qui s'est fait embaumer comme lui, obtient, dans l'autre monde, une place dans le séjour d'Osiris : « Les idées de mérite et de démérite n'avaient aucune part à l'admission des âmes en ce séjour : le privilège de la naissance et la faveur divine, gagnée par des présents et des formules mystiques, étaient les seuls titres au bonheur » (Maspero, *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. II, p. 14). Il en est absolument de même dans les Mystères d'Éleusis : « Pas plus chez les Grecs que chez les Égyptiens, il n'y a l'idée de mérite ou de démérite; il n'y a pas des bons et des méchants, mais des initiés et des non initiés : les premiers ayant le privilège du bonheur, les seconds livrés à toutes les souffrances. » Qu'il s'agisse du myste d'Éleusis ou de l'amakhou égyptien, la nature de l'initiation est identique : « C'est un contrat par lequel la divinité s'est liée à son fidèle; dès que celui-ci a rempli exactement les conditions qu'elle a imposées, à son tour elle lui doit sa protection et sa faveur dans le domaine où elle règne. »

Une objection se présente : en Égypte, Isis et Osiris forment un couple indissoluble. A Éleusis, les auteurs ne parlent que de deux déesses, Déméter et Coré. D'où vient, si les Mystères sont d'origine égyptienne, qu'Osiris ait disparu? La difficulté est résolue par les monuments. En dehors de Déméter, de Coré et de Triptolème, les inscriptions et les bas-reliefs d'Éleusis nous font connaître deux divinités anonymes, désignées par les expressions de Dieu et de Déesse, ὁ Θεὸς καὶ ἡ Θεά. « Si l'on pouvait hésiter à reconnaître Osiris et Isis dans Déméter et Coré, les seules divinités des Mystères dont parlent les auteurs de l'époque classique, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit du Dieu et de la Déesse, forme antérieure du culte éleusien. Comme les deux Déesses, ce couple primitif préside à la fois à l'agriculture et aux enfers, mais, moins éloigné de l'origine, il est une reproduction plus fidèle du couple égyptien d'Isis et d'Osiris, qui a donné naissance aux Mystères d'Éleusis. »

Poursuivant sa démonstration, M. Foucart établit que certaines particularités des Mystères s'expliquent par la religion égyptienne et ne s'expliquent que par elle. Ainsi, l'on exigeait que le hiérophante eût une voix juste, capable de bien moduler, qu'il fût un véritable Eumolpide. Or, en Égypte, la voix était l'instrument magique par excellence, et les formules de l'initiation étaient sans valeur si elles n'étaient révélées avec l'intonation rituelle (mâ khrôu = εὔμολπος). De même, on tenait secret à Éleusis le nom véritable des divinités présidant aux Mystères; on ne laissait connaître aux profanes que les épithètes vagues : le Dieu, la Déesse, Eubouleus (cf. Despoina en Arcadie et Soteira à Cyzique). Ces précautions dérivent d'un rite égyptien : « La vieille Égypte croyait que le nom d'un individu était comme son être réel; qui possédait le nom possédait l'être et s'en faisait obéir, comme l'esclave obéit au

Digitized by Google

maître. L'art des magiciens consistait à obtenir des dieux la révélation de ces noms sacrés. Une fois que le Dieu, dans un moment d'oubli ou de bienveillance, leur avait enseigné ce qu'ils désiraient, ils n'avaient plus d'autre ressource que de leur obéir » (Maspero, *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. II, p. 298).

Telle est, sommairement résumée, l'argumentation de M. Foucart. Elle me paraît très forte. Assurément, il se peut que l'auteur ait exagéré l'état de barbarie des populations indigènes au moment où s'exercèrent les influences égyptiennes; mais la civilisation pélasgique était malgré tout par trop faiblement armée contre la civilisation orientale pour que celle-ci fût sans action sur elle. Plus nous étudierons les siècles qui ont précédé l'âge classique, plus nous reconnaîtrons que les diverses contrées riveraines de la Méditerranée n'ont pas formé des compartiments clos, séparés les uns des autres par des cloisons étanches. De même qu'il y a eu, pendant un millier d'années, une civilisation grecque qui a rayonné sur le monde oriental, de même il y a eu, antérieurement, une civilisation orientale qui a rayonné sur le monde grec. Autant il est d'une saine critique de travailler à discerner ce qui revient à chacun, ce qui est l'élément indigène et l'importation étrangère, autant il est absurde de murer par avance l'histoire d'un peuple, quel qu'il soit.

Dans la seconde moitié de son mémoire, M. Foucart étudie la nature et la portée des révélations faites aux initiés. Cette étude est conduite avec une rigueur et une méthode qui laissent à l'esprit l'impression d'une entière plénitude. Les Mystères comprenaient : 1° Des spectacles dramatiques, τὰ δρώμενα. — 2° L'exhibition d'objets sacrés, τὰ δεικνύμενα. — 3° Les paroles prononcées par le hiérophante, τὰ λεγόμενα. De ces trois séries de révélations, la dernière est de beaucoup la plus importante. Sans les paroles, l'initiation est inefficace et le myste n'est pas en état de parvenir au séjour des bienheureux. Au contraire, la connaissance des formules est comme le rameau d'or qui ouvrit à Énée l'accès des enfers. Ici encore nous retrouvons l'influence égyptienne. L'enseignement secret d'Éleusis est semblable, quant au fond, à celui des Orphiques, et le Rituel funéraire des Orphiques s'inspire du Livre des Morts égyptien. Toute la différence entre la doctrine des Orphiques et les croyances d'Éleusis est dans la forme : « Les Orphiques s'instruisaient par la lecture du Livre Sacré et ils l'emportaient avec eux dans la tombe. A Éleusis, on mettait la leçon en action, comme on le faisait pour les légendes de la Déesse. Au lieu de décrire le monde souterrain, on le faisait voir à l'initié et on lui montrait le chemin; au lieu de lire dans un livre les paroles mystérieuses qui domptaient les ennemis et ouvraient les portes de la demeure bienheureuse, il les entendait de la bouche même du hiérophante. »

En somme, les Mystères se résumaient en ceci : « On commençait par représenter un drame mystique qui mettait en action la légende de Déméter, telle qu'elle avait été transmise aux Eumolpides. » C'était une

Digitized by Google

cérémonie préparatoire. Puis, « les mystes parcouraient les diverses régions du monde souterrain, figurées dans la grande salle du τελεστήριον, pour aboutir au séjour des bienheureux; alors, probablement, étaient dévoilés les ἱερά. Ces tableaux étaient animés par la voix du hiérophante, qui prononçait, avec la mélopée sacramentelle, les paroles secrètes ou formules d'incantation nécessaires pour mener à bon terme ce dangereux voyage. C'était là la grande révélation des Mystères et la partie essentielle. Il n'y avait pas autre chose dans l'initiation. »

La solution du problème, conclut M. Foucart, pourra sembler trop simple à quelques-uns, mais il ne s'agit pas de chercher dans les Mystères ce que notre imagination s'est plu à y mettre. Les révélations consistaient en un enseignement pratique destiné à guider le myste dans le royaume d'Hadès et à lui assurer l'accès du bienheureux séjour. Cette hypothèse de l'auteur est assurément la plus fortement construite et la plus solidement assise qu'on nous ait encore donnée sur une des questions les plus complexes de l'histoire religieuse de l'antiquité.

Georges Radet.

Benedictus Niese. **Geschichte der griechischen und Makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea**; I Teil : **Geschichte Alexanders des grossen und seiner Nachfolger und der Westhellenen bis zum Jahre 281 v. Chr.** Gotha, Perthes, 1893. In-8°, x-512 pages.

Ce livre fait partie de la deuxième série des manuels d'histoire ancienne publiés par la maison Perthes. M. Niese, chargé d'écrire l'histoire des États grecs et macédoniens après la bataille de Chéronée, y a exposé l'histoire d'Alexandre le Grand, de ses successeurs et des Grecs de l'Occident (Sicile, Grande-Grèce et Marseille) jusqu'en 281 (mort de Séleucus) av. J.-C. Ce travail est avant tout un manuel; il n'a donc ni l'originalité ni les qualités littéraires d'un livre proprement dit; il ne remplace surtout pas l'œuvre de Droysen, mais il la complète, la rectifie sur beaucoup de points et surtout permet de la contrôler au moyen des références aux sources qu'on trouve pour ainsi dire à chaque ligne; d'autre part, il a utilisé quelques livres récents, les études de Judeich sur l'Asie Mineure, le voyage de Petersen et de Luschan en Lycie, les renseignements fournis par les monnaies, par exemple sur Straton, roi de Tyr. Les meilleurs chapitres sont le chapitre iv de l'introduction sur l'état de la Macédoine à la mort de Philippe et le développement des villes dans ce pays, le chapitre xiv du premier livre sur l'organisation des conquêtes d'Alexandre et la condition des villes dans son empire, le chapitre xvi sur la situation et l'histoire intérieure d'Athènes à l'époque d'Alexandre, le chapitre xviii du deuxième livre sur l'organisation du royaume de Séleucus et le chapitre xxi sur les colonies grecques du Pont-Euxin et de la Chersonèse Taurique. Le livre se ter-

Digitized by Google

mine par trois annexes sur : les villes du royaume des Perses, l'époque de la bataille de Mégalopolis, placée contrairement à l'opinion commune en 331, les satrapies indiennes d'Alexandre et les débuts de Sandrokottos. Signalons quelques omissions : l'auteur ne signale pas la thèse latine de M. Durrbach sur l'orateur Lycurgue, ni celle de M. Cartault sur le procès d'Harpale, ni la thèse de doctorat de Dosson sur Quinte-Curce, ni l'histoire des Perses de Gobineau; il n'a pas utilisé le décret de Bouto, rendu par le premier Ptolémée encore satrape (Brugsch, *Zeitschrift für Aegypt*, 1871, p. 1). En somme, ce manuel occupe une bonne place dans une collection qui renferme déjà d'excellentes œuvres; M. Niese avait à traiter une période relativement ingrate et rebattue; qu'il montre les mêmes qualités d'exactitude, de netteté dans les deux volumes suivants qu'il doit consacrer à la période comprise entre 281 et 146 et à l'histoire ultérieure des états hellénistiques, en particulier de l'Asie Mineure et de l'Égypte : il est certain d'avance de rendre un grand service aux travailleurs et aux professeurs.

Ch. Lécrivain.

Ernst Sackur. **Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts**, t. II. Halle, Niemayer, 1894. I-XII, 530 pages.

C'est l'histoire de l'Occident presque entier, pendant la première moitié du XIe siècle, que nous offre le second volume de M. Sackur. Plus que jamais, durant cette période, le développement de l'ordre de Cluny et de la réforme ecclésiastique, qui était en grande partie son œuvre, apparait lié aux principales manifestations de la vie politique, économique et intellectuelle des peuples chrétiens. Il y a peu de livres, dans la bibliographie du moyen âge, où les institutions de l'Église soient traitées avec cette hauteur de vues, cette ampleur d'exposition et ce constant souci de l'exactitude dans le détail.

Les savants qui s'occupent de l'histoire de France sous les règnes de Robert le Pieux et d'Henri Ier seront obligés de faire de larges emprunts à l'ouvrage de M. Sackur. Sur la conquête du duché de Bourgogne par le second Capétien (1003-1016), sur la situation de l'épiscopat français et son antagonisme avec le clergé monastique, sur les rapports de l'abbé de Cluny, Odilon, et de l'abbé de Saint-Bénigne, Guillaume de Dijon, avec la haute féodalité du royaume, sur la politique aventureuse du comte de Champagne, Eude II, sur le progrès des institutions françaises de la paix et de la trêve de Dieu et la part qu'y prirent les Clunisiens, ils trouveront, à la fois, les faits puisés aux meilleures sources et les aperçus généraux qui les expliquent et les éclairent. L'expansion rapide de l'ordre de Cluny, de sa règle et de sa réforme dans toutes les parties de la France, notamment dans le domaine royal, le duché de Bourgogne, la Normandie, l'Auvergne, l'Aquitaine, le royaume d'Arles et la Lor-

Digitized by Google

raine, est un des spectacles les plus extraordinaires que le moyen âge présente à ceux qui l'étudient. Ce n'est pas seulement la conquête du monde monastique par une seule abbaye, désireuse d'imposer sa loi et sa discipline aux monastères bénédictins jusqu'alors isolés et livrés sans défense à l'action démoralisante de la grande et de la petite féodalité. En absorbant dans leur forte unité un tel nombre d'établissements religieux, les Clunistes obtenaient un autre résultat que d'arrêter l'Église sur la pente de la sécularisation et de l'assujettissement absolu au pouvoir laïque; ils fournissaient à la papauté la milice obéissante dont elle avait besoin pour fonder sa propre domination et faire de l'église chrétienne une monarchie. Ce que préparent Odilon et les apôtres sortis du grand monastère, ce n'est pas seulement la réforme ecclésiastique, qui ne réussira que partiellement : c'est la toute-puissance de l'évêque romain et la décadence politique, irrémédiable, de l'épiscopat. Ceci explique l'opposition très âpre de certains évêques et, en particulier, la fameuse satire d'Adalbéron de Laon, dont M. Sackur a fait ressortir excellemment le caractère et les tendances (p. 89-100).

Les historiens de l'empire allemand lui devront aussi une connaissance plus exacte de la politique *monastique* d'Henri II, de Conrad II et d'Henri III. Rien de plus curieux que l'attitude de ce dernier souverain, aussi zélé pour la Réforme que le plus ardent Cluniste, agissant et parlant comme le feront plus tard les papes de l'école d'Hildebrand. Odilon, Richard de Saint-Vannes et Poppon ont l'air de n'être que les instruments et les organes de ses projets de restauration chrétienne. A la vérité, cet empereur, qui fait et défait les papes, a traité Rome et le saint-siège comme un simple fief; mais que n'eût-on pas pardonné à un laïque si bien intentionné? C'est l'âge d'or de la réforme. Plus tard, les radicaux du parti grégorien, au lieu de s'aider du pouvoir séculier, le combattront. Dans la première moitié du XIe siècle, des rois peuvent se trouver au premier rang de l'armée réformiste. A la fin de ce siècle, ils en seront exclus et deviendront l'ennemi.

Les quatre derniers chapitres du livre de M. Sackur nous font connaître ce qu'on peut appeler la « révolution clunisienne, » par son côté littéraire, artistique et économique. Les grandes écoles de Cluny, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Benigne, de Dijon, de Metz, Toul et Verdun contribuent encore à étendre l'influence de l'ordre, en propageant un système de culture qui n'était nullement contraire, comme on l'a faussement prétendu, à l'étude de l'antiquité païenne. L'art « clunisien, » dont on a fait, à tort aussi, quelque chose de *sui generis*, d'absolument original, n'a été que l'expression d'une école d'architecture et de sculpture propre à la province bourguignonne. Il n'est pas monastique, mais régional, et encore les liens visibles qui l'unissent à la tradition byzantine ou romano-provençale ne permettraient pas de le localiser trop étroitement. Quant aux résultats économiques de l'œuvre, ils ont été considérables en ce sens que Cluny, réagissant contre l'antique obligation du travail manuel exécuté par les moines en personne et se trouvant pour-

Digitized by Google

tant à la tête d'un vaste empire territorial, a dû se préoccuper des procédés d'exploitation et d'administration propres à en assurer la durée. On devine l'immense labeur qui incombait à l'abbé de Cluny, maître absolu du plus vaste organisme monastique que l'Europe eût connu, directeur du mouvement réformiste, grand propriétaire et chef d'État, tâche écrasante, qu'un homme comme Odilon a supportée soixante ans sans faiblir. L'admiration que M. Sackur a vouée à ce héros chrétien est pleinement justifiée. Il voit en lui « l'expression la plus complète de son temps, » l'incarnation même du XIe siècle, ce que sera saint Bernard pour le XIIe, comme lui aussi, un thaumaturge et un saint.

Achille LUCHAIRE.

James Westfall THOMPSON. **The Development of the French Monarchy under Louis VI le Gros, 1108-1137.** Chicago, 1895. In-8°, I-XII, 113 pages.

Cette thèse de doctorat n'est pas, comme on le pense bien, un ouvrage original, mais une synthèse où l'auteur résume et apprécie les conclusions des historiens et des érudits qui ont parlé de Louis le Gros. Une connaissance minutieuse de la bibliographie du sujet et un effort soutenu pour juger de haut et philosophiquement les faits historiques, telles sont les deux qualités essentielles qui recommandent le livre de M. Thompson à l'attention des savants. L'analyse de nos propres publications y tient naturellement la plus grande place; nous avons pu constater qu'elle était faite avec une exactitude soigneuse et que l'auteur était en outre très bien renseigné sur les dissertations et les ouvrages qui ont paru depuis l'impression de nos *Annales de Louis VI* et peuvent servir à les compléter ou à les rectifier. Il en résulte que la thèse de M. T. est utile à consulter, comme donnant l'ensemble des résultats acquis à la science sur le personnage et le règne si importants dont elle traite. Certaines observations de détail sont à noter, par exemple lorsque l'auteur rapporte avec raison à Louis le Gros l'honneur d'avoir déclaré le premier (bien avant Philippe-Auguste) que le roi de France ne pouvait faire hommage à personne (p. 44). On lira surtout avec intérêt et profit les chapitres relatifs à l'organisation administrative (p. 46-56), aux rapports de Louis le Gros avec le clergé (p. 63-74) et avec la classe populaire (p. 75-91). La critique de l'auteur, généralement très sûre, a été pourtant en défaut dans le passage où il cite l'affirmation d'un financier de la Restauration : « Louis le Gros tente la grande opération du cadastre de tout le territoire appartenant à la couronne. Des arpenteurs et des mesureurs de terres sont commissionnés pour relever les contenances des différents fiefs, afin d'appliquer à chacun, suivant son revenu, une équitable répartition du cens » (p. 57). Ici M. Thompson, après le baron de Nervo, fait évidemment allusion à la charte de Louis VI de 1115, d'après laquelle un bourgeois de Paris, un géomètre nommé Amédée

Digitized by Google

Laiguesin, aurait été nommé arpenteur général du royaume; mais M. Léopold Delisle a démontré la fausseté de cet acte dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* (1874, p. 8-23), et c'est pourquoi nous avons cru devoir n'en tenir aucun compte dans nos *Annales*. M. T. aurait pu aussi relire plus attentivement ses épreuves et ne pas laisser de fautes telles que *dernier* pour *denier* (p. 77) et *roturiers* pour *routiers* (p. 104).

Achille Luchaire.

Henri Forgeot. **Jean Balue, cardinal d'Angers** (1421?-1491). Paris, Bouillon, 1895. In-8°, xxviii-259 pages (106e fascicule de la *Bibl. de l'École des hautes études*).

Cet ouvrage est consacré à l'une des personnalités les plus énigmatiques, à l'une aussi des plus marquantes du temps de Louis XI. La faveur inouïe de ce parvenu, — de Jean de la Balue, comme l'on disait et comme l'on ne doit plus dire, — son odieuse trahison, sa captivité en cage, tout faisait de lui un personnage très attirant, d'autant plus attirant qu'il était plus mystérieux. En effet, les documents connus jusqu'à ce jour n'éclairaient que d'une bien pâle lumière cette figure de traitre, et Balue semblait destiné à ne jamais inspirer que l'imagination d'un romancier.

C'est grâce à des actes authentiques, encore inédits, — et retrouvés par lui après de longues et patientes recherches, — que M. Forgeot a pu faire sur Jean Balue œuvre d'historien. De ses intéressantes découvertes, il faut tout d'abord féliciter l'auteur. Il le faut complimenter ensuite de la manière très vivante dont il a su présenter et mettre en œuvre ses documents. Nous parlions tout à l'heure de roman, mais c'en est un vraiment que cette vie du cardinal Jean Balue. Dès son premier chapitre, très psychologique, sur la jeunesse et les origines de la faveur de Balue, M. F. met bien en relief l'ambition, le caractère souple et insinuant du jeune clerc, présenté à la cour par Charles de Melun, devenant successivement aumônier du roi, conseiller à la cour des comptes, conseiller au Parlement et acquérant finalement l'entière confiance de Louis XI. — Le chapitre ii (rôle de Balue dans les affaires religieuses de 1464 à 1469) achève de mettre en scène le personnage. En 1465, il devient évêque d'Évreux, en 1467, évêque d'Angers, et est en même temps pourvu d'un nombre respectable d'abbayes. Les démêlés de Balue avec son ancien protecteur, Jean de Beauvau, évêque d'Angers, la part active qu'il prend à l'abolition de la Pragmatique Sanction, son rôle comme collecteur de la dîme, forment autant d'épisodes instructifs sur l'homme et sur le temps. La guerre du Bien Public donne à Balue l'occasion d'aborder la carrière politique; une ambassade en Bretagne, une autre en Bourgogne, lui assurent bientôt après un certain renom de diplomate. Le chapitre iii, où sont exposés ces événements, se ter-

Digitized by Google

mine par le récit de l'entrevue de Louis XI et de Charles le Téméraire à Péronne; aux négociations de 1468 Balue fut très intimement mêlé, mais *il ne trahit pas son maître à Péronne*. Contre la tradition reçue, M. F. prouve en effet que, bien loin d'avoir entraîné le roi à accepter « l'assemblée » avec le Téméraire, Balue chercha au contraire à l'en détourner. Bien plus, ce fut lui qui sauva le roi de la dangereuse situation où il s'était placé. Du très ingénieux rapprochement d'une phrase de Commines avec un texte encore inédit, il ressort en effet que Balue circonvint et acheta l'entourage du Téméraire et concourut ainsi à la délivrance de Louis XI.

Mais l'année suivante, la trahison est indéniable. Elle est prouvée, et surabondamment, par les pièces du procès qu'a découvertes M. F. Très complexes sont d'ailleurs les causes de la subite volte-face du cardinal (dès 1468 en effet l'évêque d'Angers a reçu ce titre, qui va donner un plus grand éclat à sa chute). Tout ce chapitre IV de la trahison du cardinal d'Angers est à lire. C'est le plus neuf et le mieux composé de l'ouvrage. Il y apparaît très clairement qu'en 1469, avec la complicité de l'évêque de Verdun, Guillaume de Harancourt, et de concert avec Charles le Téméraire, Balue tenta d'organiser contre Louis XI une nouvelle ligue des grands seigneurs.

M. F. est beaucoup moins affirmatif sur la nature de la punition infligée au traître que sur le fait même de la trahison. Balue a-t-il été, n'a-t-il pas été enfermé en cage? L'auteur se refuse à trancher la question, et l'on comprendra sa réserve lorsqu'on aura lu les textes curieux mis au jour par lui et qui semblent très sérieusement infirmer le récit traditionnel de l'incarcération.

Dix années de détention, quelle qu'ait pu en être la forme, furent dans tous les cas pour le traître une expiation suffisante. C'est seulement en effet en 1480 et sur les instances du Saint-Siège que le cardinal d'Angers est mis en liberté. Très peu après il part pour Rome, où doit être revisé son procès, et il sait si habilement conduire ses affaires que bientôt il obtient et le plus surprenant crédit auprès de Sixte IV et son entier pardon à la cour de France. En 1483, à l'avènement de Charles VIII, il est envoyé comme légat du pape en France. Là il est rétabli définitivement dans tous ses droits, ses dignités et ses biens, et il repart pour l'Italie avec les titres d'ambassadeur de Charles VIII auprès du Saint-Siège et de protecteur des intérêts français en cour de Rome.

Très nettement, et sans se perdre dans les mille complications des affaires d'Italie à cette époque, M. F. nous montre que Balue s'acquitta avec une parfaite loyauté de son nouveau rôle et qu'il fut un des agents qui préparèrent le plus activement l'intervention française dans la Péninsule. Une légère erreur à signaler pourtant à propos de l'ambassade de Robert Gaguin, Jean Ami et Jacques de Beauvau en Italie. L'auteur, sur la foi d'un texte qui semble suspect, assigne la date de 1487 à la mission de ces envoyés, qui avaient charge de demander au pape l'investiture du royaume de Naples en faveur de René de Lorraine.

Digitized by Google

D'autres documents plus probants, — notamment un discours de Gaguin daté de 1486, — doivent faire rapporter à cette dernière date l'événement en question.

L'ouvrage se termine par un portrait de l'homme et une étude sur son caractère, ses relations, ses amis, ses correspondants. L'auteur y précise les contours de cette curieuse figure et réussit à nous bien faire pénétrer dans l'intimité de son personnage. Il nous décrit très minutieusement l'intérieur de ses appartements, établit un relevé aussi exact que possible de sa fortune mobilière et immobilière. Ce qu'il dit de la bibliothèque du cardinal lui est une occasion de détruire la légende créée par les contemporains de l'ignorance de Jean Balue.

Voici la conclusion à laquelle on ne pourra que souscrire lorsqu'on aura lu l'ouvrage : « Un ambitieux très intelligent, très actif, d'un esprit pénétrant, facile, enjoué, d'une habileté remarquable, tel a été le cardinal d'Angers. Sa trahison a fait oublier ses services... On l'a à bon droit méprisé, il faut aussi justement l'apprécier. »

P. V.

César Borgia, duc de Valentinois, et documents inédits sur son séjour en France, par Anatole DE GALLIER, avec le concours de William POIDEBARD. Paris, Alph. Picard, 1895. 172 pages.

M. Anatole de Gallier a trouvé dans la collection Poidebard et publié quelques documents inédits sur César Borgia, duc de Valentinois, et son séjour en France. Ils nous donnent des détails précis et nouveaux sur l'extrême condescendance que témoigna Louis XII au fils d'Alexandre VI, sur la prise de possession par César du Diois et du Valentinois ; ils nous font assister au marché honteux par lequel Alain, sire d'Albret, vendit à ce monstre sa fille Charlotte; ils accentuent le contraste entre le débauché condottiere et cette femme aussi douce que belle, qui, délaissée bientôt par son mari, ne lui en conserva pas moins une fidélité et un amour sans tache.

Si M. de Gallier s'était contenté de publier ces documents inédits, il ne mériterait que des remerciements; mais ce rôle lui a paru sans doute trop modeste, et il a eu la prétention de nous faire pénétrer lui aussi, après tant d'autres, dans l'âme du Valentinois. A vrai dire, il ne fait que résumer ceux qui avaient, avant lui, abordé ce sujet, Grégorovius, Yriarte, Alvisi, Pasolini, et nous faire ainsi part de ses lectures. Sans doute, il les a agrémentées de digressions aussi longues qu'inutiles et banales. Sous prétexte de nous expliquer l'état d'âme d'un *quattrocentiste*, l'auteur jette un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire de l'art depuis les Catacombes jusqu'à Michel-Ange, et il nous montre à Saint-Vital de Ravenne « la vision effrayante de fantômes qui vous regardent avec la phosphorescence de leurs yeux surnaturels, » aux *Cascine* de Florence « des défilés de familles nombreuses, où le père et la mère, encore

Digitized by Google

jeunes, marchent en avant, suivis de belles jeunes filles, grandes, blondes et rieuses, interrompant une saillie pour tirer par la main les petits enfants qui s'oublient dans la flânerie. » Il nous décrit « le vol sublime de Michel-Ange sur les sommets austères, » « la fluidité de la lumière blonde » de Raphaël, etc..., et tout cela à propos du séjour de César Borgia en France! Ailleurs, c'est une dissertation sur la famille de Seytres depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, une parenthèse de trois pages sur l'orthodoxie de Savonarole, enfin des dissertations sur tous les grands bandits italiens qui se sont succédé depuis Ezzelino jusqu'à Borgia. Tous les faits divers dont on se sert pour montrer l'absence de moralité des hommes de la Renaissance se déroulent sous nos yeux, toujours pour nous mieux faire suivre les allées et venues de César en France!

Ce qui fait paraître ces digressions encore plus inutiles et longues, c'est que le style est d'autant plus prétentieux que le fond de la pensée est insignifiant. Qu'on lise par exemple ce parallèle fantastique entre César Borgia et... Méphistophélès! « Méphistophélès n'est qu'un pauvre petit diable archéologique en carton peint avec pétard au fulminate pour le divertissement des petits enfants, tandis que César, c'est le démon même de l'orgueil et de la luxure, aux pieds fourchus comme les Faunes lascifs. Shakespeare, s'il avait mieux connu César, en eût fait le héros d'un de ses drames historiques, avec accompagnement de stryges et de lamies, et l'eût marqué au front comme lady Macbeth! » Nous sommes obligé de constater que l'étude de M. de Gallier n'aurait donné à Shakespeare qu'une idée bien banale de son héros.

Jean GUIRAUD.

Fontes rerum austriacarum. Pius VI und Josef II, von der Rückkehr des Papstes nach Rom bis zum Abschlusse des Concordats, von Dr Hans SCHLITTER. Wien, Tempsky, 1895. XIX-460 pages.

Nous avons rendu compte (*Rev. hist.*, LVI, 140) de la première partie de cet ouvrage, laquelle s'arrête au moment où Pie VI, qui était venu à Vienne pensant obtenir de Joseph II des modifications sérieuses à ses réformes ecclésiastiques, quitte la capitale de l'empire, complètement déçu dans ses espérances.

Le second fascicule nous conduit du 22 avril 1782, date du départ du Pontife, jusqu'à la préconisation de l'archevêque de Milan, le 25 juin 1784. M. Schlitter a largement utilisé le journal de Dini en le complétant par l'étude des correspondances de l'empereur avec le pape, Kaunitz, Brunati, Kresel, l'archiduc Ferdinand et surtout en utilisant les rapports adressés par le cardinal Bernis à Vergennes.

L'auteur suit d'abord Pie VI de Vienne à Rome, étape par étape. Le chef de l'Église est généralement accueilli par des démonstrations uni-

Digitized by Google

verselles de respect[1]. A Augsbourg, il constate avec douleur que les réformés forment près de la moitié de la population, et le majordome pontifical attribue cet état de choses au récent édit de tolérance; il affirme notamment que, dans la petite ville de Wels, près Linz, l'édit de 1781 a eu pour conséquence l'apostasie de plus de cinq mille catholiques[2]. Pie VI profita de son voyage en Bavière pour tenter de détourner l'Électeur du système joséphiste, mais, pas plus qu'à Vienne, les instances ne réussirent à Munich. Il rentra à Rome le cœur gros de son échec. Dini termine son journal de voyage par des plaintes amères : « Quand le pape est rentré dans sa capitale, l'accueil populaire a été froid, et, à certains moments, les murmures ont étouffé les acclamations. Du reste, on ne peut se le dissimuler, le but de ce long et pénible voyage est manqué. Au cours de leurs nombreux entretiens, le pape n'a pu réussir à détacher l'empereur « des nouveautés qui l'ont séduit pour le malheur de « l'Église. » Il n'a obtenu que des témoignages banals de déférence extérieure et de vagues promesses de modération. Il ne lui reste qu'à se soumettre aux décrets de la Providence, « à qui seule sont connues les « raisons qui lui font permettre les tribulations et les bouleversements « de l'Église. » Comment va-t-il expliquer sa déception, alors qu'il a écrit à diverses reprises au Sacré-Collège des lettres où il affirme avoir obtenu de larges concessions, et où il laisse entendre que l'empereur est disposé à modifier profondément sa législation religieuse? » Cependant, il reprendra bientôt courage, entreprendra d'obtenir par correspondance ce que n'ont pu obtenir ses instances verbales, et, pour mieux disposer le monarque autrichien, pour faire preuve de dispositions conciliantes, Pie VI confère aux évêques lombards le pouvoir d'accorder les dispenses en matière matrimoniale, jusque-là réservées au Saint-Siège.

L'état des affaires ecclésiastiques était très précaire, précisément en Lombardie. M. Schlitter nous donne ici un important et suggestif chapitre d'histoire rétrospective qui mérite de nous arrêter un instant.

Pendant des siècles, l'influence de la Curie romaine avait été toute-puissante dans les provinces lombardes. Le pape seul disposait des abbayes et des riches prébendes; l'enseignement, les séminaires, les administrations et même les tribunaux étaient aux mains des corporations religieuses. Cet état de choses n'était pas fait pour plaire aux novateurs de Vienne; aussi, dès 1765, première année de la co-régence de Joseph II, commence une campagne en règle pour introduire dans le

1. A Munich, par exception, l'attitude de la population fut passablement railleuse. Le pape est, du reste, légèrement sceptique et, même quand la foule lui prodigue ses témoignages de vénération, il dit à son entourage que les simples curieux sont en majorité.

2. Ce chiffre de 5,000 est d'une invraisemblance qui saute aux yeux. Dini ignore l'article du règlement du 1er avril 1782, défendant expressément aux protestants de faire des prosélytes (V. Hubert, *la Condition des protestants en Belgique et l'édit de tolérance de Joseph II*, p. 230).

Digitized by Google

Milanais les principes qui président en Autriche aux relations de l'État avec l'Église. Sous l'administration du ministre plénipotentiaire Firmian, partisan déterminé des idées fébroniennes, aussi habile politique que savant canoniste, la Curie perd rapidement du terrain. Des décrets qui se suivent à brefs intervalles interdisent aux étrangers la jouissance des bénéfices ecclésiastiques, exigent des couvents des comptes annuels, faute desquels on leur retire l'autorisation de quêter; défense leur est faite de recevoir des novices, aussi longtemps qu'ils ne pourront subvenir à leurs besoins au moyen de leurs revenus propres; toute aliénation de biens, consentie au profit d'une mainmorte, est déclarée caduque; on fait revivre l'obligation du placet pour les bulles et brefs pontificaux. Enfin, on interdit la publication de la bulle *In cœna Domini,* on supprime quantité de couvents inutiles et le tribunal de l'Inquisition, dont les revenus iront grossir le budget de la bienfaisance publique, et, pour couronner l'œuvre, un édit de 1775 abolit les immunités ecclésiastiques en matière criminelle et étend considérablement la juridiction épiscopale, au détriment de l'autorité romaine. Joseph II, devenu empereur, alla plus loin encore et se réserva la nomination des évêques et des abbés mitrés, ne laissant au pape que le droit de lui présenter des candidats, et même ce droit ne lui était-il pas reconnu en cas de vacance des sièges de Milan et de Mantoue.

La bienveillance dont le pape venait de faire preuve dans l'affaire de juridiction épiscopale demeurait donc sans effet. Pie VI changea d'attitude lorsqu'un nouveau décret, du 30 mai 1782, fut encore venu accentuer le mouvement fébronien dans les domaines d'Italie. Trouvant la mesure comble cette fois, il écrivit à Joseph II une lettre sévère, lui reprochant de traiter l'Église comme l'aurait fait un hérésiarque ou un voltairien et le menaçant de le mettre en accusation devant la catholicité tout entière. Cette lettre était demeurée secrète; bientôt elle fut retournée de Vienne avec une réponse des plus raides, et une indiscrétion, sans doute voulue par le ministère autrichien, la fit connaître au public romain[1]. Les cardinaux, qui n'avaient pas encore pardonné au chef de l'Église ses négociations avec la cour de Vienne, entreprises sans le concours du Sacré-Collège, ne dissimulèrent qu'imparfaitement leur satisfaction et demandèrent, avec une ironie peu déguisée, si c'étaient là les concessions impériales si importantes que le Souverain Pontife s'était flatté d'avoir obtenues par sa démarche à Vienne[2]. Les

1. « Il n'a pas été question, entre l'empereur et le Saint-père, du renvoi méprisant de la lettre que Sa Sainteté lui avait adressée au mois de novembre à Vienne. Le pape m'a dit qu'il avait évité de lui en parler, parce qu'il aurait été difficile de se contenir sur un pareil outrage, lequel, malheureusement, a transpiré dans le public » (Bernis à Vergennes, 28 janvier 1784).

2. Bernis, dans une dépêche à Vergennes, datée du 12 janvier 1784, dit : « Le voyage du pape a tout gâté. Il a fait publiquement l'éloge de la religion de l'empereur, dans un consistoire solennel. Il a annoncé le succès de sa négociation avec de grandes espérances pour l'avenir. En un mot, il est tombé

Digitized by Google

relations entre les deux souverains furent bientôt aussi tendues que possible. Kaunitz ne cessait d'engager son maître à prendre des mesures de plus en plus radicales, mais Joseph II, peu désireux de provoquer un schisme, se rendit à Rome pour éviter, par cette démarche, une rupture ouverte. Il arriva à l'improviste, le 23 décembre 1784, et demeura pendant dix jours dans la ville éternelle, protestant partout de son vif désir d'amener l'accord des deux pouvoirs et conquérant les sympathies générales par sa politesse et la simplicité de ses manières.

Il atteignit le résultat ambitionné : le pape l'autorisa à nommer les évêques, mais en vertu d'un indult général, et sans invoquer les droits régaliens. Par cette concession dans la forme, Joseph II obtenait un nouvel accroissement de pouvoir, qu'il jugeait, avec raison, d'une haute importance. « Sa Sainteté, » écrivait le cardinal Herzan à l'empereur, « m'a raconté, avec sa vivacité habituelle, tout l'entretien, et finit par dire que Votre Majesté a une telle présence d'esprit, tant de finesse et une manière si engageante, qu'on doit faire ce qu'elle veut et, avec cela, vous aimer tout de même. » Il est bien certain que si Pie VI cédait une fois de plus, c'était bien à regret, et que son abnégation n'avait d'autre mobile que la nécessité d'éviter des maux plus graves et de maintenir la paix dans l'Église[1].

Parmi les épisodes multiples et peu connus que nous rapporte la publication de M. Schlitter, il en est un encore qui mérite d'être mentionné ici.

Quelques années plus tôt, Catherine avait, lors de l'entrevue de Mohileff, fait miroiter aux yeux de Joseph II la perspective brillante d'une restauration de l'antique Saint-empire, avec Rome pour capitale. Le jeune prince se serait laissé tenter d'autant plus facilement qu'il avait pu, en 1769, constater de visu les défauts de l'administration pontificale, et que le peuple romain l'avait accueilli avec enthousiasme, au cri de : « Vive *notre* empereur Joseph. » Il aurait confié ses espérances et ses projets à Bernis et à Azara. Ces deux sages hommes d'État seraient parvenus à lui démontrer le caractère chimérique d'une pareille entre-

dans le filet qu'on lui a tendu à Vienne, et il en est tellement enveloppé qu'il ne pourrait en sortir qu'en le rompant avec éclat et en faisant l'aveu public de s'être grossièrement trompé. Il ne lui reste donc plus d'autre ressource que celle de certaines démarches que la nation réprouve ou celle d'obéir, avec le moins d'humiliation possible, à la loi du plus fort et du plus habile. »

1. « Pie VI mit en balance le mal qu'il allait causer à l'Église avec le médiocre avantage de disputer la nomination des évêchés et bénéfices du Milanais et quelques autres points qui n'intéressent pas le dogme et avec l'honneur frivole de résister trop longtemps à un monarque puissant et absolu qui a pour maxime de ne jamais changer ses résolutions... Si l'empereur n'était pas venu lui-même trouver le pape, nous aurions, vraisemblablement, été témoins de la consécration schismatique de l'archevêque de Milan » (Bernis à Vergennes, 6 janvier 1784).

Digitized by Google

prise, et le prince, se rendant à leurs prudents avis, aurait fait taire son ambition.

Mais, en 1782, les idées aventureuses auraient repris le dessus. L'empereur se serait arrêté au projet de rendre son clergé indépendant de Rome et de constituer une église nationale, suivant la doctrine de Febronius. Il fallait s'attendre à des résistances, mais il se flattait de les vaincre avec l'aide d'un corps épiscopal dévoué; il ne désespérait pas de faire comprendre au peuple que l'on pouvait être catholique sans être romain, et la menace d'un schisme ne l'aurait pas arrêté[1]. Une seconde fois, Azara et Bernis seraient parvenus à détourner Joseph II de ses visées ambitieuses, en lui exposant tous les périls d'une politique aussi radicale. Des changements aussi profonds, disaient-ils, ne pouvaient être que l'œuvre du temps, et, avant de bouleverser des lois séculaires, il fallait s'attacher à modifier les mœurs, ce qui promettait un labeur long et délicat, dont le succès demeurait fort problématique.

On trouve une rumeur analogue rapportée dans la dépêche, déjà citée, de Bernis à Vergennes, datée du 12 janvier 1784, mais l'ambassadeur de France ne dit rien du projet de conquête des États romains, et on se demande si vraiment Joseph II y a jamais pensé sérieusement. Dans une autre dépêche, nous voyons que l'empereur aurait publiquement blâmé la suppression de l'ordre des Jésuites[2]. Si l'on se rappelle l'insistance qu'il mit en 1773 à faire placeter par sa mère la fameuse bulle *Dominus ac Redemptor*, le propos semble étrange, mais on pourrait signaler dans les conversations et même dans les actes de l'empereur plus d'une inconséquence.

Nous devons répéter ici les éloges que nous avons adressés au premier fascicule du savant travail de M. Schlitter. C'est une œuvre de grand mérite; l'auteur a consciencieusement exploré les archives et y a découvert des documents inédits et importants; il en a tiré parti avec infiniment de méthode et de sagacité, et il a fourni une nouvelle et excellente contribution à l'histoire religieuse du XVIIIe siècle.

Eugène HUBERT.

1. Tout cela est possible, cependant nous voyons l'empereur résister avec fermeté quand Kaunitz et d'autres ministres l'incitent à cette séparation. Il se rend à Rome pour obtenir sans rupture ce qu'il juge nécessaire à la bonne administration de l'Église dans ses états. La lettre de Joseph II au cardinal Herzan (p. 79-80) donne certes quelque vraisemblance au projet que Dohm et après lui M. Schlitter lui prêtent, mais ce document ne nous fournit cependant pas une démonstration suffisante, et nous serions plus disposés à y voir une boutade qu'à le prendre au sérieux.

2. « Il a affecté de faire au pape et en public, chez Mme la princesse Doria, l'éloge des Jésuites, en blâmant toute la suppression de cette société, dont il emploie, dit-il, bien volontiers, les membres à des choses utiles » (Bernis à Vergennes, 28 janvier 1784).

Digitized by Google

Charles Rogier (1800-1885), par Ernest Discailles, professeur à l'Université de Gand. Bruxelles, Lebègue, 1892-1895. 4 vol. in-8°, x et 1,483 pages.

En écrivant la biographie d'un des fondateurs de la monarchie belge, c'est « l'histoire de la nation même » que M. Discailles se proposait de retracer. Charles Rogier a pris pendant cinquante ans une part si active à tous les événements de la Belgique qu'il était impossible de le séparer du gouvernement qu'il a fondé et si souvent dirigé. De nombreux documents inédits permettaient à M. Discailles d'éclaircir bien des phases historiques encore obscures; il a soigneusement dépouillé les papiers considérables laissés par Ch. Rogier : minutes de dépêches officielles, correspondance volumineuse, notamment avec son frère Firmin, souvenirs personnels sous forme de notes sténographiques et précises. A ces documents, M. Discailles a joint les matériaux réunis par M. Maurage pour écrire une histoire de la Belgique. Son ouvrage est donc très nourri et offre un vif intérêt, même après la publication des Mémoires et Souvenirs de Lebeau, de Potter, Gendebien, van de Weyer et les travaux de MM. Thonissen, Juste, White, de Gerlache, Adnet, Hymans, van den Peereboom, etc...

Charles Rogier était né à Saint-Quentin le 17 août 1800, d'une famille originaire des Flandres; à la mort de son père, pendant la retraite de Russie, il vint se fixer avec sa mère à Liège, et, dès l'âge de dix-sept ans, donnait des leçons de littérature. Quelques succès de poésie lui donnaient une certaine réputation locale, et, le 10 mars 1824, il fondait avec son frère Firmin, Devaux, Lebeau et J.-P. Latour, le *Mathieu Laensbergh,* journal politique et littéraire. La gazette et ses jeunes directeurs eurent une singulière fortune : sous le titre du *Politique,* le journal devint un des organes les plus importants de la presse belge; Firmin Rogier représenta pendant trente-quatre ans le gouvernement de la Belgique à Paris, Lebeau fut ministre à trois reprises, Devaux le tuteur de tous les ministères libéraux, Ch. Rogier un des premiers hommes d'État de son pays.

A ses débuts, le *Mathieu Laensbergh* conserve une note modérée et constitutionnelle; déférant envers la maison d'Orange, il s'incline « devant le nom auguste du Roi, » tout en critiquant ses ministres. En 1827, il change de ton; les attaques deviennent plus âpres et ne s'adressent plus au gouvernement, mais à la monarchie même. En 1828, se fonde entre les libéraux et les catholiques l'union qui aboutira à la formation du royaume indépendant et ne se dissoudra définitivement qu'en 1839, tout danger pour l'existence de la Belgique étant écarté. Rogier et ses amis sont parmi les promoteurs de cette alliance; leur journal, représentant l'opinion libérale, unira à maintes reprises ses efforts à ceux du *Catholique,* organe des cléricaux. Tous deux organisent, en 1829, une campagne en faveur de la création du jury, de la liberté

Digitized by Google

de la presse et de l'enseignement, répandant des pétitions qui réunissent jusqu'à 70,000 signatures et proférant de sourdes menaces contre la monarchie : « Une nation généreuse et décidée à rester libre sait manier le fer quand on lui a ravi l'arme des lois, » écrivait Rogier le 17 décembre 1829; il était déjà loin du « nom auguste du Roi. » A ces revendications, le ministère van Maanen répondait par des mesures de rigueur contre la presse; les électeurs répliquaient en choisissant des députés unionistes.

Les journées de juillet furent accueillies en Belgique avec enthousiasme; un « charivari, » organisé sous les fenêtres d'un journaliste hollandais à Bruxelles, se transforma en une émeute qui s'étendit rapidement aux principales villes du pays. Dès le 27 août, Rogier est à la tête d'une troupe de jeunes gens, partisans d'une révolution qu'ils auraient d'abord voulu pacifique; autant de volonté déterminée qu'emporté par les événements, Rogier prendra la direction du mouvement séparatiste. Liège est pour lui un trop petit théâtre; il part pour Bruxelles avec une poignée de volontaires, prend part à toutes les réunions populaires, où il représente l'élément révolutionnaire, « décidé à sortir des voies diplomatiques; » le peuple de Bruxelles enfonce les portes de l'hôtel de ville le 20 septembre; la Révolution triomphe.

Le prince Frédéric s'avançait en Belgique à la tête d'une petite armée; il s'agissait, pour Rogier et ses amis, d'organiser la résistance; une commission administrative, quelques jours plus tard un gouvernement provisoire, en reçoivent la tâche périlleuse : « Pas de finances, pas d'archives, pas d'employés; pour tout mobilier, une table en bois blanc prise dans un corps de garde et deux bouteilles vides surmontées chacune d'une chandelle, » écriront plus tard van de Weyer et Gendebien. Le 25 septembre, cependant, après une fusillade aux portes de Bruxelles, le prince Frédéric consent à retirer ses troupes et le gouvernement provisoire convoque un congrès national pour le 10 novembre. Membre de ce gouvernement et son représentant au Borinage, puis à Anvers, Rogier déploie une activité extraordinaire, surexcitant les patriotes, les conciliant dans un même effort contre l'ennemi hollandais. A Anvers, pendant que la ville est bombardée par la citadelle, il exerce une véritable dictature, investi de tous les pouvoirs, administratif, financier et militaire.

A la réunion du Congrès National, le gouvernement provisoire fut chargé de conserver le pouvoir exécutif jusqu'au vote de la constitution. On sait les difficultés qu'il allait rencontrer à l'extérieur; l'Autriche, la Russie, la Prusse hostiles par principe; la France, naturellement favorable, mais entravée par la crainte de déchaîner une guerre européenne; l'Angleterre préoccupée de ses intérêts. La chute du ministère Wellington et la constitution d'un cabinet whig devaient faciliter les efforts des patriotes belges. Dans le courant de novembre, le Congrès National votait l'indépendance de la Belgique, adoptait la monarchie constitutionnelle comme mode de gouvernement et prononçait l'exclusion

Digitized by Google

des Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique. Comme conséquence de ces décisions, les représentants des cinq puissances, réunis en conférence à Londres, déclaraient dissoute l'union de la Belgique avec la Hollande (20 décembre). Il s'agissait de trouver un roi; dans leur correspondance, Charles Rogier et son frère Firmin, secrétaire de la délégation belge à Paris, s'étendent longuement sur le choix éventuel du Congrès. Il est regrettable que M. Discailles ne reproduise pas cette correspondance en son entier et se borne à des jugements parfois secs et tranchants : « On voit par ces lettres, écrit-il, que le cabinet français manqua de franchise vis-à-vis de Gendebien et de Firmin Rogier. De la part de Sébastiani, il y eut même duplicité. » M. Guizot, dans ses Mémoires, MM. d'Haussonville et Thureau-Dangin dans leurs ouvrages, avaient déjà écarté ce reproche avec énergie et précision; la candidature du duc de Nemours avait été définitivement abandonnée par le cabinet; elle ne fut reprise à la dernière heure que par M. Bresson, notre ambassadeur à Bruxelles, et sur son initiative purement personnelle. Relevant ce reproche de duplicité, M. Discailles aurait dû l'appuyer tout au moins des lettres de Firmin Rogier.

Cependant, le Congrès passait au vote, et, au second tour, à une voix de majorité, choisissait pour roi le duc de Nemours; le gouvernement provisoire croyait l'élection du prince français si nécessaire que Rogier usait de son pouvoir de commissaire à l'armée de la Meuse pour faire signer par les troupes une adhésion à ce choix. Louis-Philippe, comme il l'avait annoncé, refusa la couronne pour son fils; la faible majorité au Congrès ne l'engageait pas à revenir sur sa décision.

Pendant la régence de M. Surlet de Chokier, Rogier va être écarté du pouvoir et entrer dans ce que son biographe appelle une place de « demi-obscurité. » Son caractère énergique, souvent trop ardent, qui était peut-être la raison de cette retraite forcée, le rappellera aux affaires lorsqu'en 1832 le roi Léopold se décidera à résister ouvertement à la Hollande. C'est l'époque la plus féconde de la vie politique de Rogier; ministre de l'intérieur, il porte dans toutes les branches son activité intelligente : chemins de fer, dont il fait voter le principe dès le mois de mai 1834, agriculture, beaux-arts, instruction publique; administrateur tenace et hardi, il déploiera une rigueur parfois excessive; son caractère violent l'emportera à des écarts de paroles qui auront des conséquences souvent graves, tel son duel avec Gendebien, un collègue de la veille; mais homme de gouvernement, sachant ce qu'il veut, le disant nettement et y tendant sans cesse. En 1834, à la chute de son ministère, il reprend le gouvernement de la province d'Anvers, situation délicate pour l'administrateur libéral aux ordres d'un gouvernement catholique. Comme député, il appuie en 1839 le traité-loi des vingt-quatre articles qui rétablit la paix avec la Hollande.

Les deux derniers volumes de M. Discailles retracent les luttes parlementaires de 1840 à 1885 et présentent un intérêt moins général. Ministre éphémère en 1840, tantôt chef d'opposition, tantôt appui des

Digitized by Google

cabinets modérés, Rogier reprend le ministère de l'intérieur de 1847 à 1852, dans ces années troublées où révolutions et réactions se succédaient rapidement. Presque seule des capitales européennes, Bruxelles demeura calme, et, malgré les conseils de Victor Considérant, dont M. Discailles cite de curieuses lettres, personne ne songea à l'établissement d'une république belge; cette tranquillité tenait en grande partie à la prudence de Rogier : l'abaissement du cens électoral, des mesures favorables aux ouvriers, quelques préparatifs pour défendre la neutralité belge en cas de guerre européenne donnèrent confiance au pays, qui envoya, aux élections de 1848, une majorité favorable au gouvernement.

Le coup d'État du 2 décembre devait, au contraire, être funeste au parti libéral et au cabinet Rogier. Malgré la conduite prudente, — et parfois à l'excès, — des autorités belges à l'égard des réfugiés français, la presse bonapartiste attaquait le gouvernement libéral avec tant d'acharnement, menaçant la Belgique d'une invasion si ses ministres conservaient le pouvoir, que les masses populaires prirent peur et que Rogier dut se retirer en 1852.

L'heure de l'ingratitude populaire avait sonné pour lui; remercié par ses électeurs en 1854, il revint à ses études littéraires et historiques, bientôt d'ailleurs rappelé au Parlement par la ville de Bruxelles. En 1857, il reprend le pouvoir, qu'il ne devait plus quitter pendant onze ans; époque fructueuse pour la Belgique, grâce à l'attitude favorable des gouvernements européens, — achetée parfois par des mesures regrettables, comme l'expulsion du colonel Charras, — Rogier put donner au pays son organisation définitive et le protéger de tout péril extérieur. Il était ministre des affaires étrangères au moment des pourparlers, ou plutôt des intentions d'annexion de la Belgique à la France, et de l'affaire du Luxembourg. Il travailla de toutes ses forces à la *solution belge* proposée par M. de Beust. « Il est certain que la réunion du Luxembourg à la Belgique comblerait les vœux de M. Rogier, » écrivait alors le comte Guitaut, ambassadeur de France à Bruxelles (Rothan, *Affaires du Luxembourg*). L'évanouissement de ce rêve lui causa « un mécompte pénible, » écrivait-il lui-même, et entraîna probablement sa retraite du ministère. Il est regrettable que M. Discailles se soit cru « tenu à une très grande réserve, » parce que quelques-uns « des acteurs de la pièce » sont encore vivants. Il aurait certainement puisé dans les papiers de Rogier, — et il y puisera pour une seconde édition de son ouvrage, — des documents précieux à rapprocher des travaux précédents.

Peu de temps après, Rogier quittait définitivement le pouvoir, mais il conservait jusqu'à sa fin son siège de député. Il terminait son existence bien remplie par une belle vieillesse, cherchant son délassement dans les bonnes œuvres et les belles-lettres. Sa mort, en 1885, prenait les proportions d'un deuil national.

Tel est cet ouvrage que l'on peut trouver inégal, tantôt insuffisant sur des points essentiels, tantôt abusant des citations, notamment dans une correspondance de jeunesse sèche et pédante. Il a le défaut de

Digitized by Google

beaucoup de biographies, de tourner à l'apologie, de prendre avec trop de passion le parti du modèle : les tribunes de la Chambre applaudissent-elles Rogier, c'est un triomphe; acclament-elles ses adversaires, c'est un scandale. Mêlé lui-même aux luttes politiques, l'auteur cherche trop souvent dans l'histoire des arguments favorables à son opinion ou des rapprochements avec l'heure présente. Mais c'est une œuvre sincère, très claire, nourrie de faits et de documents, à laquelle il sera désormais indispensable de se rapporter pour étudier l'histoire contemporaine de la Belgique.

Paul MATTER.

Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland, von Dr Paul HINSCHIUS, ordentl. Prof. der Rechte an der Universität Berlin, t. V. Berlin, Gœttentag, 1893-1895. 1 vol. in-4°, XII-978 pages en deux parties.

Le grand ouvrage d'Hinschius se poursuit avec une irréprochable régularité. Le t. V est consacré au droit pénal et à la procédure ecclésiastique depuis la période carolingienne.

L'auteur traite de l'excommunication, de la dégradation et de la déposition, de la procédure synodale et de l'inquisition, du développement de la discipline ecclésiastique au profit du souverain pontife, au détriment des métropolitains et des synodes provinciaux, etc. Le dernier état du droit est exposé aussi bien que le droit ancien : ainsi la bulle *Apostolicae Sedis* de Pie IX (1869) est analysée et commentée. Même abondance de renseignements, même solidité que dans les volumes précédents. M. Hinschius eût pu rappeler utilement l'excellent article de Ch. de Grandmaison sur les *Appels en cours de Rome jusqu'au Concile de Sardique* (*Bibl. de l'École des chartes*, C, IV, 107). A l'occasion de la *Monition*, il eût pu, pour mémoire et dans l'intérêt du lecteur moins au fait que lui-même, citer le texte de l'Évangile sur lequel est fondée la *Monitio evangelica* (saint Mathieu, XVIII, 15-17).

P. V.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1896, janv.-févr. — G. Lefèvre-Pontalis. Épisodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute-Normandie, 1424-1429; suite (les Rouennais : Richard Mittes et ses compagnons, parmi lesquels figure Alexandre de Berneval, architecte de Saint-Ouen de Rouen). — Léon Mirot. L'emploi du flamand dans la chancellerie de Charles VI (publie un sauf-conduit accordé par le roi aux députés de Gand pour les négociations de Tournai, 6 avril 1385, et des lettres patentes de trêve et de sûreté accordées aux Gantois par le même, jusqu'au 1er janv. 1386. Ces textes sont intéressants surtout au point de vue diplomatique). — Alf. Morel-Fatio. Lettres d'antiquaires espagnols de la fin du xviiie siècle, adressées au comte de Lumiares. — L. Havet. Julien Havet (expose admirablement comment s'est formée cette intelligence d'élite). = Bibliographie : *L. Clugnet*. Dictionnaire grec-français des noms liturgiques en usage dans l'Église grecque (utile). — *Le Cacheux*. Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Coutances, l'hôpital général et les Augustines hospitalières, depuis les origines jusqu'à la Révolution. 1re partie : l'Hôtel-Dieu, 1209-1789 (bon). — *B. de Broussillon*. Cartulaire de Saint-Victeur au Mans, 994-1400 (utile; mais pourquoi les noms de lieu ne sont-ils pas identifiés à la table ?). — *Ph. Torreilles* et *Émile Desplanque*. L'enseignement élémentaire en Roussillon depuis ses origines jusqu'au commencement du xixe s. (très intéressant). — *Kurze*. Annales regni Francorum 741-829 qui dicuntur Annales Laurissenses majores et Einhardi (excellente édition). — *Petit-Dutaillis*. Étude sur la vie et le règne de Louis VIII, 1187-1226 (excellent ouvrage qui renouvelle l'histoire de l'expédition de Louis de France en Angleterre). — *Glasson*. Histoire du droit et des institutions de la France, t. VI (important). — *Hautcœur*. Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille (complète utilement le Cartulaire de Saint-Pierre précédemment publié par le même auteur). — *A. Allard*. Le premier bailliage de Tournai-Tournaisis, 1383-1423 (des faits utiles, dont quelques-uns se rapportent à Jean Boutillier et à Jacques d'Ableiges). — *R. Porcher*. Notice sur les imprimeurs et les libraires blésois du xvie au xixe siècle (intéressant). = Chronique : A. Giry. La vie de saint Maur du Pseudo-Faustus (cette vie de saint Maur a été calquée sur celle de saint Séverin d'Agaune, qui a été à son tour fabriquée au ixe s. d'après Ennodius. La mission de saint Maur doit être reléguée au rang des légendes apocryphes). — Vers sur la mort du comte de Salisbury, tué au siège d'Orléans en 1428. — Sur plusieurs mss. de la collection Dauphin de Verna.

Digitized by Google

2. — **La Correspondance historique et archéologique.** 1896, 25 avril. — P. D'ESTRÉE. Saint-Simon collectionneur. — GOUBAUX. La captivité de Robert de Florenges après la bataille de Pavie. = 25 mai. M. BARROUX. L'accroissement des séries anciennes aux archives de la Seine, de 1889 à 1896. — Vicomte DE GROUCHY. Documents relatifs à la succession de Turenne; suite. — MOMMÉJA. Quelques détails historiques sur les abîmes du Quercy.

3. — **La Révolution française.** 1896, 14 avril. — J. CLARETIE. Napoléon et la Comédie-Française en Italie. — Ch.-L. CHASSIN. La capitulation de la garnison républicaine de Quiberon (publie des extraits du « Mémoire justificatif » adressé à la Convention par le commandant Delise; il en ressort que les républicains furent enveloppés par un ennemi dix fois supérieur en nombre, au moment même où l'on négociait les termes d'une capitulation. La seule capitulation de Quiberon qui fut violée est donc celle-ci). — A. BRETTE. L'historien Pagès, à propos d'un ms. de la Bibliothèque nationale (François-Xavier Pagès, né à Aurillac en 1745, mort à Paris en 1802; il fut un des derniers rédacteurs des *Tableaux historiques de la Révolution*. Historien des plus médiocres; son ms. est de nulle valeur). = 14 mai. J. GUIFFREY. Une parodie de la Marseillaise. — Cl. PERROUD. Marie Phlipon et Roland, 1776-1779. — Paul DESPIQUES. La saisie des papiers du conventionnel Courtois, 1816. — G. DUBOIS. Le culte révolutionnaire à Coutances. — LÉVY-SCHNEIDER. Encore deux lettres de Jeanbon Saint-André.

4. — **Revue d'histoire diplomatique.** 1896, n° 2. — L. FLEYS. Une page de l'histoire politique du Danemark pendant la guerre de Sept ans (analyse deux documents d'où il ressort qu'avant Rosbach Bensdorff eut des idées fort belliqueuses, qu'il était prêt à s'entendre avec la France pour un remaniement général des frontières où le Danemark se serait agrandi de l'Ostfrise et de Kiel; après Rosbach et Lissa, le Danemark décida de rester neutre, et fit bien). — L'Angleterre et la Russie en Orient; une page d'histoire contemporaine, 1876-1877; fin. — G. SYVETON. L'erreur de Gœrtz; suite : l'intrigue jacobite, sept.-nov. 1716; la mission de Gœrtz à Paris, janv.-févr. 1717. — G. SALLES. Les origines des premiers consulats de la nation française à l'étranger; fin.

5. — **Bulletin critique.** 1896, n° 10. — *Hauvette*. Hérodote, historien des guerres médiques (excellent). — *Funck-Brentano*. Annales Gandenses (édition qui mérite toute confiance). = N° 11. *Ed. Jeannez*. Pierre l'Ermite, moine ermite au monastère forézien de Saint-Rigaud près de Charlieu (bon). — Correspondance (lettre de M. Paul Fournier relativement aux ouvrages récents qui ont été publiés sur les origines des églises de France. L'auteur est résolument contraire à la théorie de l'apostolicité, parce qu'elle ne repose que sur des hypothèses plus ou moins probables; quant à la question d'autorité, elle n'a rien à voir en pareille matière, l'Église ayant toujours laissé pleine liberté dans l'examen des légendes, même les plus respectables). = N° 12. Œuvres de

Digitized by Google

J. Havet (L. Duchesne discute plusieurs des conclusions proposées par J. Havet dans son étude sur les *Gesta Aldrici* et les *Actus ep. Cenom.*). = N° 13. *R. de Kérallain.* Les Français au Canada (dans cet article, où notre collaborateur est assez malmené, il est dit que la direction de la *Revue historique* « imposa des retranchements et des atténuations » à l'auteur. La vérité est que, ne pouvant insérer tout le long plaidoyer de M. de K., la *Revue historique* a pris seulement, de concert avec lui, certains épisodes, et qu'elle ne leur a fait subir aucune censure). = 15 mai. *Prof. Schanz.* Das Alter des Menschengeschlechts, nach der heiligen Schrift, der Profangeschichte und der Vorgeschichte (excellent). — *Garofalo.* Gli Allobroges (bonne étude sur les origines ethnographiques et sur l'histoire primitive des Allobroges; ce que l'auteur dit de l'administration romaine est sans valeur). — *H. Lammens.* Le chantre des Omiades; notes biographiques et littéraires sur le poète arabe chrétien Ahtal (bon). = N° 15. *Maxe-Werly.* Histoire numismatique du Barrois; monnaies des comtes et des ducs de Bar (bon).

6. — **Journal des Savants.** 1897, mars. — G. Perrot. Le costume homérique (à l'occasion des ouvrages de Studniczka et de W. Helbig); suite dans le cahier d'avril. — L. Delisle. Bibliothèques publiques aux États-Unis (expose et critique le système de « classification décimale » imaginé par M. Dewey et adopté par la Conférence de Bruxelles; montre que cette classification aboutirait à un véritable chaos, surtout si l'on avait l'idée de l'appliquer à nos vieilles bibliothèques françaises). = Avril. J. Simon. P.-J. Proudhon (à propos de la vie de Proudhon, par A. Desjardins). = Mai. R. Cagnat. Les cités romaines de la Tunisie (à propos des thèses de M. Toutain).

7. — **Polybiblion.** 1896, avril. — *M. Bonnet.* Acta Andreae (ajoute deux nouveaux textes grecs et un texte latin à la littérature légendaire concernant saint André). — *Corréard.* Précis d'histoire moderne et contemporaine à l'usage des candidats à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (inégal et insuffisant). — *Sepet.* La chute de l'ancienne France; la Fédération (remarquable). — *L. Pingaud.* L'invasion austro-prussienne, 1792-1794 (volume composé de deux mémoires de Langeron sur les campagnes de 1793 et de 1794 et d'un mémoire anonyme sur la campagne de Wurmser en 1793). = Mai. *A. de la Faige* et *R. de la Boutresse.* Les fiefs du Bourbonnais; la Palisse, notes et croquis (bon). — *Ch. Barbier.* Lo libre de memorias de Jacme Mascaro (nouvelle édition fort améliorée de cet ouvrage. J. Mascaro était un écuyer des consuls de Béziers qui a consigné dans son livre les principaux faits de l'histoire municipale de 1336 à 1390). — *Comte de Villermont.* Marie-Thérèse, 1717-1780 (bon). — *Steinhuber.* Geschichte des Collegium Germanium-Hungaricum in Rom (excellent). — *E. Gagnon.* Le fort et le château Saint-Louis, Québec; étude archéologique et historique (c'est, à propos de cette forteresse, l'histoire entière du Canada, de 1610 à 1893). — *Ph. Gagnon.* Essai de bibliographie canadienne.

Digitized by Google

8. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1896, n° 13. — *Mayer*. Der römische Konkubinat (très instructif; le sujet a été renouvelé par une étude minutieuse des inscriptions). — *Landwer von Pragenau*. J. Ph. von Mainz und die Marienburger Allianz, 1671-1672 (étude consciencieuse qui n'arrive pas à débrouiller la politique de l'Électeur). — *Jenks*. The history of the Australasian colonies (intéressant au point de vue constitutionnel). — *Maire*. Manuel pratique du bibliothécaire (très utile). — Lettre de M. d'Avenel (en réponse à l'art. de M. Seignobos sur l'*Histoire des prix*, et réplique de M. Seignobos). = N° 14. *Dziasko*. Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten. Livr. 5-9 (très intéressant). = N° 15. *M. Arigita y Lasa*. El Dr. Navarro; don Martin de Azpilcuela y sus obras (bonne biographie d'un théologien navarrais du XVIe s. mort en 1586 à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans). — *Boissonnet*. La mainmorte en Franche-Comté (autant d'inexpérience que de bonne volonté). = N° 16. *W. Rh. Roberts*. The ancient Boeotians (réfute toutes les accusations que l'antiquité a fait peser sur l'intelligence des Béotiens). — *Edm. Bonaffé*. Les arts et les mœurs d'autrefois. Voyages et voyageurs de la Renaissance (très intéressant). = *P. de Bouchaud*. Pierre de Nolhac et ses travaux; essai de contribution aux publications de la Société d'études italiennes. = N° 17. *E. Fagnan*. Chronique des Almohades et des Hafsides, attribuée à Zerkechi (très bonne traduction française d'un judicieux continuateur d'El Khaldoun). — *Thamin*. Saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe s. (important article de S. Reinach). = N° 18. *A. Defrasse* et *H. Lechat*. Épidaure, restauration et description des principaux monuments (excellent). — *P. Gauthiez*. L'Italie du XVIe s. : l'Arétin, 1492-1556 (médiocre). = N° 19. *R. de Crèvecœur*. Journal d'Adrien Duquesnoy, député du Tiers-État de Bar-le-Duc, sur l'Assemblée constituante, 3 mai 1789-3 avril 1790 (ce journal n'est certainement pas en entier l'œuvre de Duquesnoy, ce que l'éditeur n'a pas su voir; ce sont des « Nouvelles à la main » en partie anonymes qui devraient être consultées par les historiens de la Révolution. Important article d'A. Brette). = N° 20. *E. G. Browne*. A catalogue of the Persian mss. in the library of the University of Cambridge (excellent). = N° 21. *Fr. Cumont*. Les inscriptions chrétiennes de l'Asie-Mineure (excellent). — *Cahun*. Introduction à l'histoire de l'Asie. Turcs et Mongols (important). — *Join-Lambert*. Le mariage de Mme Roland (important recueil des lettres que Roland et sa future femme échangèrent durant les trois années de leurs fiançailles. Perroud signale des lacunes et corrige d'assez nombreuses erreurs qui ont échappé à l'éditeur : ces corrections sont importantes). — *Fr. Novati*. Un anno di storia italiana, 1848 (publie une intéressante lettre de Mgr. Giovanni Corboli Bussi, haut dignitaire de la cour apostolique, au marquis S. P.). = N° 22. Paléographie musicale des Bénédictins de Solesmes, t. IV (remarquable. L'éditeur, dom Mocquereau, a fait précéder les fac-similés d'une excellente dissertation sur la théorie du *cursus* musical, qui se rattache étroitement au *cursus* littéraire).

Digitized by Google

— *G. Le Bon*. Lois psychologiques de l'évolution des peuples; 2e édit. (discussion assez vive de la théorie fondamentale du livre).

9. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. 1896, janvier-avril. — Omont. Les suites du sac de Rome par les Impériaux et la campagne de Lautrec en Italie (publie le Journal d'un *scrittore* de la Pénitencerie apostolique; ce journal va du 6 déc. 1527, jour où Clément VII quitta Rome, jusqu'au 17 avril 1528; il est écrit en latin). — J. Toutain. Les Romains dans le Sahara (il est inexact que les Romains aient annexé à la Numidie une portion quelconque du pays des Garamantes; les inscriptions trouvées dans les trois oasis de Bondjem, Gharia el Gharbia et Ghadamès constatent uniquement qu'il y eut là des postes romains. C'est une occupation militaire de points avancés et non une extension administrative de la province). — Abbé L. Duchesne. Les missions chrétiennes au sud de l'empire romain (le Sahara, la Nubie, Axoum et Himyar, les Arabes; fondations d'églises nationales et de sièges épiscopaux. De tout ce rayonnement chrétien, il ne reste plus que l'Église d'Abyssinie, qui conserve encore son autonomie singulière, sa confession monophysite et son allégeance alexandrine). — O. Join-Lambert. A propos de l'abbaye de S. Galgano (discute ce qu'en a dit M. Enlart). — Graillot. Le temple de Conca.

10. — Revue archéologique. 1896, mars-avril. — Clermont-Ganneau. Notes d'archéologie orientale (1° les épimélètes de la source sacrée d'Ephca à Palmyre. 2° Un nouveau mois dans le calendrier palmyrénien : le mois de Minian, ou du « comput. » 3° Les anciens mois arabes : 'Αγγαλθαβαίθ et 'Αλεώμ. 4° Gemme représentant peut-être le portrait d'un satrape. 5° L'inscription minéenne du sarcophage ptolémaïque du musée du Caire. 6° Inscription gréco-nabatéenne de Medaba. 7° Dédicace au dieu Arabique). — Ed. Le Blant. De quelques représentations du sacrifice d'Abraham. — Fr. Cumont. Note sur une inscription de Sébaste (inscr. publiée au *Bull. de Corresp. hellén.*, XVII, 269; on y devine à la fin un récit de la fondation de Sébaste). — Blochet. Textes pehlvis historiques et légendaires; traduction et commentaire. — Chabot. Index alphabétique et analytique des inscriptions grecques et latines de la Syrie. — S. Reinach. Chronique d'Orient, n° xxx; fin.

11. — Revue internationale des archives, des bibliothèques et des musées. T. I, n° 4. Henri de Sybel. — R. Altamira. Les archives espagnoles. — Dr R. Leonard. La nouvelle commission d'examen pour les archives de Prusse (créée en avril 1894). — La réorganisation des archives italiennes. — N. Jorga. Les archives roumaines. — Règlements nouveaux. I. Archives du ministère de l'intérieur de l'empire d'Autriche. II. Archives secrètes du Vatican.

12. — Revue de l'Orient chrétien. Supplément trimestriel. 1re année, n° 1. — Baron d'Avril. La Serbie chrétienne (origines du patriarcat serbe; la vie monastique; la restauration religieuse de 1876).

Digitized by Google

— S. Scheil. Une page de l'histoire de l'église de Mardin au commencement du XVIIIe s. ou les Tribulations de Cas Elia Ibn Al Qsir racontées par lui-même; publiées d'après le texte arabe. — Le R. P. Michel. Les missions latines en Orient (depuis le XIIIe s. jusqu'à nos jours; organisation actuelle). — Baron d'Avril. La lettre d'Anastase le Bibliothécaire (avec la traduction en français de cette lettre, par le P. Martinov; la lettre a été écrite entre 875 et 879 et enlève tout crédit à la « Légende italique, » source longtemps estimée pour la vie des saints Cyrille et Méthode). — Pisani. La réforme du calendrier (elle est repoussée en Russie pour des raisons religieuses qui paraissent invincibles). — Baron Carra de Vaux. Notice sur les Kurdes.

13. — Revue des Études juives. 1895, octobre-décembre. — Th. Reinach. L'empereur Claude et les Antisémites alexandrins, d'après un nouveau papyrus (complète, à l'aide d'un texte nouveau, le document déjà publié par Wilcken, d'après un original très mutilé, dans l'*Hermes*, XXX, 1895, p. 485. Traduction et commentaire. Il s'agit de juger devant l'empereur et son conseil, où figurent aussi l'impératrice et ses dames d'honneur, le roi Agrippa, d'ailleurs contumax). — I. Lévy. L'origine davidique de Hillel (Hillel, chef de la famille des Patriarches, n'était pas un rejeton de David). — M. Schreiner. Contribution à l'histoire des Juifs en Égypte (publie et commente une consultation rendue au commencement du XIVe s., par un docteur musulman fanatique, Ibn Teymyia, dans la question de savoir ce qu'il fallait penser des synagogues du Caire et des autres lieux fermés sur l'ordre des autorités, « étant donné que les Juifs et les chrétiens crient à l'injustice et veulent mériter la réouverture de ces édifices. ») — D. Kaufmann. Les vingt-quatre martyrs d'Ancône (prouve que ces martyrs ont réellement existé). — Id. Deux lettres nouvelles des Marranes de Pesaro aux Levantins touchant l'interruption des affaires avec Ancône. — J. Bloch. Une expulsion de Juifs en Alsace au XVIe s. (fin des documents). — G. Weill. Les Juifs et le Saint-Simonisme (les Juifs, émancipés par la Révolution, adoptèrent volontiers une doctrine qui annonçait l'émancipation universelle; habitués à s'occuper de finances, ils s'associèrent à une école qui glorifiait les entreprises financières et qui donnait aux banques une valeur presque religieuse). — E. Blochet. Holopherne (ce nom est une autre forme, un doublet, du persan Artaphernès). — J. Simon. Note sur un document du XIVe s. (publie une obligation en latin du 4 nov. 1398 par laquelle Jean Astanova d'Aimargues, diocèse de Nîmes, déclare avoir reçu à titre de prêt, de Vivellas Astruc Nassi, juif d'Avignon, la somme de trois écus d'or). — Kohut. Les Juifs dans les colonies hollandaises.

14. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1896, 15 mai. — E. Dard. Le duc de Reichstadt (défend la mémoire du fils de Napoléon contre les légendes qui l'ont déshonorée). — J. Silvestre. La politique française dans l'Indo-Chine : Annam; suite : 1863-64. —

Digitized by Google

GHIKA. La France et les principautés danubiennes, de 1789 à 1815; suite : l'empire français et les principautés.

15. — Nouvelle Revue historique de droit. 1896, mars-avril. — G. APPERT. Essai sur les institutions japonaises de l'an 701 à l'an 950 de notre ère; fin. — L. CHIAPPELLI. Recherches sur l'état des études de droit romain en Toscane au XIe s. (les chartes toscanes de cette époque sont imprégnées de droit romain, indice certain de l'existence d'écoles de droit en Toscane. Relève quelques vestiges de l'enseignement de ce droit à Florence et à Pise). — E. LAURAIN. Essai sur les présidiaux; fin.

16. — Revue générale de droit. 1896, mars-avril. — BENSA. Histoire du contrat d'assurance au moyen âge; suite : les premiers contrats d'assurance (au XIVe et au XVe s.). — VIGNEAUX. Essai sur l'histoire de la *praefectura urbis* à Rome; suite (du pouvoir législatif et des fonctions politiques du *praefectus urbi*).

17. — Annales de géographie. 1896, 15 avril. — V. BÉRARD. La Méditerranée phénicienne; fin (avant la Méditerranée hellénique, il y eut une Méditerranée phénicienne, et les Grecs n'ont fait que remplacer les marins de Tyr et de Sidon; cette influence phénicienne ne fut d'ailleurs pas limitée aux régions côtières et aux populations maritimes; elle se prolongea dans l'intérieur par le commerce des caravanes). — Ed. SAYOUS. Les Magyars à la veille de leur exposition millénaire.

18. — Revue de géographie. 1896, avril. — L. DRAPEYRON. Les Capitaine, gardiens du dépôt de l'Observatoire et collaborateurs de Cassini pour la carte générale de la France. — P. BARRÉ. La formation territoriale et les litiges des frontières des États américains; fin. = Mai. A. XÉNOPOL. Les Roumains et les Hongrois, à l'occasion du Millenium magyar. 1er art. Magyarisation de l'élément roumain (des lois récentes votées par les Hongrois pour magyariser les pays soumis à leur domination); suite en juin. — Dr ROUIRE. Géographie comparée de la Tunisie. Le texte de Scylax et la région du Triton; historique du débat qu'il a soulevé; le ms. original de la Bibliothèque nationale (le texte de l'édition Didot, confirmé par l'unique ms. existant de Scylax, constate l'identité du fleuve Bagla actuel avec l'ancien Triton; la lagune d'Herkla, où il se jette, est l'ancien lac Triton. L'identification des Chotts avec le lac Triton est une grosse erreur géographique).

19. — L'Ami des monuments et des arts. Nos 53-54. 1re partie du t. X, 1896. — G. MILLET. La Sparte française du moyen âge; Mistra; fin. — Ch. NORMAND. Essai de reconstitution du Paris gallo-romain. Second livre : le grand monument romain du collège de France; le puits Certain. — E. EGGER. Un sénatus-consulte romain contre les industries qui spéculent sur la démolition des édifices (réimpression). — H. DE VILLEFOSSE. Le trésor d'argenterie de Boscoreale. — HOMOLLE. Les fouilles de Delphes.

20. — Le Correspondant. 25 mars 1896. — LA GORCE. Napoléon III

Digitized by Google

et l'unification italienne (II. Annexions de l'Émilie et de la Toscane, de la Savoie et de Nice; suite le 10 avril : l'expédition de Sicile et Garibaldi). — Froment. Les idées de Rivarol. — J. de Witte. A travers l'Autriche-Hongrie (II. Chez les Croates. Agram et Diakovo. Mgr Strossmayer). — Mémoires inédits de J. de Norvins. La vie du château à la veille de la Révolution. La société parisienne pendant l'hiver de 1788 à 1789. Un bal de l'Opéra (très piquants souvenirs). = 10 avril. Marquis de Nadaillac. Expéditions polaires (s'occupe surtout des expéditions postérieures à 1870). — Pérey. Marie Mancini Colonna (complète les récits tirés des Mémoires de Marie avec les documents des archives des affaires étrangères). — M. Faucon. La légende de sainte Hélidie (sainte d'Auvergne dont l'existence même est problématique et dont l'histoire est due tout entière à l'imagination populaire). — Lanzac de Laborie. Les portefeuilles du président Bouhier (d'après l'ouvrage d'E. de Broglie). = 25 avril. H. de Lacombe. Mgr Dupanloup et le comte Frankenberg (réfute le récit dépourvu de toute autorité où le comte prétend que Mgr Dupanloup aurait agi auprès du roi de Prusse pour obtenir à la fois la paix et le rétablissement des Bourbons en acceptant à priori l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine). — Lanzac de Laborie. La fin du Directoire et les dernières années de Barras. — L. Pérey. Marie Mancini Colonna (brillant récit du séjour de la connétable à Turin et de ses relations avec le duc de Savoie; ce fragment nous promet un livre neuf et piquant). = 10 mai. Vicomte de Meaux. Le comte de Montalembert et la seconde république; suite le 25 mai : le comte de M. sous l'empire (analyse finement les causes de la fâcheuse défaillance de décembre 1851). — P. de la Gorce. Les annexions italiennes en 1860. L'invasion des États pontificaux. Lamoricière et Castelfidardo. = 25 mai. H. Delorme. La Russie et le Saint-Siège (analyse du remarquable ouvrage du P. Pierling sur les relations de la Russie et de Rome sous Ivan III et Ivan IV. = 10 juin. Comte de Ludre. Tertullien. Le traité du Manteau. — M. de la Rocheterie. Marie-Antoinette. La Reine. La Femme. La Mère (d'après le deuxième vol. de sa correspondance, que va publier M. de la R.). — Biré. L'Académie française pendant la Révolution (d'après les registres récemment publiés. Très spirituelle histoire des dernières heures de la vieille Académie).

21. — Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires. 1896, 15 avril. — Le P. Chérot. Clovis et sainte Clotilde; fin (critique le témoignage de Grégoire de Tours, en suivant surtout G. Kurth. Clotilde n'est pas une barbare avide de vengeance, mais une épouse, une veuve vraiment chrétienne; elle a été le premier apôtre des Francs). — La béatification de Bellarmin, d'après la correspondance inédite de Benoît XIV. — Le P. J. Brucker. Calvin, les Jésuites et M. A. Sabatier (Martin Becanus n'a pas attribué ni feint d'attribuer à Calvin les lignes que M. Faugère a si malencontreusement mises à la charge de Calvin. Calvin n'est nommé ni dans le titre de son ouvrage ni dans l'exposé du 15e aphorisme, qui est formé du fameux texte de

Digitized by Google

M. Faugère. Becanus n'a donc pas calomnié Calvin et d'ailleurs, d'une façon générale, rien n'autorise à dire que les Jésuites ont émis au XVIe s. l'opinion qu'on avait le droit d'user envers les hérétiques de la calomnie et même de l'assassinat). = 15 mai. Le P. Chérot. Le baptême de Clovis et les évêques de Gaule (suit et discute pas à pas le récit de Kurth et arrive à peu près aux mêmes conclusions).

22. — Revue de Paris. 1896, 1er avril. — Aulard. Le lendemain du 18 Brumaire (montre que le coup d'État fut accueilli plutôt avec faveur, même par les républicains. Dans les premiers mois qui le suivirent, il y eut vraiment un moment, très compréhensible, d'espoir que Bonaparte allait achever la Révolution en établissant sur une base indestructible le régime de la liberté). — M. Paléologue. Une patricienne de la Renaissance : Jeanne d'Aragon. = 15 avril. E. Renan. Lettres de 1848 (à sa sœur ; elles montrent une fois de plus l'enthousiasme de la jeunesse pensante au lendemain de la révolution de Février ; Renan va même volontiers jusqu'au socialisme, du moins tel qu'on pouvait encore l'entendre alors, sans la confusion nécessaire avec le collectivisme. Renan se montre animé de fraternelle sympathie pour les insurgés de Juin). — P. de Ségur. Les dernières années de Mme Geoffrin. = 1er mai. Baron d'Haussez. 1815-1816 ; portraits (portraits intéressants, mais fort malicieux, écrits entre 1830 et 1833 ; ils trahissent l'amertume du ministre déchu). = 15 mai. Faguet. Proudhon. — H. Harrisse. La vérité sur la mort de l'abbé Prévost (l'auteur de *Manon Lescaut* est mort de la rupture d'un anévrisme, à Courteuil, le 25 nov. 1763 ; il fut enseveli dans le prieuré bénédictin de Saint-Nicolas d'Acy). = 1er juin. Général Fleury. Souvenirs, 1848-1851 (fort curieux ; le général se donne le beau rôle auprès du prince, qu'il poussa de toute son éloquence à se faire prétendant, et auquel il fournit l'homme capable d'exécuter le coup d'État, Saint-Arnaud).

23. — Revue des Deux-Mondes. 1896, 1er avril. — Barras. Le 18 Fructidor. — P. Mérimée. Une correspondance inédite ; suite ; fin le 15 avril. = 15 avril. Comte d'Haussonville. La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV. 1er article : préliminaires et négociation du mariage (utilise des documents inédits et la correspondance de Tessé). 2e article, 1er juin : l'enfance et les fiançailles. = 1er mai. Fr. de Pressensé. Manning. 1er article : les années protestantes ; 2e article, 15 mai : les années catholiques, 1851-1892. — J. Bédier. Les fêtes de mai et les commencements de la poésie lyrique au moyen âge. — G. Valbert. Napoléon et Caulaincourt (d'après le t. III de *Napoléon et Alexandre*, par A. Vandal). = 15 mai. Ét. Lamy. Le gouvernement de la défense nationale. 1er article : l'avènement. — P. de Nolhac. Marie-Antoinette et Mme du Barry (exposé fort intéressant des manèges par lesquels Mme du Barry essaya d'entrer en grâce auprès de la dauphine ; conseillée par ses tantes, celle-ci résista toujours ; à peine Mercy parvint-il à la décider à dire une fois une phrase insignifiante à la favo-

Digitized by Google

rite). = 1er juin. H.-F. Delaborde. La grande épreuve de la papauté (le grand-schisme, d'après le livre de Noël Valois).

24. — Revue politique et parlementaire. 1896, 10 janv. — H. Doniol. Le gouvernement de M. Thiers; ses négociations pour la paix (défend la politique suivie alors par M. Thiers). = 10 mars. J. Capperon. L'idée de l'État en France depuis la Révolution. = 10 avril. Regelsperger. La France et l'Angleterre sur le Niger.

25. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances, 1896, 11 mars. — M. le commandant Mowat fait une communication au sujet d'une petite tablette de marbre récemment donnée au Cabinet des médailles par M. Edmond Le Blant. Cette tablette contient une liste de *Vigiles* de la ville de Rome, au IIIe siècle de notre ère. — M. Émile Ruelle lit une note sur des fragments de l'*Epitome* de Clément Romain, qu'il a découverts dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. — M. Héron de Villefosse communique le texte d'une dédicace au dieu Mithra qui vient d'être découverte à Mandeure. = 18 mars. M. Cagnat communique, de la part du R. P. Delattre, le texte d'un *exagium* byzantin et d'une épitaphe funéraire romaine trouvée par ce dernier à Carthage. Il fait connaître aussi le texte d'une dédicace à Gratien découverte à Mdaourouch par M. le capitaine Toussaint. — M. d'Arbois de Jubainville parle d'un bas-relief avec inscription découvert à Sarrebourg et représentant le dieu gaulois dit *Au Marteau*. Ce dieu est appelé dans l'inscription *Succellos* et sa parèdre *Nantosuelta*. = 25 mars. M. Cagnat communique une inscription, mentionnant un *veterinarius*, trouvée par le P. Delattre dans le cimetière des *Officiales*, à Carthage. — M. R. Mowat rend compte d'une visite qu'il a faite au musée Guimet dans la salle des antiquités grecques, romaines et égyptiennes. Parmi les vingt inscriptions venant de Rome qui y sont exposées, deux sont fausses. = 6 mai. M. Ruelle fait une communication sur les manuscrits des *Cyranides*, recueil de recettes magiques et médicinales attribué à un ancien roi de Perse nommé Coiranos. — M. le docteur Carton lit un mémoire relatif à un édifice qu'il a déblayé à Dougga (Tunisie) et qui, bien qu'étant de l'époque romaine, a la forme d'un temple phénicien. — M. Omont communique le croquis d'une vue d'Athènes conservé à la Bibliothèque nationale parmi les papiers de Nointel, ambassadeur de Louis XIV. = 20 mai. M. le prince Roland Bonaparte présente à la Société un ouvrage qu'il vient de publier à la demande du Congrès des Orientalistes tenu à Genève en 1894. C'est un recueil de textes de l'époque mongole (XIIIe et XIVe siècles), en langues diverses de l'Extrême-Orient, et des plus importants au point de vue historique et philologique. On remarque en particulier l'inscription en six langues de la porte de Kiu-yong-Koau, près Pékin; un texte en une langue inconnue, peut-être celle de la race Tangoute, qui fonda le royaume de Si-Hia, dans la haute vallée du fleuve Jaune; enfin deux lettres adressées au roi de France Philippe le Bel par les sultans de

Digitized by Google

Perse Argoun et Ouldjaïtou. — M. le comte Ch. DE BEAUMONT signale des ruines romaines découvertes à Puysalicon (Hérault); on y a recueilli un petit buste de femme paraissant représenter une impératrice romaine. = 28 mai. M. ARNAULDET communique des documents tirés des archives de Ferrare et de Mantoue et relatifs, les uns à Pontichus de Virunius et à Louis Bonacioli, médecin de Renée de France, les autres à Alde Manuce. — M. le commandant MOWAT présente des observations relatives à deux monuments du Cabinet des médailles : 1° l'épitaphe d'un décurion d'Ostie mentionnant un prêtre salien de Lavinium; 2° une urne funéraire romaine sur laquelle sont représentés deux personnages jouant au jeu des latruncules. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique une lettre du R. P. Delattre relative à de nouvelles découvertes faites par ce dernier dans le cimetière des *Officiales*, à Carthage. — M. BABELON fait une communication relative aux monnaies des tyrans Firmus et Saturninus et au caractère d'authenticité du récit de Vopiscus racontant l'histoire de ces deux personnages, qui se révoltèrent en Égypte au IIIe siècle. = 3 juin. M. OMONT fait une communication relative à un manuscrit français récemment acquis par la Bibliothèque nationale. Un petit poème d'environ 1,530 vers, de la fin du XIIIe siècle, inséré dans ce manuscrit, fut composé à Maubuisson, près Pontoise, par un personnage appelé Thomas de Thonon, qui prend place, pour la première fois, dans l'histoire littéraire de la France. — M. le chanoine DOUAIS, de Toulouse, envoie la copie du pouillé des terres et revenus de la prévôté de Toulouse, depuis le XIIIe jusqu'au XVIIe siècle.

26. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1896, n° 47. — J. PANNIER. La réforme dans le Vermandois; l'église de Saint-Quentin-Lehaucourt, 1599-1620; suite. — Ch. FROSSARD. La réforme en Béarn; documents provenant du château de Salies, 1560-1572; supplique des syndics de Béarn, 1564. — J. ROTH. Le chant des psaumes et les catholiques de Salies de Béarn, 1665. — O. DOUEN. L'imprimeur Simon Dubois et le réformateur Pierre Caroli, 1529-1534; un nouveau testament de Lefèvre ignoré. = N° 5. E. JACCARD. J.-H. Badon, prédicateur des églises sous la Croix en Dauphiné, 1726-1733. — J. PANNIER. La réforme dans le Vermandois; l'église de Saint-Quentin; fin (notes statistiques et bibliographiques). — HAUSER et RAHLENBECK. François de Lanoue; nouveaux documents sur sa captivité et sa délivrance, 1583-1585. — N. W. Quarante-deux relaps arrêtés en Normandie et détenus à Rouen en septembre 1689. — TRIGANT-GENESTE. L'église de la Roche-Chalais, Dordogne, vers 1825. — Ch. FROSSARD. La réforme en Béarn; nouveaux documents provenant du château de Salies, 1569-1572 : le logement des ministres protestants, 1565-1567.

27. — Société de l'histoire de Paris. Bulletin. 1896, 2e livr. — G. FAGNIEZ. Une banque de France en 1608 (publie et commente un projet élaboré par un avocat du Parlement de Paris, Pierre de Fontenu,

Digitized by Google

pour l'établissement d'une banque de dépôt et de prêt sous cautions; les statuts de cette banque furent approuvés par le Conseil d'État, mais ne furent jamais mis en vigueur). — H. Omont. Portraits de Louis XIV peints par Antoine Benoist et conservés au cabinet des mss. de la Bibliothèque nationale. — M. Barroux. Procès-verbal d'apposition de scellés chez Greuze après son divorce, 1793.

28. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 2e série, t. VII, 1895, oct.-déc. — B. Ledain. Le couvent des Augustins de Poitiers (histoire des bâtiments). — Babinet. Notice sur le conseil supérieur de Poitiers, 1771-1774. = T. VIII, 1896, janv.-mars. Ch. de Grandmaison. Seconde note sur un point de l'itinéraire du Prince Noir avant la bataille de Poitiers (le moine de Malmesbury cite une localité appelée « Aumunk super Leyr; » il faut l'identifier avec Mont-Louis). — Colonel Babinet. Réponse à la note de M. de Grandmaison (M. Babinet tient toujours au contraire pour Grandmont). — M. de la Marsonnière. La navigation du Clain (depuis le début du xve s.).

29. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. 1895, 4e trim. — M. de Mila de Cabarieu. Le bureau des trésoriers de France de Montauban; chap. iv et dernier : 1715-1790. — Brissaud. Les coutumes de Moissac (publie des fragments, récemment trouvés, du texte latin de ces coutumes, en regard du texte roman que Lagrèze-Fossat avait déjà publié dans ses *Études historiques*, t. I, p. 63).

30. — Annales de l'Est. 1896, avril. — Ch. Schmidt. Notes sur les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge; suite (administration et police; la propriété rurale, les forêts et la chasse). — Krug-Basse. Histoire du département de Lorraine et Barrois; 2e partie : 1665-1790. — Despiques. Oudinot et Marbot, à propos de la publication du *Journal de marche* du grenadier Pils (le Journal de Pils donne partout raison à Oudinot contre Marbot).

31. — Annales de Bretagne. T. XI, no 3, avril 1896. — J. Loth. La mort de M. de la Villemarqué. — A. de la Borderie. Une mystification historique : la prétendue découverte de Vorganium (c'est par une erreur dans la lecture d'une inscription qu'on a pu émettre l'opinion que Vorganium, capitale des Osismii, était au bord de la mer, près l'embouchure de l'Aber-Vrac'h, en Plouguerneau; cette capitale est Carhais). — Henri Sée. Étude sur les classes rurales en Bretagne au moyen âge (le régime patriarcal et les origines de la féodalité; les cadres territoriaux; l'esclavage et le servage; les redevances des tenanciers et les origines du régime seigneurial; l'établissement et le caractère de la féodalité; le morcellement de la propriété; la condition personnelle des paysans). — Ch. Bellier-Dumaine. Histoire du collège de Dinan; 2e partie : de 1791 à 1830. — L. Vignols. Les tremblements de terre en Bretagne depuis 709, et celui de 1725, d'après Bouguer. = A part : la très ancienne coutume de Bretagne, publiée par M. Planiol; suite.

Digitized by Google

32. — La Province du Maine. 1896, avril. — Amb. Ledru. Les premiers évêques du Mans; leur sépulture, la translation de leurs reliques; chap. II : la translation des reliques des premiers évêques, par saint Aldric; fin. — L. Froger. Rouillon féodal; suite. — G. Fleury. La pierre tombale de Dissé-sous-Ballon (représente Jacques de Clérau-nay, curé de Dissé, 1534). — Charte de Perray-Neuf (accord entre les moines de Mélinais, d'une part, l'abbaye du Bois-Renou à Précigné et Robert de Sablé, d'autre part, 1189-1190). = Mai. M. d'Elbenne. Duneau (monuments mégalithiques; voies romaines; paroisse et fief). — L. Froger. Rouillon féodal; fin. — L. Denis. Un meurtre à Connerré en 1567. — H. Bruneau. La fin d'une légende; les croisés de Mayenne en 1158 (résume les arguments par lesquels M. l'abbé Angot, de Louverné, a établi la fausseté d'un acte publié par Ménage dans son *Histoire de Sablé* et réédité au t. XII de dom Bouquet; cet acte constatait le départ pour la croisade, en 1158, d'une troupe de seigneurs du Maine commandée par Geoffroi, seigneur de Mayenne).

33. — Revue historique et archéologique du Maine. 1896, 1er semestre, t. XXXIX, 2e livr. — S. de la Bouillerie. L'imprimerie fléchoise, de 1575 à 1789; fin. — Dom B. Heurtebize. Le prieuré Saint-Nicolas de Sablé. — Abbé Denis. Dom J. Bondonnet, moine bénédictin de Saint-Vincent du Mans, prieur de Sarcé, 1594-1666 (auteur des *Vies des évesques du Mans,* écrites pour réfuter l'*Histoire des évesques du Mans,* de Le Corvaisier, et d'une Réfutation de trois dissertations de Jean de Launoy « contre les missions apostoliques dans les Gaules au Ier s. »).

34. — Revue de Gascogne. 1896, avril. — Abbé Ducruc. La nourriture des habitants du Bas-Armagnac depuis trois siècles. — Ph. Lauzun. Le château de Léberon et la famille de Gélas; fin. — L. Couture. De Toulouse à Galan (publie le Journal de dépense de Fr. de Poei et de B. Cossi « dans leur voyage et retour de Galan, où ils allèrent faire avec Jean de Beaujeu l'expertise de l'église, » 1544). — T. de L. Un procès-verbal contre la marquise de Flamarens, 20 août 1668. = Mai. Abbé Breuils. Le transport des correspondances en Gascogne avant Louis XIV. — La Plagne-Barris. Seigneuries du pays d'Angles. Bazian. — T. de L. Testament d'Olympe Du Faur, veuve du seigneur de Longuetille en Condomois, 1660 (Pibrac, l'auteur des *Quatrains,* était l'oncle d'Olympe; G. de Saluste, seigneur du Bartas, était le père de sa belle-sœur). — Breuils. Lettres d'évêques du XVIIIe s. = Juin. T. de L. Un nouveau tome des Rôles gascons (apporte d'utiles corrections au supplément du t. I). — P. Tierny. Révoltes en Gascogne contre les partisans et les intendants, 1639-1648.

35. — Revue de l'Agenais. 1896, mars-avril. — G. Tholin. Le temple gallo-romain d'Eysses, Villeneuve-sur-Lot. — T. de L. Marguerite de Lustrac et Anne de Caumont (quelques documents, dont un inédit). — G.-L. de Bellecombe. Relation du siège de Pondichéry, 1778;

Digitized by Google

suite. — J. Dubois. Quatre harangues prononcées à Nérac pour la réception du cardinal de Richelieu et de divers autres grands personnages. — G. Tholin. Causeries sur les origines de l'Agenais (quelques observations peu rigoureuses sur les noms de lieu de cette région). — G. T. Livre de raison de Jean de Lorman (se rapporte au règne de Louis XIII et à la minorité de Louis XIV; Lorman mourut en 1653).

---

36. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1895, n° 11.— G. Kurth. Une source byzantine d'Éginhard (le 1er chap. de la Vie de Charlemagne est emprunté au chroniqueur byzantin Théophane). = N° 12. — A. Wauters. Les fondeurs en cuivre à Bruxelles aux xve et xvie s. (détails curieux tirés des archives de cette florissante corporation). = 1896, n° 1. L. van der Kindere. Éloge funèbre de W. Frère-Orban. = N° 2. Goblet d'Alviella. Éloge funèbre d'A. Henne (historien distingué, 1812-1896, auteur d'une *Histoire de Bruxelles* et d'une *Histoire du règne de Charles-Quint dans les Pays-Bas*). — F. Magnette. Les dessous d'une élection épiscopale sous l'ancien régime (il s'agit de l'élection du comte C.-F. de Hoensbroeck au siège épiscopal de Liège, vacant par la mort de Velbrück, survenue le 30 avril 1784. Excellente dissertation dont les éléments sont puisés aux meilleures sources et ont été mis en œuvre avec beaucoup d'habileté). = Comptes-rendus : *J. Weale*. Le peintre Gérard David († à Bruges en 1523). — *St. van Overstraeten*. Un publiciste belge. Étude sur les œuvres du baron van Overstraeten (archéologue et diplomate distingué, 1817-1878).

37. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. T. V, 5e fasc. — E. de Borchgrave. Henri de Flandre, empereur de Constantinople (1206-1216) et le roi Étienne Ier Némanié de Serbie (d'après une chronique serbe). = 6e et 7e fasc. F. Magnette. Un mémoire inédit sur la liberté de l'Escaut (curieux document inédit des archives des affaires étrangères à Paris; c'est un plaidoyer anonyme en faveur des prétentions de Joseph II). = Comptes-rendus : *Van Werveke*. Cartulaire du prieuré de Marienthal (bonne publication faite d'après la méthode de Sickel). — *P. Fredericq*. L'hérésiarque Blommardine au xive siècle (aussi intéressant pour les linguistes que pour les historiens). — *Diericks*. Geschichte Spaniens von den frühesten Zeiten bis auf die Gegenwart (résumé sans grande importance). — *W. Friedenburg*. Nuntiaturberichte aus Deutschland (très important). — *Stick* et *Turba*. Venitianische Depeschen vom Kaiserhofe (contient beaucoup de documents intéressants pour l'histoire de la première moitié du xvie siècle). — *P. Kannengiesser*. Karl V und Maximilian Egmont, Graf von Büren. kleine Beitræge zur Geschichte des Schmalkaldischen Krieges (met bien en lumière l'action exercée en Allemagne par Charles Quint). — *Brugmans*. Rapport au sujet des recherches faites en Angleterre concernant des documents relatifs aux Pays-Bas (guide consciencieux et sûr). —

Digitized by Google

Bussemaker. La séparation des provinces wallonnes de l'union générale (beaucoup de détails inédits sur cet événement, qui a failli anéantir l'œuvre du Taciturne). — *R. Putman*. William the Silent, prince of Orange, the moderate man of the sixteenth century (pas très au courant). — *Vanderschueren*. Louis de Boisot (incomplet). — *A. Waddington*. La république des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650 (excellent). — *Tolkers*. Journal du siège de Bergen-op-Zoom en 1747 (intéressant).

38. — Revue de l'Instruction publique. 1895, 6e livr. — L. Halkin. Les collèges de vétérans dans l'empire romain (beaucoup d'érudition). = Comptes-rendus : *Discailles*. Charles Rogier (révélations piquantes; grande impartialité). — *P. Guiraud*. La propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine (remarquable). = 1896, 1re livr. Comptes-rendus : *C. Geza Kuun*. Relationum Hungarorum cum Oriente gentibusque orientalis originis historia antiquissima (précieux matériaux pour l'histoire de l'Europe orientale pendant la première partie du moyen âge). — *J. Halkin*. Étude historique sur la culture de la vigne en Belgique (bon). — *Id*. Le bon métier des vignerons de la cité de Liège et le métier des vignerons et cotteliers de la ville de Namur (contribution importante à l'histoire des corporations belges).

39. — Le Magasin littéraire de Gand. 1895, n° 11. — Comptes-rendus : *Des Réaulx*. Le roi Stanislas et la reine Marie Leczinska (bon). — *C. de Ségur*. Le maréchal de Ségur (très consciencieux). — *G. Maugras*. La fin d'une Société. Le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV (intéressant). — *Thirion*. La vie privée des financiers au XVIIIe siècle (détails curieux). = 1896, n° 2. A. Roersch. Les inscriptions de la Grèce ancienne (exposé des dernières découvertes épigraphiques). = Comptes-rendus : *E. Charavay*. Mémoires du comte de Paroy (peu de choses nouvelles). — *L. Sciout*. Le Directoire (certains chapitres très vrais, par exemple la situation religieuse après Thermidor). — *De Broc*. La vie en France sous le premier Empire (véritable photographie de la société française au commencement du XIXe siècle).

40. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1895, 4e livr. — V. van der Haeghen. Contribution à l'histoire du château des comtes à Gand, 1439-1446 (histoire du célèbre château sous Philippe le Bon). — P. Poullet. L'esprit public en Belgique pendant la domination française, 1795-1814; suite (la conscription après 1808; les persécutions religieuses; tentatives de soulèvement après Leipzig). — A. Dubois. Les paris à Gand aux siècles derniers (la fureur des paris sévissait à Gand dès le XVIe siècle; nombreux paris sur la durée du siège d'Ostende de 1601 à 1604; le magistrat dut édicter de sévères ordonnances pour faire cesser cette manie). — P. Claeys. Les magistrats irascibles en Flandre (détails très curieux sur les mœurs peu sociales des magistrats flamands du XVIIe siècle). — A. Dubois. Les nouveaux manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Gand (documents

Digitized by Google

importants pour l'histoire du Jansénisme et des rapports entre l'État et l'Église dans les anciens Pays-Bas). — Id. La bourse commune des pauvres de Lille au XVIe siècle (réorganisation de la bienfaisance par Philippe le Beau en 1506). — A. Ingold. Les manuscrits de Denys-le-Chartreux. = Compte-rendu : *Grotius*. Introduction à l'histoire de la jurisprudence hollandaise (nouvelle et excellente édition publiée par les soins de Fockema-Andreæ et Fruin).

41. — Revue générale de Belgique. 1896, n° 2. — Ch. Woeste. Frère Orban (biographie d'un homme politique par un de ses adversaires les plus déterminés, qui fait de visibles efforts pour être équitable, mais qui n'y parvient pas toujours). — J. Leclerc. L'histoire des Boers (depuis le commencement du XIXe siècle). = Comptes-rendus : *F. Donnet*. Histoire de l'établissement des Anversois aux Canaries au XVIe siècle (ne justifie pas son titre, mais redresse beaucoup de légendes généalogiques). — *C. Moeller*. Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France. Un épisode de l'histoire des cours au XVIe siècle (beaucoup de discernement, vues larges, esprit judicieux).

42. — Le Muséon. T. XV, n° 1. — Fl. de Moor. Les Juifs captifs dans l'empire chaldéen depuis l'avènement de Nabuchodonosor jusqu'après la mort de Darius-le-Mède. — A. Wiedmann. Le livre des morts (il s'agit du livre religieux des Égyptiens; les doctrines qu'il expose se groupent autour de la résurrection de l'homme et de la personne du dieu Osiris). — D. Nommès. La Kabbale; suite (la pêche miraculeuse). = Comptes-rendus : *R. Dvorak*. China's Religionen. Confucius und seine Lehre (érudition scientifique très sérieuse).

43. — Dietsche Warande. 1895. — E. Geudens. Le privilège des « Meerseniers » à Anvers en 1422 (contribution intéressante à l'histoire des corporations). — A. Goovaerts. Le siège de Louvain en 1635 raconté par un témoin oculaire. — A. Favé. Œuvres d'art d'origine flamande dans la Basse-Bretagne. — C. Verreyt. Les frères de la vie commune à Bois-le-Duc. — E. van Even. La poétesse Hadewijck au XIIIe siècle (est la même personne que l'hérésiarque Bloemardinne).

44. — Bulletin de la commission de l'histoire des églises wallonnes. T. VI, 4e livr. — Extrait du *liber amicorum* de G. Rivet (ce genre d'album servait de recommandation et en quelque sorte de feuille de route aux étudiants pendant leurs voyages. Le Rivet dont il est ici question était un protestant français du XVIIe siècle). — M. A. Perk. Charlemagne considéré comme promoteur de la civilisation (discours prononcé à l'ouverture de la réunion des députés des églises wallonnes assemblés à Nimègue; synthèse de l'action de Charlemagne; l'auteur a considérablement idéalisé son héros). — Généalogie de la famille Clignet (importante famille huguenote de Leyde, originaire de Verviers). — Ch. Dozy. Nicolas Clignet, maître de poste à Leyde (réformateur du service des postes en Hollande au XVIIe siècle, qui ren-

Digitized by Google

dit des services signalés aux réfugiés de France). — Rapport annuel de la commission de l'histoire et de la bibliothèque des églises wallonnes.

45. — Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroy. T. XX, 1re livr. — H. de Nimal. Vingt-cinq lettres du peintre Navez (correspondance de cet artiste, † 1869, avec le sculpteur Roman, de Paris; intéressantes pour l'histoire de la révolution belge de 1830). — F. Gilot. Roselies (étude d'histoire locale). — V. Tahon. Le haut fourneau de Gerpinnes en 1704 (monographie utile pour l'histoire industrielle des Pays-Bas).

46. — Annales du cercle hutois des sciences et des beaux-arts. X, 3e livr. — R. Dubois. La ville de Huy au XVIIIe siècle (importante monographie; exposé complet au point de vue politique, financier, industriel, commercial, etc., fait d'après les documents des archives).

47. — Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. IX, 1re livr. — L. Halkin. Étude historique sur la culture de la vigne en Belgique (importante monographie faite d'après les documents des archives. La vigne a été introduite en Belgique par les moines au IXe siècle. Les causes qui ont fait abandonner cette culture sont : l'irrégularité du climat; la concurrence des vins étrangers de qualité supérieure qui s'est produite avec l'amélioration des transports, le développement de la population; enfin les soldats de Louis XIV et de Louis XV ont arraché beaucoup de ceps pour chauffer leurs bivouacs. Excellente carte). — G. Ruhl. L'expédition des Franchimontois à Sainte-Walburge le 30 octobre 1468 (réponse à J. Demarteau et Gobert, qui avaient traité cette expédition de légende; d'après ces deux écrivains, les auteurs du coup de main contre Charles le Téméraire et Louis XI seraient non des Franchimontois, mais des Liégeois. R. base surtout son travail sur les mémoires de Ph. de Commines). — J. Ceyssens. Les doyens ruraux dans l'ancien diocèse de Liège (bon travail synthétique d'après le registre d'H. van der Scaeft, curé de Hechtel et doyen du synode de Beeringen tenu en 1516).

48. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1896, no 2. — A.-M.-P. Ingold. Les Bénédictins de Munster en Alsace et la question de l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ (raconte comment D. de l'Escale parvint à réunir les manuscrits primitifs de l'Imitation qui furent produits à l'expertise du 14 août 1671 devant l'archevêque de Paris. Beaucoup de détails nouveaux). — G. Morin. Un *Liber Hermeneumatum* ou commentaire biblique en forme de glose, de l'époque carolingienne (d'après des mss. de Cologne et de Munich; c'est un des premiers essais du genre). = Comptes-rendus : *Hagiographi Bollandiani*. Anecdota ex codicibus hagiographicis Joannis Gielemans, canonici regularis in Rubea valle prope Bruxellos (les Bollandistes ont retrouvé les mss. de ce chanoine, † en 1487, dans la bibliothèque privée de

Digitized by Google

l'empereur d'Autriche; beaucoup de pièces dignes d'être publiées). — *Hautcœur*. Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille (1553, documents antérieurs au XVIe siècle; beaucoup de méthode). = N° 3. U. Berlière. Les Bénédictins liégeois en Pologne au XIIe siècle (critique l'ouvrage de Gumplovicz sur l'évêque Baudouin Gallus de Kruszwica et n'y trouve qu'une série d'hypothèses). = Comptes-rendus : *Pastor*. Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters, t. III (les nouveaux documents produits éclairent d'un vilain jour la physionomie morale, déjà peu attrayante, du pape Alexandre VI; belles études sur Machiavel et Savonarole). — *Schanz*. Das Alter des Menschengeschlechtes nach der hl. Schrift (beaucoup de science).

---

49. — Verslagen en Mededeelingen der koninklyke Akademie van Wetenschappen. *Section de littérature*, XI. — Kluyver. Sur la résidence de Nicholas Witsen à Moscou, 1664-1665 (extrait des mss. de Witsen qui se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris, nos 47-49). — Muller et Blok. Rapport sur le projet tendant à instituer une section historique à l'état-major de l'armée néerlandaise. — Holwerda. Le temple et les mystères d'Éleusis (reconstitution du temple, description des cérémonies; observations sur leur caractère). — Sillem. Examen des salaires et des prix des denrées dans les sources de l'histoire néerlandaise du XIVe s. (sur les principes à suivre dans les études de cette nature). — Tiele. Sur l'âge de l'Avesta (critique des derniers livres sur cette matière, défend la haute antiquité de ces écrits).

50. — Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde. 3e série, IX, 1 et 2. — Fruin. Sur les projets de guerre de Guillaume II après son coup de main sur Amsterdam en 1650 (discute de nouveau la valeur et la portée des lettres d'Estrades sur ces projets et la nature de ces projets eux-mêmes, ainsi que de la politique du stadhouder envers la France et l'Espagne). — Hofman. Michaël ab Isselt (auteur du « Mercurius gallo-belgicus »). — De Geer van Jutfaas. Quelques pages de l'histoire d'Utrecht (réunit les notices dispersées dans les chroniques allemandes et les diplômes des Xe et XIe s. sur l'histoire de l'évêché d'Utrecht). — James de Fremery. La chronologie des seigneurs de Naaldwyk, de Voorne et le style commun du comté de Hollande (examine les principes chronologiques des chancelleries des comtes de Hollande et de leurs sujets). — De Geer van Jutfaas. Encore une page de l'histoire d'Utrecht (réunit les notices sur l'histoire de l'évêché pendant le XIIe s.).

51. — Bijdragen en Mededeelingen van het historisch Genootschap te Utrecht. XVI. — Joosting. Chronique du monastère des Réguliers à Utrecht, composée par Corn. Block (depuis la fin du XIIIe s. jusqu'à la moitié du XVIe). — Hoefer. Les comptes de la ville gueldroise de Hattem (1460-1487). — Fruin. Notes du curé Jacques Buyck sur les choses qui se sont passées à Amsterdam en 1578. — Kern-

Digitized by Google

KAMP. Deux mémoires du régent amsterdamois Schaep sur le gouvernement de cette ville au XVIIe s.

52. — Gids. 1895. — *Van Toorenenbergen.* François d'Assise (aperçu du livre de Sabatier). — *Byvanck.* Nos relations avec Lombok (le contrat de 1843). — *Van der Vlugt.* Levend volksrecht (étude sur les principes du droit médiéval). — *De Beaufort.* Trente ans de notre histoire (1863-1893, fait usage des mémoires du baron Zuylen van Nyevelt sur la question du Luxembourg). — *Doedes.* Histoire néerlandaise amusante (sur quelques publications historiques américaines des derniers temps).

53. — Tydspiegel. 1895. — HEETJANS. Souvenirs au passé du Japon (le rôle des Hollandais dans l'histoire du Japon). — PIJPER. L'astronomie et le dogme (études sur les idées du XIIIe s.). — DE VOS. Empereur et pape (études sur les temps de l'empereur Barberousse). — WINKLER. Notre dix-septième province (sur l'élément néerlandais en Artois). — M. G. L'histoire de la Haye il y a un siècle (extraits des mémoires d'un habitant de la Haye de 1795). — MARONIER. La fille de Galilée. — STELLWAGEN. La jeunesse de Talleyrand (d'après Blennerhasselt). — STROOTMAN. L'archiduc Ferdinand et Philippine Welser (d'après des livres nouveaux).

54. — Museum. 1895. — *Dörpfeld.* Troja 1893 (ouvrage remarquable, entrant un peu trop dans les vues de Schliemann). — *Schwenkow.* Die lat. Quellen zur Geschichte der Eroberung Spaniens durch die Araber (livre non sans valeur, mais défectueux quant à l'historiographie arabe). — *Pieper.* Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen (bon). — *Cattier.* Évolution du droit pénal en Hainaut (bon). — *Camus-Buffet.* Les femmes de Guillaume Ier (livre populaire de quelque mérite). — *Mary O. Nutting.* The days of prince Maurice (peu d'intérêt). — *Philipp Heck.* Die altfriesische Gerichtsverfassung (œuvre importante). — Andreae Tiarae Annotationes (non sans valeur). — *Snouck Hurgronje.* De Atjehers (livre de grande valeur et de génie). — *Dumon.* Études d'art grec (méthode défectueuse). — *Wolff.* Geschichte der Stadt Calcar (bon). — *Giry.* Manuel de diplomatique (excellent). — *Cumont.* Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra (très bon). — *Eduard Meyer.* Geschichte des Alterthums II (édition importante). — *Duvivier.* La querelle des Avesnes et des Dampierre (bon). — *Legrand.* La révolution française en Hollande (bon). — *Von Gutschmid.* Kleine Schriften (bon). — *Knuttel.* De toestand der Nederlandsche Katholieken onder de Republiek (bon résumé). — *Campbell.* De Puriteenen in Nederland, Engeland en Amerika (bon). — *Burger.* Neue Forschungen (bonne méthode). — *Van der Meulen.* Beyma (bon). — *Klerk de Reus.* Geschichtlicher Ueberblick der Entwicklung der Niederl. Ostind. Compagnie (excellent). — *Wachsmuth.* Einleitung in die alte Geschichte (important). — *Brugmans.* Verslag van een onderzoek in Engeland (de grande valeur). — *Muller.* Het rechtsboek van den Dom

Digitized by Google

van Utrecht (remarquable édition). — *Posthumus Meyjes*. Revius (bon). — *Wynne*. Eenige opmerkingen over Ihne's Römische Geschichte (sans valeur réelle). — *Gareis*. Die Landgüterordnung Kaiser Karls des Grossen (bon). — *Focke*. Charlotte Corday (bon). — *Von Thudichum*. Sala (remarquable). — *Kromvigt*. John Knox (bon). — *Van Geer*. De opkomst van het Nederlandsch gezag over Ceylon (bon).

---

55. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. X, Heft 4, 1896. — Judeich. Le sarcophage avec des bas-reliefs polychromes découvert à Sidon en 1887 (il servit à ensevelir le gouverneur macédonien de Syrie et de Phénicie, Laomédon de Mytilène; après la mort d'Alexandre, il se rangea du côté de Perdiccas et tomba dans la guerre contre Antigone en 319. Les bas-reliefs du sarcophage reproduisent en partie les aventures et combats qui suivirent la mort d'Alexandre et complètent les renseignements fournis par les historiens. Biographie détaillée de Laomédon). — Brueckner. Bas-reliefs de tombeaux athéniens (1° le tombeau de Dexileos, avec des recherches sur l'organisation de la cavalerie athénienne; 2° les charges militaires des « Prodromoi » et des « Hippotoxotai »). — Poppelreuter. Signes d'écriture troyens (en réorganisant la collection de Schliemann à Berlin, l'auteur a remarqué sur des vases et des fragments de poteries trouvés à Hissarlik un certain nombre de signes qui paraissent être de l'écriture et qu'il a reproduits ici). — Hettner. Rapport sur les fouilles entreprises au Limes imperii romani, en Allemagne, aux frais de l'empire allemand, de déc. 1894 à nov. 1895. — F. Herrmann. Les nouvelles acquisitions du musée de Dresde en sculptures, terres cuites, gemmes, bronzes antiques, etc., en 1894.

56. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CLI, Heft 12, 1895. — Krauth. Pays disparus de l'antiquité; suite (commente les légendes rapportées par Hérodote sur l'histoire primitive des Scythes. Les demeures originaires des Scythes se trouvaient sur la côte méridionale du Térek, qui formait alors la limite entre les Scythes et les Cimmériens; les Issedones poussèrent les Scythes vers la côte septentrionale du Térek. Hérodote a connu les deux fleuves du Kouban et du Térek sous les noms d'Hypanis et de Tynes). = Bd. CLII, Heft 1, 1896. Klæhr. Les écoles savantes d'Eton et de Winchester au xvie s.; fin. = Bd. CLIII u. CLIV, Heft 2. Dœhring. Étymologie de quelques noms de dieux grecs (Kruos, Rhea, Priapos, Hephaistos). — Soltau. Cornelius Nepos et Plutarque (Plutarque a utilisé Nepos pour ses biographies de Caton l'Ancien, Marcellus, Fabius, Lucullus, les deux Gracques et sans doute aussi d'autres. Nepos a été également la source principale du *De viris illustribus* du Pseudo-Victor). — Ziehen. Indications chronologiques pour l'histoire de l'empereur Domitien qui se trouvent dans les *Silvae* de Stace. — C. Miller. Les méridiennes de la table de Peutinger (quoi qu'en ait dit Cuntz, dans *Hermes*, t. XXIX,

Digitized by Google

p. 586, cette table n'a pas été dressée d'après des éléments mathématiques; on ne voit pas que l'auteur de la table ait utilisé Ptolémée). = Compte-rendu : *A. von Gutschmid.* Kleine Schriften, Bd. I-IV (analyse détaillée; très important).

57. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. XX, Heft 1, 1896. — Scherillo. Le nom de Dante (est abrégé de Durante). — Wechssler. De quelques mss. du poème de Perlesvaus.

58. — Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung. Bd. XXXIV, Heft 1, 1895. — Fél. Solmsen. Les Phrygiens (recherches linguistiques sur la place occupée par les Phrygiens dans la famille des langues indo-européennes; leurs rapports avec les Thraces et les peuples de l'Asie Mineure; se fonde surtout sur des inscriptions). = Heft 3, 1896. E.-V. Arnold. Les époques littéraires dans le Rig-Véda (cherche à diviser les hymnes du Rig-Véda en plusieurs groupes séparés par le temps). — Solmsen. Le règlement pour le temple arcadien de Tégée (trouvé par Bérard en 1889 et publié dans le *Bull. corr. hellén.*, XIII, 281. Commentaire de cette inscription, ainsi que de celle que Fougères a publiée, *Ibid.*, XVI, 569).

59. — Staats- und wissenschaftliche Forschungen. Bd. XIII, Heft 5, 1896. — W. von Sommerfeld. Histoire de la germanisation du duché de Poméranie jusqu'à la fin du xiiie s. (important mémoire de 234 p.).

60. — Mittheilungen und Nachrichten des deutschen Palæstina-Vereins. 1895, n° 3. — Schumacher. Relation d'un voyage dans le Hauran. = N° 4. Guthe. Mosaïque, avec inscription arménienne, provenant du mont des Oliviers. = N° 5. Bruennow. Rapport sur un voyage en Palestine; suite au n° 6 (avec de remarquables notices et dessins archéologiques).

61. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLIX, Heft 3, 1895. — H. Oldenberg. Le calendrier védique et l'âge du Véda (critique les recherches de Jacobi au t. XLIX, p. 218, de la *Zeitschrift,* ainsi que les hypothèses de Buehler sur la haute antiquité de la culture indienne dans *Indian Antiquary,* 1894, p. 246). = Comptes-rendus : Assyriologische Bibliothek. Bd. VIII : *C.-F. Lehmann.* Samassumukin König von Babylonien, 668-648 av. J.-C. (important). — *B. Meissner.* Beiträge zum altbabylonischen Privatrecht (remarquable). = Heft 4. B. Meissner. Le livre de Mubassir intitulé : Ahbâr el- Iskender (cet écrit contient le premier remaniement arabe, aujourd'hui connu, du roman d'Alexandre le Grand, dans l'antiquité. Publie le texte arabe, avec une traduction en allemand, et montre les sources utilisées par Mubassir). — Marquart. Contributions à l'histoire et à la superstition de l'Iran. — Justi. Noms de lieu iraniens. — A. Fischer. Papiers laissés par l'orientaliste Heinrich Thorbecke. = Comptes-rendus : Semitische Studien. Bd. I : Fragmente aus dem Mugrib des

Digitized by Google

Ibn Saïd, hgg. von *Vollers* (bon). — *Jacob*. Das Leben der vor-islamitischen Beduinen (excellent).

62. — Zeitschrift für das Gymnasialwesen. Jahrg. L, 1896, février-mars. — Aly. Cicéron et Drumann (Drumann a tracé de Cicéron et de sa politique un portrait complètement faux; il se trouve souvent en contradiction avec le témoignage des sources).

63. — Alemannia. Jahrg. XXIII, Heft 1, 1895. — J.-J. Hoffmann. Le village de Schapbach, dans la Forêt Noire (noms de lieu et de famille; forme des maisons; coutume, mœurs, usages, superstitions, etc.). — Wilser. Les Souabes et les Alamans (recherches approfondies sur l'histoire primitive de ces deux races, leurs rapports entre eux et avec les Bavarois). — Amersbach. La légende de Tannhæuser (1° la déesse Vénus qui joue un rôle important dans cette légende a pris la place de la déesse Holda; 2° notes biographiques sur le maître chanteur Tannhæuser). = Comptes-rendus : *Kleinpaul*. Das Mittelalter (sans valeur). — *Henne am Rhyn*. Geschichte des Ritterthums (utile). — *Egler*. Mythologie Sage und Geschichte von Hohenzollern (utile). = Heft 2. Weiss. Les Juifs dans l'évêché de Strasbourg, surtout dans la partie badoise, 1680-1790 (art. très détaillé; suite dans Heft 3). — C. Ott. Des rapports entre Thomas Murner et Geiler de Kaisersberg (l'étude des satires de Murner prouve que le poète a subi fortement l'influence du prédicateur); suite dans Heft 3 (caractérise les attaques satiriques de ces deux hommes contre les mauvaises mœurs à la fin du moyen âge et l'effet qu'elles ont produit).

64. — Nord und Süd. 1895, nov. — Maschke. La Russie dans l'Asie centrale (esquisse les débuts de la domination russe dans cette région et sa rivalité avec l'Angleterre depuis le XVIIIe s.; fin en déc.). = Déc. A. Wuensche. Le « deutscher Michel » et son arrière-plan mythologique (le type du dieu germanique Wotan s'est, après la conversion de la Germanie au christianisme, changé en celui de l'archange Michel; par le côté puissant, vigoureux, épais de sa nature, ce représentant du peuple allemand s'est attiré le surnom du « Michel allemand »). = 1896, avril. Bruck. Une visite à Troie (description d'Hissarlik et de ses environs; analyse les résultats des fouilles exécutées par Schliemann).

65. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXXXIII, Heft 1, 1896. — A. de Ruville. La proclamation impériale de 1871 au point de vue du droit politique (dans un grand ouvrage intitulé : *Das deutsche Reich, ein monarchischer Einheitsstaat*, 1894, l'auteur avait cherché à démontrer que l'empire allemand de 1871 était la continuation directe de l'ancien empire d'Allemagne, que ce dernier n'a jamais été légalement dissous, qu'aujourd'hui l'empire est non un État fédératif ou une fédération d'États, mais un État un et monarchique. L'auteur résume en leurs grandes lignes les idées de ce volume et répond aux objections qui lui ont été adressées). — F. Rachfahl. L'histoire d'Allemagne au point de vue économique (vive critique de la *Deutsche Geschichte* de K. Lam-

Digitized by Google

precht et de la méthode suivie par l'auteur. Lamprecht estime que la situation économique a déterminé exclusivement le développement de l'État allemand et de la vie constitutionnelle, et par exemple conduit à la décentralisation politique des villes au moyen âge. C'est une erreur : le morcellement de la monarchie centralisée du royaume franc est dû en premier lieu aux grandes idées qui dominaient la vie dans l'État, l'Église et la société. Combat les idées de Lamprecht sur les différences entre l'histoire économique et l'histoire politique et sur le degré de certitude que, d'après lui, on peut atteindre dans ces deux branches de l'histoire). — Carl Neumann. La culture historique au xixe s. et l'art nouveau au service de la culture historique (caractérise la situation prise par le sens historique, la piété historique si développée en ce siècle. Cette piété est la réaction des puissances historiques contre la Révolution à la fin du xviiie s. Montre la tendance historique suivie par la peinture et l'architecture, et la réaction réaliste et naturaliste qui s'est formée récemment contre cette tendance). — D. Schæfer. La situation de l'Allemagne et de l'Angleterre dans le commerce du monde au xvie siècle (d'après le nouvel ouvrage de Richard Ehrenberg, *Hamburg und England im Zeitalter der Kœnigin Elisabeth*. Expose les raisons pour lesquelles le commerce anglais ruina le commerce allemand, en lui faisant la concurrence la plus brutale et la plus déloyale). = Comptes-rendus : *Dœrring*. Die Lehre des Socrates als sociales Reform-Programm (excellent). — *Haffter*. G. Janatsch (bon). — *Middendorff*. Peru, t. I et II (remarquable). — *H. von Petersdorff*. General von Thielmann (très bon). *Max Lenz*. Geschichtschreibung und Geschichtsauffassung im Elsass zur Zeit der Reformation (excellent). — Memoiren der Græfin Elise Bernstorff (important).

66. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften zu München. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe. 1895, Heft 4. — W. Preger. Un traité inédit du mystique Suso (a été publié dans les *Abhand.*). — G. Unger. Recherches sur Flavius Josèphe (dans son histoire des Juifs, Josèphe a incorporé trois décisions du sénat romain, mais il leur a donné une place inexacte. Ritschl, Mommsen et Mendelssohn ont essayé de rétablir la chronologie véritable de ces sénatus-consultes; leurs résultats sont confirmés par Unger; pour lui, les deux premiers sénatus-consultes sont non de 139, mais de 128; le troisième non de 133, mais de 111 avant J.-C. Détails sur l'histoire des rapports entre Rome, l'Asie-Mineure et la Palestine à cette époque). — Riezler. Histoire des procès de sorcellerie en Bavière jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans (sera publié plus tard).

67. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. Abhandlungen. Bd. XL. Philologisch-historische Classe, 1895. — P. Tschackert. Lettres inédites sur l'histoire générale de la Réforme (publie 25 lettres d'Eobanus Hessus, J. Jonas, J. Bugenhagen, Maurice, duc de Saxe, etc., des années 1527-1569). — E. Schwartz. Les listes

Digitized by Google

royales d'Érathosthènes et de Castor (combat l'hypothèse de Gutschmid sur le système chronologique de Castor; recherches détaillées sur les listes chronologiques d'Africanus, d'Eusèbe et des autres chroniqueurs qui s'inspirèrent d'eux). — H. Mœller. Un poème épique sur le père mythique de la maison des princes de Mecklembourg (composé vers 1560; texte avec un commentaire détaillé). — Bonwetsch. La traduction en ancien slave du traité d'Hippolyte « sur l'Antéchrist » (cette traduction est faite sur un texte bien meilleur à celui qu'on retrouve dans les mss. grecs. En utilisant plusieurs mss. de la traduction en ancien slave, l'auteur a donné une traduction allemande des textes).

68. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Sitzungsberichte, 1896. Stück 4. — Diels. Discours pour l'anniversaire de Frédéric le Grand (de la division du travail dans les études scientifiques; les Académies doivent réagir contre l'excessif fractionnement des recherches). = Stück 6-7. A. Harnack. Le témoignage de saint Ignace sur la considération dont jouissait la communauté romaine (on a vu à tort dans ce témoignage une preuve en faveur de l'antique primatie des papes; saint Ignace n'a jamais parlé d'une suprématie exercée par la communauté romaine sur les autres; il l'a louée uniquement à cause de ses avantages moraux et religieux. La communauté romaine ne possédait, au temps de saint Ignace, aucun droit hiérarchique). = Stück 11. Ed. Sachau. Écrits poétiques dans la langue populaire des Nestoriens modernes (ces monuments littéraires appartiennent aux trois derniers siècles; ils ont été recueillis à Mossoul et dans les environs. Analyse ces traits, qui sont surtout d'un intérêt religieux). = Stück 12-13. Curtius. Les trésors d'Olympie (ils apppartiennent presque tous au vi^e siècle avant J.-C.). — A. Weber. Études védiques; suite. = Stück 14. Wattenbach. Widukind de Corvey et les archevêques de Mayence (Gundlach et Mittag ont récemment émis l'opinion que Widukind avait écrit sous l'influence des archevêques Frédéric et Guillaume. C'est inexact. Recherches sur le rôle politique joué par ces évêques).

69. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften. Berichte über die Verhandlungen. Philologisch-historische Classe. Bd. XLVII, n°s 3 et 4, 1896. — Sauer. Les métopes du temple d'Apollon à Phigalie. — Meister. Le droit colonial de Naupacte (commentaire très détaillé de l'inscription publiée d'abord par Oikonomidès, puis par Dareste-Haussoullier-Reinach dans le *Rec. des inscr. juridiques*, n° XI, p. 180 sq.).

70. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft LXI, 1895. — H. Hueffer. Au temps de l'occupation française (1° publie un poème du conseiller Altstætten de Cologne sur sa fuite de Bonn en Westphalie en 1794-95; 2° détails sur la famille des barons de Lombeck-Gudenau pendant l'invasion française, de 1794-1801; 3° les préfets français du département du Rhin et de la Moselle, comte Adrien

Digitized by Google

Lezay-Marnesia, en 1807-1810; services qu'il rendit; ses rapports amicaux avec le baron Maximilien-Frédéric de Gudenau). — DRESSEMANN. Les combats pour le duché de Juliers en 1542-43 (publie une relation importante d'un contemporain, composée par le commandeur de Saint-Jean-Michel-de-Louff à Kieringen). — ID. Détails tirés d'une chronique rédigée dans la chartreuse de Vogelsong, près de Juliers, 1473-1770. — Al. MEISTER. La politique des trois électeurs ecclésiastiques dans le différend pour l'évêché de Strasbourg en 1583-1592 (important pour l'histoire des luttes confessionnelles à cette époque). — HAYN. Extraits des registres des annates pontificales concernant le Rhin inférieur; suite (nos 275-651, années 1431-47 et 1458-84). — KELLER. Des publications relatives à l'histoire des territoires du Rhin inférieur en 1892-1893 (176 pièces). — HUEFFER. Le tombeau du burgrave Henri de Drachenfels à Rhœndorf, 1516.

71. — Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg. Bd. XXXVII, 1895. — KERLER. Le prince-évêque de Wurzbourg, Franz-Louis d'Erthal, 1755-1795. Extraits de l'autobiographie du Dr Franz Oberthür, professeur à l'Université de Wurzbourg, et d'autres documents inédits; ces extraits montrent sous un nouveau jour la politique intérieure et extérieure de l'évêque et son caractère. — ID. Bulles pontificales pour le monastère de Saint-Étienne à Wurzbourg (dix actes de 1228 à 1452; quatre, relatives au concile de Bâle, sont particulièrement importantes). — G. BOSSERT. Les possessions du monastère alsacien de Weissenburg en Franconie orientale (le « Codex Edelini » contient d'importants détails sur ces biens à l'époque carolingienne). — GŒBL. La taverne municipale de Wurzbourg (les repas et les beuveries; prix des consommations; le « livre de bienvenue » où les hôtes du conseil municipal inscrivaient leur nom et une dédicace). — STEIN. Le « Schœnfrauenlehen » de Randersacker, près Wurzbourg (dans cette localité des comtes de Castell, du XIVe au XVIIIe siècle, conférèrent un fief parmi les revenus duquel figure « une belle femme; » c'était à l'origine une véritable prestation en nature, une concubine qu'il fallait procurer au seigneur. Publie trente documents de 1380 à 1738). — AMRHEIN. Les mines dans le Spessart sous le gouvernement des Électeurs de Mayence (publie 18 pièces inédites de 1454 à 1801). — F. v. B. Wurzbourg au commencement du XVIIIe s. (extraits des mémoires de Charles-Louis, baron de Pœllnitz).

72. — Beitræge zur Bairischen Kirchengeschichte. Bd. II, Heft 1, 1895. — WESTERMAYER. L'excommunication de Pirckheimer et de Spengler, patriciens de Nuremberg (d'après des documents inédits; intéressants pour l'histoire de la politique ecclésiastique du conseil de Nuremberg en 1520-1521). — LAUTER. La liberté de religion et de conscience dans le duché de Sulzbach au XVIIe et au XVIIIe s. — KOLDE. Lettres inédites qui furent échangées entre le réformateur Urban Rhegius et le margrave Georges de Brandebourg (cinq lettres de 1528). —

Digitized by Google

Enders. Extraits de la correspondance de Caspar Lœner; suite : 1544. = Heft 2. Herold. Les luttes relatives à l'introduction du calendrier grégorien à Breit en 1697-1699. = Heft 3. G. Bossert. Kaspar Esterer (théologien bavarois du xvie s., qui s'efforça de concilier le catholicisme avec le protestantisme). — Albrecht. Les lettres du bénédictin Wigo (fin xe s.; intéressantes pour l'histoire de l'Église; commentaire détaillé de ces lettres); fin dans Heft 4. — Kawerau. Histoire de la Réforme à Augsbourg (publie une lettre de 1528). = Heft 4. Hopf. H.-J. Wehe, premier pasteur luthérien à Leipheim (biographie de ce pasteur, qui joua un rôle dans la guerre des Paysans). — Friedensburg. Mémoires du Dr J. Eck sur la Réforme luthérienne en 1523 (Eck était alors ambassadeur de Bavière à Rome, chargé de s'entendre avec le Saint-Siège pour combattre le luthéranisme. Projets qu'il forma pour réformer l'Église catholique en Bavière).

73. — Oberbayerisches Archiv für vaterlændische Geschichte. Bd. XLIX, Heft 1, 1895. — Général Popp. Anciennes forteresses de la Haute-Bavière (1° murs préhistoriques et fortifications du moyen âge dans l'île du Chiem-See, etc.; 2° restes d'un castellum romain à Grünwald). — Wiedemann. La famille noble des seigneurs de Pienzenau; 1re partie, xie-xvie s. — Zintgraf. Documents tirés des archives municipales de Landsberg sur le Lech, 1306-1400. — Ruepprecht. L'information de l'Électeur Maximilien Ier de Bavière pour sa femme, 13 mars 1651 (six mois avant sa mort, l'Électeur avait rédigé pour sa femme des instructions détaillées sur la conduite à suivre dans le gouvernement. Ce testament politique est fort intéressant et témoigne en faveur des talents politiques du prince).

74. — Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte. Jahrg. IV, 1895, Heft 1-2. — Drueck. Le droit d'asile à Reutlingen (ce droit, qui existait déjà sans doute à l'époque ancienne, fut établi par un privilège de l'empereur Maximilien Ier en 1495. Remarques très approfondies sur les articles de ce privilège et sur les règles observées aux xvie-xviiie siècles pour profiter du droit d'asile). — Knapp. Documents relatifs à l'histoire juridique des paysans allemands, du xve siècle jusqu'au commencement du xixe (l'auteur avait récemment, dans un programme, étudié la condition des paysans dans les villages situés autour de Heilbronn; il publie aujourd'hui une partie de ses documents relatifs au servage, aux institutions communales et à l'administration). — Gmelin. Les premiers temps du gouvernement du duc de Wurtemberg, Jean-Frédéric, 1608-1611 (rapports du duc avec les différentes classes de ses sujets). — Giefel. Extraits d'une liste des revenus et des droits de l'abbaye d'Ellwangen en 1339. — Keidel. Tezel et les indulgences à Ulm (la tradition qui nous montre le pasteur Kraft attaquant les prédications de Tezel manque de fondement). — Schmitt. Le régime militaire à Ulm (parle surtout du contingent fourni par la ville à l'armée impériale en 1757). — Beck. Intro-

Digitized by Google

duction de la réforme luthérienne à Riedlingen (détails sur l'activité déployée par le prédicateur luthérien Johannes Zwick). — WELLER. Le soulèvement du roi Henri contre son père l'empereur Frédéric II (détails sur les opérations militaires en Souabe, 1235). — BÆSSLER. La réforme en Franconie (raconte les querelles religieuses qui divisèrent les habitants du village de Finsterlohr, dans le territoire de Rothenburg). — SCHMITT. Le dernier jugement rendu par le grand-maître de l'ordre Teutonique, Maximilien-François d'Autriche, à Mergentheim en 1796 (une condamnation à mort, suivie du supplice du coupable). — BOSSERT. Un diplôme de l'an 1100 non encore utilisé pour l'histoire de Franconie (publié par Mülverstedt dans les *Neue Mittheil. aus d. Gebiete d. histor.-antiquar. Forschungen,* X, p. 129). — NESTLE. Pour servir à l'histoire des champs décumates (combat l'hypothèse de Zangemeister sur l'époque où fut opérée l'occupation des « agri decumates, » en s'appuyant sur une inscr. de Bithynie trouvée en 1886 et publiée dans la *Westdeutsche Zeitschrift,* Bd. V. La frontière romaine du Taunus au Mein fut construite par Dioclétien, puis, peu après, cette ligne fortifiée qui unissait le Mein au Neckar; le « limes Raeticus » fut construit par Trajan, et le « limes de Lorch à Miltenberg » par Hadrien). — ID. Un médaillon en argent de Trajan à Rottenburg-sur-le-Neckar (recherches sur l'authenticité de ce médaillon, qui porte au revers les lettres S C). — KRAUSS. Histoire des couvents de femmes de Horb (un couvent de Dominicaines et deux de Franciscaines, 1250-1806). — JOSENHANS. Messingen et Mezzingen (ces formes de noms de lieu se rencontrent au moyen âge pour les quatre localités wurtembergeoises de Mœssingen, Waldmœssingen, Metzingen et Mœtzingen. L'auteur établit à laquelle de ces localités se rapportent les chartes où sont cités Messingen ou Mezzingen, VIIIe-XVe s.). = Heft 3-4, 1896. KEIDEL. Actes pour servir à l'histoire de l'introduction de la réforme luthérienne à Ulm (202 actes mentionnés de 1531 à 1531). — Th. SCHOTT. Le roi de Suède Gustave-Adolphe et le duché de Wurtemberg (détails sur la situation politique et les négociations de 1631-1632. Publie 15 lettres inédites du roi au duc de Wurtemberg, Jules-Frédéric). — STEIFF. Croisés et pèlerins du Wurtemberg allant à Jérusalem jusqu'en 1300 (d'après Rœhricht). — ID. Württembergica dans la liste des mss. appartenant à l'État prussien. — LEIBIUS. Liste des ouvrages concernant l'histoire de Wurtemberg, qui ont paru en 1894.

75. — Hessenland. Jahrg. X, 1896, nos 1-4. — H. BRUNNER. L'occupation de l'électorat de Hesse-Cassel par les Français en 1806 et le trésor de l'État électoral (des faits intéressants tirés de documents inédits). — ARMBRUST. Châteaux et localités détruits dans les environs de Melsungen. — FUERER. Les épreuves d'un officier hessois pendant et après la guerre de la succession d'Autriche (d'après des documents inédits relatifs à la part prise par les troupes hessoises à la campagne de Bavière en 1745 et en Brabant en 1746). = No 5. HUFNAGEL. Au temps des Français (détails tirés des archives de la paroisse de Kesselstadt sur

Digitized by Google

les événements militaires qui s'accomplirent dans les environs de Hanau après 1806); suite aux nos 6 et 7. — H. Metz. Les Juifs en Hesse du XVIe au XVIIIe s.; suite aux nos 6 et 7. = No 6. Weinmeister. Monnaies hessoises frappées avec les produits des mines hessoises. = No 7. Fey. Le monastère bénédictin de Breitenau, XIIe-XVe s.; sera continué.

76. — Mansfelder Blætter. Beilage zum Jahrgang IX, 1896. — Grœssler. Les monnaies des comtes de Mansfeld possédées par la Société d'histoire et d'archéologie du comté de Mansfeld à Eisleben (liste très détaillée et complète de 72 pages).

77. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte und Alterthumskunde von Erfurt. Heft 17, 1895. — C. Beyer. Les ponts des marchands à Erfurt (histoire de ces ponts, qu'on trouve mentionnés dès 1117; détails sur les marchands qui étaient établis sur ces ponts, leur organisation et leurs privilèges, leurs conflits avec les marchands établis dans la ville, à l'encontre desquels ils revendiquaient des privilèges particuliers). — Zschiesche. Une fortification préhistorique à Hochheim, près Erfurt. — Id. Antiquités récemment découvertes en Thuringe (monnaies romaines et médiévales; tombeaux slaves et francs).

78. — Mittheilungen vom Freiberger Alterthumsverein. Heft 31, 1895. — Knebel. Les orfèvres à Freiberg; leurs maîtres et leurs travaux, du XIVe au XIXe siècle (art. important d'après des documents inédits et avec de nombreuses illustrations). — Gerlach. Rapport sur les découvertes d'antiquités préhistoriques et médiévales à Freiberg et dans les environs. — Bibliographie des ouvrages récents sur l'histoire de Freiberg.

79. — Dresdener Geschichtsblætter. Jahrg. IV, 1895, nos 1-2. — Richter. L'ancien monastère des Franciscains de Dresde. — G. Mueller. Une lettre de P. Eyssenberg, dernier curé de Dresde, à l'évêque de Meissen, Jean VIII, 1539 (important pour l'histoire de la Réforme luthérienne en Saxe). — W. von Seidlitz. La galerie de Dresde pendant la guerre de Sept ans. — Aster. Accueil fait par Dresde aux réfugiés bohémiens (après 1620, beaucoup de protestants bohémiens s'enfuirent à Dresde; expose la conduite du gouvernement à leur égard). — Un poème sur la mort de l'Électeur Maurice de Saxe en 1553.

80. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte Dresdens. Heft 12-14, 1896. — Flemming. Les corporations à Dresde depuis leur origine jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Bd. I (mémoire très détaillé de 308 p., d'après des documents inédits).

81. — Schlesien's Vorzeit in Bild und Wort. Bd. VI, Heft 4, 1896. — Friedensburg. Médailles de princes silésiens (additions importantes à la liste de Saurma). — Mertins. Objets de l'époque du bronze

Digitized by Google

trouvés en Silésie (article important qui donne le résumé de toutes les découvertes de ce genre faites en Silésie). — LANGENHAN. Découvertes préhistoriques dans le cercle de Liegnitz. — SEGER. Objets de l'époque du fer préromains trouvés en Silésie (article très complet).

82. — Zeitschrift der Vereine für Orts- und Heimatskunde im Kreise Recklinghausen. Bd. V, 1895. — ESCH. La maison noble de Malenburg à Recklinghausen, du XIVe au XIXe s. — STROTKŒTTER. Émigrés français à Dorsten (1793-94; ils furent la plupart expulsés de la ville). — ID. La levée des recrues pour l'armée de l'électorat de Cologne en 1795 (montre dans quel état pitoyable se trouvait le système militaire dans l'Empire à cette époque).

83. — Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg. Jahrg. XXX, Heft 2, 1895. — WITTICH. Sur la mort du commandant suédois de Magdebourg, Dietrich de Falkenberg, en 1630 (l'auteur complète ce qu'il a déjà dit lui-même dans son livre sur ce sujet. Détails sur le siège de Magdebourg par Tilly. Falkenberg est traité d'une façon très élogieuse). — NEUBAUER. Les livres de l'échevinage d'Aken (publie les procès-verbaux d'affaires juridiques qui y sont transcrits. 1re partie : 1265-1347). — KAWERAU. Les « Geistreiche Andachten » du prédicateur Joseph Wilhelmi de Magdebourg (imprimés en 1648. Caractérise cet ouvrage d'édification, qui peut être regardé comme le type de toute la littérature de ce genre au XVIIe siècle. Montre l'abaissement de l'esprit religieux en Allemagne après la guerre de Trente ans). — WITTICH. Pour servir à l'histoire de la politique de l'empereur Maximilien II; suite (expose les rapports de l'empereur avec l'électeur de Brandebourg Joachim II au sujet de la paix religieuse. L'électeur désirait réunir au margraviat de Brandebourg les évêchés de Magdebourg et de Halberstadt, et, pour arriver à ce résultat, il était prêt à faire les plus grandes concessions). — ZAHN. Catalogue d'actes conservés aux archives municipales d'Aken (23 pièces, 1485-1677). — Lettres tirées des archives municipales de Zerbst, 1513-1520 (4 pièces relatives à la corporation des chapeliers, à la vente du hareng, etc.).

84. — Beitræge zur Geschichte der Stadt Rostock. Bd. II, Heft 1, 1896. — BUNSEN. Le traité entre le duc de Mecklembourg, Frédéric-François, et la ville de Rostock, 13 mai 1788 (ce traité mit fin à un long conflit où cette ville impériale avait défendu son indépendance). — LUST et KOPPMANN. La bruyère de Rostock (région marécageuse ou couverte de bruyères, qui est maintenant toute boisée). — KRAUSE. Histoire de la chasse au pays de Rostock au XVIe et XVIIe s. — KOPPMANN. Lois et traités relatifs à la chasse, de 1554 à 1680 (liste de 62 actes, dont quelques-uns publiés intégralement). — HOFMEISTER. Pour servir à l'histoire de l'Université de Rostock (luttes entre l'Université et la bourgeoisie en 1673; histoire des sceptres d'argent qui appartiennent à l'Université). — KOPPMANN. Pour servir à l'histoire des travaux de fortification à Rostock au XVIe siècle.

Digitized by Google

85. — Bremisches Jahrbuch. Bd. XVII, 1895. — Duhnzelmann. Contributions à l'histoire des institutions municipales de Brême (1° le droit de bourgeoisie; comment il pouvait s'acquérir et se perdre; obligations des bourgeois au moyen âge; 2° histoire commerciale de l'ancienne Saxe; origine du marché royal de Brême et des privilèges accordés aux marchands étrangers et nationaux; développement des guildes et corporations; histoire des institutions municipales de Brême; rapports de la ville avec l'évêque). — Iken. Le bas-allemand dans la langue ecclésiastique à Brême au xvie siècle (la victoire de la réforme luthérienne fit du dialecte bas-allemand la langue de l'Église. Le bas-allemand dut faire place au haut-allemand au commencement du xviie siècle). — Kuehtmann. Suppression du péage établi par les comtes d'Oldenburg à Elsfleth sur le Weser (ce péage existait depuis 1562; Brême fit des tentatives réitérées pour en obtenir la suppression. Expose les négociations poursuivies dans cette intention, surtout avec la République française de 1797 à 1803. C'est seulement en 1820 que le péage fut supprimé). — Iken. Les visitations des églises et des écoles dans les communes rurales du territoire brémois par le conseil de Brême, 1530-1820. — J. Focke. Les reliques des saints Cosmas et Damien à la cathédrale de Brême (détails sur le culte et les diverses reliques de ces saints, sur la translation de leurs reliques à Brême en 965, sur les œuvres d'art qui furent exécutées pour les recueillir. Elles furent vendues en 1648 à l'électeur Maximilien de Bavière et transférées à Munich). — W. von Bippen. La lettre de Martin Luther à J. Probst, du 10 juillet 1529 (Seidemann et Iken l'avaient datée à tort de 1540). — Id. Rapport du bourgmestre de Brême, Diedrich Vasmer, au conseil municipal, 24 décembre 1545 (le bourgmestre se trouvait alors à l'assemblée des confédérés de Smalcalde tenue à Francfort; il expose tout au long les rapports entre le parti de l'empire et celui des protestants). — Id. Rapport du bourgmestre Daniel de Büren sur le conflit religieux à Brême en 1562 (ce conflit se termina par la défaite du parti luthérien orthodoxe).

86. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. VIII, Hælfte 2, 1895. — Donalies. Westphalen et la part qu'il prit aux campagnes du duc Ferdinand de Brunswick; 2e partie, 1760-1762 (article très détaillé de 99 pages. Dans cette période, l'influence du secrétaire sur la stratégie du duc ne cessa de grandir; Westphalen finit par exercer les fonctions d'un chef d'état-major général; néanmoins, les mérites de Westphalen ne diminuent pas le général, qui avait l'audace et la grandeur morale nécessaires à un chef). — Jany. Vassalité et service militaire sous le grand électeur (utilise des documents inédits des archives d'État de Berlin; expose le développement des institutions militaires de l'électorat de Brandebourg de 1600 à 1670). — Ribbeck. Johann Rodger Torck; son influence sur la politique de son temps; ses rapports avec les évêchés de Minden, Münster et Paderborn en 1660-1778 (Torck fut chanoine, puis doyen

Digitized by Google

du chapitre de Münster; ses lettres à Ferdinand de Fürstenberg, évêque de Paderborn, sont importantes pour l'histoire de cette époque). — ONCKEN. Sir Charles Hotham et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier en 1730 (d'après des documents inédits de Londres et de Vienne, l'auteur expose les efforts de l'ambassadeur anglais Hotham pour attirer la Prusse dans les intérêts de l'Angleterre; détails sur un double projet de mariage destiné à rapprocher les deux maisons royales. Jugement très sévère porté sur la politique anglaise et sur la conduite de Hotham). — NAUDÉ. Les origines de la guerre de Sept ans; 1re partie (réplique avec âpreté aux attaques dirigées contre lui par Max Lehmann; après avoir examiné les documents prussiens et autrichiens dont Lehmann s'est servi, il a trouvé que Lehmann les a mis en œuvre d'une façon peu scientifique. Recherches sur le testament politique de Frédéric II en 1752, sur les préparatifs prussiens et autrichiens de 1756 et sur les négociations de Paris et de Pétersbourg relatives à l'offensive contre la Prusse). — CARTELLIERI. Albert-Achille de Brandebourg (publie trois pièces le concernant, 1462-1475). — DŒBNER. Un règlement de l'évêque de Brandebourg Dieterich IV sur la fête dominicale, 1471. — FRIEDLÆNDER. Une lettre d'Eichel (au ministre prussien Podewils, 1751; intéressante pour le portrait de Frédéric II). — KIEWNING. La sériciculture en Brandebourg en 1769. = Comptes-rendus : *Lippert*. Wettiner und Wittelsbacher im 14 Jahrh. (important). — *Priebatsch*. Politische Correspondance des Kurfürsten Albrecht-Achilles. Bd. I (beaucoup de lacunes). — *Joachim*. Die Politik des letzten Hochmeisters in Preussen, Albrecht von Preussen. Theil III (important). — Die Kriege Friedrichs des Grossen. Theil II, Bd. I und II (remarquable). — *Rambaud*. Russes et Prussiens; guerre de Sept ans (très bon).

87. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. N. F. Bd. XI, Heft 1, 1896. — O. REDLICH. Un formulaire haut-rhinois du temps des premiers Habsbourg (dans le ms. 329 du monastère d'Einsiedln; il est du premier quart du XIVe siècle. Analyse du ms. Publie 32 actes de 1270 à 1320). — Th. SCHŒLL. Lettres de J.-J. Jacobi à Pfeffel (88 lettres, de 1799 à 1808; elles concernent les rapports amicaux des deux poètes, l'histoire de Fribourg en Bade et son Université). — Fr. EULENBURG. Une enquête statistique sur les métiers et les professions à Heidelberg en 1588 (C. Christ a publié ce recensement au tome I du *Neues Archiv f. d. Geschichte der Stadt Heidelberg;* l'auteur en donne un commentaire important qui intéresse l'histoire sociale et économique de cette époque). — OBSER. Histoire de l'armistice entre Bade et la France en 1796 (un fonctionnaire badois, le conseiller Maler, dans les négociations pour la conclusion de cet armistice, tenta de corrompre le général français Reynier, qui repoussa ses ouvertures. Publie une lettre de Reynier, du 1er thermidor an III). — Inventaire des archives à Billigheim, Neckarbischofsheim, Bœdigheim.

88. — Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins. 1895. —

Digitized by Google

Lossen. Le mariage de la margravine Jacobe de Bade avec le duc Jean-Guillaume de Juliers-Clèves-Berg, 1581-1585 (l'auteur avait déjà traité ce sujet dans les *Sitzungsber. d. München. Akad.*, 1895. Ce mariage se rattache étroitement aux efforts du parti impérial et catholique pour ramener le duc au catholicisme; il ne put être conclu qu'après de longues négociations où figurent l'empereur, le pape, le roi d'Espagne, le duc de Bavière Guillaume, etc. Publie 33 actes de 1581 à 1585. Article important). — Pour servir à l'histoire du couvent de Cisterciennes de Herchen (publie une charte de 1293). — E. Pauls. Contributions à l'histoire des mœurs (1° publie une lettre de 1434, qui fournit d'intéressants détails sur un fils naturel du duc Adolf de Berg; 2° rapport officiel sur une sorcière dans le duché de Juliers-Berg en 1637; 3° publie l'inventaire après décès de Philippe de Horne, sire de Gæsbeck, en 1488; 4° recettes contre l'épilepsie au xv° s.). — E. Pauls. Un mausolée trouvé récemment dans l'église d'Altenberg (d'après une inscr. de 1339, on y déposa les restes de plusieurs personnages nobles, comte et comtesse de Berg, et de plusieurs bienfaiteurs de l'église de condition bourgeoise). — Harless. Liste des personnes princières, laïques ou ecclésiastiques, qui ont été ensevelies dans l'église d'Altenberg. — Id. Le nécrologe de l'abbaye d'Altenberg. = Compte-rendu : *Schænneshæfer*. Geschichte des Bergischen Landes (bon).

89. — Zeitschrift des Harzvereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXVIII, Heft 2, 1895. — Carl Meyer. Les comtes de Honstein (catalogue de 353 actes publiés ou inédits, de 1040 à 1312, avec commentaire). — Kœcher. Le différend relatif au droit de souveraineté sur le comté de Regenstein entre les ducs de Brunswick et les électeurs de Brandebourg (ce comté était un fief mouvant à la fois de la maison de Brunswick et du chapitre de Halberstadt. Quand la famille des comtes de Regenstein s'éteignit en 1599, de longues rivalités s'élevèrent pour la possession de ce fief entre le Brunswick et le Brandebourg; elles faillirent même aboutir à une guerre déclarée; la France offrit alors sa médiation). — Hellwig. Le mouvement du taux de l'intérêt dans les environs de Nordhausen pendant les années 1347-1566 (utilise et publie des documents inédits). — P.-J. Meier. Les fortifications de la ville de Helmstedt au moyen âge. — Hœlscher. Contributions à l'histoire de Goslar (1° publie une chronique de la ville, qui appartient au xiv° siècle; 2° détails sur les travaux historiographiques d'Erdwin de la Hardt, 1656-1749; montre les faux qu'il a commis). — Moser. L'autobiographie du pasteur et chroniqueur J.-C. Kranoldt, 1692-1779 (texte et notes; appendice sur les travaux historiques de ce chroniqueur). — Albert IV de Wernigerode, évêque de Halberstadt, 1346-1419 (biographie très détaillée). — Liebe. La cour de l'évêque de Halberstadt, Henri-Jules, duc de Brunswick-Lüneburg, 1566-1613 (cet évêque, partisan énergique de la réforme luthérienne, eut une remarquable politique économique et financière. Détails sur l'organisation de sa cour et les salaires de ceux qu'il y employait). —

Digitized by Google

Cohas. Une table des revenus de la paroisse de Dassel en 1536. — Dœbner. Une lettre de l'abbesse Sophie de Gandersheim au margrave Johann Cicero de Brandebourg, 25 sept. 1483. — Égli. Notice sur l'historien J.-H. Ress, 1732-1803. — Jacobs. Une bulle d'Eugène IV, 15 mai 1431 (concernant un meurtre commis par un prêtre à Wernigerode).

---

90. — Archiv des Vereins für Siebenburgische Landeskunde. N. F. Bd. XXVII, Heft 4, 1896. — Herbert. Le droit à Hermannstadt au temps de l'empereur Charles VI. — Hœchsmann. Pour servir à l'histoire de la contre-réforme en Hongrie et en Transylvanie; suite : 1590-1606 (article très détaillé qui donne aussi d'intéressants renseignements sur les rapports de la Hongrie et de la Turquie à cette époque).

91. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. IX, Heft 3, 1895. — L. von Schrœder. Remarques sur le livre d'Oldenberg, *die Religion des Veda;* fin. — Al. von Kegl. Les mémoires d'un prince de Perse (le chah Tahmasp, dont Horn a publié les mémoires à Bombay en 1887; importants pour la vie dans les cours orientales). = Comptes-rendus : *Chavannes*. Les mémoires de Se-ma-tsi (excellent). = Heft 4. Heller. Le monument nestorien de Singan-fu (réponse au mémoire de Kühnert. L'inscription syro-chinoise de ce document donne une liste complète et sûre du clergé nestorien depuis l'an 781). Kuehner. Réplique au précédent mémoire. — Buehler. Découvertes épigraphiques à Maysour. — R.-O. Franke. Sur les inscriptions du roi Açoka. — Lippert. Le « Kitâb al-Ulûf » d'Abou Masar (analyse de cet ouvrage qui contient une description des principaux monuments de l'Orient). — J. Goldziher. L'historien Tabari (d'après les notices littéraires d'Ibn Asakir). — Karabacek. Diplômes égyptiens aux musées royaux de Berlin (corrige la description du n° 16 donnée par Erman dans la 1re livr. du catalogue de ces documents). = Comptes-rendus : *Horn*. Das Heer- und Kriegswesen des Gross-Moguls (sans grande valeur). — *Meyer* et *Schadenberg*. Die Mangianen-Inscrift von Mindoro (important).

92. — Carinthia. Jahrg. LXXXV, 1895. — Baron Hauser. La période de la Tène en Carinthie. — A. von Jaksch. Steierberg ou Douernic (histoire de cette localité de Carinthie et de la famille noble de Steierberg au xiie et au xiiie siècle. Le nom slave de Douernic fut substitué vers 1170 au nom allemand de Steierberg). — Baron Hauser. Antiquités trouvées en Carinthie en 1894 (publie entre autres deux inscriptions romaines). — Richard Mueller. Contributions à l'histoire de l'épopée de cour en Autriche et surtout en Carinthie (plusieurs noms de héros et d'héroïnes de cette épopée ont été choisis depuis le xiie s. comme noms de baptême dans les Alpes autrichiennes). — A. von Jaksch. Le droit monétaire des évêques de Bamberg dans leurs possessions de Carinthie (en 1242, ces évêques reçurent le privilège de battre monnaie dans leurs possessions de Carinthie, mais ils n'en usèrent pas.

Digitized by Google

L'auteur expose le plan que l'évêque Philippe imagina vers l'an 1480 pour le faire revivre, mais qui échoua). — Baron Hauser. Les invasions des Hongrois en Carinthie au xe s. — A. von Jaksch. Suppression du monastère franciscain de Villach par l'empereur Joseph II, 1785. — R. Waiger. Légendes populaires de Carinthie. — Baron Hauser. Les voies romaines en Carinthie.

93. — Académie des sciences de Cracovie. Bulletin international. Comptes-rendus des séances, 1896, févr. — *Piekosinski.* Les populations rurales de la Pologne à l'époque des Piast (intéressant). = Mars. *Dembinski.* La Russie et la Révolution française, 1789-1792 (cherche à montrer la finesse habile et perverse avec laquelle fut dirigée alors la politique de l'Empire du Nord; l'auteur a utilisé des documents nouveaux qui jettent beaucoup de lumière sur la politique astucieuse et profondément égoïste de Catherine II). — *Potkanski.* Frontières et colonisation du Tatraland ou Podhale.

---

94. — The english historical Review. 1896, avril. — Sir Fr. Pollock. Un résumé du Domesday book (montre ce qu'apportent de nouveau dans l'étude de ce document les travaux de M. Round; indique un certain nombre de points sur lesquels il convient de faire porter les investigations, par exemple la condition des hommes libres au moment de la Conquête). — G. Edmundson. La domination hollandaise au Brésil; 1re partie : la lutte pour Bahia, 1624-1627. — W. A. Steel. William Paterson (sa biographie; Paterson fut le fondateur de la Banque d'Angleterre et imagina la funeste entreprise de Darien; il valait beaucoup mieux que la réputation qu'on lui a faite de son vivant; ses intentions furent toujours nobles et patriotiques). — Blakiston. Thomas Warton et le Journal de Machyn (Warton, l'auteur de la *History of english poetry,* manquait de méthode et a commis d'étranges erreurs; il cite plusieurs fois le Journal de Machyn, 1551-1563, fort intéressant pour l'histoire de la Réforme, mais il le cite toujours inexactement et s'y est permis de graves interpolations. Warton était un faussaire). — W. H. Stevenson. Notes sur la géographie historique de l'Angleterre ancienne (1° Ringmere, où fut livrée une bataille mentionnée par Florent de Worcester à l'année 1010, doit être identifiée avec Ringmere Pit dans la paroisse de Wretham, près Thetford; 2° « Brunemue, » où Tostig aborda en 1066, d'après G. Gaimar, était sur la baie de Burham, peut-être à Overy-Staith, au comté de Norfolk). — F. Liebermann. Maitre Vacarius (biographie très bien documentée de ce glossateur qui introduisit en Angleterre l'étude du droit romain). — F. W. Maitland. Un poème sur la mort de Simon de Montfort (poème en latin écrit dans les dix années qui suivirent la bataille d'Evesham; il parle de Simon comme d'un martyr). — Loserth. Les débuts de Wyclif dans la politique ecclésiastique (on dit que son premier manifeste est de 1366, à l'occasion de la demande de tribut faite par Urbain VI à Édouard III; mais le traité

Digitized by Google

« de Dominio, » qu'on place en cette année, ne peut avoir été écrit que vers 1377-1378; il fait allusion aux événements de 1374 et non à ceux de 1366). — A. Clark. Les collections biographiques de John Aubrey. = Comptes-rendus : *Giry*. Manuel de diplomatique (analyse très élogieuse, par R. L. Poole). — *H. Parker*. A thousand years of the Tartars (remarquable histoire des Tartares de l'Asie centrale, d'après les sources chinoises). — *Wood Martin*. Pagan Ireland; an archæological sketch (excellent). — *Guy Le Strange*. Description of Mesopotamia and Bagdad, written about the year 900 by Ibn Serapion (bonne traduction). — *J. Jacobs*. An inquiry into the sources of the history of the Jews of Spain (enquête très fructueuse et qui rendra les plus grands services; l'auteur a d'ailleurs dû abréger son travail, parce que le temps lui manquait et que l'absence de catalogues dans la plupart des archives où il a travaillé entrava souvent ses recherches). — *Brandileone* et *Puntoni*. Prochiron legum (publient un texte de lois canoniques concernant la Grande-Grèce, avec une bonne traduction en latin. Cette compilation est sans doute du temps de Basile II). — *P. Meyer*. L'histoire de Guillaume le Maréchal, t. II. — *Mac Crackan*. The rise of the Swiss republic (bon). — *Baker*. A history of the rise and progress of the Swiss people (médiocre; mauvaise méthode et de grosses erreurs). — *Gisler*. Die Tellfrage (c'est la meilleure défense qu'on ait encore présentée de la légende; mais elle ne convaincra personne en dehors des croyants). — *Lupton*. The Utopia of Sir Thomas More in latin (édition remarquable). — *Michels* et *Ziegler*. Thomas Morus Utopia (bonne édition). — *P. de Gayangos*. Calendar of letters, despatches and state papers relating to the negociations between England and Spain. Vol. VI, 2e part., Henry VIII, 1542-1543. — *Firth*. Scotland and Commonwealth; letters and papers relating to the military government of Scotland, 1651-1653. — *Green*. Calendar of state papers. Domestic series, 1670. — *A. Clark*. The life and times of Anthony Wood, 1632-1695. Vol. IV (utile recueil). — The Camden Miscellany. Vol. IX (mélanges relatifs surtout au xvie et au xviie s.). — *Jenks*. The history of the Australasian colonies (bon).

95. — The Academy. 1896, 28 mars. — *W. Fr. Lord*. The last possessions of England; essays in imperial history (parle seulement de neuf de ces possessions perdues; dans ce nombre ne figurent ni les possessions des Plantagenets en France, ni la Nouvelle-Angleterre; raconte et juge avec une complète indépendance d'esprit; approuve par exemple la vente de Dunkerque par Charles II, parce que l'acquisition de cette place par Cromwell n'avait eu pour résultat que de « mettre la souris entre les griffes du chat »). — *G. Devéria*. Origine de l'Islamisme en Chine; deux légendes musulmanes chinoises; pèlerinages de Ma Fou-tchou (excellent). — *Gardner* et *Jevons*. A manual of greek antiquities (excellent). = 4 avril. *Lina Eckenstein*. Woman under monasticism; chapters on Saint-Iore and convent life between 500 and 1500 (beaucoup de lectures assez bien digérées; mais l'auteur s'est appliqué uniquement à décrire la vie extérieure d'une religieuse pendant le

Digitized by Google

moyen âge; elle n'a pas cherché à pénétrer dans son état d'âme). — *G. F. Steffen*. Studies over lönsystemets historia i England (excellente étude, rapide, précise et bien documentée, sur l'histoire des salaires en Angleterre de 1200 à 1760). = 11 avril. Mons Badonicus et Geoffroi de Monmouth; 2e art. (par Nicholson; tient pour certaine l'identification de mons Badonicus avec Bath). = 18 avril. *Wylie*. History of England under Henry IV; vol. III, 1407-1410 (rempli de faits curieux). = 25 avril. *Firth*. The journal of Joachim Hane, in France, nov. 1653 to febr. 1654 (ce J. Hane était un ingénieur anglais que, en 1653, Cromwell chargea d'une mission secrète à Bordeaux; il s'agissait d'établir des relations entre l'Angleterre puritaine et les huguenots du Midi. Hane arriva trop tard; il ne put rien faire, et c'est à travers de grands périls qu'il put rentrer en Angleterre par Rouen). — *Napier* et *Stevenson*. The Crawford collection of early charters and documents (excellente publication). = 2 mai. *Fortescue*. Dundonald (excellente biographie d'un marin qui égala presque Nelson, mais qui gâta une carrière brillamment commencée par de grandes maladresses politiques; rayé de la flotte anglaise, il alla se mettre au service des Espagnols de l'Amérique du Sud soulevés contre la mère-patrie et contribua brillamment à l'indépendance du Chili et du Brésil. Il était neveu de l'amiral Alex. Cochrane). — *Kittel* et *Bacon*. The books of chronicles in Hebrew (très bonne édition de ces chroniques, fort importantes pour le problème de la composition des livres narratifs de l'Ancien Testament). = 16 mai. *Mac Lennan*. Studies in ancient history. Second series, comprising an enquiry into the origin of Exogamy (fragments tirés des papiers de l'auteur; ils constituent à peine un livre, et un livre qui est démodé en paraissant). — *Ch. Lea*. A history of auricular confession and indulgences in the latin church; vol. I, Confession and Absolution (remarquable, mais doit être utilisé avec quelque précaution). = 30 mai. *Bingham*. Recollections of Paris (c'est un peu la chronique scandaleuse de Paris pendant ces trente dernières années; d'assez bonnes choses sur la guerre et sur la Commune).

96. — The Nineteenth century. 1896, février. — John Bolton. Les faits relatifs aux limites du Vénézuela. — Fr. de Pressensé. Les rapports de la France et de l'Angleterre. = Avril. G. Peel. Sir Robert Peel (quelques pages, pour le cinquantenaire de l'abolition des lois sur les céréales). — Comte Cowper. Les mémoires du duc de Persigny.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — S'il faut rappeler la mort de M. André Borel, dit d'Hauterive, décédé le 16 mars dernier à l'âge de quatre-vingt-trois ans, c'est moins pour rappeler les nombreux travaux qu'il a consacrés à l'histoire généalogique et nobiliaire que pour réveiller, s'il était nécessaire, l'esprit de défiance avec lequel il convient de consulter ces travaux. L'auteur du *Nobiliaire de France* était un érudit laborieux qui, malheureusement, s'est parfois laissé guider par des considérations étrangères à l'érudition. Il a contribué pour sa part à jeter la défaveur sur une nature de recherches fort utiles, mais qui n'ont de valeur qu'à condition d'être poursuivies avec le plus grand désintéressement et le souci de la plus scrupuleuse exactitude.

— M. le comte Hector de la Ferrière est mort dernièrement à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. A maintes reprises, la *Revue historique* a eu l'occasion de citer ses travaux, notamment son édition des *Lettres de Catherine de Médicis;* on lui doit encore de curieuses études sur divers personnages du xvie siècle en France et en Angleterre. C'était un chercheur infatigable et heureux. Sans apporter à toutes ses publications cette exactitude jusque dans le plus mince détail qui caractérise les travaux des érudits du premier rang, il a du moins rendu un service considérable en publiant tant de textes du xvie siècle, si pénibles à déchiffrer et dont le commentaire demande tant de labeur.

— M. R. de la Blanchère, qui vient de mourir à l'âge de quarante-trois ans, s'était signalé comme archéologue par des thèses sur *Terracine* et sur le roi Juba (1885) et par les soins qu'il avait donnés à l'aménagement des musées en Algérie et en Tunisie.

— M. Eugène de Rozière, mort le 17 juin dernier à l'âge de soixante-seize ans, est l'auteur de publications très estimées sur l'histoire de l'ancien droit français. Son édition des Formules mérovingiennes, quelque reproche qu'on ait pu adresser au plan, n'en est pas moins fort utile, à cause de ce plan même, qui range les formules dans un ordre méthodique. C'était un esprit très alerte et pénétrant qui, jusque dans un âge avancé et bien que détourné de l'érudition par d'autres devoirs, suivait attentivement le mouvement scientifique. Nous lui consacrerons prochainement, ainsi qu'à M. B. Hauréau, une notice particulière.

— L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. G. Hanotaux, *la Jeunesse de Richelieu,* et le second prix à M. Ernest Daudet, *la Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire;*

Digitized by Google

elle a distribué une partie du prix Bordin à M. Bélin, *Histoire de l'ancienne Université de Provence;* elle a partagé le prix Marcelin-Guérin entre MM. Joseph Texte, *J.-J. Rousseau et les origines du Cosmopolitisme littéraire;* M. Pélisson, *Chamfort;* D. Xénopol, *Histoire des Roumains de la Dacie trajane,* et H. Pensa, *l'Égypte et le Soudan égyptien;* elle a distribué le prix Thérouanne entre MM. Jullian, *Histoire de Bordeaux;* de Lanzac de Laborie, *la Domination française en Belgique, 1795-1814,* et Léon Lecestre, *Mémoires de Gourville, 1646-1702.* Sur les fonds du prix Montyon, elle a pris différentes sommes pour les attribuer à MM. Thamin, *Saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle;* Léon Cahun, *Turcs et Mongols, des origines à 1405;* abbé E. Vacandard, *Vie de saint Bernard;* L.-E. Bertin, *les Grandes guerres civiles du Japon;* Jean Cruppi, *Linguet;* Jean Psichari, *Autour de la Grèce.* Une partie du prix Sobrier-Arnould a été attribuée à M. Dupuy, *l'École normale de l'an III.* Le prix Saintour a été partagé entre MM. Abel Lefranc, *Poésies inédites de Marguerite de Navarre,* et Bernardin, *Tristan l'Hermite,* sieur de Soliers.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Saintour à M. Émile Molinier, *Histoire des arts appliqués à l'industrie,* t. I; le prix Stanislas-Julien à M. Maurice Courant, *Bibliographie coréenne,* t. I et II; le premier prix Gobert à M. Noël Valois, *Histoire du grand schisme d'Occident,* et le second à M. Petit-Dutaillis, *la Vie et le règne de Louis VIII.* — Pour le concours des antiquités nationales, elle a décerné quatre médailles à MM. G. Kurth, *Clovis;* Buhot de Kersers, *Histoire et statistique du département du Cher;* Courteault, *Gaston IV, comte de Foix,* et d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai;* et, en outre, six mentions à MM. l'abbé Mignon, *Origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor;* le colonel Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIVe au XVIIIe siècle,* t. I; Chauvet et Georges, *une Cachette d'objets en bronze découverte à Saint-Yrieix* (Charente); Carton, *Découvertes archéologiques en Tunisie;* l'abbé Cochart, *la Juiverie d'Orléans du VIe au XVe siècle;* de Bosredon, *Sigillographie de l'ancienne Auvergne.* L'ouvrage de M. Borrelli, par l'étendue des recherches et la nouveauté des résultats, méritait une plus haute récompense.

— Voici la liste des thèses d'histoire présentées à la Faculté des lettres de Paris en vue du diplôme d'études supérieures, session de juin 1896 : L. Abraham. Le maintien de la tradition française à Madagascar pendant la Révolution et l'Empire (depuis 1792 jusqu'en 1811). — E. Bonhenry. Idées politiques et sociales de Loyseau. — Abbé Cadic. La politique extérieure de Jean V, duc de Bretagne, pendant la dernière période de son règne (de 1422 à 1442). — P. Caron. Noël Beda, principal du collège de Montaigu et syndic de la Faculté de théologie de Paris (?-1537). — A. Chamberland. Le Conseil de raison et les essais de réforme financière et politique en 1596 et 1597. — V. Chapot. La classis praetoria Misenensis. —

Digitized by Google

L. Clarou. Contribution à l'étude des Écoles centrales : l'École centrale de Seine-et-Marne. — E. Enault. La société au moyen âge, d'après les actes des Conciles du pontificat de Grégoire VII à celui de Grégoire IX (1073-1227). — L. George. La discussion des biens ecclésiastiques à l'Assemblée constituante (août 1789-mai 1790). — M. Grigaut. La commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Champagne (1787-1790). — Ch. Lambert. Essai sur l'histoire municipale de Vitry-le-François de 1789 à 1795. — Abbé Lebel. Étude sur l'histoire de la monnaie mérovingienne. — Ch. L'Hôpital. La question de Malte à la fin du XVIIIe siècle. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et la Révolution française de 1789 à 1793. — F. Michel. Les missions de Charnacé de 1629 à 1631. — F. Pelletier. Les « La Vérendrye » à la découverte de la mer de l'Ouest (1731-1749).— E. Picard. Le commandement intérimaire du maréchal Berthier au début de la campagne de 1809 en Allemagne, d'après les archives de la guerre, la correspondance de Napoléon et la correspondance du maréchal Davout. — A. Pisan. Formation et constitution de la deuxième Confédération athénienne. — C. Pottier. Organisation de la police parisienne sous le régime de la municipalité provisoire (13 juillet 1789-8 novembre 1790) : le Département de police. — Mlle Jeanne Prompt. Négociations de Mazarin sur les Pays-Bas. — Fernand Rouget. Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1275).

— La 10e livraison de la *Paléographie des classiques latins*, par M. Émile Chatelain, contient 15 planches consacrées à Perse et Juvénal (Hachette).

— Tout le monde a cru, jusqu'ici, sur la foi des catalogues, que le ms. latin X. 46 de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, contenait un exemplaire de la Chronique de Gérard de Frachet. Dans un Mémoire, tiré du t. XXXV, 1re partie, des *Notices et Extraits*, et publié sous ce titre : *Notice sur la Chronique d'un dominicain de Parme*, M. L. Delisle établit que ce ms. est l'exemplaire original, et en partie autographe, d'une chronique composée sous le pontificat de Jean XXII, dont l'auteur a poursuivi son travail jusqu'en 1344. Cet auteur appartenait à l'ordre de Saint-Dominique et vivait à Parme. Il s'est borné à copier, en l'abrégeant, l'*Ecclesiastica historia nova* de Tholemée de Lucques; mais il a, après coup, enrichi cet ouvrage de notes marginales et d'additions. Les notes marginales sont intéressantes pour l'histoire de Parme; d'autres, qui ne sont pas originales, concernent saint Thomas d'Aquin; M. Delisle les publie, sans en indiquer les sources. — Un fragment de chronique bas-rhénane, récemment découvert à Gœttingen et publié par M. L. Weiland, est reproduit en appendice parce que cette chronique appartient, comme la précédente, « au groupe des compositions dans lesquelles l'histoire générale est divisée d'après les pontificats des papes et les règnes des empereurs. » Le fragment en question se rapporte à l'histoire des relations de Philippe le Bel avec Boniface VIII et avec l'Allemagne.

Digitized by Google

— Dans les *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund* (Mâcon, Protat, 1896), M. Gaston Raynaud a publié une courte étude sur *Eustache Deschamps et Bertrand Du Guesclin*, où il a montré que le poète a commencé, du vivant même du fameux homme de guerre, à parler de ce dernier dans des termes à demi légendaires, qui passent aujourd'hui pour des traits absolument historiques.

— La *Société bibliographique* a tenu son cinquième Congrès provincial à Montpellier les 11-13 février 1895. Les résultats de ses travaux ont été réunis en un volume, dont nous indiquerons sommairement le contenu[1] : Cauvet et vicomte de Bonald. De la conservation des anciennes minutes des notaires et leur concentration dans les dépôts d'archives départementales. — Chanoine Douais. Les études historiques sur l'ancien Languedoc pendant la seconde moitié du xixe siècle. — Abbé Torreilles. Le mouvement historique en Roussillon pendant le xixe siècle. — Chanoine Allain. Utilité et méthode des études relatives à l'histoire de l'instruction primaire. — Torreilles. L'enseignement en Roussillon à la veille et au lendemain de la Révolution française. — Abbé Guirauden. Le clergé du Bas-Languedoc et les confréries vouées à l'enseignement primaire. — Abbé Raynaud. Rapport sur l'enseignement primaire avant 1789 dans quelques communes rurales de l'Aude. — Chanoine Sauvel. Un sanglant épisode sous la Terreur à Montpellier; l'affaire dite des Galettes. — Grasset-Morel. Une paroisse rurale à l'époque de la Révolution. — Sautriot. Montagnac pendant la Révolution, 1789-1801. — Abbé Galabert. La Révolution à Aucamville, Tarn-et-Garonne. — Abbé Gibbat. L'église collégiale de Saint-Jacques de Perpignan pendant la Révolution, 1790-1800. — Bonnet. Les débuts de l'imprimerie à Montpellier. — Forestié. L'imprimerie à Puylaurens, Tarn, 1664-1685. — Abbé Cassan. Les archives municipales d'Aniane; inventaire. — Chanoine Léris. Aniane et ses souvenirs. — Abbé Maubon. Les livres liturgiques du diocèse de Montpellier. — Abbé Vialettes. Les livres liturgiques des diocèses de Rodez et de Vabres. — Ch. de Saint-André. Une famille parlementaire au xvie et au xviie siècle; la maison de Scorbiac. — P.-L. d'Arc. Plan d'une bibliographie de Jeanne d'Arc. — Chanoine Nicolas. Histoire de Génolhac. — Ch. de Ribbe. Les fiançailles et les mariages en Provence à la fin du moyen âge. — M. de Saint-André. La descendance de Charlemagne au xive siècle (représentée par la famille de Saint-Simon-Rasse en Vermandois). — Abbé Galabert. Chartes de coutumes du xve siècle. — Chanoine Douais. La *Somme des autorités* à l'usage des prédicateurs méridionaux au xiiie siècle (longue analyse de plusieurs de ces *Sommes*). — Comte E. de Balincourt. Les trois chapelles des Vanel dans l'église de Saint-Saturnin du Pont-Saint-Esprit, d'après les archives de leur famille. — Abbé Giralt. Fuilla sous le

1. *Congrès provincial de la Société bibliographique et des publications populaires.* Montpellier, impr. Firmin et Montane. In-8°, 853 p.

Digitized by Google

régime féodal. — Abbé PARAHY. L'administration d'une paroisse rurale au XVIIe siècle : Taillet, diocèse de Perpignan. — Abbé DELOUVRIER. Notice historique sur le château d'Aumelas, ancien diocèse de Béziers. — Abbé ROUSSI. Une paroisse rurale au XVIIe et au XVIIIe siècle : Plaissan, d'après ses registres paroissiaux, 1668-1792. — Abbé TAILLEFER. Le Quercy en 1707; troubles occasionnés par les Tard-Avisés. — ROQUE-FERRIER. Saint Benoît d'Aniane et saint Benoît d'Italie dans la littérature dialectologique du midi de la France.

— Le supplément de la *Revue de l'Orient latin,* dont nous annonçons plus haut la première livraison, est un recueil trimestriel destiné à compléter la *Revue,* qui paraît tous les deux mois; mais, tandis que celle-ci offre un caractère général et s'adresse surtout au grand public, le supplément sera consacré aux travaux d'érudition. Il formera chaque année un volume distinct de la *Revue* (librairie Leroux. Le prix de l'abonnement est de 3 fr. par an pour les abonnés de la *Revue* bi-mensuelle et de 6 fr. pour les autres).

— Les érudits se réjouiront d'apprendre que la Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France est en bonne voie : la 1re livraison du tome III vient de paraître par les soins de M. BOUGENOT (Impr. nationale). On s'expliquera aisément le long temps qui s'est écoulé depuis la fin du t. II, si l'on songe que le présent fascicule et les suivants doivent être consacrés au département de la Seine, où les Sociétés savantes sont si nombreuses. La plus grande partie de cette livraison est occupée par le seul Comité des travaux historiques.

— M. Henri OMONT vient de publier coup sur coup les t. II et III (le t. II avec la collaboration de M. COUDERC) du *Catalogue général des mss. français. Ancien supplément français* (Leroux). Le t. III se termine par une concordance des numéros anciens et actuels de ces mss. et par un tableau de classement méthodique.

— La Société de l'École des chartes a décidé de publier, sous le titre de *Mémoires et documents,* une collection dont les volumes, d'étendue variable, ayant chacun un titre spécial, paraîtront à intervalles indéterminés. Cette collection est destinée plus spécialement à la publication de thèses présentées pour le diplôme d'archiviste-paléographe. Chaque volume sera mis en vente séparément, mais les abonnés à la *Bibliothèque* qui souscriront à la collection jouiront d'un rabais de 40 °/o sur le prix fort. Il paraîtra environ un volume chaque année. La Société vient de mettre sous presse l'ouvrage suivant qui paraîtra en juillet : *le Procès de Guichard, évêque de Troyes, 1308-1313,* par M. Abel RIGAULT.

Belgique. — Le 14 mai dernier est mort à Gand, à l'âge de soixante-six ans, M. le professeur Aug. WAGENER, ancien administra-

Digitized by Google

teur-inspecteur de l'Université de cette ville. C'était un philologue distingué qui connaissait à fond l'antiquité gréco-romaine. Citons de lui : *Essai sur les rapports qui existent entre les apologues de l'Inde et les apologues de la Grèce* (1853); *Inscriptions grecques recueillies en Asie-Mineure* (1859); *Mémoire sur la symphonie des anciens* (1861); *les Opinions politiques de Plutarque comparées avec celles de Tacite* (1876); *la Liberté de conscience à Athènes* (1884). Depuis longtemps M. Wagener préparait une grande *Histoire d'Auguste*. En dehors de ses travaux scientifiques, M. Wagener était un professeur admirable. Il a pris aussi une part considérable au mouvement scientifique en Belgique, comme directeur de la *Revue de l'instruction publique*, et aux réformes introduites dans l'enseignement public, comme homme politique.

— Le premier fascicule du tome XIV de la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique, vient de paraître. Il va de *Massez* à *Mercy* (Bruxelles, Bruylant, 479 p.).

— M. Paul Bergmans, attaché à la bibliothèque de l'Université de Gand, a réuni en volume, sous le titre d'*Analectes belgiques*, un grand nombre de notices et de documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Belgique (Gand, Vyt, 240 p.).

— M. Prosper Poullet, professeur à l'Université catholique de Louvain, a publié deux intéressantes dissertations d'histoire contemporaine : *Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française, 1795-1814* (Gand, Vander Haeghen, 125 p.), et *les Premières années du royaume des Pays-Bas, 1815-1818* (Bruxelles, Pollennis, 92 p.).

— Une polémique roulant sur les armes de guerre des Flamands au moyen âge a fait éclore deux travaux curieux : Herman van Duyse, *le Goedendag, arme flamande, sa légende et son histoire* (Gand, Vuylstecke, 65 p.), et J. van Malderghem, *la Vérité sur le Goedendag* (Bruxelles, Vromant, 25 p.).

Livres nouveaux. — *P. Génard*. Rekening van de verdediging der Schelde gedurende het beleg der stad Antwerpen in 1583-1585. Gand, Siffer, 98 p. — *J. Halkin*. Les statuts de la collégiale de Saint-Pierre à Liège. Liège, L. de Thier. — *M. Huc*. Herinneringen aan eene reis in Tartarië gedurende de jaren 1844, 1845 en 1846. Gand, Vander Schelden, 295 p. — *E. Gaillard*. Keure van Hazebroek van 1336. Gand, Siffer, 448 p. — *G. Zech*. L'église collégiale de Saint-Vincent à Soignies et sa restauration. Braine-le-Comte, Zech, 139 p. — *S. Balau*. Histoire de la seigneurie de Modave. Liège, Cormaux, 360 p. — *J. Demarteau*. La première auteur wallonne : la bienheureuse Ève de Saint-Martin. Liège, Demarteau, 91 p. — *H. Peeters*. Oorsprong der namen van de gemeenten en gehuchten der provincie Antwerpen. Anvers, de la Montague, 176 p.

Allemagne. — Le 6 avril est mort, âgé de soixante-seize ans, le Dr Anemueller, directeur des archives princières de Rudolstadt, auteur

Digitized by Google

de nombreux travaux sur l'histoire de la Thuringe et en particulier de la principauté de Schwarzburg. — En avril est mort à Smyrne l'archéologue Carl Humann, âgé de cinquante-sept ans. Ingénieur et architecte, il se rendit, pour des raisons de santé, en Asie-Mineure en 1861, et, dès 1864, il fut chargé par le gouvernement turc de diverses missions en Palestine, dans la Turquie d'Europe et l'Asie-Mineure; il y trouva l'occasion d'opérer des recherches fructueuses dans les ruines antiques de ces contrées; sa découverte la plus importante est celle de l'autel de Pergame, qu'il déblaya aux frais de l'empire allemand en 1879-1881 et qui constitue un des plus importants trésors du musée de Berlin.

— Le Dr Pick, bibliothécaire à Gotha, a été nommé professeur extraordinaire de numismatique à l'Université d'Iéna. — L'historien catholique Dr Sdralek, à Münster, a été nommé à l'Université de Breslau. — Le Dr Lehrs a été nommé directeur des collections royales de sciences et d'art à Dresde.

— Le 27 mai dernier a eu lieu à Wiche l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de L. de Ranke.

— L'Académie des sciences de Berlin a nommé membres correspondants pour la classe de philologie et d'histoire MM. L. Heiberg, professeur à Copenhague, et Henri Weil, membre de l'Institut de France.

— On vient de réorganiser le service des archives prussiennes : plusieurs archives provinciales, parmi lesquelles celles de Dusseldorf, de Breslau, de Marbourg, de Coblentz, de Hanovre et de Königsberg, ont été mises sur le même rang que les archives de l'État à Berlin; à la tête de ces archives sera placé un président (Vorsteher).

— Le professeur Albert Hauck commence, à la librairie Hinrichs, de Leipzig, une 3e édition très augmentée et entièrement remaniée de la *Realencyclopædie für protestantische Theologie und Kirche*. L'ouvrage sera complet en dix-huit volumes, paraissant à raison de deux volumes par an.

— Pendant l'exercice de 1895-96 ont paru, dans le recueil des *Monumenta Germaniae historica* : 1° *Chronica minora saec. IV-VII*, publié par Th. Mommsen, t. III, 2e partie (*Auctores antiquissimi*, XIII, 2); 2° *Deutsche Chroniken*, I, 2 (le Silvester de Trèves et le Annolied); 3° *Annales regni Francorum inde ab a.* 741 *usque ad a.* 829 *qui dicuntur Annales Laurissenses majores et Einhardi*, éd. Fr. Kurze. M. Mommsen prépare une édition de la plus ancienne partie du *Liber pontificalis* (jusqu'à Constantin Ier, † 715). M. Krusch espère terminer cette année l'impression des vies de saints mérovingiens au t. III des *Scriptores rerum merovingicarum*. On a récemment repris l'impression, longtemps interrompue, du t. XXX, édit. in-folio, de l'ancienne série des *Scriptores;* il contiendra des sources pour l'histoire de la Thuringe et d'Erfurt, la *Vita Anselmi* de Rangerius, les *Miracula s. Benedicti* de

Digitized by Google

l'abbé Didier. La mort du Dr Victor Krause, s'ajoutant à la maladie de Boretius, apportera de nouveaux retards à la publication des *Leges;* néanmoins, les travaux préparatoires aux éditions de Benedictus Levita, des lois des Wisigoths et des Bavarois sont poussés activement. Le t. II des *Constitutiones imperatorum* est presque terminé. Dans les autres sections, le travail est poursuivi méthodiquement et donnera des résultats prochains.

— La *Collection d'Histoires des États européens*, fondée par Heeren et Ukert, dirigée ensuite par Giesebrecht, passe aux mains du prof. Lamprecht, qui s'est assuré un certain nombre de collaborateurs : M. Pirenne, de Gand, écrira une histoire de la Flandre et du Brabant jusqu'au milieu du XIVe siècle; le prof. Bachmann, une histoire de la Bohême en deux volumes; le prof. Schybergson, de Helsingfors, une histoire de la Finlande; le Dr Sutter, une histoire de l'Italie au moyen âge et pendant la Renaissance; le prof. Brueckner, une histoire de Russie en deux volumes jusqu'à la fin du siècle dernier; le Dr Stavenow, professeur à Gothenburg, continuera l'histoire de Suède. — L'an dernier ont paru le tome IV de l'Histoire du Danemark, par Schæfer, le t. IX de l'Histoire d'Angleterre, par Brosch, et le t. V de l'Histoire d'Autriche, par Huber.

— La librairie W. Hertz (Berlin) doit publier prochainement un *Genealogisches Handbuch der Europæischen Staatengeschichte,* par Ottokar Lorenz.

— Les études récentes sur la politique de Frédéric II avant la guerre de Sept ans, qui a, comme on sait, soulevé une polémique si violente entre Max Lehmann et Naudé, ont fait l'objet d'un article important d'Erich Marcks dans les « Beilage » de l'*Allgemeine Zeitung* (nos 92-94); il estime que le point de vue de Lehmann est inacceptable.

Angleterre. — On annonce la mort de M. le chanoine Raine, éditeur très diligent de textes relatifs à l'histoire des comtés du Nord pendant le moyen âge. Plusieurs des meilleures publications de la « Surtees Society » et de la Collection du maître des rôles lui sont dues.

— Nous signalerons sans retard, en nous réservant d'y revenir plus au long prochainement, une importante édition de Bède : *Venerabilis Baedae historiam ecclesiasticam gentis Anglorum, historiam abbatum, epistolam ad Ecgberctum una cum historia abbatum auctore anonymo,* ad fidem codicum manuscriptorum denuo recognovit commentario tam critico quam historico instruxit Carolus Plummer (Oxford, at the Clarendon press). L'édition comprend deux volumes consacrés, le premier à l'introduction, au texte et à l'index, le second au commentaire.

Italie. — M. Camillo Trivero[1] a étudié le rôle que doit jouer l'enseignement de l'histoire dans la formation intellectuelle et morale des hommes. Pour bien approfondir cette question, il a tout d'abord recher-

1. *La Storia nell' educazione.* Rome, Loescher, 1896, p. 171.

Digitized by Google

ché en quoi doit consister l'éducation et quelle idée nous devons nous faire de l'histoire. De ces principes fondamentaux une fois posés, il a déduit la part que l'on doit faire à l'histoire dans l'éducation et les règles que l'on doit suivre dans l'enseignement historique. Nous serions entraînés trop loin si nous voulions le suivre dans ses raisonnements abstraits, rigoureux, mais parfois contestables.

— M. Rizzo[1], professeur au lycée de Messine, entreprend une série d'études sur Stésichore. Dans un premier fascicule, il examine avec beaucoup de sagacité et d'érudition les questions obscures que soulèvent la biographie et la bibliographie de ce poète, qu'avec une certaine emphase méridionale il compare à « une colonne milliaire dans l'histoire de la poésie grecque. »

— M. Boscassi[2], archiviste de la mairie de Gênes, a fait, pour le *Giornale Araldico* de Bari, une étude historique sur l'écusson de sa cité et sur les différentes pièces qui le composent; en appendice, il donne la reproduction des divers écussons dont s'est servie la République depuis le moyen âge jusqu'à son annexion au Piémont en 1815.

— M. Battistella[3] publie une lettre inédite de Decembrio sur Carmagnola; intéressante au point de vue de l'humanisme dont elle est toute pénétrée, elle n'apporte rien de nouveau à l'histoire.

— M. Bonardi[4] a trouvé à la bibliothèque municipale de Padoue un journal inédit du siège et de la bataille de Pavie et il l'a publié, après avoir acquis la conviction que l'auteur anonyme de ce *diario* n'a eu aucune connaissance de ceux de Taegio et de Verri, mais qu'il apporte une version originale de tous ces faits. Commençant le 23 octobre 1524, date de l'entrée de François Ier à Milan, cette relation se continue avec précision et sécheresse jusqu'au 24 février 1525, jour de la bataille de Pavie. Le même auteur a publié dans l'*Archivio storico lombardo*[5] six lettres concernant Giovanni Anguissola, un des complices de l'assassinat de Pier-Luigi Farnese. Ce sont des lettres du lieutenant général du gouvernement espagnol en Italie et même de Philippe II; la première est datée de 1548, quelques mois à peine après le meurtre du duc de Parme, la dernière de 1575, et elles prouvent la faveur dont ne cessa de jouir, pendant cette longue période, auprès de la cour d'Espagne, le meurtrier de Farnèse.

— Après avoir publié dans l'*Archivio della Società Romana di storia patria* une étude critique du *Libro dei ricordi*, de Marcello Alberini

1. *Questioni Stesicore. Vita e scuola poetica*. Messine, d'Amico, 1895, p. 78.
2. *Illustrazione storica dello stemma di Genova*. Bari, 1895, p. 10.
3. *Una Lettera inedita di Pier Candido Decembrio sul Carmagnola*. Venezia, Visentini, 1895, p. 39.
4. *L'Assedio e la battaglia di Pavia, diario inedito* (Extrait des *Memorie e documenti per la Storia di Pavia e suo principato*). Pavie, Fusi, 1895, p. 26.
5. *Giovanni Anguissola e la Spagna*. Milan, Rivera, 1895, p. 22.

Digitized by Google

(cf. *Revue historique*, LX, p. 236), M. Domenico Orano[1] nous donne aujourd'hui, dans le même périodique, le texte de ce journal. A vrai dire, l'éditeur nous avait fait espérer mieux encore : le morceau principal de ce diario, c'est la description du sac de Rome de 1527. Nous n'en contestons pas l'intérêt, mais apporte-t-elle des renseignements nouveaux, après toutes les relations italiennes, allemandes et françaises que nous avons de ce grave événement ?

— Sous ce titre, *In memoria Cesare Cantù*[2], la famille du célèbre historien a publié les témoignages de sympathie et les hommages de toutes sortes provoqués par la mort de Cantù, le 11 mars 1895. Après la longue série des télégrammes et des lettres de condoléance, le récit des funérailles et les discours qui y furent prononcés, il faut faire une mention particulière des notices nécrologiques qui ont été lues dans certaines universités, ou publiées dans maints périodiques italiens ou étrangers, enfin la biographie détaillée de toutes les œuvres sorties de la plume facile, trop facile peut-être, de cet écrivain.

— Après M. Gioda, M. Ernesto Bottero fait paraître à la librairie Hœpli une nouvelle étude sur l'abbé Giovanni Botero[3]. Pour mettre à la portée des lecteurs les pensées originales sur l'histoire, l'économie politique et sociale répandues dans les nombreux livres de ce publiciste du XVIIe siècle, il en a fait un volume d'extraits, les groupant d'après un ordre logique. Tirées de vingt-sept ouvrages différents, sans porter leurs références, publiées dans un ordre artificiel qui peut être excellent, mais qui a été imaginé de toutes pièces par l'éditeur, ces pensées ont été réunies sous le titre conventionnel de *Prudenza di Stato, o maniere di governo di Giovanni Botero*. C'est une manière d'Esprit des lois de Botero, avec cette différence que, si l'auteur en a fourni la matière, c'est l'éditeur qui en a composé l'ordre et la disposition. Plein d'admiration pour un écrivain qui est la gloire de sa famille, M. Bottero a mis en lumière des vues souvent profondes sur le développement des sociétés et des peuples et l'art de gouverner, qui font de Botero un penseur parfois si original. Il a fait précéder la publication de ces extraits d'une étude d'ensemble sur son héros. Elle est intéressante ; elle s'élève avec raison contre certaines appréciations de M. Gioda. Mais pourquoi M. Bottero a-t-il voulu à tout prix moderniser son héros et le mêler à des événements tels que l'unité italienne et la chute du pouvoir temporel, auxquels, malgré sa perspicacité, il n'a jamais pensé? Pourquoi, à propos de ce Montesquieu italien, étudier la question des rapports du Quirinal et du Vatican et esquisser la constitution « de la quatrième Rome ecclésiastico-séculière? » mais surtout quel rapport peut-on établir entre le froid et raisonneur Botero et Gioberti, Rosmini

1. *Il Diario di Marcello Alberini*, 1521-1536, p. 98.
2. Milan, Rebecchini, 1896. In-4°, p. 274.
3. *Prudenza di Stato, o maniere di governo di Giovanni Botero*, per l'avv. Ernesto Bottero. Milan, Hœpli, 1896. In-16, p. 551.

Digitized by Google

et encore plus Lamennais? il se serait sans doute trouvé dépaysé, s'il s'était rencontré, autrement que dans le livre de M. Bottero, avec « ces fameux abbés de la race latine! »

— Le P. Luigi DI MAGGIO, des FF. Prêcheurs, a publié le compte-rendu[1], pour les années 1892-1894, des actes de la Société sicilienne *di Storia patria,* dont il est le secrétaire. S'il n'y a pas dans ce rapport cet optimisme qui inspire d'habitude ces genres de travaux, la Société sicilienne est en bonne voie.

— M. Francesco GAROFALO a consacré une monographie aux Allobroges[2]; ce sont les prémices d'une série d'études qu'il annonce sur l'histoire gauloise. Il a fait l'histoire de ce peuple depuis les temps les plus reculés jusqu'à ceux d'Auguste, puis il a essayé de nous donner une idée de leur civilisation et du pays qu'ils habitaient. L'auteur semble bien informé; sa monographie témoigne de nombreuses recherches et ne sera pas lue sans profit.

— En 176 pages, qui, avec moins de blancs et de moins gros caractères, pourraient fort bien tenir en 10, M. Antonio ZACCARIA[3] a donné une série de notices sur les hommes politiques des Romagnes. Fort résumées, pouvant se réduire chacune à 10 lignes, elles ne nous apprennent rien, sinon l'admiration sans bornes qu'a vouée cet inspecteur scolaire aux sénateurs et députés de sa région, qu'ils soient conservateurs ou républicains.

1. Palermo, typ. « lo Statuto, » 1896, p. 20.
2. Gli *Allobroges.* Paris, Welter, 1895, p. 102.
3. *Uomini politici di Romagna.* Bologne, Zanichelli, 1896, p. 176.

ERRATA DE LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Page 22, ligne 27, *au lieu de :* elle ne lui attribua, *lire :* il (le concile) ne lui attribua.
— 25, — 19, *lire :* l'institution de l'archipresbytérat.
— 33, — 13, *lire :* les *Formulae Senonenses,* et remonte à 808.
— 42, — 33, *lire :* il exige des évêques qu'il sacre.
— 44, — 7, *après les mots :* « institutions politiques, » mettre un point et commencer une nouvelle phrase.
— 96, — 4, *au lieu de :* BOURCIER, *lire :* BOUVIER.
— 220, — 12, le nom de l'auteur de *la Politique commerciale de l'Angleterre à l'égard des colonies américaines* doit être lu : George-Louis BEER.

ERRATA DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Page 368, ligne 27, *au lieu de :* 1685, *lire :* 1679.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bernus (*Aug.*). Un laïque du XVIe siècle : Marc Perez, ancien de l'église réformée d'Anvers, 224.
Lapôtre (le Père). L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne, 72.
Schlitter (*Hans*). Pius VI und Josef II, 391.
Simon (*J.*). Quatre portraits, 96.
Strakosch - Grassmann. Geschichte der Deutschen in Œsterreich-Ungarn, 136.
Valois (*Noël*). La France et le Grand Schisme d'Occident, 77.
Waddington (*Richard*). Louis XV et le renversement des alliances, 335.

ANTIQUITÉ.

Büdinger (*Max*). Die Universalhistorie im Alterthume, 132.
Burger. Neue Forschuugen zur rœmischen geschichte, 220.
Foucart. Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Eleusis, 380.
Garofalo (*Francesco*). Gli Allobroges, 447.
Heymann (*Ernest*). Das Vorschützen der Verjæhrung, 134.
Niese. Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea, 384.
Rizzo. Questioni Stesichoree, 445.

FRANCE.

Aulard. Registre des délibérations du Consulat provisoire, 95.
Avrillon (Mlle). Mémoires, 95.
Barras. Mémoires, p. p. *G. Duruy*, t. III et IV, 345.
Basserie (Mlle). La conjuration de Cinq-Mars, 333.
Belin. Histoire de l'ancienne université de Provence, 87.
Bernardin. Tristan L'Hermite, sieur du Solier, 93.
Biré (*Edmond*). Les défenseurs de Louis XVI, 337.
Bodemann (*Ed.*). Briefe der Herzogin Elisabeth-Charlotte von Orleans an A. K. von Harling, 148.
Bonnejoy. Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et dans le département du Puy-de-Dôme, 86.
Bonvalot. Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés, 82.
Borrelli de Serres. Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle, 138.
Boucomont. Des mainmortes personnelle et réelle en Nivernais, 84.
Bourdeau. Histoire de l'alimentation, 92.
Bouvier (*Félix*). L'invasion de l'Alsace et des Vosges par les alliés en déc. 1813 et en janv. 1814, 96.
Brette. Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789, 94.
Broglie (duc *de*). La mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin, 341.
Broglie (*Emmanuel de*). Les portefeuilles du président Bouhier, 334.
Castellane (maréchal *de*). Journal, t. III, 332.
Chambois (abbé) et *Farcy* (*P. de*). Recherche pour la généralité de Tours, 1666, 85.
Charavay. L'Assemblée électorale de Paris du 26 août 1791 au 12 août 1792, 95.
Chastenay (marquise *de*). Mémoires, p. p. *Roserot*, 346.
Claretie (*Leo*). Rousseau et ses amies, 94.
Combe (colonel). Mémoires, 332.
Cradock (Mme). Journal, p. p. *O. Delphin-Balleyguier*, 329.
Delisle (*Léopold*). Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme, 439.
Denys d'Aussy. Les registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély, 85.
Doublet (*G.*). Documents sur la vie de J.-J. Delescazes, 215.
Dreyfus-Brisach. Voy. *Rousseau*.
Duruy (*George*). Voy. *Barras*.
Duban (colonel *Ch.*). Souvenirs militaires, 333.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Digitized by Google

Farcy (*P. de*). Voy. *Chambois*.
Férel (abbé). La faculté de théologie de Paris, 76.
Feuillet (Mme *O.*). Souvenirs et correspondance, 348.
Finot (*Jules*). Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen âge, 146.
Forgeot (*Henri*). Jean Balue, cardinal d'Angers, 388.
Franclieu (marquis *de*). Mémoires, p. p. *L. de Germon*, 80.
Franklin. La vie privée d'autrefois, 81.
Gallier (*A. de*). César Borgia, duc de Valentinois, 390.
Germon (*L. de*). Voy. *Franclieu*.
Havet (*Julien*). Œuvres, 216.
Institut de France. Les registres de l'Académie françoise, 327.
Isambert (*Gustave*). La vie à Paris pendant une année de la Révolution, 1791-92, 336.
Join-Lambert. Le mariage de Mme Roland. Trois ans de correspondance amoureuse, 95.
Kovalevsky (*Max.*). Dépêches des ambassadeurs vénitiens en France pendant la Révolution, 94.
Lacroix (*C. de*). Voy. *Montgaillard*.
Lamy. Études sur le second Empire, 91.
Lanson. Hommes et livres, 93.
Lanzac de Laborie. Voy. *Norvins*.
Laquiante. Un hiver à Paris sous le Consulat, 330.
Le Breton. Rivarol ; sa vie, ses idées, son talent, 89.
Lefranc (*Abel*). Les dernières poésies de Marguerite de Navarre, 92.
Lenôtre. Un conspirateur royaliste pendant la Terreur : le baron de Batz, 337.
Leroux-Cesbron. Journal d'un Conventionnel en Vendée, 216.
Le Verdier. Le livre du Champ d'or, 79.
Marchand (abbé). Les protestants de Rouen et l'Angleterre au XVIe siècle, 215.
Masse (*Jules*). Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792 ; 3e partie, 151.
Montgaillard. Mémoires diplomatiques p. p. *C. de Lacroix*, 90.
Morris (*Henri*). Nice à la France, 340.
Muel (*Léon*). Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis 1789, 96.
— Précis historique des assemblées parlementaires et des hautes cours de justice, de 1789 à 1895, 96.
Norvins (*J. de*). Mémorial, p. p. *Lanzac de Laborie*, 329.
Opérations du 3e corps, 1806-1807, 331.
Penanster (*Huon de*). Une conspiration en l'an XI et en l'an XII, 338.
Raynaud (*Gaston*). Eustache Deschamps et Bertrand du Guesclin, 440.
Roserot. Voy. *Chastenay*.
Rousseau (*J.-J.*). Le Contrat social, éd. p. *Dreyfus-Brisach*, 93.
Saint-Chamans (comte *de*). Mémoires, 90.
Sepet (*Marius*). La Fédération, 347.
Spuller. Hommes et choses de la Révolution, 95.
— Royer Collard, 95.
Thirria. Napoléon III avant l'Empire, t. II, 339.
Thompson (*J. W.*). The development of the french monarchy under Louis VI le Gros, 387.

ALLEMAGNE.

Janssen. L'Allemagne et la Réforme, t. IV ; trad. p. *E. Paris*, 92.
Monumenta Germaniae historica, 443.
Paris (*Mme E.*). Voy. *Janssen*.
Sybel (*H. von*). Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I, t. VI et VII, 162.

BELGIQUE ET PAYS-BAS, CONGO.

Bergmans (*Paul*). Analectes belgiques, 442.
Biographie nationale (Belgique), t. XIV, 442.
Bussemaker. Afscheiding der waalsche gewesten van de Generale Unie, 222.
Discailles. Charles Rogier, 396.
Duyse (*Hermann van*). Le goedendag, 442.
Fockema-Andreæ. Voy. *Grotius*.
Heeres. Buitenbezittingen, t. III, 222.
Malderghem (*J. van*). La vérité sur Goedendag, 442.
Poullet (*Prosper*). Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française, 1795-1814, 442.
— Les premières années du royaume des Pays-Bas, 1815-1818, 442.
Reeves. Les origines internationales de l'État libre du Congo, 219.
Unger et *Bezemer*. Bronnen voor de geschiedenis van Rotterdam, 221.

BOHÊME ET MORAVIE.

Bilek (*Th.*). Statky a jmeni kollejí Jesuitskyoh, 122.

Digitized by Google

Brandl. Correspondance de Charles de Zerotin, 1591-1612, 115.
Branis. Dijeny umení stred. v ceahůoh, 126.
— Registres du tribunal minier de Kutna Hora, 1511-14, 114.
Bretholz. Geschichte Mæhrens, 124.
Celakovsky. Registres du Judicium camerae, 1501-11, 114.
— O deskàch, 123.
Cerny. Baj za právo, 1848-60, 116.
Dvorsky (*K. Fr.*). Correspondance de Leo de Rožmitel, 1532-35, 114.
— Lettres de Catherine, quatrième femme de Charles de Zerotin, 1631-1633, 115.
Emler. Chronicon Bohemiae, 114.
Foster (*Roger*). Commentaries on the Constitution of the United States, 219.
Gebauer. La chronique de Pulkava, 114.
Gindely. Geschichte der Gegenreformation in Bœhmen, 120.
Gradl. Die Reformation im Egerlande, 119.
Grünberg. Die Bauernbefreiung in Bœhmen, Mæhren und Schlesien, 121, 152.
Hallwich. Firma Franz Leitenberger, 1793-1893, 123.
Hiecke (*W.*). Litteratur zur Geschichte der Industrie in Bœhmen, 123.
Jireček (*H.*). Antiquae Bohemiae topographia historica, 124.
Kalousek (*J.*). O staroceském práve dedickem, 123.
— Vyklad k historiche mape cech, 123.
Kameníček. Sources de l'histoire de l'insurrection hongroise en 1604, 115.
Karasek, *Kosut* et *Jagič*. Les œuvres de P. Chelčicky, 116.
Konrad. Dijeny posvatnèho zpeau, 126.
Mares. Ceské sklo, 123.
Novaček. Sources pour l'histoire des mines d'argent de Kutna Hora (Kuttenberg), 116.
Pastrnek. Jan Kollar, 1793-1852, 125.
Píč (*L.*). Archæologicky vyzkum, 124.
Prasek. Dejiny kn. Tesinskeho, 124.
Rezek. Correspondance des seigneurs de Jindrichuv Hradec (*Neuhaus*), 1519-26, 114.
— Histoire moderne de la Bohême et de la Moravie, t. II, 1657-64, 117.
Rieger. Histoire des districts qui composaient le royaume de Bohême et de leur organisation, 118.
Studentenstiftungen im Königreiche Bœhmen, 122.
Svatek. Histoire de la Bohême et de la Moravie, t. III, 117.
Tadra. Acta judiciaria consistorii Pragensis, 1373-87, 115.
Teige. Umluwa, 123.
Toman. Literní pomatky duch a povaha Zizkova, 124.
Tomek. Dejepis Prahy, t. IX et X, 117.
Trulhàr. Le Codex epistolaris de Bohuslav de Lobkovic, 116.
— Humanismus v cechach za Kr. Vladislava, 116.
Vlček (*Jar.*). Dejiny ceské literatury, 125.
Weber (*O.*). Die Entstehung der Porzellan-und Steingutindustrie in Bœhmen, 123.
Winter. Histoire du costume en Bohême, t. II, 118.
Wintera (*L.*). Geschichte der protestantischen Bewegung in Braunau, 119.
Wolkan (*Rod.*). Bœhmens Antheil an der Literatur des XVI Jahrh., 125.
— Geschichte der deutschen Literatur in Bœhmen bis zum Ausgang des XVI Jahrh., 126.
— Das deutsche Kirchenlied der Böhmischen Brüder im XVI Jahrh., 126.
Zirbt. L'Indiculus superstitionum et paganiarum, 118.
— Histoire de la danse en Bohême, 118.

DANEMARK.

Aagaard (*O.-H.*). Til minde om kejser Alexander II, 113.
Ahlefeldt (*Ditlev*). Memoirer, p. p. *L. Bobé*, 101.
Bergsæe (*V.*). Danske medailler og jetons, 1789-189, 113.
Bobé (*Louis*). Voy. *Ahlefeldt*.
Bræstrup. Efterladte papirer fra 1813-1814, 112.
Bricka (*C.-F.*). Dansk biographisk lexikon, 112.
De danske Provinsarkivers bygninger, 111.
Erslev (*Kr.*). Oversigt over Middelalderens historie, 113.
Erslev, *Christensen* et *Hude*. Fortegnelse over Danmarks breve fra Middelalderen, 112.
Fridericia (*J.-A.*). Adelsvældens sidste dage, 1648-1660, 102.
Friis (*H.-E.*). Del russiske fyrstehof i Horsens, 1780-1807, 112.
Frisenberg. Fra krigen 1807-1819, 112.
Grove (*G.-L.*). Voy. *Juel*.
Holberg (*Ludwig*). Konge og Danehof i det 13 og 14 aarhundrede, 99.
Holm (*Edvard*). Danmark-norges historie under Kristian VI, 1730-46, 106.
Jærgensen (*A.-D.*). Peter Schumacher Griffenfeld, 104.

Digitized by Google

Jonsson (*Finnur*). Den oldnorske og oldislandske litteraturs historie, 99.
Juel (*Just*). En reise til Rusland under tsar Peter, p. p. *G.-L. Grove*, 106.
Kringelbach. Den civile Centraladministration, 111.
Langebek (*Jacob*). Breve, p. p. *H. Rærdam*, 111.
Lund (*Troels*). Om Kulturhistorie, 110.
— Christian IV skib paa Skanderborg sœ, 100.
Matzen (*Henning*). Forelæsninger over den danske retshistorie, 113.
Meddelelser fra krigsarkiverne, 112.
Mollerup et *Meidell*. Bille ættens historie, 112.
Müller (*Sophus*). Vor Oldtid, 113.
Nielsen (*O.*). Urte -og isenkræmmerlavet, 1693-1893, 109.
— Vintapperlavet, 1694-1894, 109.
Nyrop (*C.*). Samling af Danmarks lavsskraaer fra Middelalderen, 112.
Olrik (*Axel*). Kilderne til Sakses Oldhistorie, 98.
Olrik (*Hans*). Danske Helgeners levned i oversættelse, 99.
Rockstroh. Et dansk korps historie 1701-1709, 106.
Rærdam (*H.*). Historiske Samlinger og Studier, 112.
— Voy. *Langebek*.
Rubin (*Marcus*). Friderik VI's tid. 1814-39, 108.
Secher. Forordninger, recesser og andre kon. breve, 1588-1660, 111.
Secher et *Stœchel*. Forarbejderne til Christian V's danske lov, 111.
Sehested (*Thyra*). Cantsler Christen Thomesen Sehested, 102.
Smith (*S. Birket*). Kjœbenhavns universitæts matrikel, 112.
Sporon. Jean Rotrou, 113.
Ussing (*J.-L.*). Den græske Sœilebygnings Udvikling, 113.
Wad (*G.-L.*). Breve til og fra H. Trolle og B. Gjœe, 112.
Wimmer (*L.*). De danske Runemindesmærker, 97.
— Om Undersœgelsen og Tolkningen af vore Runemindesmærker, 98.

ÉGLISE.

Consalvi (cardinal). Mémoire inédit sur le concile national de 1811, p. et trad. par *Rance-Bourret*, 331.
Gebhart. Moines et papes, 343.
Lucius-Lector. Le conclave, 96.
Rance-Bourret (abbé *A.*). Voy. *Consalvi*.
Sackur (*Ernest*). Die Cluniacenser bis zur Mitte des XI Jahrh., 385.

ÉTATS-UNIS.

Ballagh. L'esclavage des blancs dans la colonie de Virginie, 219.
Bassett. Les origines de la constitution de la Caroline du Nord, 219.
Beer (*G.-L.*). La politique commerciale de l'Angleterre à l'égard des colonies américaines, 220.
Bemis. Gouvernement local dans le Sud et le Sud-Ouest, 219.
Bentley. La condition des fermiers de l'Est, étudiée dans l'histoire économique d'une commune du Nebraska, 219.
Haynes. Représentation et suffrage en Massachusetts, 1620-1691, 219.
Hughson. Les pirates de la Caroline et le commerce colonial, 1670-1740, 219.
James. Les institutions anglaises et les Indiens d'Amérique, 219.
Jameson. L'origine du système des comités permanents dans les chambres américaines, 220.
Johnston. L'esclavage dans Rhode Island, 220.
Latané. Les premières relations entre le Maryland et la Virginie, 219.
Libby. La distribution géographique des votes des treize États sur la constitution fédérale de 1787-1788, 220.
Mac Ilwaine. La lutte des dissidents protestants pour la tolérance dans la colonie de Virginie, 219.
Moran. La naissance et le développement du système des deux chambres en Amérique, 219.
Steiner. Histoire de l'esclavage dans le Connecticut, 219.
Stickney. Le Know-Nothingism dans Rhode Island, 220.
Weeks. L'Église et l'État dans la Caroline du Nord, 219.
Whitney. Le gouvernement de la Caroline du Sud, 219.
Wooley. Les premiers temps de l'administration des postes dans les colonies anglaises d'Amérique, 220.

ESPAGNE.

Bonardi. Giovanni Anguissola e la Spagna, 445.
Syveton (*Gabriel*). Une cour et un aventurier au XVIIIe siècle : le baron de Ripperda, 334.

ITALIE.

Alberini (*Marcello*). Diario, 1521-1536, p. p. *D. Orano*, 446.
Battistella. Una lettera inedita di P. C. Decembrio sul Carmagnola, 445.

Digitized by Google

Bonardi. L'assedio e la battaglia di Pavia, diario inedito, 445.
Bonfadini. Vita di Francesco Arese, 159.
Boscassi. Illustrazione storica dello stemma di Genova, 445.
Botero. Prudenza di stato o maniere di governo, p. p. *E. Bottero*, 446.
Cantù. In memoria di C. Cantù, 446.
Gauthiez. L'Arétin, 88.
Giacometti. L'unité italienne; période de 1860-61, 340.
Orano. Voy. *Alberini*.
Rodocanachi. Renée de Ferrare, 344.
Sassenay (marquis *de*). Les derniers mois de Murat; le guet-apens du Pizzo, 339.
Thureau-Dangin. Bernardin de Sienne, 343.
Trivero. La storia nell' educazione, 444.
Zaccharia (*Antonio*). Uomini politici di Romagna, 448.

ROYAUME-UNI
ET COLONIES ANGLAISES.

Airy (*Osmund*). The Essex papers, 374.
Aylesbury (*Thomas*, second earl *of*). Memoirs, p. p. *Buckley*, 364.
Barron (Rév. *D. G.*). Court-book of the barony of Urie, 1604-1747, 369.
Bellings (*Richard*). The history of the irish Confederation and the war in Ireland, p. p. *J. T. Gilbert*, 372.
Birdwood (sir *George*). The dawn of British trade to the East Indies, as recorded in the court minutes of the East India Company, 1599-1603, 376.
— The register of letters of the governor and company of merchants of London trading into the East Indies, 376.
— Report on the miscellaneous old records at the India Office, 377.
Bloxam. Magdalen College and king James II, 361.
Boase. The register of Exeter college, 361.
Brodrick. Memorials of Merton college, 361.
Browne (*P. Hume*). Early travellers in Scotland, 369.
— Tours in Scotland, 1677-81, 369.
— Scotland before 1700 from contemporary documents, 369.
Buckley (Rév. *W. E.*). Voy. *Aylesbury*.
Burton (*J. H.*). Register of the Privy Council of Scotland, 366.
Calendar of State papers. Colonial series, p. p. *Sainsbury*, 375, 377.
Clarendon (earl *of*). The history of the Rebellion and civil wars in England, p. p. *W. D. Macray*, 362.
Clark (*Andrew*). Register of the university of Oxford, 1571-1622, 361.
— Life and times of Anthony Wood, antiquary of Oxford, 361.
Collections relating to Montgomeryshire (lettres de lord H. de Cherbury), 358.
R. Commission on historical mss., vol. X-XIV, 356, 365, 369.
Cunningham (*William*). Diary and general expenditurebook, p. p. *J. Dodds*, 369.
Danvers. Report to the secretary of state for India on the Portuguese records relating to East Indies contained in the archivio da Torre do Tombo, and the public libraries at Lisbon and Evora, 377.
Darmesteter (*James*). Nouvelles études anglaises, 348.
Davis (*N. Darnell*). Cavaliers and Roundheads in Barbadoes, 1650-52, 378.
Dœbner. Voy. *Mary*.
Dodds (Rév. *J.*). Voy. *Cunningham*.
Dowsing (*William*). Journal, p. p. *White*, 364.
Duffy (sir *G. C.*). Thomas Davis. The patriot-parliament of 1689, 374.
Dwyer. The siege of Londonderry as set forth in the literary remains of Col. G. Walker, 375.
Erskine of Carnock (colonel). Diary, p. p. *Macleod*, 368.
Esquemeling (*John*). The Buccaneers of America, p. p. *Powell*, 378.
Fiennes (*Celia*). Diary, p. p. *Griffith*, 365.
Firth (*C. H.*). The Clarke papers, 358.
— Memoirs of the life of W. Cavendish, duke of Newcastle, 363.
— The life of colonel Hutchinson, 363.
— The memoirs of Edmond Ludlow, 363.
Foulis (sir *John*). Account book, p. p. *Hallen*, 369.
Fowler (*Thomas*). The history of Corpus Christi college, 361.
Gardiner (*S. R.*). Cases in the courts of Star Chamber and High Commission, 358.
— Documents illustrating the impeachment of the duke of Buckingham, 358.
— Letters and papers illustrating the relations between Charles II and Scotland in 1650, 368.
Gilbert (*J. T.*). Calendar of ancient records of Dublin, 1610-51, 370.
— A Jacobite narrative of the tours in Ireland, 1688-91, 375.
— Voy. *Bellings*.

Digitized by Google

Green (Me *E.*). Calendar of state papers. Domestic series, 353.
— Committee for compounding, 354.
— Committee for advance of money, 355.
Griffith (M^e). Through England on a side saddle, in the time of William and Mary; being the diary of Celia Fiennes, 365.
Grosart (Rév. *A. B.*). The Lismore papers, 372.
Gross (*Ch.*). Select cases from the Coroners' Rolls, 1265-1413, 219.
Hallen (Rév. *A. W.*). Voy. *Foulis.*
Hamilton (*W. D.*). Calendar of state papers. Domestic series, 354.
Hedges (*W.*). Diary, 1681-87, p. p. Col. *H. Yule*, 376.
Ingram. Two chapters of irish history, 374.
Jackson (*T. W.*). Dr Wallis letters against Maidwell, 361.
Jacobs (*Joseph*). The familiar letters of James Howell, 359.
Jessopp (*Aug.*). Voy. *North.*
— The lives of the Norths, 363.
Lee (*Sidney L.*). The autobiography of Edward, lord Herbert of Cherbury, 362.
Lodge (*Richard*). The study of history in a scottish university, 366.
Long (*W. H.*). Voy. *Oglander.*
Lucas. A historical geography of the British colonies, 378.
Mac Clure. A chapter of english church history, 1698-1704, 360.
Macleod (Rév. *W.*). Voy. *Erskine.*
Macray (*W. D.*). Voy. *Clarendon.*
Martet (*Léon*). Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby, 333.
Mary, queen of England. Memoirs, with her letters to the electress Sophia of Hanover, p. p. *Dœbner*, 364.
Millar (*A. H.*). Glamis papers, 369.
Mitchell (*A. J.*) et *Christie*. The records of the Commissions of the general assemblies of the church of Scotland, 1646-47, 367.
Murdoch (*Alex.*). Voy. *Wishart.*
— Panurgi Philocaballi Scoti Grameidos libri sex, 368.
North (*Roger*). Autobiography, p. p. *A. Jessopp*, 363.
Oglander. Memoirs, p. p. *Long*, 365.
Oliver (*V. L.*). A history of Antigua from 1635, 378.
Parry. Letters from Dorothy Osborne to sir W. Temple, 359.
Pepys (*Samuel*). Diary, p. p. *Wheatley*, 364.
Plummer. Venerabilis Baedae historia, 444.
Powell (*H.*). Voy. *Esquemeling.*
Prendergast (*J. P.*). Ireland before the Restoration to the Revolution, 374.
Prothero (*G. W.*). Why should we learn history? 366.
Robinson (*A. J.*). Colonial chronology, 378.
Scott-Moncrieff. Narration of Mr. James Nimmo a Covenanter, 1654-1709, 368.
Shaw (*W. A.*). Minutes of the Committee for the relief of plundered ministers, 355.
— Minutes of the Manchester presbyterian classis, 360.
Simpson (*Morland*). Miscellany of the scotish history, 368.
— Voy. *Wishart.*
Stubbs (*J. W.*). The history of the university of Dublin, 1591-1800, 371.
Townshend. An officer of the Long Parliament and his descendants (lord Richard Townshend), 373.
Urwick. The early history of Trinity college, Dublin, 1591-1660, 371.
Warner (*G. F.*). The Nicholas papers, 358.
Wheatley. Voy. *Pepys.*
White (*C. H. E.*). Voy. *Dowsing.*
Wildbridge (*J. T.*). The Hull letters, 360.
Wishart. Memoirs of James, marquis of Montrose, trad. et p. p. *A. Murdoch* et *M. Simpson.*
Witherow. Derry and Enniskillen in the year 1689, 375.
Yule (colonel *H.*). Voy. *Hedges.*

POLOGNE.

Askenazy. Die letzte polnische Kœnigswahl, 149.

ROUMANIE.

Xénopol. Histoire des Roumains de la Dacie trajane, 223.

SUISSE.

Fazy (*Henri*). Les Suisses et la neutralité de la Savoie, 1703-1704, 157.
Hilty. Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft, 223.
Meyer von Knonau. Georg von Wyss. Theil II, 224.
Strickler (*Jean*). Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der Helvetischen Republik, t. V, 223.
Wirz (*Gaspard*). Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz, 1512-1552, 224.

Digitized by Google

ORIENT.

Cahun. Introduction à l'histoire de l'Asie. Turcs et Mongols, 74.
Chabot. Voy. *Denys de Tell Mahré*.
Clermont-Ganneau. Études d'archéologie orientale, t. III, 217.
Denys de Tell Mahré. Chronique syriaque, p. p. *Chabot*, 217.
Fagnan. Chronique des Almohades et des Hafcides, attribuée à Zerkechi, 215.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

Schefer (*Ch.*). La description de l'Afrique, tierce partie du monde, écrite par Jean-Léon l'Africain, 217.
Schrader et *Gallouédic*. La France et ses colonies, 96.

BIBLIOGRAPHIE ET CATALOGUES.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, t. III, fasc. 1, 441.
Catalogus codicum hagiographicorum graecorum Bibliothecae nationalis Parisiensis, 72.
Congrès provincial de la Société bibliographique et des publications populaires (1895), 440.
Langlois (*Ch.-V.*). Manuel de bibliographie historique, 341.
Omont (*Henri*). Catalogue général des mss. français. Ancien Supplément français, t. II et III, 441.
Vidier. Répertoire méthodique du moyen âge français, 215.

PALÉOGRAPHIE.

Chatelain. Paléographie des classiques latins, 439.
Prou (*Maurice*). Nouveau recueil de fac-similés d'écriture du XIIe au XVIIe siècle, 216.

HISTOIRE DE L'ART.

Diehl. L'art byzantin dans l'Italie méridionale, 92.
Michel (*Emile*). Études sur l'histoire de l'art, 160.

DROIT ET POLITIQUE.

Adams (*H.*). L'histoire est-elle la politique du passé? 219.
Eichthal (*Eug. d'*). Souveraineté du peuple et gouvernement, 166.
Grotius (*Hugo*). Inleidinghe tot de hollandsche Rechtsgeleerdheid; nouv. édit. par Fockema-Andreæ, 221.
Hinschius (*Paul*). Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten im Deutschland, 400.
Kovalevsky (*Max.*). Les origines de la démocratie européenne, 94.
Reinach (*Jos.*). Démagogues et socialistes, 96.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Avenel (vicomte *d'*). Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix, 128.
Weill (*G.*). L'école Saint-Simonienne, 344.

IDÉES RELIGIEUSES ET SOCIALES.

Lang. Mythes, cultes et religions, trad. par *Marillier*, 91.
Marillier. Voy. *Lang*.
Vogüé (vicomte *de*). Devant le siècle, 96.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

L. Batiffol. Le Châtelet de Paris vers 1400. *Premier article* . 225
Imbart de la Tour. Les paroisses rurales dans l'ancienne France, du IVe au XIe siècle; *suite* 10
M.-A. Roger. Chronologie du règne de Postumus. 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

H. Hauser. Étude critique sur la *Rebeine* de Lyon, 1529 . . 265
H. Hueffer. L'assassinat des plénipotentiaires français de Rastadt 307
J. Lemoine. Du Guesclin à Jersey 45
Ed. Wertheimer. Un projet de divorce entre Louis Bonaparte et la reine Hortense. 62

CORRESPONDANCE.

Petit-Dutaillis. Lettre au sujet de la *Recherche sur divers services publics,* par M. Borrelli de Serres 379

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne (Henri de Treitschke), par M. Philippson . . . 349
Bohême, par J. Goll 114
Danemark, par Joh. Steenstrup 97
France. La Société franco-écossaise, par G. Monod. . . . 322
— Ouvrages divers, par Ch. Bémont, Aug. Molinier et G. Monod 72, 327
Grande-Bretagne (publications relatives au XVIIe s., parues depuis 1885), par C.-H. Firth. 353

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

S. Askenazy. Die letzte polnische Königswahl. (**Marion.**). . 149
Avenel (vicomte G. d'). Histoire économique de tous les prix en général depuis l'an 1200. (**E. Castelot.**). . . . 128
Ed. Bodemann. Briefe der Herzogin Elizabeth-Charlotte von Orléans. (**G. Depping.**) 148
R. Bonfadini. Vita di Francesco Arese. (**L.-G. Pélissier.**) . 159

Digitized by Google

Pages

Borrelli de Serres. Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle. (**Petit-Dutaillis.**) 138
M. Buedinger. Die Universalhistorie im Alterthume. (**Ch. Lécrivain.**) 132
E. Discailles. Charles Rogier. (**P. Matter.**) 396
Eichthal (Eug. d'). Souveraineté du peuple et gouvernement. (**G. Weill.**) 166
H. Fazy. Les Suisses et la neutralité de la Savoie. (**Dufayard.**) 157
J. Finot. Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen âge. (**Funck-Brentano.**) 146
H. Forgeot. Jean Balue, cardinal d'Angers. (**P. V.**) 388
P. Foucart. Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis. (**G. Radet.**) 380
Gallier (An. de). César Borgia, duc de Valentinois. (**J. Guiraud.**) 390
K. Gruenberg. Die Bauernbefreiung in Bœhmen, Mæhren und Schlesien. (**G. Blondel.**). 152
E. Heymann. Das Vorschützen der Verjæhrung. (**Lécrivain.**) 134
P. Hinschius. Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland. (**P. V.**) 400
Masse. Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792. (**Dufayard.**) 151
Ém. Michel. Études sur l'histoire de l'art. (**R. Peyre.**). . . 160
B. Niese. Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chæronea. (**Lécrivain.**) 384
E. Sackur. Die Cluniacenser bis zur Mitte des XI Jahrh. (**A. Luchaire.**) 385
H. Schlitter. Pius VI und Josef II. (**Eug. Hubert.**) . . . 391
G. Strakosch-Grassmann. Geschichte der Deutschen in Œsterreich-Ungarn. (**Sayous.**) 136
Sybel (H. von). Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I. (**Guilland.**) 162
J. W. Thompson. The development of the french monarchy 1108-1137. (**A. Luchaire.**) 387

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 180
2. Académie des sciences morales et politiques 181
3. Ami des monuments et des arts 407
4. Annales de Bretagne 412

Digitized by Google

Pages
5. Annales de Géographie 407
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 178, 406
7. Annales de l'Est 412
8. Annales du Midi 182
9. Bibliophile limousin. 182
10. Bibliothèque de l'École des chartes 401
11. Bulletin critique 172, 402
12. Bulletin de correspondance hellénique 175
13. Bulletin d'histoire ecclésiastique 182
14. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne . . 184
15. La Correspondance historique et archéologique . . . 171, 402
16. Le Correspondant 178, 407
17. Études religieuses et littéraires 179, 408
18. Journal des Savants 173, 403
19. Mélanges d'archéologie et d'histoire 175, 405
20. Nouvelle Revue historique de droit 177, 407
21. Polybiblion 173, 403
22. La Province du Maine 183, 413
23. La Révolution française 172, 402
24. Revue africaine. 185
25. Revue archéologique 176, 405
26. Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur . . 178
27. Revue celtique 176
28. Revue critique d'histoire et de littérature 174, 404
29. Revue d'Auvergne 184
30. Revue de l'Agenais 183, 413
31. Revue de Champagne et de Brie 183
32. Revue de Gascogne 184, 413
33. Revue de Géographie. 178, 407
34. Revue de l'histoire des religions 177
35. Revue de l'Orient latin 405
36. Revue de Paris 179, 409
37. Revue de Saintonge et d'Aunis 184
38. Revue des Deux-Mondes. 180, 409
39. Revue des Études juives. 406
40. Revue des Questions historiques 170
41. Revue des Universités du Midi. 178
42. Revue d'histoire diplomatique 402
43. Revue générale du droit 177, 407
44. Revue historique et archéologique du Maine 183, 413
45. Revue internationale des archives. 205
46. Revue maritime et coloniale 178
47. Revue politique et parlementaire 410
48. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. 185, 412
49. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 182, 411

Digitized by Google

Pages
50. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France . . 411
51. Société des Antiquaires de l'Ouest 185, 412
52. Société nationale des Antiquaires de France 181, 410

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 197, 424
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 197, 423
3. Alemannia 422
4. Annalen d. histor. Vereins f. d. Niederrhein 424
5. Annalen d. Vereins f. Nassauische Alterthunskunde . 201
6. Archiv d. histor. Vereins von Unterfranken 425
7. Archiv für katholisches Kirchenrecht 190
8. Beitræge zur Bairischen Kirchengeschichte 425
9. Beitræge zur Geschichte der Stadt Rostock 429
10. Beitræge zur Geschichte des Niederrheins 202
11. Beitræge zur Kunde d. indogerman. Sprachen . . . 193
12. Bonner Jahrbücher 202
13. Bremisches Jahrbuch. 430
14. Byzantinische Zeitschrift 187
15. Deutsche Rundschau 196
16. Dresdener Geschichtsblætter 428
17. Euphorion 197
18. Forschungen zur Brandenburgischen Geschichte . . 430
19. Geschichtsblætter f. Stadt u. Land Magdeburg . . . 429
20. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen . . . 423
21. Grenzboten 197
22. Hessenland 427
23. Historische Zeitschrift 186
24. Historisches Jahrbuch 188
25. Jahrbuch d. k. d. archæol. Instituts. 420
26. Jahresbericht d. Schlesischen Gesellschaft. 202
27. Kollektaneenblatt für die Geschichte Bayerns . . . 203
28. Mansfelder Blætter. 203, 428
29. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte Dresdens . . 428
30. Mittheilungen d. Ver. f. Geschichte d. Stadt Meissen . 201
31. Mittheilungen d. Ver. f. Geschichte von Erfurt . . . 428
32. Mittheilungen d. Ver. f. Geschichte von Osnabrück . 203
33. Mittheilungen und Nachrichten d. deutschen Palestina Vereins. 421
34. Mittheilungen vom Freiberger Alterthumsverein . . 428
35. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . 420
36. Neue kirchliche Zeitschrift 190
37. Neues Archiv 189
38. Neues Archiv f. Sæchsische Geschichte 200
39. Neues Lausitzisches Magazin 203

Digitized by Google

Pages
40. Nord und Süd 422
41. Oberbayerisches Archiv 426
42. Philologus 193
43. Preussische Jahrbücher 422
44. Reutlinger Geschichtsblætter 201
45. Sæchsische Gesellschaft d. Wissenschaften 199, 424
46. Schlesiens Vorzeit 428
47. Staats-und Socialwissenschaftliche Forschungen. . . 196, 421
48. Theologische Quartalschrift 191
49. Württembergische Vierteljahrshefte. 426
50. Zeitschrift der d. morgenlænd. Gesellschaft 421
51. Zeitschrift der Savigny-Stiftung 194
52. Zeitschrift der Vereine für Recklinghausen 429
53. Zeitschrift des Bergischen Geschichtvereins 431
54. Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins 199
55. Zeitschrift des Harzvereins f. Geschichte 432
56. Zeitschrift des Vereins für Volkskunde. 196
57. Zeitschrift für das Gymnasialwesen 422
58. Zeitschrift für deutsche Philologie 194
59. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. . . 196
60. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. . . . 204, 431
61. Zeitschrift für katholische Theologie. 192
62. Zeitschrift für Kirchengeschichte 192
63. Zeitschrift für romanische Philologie 194, 421
64. Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung . . . 421

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch d. Gesellschaft f. Lothring. Geschichte . . 185

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie 208, 434
2. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 207
3. Archiv d. Vereins f. Siebenburgische Landeskunde . 433
4. Archiv für œsterreichische Geschichte 205
5. Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino . . 208
6. Carinthia 433
7. Mittheilungen d. Gesellschaft f. Salzburg. Landeskunde 206
8. Mittheilungen d. histor. Vereins f. Steiermark . . . 207
9. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 205
10. Mittheilungen d. k. Kriegsarchivs 206
11. Mittheilungen d. Nordböhmischen Excursions-Clubs . 207
12. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes. . . 433

BELGIQUE ET PAYS-BAS.

1. Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts. . 414
2. Annales du cercle hutois 417

Digitized by Google

Pages

3. Bijdragen en mededeelingen van het historisch Genootschap te Utrecht 418
4. Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis 418
5. Commission royale d'histoire 414
6. Commission de l'histoire des églises wallonnes . . . 416
7. Dietsche warande 416
8. Gids. 419
9. Le Magasin littéraire de Gand 415
10. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 415
11. Le Muséon 416
12. Museum 419
13. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 417
14. Revue générale de Belgique. 416
15. Revue de l'Instruction publique en Belgique 415
16. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. . . . 417
17. Société paléontologique de Charleroy 417
18. Tijdspiegel 419
19. Verslagen en mededeelingen d. k. Akademie van Wetenschappen 418

ANGLETERRE.

1. The Academy 210, 435
2. The Athenaeum 208, 436
3. The English historical Review. 434
4. The Nineteenth century 436

ITALIE.

1. Rivista storica italiana 211
2. Studi e documenti di storia e diritto. 212

Chronique et Bibliographie 213, 437
Errata 224, 447
Index bibliographique 448

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

H. LAMIRAULT ET Cie, EDITEURS, 61, *rue de Rennes, à PARIS.*

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS POUR LA FIN DU XIXe SIÈCLE

Cette vaste publication, qui a pour but de présenter l'inventaire de la science universelle à la fin du XIXe siècle, est conçue dans un esprit d'indépendance absolue, étrangère aux querelles du jour.

Plus de deux cents cartes en couleurs, hors texte, sont gravées spécialement pour la *Grande Encyclopédie*, et une foule de dessins viennent prêter leur appui au texte.

La *Grande Encyclopédie* formera environ 28 vol. grand in-8° colombier de 1,200 pages. Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Souscription à l'ouvrage complet (*volumes brochés* ou *livraisons*) : 600 fr., payables 10 fr. par mois, ou 500 fr. comptant. Souscriptions en *volumes reliés :* 750 fr., 15 fr. par mois, ou 650 fr. comptant. Chaque livraison : 1 fr.; chaque volume broché : 25 fr., reliure : 5 fr.

Nous engageons vivement nos lecteurs à prendre connaissance de la très importante étude, toute d'actualité, que la *Grande Encyclopédie*, dans sa 545e livraison, vient de faire paraître sur *Madagascar*, par MM. G. Foucart (géographie physique, politique et économique), Zaborowski (anthropologie), Dr L. Hahn et A. Jobin (flore), E. Trouessart (faune), G. Regelsperger (histoire), avec une magnifique carte en couleurs hors texte. — Le même fascicule contient les articles *Madras*, *Madrid* (plan et illustrations), *Magdebourg*, par M. A.-M. Berthelot; *Magenta* (plan de la bataille), par le colonel Hennebert; *Magnétisme*, par M. A. Joannis.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

REVUE MENSUELLE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE

Paraissant tous les mois (6e année, 1896).

Livraison de Juin.

L. Manouvrier. Étude des ossements et crânes humains de la sépulture néolithique de Châlons-sur-Marne (avec 4 fig.). — Chronique palethnologique, par G. de Mortillet. — Varia. — Livres et revues.

Abonnements : un an, 10 fr. — La livraison, 1 fr.

ANNALES
DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

RECUEIL BIMESTRIEL. — Onzième année (1896)

Publié avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves de l'École.

Les *Annales de l'École libre des sciences politiques* paraissent tous les deux mois (les 15 janvier, 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre et 15 novembre), et forment chaque année un volume de 800 pages.

Abonnement, un an (du 15 janvier), Paris, 18 fr.; départements et étranger, 19 fr. La livraison, 3 fr. 50.

Sommaire de la Livraison III (15 Mai 1896).

E. Dard. Le duc de Reichstadt. — J. Silvestre. La politique française dans l'Indo-Chine : Annam (suite). — J.-D. Ghika. La France et les principautés danubiennes de 1789 à 1815. — J. Seydoux. La suppression des octrois et les impôts directs des communes aux Pays-Bas. — Chronique politique et parlementaire : Autriche, par J. Blociszewski. — Analyse et comptes-rendus. — Revue des périodiques, etc.

Tables générales des matières contenues dans les quinze premières années de la Revue historique.

I. — Années 1876 à 1880, par M. Charles Bémont. 1 vol. in-8°.	3 fr.
Pour les abonnés.	1 fr. 50
II. — Années 1881 à 1885, par M. René Couderc. 1 vol. in-8°.	3 fr.
Pour les abonnés.	1 fr. 50
III. — Années 1886 à 1890. 1 vol. in-8°.	5 fr.
Pour les abonnés.	2 fr. 50

Digitized by Google

LIBRAIRIE FELIX ALCAN

VIENNENT DE PARAITRE :

HISTOIRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE. I. **La Présidence de M. Thiers**, par **E. ZEVORT**, recteur de l'Académie de Caen. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemp.* (*Paraîtra le 8 juillet.*) 7 fr.
Tomes II et III terminant l'ouvrage (*sous presse*).

LA PSYCHOLOGIE DES SENTIMENTS, par **Th. RIBOT**. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 7 fr. 50

THÉORIE NOUVELLE DE LA VIE, par **F. LE DANTEC**. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque scientifique internationale.* Cartonné à l'anglaise. 6 fr.

LE MOUVEMENT POSITIVISTE ET LA CONCEPTION SOCIOLOGIQUE DU MONDE, par **Alfred FOUILLÉE**. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 7 fr. 50

LA FEMME CRIMINELLE ET LA PROSTITUÉE, par **C. LOMBROSO** et **G. FERRERO**. Traduction de l'italien par L. MEILLE, revue par M. SAINT-AUBIN, avocat général à Grenoble. 1 fort vol. in-8°, avec 13 planches hors texte, de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 15 fr.

Autres ouvrages de C. LOMBROSO précédemment parus :

L'homme criminel (criminel-né, fou moral, épileptique). Étude anthropologique et médico-légale, précédée d'une préface de M. le Dr LETOURNEAU. 2 vol. in-8°, 2e édit., avec atlas de 40 pl., avec portr., fac-similés d'écriture et de dessins, tableaux et courbes statistiques pour accompagner l'ouvrage. 36 fr.

L'anthropologie criminelle et ses récents progrès. 3e édition. 1 vol. in-12. 2 fr. 50

Nouvelles observations de psychiatrie et d'anthropologie criminelle. 1 vol. in-12. 2 fr. 50

Les applications de l'anthropologie criminelle. 1 vol. in-12, avec gravures dans le texte. 2 fr. 50

Le crime politique et les révolutions (en collaboration avec M. R. LASCHI). 2 vol. in-8°, avec gravures dans le texte et 6 planches hors texte. 15 fr.

L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE. Son histoire, son influence jusqu'à nos jours, par **G. WEILL**, agrégé d'histoire, docteur ès lettres. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.* 3 fr. 50

LA VIE A PARIS PENDANT UNE ANNÉE DE LA RÉVOLUTION, par **Gustave ISAMBERT**. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.* 3 fr. 50

Du 20 juin au 20 juin. — Arrivée à Paris. — Configuration de la ville. — Le costume et la mode. — La place publique. — Les journées et les fêtes. — Le commerce et la crise du numéraire. — Les salons. — Les sociétés politiques. — Cours et conférences. — Cafés, cabinets littéraires, restaurants et cercles. — La guerre au jeu. — Les spectacles. — La presse. — Les beaux-arts. — La chanson et la caricature. — Le clergé. — Les élections. — L'Assemblée nationale. — Le 3e anniversaire du serment du Jeu-de-Paume.

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

ET DE THÉRAPEUTIQUE MÉDICALE ET CHIRURGICALE

Comprenant le résumé de la médecine et de la chirurgie, les indications thérapeutiques de chaque maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculistique, l'odontotechnie, les maladies d'oreille, l'électrisation, la matière médicale, les eaux minérales et un formulaire spécial pour chaque maladie, par les Drs **BOUCHUT** et **A. DESPRÉS**, professeurs agrégés à la Faculté de médecine de Paris.

Sixième édition, revue et très augmentée. 1 vol. in-4°, avec 1,000 fig. dans le texte et 3 cartes. Prix : broché, 25 fr.; relié, 30 fr.

SOUS PRESSE :

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XII. *Espagne*, par MM. MOREL-FATIO et LÉONARDON, tome II complétant l'ouvrage.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

WIDENER
BOOK DUE
CANCEL 1981
AUG 4 1981

WIDENER
BOOK DUE
CANCEL 1981
SEP 4 1981

Digitized by Google

3 2044 098 670 029

Digitized by Google